Bulletin

de la

Société archéologique

du

Finistère

tome CXXII 1993

Ouvrage publié avec le concours
de la Direction des Archives de France,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
et de la Ville de Quimper.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Président d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1993)

Président :	M. Tanguy Daniel
Vice-présidents :	M. l'abbé Yves-Pascal Castel M. Auguste Dizerbo Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Bernard Tanguy
Secrétaire général :	M. Daniel Collet
Secrétaires :	Mlle Annie Boucher Mlle Anne Brignaudy M. Serge Duigou M. Philippe de Kermadec
Trésorier :	M. Patrick Galliou
Trésorière adjointe :	Mme Lénaïg Carval

Membres du conseil d'administration

MM. Alain Boulaire, Alain Daniel, Hervé Glorennec, Philippe Henwood, Pierre Keraval, Jean-Paul Le Bihan, Erwan Le Bris du Rest, Michel Le Goffic, Louis-Pierre Le Maître, Bernard Monot, Josick Peuziat.

Membres honoraires

M. Yves Tanneau, vice-président honoraire

SOMMAIRE

Pages

ARCHÉOLOGIE: DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN AGE

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1992 11

Notices d'archéologie finistérienne (année 1992)..... 39

Michel LE GOFFIC. — Le menhir de la Républicaine à Crozon 127

Marie-Yvane DAIRE. — Une nouvelle campagne de prospection aérienne en Léon 137

Patrick GALLIOU. — Les trésors d'argenterie romaine du département du Finistère..... 163

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1992) 179

Louis CHAURIS. — Géologie et histoire de l'architecture: la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne 225

Jean-Pierre LE BIHAN. — Gravures de repère sur des vitraux bretons des XV^e^ et XVI^e^ siècles 275

Guy LECLERC. — La maîtresse-vitre de la chapelle Notre-Dame de Lannélec en Pleyben..... 281

A.-H. DIZERBO, F. VERGOS. — L'orgue de l'église de Crozon..... 291

ONOMASTIQUE

Annick LAGEMANN, Maurice HASLÉ. — Les origines des versions continentales du *Tristan* à travers l'onomastique..... 301

Albert DESHAYES. — Microtoponymie de Clohars-Fouesnant (2^e^ partie) 331

Pages

HAGIOGRAPHIE ET HISTOIRE RELIGIEUSE

André-Yves BOURGÈS. — Le souvenir de saint Yves dans le Trégor finistérien 347

Jean-Christophe CASSARD. — La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au IXe siècle 361

Dom Yves CHAUSSY. — L'abbaye de Saint-Mathieu de Fineterre. Esquisse de son histoire 387

PÊCHE ET NAVIGATION

Michel DUVAL. — Aux origines de la crise sardinière. Aspects du commerce de la rogue dans les ports bretons au XVIIIe siècle 407

Didier CADIOU. — La pêche et l'industrie de salaison de la sardine en presqu'île de Crozon au XVIIIe siècle 417

Patrik TANNEAU. — La Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère (1839-1921) 427

LA SOCIÉTÉ CORNOUAILLAISE

Jean-Paul PÉRON. — Une famille de magistrats de Quimper au XVIIIe siècle : les Silguy 471

Jean-Yves GUIOMAR. — La *Galerie bretonne*. Une œuvre ambiguë 505

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1990) 525

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions :

Assemblée générale et séance du 25 janvier 1992 573

Séance du 29 février 1992 578

Séance du 28 mars 1992 579

Séance et excursion du 26 avril 1992 : Sur les traces du peintre Yan' Dargent 580

Séance et excursion du 24 mai 1992 : Monts d'Arrée 582

Séance et excursion du 28 juin 1992 : Dans le pays de Châteaulin 583

Excursion du 23 juillet 1992 : Saint-Pol-de-Léon et la baie de Morlaix 584

Pages

Séance et excursion du 27 septembre 1992 : Presqu'île de Crozon 585
Séance du 24 octobre 1992 587
Séance du 28 novembre 1992 589
Séance du 19 décembre 1992 591

Table des illustrations 593

ARCHEOLOGIE: DE LA PREHISTOIRE AU MOYEN AGE

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1992

Nous sommes maintenant prévenus que dans soixante mille ans nous serons au plus fort de la prochaine période glaciaire (qui aura commencé bien avant). Nos paysages ressembleront à ce qu'ils étaient il y a vingt mille ans. Ce qui aura demeuré jusque-là de choses comme le Kreisker seront réduits par la cryoclastie en tas de fragments surmontant de peu la morne toundra, et tendant à descendre en coulées de dépôts de pentes solifluées et cryoturbées.

De toute manière, nous sommes, pour plusieurs raisons, une espèce animale en danger de disparition. En juillet 1993 doit se tenir à Mexico la quatrième conférence académique mondiale sur l'écologie humaine, sur le thème « Homo sapiens, une espèce en danger. Vers une stratégie globale pour la survie ».

C'est dire qu'en se gargarisant un peu trop autour de la conservation du « patrimoine », comme si c'était pour l'éternité, on se leurre. Tout au plus, on prolonge un peu des morts en sursis, et il n'y a pas lieu de faire de l'acharnement thérapeutique. Cette expression de « patrimoine » a été empruntée aux Belges (l'Institut royal du patrimoine artistique date des années cinquante). Il est évident que, pour l'humanité, la survie de ce poumon de la terre que forment les forêts équatoriales, ou celle de la biodiversité et de son patrimoine génétique, ont mille fois plus d'importance. S'il fallait choisir entre la disparition d'un million de kilomètres carrés de forêt équatoriale et la destruction de toutes les peintures et sculptures du monde, c'est cette dernière issue qu'il faudrait avoir la perspicacité de choisir.

A court terme (à l'échelle des temps préhistoriques et géologiques) on nous menace, sans grande certitude car il y a des mécanismes antagonistes, d'un réchauffement, d'une fusion corrélative des glaces et d'une remontée du niveau de la mer. Dans mille ou deux mille ans, il est possible que les bas quartiers de Quimper, Morlaix et autres lieux, Paris, Londres et autres nouvelles villes d'Is, soient submergés et ruinés. Peu importe.

A terme immédiat, j'ai toujours estimé les travaux de défense contre la mer, digues, enrochements et autres ouvrages, parfaitement ridicules et indésirables.

Nul n'a le droit de s'opposer au jeu des forces de la nature et en particulier à l'érosion. C'est encore une forme d'acharnement thérapeutique (1).

On admet généralement en France que le souci de préserver les antiquités est un effet du romantisme, ou du préromantisme, à la suite des excès du vandalisme révolutionnaire (2). En fait, en ce qui concerne les objets, des collections tendant à se présenter comme de véritables musées, au-delà des collections de monnaies, intailles, etc., datent du XVII[e] siècle au Danemark (Museum Wormianum) et à Oxford (Ashmolean Museum). Pour les monuments, dès 1572 une société fut formée en Angleterre pour la préservation des antiquités nationales, avec notamment W. Camden, alors tout jeune (futur roi d'armes ; à noter que dès 1533 John Leland avait été nommé antiquaire royal, mais ne fit que des visites et des descriptions), un archevêque et d'autres érudits ; une demande fut faite à la reine Élisabeth I[re] pour l'octroi d'une charte royale, mais, après sa mort, le projet reçut l'opposition du roi Jacques I[er] sous prétexte d'un but politique (3). Il fallut attendre 1707 (et la charte royale de 1718) pour voir naître la Société des antiquaires de Londres. Aux Amériques, la Compagnie de l'Ohio se mit à préserver comme monuments historiques des tumulus vers 1790. En France, en 1799 (an VII) c'est P.-J.-B. Legrand d'Aussy qui est le plus explicite ; encore demande-t-il surtout des fouilles.

On peut se demander si ce n'est pas en Bretagne qu'on a vu promulguer une des premières mesures de protection d'un site antique. En effet le chanoine Jean Moreau, mort à Quimper en 1617, au début de ses *Mémoires sur les guerres de la Ligue* (4), tout en décrivant des promontoires barrés (Roc'h Guen Capsizun est sans aucun doute Castel-Coz en Beuzec, celui donné en Cléden est Castel-Meur, celui de Primelin est le Castel-ar-Romaned, près du village de Castel), parle très clairement de l'enclos carré de Trouguer, aux belles murailles gallo-romaines, ce que tout le monde rappelle. Mais il en dit aussi : « Les habitants voisins, pour agrandir leur labourage, d'autant qu'elle est en bon et fertile terroir, l'auraient du tout rasée, sans que le procureur du roi de Quimper, maître Jacques Mocam, environ l'an 1576, requit que défenses fussent faites auxdits habitants de plus démolir ladite muraille, sur grosses peines, ce qui est cause qu'il s'en voit encore quelques pans debout... » Évidemment, les années passant et cette protection n'étant pas renouvelée, l'état subsistant en notre siècle, quoique encore remarquable (5), fut plus modeste. A notre connaissance, c'est une des premières,

---

(1) Signalons quand même une intéressante brochure : L.A. BOORMAN, J.D. GOSS-CUSTARD, S. MCGRORTY, *Climatic change, rising sea level and the Bristish coast*, Institute of Terrestrial Ecology, Natural Environment Research Council, Londres, H.M.S.O., 1989, 24 p.

(2) P. LÉON, *Les monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, 1917, 380 p. — R. BRICHET, *Le régime des monuments historiques en France*, Paris, 1952, 234 p. — A. LAMING-EMPERAIRE, *Origines de l'archéologie préhistorique en France*, Paris, 1964, 244 p.

(3) G. DANIEL, *A short history of archaeology*, Londres, 1981, 232 p.

(4) Par exemple, édition H. WAQUET, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, Quimper, 1960, XX-314 p. Cf. p. 4-9.

(5) P. MERLAT, *Considérations préliminaires sur l'établissement gallo-romain de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXIII, 1955, p. 109-124.

sinon la première, décision de ce genre ; pour un document transportable, on peut citer l'inscription romaine trouvée à Nantes en 1580, et conservée à l'hôtel de ville.

Geoffroy d'Ault Dumesnil

Il fut un temps où l'on pouvait être un grand savant influent sans presque jamais rien publier. Nous avons déjà en 1988 fait allusion à Geoffroy d'Ault Dumesnil.

Une famille de gentilshommes de Picardie, dont le patronyme comportait Louvel, dut par ordre royal changer de nom dans la journée qui suivit l'assassinat du duc de Berry, en 1820, et se répartit en Cacheleu, Lupel et d'Ault Dumesnil. Sous ce dernier nom sont nés au château d'Oisemont, d'une part Édouard d'Ault Dumesnil, décédé vers 1870, officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont lors de l'expédition d'Afrique en 1830 et historiographe de celle-ci, et qui fut écrivain lié avec Lamennais, Montalembert, Lamartine, Victor Hugo, et coauteur principal d'un *Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes* (1865), à plusieurs rééditions ; et d'autre part Georges Édouard, dont nous savons moins, sauf qu'il épousa une Angevine, une Grimaudet de Rochebouët (dont le frère Gaétan, général, 1813-1899, fut un éphémère premier ministre de Mac-Mahon en 1877). Il en eut deux fils, dont Charles Geoffroy Marie Félix, né à Angers le 12 octobre 1842. La mère décéda lorsque Geoffroy avait six ans, et le père, veuf, accablé de chagrin, quitta Paris pour se retirer à Vannes, loin du monde. Geoffroy fut éduqué au collège des Jésuites de Vannes puis à celui des Eudistes à Redon. Mais la petite maison paternelle était accolée à l'hôtel du prestigieux minéralogiste le comte de Limur, ce qui décida de sa vocation de minéralogiste et de géologue, par une fréquentation assidue, alors que ses études n'avaient pas été remarquables. Il entre à la Société polymathique du Morbihan à vingt et un ans, en 1863 ; deux ans plus tard, il est conservateur adjoint, et devient peu après membre de la Société géologique de France. En 1866, il publie à la Société polymathique un article célèbre : *Phénomène de dénudation et de désagrégation. Recherches sur la provenance des granites qui ont servi à élever les monuments dits celtiques* (6), où il estime que les blocs utilisés, naturels et non extraits de carrière, avaient été trouvés sur place ; il fait une seule exception pour le granite des monuments de Locmariaquer, au sujet duquel il annonce une publication future (jamais parue malheureusement). Il est alors un des rares en France à se lancer dans l'étude microscopique des lames minces de roches. Mais son père meurt à Vannes en 1868 ; il quitte le Morbihan, et part en globe-trotter explorer à pied la Suisse, les Alpes, les Pyrénées, l'Espagne, recueille une importante collection de minéraux, roches et fossiles, mais participe aussi à des levés de cartes géologiques, étant en rapport avec toutes les sommités de l'époque. En 1874, il revient vers la Picardie ancestrale et,

(6) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1866, 2e semestre, p. 101-106. Reproduit dans *Revue archéologique*, 2e série, t. XVII, 1868, p. 221-226.

chez la cousine qui a hérité du château d'Oisemont, fait connaissance de Charlotte de Rambures, une parente éloignée, qu'il épouse, et s'installe, avec ses collections, en son château de Fresnoy-Andainville. Il étudie les niveaux de la craie de Picardie et les fossiles qu'ils renferment, mais Abbeville étant le lieu de J.-B. Boucher de Perthes, décédé en 1868, il va ensuite se consacrer aux terrains quaternaires et à la préhistoire. Il y anime les sociétés savantes, devient administrateur des musées (et donc de la collection Boucher de Perthes qu'il épure et reclasse). Il installe une partie de ses collections dans une maisonnette d'Abbeville, qui lui sert de bureau de ville.

Il met au point une observation rigoureuse des coupes stratigraphiques, est chargé en 1884 de fouilles de contrôle sur le fameux gisement des « éolithes » à Thenay (Loir-et-Cher), effectue des observations précises sur les gisements à silex taillés des plateaux de haute Normandie et de Picardie. Sa grande découverte est celle de la sablière du Champ-de-Mars d'Abbeville, avec une faune et une industrie fort anciennes. Il participe, toujours modestement en retrait, à de nombreux travaux, connaît tous les spécialistes et est consulté par eux, mais s'exprime peu en public, un peu sauvage. Il voyage encore beaucoup, se met à la photographie (il a dû faire 15 000 clichés avec des appareils divers), participe aux congrès. Devenu en 1881 membre de la Société d'anthropologie, il prend en 1896 un domicile parisien en sus de celui d'Abbeville, non loin de celui de sa fille Élisabeth qui a épousé Raymond de Passillé. Il fut pour beaucoup dans la formation quaternariste de l'abbé H. Breuil qui, à quatorze ans, l'avait déjà rencontré dans la Somme.

Son domicile parisien lui fait accepter des charges ; il devient vice-président de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques et trésorier de l'École d'anthropologie qui en est l'expression, fonction à laquelle son gendre lui succédera après sa mort. Il est président de la Société d'anthropologie en 1903. Surtout il entre en 1894 à la Commission des monuments mégalithiques (qui existe depuis 1879), en devient vice-président en 1898 et président en 1900 ; il se retrouve vice-président de la section préhistorique de la Commission des monuments historiques issue de la loi de 1913.

A ce titre, il fait des tournées de visites de monuments à travers la France. Et notamment en août 1898 en Bretagne, avec Philippe Salmon, alors président de la commission, le docteur L. Capitan et G. Hervé (ce dernier en Morbihan seulement). C'est ainsi que nous trouvons les trois premiers le samedi 13 août à Quimper, arrivant le soir à Pont-l'Abbé ; le dimanche 14, P. du Chatellier vient les chercher, ils visitent Kernuz le matin, y déjeunent et l'après-midi sont conduits à La Torche où G. d'Ault note des descriptions de coupes. Le lundi 15, ils repartent pour Quimper puis Douarnenez (nous n'avons que quelques pages de ses notes). A La Torche, outre la stratigraphie des débris de cuisine, ils s'intéressent spécialement à la place où ont été trouvés les crânes par P. du Chatellier et M. Imbert (qui en fait étaient beaucoup plus récents). A partir de 1900, il passe tous les étés jusqu'en 1914 à Carnac, et c'est lui qui supervise, jusqu'en 1907, les fouilles du tumulus Saint-Michel, comme bien d'autres interventions de Z. Le Rouzic.

Il envisageait de faire un ouvrage sur Carnac (dont on ignore ce qu'est devenu le manuscrit, dans la mesure où il a été rédigé), traitant de l'orientation des monuments, du rôle symbolique des cupules (pour lui aussi représentation astrales), des signes gravés des dolmens (pour lui des caractères préhelléniques, aboutissement d'une traînée d'envahisseurs venus d'Orient apportant l'usage des métaux et de croyances nouvelles), ceci d'après ce qu'en a dit son gendre. Idées que l'on retrouve dans certaines publications de Z. Le Rouzic.

A la chasse des signes préhelléniques, il fait avec sa cousine, la marquise de Riencourt, un voyage en Grèce. Automobiliste, il va en Suisse, en Autriche, en Italie (en mai 1914). En 1912, il fait une expédition automobile en Algérie et en Tunisie, à l'âge de soixante-dix ans, par les pistes jusqu'à Touggourt, aux confins du désert et jusqu'aux sommets de l'Atlas, et y retrouve les chers mégalithes. Mais, en 1912, sa fille unique meurt. Il décède lui-même le 11 mars 1921 à soixante-dix-neuf ans ; son épouse lui survit un peu et son gendre lui fait la notice nécrologique la plus étendue, d'autres étant parues sous la plume de l'abbé H. Breuil et du docteur L. Capitan (7). Mais la maisonnette d'Abbeville où se trouvait une partie de ses collections et documentation a été ravagée en 1918 par une torpille aérienne. H. Breuil et L. Capitan en sauvent ossements et silex quaternaires qui vont au musée des Antiquités nationales et à l'Institut de paléontologie humaine.

Son gendre, Raymond de Passillé, qui fréquente les mêmes milieux parisiens que le commandant Charles Bénard, et sa veuve transmettent en 1923 au Groupe finistérien d'études préhistoriques ce qui reste de sa bibliothèque et de divers documents. Ce gendre fait partie du conseil d'administration du Groupe en 1924 et 1925, puis disparaît. Évidemment en partie dispersés, pour d'autres parties détruits par le bombardement, ces documents nous ont permis d'esquisser la vie de Geoffroy d'Ault Dumesnil, dont l'action pour la préhistoire de la Bretagne fut bénéfique, même s'il est peu venu en Finistère, où nous le retrouvons en août 1909, photographiant divers monuments et sites. Comme président de la Commission des monuments mégalithiques, il a soutenu l'action du commandant A. Devoir, correspondant. Par la fréquentation de ses documents, si difficiles à lire il est vrai, je lui suis redevable de m'être intéressé à bien des choses. Mais je n'ai pas retenu sa philosophie qui semblait de travailler surtout pour satisfaire sa curiosité personnelle, de ne plus s'occuper d'une question qu'il avait résolue et de ne pas penser à transmettre les solutions qu'il lui avait trouvées. C'est un peu la psychologie des archéologues de sa génération pour qui la jubilation consistait dans la fouille qu'ils pratiquaient, et ne voyaient aucun intérêt à en faire connaître les résultats aux autres.

Trait de caractère, sur les petites chemises enveloppant chaque négatif, le plus souvent il indiquait lequel de ses appareils il avait utilisé, le temps de pose, le diaphragme, la distance, l'heure, l'éclairage et le sujet bien entendu. Quelques

(7) H. BREUIL, dans *L'Anthropologie*, t. XXXI, 1921, p. 161-162. — C. (=L. Capitan), dans *Revue anthropologique*, t. 31, 1921, p. 65-68. — R. DE PASSILLÉ, dans *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1918-1921, t. XI, p. 357-370.

clichés en couleurs de sujets parisiens des environs de 1910 sont amusants. On a hérité, par hasard, de ses agendas de 1882 et 1883. Souvent il note le baromètre (et l'altitude s'il est en voyage), le thermomètre à telle heure, le vent, le ciel ; recettes et dépenses (c'est lui qui tient les cordons de la bourse, et de temps en temps donne un peu d'argent à son épouse pour menues dépenses) ; lors des cures à La Bourboule, tous les décomptes de bains, douches, inhalations de chaque membre de la famille, aussi les verres d'eau du 24 novembre à la fin de l'année, décompte de toutes les quintes de toux de sa fille qui souffre continuellement d'étouffements et d'asthme. Mais aussi des détails sur les voyages, coût, horaires, et quelques indications plus scientifiques sur les visites, conférences ou réunions suivies.

Le chanoine Pierre-Marcel Favret

L'abbé P. Favret est né à Vauchamp (Marne) le 12 mai 1875 et décédé à Épernay le 9 mai 1950. Il devient professeur à l'institution Saint-Étienne de Châlons-sur-Marne, et publie, entre 1911 et 1917 des discours de distribution des prix ou des mémoires d'histoire des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Mais comme en Champagne tout le monde va un peu farfouiller dans les cimetières « marniens » pour y ravir des trophées gaulois, il s'y met avec des amis en 1904 à Saint-Memmie, y trouve un vase zoomorphique qui deviendra célèbre et fait en 1909 l'objet d'une note de sept pages ; en fait, il fouille d'autres sites et collectionne, mais sans publier.

Le 30 novembre 1911, l'artiste peintre G.-A.-L. Boisselier est admis à la Société archéologique du Finistère ; il doit avoir sa maison à Porz-Carn en Penmarc'h depuis environ 1908 et s'intéresse aux vieux meubles et broderies, mais peut-être déjà aux antiquités du pays. Je ne sais quand il a fait connaissance de l'abbé P. Favret, mais ils se retrouvent en Champagne en 1917. L'abbé est toujours professeur, et non mobilisé, G.-A.-L. Boisselier est, je crois, brancardier.

J'ai connu le chanoine Favret entre 1945 et la fin de sa vie. Par une lettre du 24 avril 1944, il m'avait longuement expliqué ses liens avec le Groupe finistérien d'études préhistoriques : « La première idée de créer un centre de préhistoire dans la région de Penmarc'h a pris naissance en 1917 en Champagne, où il fut convenu entre Boisselier et moi qu'aussitôt la fin de la guerre nous nous mettrions à l'œuvre à Pors-Carn et aux environs. » Ce qui laisserait à penser qu'il y avait déjà été. Il continue : « De fait, en août 1919, nous commençâmes quelques recherches qui s'avérèrent comme devant être très fructueuses. Avec l'aide de nombreuses bonnes volontés..., nous posâmes les premières pierres de ce qui aurait dû être une belle et grande œuvre. » Dès le début, le commandant Bénard, réfugié à Pors-Carn, absolument incompétent en préhistoire (...) mais très intelligent, arriviste, entreprenant et ayant besoin de se réhabiliter de n'importe quelle façon, s'imposa à nous qui ne le connaissions nullement, manœuvra pour éliminer peu à peu les ouvriers de la première heure, [...] et s'entourer de relations, honnêtes, mais aussi ignorantes de sa personnalité que de

préhistoire et dont il se fit un piédestal. Grâce à beaucoup de bonne volonté de quelques-uns, il créa au seul bénéfice de sa gloriole et de sa réhabilitation — après, il faut être juste, une belle conduite à la guerre — une œuvre matérielle impressionnante à Penmarc'h mais qui était vouée à partager le sort de ses expéditions polaires ou sahariennes... Quoi qu'il en voit, l'œuvre créée à Penmarc'h, grâce à bien des bonnes volontés désintéressées, fut féconde et doit être sauvée et continuée. »

Cela était écrit avec le recul de pas mal d'années. En fait, même après l'élimination de son ami G.-A.-L. Boisselier, l'abbé Favret continua d'avoir des relations suivies fort cordiales avec le commandant Charles Bénard et à séjourner chez lui. La dernière lettre de l'abbé au commandant que nous ayons est du 6 juillet 1930, et il compte profiter de la voiture de Ch. Bénard pour le congrès de l'Institut international d'anthropologie au Portugal fin septembre (en fait Ch. Bénard n'y participa pas ; il était allé au Portugal avec un visa diplomatique en janvier 1930).

Revenons au curriculum de l'abbé Favret. Présenté par Bénard et Boisselier, il est admis à la Société archéologique du Finistère le 30 janvier 1920, mais il aura cosigné avec eux le mémoire rédigé en septembre et présenté à la séance du 30 octobre 1919. A la fin de 1921, il quitte l'institution Saint-Étienne à Châlons-sur-Marne pour devenir aumônier de l'hôpital Auban-Moët à Épernay. Encore pour quelque temps, pensent nos collègues de la Société archéologique champenoise, tout son temps libre est consacré au Finistère, mais à partir de 1922 (grotte sépulcrale néolithique de Saran) et de 1923 (cimetière hallstattien des Jogasses), il commence les fouilles qui firent de lui le grand archéologue de la Champagne (il fonda un peu plus tard le musée d'Épernay et, à la fin de sa vie, fut directeur des Antiquités). Mais pendant l'Occupation, il subit la violence des occupants qui lui brûlèrent une partie de ses archives, ce qui nous a privé de documents de recoupement qui auraient été fort utiles.

Pour terminer avec quelques autres extraits de ses lettres intéressantes : « Incapable d'un travail sérieux de fouilles, Bénard a pratiqué le *moi seul.* Exemple : les Glénan où, dans des conditions très dures, j'ai dû seul commencer un travail que l'on a interrompu quand il touchait peut-être à un résultat important ; mais alors le commandant avait cessé de parader dans le secteur. Tout cela sans amertume ; on n'en a pas quand on connaît l'humanité, faut-il dire des préhistoriens ? mais avec le regret qu'avec moins de trompettes et de grosses caisses on ait manqué une œuvre féconde. » Alors que le docteur Capitan avait soutenu cette œuvre dès le début de manière très efficace, et que jusqu'au bout il avait entretenu d'excellentes relations avec Ch. Bénard, à voir son courrier et ses nombreuses visites, comme son legs de collections diverses (à vrai dire fort bric-à-brac), l'abbé Favret me disait que c'est l'insistance du docteur Capitan qui l'avait fait maintenir ses relations étroites avec Ch. Bénard. « Le docteur Capitan... s'attendait à l'effondrement de Bénard, autrement d'ailleurs qu'il s'est réalisé et devait l'exécuter à la Commission des M.H. Malheureusement il est mort quelques semaines trop tôt ». (Il est mort en effet le 26 août 1929, non sans avoir rédigé une préface des plus élogieuses pour le volume *Le Finistère*

préhistorique, lequel était à cette date sous presse pour sortir un mois plus tard). Il y a quelque contradiction, voire une diplomatie à double jeu, chez toutes ces personnalités.

Le chanoine P. Favret ne cessait de me parler de « cette œuvre que j'aimais ». Sur un autre point, quand je l'avais interrogé sur son impression sur la date du site de Saint-Urnel, il me répondait le 12 avril 1945 : « De Saint-Urnel je n'ai connu que le début. Antérieur à La Tène très probablement, à Ros-an-Trémen » ; il était donc lui aussi loin de se douter que c'était du haut Moyen Age.

On peut se demander si son incursion dans la protohistoire finistérienne n'aura pas été pour lui aussi le déclenchement ou le ferment de sa carrière champenoise. Du 9 décembre 1921 une étonnante lettre — dissertation de cinq pages sur l'universalité du culte phallique — montre qu'il était l'un des inspirateurs de ces interprétations des stèles gauloises armoricaines qui furent tellement en faveur ces années-là.

Le docteur Louis Capitan et Marcellin Boule

Sommité du monde de l'archéologie américaine puis de la préhistoire française, le docteur Capitan devint président de la section préhistorique de la Commission des Monuments historiques, comme membre de tous les autres comités importants. Dès 1919, son soutien aux activités préhistoriques et protohistoriques en Bretagne fut assuré, et il y vint à de fréquentes reprises, toutes les fois que c'était utile. Il fut aussi un soutien de l'Institut international d'anthropologie. Jusqu'à sa mort, il fut en excellentes relations avec Charles Bénard Le Pontois, quoi qu'en ait dit le chanoine Favret, qui a dû faire une confusion avec Marcellin Boule, autre sommité, lequel fut effrayé, comme Salomon Reinach, par l'énormité des crédits sollicités en 1929 pour construire la troisième salle du musée à Penmarc'h, selon les projets et devis de Gaston Chabal.

Il convient de suivre les détails des événements. A la suite de l'inauguration de la deuxième salle en 1927, il fut immédiatement projeté d'en construire une troisième. Les deux premières avaient surtout été construites grâce à des emprunts contractés auprès des mécènes du Groupe finistérien, les trois quarts de ces personnalités abandonnant ensuite leurs titres à la suite de chaque réalisation ; pour les autres, les intérêts des titres servaient de cotisations. Le reste des frais de construction avait été subventionné d'une manière détournée par l'administration du ministère de l'Instruction publique, sous forme par exemple de subventions pour fouilles, car une personnalité de cette administration avait déclaré qu'il n'était « pas concevable que l'État subventionne la construction d'un musée », ceci en 1923 (les idées ont pu changer depuis).

L'association fut déclarée d'utilité publique par décret du 12 août 1928, mais, comme pour toute décision administrative de ce genre, cela avait traîné. C'est dans le cours de l'été 1928 que furent négociés des achats de terrains complémentaires, en partie payés par l'association et par Ch. Bénard, l'État n'ayant à verser que le complément. Une note du docteur Capitan, datée du

23 août 1928, brouillon de son rapport au ministère de l'Instruction publique, se termine par : « Dans ces conditions, je crois qu'il n'y a pas à hésiter et qu'il faut que l'État achète ce terrain et paie, suivant formes ordinaires, cette somme. De cette façon l'avenir sera assuré et l'État possédera un immeuble à l'abri de toutes vicissitudes futures, pour abriter d'immenses et déjà splendides collections préhistoriques locales. Le président de la section préhistorique, L. Capitan. » (La note commençait par : « L'Institut finistérien va donner à l'État tous les terrains lui appartenant et constructions y édifiées... », ce qui ne se fit pas, mais les actes administratifs concernant les terrains complémentaires finirent par être passés le 13 septembre 1929). Le projet fut soutenu par les bureaux du ministère, et très appuyé dans le rapport, au nom de la commission des Finances du Sénat, fait par le sénateur G. Chastenet (annexe à la séance du 14 décembre 1928) sur le projet de budget 1929 (cf. p. 82-84 du document, au paragraphe « Préhistoire ») ; le rapport du même, sur le projet de budget 1930 (cf. p. 53-54, cette fois-ci annexe à la séance du 13 mars 1930, pas en avance cette année-là !) regrette que les projets n'aient pas été subventionnés à la hauteur en 1929.

Une assemblée générale de l'Institut finistérien se tint à Brest le 27 décembre 1928. On y a annonce que le ministère de l'Instruction publique vient de demander à l'Institut finistérien d'accepter que son musée devienne musée national ; l'Institut finistérien en garderait la gestion. Cette annonce dans la presse régionale provoqua des jalousies et, dans le courant de janvier 1929, un « savant paléontologue désirant garder l'incognito », à la lecture du rapport Chastenet, exprima des réserves sur l'âge de certains squelettes (effectivement d'âge surestimé dans l'esprit de tous, mais de mille ans en moyenne seulement comme nous l'avons démontré vers 1970, quand enfin on a eu des méthodes fiables pour dater les ossements), mais en fait tant le docteur Capitan que l'abbé Favret, comme tous les auteurs antérieurs, croyaient aussi qu'ils étaient assez vieux. Cette polémique se poursuivit encore par des articles en février 1929. Son résultat fut qu'une instance de classement sur le site de Saint-Urnel fut ouverte le 15 mars, et le classement prononcé par un décret du 30 juillet. Le 29 mars, A. Dupouy publia une interview du docteur Capitan, qui admit que les squelettes étaient gaulois ou protohistoriques, autrement dit ne changea pas son point de vue.

Je trouve une lettre en date du samedi 23 février du docteur Capitan : « Cher ami, extrêmement grippé au lit avec défense de bouger, je vous mets en hâte ce mot en contrebande médicale. J'ai parlé de vous et de vos projets actuels à Léon [i. e. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts au ministère] qui a pris des notes. J'ai causé à Siméon [?] et Verdier [alors chef du bureau des Monuments historiques], patientez pour la lenteur des Beaux-Arts mais vous n'êtes pas oubliés. J'ai remis mon rapport au Comité des travaux historiques. Soyez tranquille, on ne nous abandonne pas. Ne craignez rien [quelques mots illisibles] et la réaction est avec ces drôles... On les aura, comme disaient nos poilus. Quant à ces drôles de multiples espèces, prenez conseil. Je crois que quelques réponses courtes et logiques ne seraient pas mauvaises. Puis surtout, laissez-les s'user. Le public se fatigue vite des récriminations et des sottises trop répétées. Cela tombera de soi. C'est d'ailleurs trop technique. Il faudra en montrer la bêtise. Mettez-vous bien

avec le nouveau préfet. Excusez-moi à la réunion générale au déjeuner ; présentez mes meilleurs hommages au préfet et mes regrets. Et puis du courage, de l'énergie ! Il en faut *plus que devant le feu* et les explosifs. Ils veulent vous lasser : que ce soit vous qui les lassiez, *sursum corda* ; Madame Barnett vous envoie un peu de son énergie inlassable. Comment vous, qui en avez tant vu, pourriez-vous avoir peur de ces odieuses punaises sans aucune espèce de valeur que l'ambition de vulgaires épiciers ! ! Pardon, je suis obligé de m'arrêter mais vous envoie la dose d'énergie, de réaction et de courage urgente actuellement et mille amitiés, L. Capitan. »

Évidemment, je sais qui étaient les « odieuses punaises », mais je ne crois pas utile de le préciser ! Le projet a fini par être présenté pour avis à la section préhistorique de la Commission des Monuments historiques le 23 mai 1929. Écrite à deux heures, lettre désolée : « Mon bien cher ami, la commission vient d'avoir lieu, ce que je croyais est arrivé. L'opposition violente a eu lieu venant d'où vous savez... Objections :... *Énormité de la somme demandée*, comparaison avec les dépenses consenties dans les musées centraux depuis de longues années ! Inutilité de cette accumulation *d'objets si loin placés que personne n'ira les voir* ! ! (*sic*)... Malgré le nombre de membres favorables, malgré les Beaux-Arts de même... Les objections rectificatives furent *ou non écoutées* ou *laissées de côté* sans réponse... Plus on a essayé d'insister, plus ils ont insisté à l'inverse. Voilà où nous en sommes. J'ai tenu à vous aviser immédiatement pour que vous soyez bien au courant. Il a fallu même lutter contre l'idée de transporter ailleurs le musée ! ! ! Je ne vois qu'un moyen, diminuer si possible les demandes de fonds ! Mais les Beaux-Arts qui avaient tout accepté ! En tout cas, c'est désolant, désolant. A vous bien bien désolé L. Capitan. » Le 29 mai, il envoyait la nouvelle au sénateur Chastenet. Mais, ce même 29 mai, Marcellin Boule, professeur de paléontologie au Muséum et directeur de l'Institut de paléontologie humaine, un peu mis en cause par L. Capitan, envoyait une carte : « Mon cher Commandant, J'ai le regret de vous dire — ce que vous savez probablement déjà par le docteur Capitan — que votre affaire du musée de Penmarc'h n'a pas été réglée jeudi dernier à la Commission des Monuments préhistoriques. On a été effrayé — et avec juste raison selon moi — par l'énormité de la somme que vous demandez, étant donné surtout l'état de misère dans lequel l'État laisse ses grands établissements d'enseignement supérieur et la difficulté que nous avons tous à obtenir, pour des besoins autant importants, quelques crédits supplémentaires à nos budgets de misère. On m'a chargé d'aller étudier la question sur place avec de jeunes collègues, MM. Lantier et Vaufrey. Je tâcherai d'accomplir cette mission après les grandes vacances, dans la seconde quinzaine d'octobre. Et vous pouvez être certain que j'examinerai l'affaire à la fois dans un sentiment de sympathie pour votre œuvre et de bonne [un mot de lecture incertaine] distributive. J'ai bien reçu les plans que m'a envoyés l'architecte M. Chabal. Voulez-vous avoir l'obligeance de le remercier pour moi et de lui dire que j'ai apprécié son beau talent de dessinateur ? Veuillez agréer, mon cher Commandant, la nouvelle et cordiale assurance de mes sentiments distingués et dévoués, M. Boule. »

De Vichy, 3 juin, nouvelle lettre du docteur Capitan : « Mon cher Ami, Verdier recommande absolument en effet de ne rien casser, tout bien considéré

votre nouvelle attitude pour la dédicace est la meilleure, il recommande aussi de ne pas vous tenir à l'écart et d'accepter cette intervention qui en effet se présente beaucoup moins agressive qu'au début... Boule m'a annoncé sa modification d'opinion, donc j'insiste sur ce point en conformité avec Verdier : mettre beaucoup du sien et au besoin faire intervenir des transactions dans la mesure des possibilités. Et croyez, cher ami, à mes meilleurs sentiments et présentez mes hommages à Madame, L. Capitan. »

Une nouvelle carte du 13 juin 1929 de Marcellin Boule : « Votre lettre de ce jour me surprend et m'afflige. Je puis vous assurer que la séance en question s'est déroulée sans la *moindre violence* [contraire de ce qu'avait dit L. Capitan]. Vous avez été mal informé. Personne — et moi moins que tout autre — n'a voulu diminuer l'intérêt de votre œuvre. Mais il y a une question financière épineuse. C'est la seule que nous ayons eu à discuter, très froidement, pour jouer notre rôle de conseil des pouvoirs publics. Bonne chance pour vos travaux en cours et bien à vous, M. Boule. »

En fait, le 2 juin, le président général, l'amiral Motet, envoyait une lettre recommandant la résistance, et accusant M. Boule d'avoir « des vues ultérieures, qui flatteraient ses aptitudes avérées de haut collectionneur parisien ». En fait, il faut rappeler que les statuts de 1926 avaient prévu, en cas de dissolution de l'Institut finistérien, qu'à côté de l'université de Rennes, l'Institut de paléontologie humaine pouvait être une issue. Mais le projet d'agrandissement se trouva enterré avec le docteur L. Capitan, qui a bien mérité le buste qui en fut acquis en 1930. On peut donner le texte d'une lettre de Mme Anna Barnett, grande amie du docteur : « 27 août 1929. Mon cher Commandant Je ne veux pas que ce soit un simple faire-part qui vous apprenne l'horrible nouvelle notre cher ami n'est plus il nous a quittés cette nuit sans souffrance mais nous laissant dans un profond désespoir C'est un grand ami que vous perdez il vous aimait beaucoup et s'intéressait tant à votre œuvre Je pleure et ne peux vous en dire plus Anna Barnett. » (Les blancs remplacent les ponctuations absentes).

Émile Nourry - Saintyves

Ayant fait allusion au *Finistère préhistorique* (dont le chanoine Favret me disait: « Son livre n'est que l'édition, truffée de ses erreurs propres, des notes qu'il fit disparaître, après les avoir accaparées, des commandants Devoir et Morel »), précisons que nous avons, en date du 5 septembre 1927 (E. Morel décéda le 24 octobre), un engagement mutuel « en pleine et loyale collaboration », entre E. Morel et Ch. Bénard Le Pontois, chargeant ce dernier, à ses peines et à ses soins, de l'édition et de l'impression, et prévoyant, en cas de décès de l'un, la remise par les ayants droit à l'autre de tous documents, manuscrits et dessins nécessaires. Et d'autre part, en date du 7 décembre 1928, un contrat entre Ch. Bénard Le Pontois et l'éditeur-libraire Émile Nourry, où ce dernier convient de publier l'ouvrage à 1 000 + 20 exemplaires, Ch. Bénard renonçant à tous droits d'auteur et prenant à sa charge les cartes et planches en couleurs (qui seront tirées chez Oberthür), et ne recevant que quelques exemplaires d'auteur

(dont aucun ne restait au musée et seulement le manuscrit). Contrat fort peu avantageux, d'autant que certains surcoûts d'illustration ont aussi été facturés à l'auteur. Incident amusant, le manuscrit et les épreuves du début du livre furent envoyés par erreur à un client de Tokyo et il fallut attendre leur retour. C'était la publication n° 3 de l'Institut international d'anthropologie.

Émile Nourry, qui avait une villa à Morgat, fut quelques années membre de l'Institut finistérien d'études préhistoriques et donna quelques haches polies, silex et autres fragments. Né en 1870, libraire successivement à Dijon puis à Paris (8), décédé en 1935, il est surtout connu sous son pseudonyme de P. Saintyves comme un grand spécialiste du folklore. En dehors de ses nombreuses publications personnelles, il a publié le *Corpus du folklore préhistorique en France et dans les colonies françaises* (9), mine des renseignements, même si ce sont souvent des compilations d'extraits, avec notamment deux mémoires importants de G. Guénin (10), dont celui sur le culte des pierres en Gaule n'est pas assez connu, avec les textes exacts des conciles et des capitulaires, et une discussion de leur validité.

Éditeur de l'Institut international d'anthropologie et de ses filiales, E. Nourry a publié en 1932 un ouvrage admirable (11) de A. Vayson de Pradenne, ingénieur civil des mines, ancien président de la Société préhistorique et futur directeur d'études à l'École pratique des hautes études pour la préhistoire : *Les fraudes en archéologie préhistorique avec quelques exemples de comparaison en archéologie générale et sciences naturelles.* Cela se reliait à l'actualité brûlante depuis 1926, à savoir l'« affaire » de Glozel.

E. Morel et Ch. Bénard ont réuni en 1926 et surtout en 1927 un volumineux dossier de coupures de presse sur Glozel qu'il est hilarant de consulter. On sait que l'Institut international d'anthropologie fut à la tête des organismes dénonçant la fraude, et de la Commission internationale de contrôle, dont l'abbé P. Favret faisait partie.

Salomon Reinach

Grande figure de l'érudition et de l'archéologie de cabinet, Salomon Reinach (1858-4 novembre 1932) a été en relation avec Ch. Bénard dès l'automne 1919, pour le moins (des lettres de février 1920 le montrent). Le 10 décembre

(8) Numéro spécial de la *Revue anthropologique*, 45e année, n° 10-12, octobre-décembre 1935, p. 285-307. - P. SAINTYVES, *Manuel de folklore*, Paris, 1936, VIII-220 p.

(9) P. SAINTYVES, *Corpus du folklore préhistorique en France et dans les colonies françaises*, Paris, t. I, 1934, XL-420 p. ; t. II, 1934, 510 p. ; t. III, 1936, 613 p.

(10) G. GUÉNIN, *Le folklore préhistorique de la Bretagne*, et bibliographie de P. Saintyves, *ibid.*, t. III, p. 273-563 (vendu à part sous le titre : *Pierres à légendes de Bretagne*). — G. GUÉNIN, *Le culte des pierres en Gaule*, *ibid.*, t. I, p. 193-201 (précédemment paru dans *Revue de folklore français*, t. III, 1932, p. 87-105).

(11) A. VAYSON DE PRADENNE, Paris, 1932, 676 p., 46 pl. h.t.

1921, il lui écrivait : « Mon cher commandant, je suis très touché de l'honneur que me fait le conseil du Musée de Penmarc'h et je serai toujours heureux d'être utile à cet établissement, dernier poste de la science occidentale sur l'Atlantique, dans une région qui a tant de secrets à nous révéler. » Ils échangent beaucoup de correspondance. Une lettre non datée (mais sans doute de 1923 ou de 1924) est amusante et éclaire bien des choses : « Bruxelles, Vendredi. Mon cher commandant, Votre lettre m'arrive ici où je dois assister au congrès d'histoire. Je vous prie, ainsi que Mme Bénard, que j'ai connue autrefois, de recevoir l'expression de nos meilleurs vœux. Ce sera pour nous un plaisir de vous voir à Boulogne [-sur-Seine, où il a son hôtel particulier], mais il faudra quelques précautions. Je suis, en effet, lié avec Robert G., qui a fait de très intéressantes inventions, et nous aimons beaucoup sa charmante fille Stéphanie. Il vient chez moi sans s'annoncer le Dimanche ; il y a quelques semaines, il s'en est fallu d'un quart d'heure que vous ne vous rencontrassiez. C'est alors qu'une des dames en visite m'a dit qu'elle *croyait*, etc. Aujourd'hui que les choses sont bien ce qu'elles sont, il sera nécessaire, si vous venez, que je mette sous le groupe de bronze à droite dans le hall un mot pour vous dire que « *la voie n'est pas libre* », si effectivement elle ne l'est pas, et vice versa [...] Cordialement à vous, Salomon Reinach. » Il faut comprendre que Robert G., c'est Robert Goldschmidt, le premier mari dont Mme Bénard, née Gabrielle Philippson, avait divorcé avant d'épouser le commandant. D'où ce vaudeville mondain.

De même que le docteur Capitan, il aide beaucoup pour obtenir des subventions sur le budget de l'État. Une lettre surprend, en ce sens qu'il demande d'acheter pour le musée des Antiquités nationales le torques en or que le Groupe finistérien vient d'acquérir, et qui n'est évidemment pas revendeur. Comme si les douze kilogrammes d'or acquis avec la collection du Chatellier ne lui suffisaient pas ! A noter que le commandant Ch. Bénard s'est beaucoup dévoué pour aplanir les angles et aider les négociations de l'acquisition de ladite collection, des quantités de lettres le montrent, en particulier de Henri Hubert, conservateur adjoint du musée des Antiquités nationales.

Mais Salomon Reinach va se distinguer en croyant à Glozel. Le 27 mars 1927, il écrit : « Ma blessure à la jambe (plaie atone) m'empêche de voyager, sans quoi d'ailleurs je serais à Glozel, pour assister aux plus grandes découvertes du siècle. Tout à vous, S. Reinach. » Et le 8 novembre 1927 : « Cher commandant, la disparition d'archéologues est d'autant plus fâcheuse qu'il ne s'en forme guère de nouveaux. [Ce doit être une allusion à la mort du commandant E. Morel]. L'ignoble campagne déchaînée contre Morlet montre combien peu l'archéologie provinciale est encouragée ; mais c'est la faute des sociétés de province, qui devraient être fédérées et pouvoir se passer des Parisiens. [...] Cordialement à vous, S. Reinach. » Et le 16 novembre 1927 : « La guerre de Glozel n'est nullement finie ; la jalousie et l'incompétence ne se déclarent pas volontiers vaincues. Bien à vous, S. Reinach. » Le docteur L. Capitan, lui, était tout à fait contre Glozel !

Les relations tournent, certainement parce que Ch. Bénard fait partie de l'Institut international d'anthropologie. D'abord une lettre du 8 mars 1928, collectivement à l'Institut finistérien : « Messieurs, je vous envoie ci-joint ma cotisation. J'ai pris connaisance à la Comm. des Mon. Hist., de vos projets. Je

les trouve tout à fait excessifs et ne puis m'y associer. C'est de la mégalomanie dont je ne saurais accepter la responsabilité. Sentiments très distingués, S. Reinach. »

Et le 4 janvier 1929 : « Mon cher commandant, je vous remercie de vos vœux ; j'en fais pour Mme Bénard, pour vos fouilles et pour vous. J'ajoute, empruntant un vers à Molière : Et fasse que le Ciel toujours vous illumine ! Ce souhait n'est pas superflu après l'article de *Mediterranea* (1er octobre 1927 p. 112), article qui n'était pas seulement blessant pour moi, ce qui n'a pas d'importance, mais témoignait d'une obnubilation tout à fait fâcheuse. Je vous reverrai avec plaisir quand un peu de réflexion vous aura guéri de la maladie dont vous avez subi une atteinte si grave. Bien à vous, S. Reinach. » Le commandant Bénard a écrit parfois dans cette revue publiée à Nice, mais il nous manque le numéro incriminé. En marge, ce dernier a écrit au crayon rouge : « Pauvre Salomon Reinach ! Il mourra couvert de ses tiares. »

Gabrielle Philippson

Lorsque j'ai esquissé une biographie résumée de Charles Bénard (12), faute de documents, j'ai dû manquer de précisions sur quelques points, tant son existence a été complexe et ses activités variées. Sa première épouse, à Bordeaux, et dont il avait divorcé, se nommait Marie Suzanne Sursol. Il avait donc épousé en secondes noces, à Évian, le 24 août 1917, Gabrielle Philippson, épouse divorcée en premières noces de Robert Goldschmidt, de qui elle avait eu trois enfants. Nous trouvons parmi les membres de l'Institut finistérien d'études préhistoriques, vers 1928, Frank Philippson, qui verse une forte cotisation (et dont dans un album de photos nous trouvons un portrait ancien précisant qu'il est chevalier de la Légion d'honneur, et celui de sa femme), Maurice Philippson, professeur honoraire à l'université de Bruxelles, où il réside ainsi que Jules Philippson, autre parent. Mais leurs liens de parenté exacts nous échappent. Dans un compte rendu d'une assemblée générale de l'Institut finistérien, paru dans la presse régionale et daté du 25 août 1927, il est précisé « que Mme Bénard est la fille de M. Philippson, le financier belge auquel ses services à la France ont valu, il y a quelques mois, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur ».

En tout cas, Mme Bénard a été parmi les principaux mécènes et donateurs de l'œuvre, qui l'a également intéressée. Et même, dans les années 1934-1935, malgré la fin tragique de ses enfants, elle a manifesté de l'intérêt. Nous avons son buste en marbre, de très bonne facture. Vers 1924-1929, ils hivernaient à Cannes, à la villa Jacques-André. C'est ainsi que des coupures de presse nous apprennent que, le 17 décembre 1928, thé intime chez le commandant et Mme Bénard Le Pontois : « Parmi l'élégante assistance : Sir Francis et Lady Elliot, Mrs Guinness, marquise de La Soudière, Lady Eaton, Mme Jammes, marquise de Montéclain, comte et comtesse de La Salle, comtesse de Montéclain, Mlle Daumery, Mlle

(12) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 16.

Yungman », ou que le mercredi 15 février 1928, les mêmes ont offert un déjeuner « qui réunissait : le général et Mme Toulorge, commandant et baronne de Slane, comte et comtesse de La Salle, comte et comtesse Courret de Villeneuve, M. et Mme Lefèvre, Mme L. Jammes, marquis d'Andelarre. » Il faudrait un expert en histoire des relations mondaines pour situer celles-ci.

Dans un numéro de l'édition de Cannes de *l'Éclaireur de Nice et du Sud-Est*, on trouve trois longues colonnes consacrées au « Grand Gala de Charité », au casino municipal, le 25 mars 1927, sous le patronage de la duchesse de Vendôme, princesse de Belgique, et dont le commissaire général fut « M. Bénard Le Pontois ». Au « magnifique souper qui suivit la représentation », on remarqua à la table de S.A.R. Mme la duchesse de Vendôme, S.M. le roi de Suède, S.A.R. le prince Nicolas de Grèce, sept autres personnalités et le commandant Bénard Le Pontois. A la table de S.A.R. Monseigneur le duc de Vendôme, trois princesses de Grèce, Serbie et Hesse, cinq personnalités et Mme Bénard Le Pontois.

Que les étés à Porz-Carn devaient être austères, inconfortables, mais reposants en comparaison !

Ces villégiatures d'hiver liguriennes furent accompagnées d'activités très variées, archéologiques et géologiques, avec diverses sociétés savantes provençales de Grasse, Antibes et autres localités. Notamment dans le cadre de la Société des Amis du musée d'Antibes, est constitué en 1924 le Groupe ligurien d'études historiques, dont le commandant Bénard Le Pontois est vice-président, et qui, suivant la même trajectoire que le Groupe finistérien, se transformera ensuite en Institut des fouilles préhistoriques de Provence et des Préalpes. On comprend alors pourquoi font partie des deux organisations, la provençale et la finistérienne, des habitués de la Côte d'Azur comme le duc de Vendôme, le duc de Trévise et plusieurs autres personnalités. Fin 1929, ce domicile provençal fut abandonné pour Paris, sans doute à cause de la scolarité des enfants, et des fréquentations parisiennes plus suivies (École d'anthropologie, etc.) du commandant, comme pour d'autres raisons. En tout cas, en 1930, le duc et la duchesse de Vendôme versèrent encore une cotisation importante à l'Institut finistérien. La duchesse étant princesse de Belgique, et Gabrielle Philippson étant fille d'un banquier belge, leurs liens sont évidents.

Comme leur contrat de mariage précise qu'ils sont sous le régime de la séparation de biens, l'acquisition de la propriété de Porz-Carn au printemps 1919 (Charles Bénard a dû être démobilisé de son escadrille de dragueurs de mines de Toulon tout au début de 1919 ; ils habitaient alors villa Esterel à Cannes) a peut-être été faite uniquement au nom de sa femme ; en tout cas l'inventaire après décès du 22 janvier 1932 précise qu'elle appartient à Mme Bénard et à ses enfants du premier lit, Mme Stéphanie Marie Goldschmitt épouse de Max Gottschalk, M. Benedict Goldschmitt et Mlle Marie Cécile Goldschmitt, celle-ci encore mineure (Mme Gabrielle Philippson, veuve Bénard usufruitière, nue propriété à ses enfants).

Curieux, à la séance de la Société archéologique du Finistère du 26 juin

1919, on annonce le décès à Lorient du commandant Louis Le Pontois ; à la séance du 31 juillet, on admet le commandant Bénard Le Pontois, « de Paris », présenté par le chanoine Abgrall, président, et G.-A.-L. Boisselier. Comme nous l'avons dit plus haut, dès la séance du 30 octobre, il est question de la première note sur les fouilles de la région. Sur la liste des membres de 1920, il est précisé que son adresse est à Ville d'Avray (par la suite le domicile parisien changera assez souvent). C'est la première fois qu'il adjoint à son nom « Le Pontois », comme si le décès du « vrai commandant Le Pontois » avait rendu le nom disponible ; d'ailleurs il n'en usera que dans le domaine archéologique ; pour les marins, il continuera à signer commandant Charles Bénard ses nombreux articles de presse qu'il publiera jusqu'en 1922. Et pourtant, il devait avoir des liens lointains avec ce nom, car lors de son expédition en Nouvelle-Zemble en juillet-septembre 1908 (13), nous voyons qu'il a appelé « cascade Le Pontois » un trait topographique.

Sa famille, au moins par alliance, a des affinités bretonnes. Son grand-père, Marie Pierre Bénard (Montrichard [Cher], 1798 - Bordeaux, 1883) avait épousé en 1827, à Auray, Émilienne Le Bayon. Son père, Charles Marie Eugène Adrien Bénard (Montrichard, 1833 - Bordeaux, 1904) avait épousé en 1863, à Lorient, Marie Perrine Grouhel (Lorient, 1840 - Lorient, 1923), et doit avoir eu comme frère ou cousin Victor Grouhel Le Bayon, médecin-major.

C'est son remariage qui fait que, démobilisé, il ne retourne pas à Bordeaux, où il a dû liquider tous ses intérêts et propriétés après son divorce, mais où il conserve bien des amis, comme leurs lettres le prouvent. De président de la Société océanographique du golfe de Gascogne, il est devenu celui de la Société océanographique de France qui vient de se créer. L'Union géophysique et géodésique internationale s'est créée à Bruxelles en 1919. Dès 1920, dans le Comité français de géodésie et de géophysique, 3e section, Océanographie, nous le trouvons dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 1920 : « Sachant aussi que le contre-torpilleur *Mistral* sous le commandement de M. le capitaine de corvette Bénard et le *Pourquoi-Pas* sous le commandement du lieutenant de vaisseau Charcot seraient prochainement armés et doivent faire des études océanographique, la Section a demandé que toutes facilités soient données aux officiers de marine pour faire un stage sur ces deux navires et pour s'initier à la pratique de l'Océanographie ». Jusqu'en janvier 1921, il a une grande activité en conférences et en articles de presse, puis tombe sérieusement malade jusqu'en juillet 1921 ; c'est visiblement ce qui lui fait abandonner l'océanographie et démissionner de ses fonctions dans ce domaine, encore que des lettres d'amis qui s'inquiètent de sa santé peuvent faire penser à un conflit. Une lettre du 16 juin 1921 venant de Blanzac, d'un signataire mal déchiffré : « Mon cher ami, j'ai reçu l'autre jour une circulaire de la Société d'Océanographie, m'informant que, pour raison de santé, vous avez pris la décision de donner votre démission de Vice-Président Directeur. Ému de cette information je viens vous demander de me rassurer et de m'envoyer de vos nouvelles. Il m'est pénible de croire que votre

(13) Ch. BÉNARD, *Dans l'océan Glacial et en Nouvelle-Zemble*, Société d'océanographie du golfe de Gascogne, Paris, Albin Michel, 1909, 196 p. Cf. p. 109.

état de santé vous force à donner votre démission d'une société qui est votre œuvre. Il va de soi que si cette démission est le résultat d'un malentendu avec vos collègues, elle entraînera sans doute la mienne à la fin de l'année. J'attends avec impatience votre réponse et vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments les plus cordiaux et les meilleurs. » (signé quelque chose comme Blerou-Tourne...). Et de Bordeaux, du 2 juin 1921, une longue lettre signée Demay : « Mon bien cher ami... Ce que vous me dites de votre santé me peine beaucoup. Mais j'ai le ferme espoir qu'avec les soins dont vous êtes sûrement entouré, vous résisterez au mal dont vous êtes menacé. Et puis le bon air de la Bretagne, votre pays natal, assurera je l'espère, votre guérison. Je prie Dieu de tout mon cœur pour qu'il en soit ainsi. Je suis si ému en vous écrivant que ma main tremble... Oui notre ancienne société d'océanographie (de Bordeaux) a marché, grâce à vous, à pas de géant... » Dans le reste, il est surtout question de souvenirs de croisières à bord des yachts du signataire, et il envoie une brochure tirée à 50 exemplaires (n° 28) d'un autre ami commun, décédé, Gustave Labat : « Vieux souvenirs. Croisière en Zigzag de l'entrée de la Gironde à Brest », Bordeaux 1916, 24 p. où il est question des Glénan (objet d'une autre brochure du même, 1915) et d'autres mouillages sur la côte.

Un extrait de l'armorial de d'Hozier, concernant Louis Le Pontois, s^r^ de Penaros, dont les armoiries sont associées alternativement à d'autres suivant les documents, un arbre généalogique complexe et étrange, montre que Charles Bénard a cherché à se trouver des ancêtres, par deux voies collatérales et plusieurs mariages allégués entre cousins, partant de celui qui, pour P. Potier de Courcy, est Le Roi, s^r^ du Pontois, paroisse de Saint-Julien de Landerneau, avec les mêmes armes, et aussi s^r^ de Penaros en Plouédern, d'où une dérivation Penaros = Benaros = Bénard fort invraisemblable. Il est à noter que dans cet arbre généalogique, il n'est pas du tout question du commandant Louis Le Pontois, ni du colonel comte Louis François Alfred Le Pontois, dont on trouve une photographie mortuaire (1839 - décédé au château des Viviers, 1912), mais qu'on trouve sur un petit papillon imprimé sur *Les pseudonymes de la famille Bénard Le Pontois*. La chasse aux ancêtres titrés n'est pas d'aujourd'hui. C'était une victime toute désignée.

Faute de documents précis, et seulement de vagues racontars entendus vingt ans plus tard, il est difficile de démêler ces affaires océanographiques, de même que les tribulations de la « mission scientifique saharienne » de 1930-1931 (et dont les liquidateurs réclament à sa succession une somme totale de 138 063,22 francs). Celle-ci, patronnée par l'Institut international d'anthropologie et l'Automobile-Club de France, n'avait que subsidiairement un programme ethnographique, anthropologique et archéologique. Il s'agissait surtout de faire la promotion des « cargos du désert », trois gros camions Laffly type Saharien (chacun 7 tonnes, pour une charge utile de 3,5 t), à boîte 8 vitesses, sur pneus simples, à moteur Peugeot-Diesel de 40 CV construits par la Compagnie lilloise de moteurs. Du 23 novembre 1930 au 8 février 1931, d'Alger à Gao et retour par Tunis, ils firent leurs 12 000 kilomètres sans encombre. Ils furent présentés à Paris au départ le 7 novembre 1930 et le 3 mars 1931 à l'arrivée. Une belle plaquette publicitaire commémorative fut ensuite imprimée par la Compagnie

lilloise de moteurs ; c'était donc quelque chose de très différent de la Croisière noire de 1924-1925, sur autochenilles Citroën. Le tout avait comporté une quinzaine de participants, scientifiques, civils et militaires. Les critiques ultérieures sur le maigre butin scientifique ne tenaient pas compte de la rapidité relative des trajets, et que cela avait surtout été une opération technique. On peut noter qu'en 1901 Charles Bénard avait publié une *Note sur la télégraphie sans fil au Sahara* : les mers de sable intéressaient déjà donc cet océanographe.

On ignore pourquoi les sponsors commerciaux de la « mission scientifique saharienne », qui en tirèrent certes prestige, ne voulurent pas en assumer tous les frais. En tout cas, les ennuis s'accumulèrent à ce retour du Sahara. D'une part, Mme Gabrielle Bénard, née Philippson, resta dans son appartement de la rue Pierre-Charon, tout près des Champs-Élysées, mais Charles Bénard Le Pontois dut se réfugier dans un autre, rue Jouffroy, au mois d'avril 1931. En même temps, le 21 avril 1931, décédait le président général de l'Institut finistérien d'études préhistoriques, le contre-amiral Charles-Édouard Motet, qui en était un peu le grand-père modérateur et diplomatique. Malade, le commandant Bénard Le Pontois ne put assister aux obsèques, et dut envoyer son discours à lire par G. Chabal, vice-président.

L'amiral Charles-Édouard Motet

D'une famille d'officiers de marine, il est né à Tahiti le 3 octobre 1848 et décéda à Brest le 21 avril 1931. Sa carrière s'est déroulée depuis son entrée à l'École navale en 1864 jusqu'à sa retraite en 1910. Il était très fier d'avoir participé comme lieutenant de vaisseau sur le croiseur *Sané*, au transport des butins des fouilles de Dieulafoy, de Susiane jusqu'à Toulon. Il avait eu sous ses ordres les officiers érudits comme Alfred Devoir et Émile Morel et apprécié leurs qualités scientifiques. Aussi, dès 1923, président du Comité des fêtes et monuments du Finistère, il entre au Groupe puis Institut finistérien d'études préhistoriques et y joue un rôle tutélaire éminent ; il fut nommé correspondant de la Commission des monuments historiques à ce titre, lui aussi. Évidemment, il eut tendance à considérer, oubliant certains des premiers initiateurs, que c'est essentiellement les officiers de marine qui ont tout fait.

Le commandant Louis Le Pontois

Ayant fait allusion à lui, il est nécessaire de dire le peu que nous savons du « vrai commandant Le Pontois », décédé à Lorient à la fin du printemps 1919. Capitaine de frégate, puis retraité à Lorient, numismate et collectionneur averti, il semble se mettre à fouiller dans les communes voisines (Guidel, Ploemeur, puis Groix, surtout) à partir de 1889. Il fait des plans et des dessins d'objets nombreux, des photographies, mais ne publie presque rien (le tumulus de

Cruguel en Guidel en 1890, qu'il a fouillé avec le concours de F. Gaillard [14]. C'est un travailleur très indépendant des sociétés, ami de P. du Chatellier à qui il lègue toutes ses collections et produits de fouilles en août 1904 ; ils fouillent ensemble à Groix en 1906, et ils publient alors ensemble à la Société archéologique du Finistère. Il s'intéresse à la conservation des monuments et objets, puisqu'en 1913 il y publie une traduction d'un chapitre à ce sujet d'un ouvrage norvégien. Son manque de publication, étant donné ses nombreuses fouilles et ses manuscrits prêts, est étrange. Après sa mort, ses papiers et documents sont fort dispersés (à la Société polymathique, qui publie en 1927 une importante fouille mégalithique à Groix, menée de 1895 à 1903, document sans doute récupéré par son parent Alexandre Le Pontois, négociant à Vannes, président de la Polymathique en 1927-1928 ; au musée des Antiquités nationales, avec la collection du Chatellier). D'autres documents dispersés par des ventes publiques réapparaissent (l'écomusée de Groix en a récupéré ; d'autres sont dans des mains privées). En 1933, ses nièces, les demoiselles Le Pontois, écrivent au Groupe finistérien d'études préhistoriques pour savoir s'il avait des ouvrages ou collections de leur oncle, ce qui n'est pas le cas.

Dans ses notes, pourtant, Charles Bénard fait souvent allusion, et souvent certainement mal à propos, à des mystérieuses « notes du commandant Le Pontois ». Et dans son arbre généalogique, il accole au nom de sa mère, lorientaise, Marie Perrine Grouhel, un affixe « Le Pontois », comme si cela avait été le nom de famille de sa mère à elle, et la justification de la modification de son propre nom.

Un autre parent, le docteur L. Le Pontois, radiologiste à Vannes, où il entra à la Polymathique en 1911 et la présida en 1938, sans jamais rien y publier, et avec qui j'ai eu des conversations jadis, ne put me donner de précisions (c'était un cousin d'un autre Lorientais, le publiciste et celtisant Yves Le Diberder, 1887-1959).

En dehors du fait qu'il ait collectionné beaucoup de haches polies des arrondissements de Lorient et de Quimperlé, on sait par la tradition que le commandant Louis Le Pontois se livrait à des expériences de polissage, et qu'il lui est arrivé de repolir des objets antiques pour leur redonner le lustre d'origine.

Sir Robert Mond, F.R.S.

C'est le fils de Ludwig Mond (né à Kassel en 1839, mort à Londres en 1909), célèbre chimiste qui a découvert le nickel-carbonyle, d'où le procédé Mond de préparation du nickel et la Mond Nickel Co. Ltd. Son fils, chimiste distingué également, est décédé le 22 octobre 1938, laissant veuve son épouse Maï Le Manach (née en 1869 à Belle-Isle-en-Terre, décédée en 1949), très célèbre en

(14) L. Le Pontois, *Exploration du tumulus de Cruguel en Guidel, dans Revue archéologique*, t. XVI, 1890, p. 304-338.

Bretagne par sa carrière mondaine, puis ses bonnes œuvres (15). Ce qu'on sait moins, c'est que Sir Robert Mond était aussi un passionné d'archéologie, plus particulièrement de celles de la Palestine et de l'Egypte, et qu'il a patronné, entre mille libéralités que lui permettait son immense fortune, celles de l'Egypt Exploration Society, notamment à Tell el-Amarna. Mais il s'est aussi intéressé à la Bretagne, peut-être à cause de son épouse, et, à partir de 1928 jusqu'à son décès, il a été l'un des principaux mécènes de l'Institut finistérien d'études préhistoriques.

Il a également subventionné les activités en Bretagne de Miss V.C.C. Collum, personne un peu originale qui avait repris l'idée que les mégalithes étaient d'époque romaine. Elle a fouillé ainsi, sur les terres du baron R. Surcouf, l'allée couverte de Tressé (Ille-et-Vilaine) en 1931 (luxueuse publication en anglais en 1935, en français en 1938) ; travaillant à Carnac auprès de Z. Le Rouzic, elle avait rédigé un répertoire très illustré des mégalithes du Morbihan, voisins de Carnac, manuscrit resté inédit à cause de la mort de son protecteur, et dont elle aurait vendu après la dernière guerre tous les documents à une université américaine (nous ne savons laquelle ; en tout cas, il ne semble rien en être sorti). Enfin, dans le Finistère, voulant fouiller un grand tumulus avec les subsides de Sir Robert, sous les auspices de l'Institut finistérien d'études préhistoriques, elle s'est attaquée en 1929-1930 à la grande butte du Castel en Loperhet (qui fut classée monument historique, sous le nom du Roc'hellou en 1930, à la suite d'une proposition en 1929 de Ch. Bénard et G. Chabal). Elle croyait au départ avoir attaqué un tumulus préhistorique, mais s'est bien aperçue qu'il s'agissait d'une motte castrale, qu'elle a fouillée avec beaucoup de méthode, ayant simplement eu tendance à la dater un peu tôt et contemporaine des incursions vikings. Le beau manuscrit ne fut jamais publié ; il comprend 60 pages dactylographiées de texte, 23 p. de photographies et 18 figures au trait, et doit dater de 1933. Elle avait très bien su examiner la stratigraphie des remplissages des fossés, les troux de pieux à la base de la motte en bordure interne des fossés. Sur le sommet de la motte, elle prit pour des « fourneaux » à structure encorbellée ce qui semble de très gros trous de poteaux incendiés qui devaient supporter le donjon en bois. Malheureusement, des mesures de préservation (garnitures des sections par treillages métalliques, porte métallique pour accéder à une coupe, protection des encorbellements des « fourneaux ») n'ont pas résisté aux aléas de l'époque de la dernière guerre, et des éboulements en ont dégradé l'aspect. Malheureusement aussi, les épreuves de ses photographies ne sont pas toujours d'une qualité en permettant publication, ce qui m'a dissuadé de faire une adaptation résumée (et corrigée) de ce manuscrit.

Une liasse de courrier de 1929 me montre qu'en janvier de cette année, Pierre Romain Desfossés, propriétaire à Plougastel-Daoulas, avait approché G. Chabal, qui l'en a tout de suite dissuadé, dans l'idée de fouiller lui-même ce site. D'où le recours à Sir Robert Mond ; d'ailleurs une lettre du 3 octobre 1929 de P. Romain Desfossés dit qu'il a eu la visite de Sir R. Mond et une lettre de Miss

(15) P. DELESTRE, *Maï la Bretonne : la vie fastueuse de Lady Mond*, Paris, 1970.

Collum au sujet des premières constatations: « Ce n'est pas, évidemment, extraordinairement emballant au point de vue *préhistorique*, mais rien, en somme, ne doit nous faire désespérer de trouver mieux « dans le ventre du bonhomme », si l'on tient pour la théorie des superpositions. »

Les brevets d'incompétence

On voit nos distingués prédécesseurs se délivrer les uns aux autres avec une égale complaisance des brevets d'incompétence. Vus avec le recul, on ne manquerait pas de nos jours de les trouver à peu près aussi incompétents les uns que les autres, à la lumière des connaissances actuelles. Certes, selon leurs spécialités et leurs formations d'origine, ils avaient tous des acquis précieux et des compétences de l'époque en telles et telles matières. Surtout, ils avaient les uns et les autres de grandes compétences en bonne volonté et en enthousiasme naïf, quelles que soient les classes de la société d'où ils provenaient.

Il n'est peut-être pas possible d'en dire autant des « carriéristes » qui ont suivi...

En tout cas, à côté de l'intérêt pour l'histoire de l'archéologie que tous ces documents recèlent, il y a aussi les ouvertures qu'ils nous donnent sur la sociologie et la psychologie des archéologues...

Fraudes et mauvaises conduites scientifiques

Jadis, les musées se sont remplis d'œuvres d'art et d'objets archéologiques douteux acquis dans le commerce ou dans des ventes publiques, et une de leurs préoccupations majeures de nos jours est de détecter et d'éliminer tout cela, grâce aux techniques archéométriques nombreuses disponibles. Maintenant que l'on estime que les seules trouvailles scientifiquement valables et intéressantes sont celles sortant de chantiers de fouilles correctement conduits, les problèmes ne sont plus guère ceux-là. Mais comme personne ni aucun système n'est infaillible, il peut y avoir des stratigraphies complexes mal lues, des remaniements, voire des erreurs d'étiquetage ou de numérotage, bref une critique des sources reste toujours nécessaire. Des problèmes se posent avec des trouvailles fortuites, surtout des questions de provenance dissimulée ou des associations d'objets qui ne devraient pas se trouver ensemble ; il y a les mauvais plaisants, généralement faciles à démasquer (on n'imagine pas, en France, le nombre actuel d'articles de la presse scientifique internationale au sujet de la possible culpabilité du père Teilhard de Chardin dans la fraude de Piltdown ! Comme j'ai eu l'occasion, dans les années 1945-1950, d'avoir plusieurs longs entretiens avec lui, je dis non à ces insinuations déplacées).

Mais qui lit des revues scientifiques internationales, ne peut manquer de voir sans arrêt surgir des « affaires » de mauvaise conduite scientifique. Il y a l'histoire d'un paléontologiste indien. Surtout il y a un nombre invraisemblable de litiges dans le domaine de la biologie moléculaire et médicale, là où les

problèmes de « gros sous » sont importants. Cela tient aux méthodes de financement des recherches dans certains pays. Cahiers de laboratoire pleins d'expériences qui n'ont jamais été faites, ou appropriation des résultats d'un autre, tout arrive à une fréquence inquiétante.

Dans quelle mesure sommes-nous menacés par des mœurs aussi déplorables ? Au point de vue financier, nos affaires ne pèsent pas lourd. Je crois que c'est surtout que, voulant se faire « mousser », quelques-uns présentent des interprétations non assurées sans retenue, victimes du goût des médias pour le sensationnel. C'est une grande modestie qu'il nous faut, hier comme demain, et sans agressivité pour les points de vue antérieurs ou différents. Et bien entendu moins de maffias, de corporations ou de syndicats de louanges mutuelles pour se répartir les moyens de travail.

Géo-archéologie, pétro-archéologie, mines et carrières anciennes

Nous devons insister sur l'intérêt des nombreuses publications, dans des revues diverses (outre sa contribution à notre *Bulletin* de 1991), de notre ami et collègue L. Chauris concernant les exploitations de carrières anciennes du Finistère et des Côtes-d'Armor, du Moyen Age aux Temps modernes. Il n'y a pas que les travaux, d'ailleurs fondamentaux, sur les carrières égyptiennes, grecques, romaines (y compris celles de Rhénanie ou d'ailleurs), qui ouvrent des horizons nombreux sur les pratiques techniques successives et les diffusions des matériaux de construction et de sculpture.

Et n'oublions pas qu'il y a des recherches tout aussi intéressantes sur les origines des blocs utilisés pour la construction des mégalithes (nous avons fait allusion plus haut aux travaux pionniers de G. d'Ault-Dumesnil). A ce sujet, disons qu'en Grande-Bretagne, des travaux récents font abandonner l'idée d'un transport humain du pays de Galles au Wiltshire des « pierres bleues » de Stonehenge : la théorie d'un transport naturel à l'époque glaciaire prévaut. Les constructeurs de ce monument prestigieux se sont bornés à récupérer dans leur région (ce qui implique déjà certains transports) les blocs erratiques. Et pour nous, les transports maxima des blocs mégalithiques atteignent par voie de terre tout au plus 3 à 5 km, ce qui est déjà remarquable (dans le golfe du Morbihan, sur eau, on a pu dépasser un peu ces distances).

L'archéologie industrielle et l'histoire des mines sont en plein renouveau ; pour le moment la majorité des travaux récents concernent surtout la Haute-Bretagne et l'est du Massif armoricain. Mais, et cela nous concerne davantage comme travaux d'archéométrie, des travaux analytiques sur les scories, les minerais eux-mêmes, la paléo-métallurgie qui en dérive, tout cela est en plein essor, souvent avec le recours à des méthodes sophistiquées. En n'oubliant pas bien entendu toutes les tentatives d'archéologie expérimentale, pour la métallurgie comme pour la céramique, et plus rarement pour le débitage des pierres ou leur polissage.

De la signification des mégalithes

Sujet éternel, où les réponses varient cycliquement. Avec les effets de l'archéologie théorique postprocessusuelle ou, si on veut éviter ce barbarisme, postnouvelle tout simplement (car la « nouvelle » archéologie des années 65-80 est déjà au magasin des vieux accessoires), on a le déferlement des idées « critiques » (ce qui veut dire que toutes nos interprétations sont influencées par notre idéologie) et surtout le déploiement plus intéressant des interprétations symboliques. Ce qu'on disait jadis religieux, comme les menhirs et autres systèmes de pierres levées, devient tout simplement symbolique, et on rejoint par exemple l'idée populaire qu'une pierre levée symbolise un être humain ; là, pas de problèmes, c'est au moins aussi bien. Au lieu de voir dans les menhirs des figurations de divinités abstraites, ce serait là la symbolisation de la puissance ou des autres qualités des ancêtres les plus notables. Il y a d'ailleurs de nombreux parallèles ethnographiques, même s'il faut se méfier de ce genre de comparaisons qui sont tout de même éclairantes.

Pour ce qui est des « sépultures » mégalithiques, les « dolmens » au sens large, il y a longtemps que nous sommes persuadés que ce rôle funéraire n'est qu'accessoire et subsidiaire, le rôle fondamental étant social, ce sont des intégrateurs des sociétés. Il est vrai que, au moins dans nos sociétés traditionnelles, les cimetières où se retrouvent les tombes des ancêtres ont ce rôle également. Les tombeaux, surtout les plus ostentatoires, sont beaucoup plus faits pour les vivants que pour les morts.

Bref le mégalithisme peut refléter des besoins et des activités socio-culturelles symboliques beaucoup plus que des croyances très élaborées. Bien entendu, tout cela fait partie de ces bla-bla qui entrent par une oreille ou un œil pour sortir par l'autre...

Datations nouvelles de mégalithes par accélérateur

Notre programme pour obtenir quelques datations radiocarbone sur ossements grâce à la méthode par accélérateur, qui permet d'opérer sur de très minimes quantités, a pris cours grâce à la compréhension de nos collègues en charge de l'installation du « Tandetron » du Centre des faibles radioactivités. Il faut savoir que celui-ci ne peut faire pour l'archéologie que très peu de datations par an, sa mission principale étant la géophysique et la géochimie. L'intérêt d'opérer sur des ossements trouvés dans des sépultures mégalithiques est qu'ils sont certainement associés à l'utilisation du monument, et comme c'est une denrée rare dans nos régions, on n'en détruit que peu. Malheureusement les ossements brûlés, comme ceux des dolmens de Saint-Thois (16) ou ceux bien

(16) P.-R. GIOT, *Étude anthropologique des ossements du cairn de Ty-Floc'h en Saint-Thois*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 48-49.

moins abondants des couloirs de Barnenez B et G, ont perdu tout le carbone qu'ils contenaient par la combustion, et ne peuvent servir. Mais nous avions quand même en Finistère quelques rares monuments avec des os humains bien conservés.

C'est ainsi que le problème de l'âge des coffres du tumulus de Parc-ar-Hastel en Tréguennec, évoqué dans mes chroniques récentes, est réglé, et ils sont bien du Chalcolithique ou de l'âge du bronze ancien, comme tous les autres coffres de la région, à rainures ou pas. Un métatarsien 2 du côté droit venant du coffre I a donné: GIF A-92373: 3610 ± 90 ans B.P. conventionnels, soit l'intervalle 2260 - 1755 ans CAL. B.C. Un métatarsien 5 droit du coffre II a fourni la mesure: GIF A-92364: 3510 ± 80 ans B.P. conventionnels, soit l'intervalle 2090 - 1660 années CAL. B.C. en temps réel avant notre ère. Les deux plages de temps à 95 % de confiance se recouvrant, elles ne sont pas statistiquement différentes l'une de l'autre. Bien entendu, cela démontre bien que tous ces coffres sont surajoutés aux structures mégalithiques particulières et bien antérieures de ce tumulus, l'âge précis de ces dernières n'étant pas déterminé pour autant.

Dans la chambre orientale du cairn de Roc'h-Avel en Landéda, coupé par le trait de côte des plus hautes mers (17), nous avions au niveau supérieur du remplissage conservé, des ossements humains dépareillés. Un rotule a donné le résultat suivant: GIF A-92374; 5260 ± 90 ans B.P. conventionnels, soit la fourchette après calibration 4315 à 3845 ans CAL. B.C. En dessous, nous avions des pierres brûlées, un fragment de meule et des charbons qui avaient donné la date, par la méthode classique: GIF 5510: 5800 ± 100 années conventionnelles B.P., soit l'intervalle 4925 à 4450 CAL. B.C.; l'étude dendrologique des charbons par D. Marguerie a montré qu'il s'agit de troncs ou grosses branches de chêne, de sorte que cette fourchette est peut-être à rajeunir de 100 à 200 ans, ce qui la rapprocherait et la rendrait même statistiquement indiscernable de celle des ossements. De toute manière, les deux dates respectent l'ordre stratigraphique.

Le résultat le plus intéressant concerne le dolmen à couloir perché sur le sommet de la butte de La Torche en Plomeur, sur le sommet du « coussin ». Lors de ma fouille de sauvetage de l'automne de 1946, j'avais eu la chance d'y trouver deux petites zones intactes quant à leur remplissage, dans le milieu du couloir et dans le compartiment nord, avec des ossements humains dépareillés. Un métacarpien 5 droit de la chambre nord a donné la date par accélérateur:
GIF A-9272: 5490 ± 90 années conventionnelles B.P., soit après calibration l'intervalle 4525-4085 CAL. B.C. On a là un résultat qui montre que le monument était déjà en usage à l'époque de la plupart des sépultures mégalithiques bretonnes les plus anciennes, telles que Barnenez A ou F, Saint-Thois et, si l'on en corrige un peu les dates à cause de l'âge du bois, Roc'h-Avel, Barnenez G,

(17) P.-R. GIOT, B. HALLÉGOUËT, J.-L. MONNIER, *Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 23-31. — P.-R. GIOT et H. MORZADEC, *Des dolmens à couloir au péril des mers actuelles*, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 9, 1992, p. 57-66.

Quélarn B, etc. Bref tout se présente comme si, avec des variantes architecturales purement locales ou circontancielles, le phénomène des tombes mégalithiques à chambre et à couloir s'était mis en place à peu près à la même époque partout (sachant qu'on ne peut valablement distinguer leurs fourchettes après calibration dans un intervalle de confiance de 95 %, et si l'on se contente d'une confiance à 68 %, on ne discrimine pas beaucoup davantage). Bref le dolmen de La Torche est fort respectablement ancien, et sa position dominante dans ce paysage comme son voisinage avec le débris de cuisine mésolithique en sont d'autres indices révélateurs.

Évidemment, dans la même région bigoudène, où les ensembles de dolmens à couloir à chambre compartimentée ont été si nombreux, nous avons eu la date radiocarbone, par la méthode traditionnelle sur des charbons de bois, provenant du compartiment sud-est de la sépulture B de l'ensemble de Quélarn (ou Tronwal ouest) en Plobannalec : GIF 5061 : 5760 ± 120 années conventionnelles B.P., soit après calibration l'intervalle 4920 - 4340 CAL. B.C. Comme cet intervalle se recoupe avec celui obtenu à La Torche, à 95 % de confiance, les deux résultats ne peuvent être discriminés. Mais si on se contente de 68 % de confiance (soit à peu près deux chances sur trois), les deux intervalles se séparent tout juste. Pour Quélarn, l'âge du bois peut jouer, et donc on devrait considérer les dates effectives comme plus resserrées. On voit le grand intérêt des datations sur les ossements mis dans les sépultures, à condition bien entendu qu'ils soient ceux des premiers inhumés ou en tout cas proches de ceux-ci.

C'est pourquoi le résultat du dolmen de La Torche est spécialement éclairant. De plus, ce monument déjà compliqué ne peut être conçu comme des plus anciens du genre. Les « protodolmens » nous échapperont toujours. Mais je crois qu'on peut honnêtement conclure de toutes les données que la mode des sépultures à chambre et à couloir était assurément bien installée vers 4500 ans avant notre ère, pour le moins.

Un complément d'exploration à Quélarn en Plobannalec

Le mieux conservé des ensembles de sépultures à chambres compartimentées fut le premier à être reconnu (par A. du Chatellier peu avant 1850), et il était l'un des mieux ordonnés, comprenant six sépultures côte à côte englobées dans un cairn unique ; si l'on en juge par les plans approximatifs disponibles pour les autres ensembles détruits, la plupart de ceux-ci étaient beaucoup plus anarchiques et déconnectés. Les fouilles de 1979 à 1983 avaient permis d'en préciser les structures d'ensemble, de fouiller à fond ou partiellement certains éléments. Le site étant planté de pins, leurs racines étaient un obstacle considérable par endroits, qui firent renoncer provisoirement. La tornade de 1987 régla le sort de ces pins, ce qui permit ensuite l'acquisition du site par le département. Le chablis fut débardé en 1991, tout en laissant les souches continuer à pourrir sur place, pour éviter de déranger davantage les structures archéologiques dans lesquelles elles étaient intriquées.

Un sondage complémentaire fut opéré en 1992, pour se rendre compte de l'état d'avancement de la décomposition des souches (dont certains éléments tiennent encore), et pour résoudre un problème incertain qui entravait la publication définitive des fouilles d'il y a quelques années, à savoir la chronologie relative des sépultures C et B. On avait observé que la chambre C était englobée dans un cairn à double parement concentrique du côté oriental, tandis que B était construit tout auprès sans parement propre ; il semblait donc que C avait précédé B, mais les structures étant réduites à des assises résiduelles assez malades, cela demandait confirmation. De plus, au niveau des rapports réciproques des chambres, c'était le seul endroit du vaste cairn terminal où quelque chose pouvait être observé (entre D et E la situation avait été rendue indéchiffrable du fait d'une perturbation du haut Moyen Age). Aussi, en petite équipe (Y. Onnée, H. Morzadec et P. Berrou, ainsi que le signataire de ces lignes), un dégagement limité fut effectué en façade devant et sur les parements du cairn entre les entrées des couloirs C et B, où auparavant l'exploration était impossible du fait de la présence de trois gros arbres. Le dégagement précautionneux des souches de ces derniers fut possible mais demanda quelques efforts. Il confirma qu'à l'avant de chaque monument élémentaire il y avait deux parements concentriques, plaqués l'un devant l'autre. Il fut confirmé que le parement interne C se dédouble en se recourbant vers l'intérieur, en prolongation de ce qui avait été observé au niveau des chambres. Le monument B lui a été apposé lors d'une deuxième phase de construction, sans parement latéral individuel. Le parement frontal externe, commun à tous les monuments et alignant les façades, résulte donc d'une troisième phase.

La conservation du parement frontal reconnu est assurée par places jusqu'à cinq assises, le parement interne a été plus arraché, sans doute par les carriers médiévaux qui ont fait des déprédations un peu partout. Au coin est de l'entrée du couloir C, il fut rencontré une accumulation de tessons de poterie du Néolithique moyen, dont un vase présentant sous le col un bourrelet de préhension subhorizontal, orné de quelques incisions verticales, décor similaire à celui d'un vase de la chambre circulaire du dolmen d'Ezer en Loctudy (18). Une fosse située à un peu plus de 2 m en avant du parement frontal du cairn, presque en direction du menhir situé quelques mètres plus loin, est une indication qui pose problème.

Le sondage a montré que la faisabilité (pour écrire à la mode) d'une restauration des murets de parement et de leur présentation au public jusqu'à une profondeur raisonnable sont des options admissibles. La table de couverture de l'arrière-couloir du dolmen B (la seule du site) qui avait glissé dangeureusement à la suite de la tornade et de la chute des troncs, a été remise en place à l'automne 1992 par les soins de l'archéologue départemental.

---

(18) P.-R. Giot et H. Morzadec, *Utilisation préhistorique de la « métahornblendite » de Pleuven (Finistère) : des haches néolithiques à la statuette gauloise de Paule (Côtes-d'Armor), étude pétroarchéologique*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, Paris, t. 315, série II, 1992, p. 1215-1221.

Au point de vue chronologique, on peut supposer que le noyau constitué par les sépultures C-C'-D est le plus ancien. Il faudrait avoir la chance, lors de fouilles ultérieures, d'y trouver des restes de structures non perturbées par les carriers médiévaux ou les fouilles du siècle dernier, et conservant des éléments permettant une datation (19).

On voit combien tout cela reste fertile et qu'il y aura toujours du nouveau à découvrir ou des idées à vérifier.

(19) Cf. le plan que j'ai publié, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 12.

Notices d'archéologie finistérienne (année 1992) *

Afin de mieux embrasser l'activité archéologique annuelle dans le département, de ne négliger aucun de ses domaines d'investigation, la *Chronique d'archéologie antique et médiévale* prendra le titre, à partir de cette livraison, de *Notices d'archéologie finistérienne*, qui couvriront la période s'étendant de la première apparition de l'Homme à la fin du Moyen Age dans ce qui deviendra plus tard le département du Finistère. On y rendra compte des fouillles ostentatoires comme des plus humbles trouvailles, et on y laissera la parole aux bénévoles, aux chercheurs débutants, tout comme aux archéologues confirmés.

ARGOL, Merdy

A 200 m au sud-sud-ouest du village, dans une dépression marécageuse, une enceinte rectangulaire de 60x40 m, en surélévation par rapport aux parcelles avoisinantes, nous a été signalée. Les talus sont de faible importance et ne dépassent guère 1 m de hauteur. Dans l'angle sud-est, un rectangule de 15x10 m est bien visible et correspond sans doute aux restes de l'habitation. Par sa morphologie l'ensemble peut être daté, provisoirement, du Moyen Age.

M. Le Goffic

BANNALEC, Kerlec

Des contacts établis avec la population locale des cantons de Rosporden, Scaër et Bannalec, lors de nos recherches sur divers itinéraires anciens, nous ont permis de recueillir plusieurs renseignements dignes d'intérêt.

---

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou (Centre de recherche bretonne et celtique, U.R.A. 374 du C.N.R.S., Université de Bretagne occidentale). Ont collaboré à cette chronique : Annie Bardel (Laboratoire d'archéologie, Université de Rennes 2), Jean-Yves Éveillard (C.R.B.C., U.R.A. 374 du C.N.R.S., U.B.O.), Pierre Gouletquer (C.R.B.C., chargé de recherches au C.N.R.S., U.R.A. 374, associé à l'U.P.R. 403, Laboratoire d'anthropologie préhistorique, Rennes), Henri Guillou (Quimper), Bernard Hallégouet (maître de conférences, Laboratoire de géographie de la mer et des littoraux, Université de Bretagne occidentale), Stéphane Hinguant (chargé d'étude AFAN), Y. Lann, Jean-Paul Le Bihan (archéologue de la ville de Quimper et du département du Finistère), Guy Leclerc (Châteaulin), Michel Le Goffic (archéologue départemental du Finistère), Jean-Yves Robic, Association Tumulus (C.R.B.C., U.B.O).

C'est ainsi que M. Le Du, qui exploite la ferme de Kerlec au sud-est du hameau de Saint-Jacques, nous avait signalé la présence de tuiles rouges dans un champ. Avec le concours de Mlles Solen Guével, Karine Lesaux et Laëtitia Marmion, du lycée Brizeux de Quimper, nous avons systématiquement ratissé ledit champ, après un labour, à l'automne 1992.

Parmi les débris recueillis, MM. P. Galliou et J.-Y. Éveillard, du C.R.B.C., ont reconnu des tessons de céramique médiévale, mais également des fragments de tuiles à rebord ainsi que des agglomérats de mortier romain. Selon M. Le Du, tous ces débris éparpillés sur le champ proviendraient d'un ancien jardin jouxtant la ferme, sur lequel on trouve maintenant bâti un hangar agricole.

Il s'avère donc — et d'autres découvertes pourraient le confirmer — qu'un établissement romain (ou gallo-romain) existait sur le site avant l'ancien manoir et la ferme.

H. Guillou

BÉNODET, Poulquer

En 1988, lors des terrassements préliminaires à la construction d'une maison d'habitation, parcelle n° 146, section Al du cadastre de 1985, les vestiges d'un bâtiment gallo-romain ont été mis au jour et le Service départemental d'archéologie est intervenu immédiatement pour une fouille de sauvetage avant destruction. Deux fondations de murs ont été dégagées : l'une est orientée est-ouest et conservée sur 13 m de longueur, l'autre est nord-nord-est - sud-sud-ouest et conservée sur une longueur de 6 m, formant avec la précédente un angle de 92 gr (fig. 1). Leur largeur moyenne est de 0,60 m. Ces fondations sont essentiellement constituées de galets mal appareillés et non reliés par un mortier. Une seule assise a été préservée des pratiques culturales, sauf en certains endroits où la roche mère est plus profonde et, dans ce cas, deux, voire trois assises, ont pu être observées. Par contre, sur les pointements granitiques, les traces de la construction ont disparu.

Sur un de ces pointements rocheux, à la base d'un horizon relique B/C, au sud-ouest du décapage, a été mis au jour un éclat de silex à talon facetté qui pourrait dater du Moustérien, avec toute la prudence qui convient lorsqu'il s'agit d'une pièce isolée.

Une tranchée de sondage, effectuée perpendiculairement au mur est-ouest, a permis la reconnaissance d'un fossé à profil arrondi, large de 0,70 m et rempli de terre humique.

Au sud de mur est-ouest était un dépotoir, conservé sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, qui a livré, parmi de nombreux fragments de tuiles, un morceau de verre à vitre de teinte verte et quelques tessons de poterie. A part un rebord d'écuelle en céramique sigillée (fig. 2, n° 11), le mobilier est composé de tessons de vases utilitaires à lèvres épaissies et éversées (fig. 2, n° 2, 7, 8, 9), comportant parfois un sobre décor de deux cannelures parallèles sur le haut de la panse (fig. 2, n° 1 et 13), de jattes ou écuelles (fig. 2, n° 4 et 10), d'une jarre à

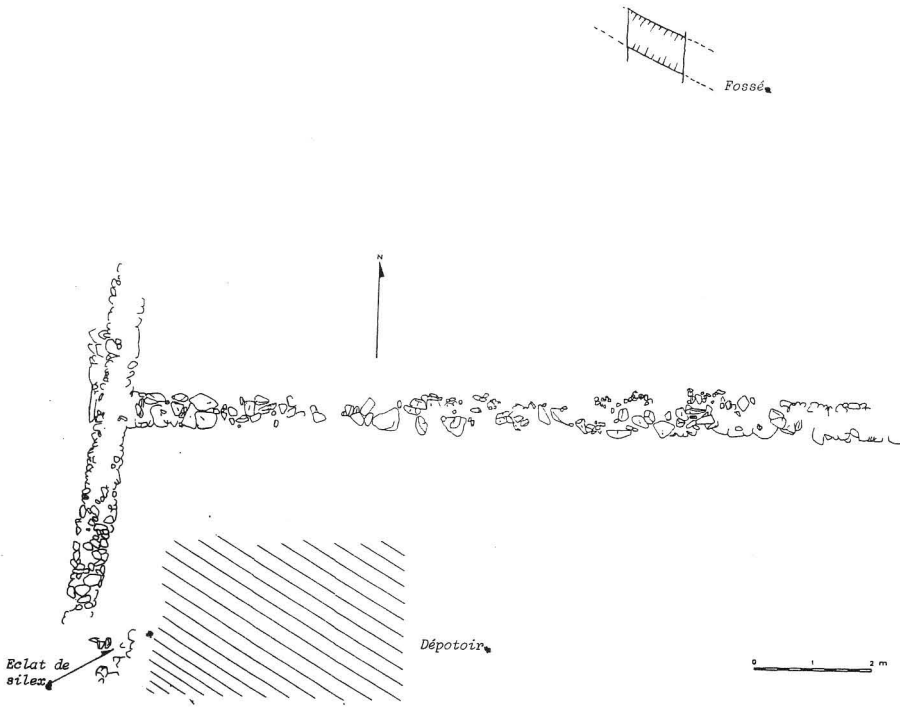


Fig. 1. — Bénodet, *Poulquer*, plan des structures retrouvées sur la parcelle 146.
En hachuré : le dépotoir.

décor ondé dont une anse retrouvée montre trois côtes saillantes (fig. 2, n° 12) et d'un pichet dont l'anse est ornée d'une ligne verticale de cupules non jointives (fig. 2, n° 14).

Cette intervention, si modeste soit-elle, a permis de reconnaître un élément supplémentaire de l'implantation gallo-romaine dans le secteur de la pointe Saint-Gilles, bien connue par un établissement de douze pièces cité par R.-F. Le Men dès 1875 (1), mais aussi par les inhumations du placître de Saint-Gilles (2). Les restes des structures sont si minimes qu'il est impossible de dire à quel usage ce bâtiment était destiné. Le mobilier permet cependant de le dater de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe siècle.

M. Le Goffic

(1) R.-F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère. Époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 134.

(2) L. Ogès, *Les sépultures à coffrets et la chapelle de Saint-Gilles en Bénodet*, *ibid.*, t. XLIX, 1922, p. 51-56.

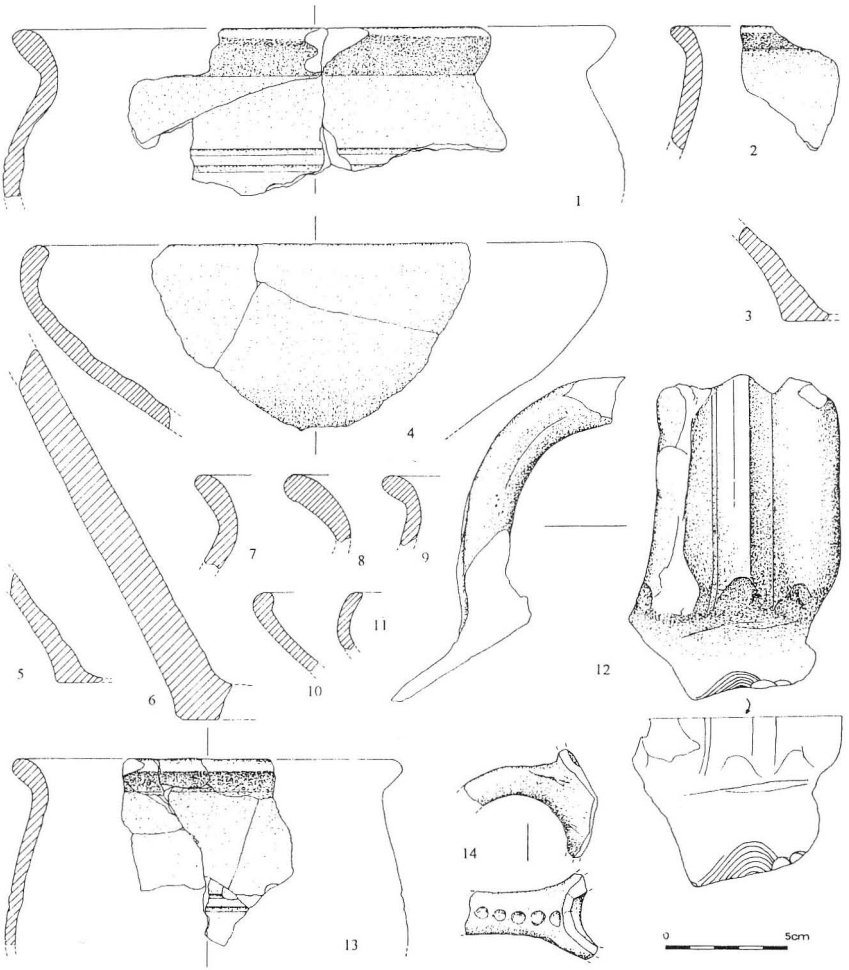


Fig. 2. — Bénodet, *Poulquer*, mobilier céramique gallo-romain.

BERRIEN, Quinoualc'h

M. J.-Y. Paul, de l'association E.S.P.A.C.E., nous a montré les restes d'une structure funéraire éventrée par une fouille ancienne, à 500 m au nord du hameau. Il faut dire que le nom de la parcelle — Park-an-Aour — a dû attirer très tôt la convoitise des chercheurs locaux. La forme et les dimensions du tertre correspondent à celles d'un tumulus de l'âge du bronze moyen, qui sont si abondants dans cette partie des monts d'Arrée. Les coordonnées Lambert sont : x = 145,50 ; y = 1 096,900 ; altitude : 262 m.

M. Le Goffic

BERRIEN, Moulin-du-Roy

La rivière le Fao, qui sert de limite communale avec La Feuillée, est dominée par une colline boisée sur laquelle se remarque une enceinte subcirculaire d'une centaine de mètres de diamètre ainsi que des substructions qui, jusqu'à plus ample information, peuvent être protohistoriques *sensu lato*. L'information nous a été communiquée par l'association E.S.P.A.C.E.

M. Le Goffic

BEUZEC-CAP-SIZUN, Coat-Pin

Nous avons été alertés par M. Josick Peuziat, qui nous a fait savoir qu'une aire empierrée avait été mise au jour par M. Le Brun, dans une petite parcelle qu'il cultive, au lieu-dit Coat-Pin, en Beuzec-Cap-Sizun, à une dizaine de mètres au sud du chemin départemental n° 7 reliant Douarnenez à la pointe du Van (- fig. 3). Venus sur les lieux en avril 1991, nous avons procédé à un décapage systématique de cette aire avant la remise en cultures. Sous la couche de terre végétale, épaisse de 0,30 m à 0,40 m, elle se présentait comme un empierrement dense et continu, constitué de blocs de granite et de quartzite, d'un calibre de 0,10 m à 0,20 m, disposés irrégulièrement (fig. 4). Au-dessus, un lit de gravillons, plus ou moins bien conservé, devait à l'origine contribuer à égaliser la surface qui était légèrement bombée. Cette structure atteignait au total 0,10 m à 0,20 m d'épaisseur en moyenne et elle reposait directement sur le sol naturel d'argile jaune. Elle était séparée du talus qui limite la parcelle au sud et qui court parallèlement à la route départementale, par une petite ornière plus ou moins nette. La largeur de la surface empierrée avoisinait les 3,20 m. Trois sondages effectués plus à l'ouest ont révélé qu'elle se prolongeait et qu'il s'agissait certainement de la chaussée fossile d'un chemin abandonné. Une personne âgée venue sur les lieux nous le confirma : elle se souvenait qu'à cet endroit se situait autrefois l'assiette du chemin reliant Poullan-sur-Mer à Beuzec. Dans la terre végétale et surtout à même l'empierrement, nous avons récupéré un grand nombre de tessons de poteries. Une telle abondance amène à penser qu'ils avaient été apportés depuis un habitat voisin, comme pour combler les nids de poule du chemin. Leur datation va de la fin du Moyen Age (XIV^{e}-XV^{e} siècle ; céramique onctueuse et céramique à couverte plombifère) au XX^{e} siècle. On ne peut en tirer aucune conclusion assurée sur l'époque de construction de la chaussée, mais seulement en déduire que celle-ci a été utilisée au moins depuis la fin du Moyen Age.

A quel itinéraire faut-il rapporter cette découverte ? Un examen des cartes et du paysage montre que le talus qui « guide » la chaussée se prolonge sur une grande distance et se raccorde sans inflexion, vers l'est, à l'actuelle route départementale 307. Cette route a repris en grande partie le tracé d'un chemin plus ancien qui s'embranche à 0,5 km de l'église de Confort, sur la R.N. 165 qui, dans cette partie de son parcours, recouvre la grande voie traditionnellement considérée comme romaine, allant de Quimper à la pointe du Van. A son autre extrémité, en direction du nord-ouest, le talus rejoint un autre itinéraire présumé

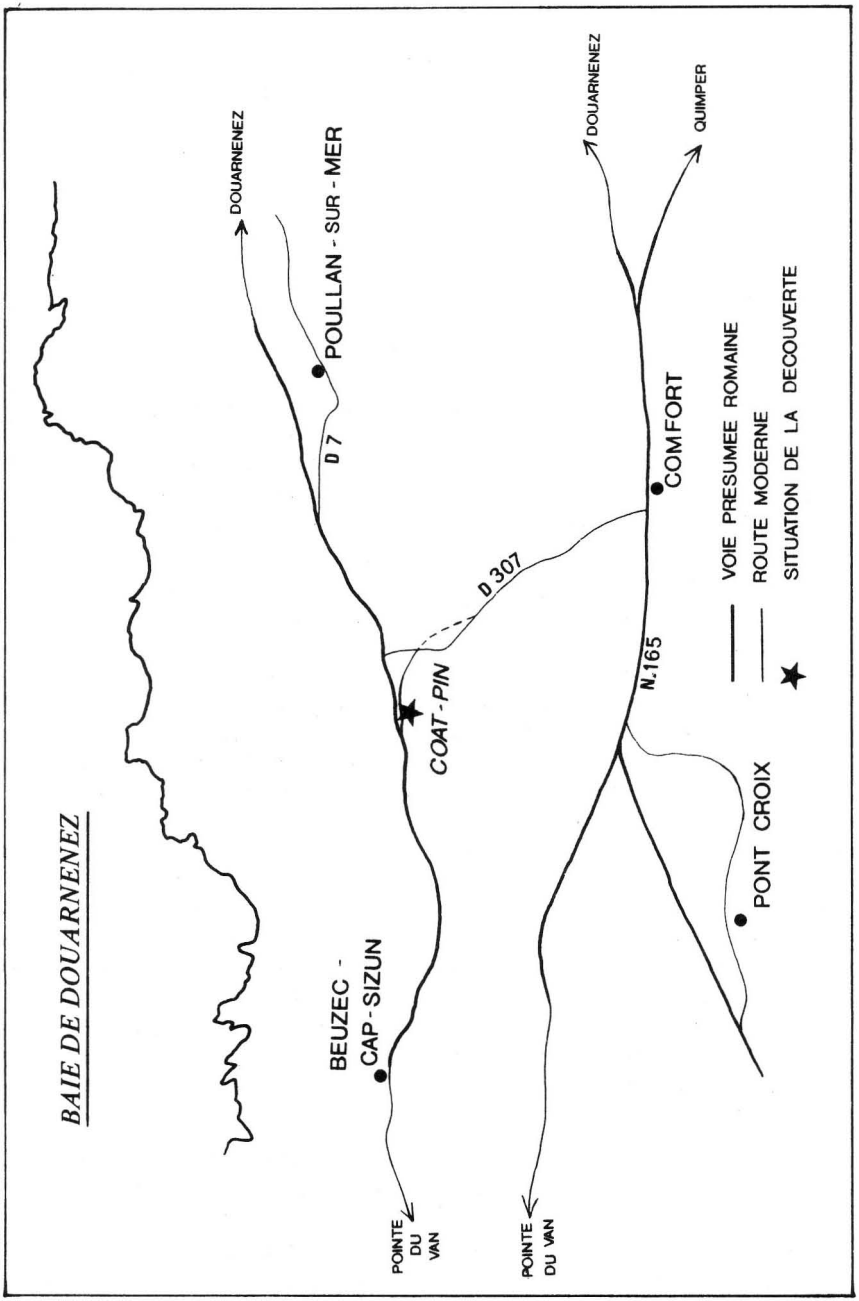


Fig. 3. — Beuzec-Cap-Sizun, *Coat-Pin*, localisation de la découverte.

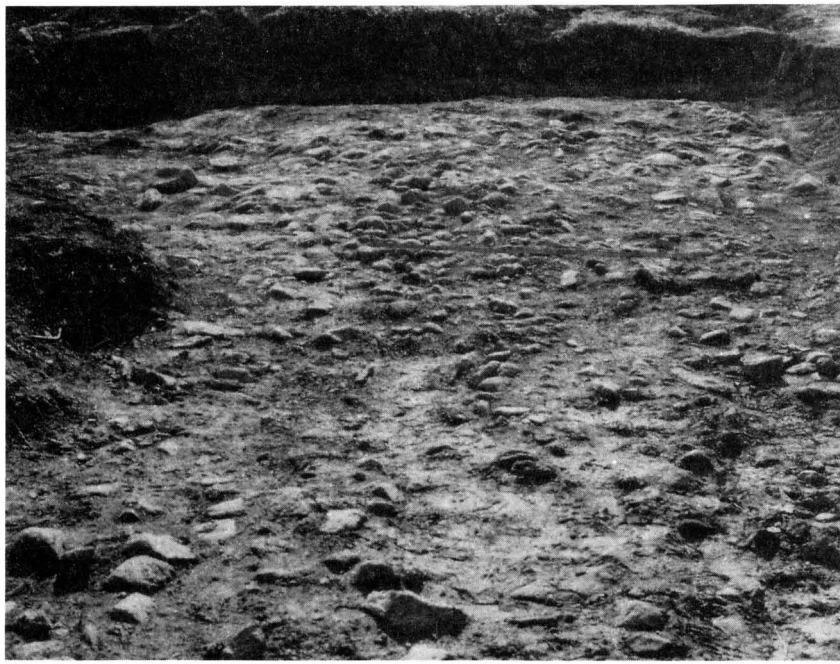


Fig. 4. — Beuzec-Cap-Sizun, *Coat-Pin*, fragment de chaussée mis au jour en avril 1991.

romain, celui qui allait de Douarnenez à la pointe du Van et qui correspond approximativement à l'actuelle départementale 7. La chaussée que nous avons dégagée appartenait-elle à un diverticule qui mettait en communication les deux itinéraires antiques ? Peut-être, mais nous n'avons pas retrouvé ici une structure aussi soignée que celles des chaussées romaines mises au jour à Erguë-Gabéric (3) et à Pluguffan (4), qui comprenaient des bordures de pierres posées de chant. S'agit-il d'un chemin plus tardif, par exemple médiéval ? Seule une étude systématique et approfondie du réseau routier ancien du Cap-Sizun, étude qui reste à entreprendre, permettrait sans doute de répondre à cette question.

J.-Y. Éveillard

(3) R. SANQUER, *Voies romaines en Bretagne*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 6, 1975, p. 37-39.

(4) P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1991)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1991, t. CXX, p. 67-73.

BOURG-BLANC, Kerdidrun

En novembre 1989, en creusant une tranchée dans leur potager pour cultiver des endives, Mme Salaun et son fils ont eu la surprise de découvrir un vase en terre cuite contenant 1203 monnaies romaines en bronze des IIe et IIIe siècles. Ce lot de monnaies a pu être étudié par Mme J. Pilet-Lemière et sa composition est la suivante : 9 Vespasien ou Titus, 1 Titus, 17 Domitien, 9 Nerva, 95 Trajan, 1 Plotine, 204 Hadrien, 13 Sabine, 6 Aelius, 2 Antonin César, 210 Antonin, 75 Faustine I, 31 Marc Aurèle César, 19 Faustine II, 171 Marc Aurèle, 8 Divus Antoninus, 21 Lucius Verus, 2 Divus Verus, 11 Commode César, 87 Faustine II, 42 Lucille, 106 Commode, 4 Divus Antoninus, 7 Crispine, 1 Clodius Albinus, 14 Septime Sévère, 4 Julia Domna, 1 Caracalla César, 1 Caracalla, 1 Elagabale, 2 Julia Maesa, 10 Sévère Alexandre, 2 Julia Mamaea, 3 Maximim, 8 Gordien III, 2 Gallien, 3 Postume, 1 indéterminé. Ce trésor monétaire et le vase qui le contenait (fig. 5) ont été acquis par le département du Finistère et sont exposés au Musée départemental breton de Quimper.

M. Le Goffic

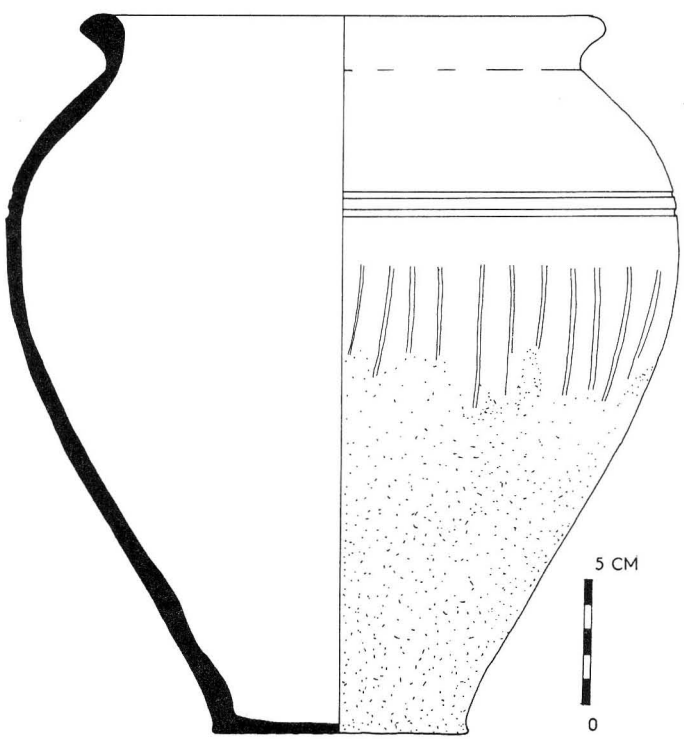


Fig. 5. — Bourg-Blanc, *Kerdidrun*, vase ayant contenu le dépôt monétaire.

BOURG-BLANC, Penn-an-Eac'h

En décembre 1990, au cours des labours d'hiver, M. Le Bris a vu le sol disparaître sous le poids de son tracteur. Le plafond d'une salle souterraine creusée dans l'arène granitique venait de s'effondrer. La découverte a eu lieu sur le versant nord-est d'une petite vallée orientée sud-est-nord-ouest, dans la parcelle dénommée Ar-Verges, n° 843, section D du cadastre de 1937. La salle est de plan ovale, longue de 2,50 m et large de 1,10 m ; le cône d'éboulis ne permettait pas de reconnaître les prolongements de cette structure souterraine qui peut néanmoins être rapportée à l'âge du fer.

M. Le Goffic

CARHAIX-PLOUGUER, rue Robert-Froger

Le 8 mars 1990, l'attention de Roger Guenver a été attirée par une canalisation de béton au fond d'une tranchée, à l'angle de la rue Robert-Froger et de la rue Piti-Guéguen, lors de la reconstruction du mur du terrain de sports, abattu lors de la tempête de février 1990. Il s'agit d'un conduit de section carrée (0,30 m x 0,30 m), à couverture de dallettes de schiste prises dans le béton, dont l'orientation est nord-nord-ouest-sud-sud-est, faisant un angle de 16° avec le nord (fig. 6).

M. Le Goffic

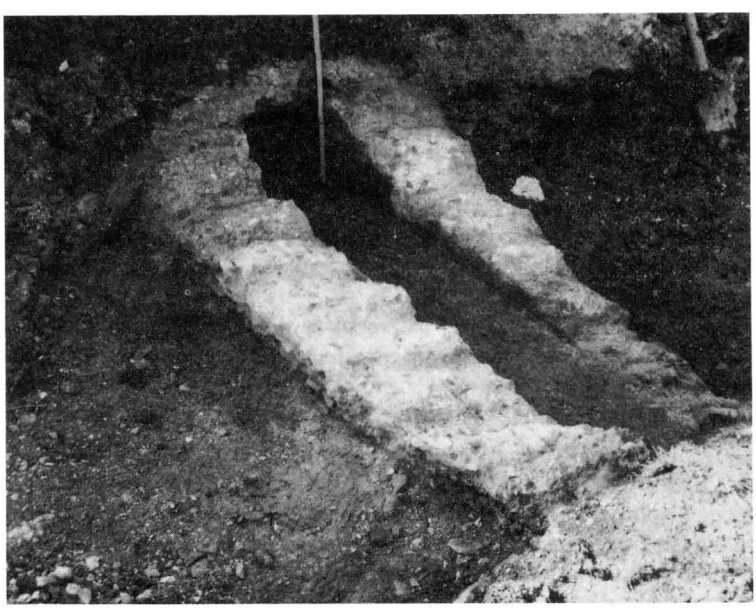


Fig. 6. — Carhaix, *rue Robert-Froger*, canalisation en béton.
Cliché R. Guenver

CARHAIX-PLOUGUER, 2, rue des Augustins

Conformément aux prescriptions formulées par la direction des Antiquités de Bretagne et relatives au permis de construire accordé à M. Raher pour le 2, rue des Augustins, une fouille de sauvetage a été entreprise sur une surface correspondant à l'assiette de la construction en juin 1989, par le Service départemental d'archéologie, avec l'aide bénévole de M. R. Guenver.

Les 35 m fouillés ont permis la mise en évidence de deux murs orthogonaux dont il ne subsiste la plupart du temps que la première assise. L'un est orienté nord-sud et se poursuit dans la parcelle voisine. Dans la coupe nord-sud effectuée lors du terrassement, ce mur est conservé sur une hauteur de 0,50 m. L'autre, orienté est-ouest, outre l'arasement provoqué par le terrassement, montre une lacune due à un coup de pelleteuse plus profond tandis que, dans la partie est de la fouille, les pierres manquent et ont été arrachées anciennement et très vraisemblablement au Moyen Age. En effet, une seule couche archéologique a été reconnue et ont été mis au jour, en mélange, du mobilier gallo-romain et des tessons de céramique onctueuse.

L'appareil des murs est assez fruste et composé de schiste de Châteaulin (Dinantien) de couleur vert-grisâtre (roche locale) pour l'essentiel. Quelques blocs de granite leucocrate très altéré figurent dans la maçonnerie. Il s'agit de pierres de remploi comme en témoignent deux fragments travaillés et montrant des moulures.

Le mur nord-sud est épais de 0,75 m et le mur sud-ouest de 0,90 m. Les pierres sont reliées par une terre argileuse jaune, tassée. Aucune boutisse n'a été retrouvée et, entre les parements interne et externe, le remplissage est composé de pierres d'un module plus petit et de fragments de tuiles et de briques.

Dans la partie nord-est de la fouille, quelques pierres non appareillées ont été mises au jour : il s'agit sans doute du résultat d'un épierrage médiéval. Longeant le mur nord-sud est une structure pavée formée de plaques de schiste posées sur chant et jointives. Cette surface est très usée et présente une pente vers le sud-ouest. En deux endroits ont été retrouvés des pitons (ou reste d'agrafes) distants de 6 cm. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une ruelle ou d'une voie de communication gallo-romaine. Dans la partie interne de l'édifice, une fosse profonde de 5 à 10 cm a été partiellement fouillée. Elle se poursuit dans la parcelle voisine. Son contenu a fourni quelques charbons de bois, des tessons de céramique gallo-romaine, dont le fond d'une grande cruche et surtout de nombreux tessons de céramique onctueuse médiévale (fig. 7-8).

Le mobilier a été retrouvé disséminé sur toute la surface fouillée avec, cependant, des concentrations notables. Dans la fosse, à l'intérieur de l'édifice, figuraient la plupart des tessons médiévaux. A la base du mur nord-sud se trouvaient des fragments de mortier de chaux et un petit morceau d'enduit peint de teinte verdâtre. A l'angle externe des deux murs, sur le pavement, gisaient de menus fragments osseux non identifiables, quelques morceaux de bivalves, une dent de bovidé et un clou en fer.

Le mobilier gallo-romain est composé de dix tessons en céramique sigillée

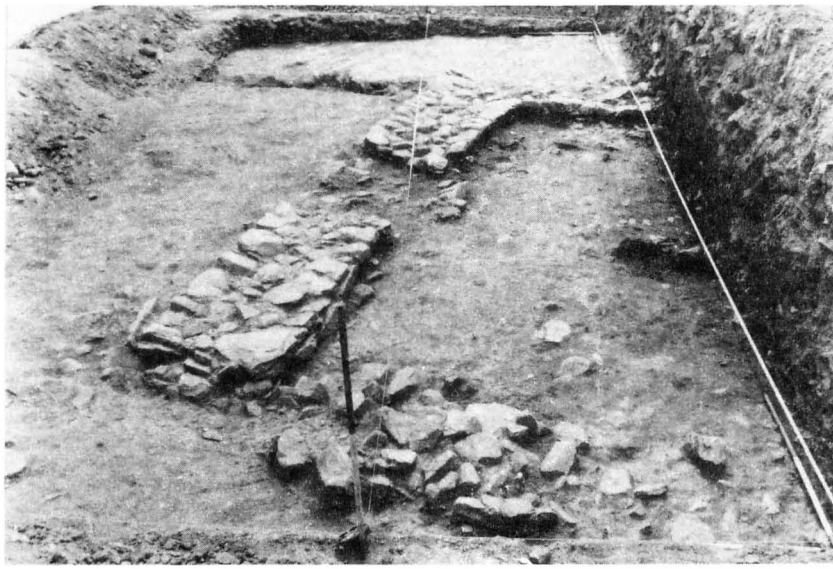


Fig. 7. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, vue d'ensemble de la fouille.
Cliché pris de l'est. Au premier plan, massif de pierres non appareillées. Au centre, les restes du mur du bâtiment. A l'arrière-plan, la structure pavée.

comprenant quatre rebords, un fond et un fragment de panse décoré d'un motif très fréquent au IIe siècle, un fragment de col d'amphore, un fragment d'anse d'amphore, un fond de cruche en poterie de teinte jaunâtre, un départ d'anse de cruchon, cinq tessons de céramique beige, trois tessons de céramique grise, trois tessons de céramique fumigée dont un décoré, cinq tessons de céramique rougeâtre dont un comportant un dégraissant à micas mordorés, six fragments de mortier de chaux, un fragment d'enduit peint de teinte verdâtre, deux fragments de clous en fer, un moyen bronze très oxydé présentant au droit un empereur lauré et barbu regardant à droite, au revers l'Abondance. Cette monnaie semble pouvoir être attribuée à Antonin le Pieux et permettrait dans ce cas de dater la fréquentation du site au milieu du IIe siècle.

Le mobilier médiéval est formé de deux fragments de fond plat montrant des impressions digitées sur la partie inférieure de la panse, quatorze tessons de panse de marmite et neuf rebords, le tout en céramique onctueuse.

Par ailleurs, il a été trouvé une molaire de bovidé, un fragment de bivalve, un objet en fer, très oxydé, non identifiable et indatable, et une pierre à affûter (fig. 9).

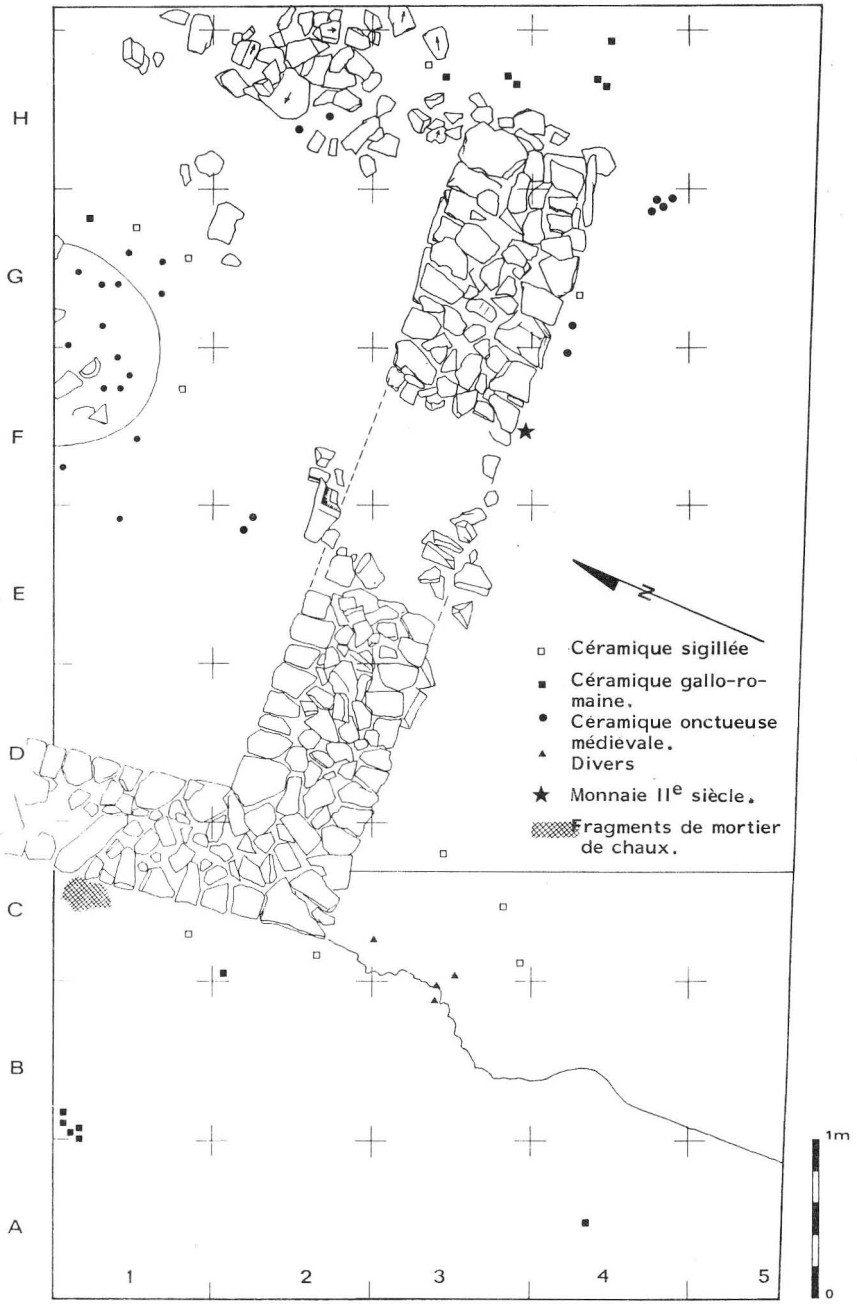


Fig. 8. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, plan des structures mises au jour.

Cette modeste intervention a permis de reconnaître une partie de bâtiment gallo-romain fréquenté au IIe siècle, longeant une rue pavée orientée nord-sud. Presque toutes les pierres de ce bâtiment ont été extraites au Moyen Age, comme en témoignent les nombreux fragments de céramique à marli découverts dans l'unique couche archéologique mise au jour.

M. Le Goffic

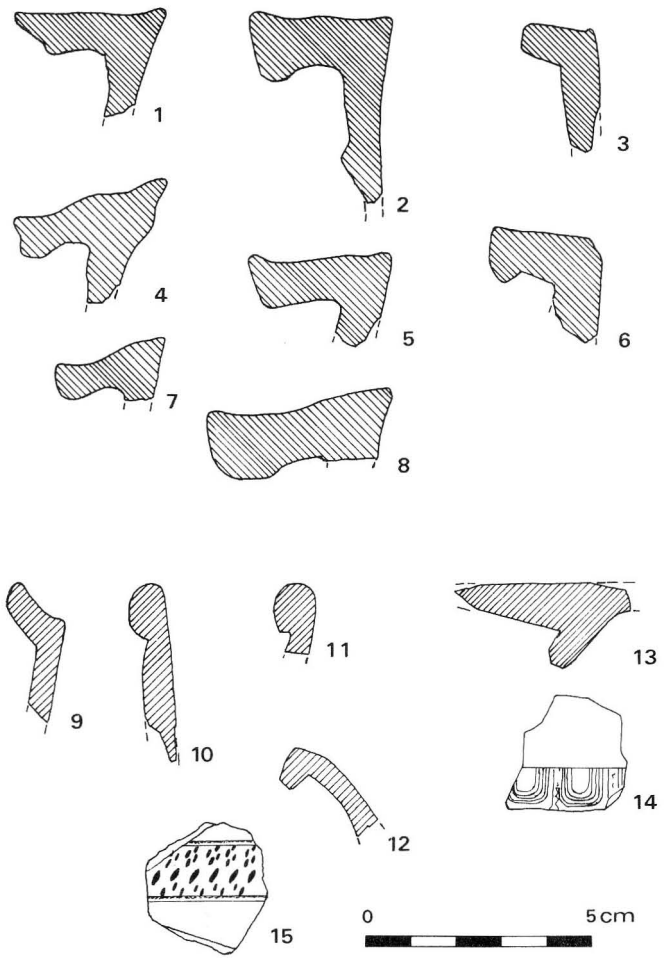


Fig. 9. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, mobilier céramique.
1 à 8 : rebords de céramique onctueuse médiévale.
9 : céramique gallo-romaine grise.
10-14 : céramique sigillée.
15 : céramique fumigée décorée.

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, Kerviniou

Au printemps 1992, à la faveur d'un effondrement lors de travaux agricoles, un souterrain de l'âge du fer a été découvert dans une parcelle cultivée surplombant l'Aulne. Le cône d'éboulis n'a pas permis d'appréhender, même partiellement, l'étendue de cette structure souterraine. Les coordonnées Lambert de ce site nouvellement répertorié sont : x = 140,450 ; y = 1070,750.

M. Le Goffic

CLOHARS-CARNOËT, Kergastel

A quelques dizaines de mètres à l'ouest du rempart protohistorique, sur le plateau le précédant, on note la présence de fragments de *tegulae* pris dans les souches d'arbres déracinés par l'ouragan. Il est donc probable que l'occupation du site s'est poursuivie à l'époque gallo-romaine.

Y. Lann

LE CLOÎTRE-PLEYBEN, Cleuz-Guen

Pendant la récolte des haricots verts, le 30 août 1992, un effondrement s'est produit sous le poids d'un engin dans la parcelle n° 714, section A du cadastre de 1935, appelée Park-Land ou encore Park-Nours-Bihan. Avant rebouchage, un plan et des clichés du souterrain mis au jour ont été réalisés. La partie visible comprend une enfilade de deux petites salles allongées et une galerie, le tout se développant sur une longueur de 13 m (fig. 10). La présence d'un puits d'accès a été reconnue à l'extrémité nord-est et il semble qu'il y ait une prolongation vers le sud-ouest. La particularité de cette structure creusée dans le schiste gréseux carbonifère est de présenter une chatière condamnée par un muret de pierres sèches. Il se pourrait que la roche altérée à cet endroit du souterrain se soit éboulée et ait forcé les utilisateurs à la boucher et à la remplacer par une autre située à un niveau inférieur (fig. 11). Cette structure est typique de l'âge du fer armoricain.

M. Le Goffic

LE CLOÎTRE-SAINT-THÉGONNEC, Kermorgant

Ce secteur de la commune, déjà mentionné à plusieurs reprises pour son industrie mésolithique, pour son tumulus de l'âge du bronze et sa fosse dépotoir gallo-romaine a sans doute aussi été occupé à l'âge du fer puisque, à la faveur de la sécheresse de l'été 1990, un effondrement s'est produit dans la parcelle 246, section A du cadastre de 1966, effondrement qui n'est pas passé inaperçu au regard averti de M. P. Léopold qui nous a prévenu. Sans fouille, l'accès à la structure souterraine était impossible ; cependant tout laisse à penser qu'il s'agit d'un souterrain de l'âge du fer.

M. Le Goffic

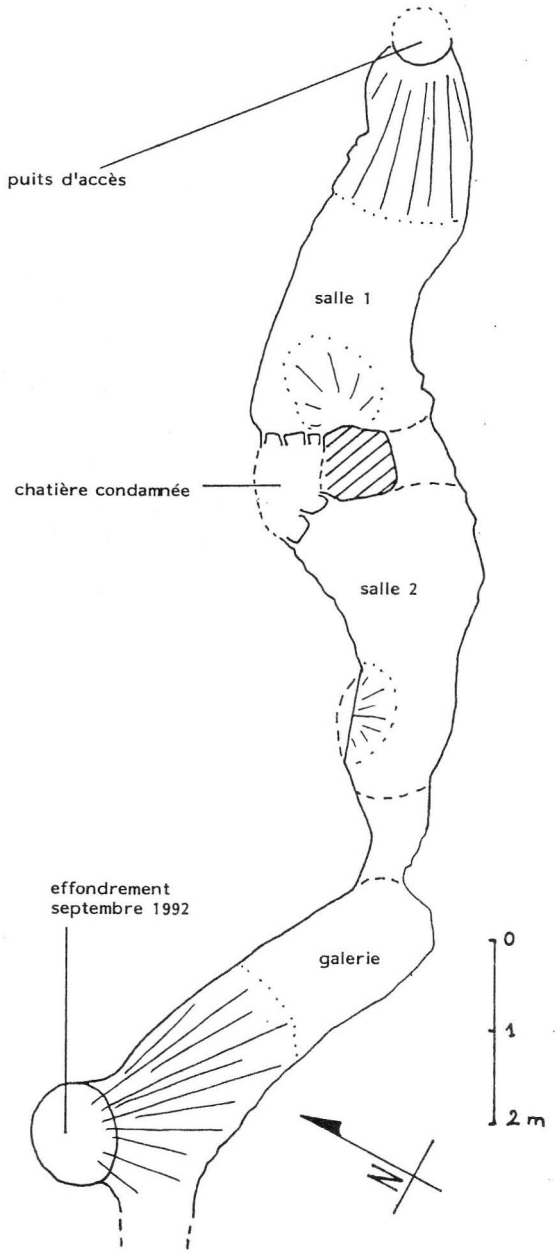


Fig. 10. — Le Cloître-Pleyben, *Cleuz-Guen*, plan des parties visibles du souterrain de l'âge du fer.

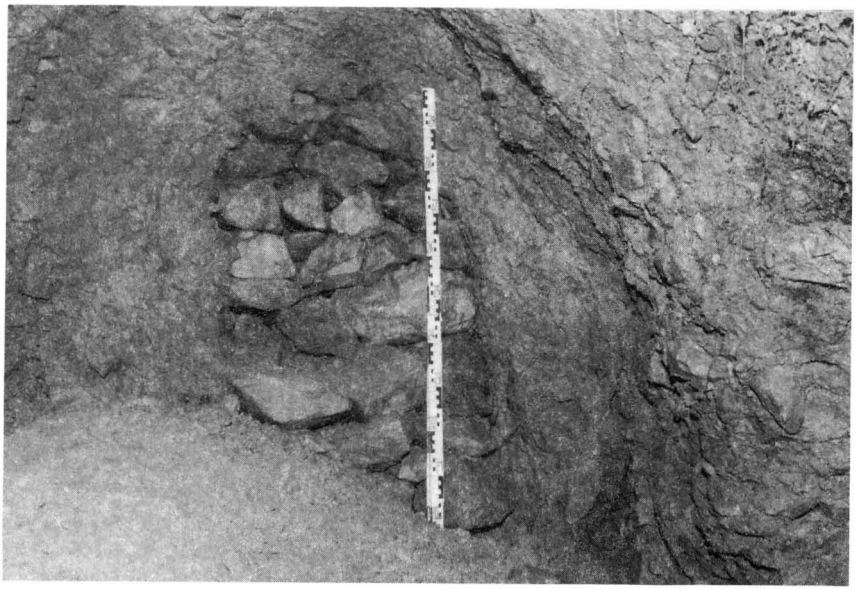


Fig. 11. — Le Cloître-Pleyben, *Cleuz-Guen*, vue de la chatière condamnée par un muret de pierres sèches.
Photographie prise de la salle 1.

COLLOREC, Kerrichard

Les prospections et vérifications de terrain que nous avons réalisées en vue de la publication d'un ouvrage sur les tumulus des monts d'Arrée en collaboration avec J. Briard, sont à l'origine de la découverte de deux nouveaux tumulus de dimensions assez modestes dans la parcelle 55, section YC du cadastre de 1986, à 300 m au nord-ouest du hameau. Ils viennent s'ajouter à celui déjà inventorié, dans la même parcelle, par P. du Chatellier, en 1897 (5).

M. Le Goffic

CONCARNEAU, Beuzec-Conq, Trevidiern

L.-P. Le Maître nous a informé de la découverte d'une petite stèle basse hémisphérique lors d'un arasage de talus (fig. 12). Elle est haute de 0,43 m et son diamètre est de l'ordre de 0,30 m en moyenne. Un souterrain avait déjà été signalé à 200 ou 300 m du hameau.

M. Le Goffic

(5) P. DU CHATELLIER, *Explorations sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications*, Saint-Brieuc, 1897, p. 32.

CONCARNEAU, Bois du Stang-Bihan

Entre l'anse Saint-Laurent et l'anse Saint-Jean, presque à l'extrémité de la pointe et pratiquement au sommet topographique, se trouve une structure pierreuse d'un diamètre moyen de 5 m et d'une hauteur maximum de 1,5 m. Une fouille clandestine récente a affecté la partie sud, compromettant, au moins partiellement, la compréhension de ce petit monument qui pourrait bien être une tombelle protohistorique.

M. Le Goffic

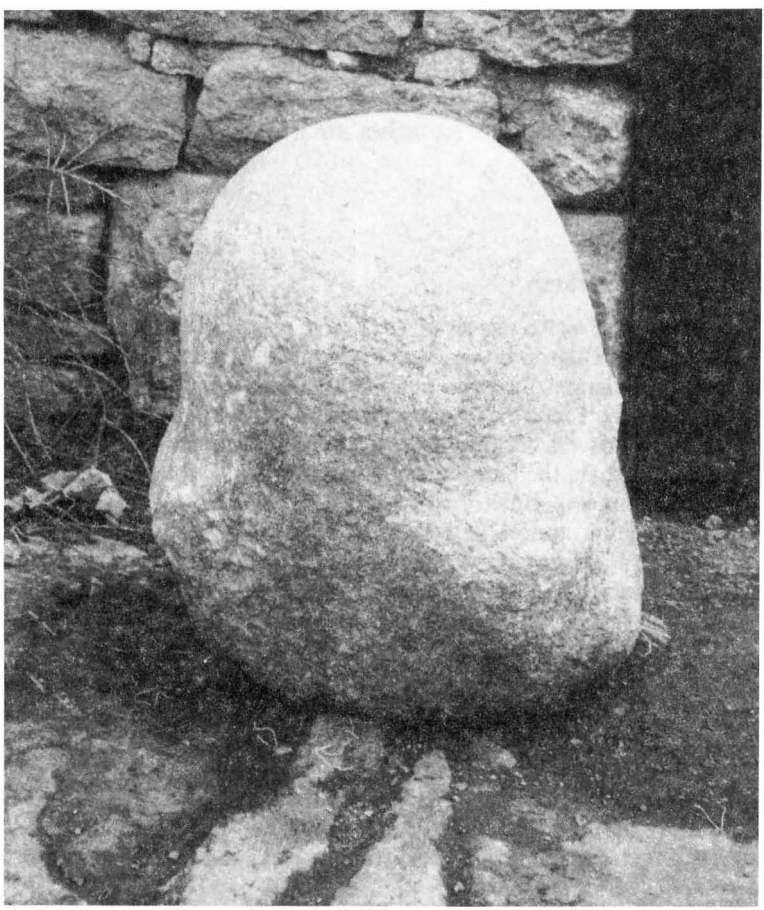


Fig. 12. — Concarneau, *Beuzec-Conq*, stèle de l'âge du fer de Trévidiern.
Cliché Louis-Pierre Le Maître.

LE CONQUET, Le Bilou

Ce site est connu depuis longtemps en raison du coffre reconstitué au musée de Penmarc'h (6). Les prospections de M. A. Cudennec ont montré qu'il a été occupé pendant tout le Mésolithique. Parmi une énorme quantité d'éclats de débitage et de nucléus, l'outillage témoigne du choix de cet emplacement pour des habitats au moins temporaires et successifs car, outre le lot d'outils communs difficilement datables, se remarquent des lamelles et pointes de type Bertheaume, des lamelles à dos abattu, des pointes à dos abattu et base retouchée, des triangles scalènes et de tout petits trapèzes. Ce site a également été occupé au Néolithique, de petites hachettes et ciseaux en fibrolite locale polie l'attestent.

M. Le Goffic

DIRINON, Menez-ar-C'hlon

A l'est du bourg de Dirinon, en direction de Kerancloarec, Yannick Inizan a découvert un site important qui a livré une soixantaine de silex (déchets de taille, lamelles, grattoirs, éclats retouchés, etc.), un tesson de l'âge du fer et un tesson médiéval.

Tumulus

LA FEUILLÉE, Kerbran

Nous avons été averti par les services de la mairie qu'un des tumulus de la petite nécropole de l'âge du bronze située à 500 m au sud-est de Kroaz-an-Herry avait été fouillée clandestinement. Curieusement, ce tumulus de quinze mètres de diamètre pour un mètre de hauteur, qui est connu depuis fort longtemps, n'avait pas été pris en compte dans la zone de protection du patrimoine architectural et urbain thématique archéologique de la commune mais se trouvait toutefois dans le périmètre paysager. Il n'empêche que cette fouille, qui remonte à plusieurs années, a détruit la couche archéologique du caveau, compromettant à jamais l'étude scientifique de cette sépulture. Ce tumulus se trouve dans la parcelle 255, section E du cadastre à jour pour 1970.

M. Le Goffic

GOUESNAC'H, le Bourg

Le creusement d'une tranchée destinée à recevoir le réseau électrique basse tension dans la rue de Bénodet, derrière le chevet de l'église, est à l'origine de la découverte d'un fragment de stèle tronconique de l'âge du fer. Il mesure 1,92 m

(6) P.-R. GIOT, J. L'HELGOUACH, J. BRIARD, *Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1962*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVIII, 1962, p. 57-60.

de longueur et le diamètre varie de 0,40 à 0,33 m. La partie sommitale manque, mais l'embase est conservée sur une hauteur de 30 cm. Cette stèle, à l'origine bouchardée sur toute la surface hors de terre, a été réutilisée à une époque indéterminée pour en faire un linteau de porte ou de cheminée. En effet, deux enlèvements orthogonaux ont été effectués sur toute la longueur de la partie conservée de la stèle. Elle a été découverte à un mètre de profondeur, hors de tout contexte et doit orner, à présent, la pelouse de l'enclos paroissial.

M. Le Goffic

GUILERS, Campir

Sur la parcelle C3 655, nous avons découvert, en décembre 1992, cinq silex (déchets de taille) et un tesson médiéval (?).

Tumulus

GUILERS, Kergariou

Sur la parcelle BS 164 ont été ramassés, en novembre 1992, cinq silex (déchets de taille et un nucléus), un fragment de tuile romaine, trois fragments de brique romaine, une scorie, et un tesson de poêlon médiéval.

Tumulus

GUILERS, Mesnoalet

En novembre 1992, dans la parcelle C 219, nous avons ramassé quatre silex (déchets de taille) et quatre tessons vernissés.

Tumulus

GUILERS, Pont-Cabioch

En novembre 1992, un peu au nord du fort du Questel (parcelles BS 154, 155, 156, et 158), nous avons collecté sept silex (déchets de taille), un fragment de *suspensura* d'hypocauste, un tesson de poêlon de la fin du Moyen Age, et neuf tessons vernissés médiévaux et postmédiévaux.

Tumulus

GUILERS, Quilliouarn

En décembre 1992, un site mésolithique ou néolithique qui semble particulièrement riche a été découvert sur les parcelles 1123-1121, B3. Le mobilier est uniquement lithique. Sur soixante-trois pièces collectées en surface, on distingue vingt outils retouchés en silex, un déchet de taille en grès lustré, deux en quartztites calcédoniens et quarante en silex. Une planigraphie est prévue à l'automne 1993.

Tumulus

GUISSÉNY, Bout-Lavengat

M. Guy Berthou nous a aimablement conduit sur les terres qu'il cultive et qui portent les toponymes révélateurs de Peulven-Izella, Peulven-Tosta, Peulven-Pella, etc. Si un menhir a bien existé autrefois, contre un talus, il a disparu du paysage, comme beaucoup de talus d'ailleurs. Par contre les terres livrent des fragments de tuiles, de briques et de la céramique commune et sigillée, attestant l'existence d'un établissement gallo-romain. La stèle de Lavengat, que L. Talec avait inventoriée et que M.-Y. Daire n'a pas retrouvée lors de l'enquête qu'elle fit avant la publication de son ouvrage sur les stèles de l'âge du fer dans le Léon, en collaboration avec P.-R. Giot (7), a été transférée de la parcelle 182 à la parcelle 84 et orne désormais une pelouse devant la ferme.

M. Le Goffic

GUISSÉNY, Keriber

Il est des informations archéologiques qui mettent parfois du temps à parvenir. C'est le cas en ce qui concerne le résultat de la fouille du tumulus de Keriber qui eut lieu en 1942 ou 1943, par les troupes d'occupation, pendant la construction du mur de l'Atlantique et dont on ne connaissait l'existence que par une mention assez laconique (8). Grâce à Guy Berthou, nous avons pu obtenir un croquis du vase, malheureusement de médiocre qualité. On peut cependant dire qu'il s'agit d'un vase bitronconique à une anse plate décorée de deux filets parallèles au bord de l'anse ; la partie supérieure de la panse, comprise entre le rebord et le diamètre maximum, montre, de haut en bas, un décor formé de quatre fines cannelures parallèles et horizontales, puis une frise de traits verticaux, qui sont peut-être, en réalité, des chevrons peu marqués et emboîtés, et, à nouveau, trois fines cannelures horizontales. Ce type de vase est assez caractéristique des sépultures de l'âge du bronze moyen armoricain.

M. Le Goffic

HENVIC, Kerevert

Pour la deuxième fois en l'espace d'une quinzaine d'années, M. Y. Quéré a eu la surprise de voir un trou profond s'ouvrir sous le poids de son tracteur, dans la parcelle dénommée Park-Liorz-ar-Guer, n° 233, section B du cadastre de 1984. L'excavation avait été rebouchée avant notre visite sur le terrain, mais la description qui nous en a été faite correspond tout à fait à celle d'un souterrain armoricain de l'âge du fer.

M. Le Goffic

---

(7) M.-Y. DAIRE, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, 1989, p. 34.

(8) J. BRIARD, *Les tumulus d'Armorique*, Paris, 1984, p. 242 (L'âge du bronze en France, 3).

LANDÉVENNEC, ancienne abbaye

L'année 1993 a vu s'achever la campagne triennale portant sur les cloîtres. Le bilan en est largement positif : cinq cloîtres successifs sur des restes de bâtiments mérovingiens.

Les caractéristiques habituelles du site se retrouvent une fois encore, comme dans les zones fouillées précédemment :

— permanence systématique des grands secteurs de l'abbaye (église, chapelle annexe, chapitre, cloître, etc.).

— rehaussement permanent des niveaux d'occupation à cause de l'humidité du sol.

Ces deux éléments conjugués ont abouti à la création de stratigraphies remarquables, reconstituant l'évolution de chacun de ces grands secteurs, et dont les recoupements permettent l'interprétation synthétique de l'ensemble.

La disposition des cloîtres confirme l'appartenance de l'abbaye au « standard » bénédictin dès le IX^e siècle : une cour quadrangulaire encadrée par l'église au nord et le réfectoire au sud. Un système de lavabos s'intègre dans l'angle sud-ouest de la cette cour, accolé à la galerie d'accès au réfectoire. Le passage de l'église au chapitre se fait par la galerie est, ou plutôt par les galeries est, toutes superposées.

Le déplacement du réfectoire au XVII^e siècle a provoqué un agrandissement vers le sud du dernier cloître, mais on retrouve, à l'intérieur de la cour, les galeries sud, médiévales et carolingienne, également superposées.

Du côté ouest, on observe aussi un léger agrandissement au XVII^e siècle alors que les galeries d'époque romane et des XIII^e et XV^e siècles restent au même emplacement et longent une aile occidentale, apparemment réservée à l'accueil depuis une époque assez haute.

La galerie ouest, carolingienne, n'a pas été mise au jour : elle se poursuit sous cette aile occidentale, impliquant des dimensions assez considérables pour le cloître du IX^e siècle. Ses prolongements feront l'objet des recherches lors de la prochaine campagne.

Au nord, contre l'église, les galeries médiévales et celle du XVII^e siècle s'entassent encore, mais sur l'emplacement de la cour carolingienne. On ne peut affirmer, dans l'état actuel des recherches, ni l'existence, ni l'absence de la galerie nord du IX^e siècle, qui peut être obturée par tout un ensemble de salles médiévales et modernes, coincées entre l'église et le cloître, perpétuellement remaniées, et dont il reste à préciser la destination, tout au long de la période médiévale.

En ce qui concerne les points forts de cette recherche, il faut insister sur le fait que l'humidité latente, si elle peut apparaître comme une gêne lors des fouilles, constitue en réalité un avantage appréciable dans la mesure où elle a permis, dans la plupart des niveaux profonds, la conservation du bois et des matières organiques (graines, végétaux, insectes, etc.). Les quantités de bois recueillies, des fagots de brindilles aux poutres de chêne de six mètres de long,

posent un certain nombre de problèmes, notamment de stockage et d'étude, qui sont actuellement résolus. Ils fournissent par contre un échantillonnage remarquable, relativement daté, se rapportant entièrement à la période du haut Moyen Age, dont il subsiste évidemment très peu de témoins de ce type. Ils sont utilisables à ce titre pour aider à l'établissement d'un étalonnage dendrochronologique, qui est actuellement en cours pour l'ensemble de l'Ouest atlantique.

En conclusion, cette campagne sur les cloîtres a confirmé largement les hypothèses déjà avancées quant aux grandes datations du site, ainsi que l'existence d'une abbaye bénédictine installée dès le début du IXe siècle à l'extrémité occidentale du monde carolingien. Il est malheureusement regrettable que l'on ne dispose pas actuellement d'un autre exemple d'abbaye contemporaine, mais seulement de quelques faits partiels et dispersés qui n'apportent que des éléments restreints de comparaison.

Annie Bardel

LANDRÉVARZEC, Le Salou

Parmi les remplois des stèles de l'âge du fer, il en est un, inhabituel, que nous a signalé Me Le Bars. A la ferme du Salou, une auge en granite a été fabriquée à partir d'une stèle tronconique (fig. 13). La partie conservée de la stèle mesure 1,90 m de longueur, le grand diamètre est de 0,72 m et le petit de 0,38 m. L'évidement réalisé est de forme trapézoïdale, hauteur = 1,58 m, grande base = 0,43 m, petite base = 0,25 m, la profondeur varie de 0,21 à 0,25 m et un trou a été percé pour l'écoulement de l'eau.

M. Le Goffic

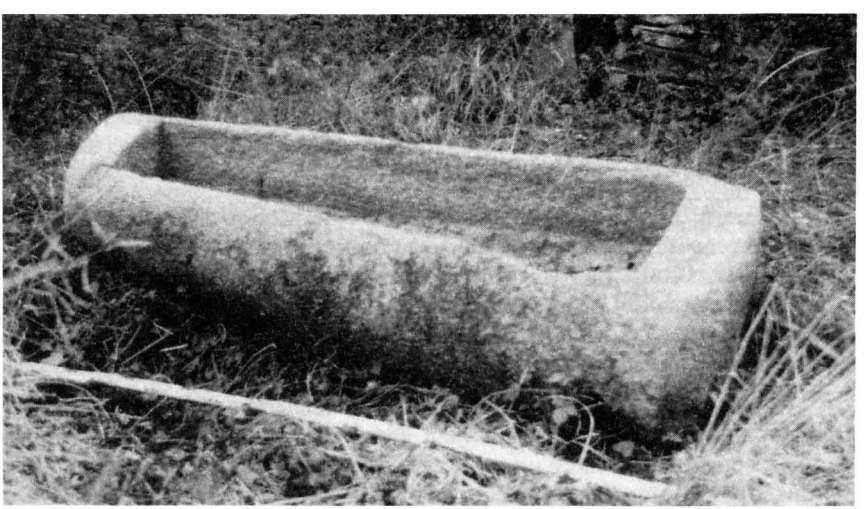


Fig. 13. — Landrévarzec, *Le Salou*, stèle de l'âge du fer réutilisée en auge.
Cliché Michel Le Goffic.

LANNÉDERN, Kerveguennet

Dans la parcelle n° 2, section B du cadastre de 1986, dénommée Ty-Cras, Park Moan, un petit tumulus, très arasé par les labours, est encore discernable au centre du champ. Il peut être daté, au moins provisoirement, de l'âge du bronze moyen et a été découvert au cours de prospections systématiques.

M. Le Goffic

LANNÉDERN, Roc'h-Ven

Comme cela arrive fréquemment, un tumulus, un peu plus volumineux que le précédent, est surmonté d'un talus séparant deux parcelles portant le même nom : Park nevez pella, n^{os} 544 et 545, section A du cadastre.

M. Le Goffic

LAZ, Pont-Pol-Ty-Glaz

Dans les années 1950, M. Jean Le Goffe, vétérinaire à Châteauneuf-du-Faou, acquit une statuette en pierre qu était conservée à la ferme de Pont-Pol-Ty-Glaz, dans la commune de Laz. Mme Michèle Le Goffe a bien voulu nous la confier récemment et nous avons publié une étude détaillée de cette œuvre qui s'est révélée d'un intérêt dépassant largement le département du Finistère (9). Il s'agit d'une sculpture que l'on qualifiera d'emblée de rudimentaire, issue de l'art populaire et taillée vraisemblablement par un artisan local (fig. 14, 15 et 16). Il a utilisé un leucogranite à grain fin pouvant provenir du massif de Langolen, situé à 8 km au sud-ouest de l'endroit où la statuette a été trouvée (expertise L. Chauris, Département des sciences de la Terre, Université de Bretagne occidentale, Brest).

Ses dimensions sont les suivantes :

— hauteur : 0,37 m
— largeur : 0,21 m
— profondeur : 0,20 m.

Sur le plan de la forme, la particularité essentielle réside dans l'existence de deux personnages opposés dos à dos, comme pour les Janus ou certains Hermès de l'Antiquité, ou, à une époque plus récente, comme pour les statues géminées des calvaires bretons. Leur corps se termine brutalement par un tronc sans jambes et aucun vêtement n'a été représenté. Un certain nombre de différences apparaissent dans les visages : la bouche de la face A se résume à un trait horizontal et est fermée ; celle de la face B semble ouverte. Sur la face A, la base du cou à gauche est empâtée par un renflement qu'il faut assimiler à une natte de cheveux placée sur le côté, comme nous en connaissons dans plusieurs exem-

(9) J.-Y. ÉVEILLARD, *Aux origines de la sculpture bretonne : la statuette gallo-romaine (?) à double face de Laz (Finistère)*, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 9, 1992, p. 171-178.



Fig. 14. — Laz, *Pont-Pol*, face A de la statuette.



Fig. 15. — Laz, *Pont-Pol*, face B de la statuette.

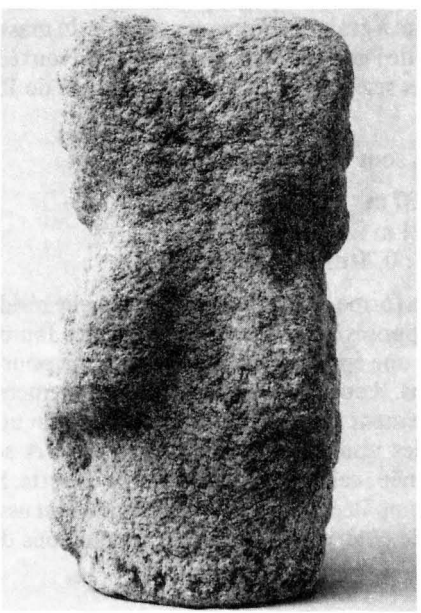


Fig. 16. — Laz, *Pont-Pol*, vue de profil de la statuette (la face B est à gauche).

plaires de la statuaire gauloise. Mais c'est surtout dans la position des bras que les différences sont sensibles : le bras gauche de A remonte vers la poitrine et tient, plaqué contre le corps, un objet longiforme qui est certainement un bâton. En-dessous de la main droite, celle-ci légèrement décalée vers le bas, on distingue en très faible relief une forme évasée qui rappelle une bourse, attribut canonique du dieu Mercure dans l'iconographie gallo-romaine. Sur la face B, le bras gauche descend au contraire en direction du bas-ventre et ce qu'il tient dans la main, placé exactement dans l'axe de symétrie du corps, ne peut être que le phallus. La main droite semble vide et maintenue en retrait à la hauteur de la hanche.

Ce qui domine dans cette sculpture, c'est le choix délibéré de mettre en évidence des éléments symboliques aux dépens d'une représentation réaliste de l'anatomie et du vêtement (qui n'existe pas). Mais alors qu'on s'attendait à voir le caducée associé comme à l'accoutumée à la bourse de Mercure, cet objet est remplacé par un court bâton ou un gourdin. Celui-ci renvoie davantage au dieu au maillet parfois appelé Sucellus, de l'époque gallo-romaine. La massue est également l'attribut du *Dâghdâ Mhôr* (le Grand Bon Dieu) des textes irlandais du haut Moyen Age : avec une extrémité il avait le pouvoir de donner la mort et avec l'autre celui de ressusciter. Enfin, on fera le rapprochement avec la tradition bretonne du *mell benniget*, qui est une survivance du même mythe celtique : il existait autrefois, dans certaines églises, une boule en pierre, un maillet ou encore un simple bâton qui était utilisé pour donner une « bonne » mort aux vieillards. Au total, le personnage A offre l'image d'une divinité qui régnait sur les espaces souterrains, à la fois dispensatrice de richesses (la bourse) et maîtresse de la mort (le bâton). La symbolique du personnage B est beaucoup plus évidente : le geste du phallus tenu ostensiblement, comme dans la statue du dieu de la fécondité à Plougastel-Daoulas (10), révèle une divinité des forces de la vie. Mais alors que dans un premier temps, tout semble opposer les deux faces de la statuette de Laz, elles sont en réalité complémentaires, car le maillet et l'ithyphallisme sont aussi les deux signes distinctifs de Sucellus comme du *Dâghdâ* irlandais. En définitive, il faut probablement voir dans cette sculpture à double face la représentation d'un grand dieu indigène omnipotent.

Ainsi, cette œuvre, qui, au premier abord, pouvait paraître plutôt insignifiante en raison de son esthétique assez quelconque, se révèle d'une grande richesse sur le plan du contenu mythologique, richesse favorisée par le dédoublement des figures. Lui attribuer une date précise n'est pas chose aisée, car elle a été récupérée hors de tout contexte archéologique. Tout concourrait à la situer en milieu gaulois si ce n'était la bourse de Mercure qui nous transporte probablement à l'époque gallo-romaine.

J.-Y. Éveillard

(10) J.-Y. Éveillard, D. Laurent, Y.-P. Castel, *Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 71-92.

LOCMARIA-PLOUZANÉ, Troleven

A la suite de la prospection aérienne de Marie-Yvane Daire, le site (F1 61, 65 et 66) a livré, en janvier 1993, huit silex (déchets de taille), deux fragments de tuile gallo-romaine, un tesson de céramique fumigée et deux tessons de céramique commune gallo-romaine.

Tumulus

LOCTUDY, Kermenhir

M. J. Cornou nous a informé de la découverte fortuite d'un souterrain de l'âge du fer par M. Ollivier lors de la récolte du maïs le 29 octobre 1992. La découverte a eu lieu dans la parcelle n° 749, section A du cadastre de 1989, appelée Park-Annogan. Une visite de la structure souterraine avant rebouchage nous a permis d'en lever le plan (fig. 17) et de réaliser les observations suivantes :

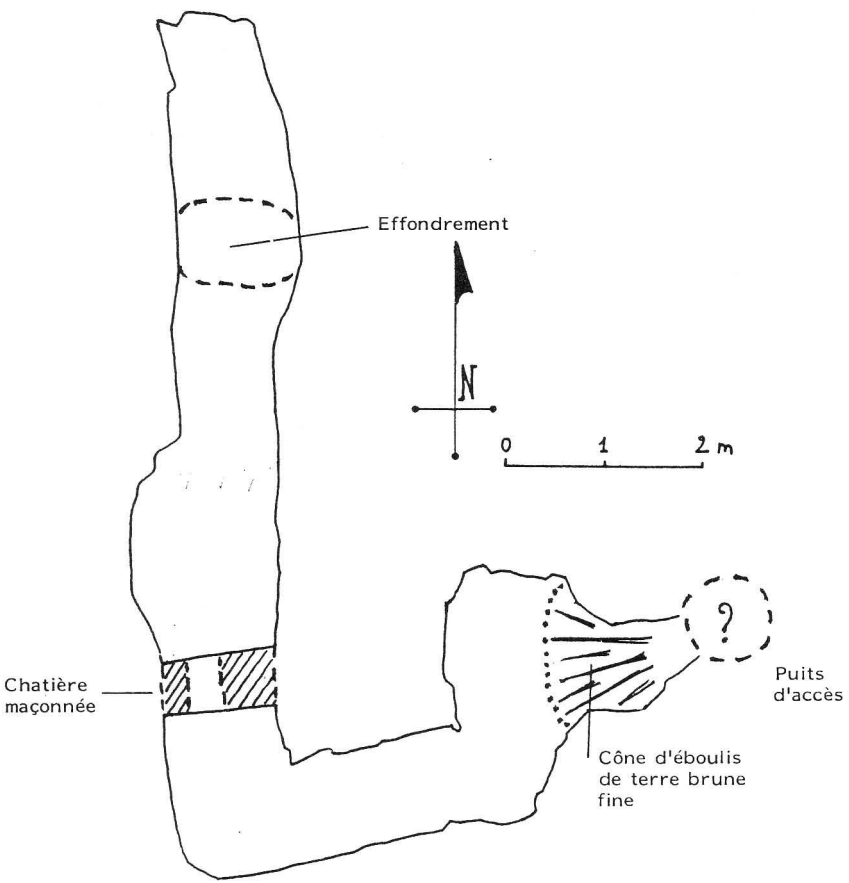


Fig. 17. — Loctudy, *Kermenhir*, plan du souterrain de l'âge du fer.

la présence d'un puits d'accès est reconnaissable au cône d'éboulis de terre brune fine qui s'étale dans une première salle de forme carrée, de 1,50 m de côté. Il est bien entendu impossible de dire si le souterrain a des prolongations de l'autre côté du puits. De cette première salle part une galerie large de 0,90 m et haute de 0,75 m qui, au bout de deux mètres, tourne presque à angle droit vers le nord à partir d'une sorte de vestibule guère plus large que la galerie, mais dont la hauteur actuelle est de 1,70 m. Pour progresser plus avant dans le souterrain, il faut passer par une minuscule chatière basse, maçonnée, dont les pierres sont reliées par de l'argile. Cette chatière est large de seulement 0,35 m, haute de 0,45 m et rappelle beaucoup celle du souterrain de Lespurit Ellen en Peumerit (11). Elle est située à la base d'un muret large de 0,55 m qui sépare le souterrain en deux parties. Au-delà de cette chatière se trouve une petite salle dont les parois se rapprochent pour former une sorte de goulot qui se prolonge par une galerie en cul-de-sac. Le souterrain a été creusé dans un granite très fortement diaclasé et altéré, surmonté d'une arène encore riche en micas, d'une épaisseur de 0,70 m environ, qui se trouve sous un sol formé d'un horizon labouré de 0,40 m d'épaisseur et d'un horizon B sensiblement aussi épais.

M. Le Goffic

MELGVEN, Bellevue

M. Y. Le Bourhis a bien voulu nous confier pour étude les objets qu'il récolte dans ses champs. L'abondance de mobilier mis au jour dans une parcelle au nord de la ferme témoigne en faveur de l'existence d'un habitat néolithique qui est peut-être lié à un petit gisement d'amphibolite exploité pour la fabrication d'outils. Le mobilier étudié est le suivant (fig. 18) :

1. Tranchant de hache polie en fibrolite de teinte noire dominante.

2. Hachette en fibrolite de teinte rougeâtre, de forme trapézoïdale irrégulière ; tranchant droit et régulier, oblique par rapport à l'axe de l'objet ; polissage incomplet en raison de la nature du matériau. Il manque un éclat près du tranchant. Longueur = 44 mm, largeur = 28 mm, épaisseur = 10 mm, poids = (18 g).

3. Hachette en fibrolite vert clair à veinules plus foncées, asymétrique, polissage complet, côtés facettés.

4. Hachette en fibrolite vert pâle, de forme triangulaire, à tranchant oblique par rapport à l'axe ; polissage intégral. Longueur = 60 mm, largeur = 42 mm, épaisseur = 18,5 mm, poids = 70 g.

5. Hache polie en fibrolite beige-verdâtre à veinules marron ; polissage presque parfait à l'exception de deux petits manques sur un plat et un côté, éclat

(11) M. Le Goffic, *Un particularisme armoricain : les souterrains de l'âge du fer*, dans *Actes des conférences, Université d'été du Pays des enclos et des monts d'Arrée*, 1991, p. 177-178.

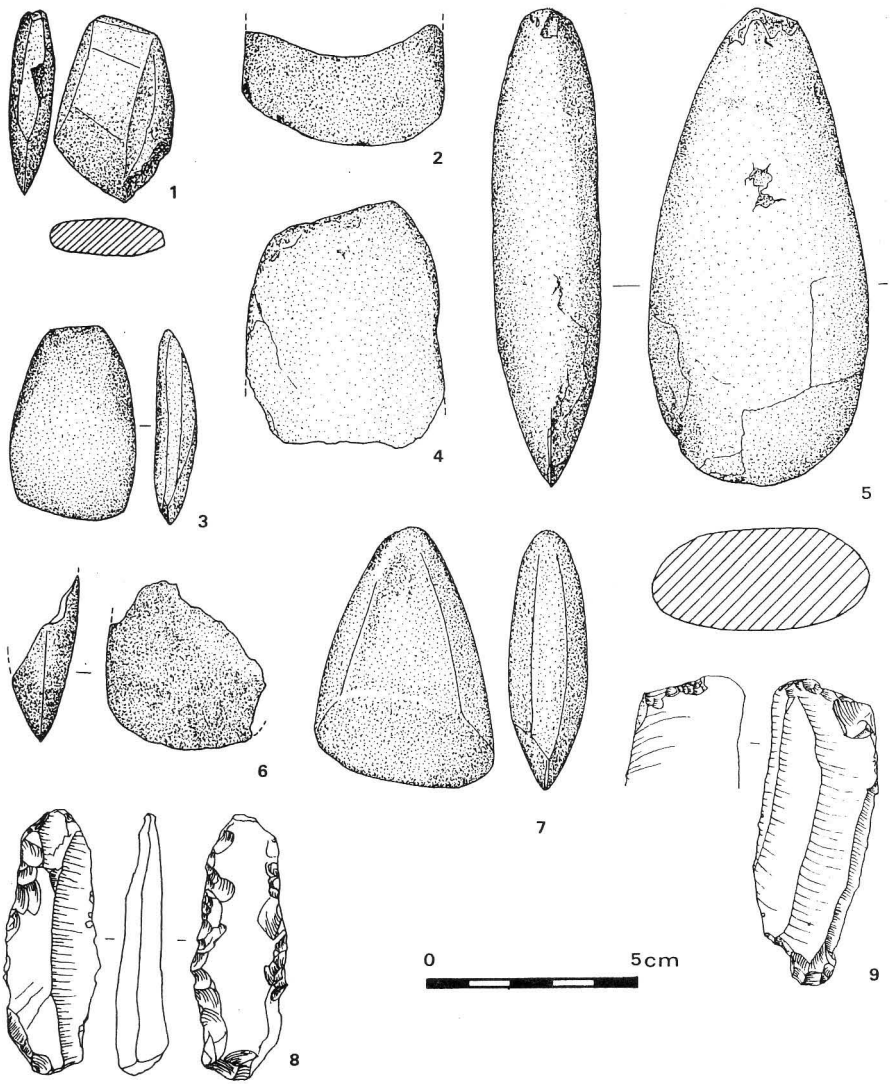


Fig. 18. — Melgven, *Bellevue*, mobilier lithique néolithique.

récent au talon, tranchant hémicirculaire régulier. Longueur = 114 mm, largeur = 53 mm, épaisseur = 26 mm, poids = 224 g.

6. Tranchant de hache polie en dolérite du groupe A ; tranchant convexe et irrégulier ; polissage complet. Largeur du tranchant : 48 mm.

7. Talon de hache polie en fibrolite vert clair ; cassure oblique, le plat conservé est bien poli, le talon et les flancs sont piquetés.

8. Lame de silex à extrémité distale retouchée en grattoir déjeté ; base aménagée par deux crans.

9. Petit couteau en silex de teinte grise à retouches semi-couvrantes essentiellement inverses ; talon enlevé.

On notera la prédominance de la fibrolite pour la fabrication des haches polies, ce qui n'a rien d'étonnant puisque l'on se trouve à proximité d'un gisement de cette roche.

M. Le Goffic

MELGVEN, Coat-Keranbeuz

En réaménageant le sol en terre battue de sa maison, un habitant de Coat-Keranbeuz, dont le toponyme évoque, par ailleurs, la présence d'un établissement gallo-romain, a découvert une superbe hache à bouton en dolérite du groupe A, provenant de Plussulien, dans les Côtes-d'Armor (fig. 19). Il s'agit manifestement d'une céraunie, d'une *men kurun*, ce talisman destiné à protéger l'habitation des méfaits de la foudre.

M. Le Goffic

MELGVEN, Kerizella

La parcelle n° 301, section M du cadastre de 1938 et appelée Goarem-Nevez-an-Eac'h livre régulièrement et en assez grande abondance des fragments de tuiles, de meules rotatives, de céramique commune et sigillée, d'amphore, des scories de fer, etc., témoignant à n'en pas douter de la présence d'un établissement gallo-romain.

M. Le Goffic

MELGVEN, Kerouzic

Non loin de la motte féodale déjà signalée, le site de Kerouzic montre des signes d'occupation à l'époque gallo-romaine, révélée par la présence de fragments de *tegulae* à l'ouest des bâtiments de ferme.

Y. Lann

MELGVEN, Penher-Izel

Immédiatement à l'ouest des bâtiments de ferme, sur le promontoire

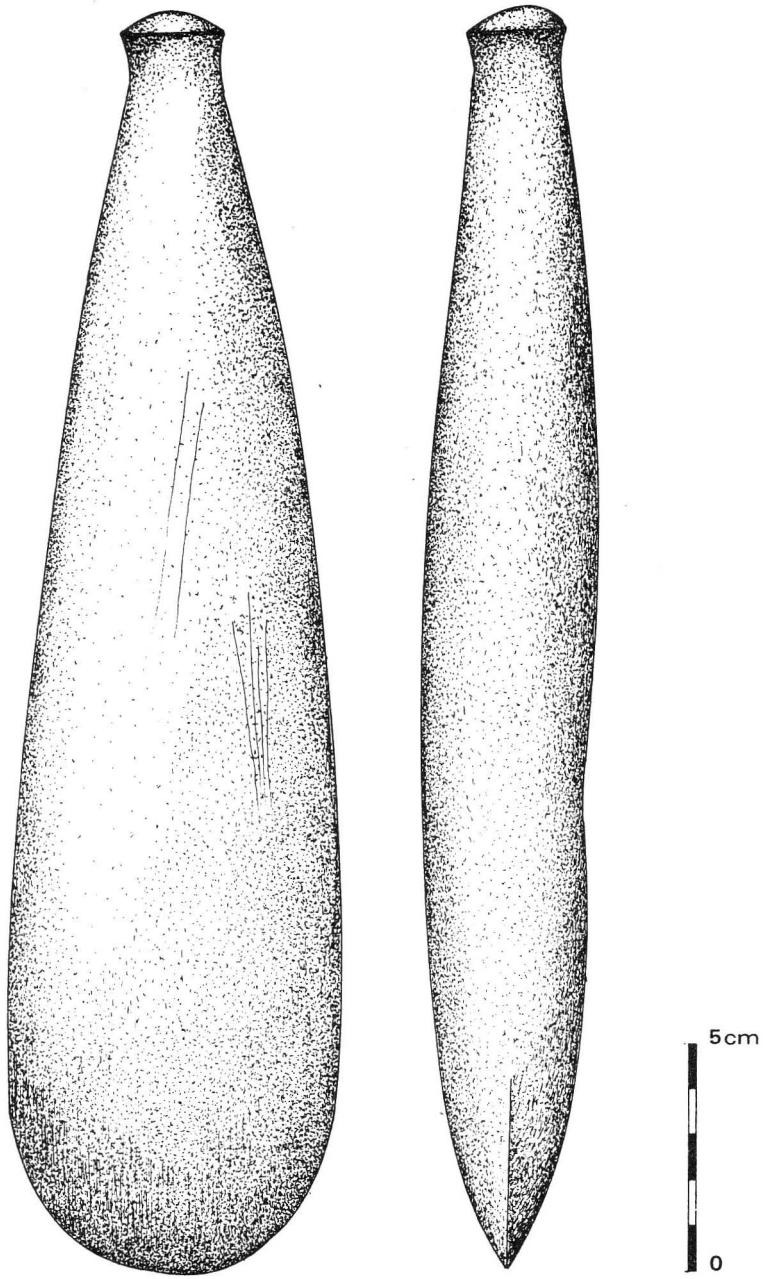


Fig. 19. — Melgven, *Coat-Keranbeuz*, hache à bouton en dolérite du groupe A.

surplombant la rivière, on note les vestiges d'une motte féodale inédite.

Un entretien avec un ancien du village, M. Victor Guengard, hélas décédé depuis lors, me donna quelques précisions intéressantes sur ce site. Dans les années trente, M. Guengard entreprit la démolition de murs situés au sommet de la butte, alors nettement plus abrupte que de nos jours. Ces travaux l'amenèrent à découvrir un foyer au centre de la butte, pourvu d'une dalle. Les murs entourant ce foyer étaient maçonnés à l'aide d'un mortier incluant des coquillages de patelles pilées.

De nos jours, la butte est presque arasée et entamée par les cultures.

Y. Lann

MELLAC, Feunteuniou

Ce site est bien connu pour sa villa et ses thermes gallo-romains, publiés dès 1886 par H. de La Villemarqué. Grâce à l'amabilité des propriétaires, lors d'une visite sur place, nous avons pu constater que le site avait été occupé bien longtemps auparavant puisque nous avons pu examiner une collection de haches polies et d'outils en silex, datant du Néolithique, trouvés dans les parcelles autour de la ferme. En outre, nous avons conseillé de remettre à l'endroit une stèle haute, de section quadrangulaire, datant de l'âge du fer, découverte vers 1960 en défaisant un talus et qui orne maintenant un jardin devant les bâtiments de la ferme.

M. Le Goffic

MESPAUL, Sainte-Catherine

Un tumulus de l'âge du bronze a été repéré dans la parcelle n° 102, section A du cadastre de 1984, non loin de la voie communale n° 7 qui forme la limite de commune avec Plougoulm.

M. Le Goffic

MILIZAC, Kerlarret

Au cours de la prospection d'octobre 1992, deux nucléus ont été découverts dans un champ à l'ouest de Kelarret.

Tumulus

MILIZAC, Trébaol

Une prospection effectuée en octobre 1992 autour du lieu-dit Trébaol a permis de trouver une quinzaine de silex (déchets de taille et deux petits grattoirs circulaires), deux fragments de quartz taillés, deux tessons des X^e - XI^e siècles, un

tesson d'« onctueuse », et une quinzaine de tessons vernissés de la fin du Moyen Age (dont deux fragments de lèvres).

Tumulus

OUESSANT, Mez-Notariou

Pour la cinquième année consécutive, les fouilles se poursuivent sur le site de Mez-Notariou en Ouessant (12), dans le cadre d'une fouille de sauvetage programmé. Maître d'ouvrage, le conseil général du Finistère finance l'opération avec l'important concours de la sous-direction de l'Archéologie. La commune d'Ouessant soutient le projet et le Centre de recherche archéologique du Finistère prend en charge les lourds problèmes logistiques liés à cette opération. Les principaux obstacles à l'organisation d'une importante fouille en milieu insulaire sont ainsi résolus.

La campagne de fouille de 1991 avait mis en évidence, au nord des vestiges du village du premier âge du fer, des lits de pierres difficilement interprétables ainsi que de la céramique datée de l'âge du bronze mais, à vrai dire, mal définie dans le contexte général du site. En 1992, la fouille de 800 m² réalisée dans cette partie septentrionale du gisement précise les connaissances à propos d'un secteur aux structures archéologiques particulièrement complexes (fig. 20).

Les méthodes de fouille développées au sein de l'équipe du Centre de recherche archéologique du Finistère, notamment pour résoudre les problèmes particuliers posés par le site de Mez-Notariou (13), se révèlent extrêmement précieuses cette année. Elles permettent l'étude fine et relativement rapide de lits de pierres dont plus de 40 000 ont pu être dégagées, nettoyées et relevées sur plan individuellement. L'utilisation de trois compresseurs, cinq aspirateurs, deux groupes électrogènes, un monopode pour prise de vues à 12 m, un portique pour photographie à 20 m permettent d'effectuer un tel travail (14). Le chantier peut fonctionner avec une équipe relativement limitée (15 personnes en moyenne) qu'il n'est pas nécessaire d'accabler sous le poids des tâches fasti-

(12) P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1988-1991, t. CXVII-CXX (notices par J.-P. Le Bihan, *Ouessant, Mez-Notariou*). - J.-P. LE BIHAN, J.-Y. ROBIC, *Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou. Ile d'Ouessant*, dans *Les Gaulois d'Armorique, La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*, sous la direction de A. Duval, J.-P. Le Bihan et Y. Ménez, Actes du XII[e] colloque A.F.E.A.F., Quimper, *Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. n° 3, p. 157-162. - J.-P. LE BIHAN, J.-Y. ROBIC, *Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1989, t. CXVIII, p. 63-83.

(13) J.-P. LE BIHAN, *Méthodes et techniques de fouille appliquées au site protohistorique de Mez-Notariou à Ouessant*, dans *Revue archéologique de l'Ouest* (à paraître en 1993).

(14) Le monopode et le portique ont été conçus et réalisés, à notre demande, par Y.-L. Goalic, ingénieur au C.R.A.F.

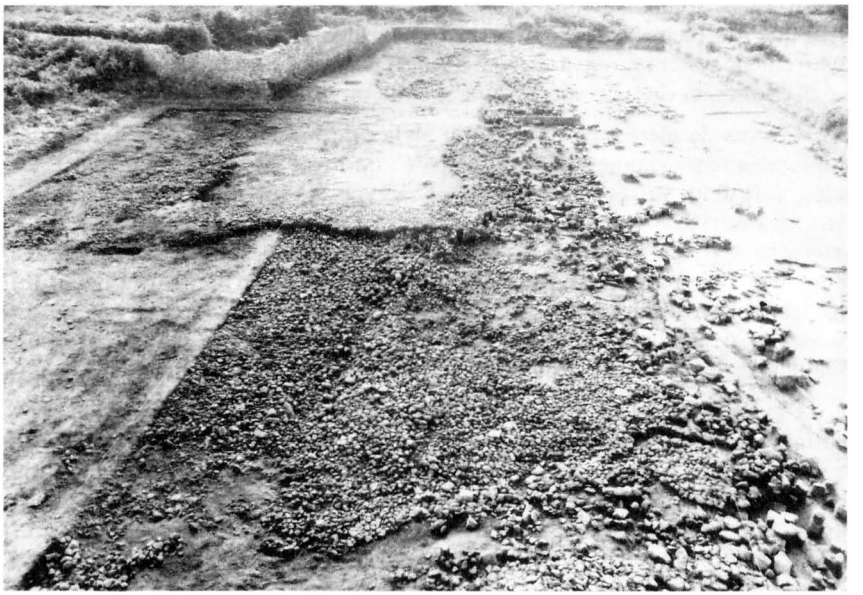


Fig. 20. — Ouessant, *Mez-Notariou*, vue d'ensemble de la zone fouillée en 1992. Les lits de pierres se superposent du Bronze ancien-moyen à l'époque moderne. Cliché Jean-Paul Le Bihan.

dieuses de brossage-grattage permanent et sans espoir. En tout cas, ce travail est limité (15).

Dès la protohistoire, sans doute à l'âge du bronze, le granite et le sable arénitique des contreforts de la colline Saint-Michel sont exploités, au nord du site. De vastes lits de pierres subsistent, résultat de cette exploitation mais aussi vestiges de zones délibérément empierrées. Elles peuvent correspondre soit à des aménagements périphériques du village de l'extrême fin de l'âge du bronze et du premier âge du fer, soit aux vestiges d'un assez important établissement de l'âge du bronze ancien-moyen liés aux activités de métallurgie du bronze datées de cette époque.

Un quart de statère osisme en électrum (16) et de nombreux tessons de verre

(15) Ont participé à cette fouille : J. Robic, Y. Gourmelon, Y.-L. Goalic, J.-F. Villard, C. Chalm, P. Coignec, A. Wilkinson, J.-C. Treglia, L. Augier, Y. Forestier, N. Sap, G. Quarez, B. Delpech, F. Le Guen, N. Loyer, J. Schwander, L. Orenzo, C. Barthélemy, Y. Sylvano, A. Avaerseng, C. Berthou, T. Wiggins, N.S. Tse, M. Le Dosseur, I. Gombrowicz. Qu'ils soient tous remerciés pour la qualité et le sérieux de leur travail. J'exprime également toute ma gratitude à M. J.-Y. Cozan, président du Parc naturel régional d'Armorique, et à Y. Guermeur qui, comme chaque année, accueillent l'équipe dans les locaux du Centre d'étude du milieu d'Ouessant.

(16) Analyse K. Gruel.

gallo-romain soulignent une vraisemblable exploitation tardive du gisement ainsi que des récupérations de pierres sur un habitat antérieur. Plus tard, un épierrement systématique pour une mise en parcelles agricoles correspond aux bases effondrées de talus médiévaux et contemporains.

Ces lits de pierres recouvrent un atelier de bronzier (fig. 21) livrant des empreintes remarquables de cette activité : un foyer circulaire plat, intact, les vestiges de deux autres structures de même type à la surface peignée en croisillons, des amas de boursuflures scoriacées vertes, un fragment de creuset à bronze, une petite barre-lingot (analyse J. Bourhis), des amas de clayonnage (parois de four ?). Un lot abondant de céramique datée, en première analyse, du Bronze moyen accompagne ces structures. Les affinités avec la poterie du Bronze ancien-moyen du sud-ouest de la France sont très nettes (17), mais l'enquête doit également être menée vers les îles Anglo-Normandes (18).

Cet atelier et ces structures seront étudiées en 1993 mais ils soulèvent déjà, naturellement, de nombreuses questions : implantation à Ouessant, contexte économique, relations avec le sud-ouest de la France et au-delà, datation précise, technologie et nature exacte des opérations réalisées à Mez-Notariou : production de lingots de bronze à partir de minerais ou refonte de lingots pour une fabrication de petits objets ? De la résolution de ce dernier point découleront d'autres débats qui tenteront de situer Ouessant sur l'échiquier économique ouest européen et sur la carte des éventuels transports de minerais. La position de l'île au nez de l'Europe et la proximité des gisements d'étain de Saint-Renan seront à prendre en compte.

En tout cas, il convient de souligner l'importance d'une telle découverte. En effet, les indices indirects du travail du bronze apparaissent de temps à autre, lors de fouilles, sous la forme de creusets, de moules ou de fragments de tuyères de fours (19). Il est tout à fait exceptionnel que, pour cette période, un ensemble aussi complet soit mis au jour dans cet état de conservation (20).

L'étude des vestiges intégrés dans les vastes empierrements évoqués précédemment, un certain nombre d'aménagements particuliers, posent un double problème d'identification et de datation.

La structure de pierres la mieux conservée consiste en une plate-forme de 8 m de long sur 2,70 m de large, recouverte de graviers et ceinte de blocs de granite d'assez fort module (fig. 22). Un fossé aux allures de drain ou de caniveau borde, à l'ouest, cette structure. La fouille des niveaux antérieurs et de l'environ-

---

(17) Renseignements J.-P. Daugas, J. Gomez de Soto et J. Roussot-Laroque ; J. GOMEZ DE SOTO, *Les cultures de l'âge du bronze dans le bassin de la Charente*, Périgueux, 1980, 119 p., 84 pl.

(18) Renseignement J. Briard.

(19) J. BRIARD (éd.), *Paléométallurgie de la France atlantique. Age du bronze*, Rennes, 2 vol., 1984, 198 p. et 1985, 189 p. (Travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire).

(20) J.-P. MOHEN, G. BAILLOUD, *La vie quotidienne. Les fouilles du Fort-Harrouard*, Paris, 1987, 241 p., p. 101 (Age du bronze en France, 4).

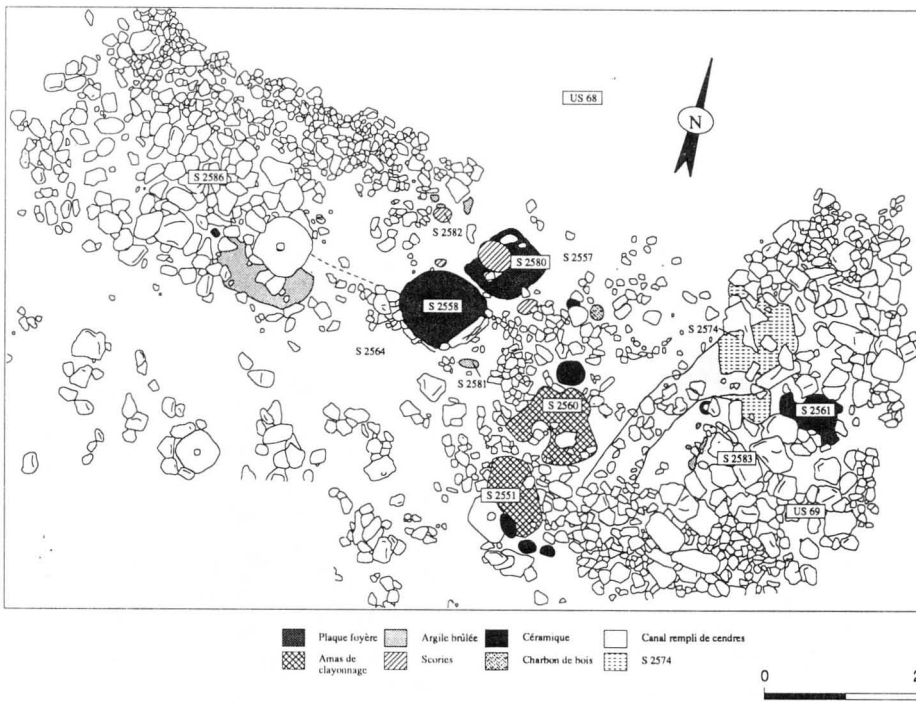


Fig. 21. — Ouessant, *Mez-Notariou*, atelier de bronzier.

nement permettra, peut-être, de proposer une explication pour une structure qui pourrait être liée à une activité de type artisanal, agricole ou maritime. Il conviendra de préciser également la datation de l'ensemble. Nous hésitons encore entre des structures d'habitat ou d'artisanat de l'âge du bronze ancien-moyen en relation plus ou moins directe avec la phase d'utilisation de l'atelier de bronzier et des vestiges d'activités périphériques, également artisanales ou agricoles, du village de l'âge du fer.

Enfin, une trentaine de perles et un cabochon de bronze alignés, ainsi qu'une perle de verre bleu à filet équatorial blanc, sont également découverts dans le lit de pierres. Une datation du Bronze final (21) semble possible pour des objets qui peuvent correspondre aux restes d'un collier.

Le bilan de la campagne 1992 se révèle donc très largement positif. Le site de Mez-Notariou présente un nouveau visage et les questions désormais soulevées en rehaussent encore l'intérêt. Sans entrer dans le détail d'études en cours, il est effet possible d'en souligner quelques-unes et de rappeler quelques points, parfois de bon sens.

(21) J. BRIARD, *Dépôts de l'âge du bronze de Bretagne ; la prairie de Mauves à Nantes*, Rennes, 1966 (Travaux du Laboratoire d'anthropologie préhistorique).



Fig. 22. — Ouessant, *Mez-Notariou*, plate-forme empierrée, délimitée par des blocs de forte taille et par un fossé.
Cliché Jean-Paul Le Bihan.

— Le recours à la géographie, plus qu'à la géologie, doit être permanent si l'on veut interroger et comprendre d'une manière satisfaisante le site de Mez-Notariou. Celui-ci doit toujours être perçu dans le cadre de sa position centrale dans l'île et de sa topographie. Valeur symbolique et intérêt pratique se conjuguent pour expliquer un retour permanent de l'homme sur ce site, du Néolithique à nos jours, en dépit, bien entendu, de périodes d'abandon.

— Le phénomène insulaire, étudié par ailleurs (22), apparaît davantage comme une source d'enrichissement matériel et culturel que porteur de retards ou d'archaïsmes. Les analogies entre les structures du village transition Bronze-Fer et les structures d'habitat du Bronze final des rives de lacs d'Europe continentale (23) autant que celles rapprochant le mobilier céramique d'Ouessant et d'Aquitaine - Charentes ou des îles Britanniques du Bronze ancien-moyen le prouvent largement. L'étude des poteries du centre bâti du village (24) montre bien l'absence d'originalité de ce mobilier par rapport aux productions du territoire français. Les correspondances avec le mobilier contemporain du Bassin parisien ou du sud-ouest de la France ne manquent pas.

Il serait présomptueux de vouloir, dès à présent, élaborer des systèmes, reconstituer des réseaux de circulation des matériaux, des hommes et des idées. Il le serait également de vouloir attribuer au site d'Ouessant plus de valeur et de signification qu'il n'en possède. Toutefois, force est de constater que, dès le second millénaire avant J.-C., l'île s'inscrit dans un tissu économique et humain large, à l'échelle de l'Europe. Il est évident que la position d'Ouessant, à l'entrée de la Manche, explique largement ce phénomène. Dès que les relations s'établissent, le long de la façade atlantique, entre des pôles situés au nord-ouest et au sud-ouest du continent (25), la terre ouessantine devient un passage obligé. Que des gisements d'étain soient reconnus à la pointe nord-ouest de l'Armorique ne peut qu'améliorer la situation. Dans le fond, il ne devrait plus se trouver personne, aujourd'hui, pour s'étonner de la richesse archéologique de l'île.

Enfin, la diversité des périodes chronologiques concernées par la fouille de Mez-Notariou, celle des types de vestiges mis au jour autant que des thèmes de recherches soulevés pour une compréhension du site, font que la présente notice, sans doute forte de quelques certitudes, est davantage une prise de date qu'un état de la question (fig. 23).

Jean-Paul Le Bihan

---

(22) J.-P. Le Bihan, *L'Homme et l'Atlantique : le site protohistorique de Mez-Notariou à Ouessant*, en préparation.

(23) B. Arnold, *Cortaillod-Est et les villages du lac de Neuchâtel au Bronze final*, Saint-Blaise, 1990 (Archéologie neuchâteloise, 6).

(24) J.-Y. Robic, *La céramique du premier âge du fer de Mez-Notariou en Ouessant*, Université de Rennes 2, 1991 (Mémoire de D.E.A. inédit).

(25) J. Roussot-Laroque, *Les relations Aquitaine-îles Britanniques au Bronze ancien*, dans *Les relations entre le continent et les îles Britanniques à l'âge du bronze*, Actes du colloque de Lille (1984), S.P.F., *Revue archéologique de Picardie*, 1987, p. 17-56.



Fig. 23. — Ouessant, *Mez-Notariou*, plan général, avec localisation des vestiges de transition Bronze ancien-moyen.

PENCRAN, Loguellou

M. Couloigner nous a appris que, dans un champ, en limite de commune, un effondrement s'était produit sous le poids d'une moissonneuse. Le trou a été rebouché sans qu'aucune autre constatation n'ait été faite, mais il s'agit probablement d'un souterrain de l'âge du fer dont la voûte d'une chambre s'est effondrée car, dans la même parcelle, des débris de terre cuite rouge récoltés correspondent à des empreintes de clayonnage assez caractéristique des habitats de l'âge du fer armoricains.

M. Le Goffic

PENCRAN, Kermadec

Au nord-ouest des anciennes fortifications du manoir, une parcelle cultivée est jonchée de débris de tuiles romaines, révélant la présence d'un établissement gallo-romain.

M. Le Goffic

PEUMERIT, Kerven

Dans un vallon boisé, au bord d'un ruisseau se jetant dans l'étang de Kergalan et qui forme la limite communale, se trouve un menhir qui n'avait jamais été signalé jusqu'à présent (fig. 24). Il est dans la parcelle 2e, section ZC du cadastre de 1981. Ses coordonnées Lambert sont : x = 104,030 ; y = 2349,900. A 70 m à l'ouest de ce menhir, de l'autre côté du ruisseau, sur la commune de Plogastel-Saint-Germain, se trouve le menhir de Ruot-Nevez, également inédit et avec lequel il est certainement en relation.

M. Le Goffic

PLABENNEC, Kerlin

Ce site, localisé par Marie-Yvane Daire sur la parcelle ZO-19 A, prospecté en février 1993, a donné quatre silex (déchets de taille), deux tessons de l'âge du fer, un tesson de *terra nigra*, un fond de céramique commune gallo-romaine et un fragment de brique romaine (?).

Tumulus

PLEYBER-CHRIST, Kergauthier

Au cours des labours du printemps 1992, un effondrement s'est produit dans la parcelle n° 161, section AE du cadastre de 1972, dénommée Park-al-Leur, en limite de l'agglomération, révélant l'existence d'un souterrain de l'âge du fer creusé dans un schiste alumineux, altéré, d'âge siegénien. L'effondrement a produit un cône d'éboulis s'étalant largement dans la structure. La partie visible se présente comme une enfilade de trois salles de plan subtriangulaire,



Fig. 24. — Peumerit, *Kerven*, menhir.
Cliché Michel Le Goffic.

disposées en arc de cercle avec, pour au moins deux d'entre elles, des salles adjacentes. Chaque salle de l'enfilade communique avec la précédente et la suivante par des chatières ovales situées aux angles, de part et d'autre de la base du triangle. Au sommet du triangle, une troisième chatière donne accès à une salle de forme trapézoïdale, en cul-de-sac.

A l'extrémité nord-est de la partie visible, le plafond remonte brusquement ; il semble que ce soit le départ d'un puits d'accès car, de cet endroit, part un cône d'éboulis comportant de la terre fine, brune.

M. Le Goffic

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Ruot-Nevez

Dans la parcelle n° 771, section E du cadastre de 1979, à 150 m au sud-ouest de la maison de Ruot-Nevez, se trouve un menhir nouvellement répertorié (fig. 25). Il est haut de 3,10 m, large de 1,15 m et épais de 0,75 m. Ses coordonnées Lambert sont : x = 103,950 ; y = 2350,000. (Voir notice Peumerit, Kerven).

M. Le Goffic

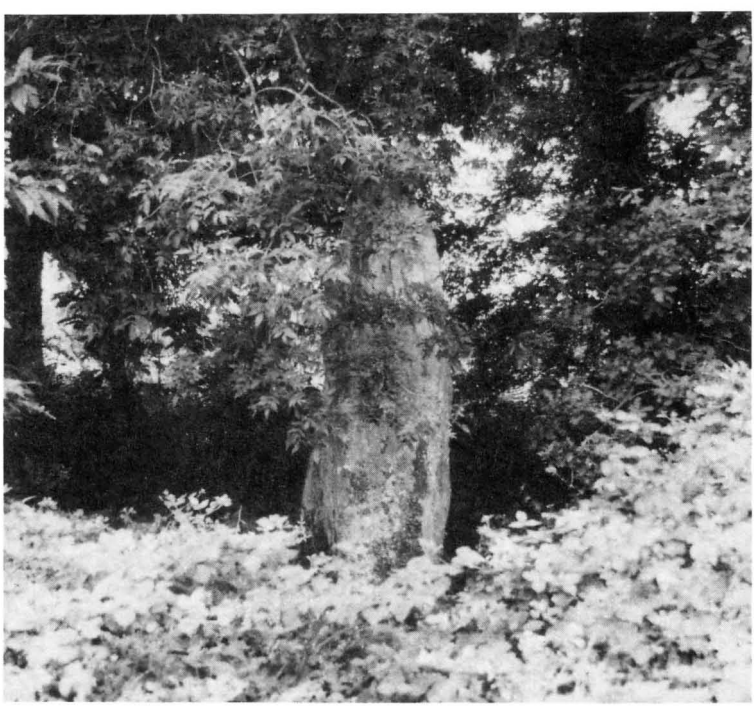


Fig. 25. — Plogastel-Saint-Germain, *Ruot-Nevez*, menhir.
Cliché Michel Le Goffic.

PLOMEUR, Le Peuliou

Une enceinte quadrangulaire d'une centaine de mètres de côté, à double fossé, a été découverte par prospection aérienne par notre collègue Alain Daniel, près du lotissement du Peuliou. D'autres structures circulaires, linéaires ou sous forme de taches se remarquent dans le voisinage, entre La Métairie, Trévilit et Le Peuliou. Ce site, urbanisable à plus ou moins longue échéance, est à surveiller attentivement pour ne pas le voir disparaître sans avoir été étudié.

M. Le Goffic

PLONÉOUR-LANVERN, Keroulé

Au cours de travaux agricoles, un souterrain de l'âge du fer a été découvert, en mai 1990, dans la parcelle 121 b, section YM du cadastre de 1981. Il a été creusé dans l'orthogneiss de Plonéour-Lanvern en utilisant trois réseaux de diaclases orthogonaux (fig. 26). La salle dont le plafond s'est effondré mesure près de 4 m de longueur pour une largeur variant de 2 à à 2,60 m. Deux chatières maçonnées se trouvent aux extrémités de cette salle. Les parois orientales de ces

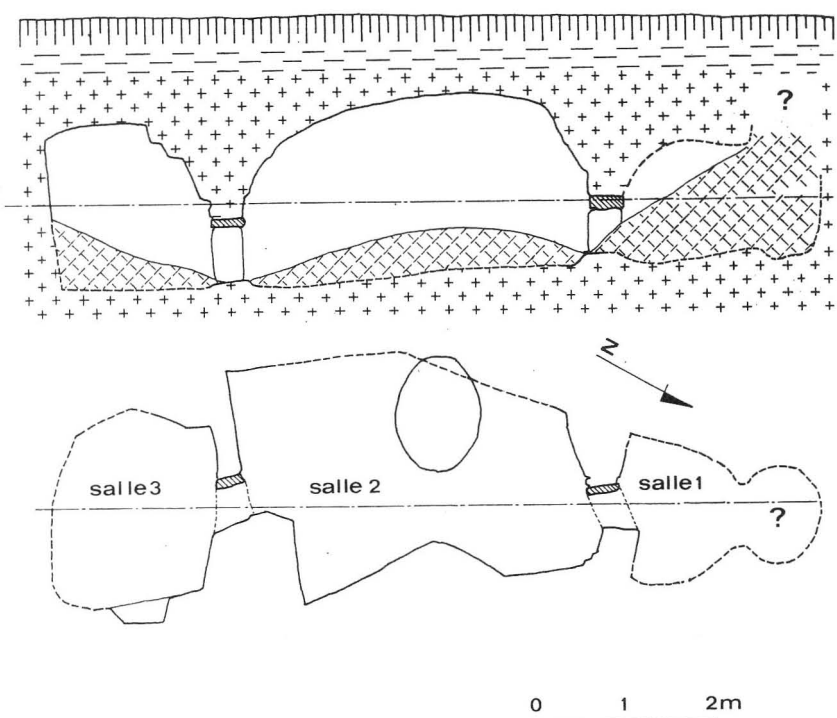


Fig. 26. — Plonéour-Lanvern, *Keroulé*, souterrain de l'âge du fer.

chatières sont formées par des faces verticales de diaclases de la roche, les parois occidentales par des montants de gneiss. Les linteaux prennent appui dans des évidements aménagés dans la roche et sur les montants. Les vides sont comblés par des pierres reliées par de l'argile brune tassée à la main et on y remarque encore les traces des doigts. Ces chatières sont larges de 0,40 m et hautes de 0,52 m et 0,58 m. Elles sont munies d'un seuil d'une dizaine de centimètres de hauteur, constitué d'argile tassée. Aux endroits saillants des chatières et des salles s'observent des traces brunes dues à des frottements lors des passages répétés dans le souterrain qui ont effacé les aspérités de la roche et y ont déposé un revêtement allogène, brun, très fin.

La salle sud est de plan subcirculaire de 2 m de diamètre moyen, montrant dans la partie est une petite banquette de 0,20 m de large et longue de 0,60 m. Le plancher de cette salle est recouvert d'un cône de sable d'arène et de quelques pierres provenant de l'effritement de la voûte.

La salle nord est toute petite et correspond plutôt à un diverticule dont le plan semble triangulaire. Il est rempli d'un cône de terre brune, recouvert d'une couche d'arène provenant de l'effritement de la voûte, qui se déverse dans la salle centrale par la chatière. Ce cône de terre provient, de toute évidence du comblement du puits d'accès qui se trouve près du talus actuel. Sans fouille, il est impossible de dire s'il existe une prolongation de la structure souterraine plus au nord. Quant au plafond, compte tenu du volume de sédiments foisonnés recouvrant le plancher, on peut estimer que la hauteur maximum de la voûte ne devait pas excéder 1,50 m.

Les relevés réalisés, la salle a été comblée par les soins des services municipaux de la commune de Plonéour-Lanvern.

Pour dessiner l'élévation de la chatière nord, quelques dm^3 de terre ont été enlevés ; dans ceux-ci ont été découverts quelques grains de charbons de bois, deux tessons de poterie commune et un fragment de terre cuite rouge. Une prospection en surface dans la parcelle ensemencée en maïs a livré quelques éclats de silex et deux grattoirs sur entame, mais aussi des fragments de terre cuite rouge qui font penser à des morceaux d'*imbrices* et *tegulae* et un fragment de poterie rougeâtre pouvant se rapporter à une amphore romaine.

M. Le Goffic

PLOUARZEL, Le Vourc'h

En 1990, une prospection aérienne suivie d'un contrôle au sol a révélé l'existence de vestiges d'un habitat gallo-romain dans la parcelle n° 26, section YT du cadastre de 1982.

M. Le Goffic

PLOUDALMÉZEAU, Portsall, Guilliguy

Inventorié par Flagelle dès 1877 de façon très sommaire, c'est en 1900 que

l'on doit au commandant Devoir la première description détaillée du site complexe de la pointe de Bar-al-Lann — ou Guilliguy — qui domine l'anse de Portsall. Un croquis de Devoir, de 1920, et un plan de 1925 montrent que le dolmen a souffert de fouilles anciennes et d'enlèvements de pierres pour constituer des caveaux de l'âge du bronze. Acquis par le département du Finistère, le site a fait l'objet d'une fouille de contrôle couplée à une restauration partielle du dolmen et des sondages d'évaluation du potentiel archéologique du site qui ont été menés en 1991 et 1992 avant mise en valeur et ouverture du site au public.

Le dolmen appuyé à un affleurement de granite s'est révélé être une sépulture à entrée latérale formée par une dalle septale échancrée à laquelle on accède par un couloir long de 4 m dans lequel fut établi un caveau de l'âge du bronze dont la dalle de couverture a été très vraisemblablement empruntée à la couverture du dolmen. La chambre, orientée ouest-nord-ouest-est-sud-est, est longue de 6,70 m, ce qui est court comparativement aux autres monuments de ce type, les parois sont légèrement courbes. A l'extrémité occidentale est une *cella* fermée qui semble n'avoir jamais été fouillée, à l'inverse de la chambre qui fut explorée à plusieurs reprises jusqu'au fond, et ce dès l'âge du bronze.

Le tertre du dolmen, endommagé dans la partie orientale par la construction du caveau de l'âge du bronze, est bordé au sud par un péristalithe de dalles sur chant non jointives, les interstices étant comblés par des murettes de pierre sèche. Le sommet des pierres du péristalithe est plus bas que celui des dalles de couverture d'environ 2 m.

Le mobilier mis au jour dans les terres remaniées du dolmen se compose de fragments de plusieurs bols hémisphériques à rebord éversé et de vases carénés à fond plat et petit col droit ou légèrement concave rappelant le type Kerugou ou Quessoy. Des tessons montrent des perforations sous le rebord, exécutées avant cuisson. Le matériel lithique comprend une belle lame retouchée en silex noir, une pointe de flèche, fruste, une pendeloque, une pierre à coche et de nombreux éclats de débitages et débris de silex provenant des terres du tertre infiltrées. Un transect réalisé au sud du caveau a montré que les matériaux ayant servi à recouvrir la sépulture de l'âge du bronze provenaient d'au moins une centaine de mètres en contrebas, car un niveau présentait de nombreuses boulettes de limon loessique qui, bien entendu, fait défaut sur le sommet de Guilliguy. Dans les terres du tumulus furent découverts de nombreux petits grattoirs et de très petits tessons datant aussi bien de l'âge du bronze que du Néolithique. En contrebas de la rupture de pente formée par l'accumulation des terres en tertre tumulaire, quelques silex de facture mésolithique — dont un très beau triangle — témoignent d'une occupation antérieure du site.

Un décapage réalisé autour du menhir s'est révélé peu fructueux car la roche affleure presque partout, tant dans la partie est où une fouille ancienne a complètement perturbé la fosse de calage du menhir, ce qui explique sans doute qu'il ait basculé, que dans la partie ouest où le *beck-rock* affleure sous quelques centimètres de terre humique.

Un grand transect de 42 m de longueur, à l'ouest du menhir, n'a pas révélé de traces d'occupation néolithique ou de l'âge du bronze, comme on aurait pu s'y

attendre, mais une concentration de silex de facture mésolithique traduisant l'emplacement d'un petit campement.

M. Le Goffic

PLOUDIRY, Runaouen

En venant de Loc-Eguiner, sur la butte qui domine la chapelle Saint-Antoine, M. Nédellec a découvert un culot d'amphore. Dans la parcelle, de nombreux débris de tuiles révèlent un habitat gallo-romain.

M. Le Goffic

PLOUDIRY, Le Reuniou

Près de ce lieu-dit au toponyme révélateur se trouve un tumulus de l'âge du bronze nouvellement répertorié. Il est dans la parcelle dénommée Park-Dorguen et est cadastré section B n° 22. Compte tenu du pluriel du toponyme, il est vraisemblable qu'au moins un autre tumulus a existé dans le voisinage autrefois.

M. Le Goffic

PLOUDIRY, Berc'hleuz

M. Yves Le Brigant nous a signalé l'existence d'une motte castrale médiévale inédite, d'un diamètre d'une trentaine de mètres, à 150 mètres au nord du moulin de Ménaouen et à 200 mètres à l'est de Berc'hleuz. La partie ouest de la motte ainsi que le fossé ont été endommagés par des remblais ayant servi à réaliser une voie d'accès pour une pisciculture. Les références cadastrales sont : section D, parcelles 497, 485, 963.

M. Le Goffic

PLOUÉDERN, Keriel

La prospection aérienne, réalisée au cours de l'été 1989, a révélé des substructions dans les parcelles n° 27 et 51, section ZC du cadastre de 1982. Une vérification au sol a livré des fragments de tuiles et de céramiques gallo-romaines.

M. Le Goffic

PLOUÉNAN, Salanguise Penfrat

Un tumulus de l'âge du bronze a été repéré, 500 m au sud du lieu-dit Salanguise Penfrat, en bordure de la route départementale 75. Il a un diamètre d'une vingtaine de mètres et une hauteur de l'ordre de 0,70 m. Ses coordonnées Lambert sont : x = 133,750 ; y = 1119,000.

M. Le Goffic

PLOUGASNOU, Nerf-Hir

Lors des travaux de remembrement agricole, une zone d'emprunt de matériaux pierreux, destinés à la confection des chemins d'exploitation, a été ouverte à l'emplacement d'une butte naturelle, à une centaine de mètres à l'est de la ferme de Nerf-Hir. Pendant l'exploitation, une cavité correspondant à une salle d'un souterrain de l'âge du fer a été mise au jour. Le site devant disparaître entièrement, une fouille de sauvetage a été réalisée avec l'aide bénévole de MM. Mercier, qui découvrit le site, et Merret, de façon à recueillir plus d'informations sur ce souterrain, car les horizons du sol, sur toute la surface de la zone d'emprunt, avaient été repoussés en bordure d'un ruisseau au profil rectifié, tels les stériles de découverture d'une carrière.

La roche locale est une épidiorite hyperdiaclasée et très fragile. La plus grande partie du souterrain était comblée par effondrement des voûtes avant les travaux d'extraction de pierres.

Le souterrain est long de 26 m et se présente comme une enfilade de huit salles d'inégale importance, reliées par des chatières ou d'étroites galeries. Trois accès ont été identifiés : un accès latéral, subhorizontal, tirant parti de la topographie du site, un accès médian en escalier hélicoïdal avec logette, un accès vertical en puits classique, avec diverticule (fig. 27).

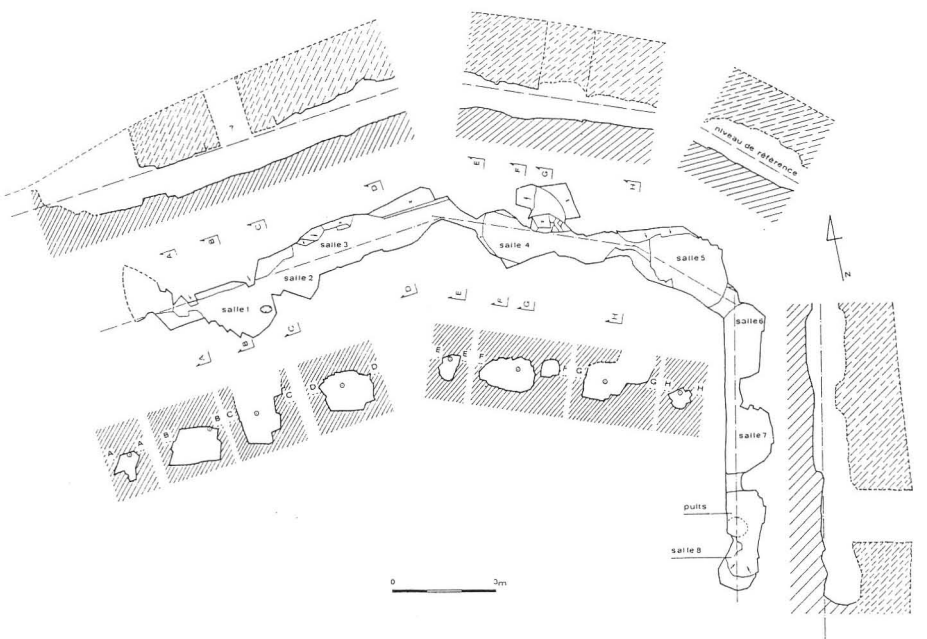


Fig. 27. — Plougasnou, *Nerf-Hir*, souterrain de l'âge du fer.
Plan, coupes longitudinales et transversales du souterrain.

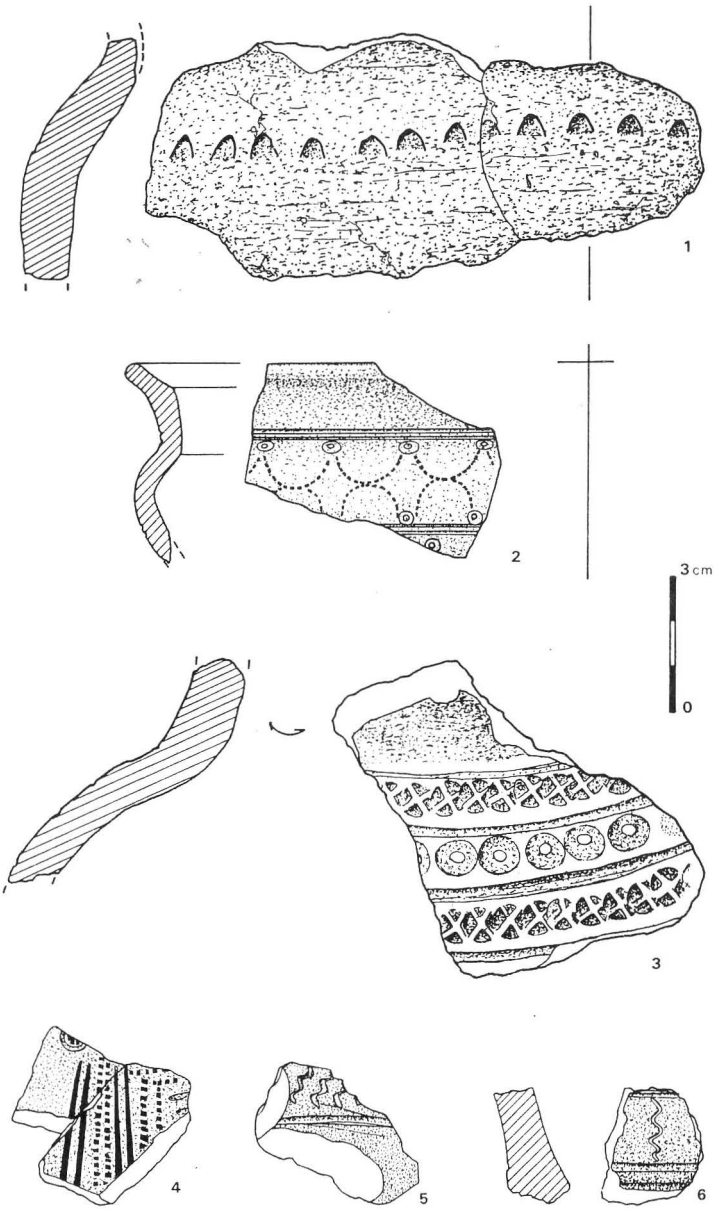


Fig. 28. — Plougasnou, *Nerf-Hir*, céramiques de l'âge du fer.

Sept gros galets de plage marine avaient été utilisés dans la condamnation de l'escalier. L'essentiel du mobilier a été découvert dans le comblement du puits. Il comprend le matériel habituellement rencontré dans ce type de structure : tessons de poterie commune, fragments de meules dormantes, broyons, fragments de clayonnage, charbons de bois et quelques tessons décorés de croix de Saint-André, d'ocelles, de zigzags, de guirlandes pointillées, des rebords à méplats internes, protocannelures et cannelures, bref un lot de céramique assez caractéristique de La Tène ancienne (fig. 28).

Ce souterrain a été visité, sinon utilisé, au I^er^ siècle de notre ère, comme en témoignent un fragment de bol en céramique fumigée type Menez 75 et un tesson de céramique sigillée. L'examen d'une photo aérienne montre dans la parcelle voisine des traces semblant se rapporter à des substructions d'un établissement gallo-romain pouvant ainsi expliquer la présence incongrue de ces vestiges à l'intérieur de la structure hypogée.

M. Le Goffic

PLOUGONVELIN, Saint-Mathieu

M. Yves Chevillotte, intrigué par la découverte fortuite de M. Joseph Gouzien dans la parcelle dénommée Parc-Gorlaes-ar-Guer, située à l'angle nord-est de l'enclos des jardins de l'abbaye, nous a montré un récipient en granite à grain très fin, muni d'un bec verseur et auquel il manque l'anse. Sa hauteur est de 17 cm, son poids de 8 kg, et sa contenance de 0,6 litre. Il s'agit d'une ancienne mesure, sans doute à vin, qui était en usage sous l'Ancien Régime, d'une valeur d'une demi-pinte. Les recherches de Y. Chevillotte font apparaître que cette capacité correspond à la mesure de Saint-Mahé, d'un cinquième supérieure à la pinte royale qui valait 93 cl, et que la seigneurie de Saint-Mathieu possédait le droit de minage, comme l'atteste l'aveu de Louis de Menou, rendu au roi le 6 mai 1671.

M. Le Goffic

PLOUHINEC, Menez-Dregan

Découvert en 1985 par l'un de nous (B.H.), le gisement de Menez-Dregan I se situe en bordure de la pointe du Souc'h, sur la commune de Plouhinec (Finistère). Il appartient à un ensemble d'habitats paléolithiques présents sur le littoral sud du Cap-Sizun et installés dans d'anciens couloirs d'érosion et / ou de grottes effondrées, à quelques mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers actuelles. A cet égard, ces gisements témoignent des variations importantes du rivage marin au cours des temps quaternaires.

A la suite de sondages effectués en 1988 et 1989, le site de Menez-Dregan I a été choisi en vue d'une opération de fouille approfondie, du fait de ses qualités de conservation et des possibilités d'accès. Deux premières campagnes de fouille ont été menées en 1991 et 1992. Ces deux opérations de terrain ont été soutenues

financièrement et matériellement par le conseil général du Finistère, par l'État (Service régional de l'Archéologie de Bretagne), par la commune de Plouhinec, par le C.N.R.S. et par l'université de Rennes I (Laboratoire d'anthropologie et musée de Penmarc'h).

Un gisement exceptionnel dans l'ouest de la France

Menez-Dregan I est un jalon important pour la connaissance des plus anciens peuplements, non seulement de l'Ouest armoricain, mais de l'Europe occidentale. Il appartient à une « civilisation » très mal connue, représentée par un groupe régional défini sous le nom de « Colombanien », localisé sur le littoral sud-armoricain. Les seuls points de comparaison sont, à l'heure actuelle, les sites de Tautavel (Pyrénées-Orientales), de Terra-Amata (Alpes-Maritimes) et, plus loin, ceux ce Bilzingsleben (Allemagne) et de Vértesszölös (Hongrie). Inconnue jusqu'au début des années 80, cette « civilisation » a été révélée par la fouille d'un premier gisement (Saint-Colomban à Carnac : d'où le terme « Colombanien », proposé au Colloque international de Saint-Riquier en 1989), et confirmée par la découverte des sites de Plouhinec (26). Le gisement de Saint-Colomban était toutefois moins bien conservé que celui de Menez-Dregan, ce qui justifie tout l'intérêt que nous portons au site finistérien. Le « Colombanien » constitue l'un des deux faciès du Paléolithique inférieur armoricain, le second étant l'Acheuléen classique (26 *bis*).

Un chantier de fouille, au cœur d'un programme de recherche d'intérêt européen

Menez-Dregan I à Plouhinec est donc un gisement type du « Colombanien ». Sa fouille s'intègre dans un programme scientifique soutenu par une action thématique programmée (A.T.P. « Archéologie métropolitaine », sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, du ministère de la Recherche et de l'Espace, et du C.N.R.S.) avec pour objectifs principaux :

— de préciser les conditions écologiques et paléoclimatiques des habitats ;
— de compléter notre connaissance des sites d'habitat et de leurs aménagements dus à l'homme préhistorique ;
— de préciser la nature des outillages en pierre taillée et leur place dans la préhistoire européenne ;
— de préciser la stratigraphie, la succession des présences humaines et leur datation ;
— de connaître les variations de l'environnement (climat, paysage végétal, niveau de la mer...) contemporaines de l'homme préhistorique.

(26) J.-L. MONNIER, *Acheuléen et industries archaïques dans le nord-ouest de la France* (1989), Lille, Publications du CERP, sous presse.

(26 *bis*) J.-L. MONNIER, *La préhistoire de Bretagne et d'Armorique*, Paris, 1991, 123 p. (Les Universels Gisserot).

Une richesse archéologique démontrée par deux premières campagnes de fouille

Les deux premières campagnes de fouille ont montré la grand richesse du gisement et son potentiel d'information scientifique. Il s'agit sans nul doute de l'un des plus importants connu à ce jour dans l'ouest de la France (27).

Installés sur un cordon de galets, à l'entrée d'une ancienne grotte marine effondrée, les hommes préhistoriques ont laissé des milliers d'outils et d'éclats de taille (près de 5000 pièces à ce jour). Il s'agit d'une industrie archaïque comprenant un outillage « lourd » constitué de galets à tranchant aménagé et d'un outillage « léger » peu standardisé, à base d'encoches et de denticulés (28). La pétrographie est très riche et reflète la variété lithologique des galets des cordons littoraux sur lesquels les hommes s'approvisionnaient.

Un foyer, au sommet de la plage, a fourni de nombreux charbons de bois sous forme d'esquilles et de branchettes relativement bien conservées. Il constitue pour le moment la seule structure anthropique organisée mise au jour et est l'un des témoins les plus anciens de la domestication du feu. Des quartz et silex brûlés ou chauffés ont été prélevés et seront utilisés pour effectuer des datations absolues (thermoluminescence). A cet effet, deux dosimètres ont été placés cette année. D'ores et déjà des essais de datation par les méthodes physico-chimiques (Institut de paléontologie humaine à Paris) permettent d'avancer un âge compris entre 300 000 et 400 000 ans pour les niveaux les plus récents.

La stratigraphie du gisement se dévoile peu à peu mais une extension de la fouille au sud du couloir d'érosion reste indispensable pour préciser la puissance des sédiments et la position relative des plages anciennes ; des placages de galets ravinant un sol antérieur à celui du foyer ont été mis en évidence en contrebas de la zone fouillée. Ce sol, riche en débris charbonneux, repose sur un platier fossile ou sur la plage qui lui est associée. Si de l'industrie est effectivement rattachée à ces niveaux, on peut raisonnablement penser obtenir des datations au-delà de 400 000 ans.

Nécessité de poursuivre les travaux de terrain sur le site de Menez-Dregan

L'importance du gisement de Menez-Dregan nécessite la poursuite des fouilles durant plusieurs années encore. La nature des vestiges et leur abondance obligent à de multiples précautions (décapage avec de petits instruments, tamisages, enregistrement des données en continu, nombreux relevés planimétriques et stratigraphiques). Les niveaux inférieurs sous les dalles provenant de l'effondrement progressif de la voûte devront être explorés et les fouilles devront

---

(27) B. HALLÉGOUET, S. HINGUANT, A. GEBHARDT, J.-L. MONNIER, *Le gisement paléolithique inférieur de Menez-Dregan 1 (Plouhinec, Finistère). Premiers résultats des fouilles* , dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 89, 1992, p. 77-81.

(28) J.-L. MONNIER, *La préhistoire de Bretagne et d'Armorique*, *op. cit.* - J.-L. MONNIER et H. MOLINES, *Le « Colombanien » : un faciès régional du Paléolithique inférieur sur le littoral armoricano-atlantique*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, sous presse.

s'étendre sur le fond de la grotte où d'autres foyers et structures anthropiques pourraient être découverts.

Jean-Laurent Monnier, Bernard Hallégouet, Stéphane Hinguant

PLOUMOGUER, Traonmorvan

En septembre 1991, Marie-Yvane Daire a repéré un enclos quadrangulaire à tracé linéaire et orthogonal. La prospection au sol en janvier 1993 a livré sept silex (déchets de taille) et quatre fragments de céramique trop abîmés pour être identifiés (Parcelle ZT 16 a).

Tumulus

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, Le Relec

Le plus proche voisin de la stèle de Ti-Kroaz, qui se trouve à 250 m au sud de l'abbatiale, a retrouvé et remis en place la croix qui avait été sculptée pour christianiser ce petit monument. Le fût de la croix prolonge parfaitement celui de la stèle (fig. 29).

M. Le Goffic

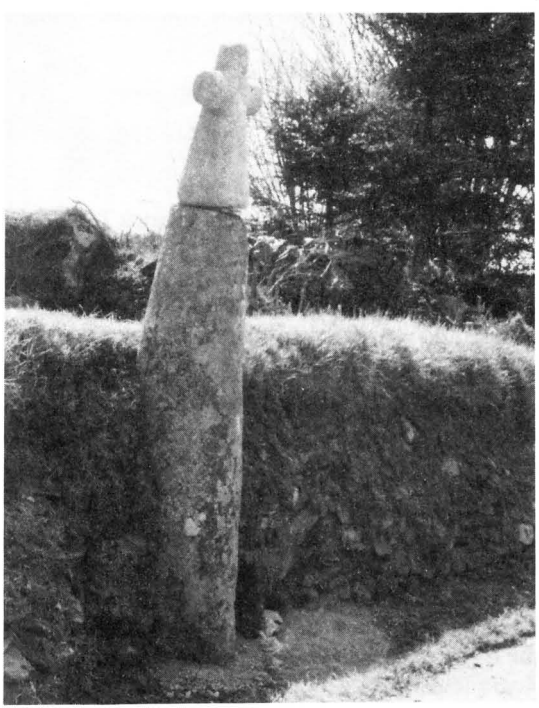


Fig. 29. — Plounéour-Ménez, *Le Relec*, stèle christianisée de Ti-Kroaz.
Cliché Michel Le Goffic.

PLOUNÉVENTER, Ker-Heol

En 1989, un tracteur a basculé dans un trou qui venait de se produire dans la parcelle n° 17, section G du cadastre de 1982. Une personne est descendue dans la cavité et y a reconnu un souterrain qui, d'après la description qui en a été faite, doit dater de l'âge du fer.

M. Le Goffic

PLOUNÉVENTER, Kerilien

Une rapide prospection à cent mètres au nord-ouest du théâtre a livré un rebord de *pelvis* en céramique sigillée de forme Curle 21, datable de la fin du IIe siècle ou de la première moitié du siècle suivant.

Yves Lann

PLOURIN-LÈS-MORLAIX, Cosquer-Bian

Dans la parcelle n° 1000, section C du cadastre de 1977, un souterrain, datant vraisemblablement de l'âge du fer, a été mis au jour lorsqu'un affaissement du sol s'est produit sous le poids d'une remorque épandeuse de fumier en avril 1991.

M. Le Goffic

PLOURIN-LÈS-MORLAIX, Le Clos

Découvert en 1985 par Éric Baudouin et Patrick Jézéquel, le site mésolithique du Clos a donné lieu en 1992 à une planigraphie. Le but de l'étude était de tenter de trouver des éléments de réponse à deux questions posées par le très fort pourcentage de matériaux de substitution du silex (environ 70 % des objets collectés) et par la grande variété typologique laissant soupçonner une occupation répétée du site tout au long des différentes périodes du Mésolithique.

Nous avons utilisé une grille d'observation orthogonale dont la maille est de 3 m de côté, couvrant une surface de 177 m de long sur 33 m de large correspondant aux zones les plus riches en matériel lithique. Une cinquantaine de personnes a participé au chantier, lequel a permis la collecte de 2408 objets.

La cartographie systématique des différentes catégories d'objets conduit à diviser la surface étudiée en treize zones correspondant probablement à autant d'ateliers de débitage. Les microlithes associés à certains de ces ateliers permettent d'identifier les trois grandes séquences du Mésolithique (ancien, moyen et final) tandis que d'autres secteurs dépourvus d'armatures sont plus difficiles à cadrer chronologiquement.

La conclusion à laquelle nous aboutissons est que nous nous trouvons ici sur ou à proximité très immédiate d'un affleurement d'ultramylonites de faciès

très variés, décrits dans la région par L. Chauris et J. Garreau (29), offrant des matériaux de qualité médiocre permettant néanmoins une économie substancielle du silex.

La très faible proportion d'outils divers laisse supposer que nous ne sommes pas en présence d'établissements permanents, mais plutôt d'une étape commode sur les voies de transhumance conduisant les chasseurs-cueilleurs des côtes où ils collectaient le silex, vers les territoires de l'intérieur, où ils installaient des campements plus permanents, comme celui de Quillien (Le Cloître-Saint-Thégonnec) au Mésolithique ancien et moyen (30), ou celui de La Presqu'île (Brennilis) au Mésolithique final.

Indépendamment de l'étude purement archéologique, la planigraphie du site du Clos a été l'occasion d'une analyse fine des mécanismes de déplacement par les travaux agricoles, ainsi que d'une étude critique des méthodes de prélèvements.

Les résultats obtenus confirment, si besoin était, la nécessité de limiter les collectes banales sur les sites de surface, de façon à pouvoir mettre en place des chantiers comme celui-ci, qui seuls permettent d'évaluer la nature et le degré de dégradation des sites sous-jacents.

Rappelons enfin que cette étude entre dans le cadre d'une prospection à grande échelle sur tout le département du Finistère, pour laquelle toute contribution serait la bienvenue.

Pierre Gouletquer

PLOUYÉ, Église

En faisant le tour de l'église paroissiale, nous avons eu la surprise de découvrir, contre le chevet de l'édifice, une très belle stèle tronconique de l'âge du fer, haute de 2,60 m environ, que personne n'avait signalé, semble-t-il, jusqu'à présent.

M. Le Goffic

PLOUYÉ, Linglaez

Une prospection au sol dans une parcelle située au confluent de l'Aulne et de l'Ellez nous a fourni une industrie à trapèzes du Mésolithique final intéres-

---

(29) L. CHAURIS, J. GARREAU, *Le massif granitique de Plounéour-Ménez et les minéralisations associées*, dans *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, nouvelle série, t. 5 (3), p. 134-154.

(30) M.-F. DIETSCH, *Le Mésolithique ancien et moyen dans le nord de la Bretagne*, Université de Paris X-Nanterre, Département d'ethnologie, de sociologie comparative et de préhistoire, 1991, 210 p., 71 fig.-(Mémoire de maîtrise inédit). - P. GOULETQUER, P. LÉOPOLD, *État provisoire d'une prospection de longue durée : le site mésolithique de Quillien (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Finistère)*, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 8, 1991, p. 61-82.

sante par la grande variété de matériaux utilisés pour la confection de l'outillage : silex, grès ladère, quartzite calcédonieux, ultramylonite. Ces mêmes matériaux se retrouvent sur d'autres sites prospectés au nord des monts d'Arrée et une relation entre ces différents sites mérite d'être examinée.

M. Le Goffic

PLOUZANÉ, Kerivin

Dans la parcelle n° 213, section H du cadastre de 1982, connue sous le nom de Goarem-an-Dorguen, B. Grall a répéré un tumulus de l'âge du bronze partiellement entamé par un chemin communal.

M. Le Goffic

PLOUZANÉ, Mezarhes

Marie-Yvane Daire a découvert ce site en prospection aérienne sur la parcelle SF 832. Au cours de la vérification au sol effectuée en janvier 1993, nous avons ramassé deux fragments de brique romaine (?), un tesson gallo-romain (?), un tesson médiéval et une dizaine de tessons indéterminés.

Tumulus

PLOUZANÉ, Moguer

Lors de la rectification de la route départementale n° 38, en 1990, les employés de l'Équipement découvrirent une stèle hémisphérique de l'âge du fer en bordure de la parcelle n° 242, section L du cadastre de 1982. Elle orne actuellement la pelouse d'un habitant du Moguer, parcelle n° 61, section L.

M. Le Goffic

PLOUZANÉ, Ringidy

A la suite de la campagne de prospection aérienne de Marie-Yvane Daire, la parcelle L1 90 a livré un silex (déchet de taille), un tesson romain (?), un manche de poêlon médiéval, et huit tessons médiévaux ou postmédiévaux.

Tumulus

PONT-CROIX, Trévoédal

Notre collègue et ami Roger Gargadennec nous a emmené voir un grand tronçon de stèle de l'âge du fer qui, à l'origine, était de forme tronconique avec des cannelures à peine marquées. Elle est aujourd'hui l'ornement de la pelouse d'une propriété privée (fig. 30).

M. Le Goffic

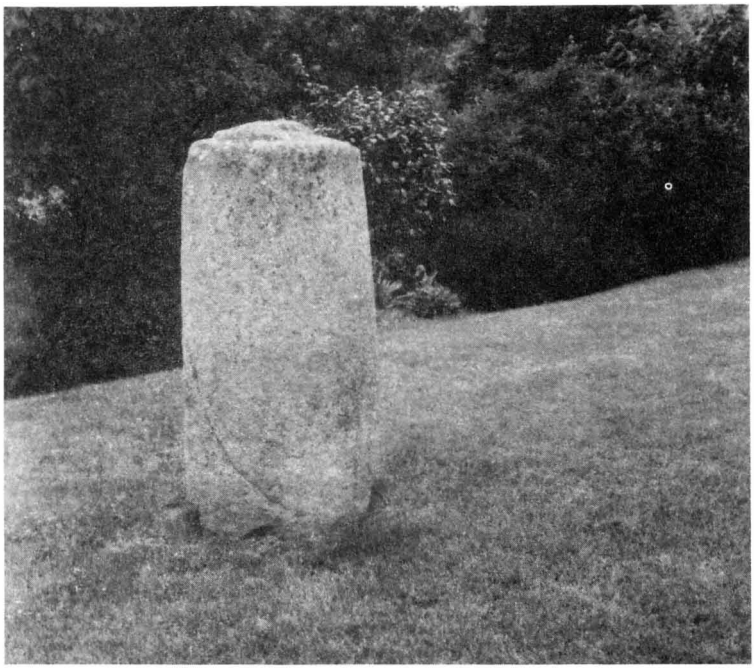


Fig. 30. — Pont-Croix, *Trévoédal*, stèle de l'âge du fer.
Cliché Michel Le Goffic.

PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H, Muriou

M. J.-R. Le Guillou, qui exploite les terres autour de l'enceinte quadrangulaire du Muriou, a eu l'amabilité de nous prêter pour étude une superbe hache polie en hornblendite de Pleuven. Le polissage est total et parfait, seulement altéré par quelques traces de soc de charrue sur les plats. Son poids est de 320 g (fig. 31). D'autre part, dans le champ qui englobe le « camp du Muriou », il a trouvé plusieurs fragments d'amphores gréco-italiques du IIe siècle av. J.-C., dont un haut de col avant départ d'anse et un morceau de culot (fig. 32).

M. Le Goffic

PONT-L'ABBÉ, île Chevalier

M. Pol Lucas, bien connu en pays bigouden pour son action en faveur du patrimoine, nous a emmené découvrir deux stèles inédites dans la propriété de la colonie de vacances de Pen-ar-Hoat. La première est tronc-pyramidale, de section rectangulaire à la base (0,57 x 0,50 m) et carrée au somment (0,28 x 0,27 m) ; sa hauteur est de 1,45 m ; une des faces montre une rainure horizontale,

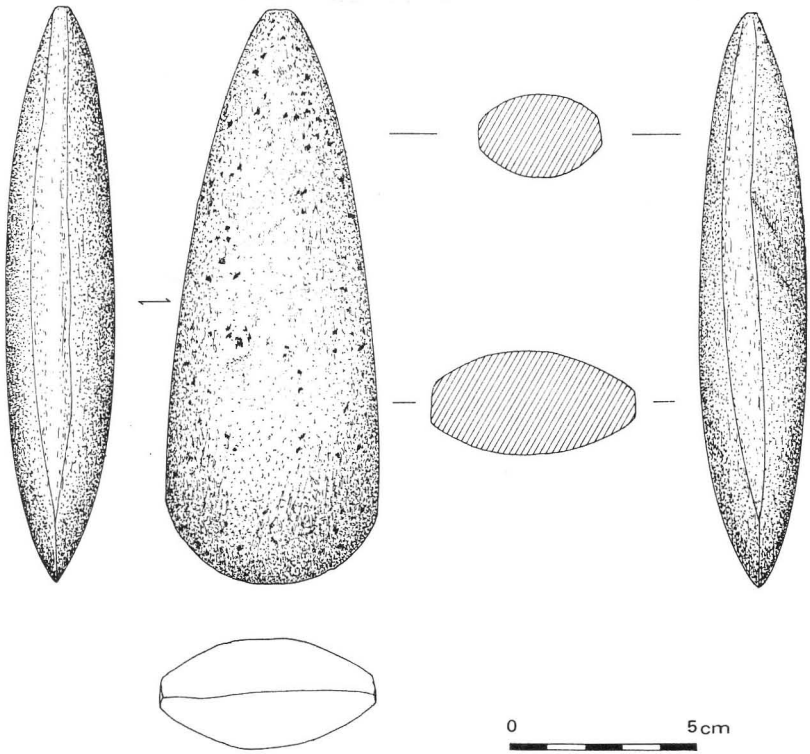


Fig. 31. — Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Muriou*, hache polie en hornblendite de Pleuven.

à 0,30 m du sommet. La seconde est tronconique à dix-huit cannelures verticales ; sa hauteur est de 2,85 m et son diamètre à la base de 0,95 m.

M. Le Goffic

POULLAOUEN, Resparcou

Louis Lofficial nous a montré, près de chez lui, une petite nécropole de l'âge du bronze composée de trois tumulus et non encore inventoriée. Elle se trouve dans les parcelles n° S 4, 5, 12, 25 et 26, section YT du cadastre de 1986.

M. Le Goffic

POULLAOUEN, Fanouillec

Dans la partie occidentale de la forêt de Fréau, 300 m au sud-est du hameau de Fanouillec, dans la parcelle n° 35, section ZE du cadastre de 1986, encore

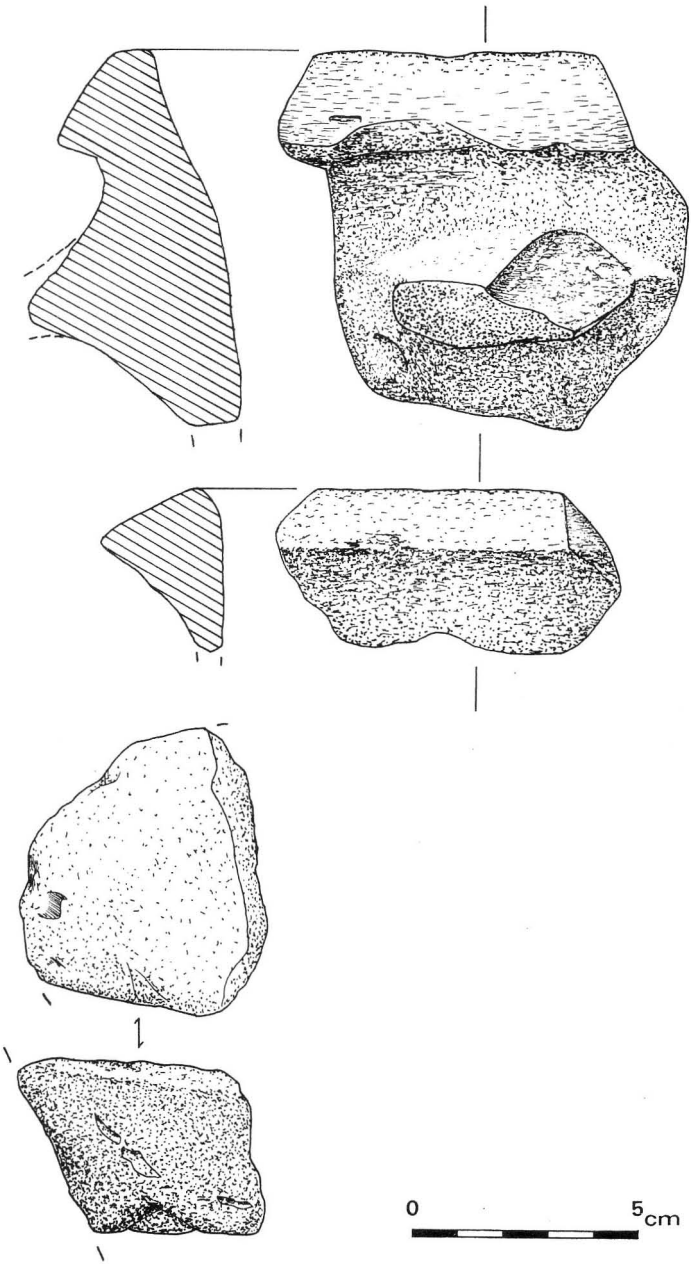


Fig. 32. — Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Muriou*, fragments d'amphores gréco-italiques.

appelée « bois de la motte », se trouve une enceinte circulaire fossoyée d'un diamètre voisin d'une quarantaine de mètres.

M. Le Goffic

QUERRIEN, Kerrant

Par l'entremise de M. Henri Guillou, nous avons pu examiner tout à loisir une très belle monnaie en argent de la République romaine, propriété de M. Guy Vallégant, exploitant agricole à Kerrant-Pont-Scluz (Querrien). Celui-ci l'avait héritée de son père et il est vraisemblable que nous avons affaire à une trouvaille locale, mais on ne peut en être assuré. Il s'agit d'un denier de Caius Julius Caesar, dont le *cognomen* se lit on ne peut plus aisément.

Droit : Éléphant à droite, piétinant un dragon ; en exergue, CAESAR. Bordure de grénetis (fig. 33).

Revers : Attributs du grand pontife : *apex*, hache, aspersoir, *simpulum*. Bordure de grénetis.

Poids : 3,64 g (fig. 34).



Fig. 33. — Querrien, *Kerrant*, denier de César, droit.
Cliché Jean-Paul Le Bihan.

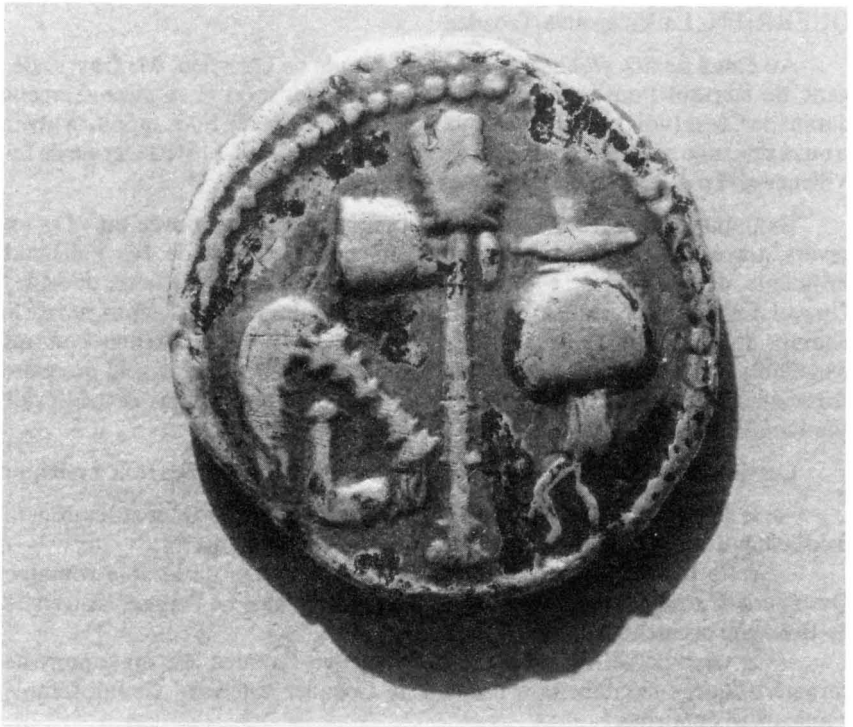


Fig. 34. — Querrien, *Kerrant*, denier de César, revers.
Cliché Jean-Paul Le Bihan.

Il a été frappé dans l'atelier de campagne du général romain. E.-A. Sydenham le situe dans la période 54-51 av. J.-C. (31), tandis que M.-H. Crawford, le rapporte aux années 49-48 av. J.-C. (32).

On sait que les deniers de la République ont pu circuler longtemps après leur date d'émission et, pour cette raison, les trouvailles ne sont pas exceptionnelles en Bretagne (33). Néanmoins, on notera le très bon état du denier de Querrien, ce qui induit qu'il a peu circulé et a pu être perdu peu de temps après avoir été frappé. Quoi qu'il en soit, la découverte dans le Finistère d'une monnaie du conquérant des Gaules et du vainqueur des Vénètes en 56 av. J.-C. revêt un caractère hautement symbolique.

J.-Y. Éveillard

(31) E.-A. SYDENHAM, *The coinage of the Roman Republic*, 1975 (nouvelle édition révisée), n° 1006.

(32) M.-H. CRAWFORD, *Roman Republic coinage*, 1974, n° 443.

(33) P. GALLIOU, *Monnaies de la République romaine découvertes ou conservées dans le Finistère*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1976, p. 21-24.

QUERRIEN, La Villeneuve-Troadec

Au cours de nos recherches sur la commune de Querrien, M. Guy Vallégant, de Kerrant-Pont-Scluz, en plus de nous avoir montré sa pièce d'argent datant de César (voir par ailleurs la note de J.-Y. Éveillard), nous rapporta avoir trouvé une tuile rouge en charruant un champ (cadastré H 516) à la ferme de La Villeneuve-Troadec, au sud de la commune.

Examinée, nous reconnûmes une superbe demi-*tegula* avec un « O » au revers, tracé par un doigt, semble-t-il. Avec le concours de M. Vallégant lui-même, de M. et Mme Moysan, de Mlle Auffret la propriétaire, de Mlles Guevel, Lesaux et Marmion du lycée Brizeux à Quimper, nous avons ratissé le champ, après la moisson du maïs, à l'automne 1992. De nombreux autres fragments de tuiles à rebord ont été ainsi découverts, confirmant la première trouvaille, mais aussi les débris de céramique gauloise, romaine et médiévale (authentification de MM. Le Bihan, Éveillard et Galliou).

Ces découvertes ne sont pas à négliger car plusieurs données sont à retenir :

— le champ H 516 recouvre de nos jours trois parcelles antérieures dont la médiane portait le nom de *Ruceign* (dos rouge ? tertre rouge ?) ;

— cette même parcelle se trouve à environ 500 m de la voie romaine Quimperlé-Carhaix (voir le descriptif précis par Stéphane Le Pennec, Université de Bretagne occidentale, 1990) ;

— le nom actuel du village, La Villeneuve-Troadec, est un toponyme caractéristique, succédant sans doute à un Cosquer antérieur. Ce fait semble d'ailleurs se confirmer.

Tous ces indices paraissent donc indiquer l'existence d'un site gallo-romain à cet endroit. Peut-être à l'issue de nouveaux labours, d'autres découvertes viendront-elles le confirmer.

Henri Guillou

QUIMPER, cathédrale

Le programme de restauration de la cathédrale gothique de Quimper inclut la pose d'un drain relativement profond réservé à la collecte des eaux pluviales et courant à la périphérie du chœur du monument. Cela justifie une opération d'évaluation archéologique préalable. Mise en place par la Caisse nationale des Monuments historiques et le Service régional de l'archéologie, elle est assurée par le Service municipal d'archéologie de Quimper (34).

(34) Financée par la Caisse nationale des Monuments historiques, l'opération, dirigée par J.-P. Le Bihan, archéologue municipal, est, par ailleurs, assurée par J.-Y. Robic et Y.-L. Goalic, archéologues contractuels, J.-F. Villard, attaché au Service municipal d'archéologie, et Y. Gourmelon, archéologue bénévole. Nous remercions M. Mouton, architecte en chef des Monuments historiques, pour toutes les facilités mises à notre disposition pour effectuer la fouille, en dépit des conditions météorologiques souvent très difficiles.

Sept sondages, implantés au pied de l'édifice, doivent permettre de reconnaître la nature des fondations et de repérer les vestiges médiévaux ou modernes susceptibles de se rattacher au monument. Ces ouvertures dans le sol, limitées à deux ou trois mètres de côté, se répartissent régulièrement sur les flancs nord et sud du chœur.

Il est prématuré de tirer des conclusions définitives de ces fouilles à peine achevées. Toutefois, les résultats sont largement positifs. En effet, chaque sondage livre des éléments architecturaux ou urbanistiques intéressants.

Au nord du chœur, des restes de dallage, antérieurs à la construction de la croisée du transept et de la « seconde tranche » des travaux, au XV^e siècle, s'appuient sur la partie ancienne de la cathédrale gothique. Les fondations de celle-ci reposent sur des murs profonds, plus imposants par leurs dimensions que par leur qualité d'exécution. Leur décalage et les légères variations d'orientation par rapport au chœur, ainsi qu'un mur nord-sud se rattachant à ces soubassements, paraissent contredire une unité de construction. Il semble bien que nous soyons en présence de deux édifices superposés (fig. 35). Il est même



Fig. 35. — Quimper, *cathédrale*, flanc nord du chœur.

Ensemble architectural vraisemblablement antérieur à la cathédrale actuelle. Cliché Jean-Paul Le Bihan.

possible que la situation soit plus complexe encore. La distance maintenue entre les différents sondages interdit à l'archéologue d'établir des relations sûres et de proposer des explications.

Que dire des plus anciennes constructions ? Faut-il risquer l'hypothèse d'une redécouverte de fondations proches, dans le temps et dans l'espace, de la cathédrale romane ? Il est beaucoup trop tôt pour l'écrire. Les vues sont trop limitées pour percevoir l'histoire des différentes constructions, ou, plus simplement pour les identifier avec certitude et précision.

Un sarcophage, fruste, est mis au jour, dans le sol naturel argileux, au pied du mur ancien. En dépit de l'absence de liaison stratigraphique sûre, sa nature et sa position indiquent clairement une date antérieure à celle de la cathédrale gothique.

A l'est et au sud du chœur, les sondages révèlent un abaissement du sol extérieur de la cathédrale. Ainsi, des salles hypogées, aujourd'hui enfouies sous le sol du jardin de l'Évêché s'ouvraient directement sur l'extérieur. Une embrasure murée puis masquée par les fondations d'un monument récent, sans doute du XIX[e] siècle, correspond certainement à l'une d'entre elles, située au nord-est de la chapelle Notre-Dame-des-Victoires.

Au sud du chœur, une fouille assez spectaculaire dégage une porte en ogive, vraisemblablement dotée d'une grille. De belle facture, elle annonce l'entrée d'une salle fort encombrée de gravas et de terre, profonde de 8,5 m, large de 3,20 m et également voûtée en ogive. Il convient de noter que le sol de cette salle n'est guère plus élevé que le niveau des plus hautes marées. Plusieurs sols dallés, ou pavé pour le dernier, témoignent de l'élévation progressive du niveau d'occupation le long de la cathédrale. La porte est peu à peu obturée. Cela peut entraîner une perte de fonction de la salle correspondante. Il semble qu'elle n'ait jamais été totalement occultée et la pose relativement récente d'un caniveau le long du monument lui donne l'allure d'un soupirail, sans doute un temps protégé par une grille (fig. 36).

Ces salles et ces vestiges, décrits et positionnés avec, parfois, quelque imprécision par R.-F. Le Men (35), sont interprétés par cet auteur comme des caveaux. L'explication paraît, effectivement, tout à fait plausible. D'ailleurs, il semble bien qu'au moins une troisième pièce de ce type existe sous la partie sud-est du chœur, reliée à celui-ci par un escalier intérieur. Il y a là tout un aspect fort peu connu de l'architecture de l'édifice gothique.

La fouille permet, naturellement, d'évoquer les éternelles questions relatives à l'architecture de la cathédrale, à la déviation du chœur par rapport à la nef ou à ses éventuelles fondations sur troncs de hêtres. Il est impossible d'y répondre. Toutefois, les quelques fenêtres entrouvertes, par ces sondages, sur les niveaux profonds prouvent que bien des réponses sont préservées dans le sol et qu'elles risquent fort de surprendre.

---

(35) R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII[e]-XV[e] siècle), avec un plan*, Quimper, 1877, 384 p.



Fig. 36. — Quimper, *cathédrale*, flanc sud du chœur.

Ouverture de salle hypogée. Un dallage postmédiéval souligne la remontée progressive du niveau d'occupation dans le jardin de l'Évêché.
Cliché Jean-Paul Le Bihan.

L'élévation du niveau d'occupation constaté au sud de l'édifice peut être mis en relation avec l'évolution du rempart où il est encore aisé de constater le relèvement des seuils de porte. Elle confirme également les observations que nous avions pu faire en 1986 à une vingtaine de mètres de la cathédrale à proximité immédiate du Musée départemental breton, lors de son réaménagement (36). Il semble bien qu'un niveau général, relativement bien conservé, avec des espaces de circulation (cour, esplanade) et des bâtiments médiévaux ou postmédiévaux, assure la jonction entre la cathédrale, les remparts et l'ancien palais épiscopal à environ un mètre sous le sol actuel du jardin de l'Évêché. Les niveaux intérieurs bas du Musée breton ne contredisent pas cette hypothèse.

En définitive, ces sondages se révèlent extrêmement utiles. Ils soulignent, d'emblée, la complexité et la richesse des vestiges encore présents dans cette zone de la ville du bas Moyen Age. Ils éclairent d'une lumière très crue notre grande ignorance de l'histoire ancienne de la cathédrale et de l'agglomération du confluent. Comme toujours, nous assistons, au cœur d'un tel centre urbain, à des transformations successives assez considérables qui, parfois, peuvent surprendre. Il faut se garder de raisonner en fonction du paysage actuel. Les

(36) J.-P. Le Bihan, *Quimper, Jardin de l'Évêché*, 1986, inédit.

évolutions sont telles qu'il faut accepter, en toute modestie, de faire abstraction de toutes les idées reçues, de remettre en cause les dits de la tradition, quitte, après une enquête archéologique rigoureuse et empreinte de beaucoup d'humilité, à y retrouver quelques vérités. Les tailleurs de pierres furent trop habiles et le temps a trop maquillé la cathédrale, pour que l'observation la plus scrupuleuse de ses murs suffise pour en conter l'histoire. Les archives sont trop incomplètes pour assurer, avec certitude, le lien entre le visible et les entrailles de l'histoire du monument. Paradoxalement, le somptueux volume qu'il nous offre à contempler n'est que l'écume de cette histoire dont les pièces essentielles, les fondations, sont demeurées cachées à ceux qui tentèrent de l'écrire.

Jean-Paul Le Bihan et Jean-Yves Robic

QUIMPER, opérations de diagnostic

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans cette chronique la politique de diagnostic archéologique mise sur pied par la ville de Quimper et les succès de cette procédure qui présente l'intérêt de mettre au jour de nouveaux sites tout en réglant, dans les meilleures conditions, les problèmes d'urbanisation (37). Cette année encore, un programme est établi et des résultats satisfaisants sont obtenus. Selon la loi du genre, un certain nombre d'opérations se soldent par des résultats négatifs en ce qui concerne l'existence de vestiges. L'absence de vestige demeure toutefois une information lorsqu'une problématique d'analyse d'un territoire, donc de cartographie, est en place.

1. *Le Braden.* Au sud du lycée Thépot, un sondage effectué au nord de la Z.A.C. du Braden, sur des terrains appartenant à la S.E.M.A.E.B., permet de compléter l'étude d'une zone qui avait livré des vestiges néolithiques et gallo-romains en 1982-1983 (38). Une série de sondages livre une petite aire d'argile rubéfiée associée à quelques tessons de poterie datés de La Tène finale.

2. *Kerustum.* La réalisation des fondations du lycée privé Sainte-Thérèse entraîne la découverte d'un important lot de céramique postmédiévale sur les ultimes pentes du flanc sud du mont Frugy. Il semble qu'il s'agisse d'une zone de rejet plutôt que de la marque d'un véritable habitat sur ce lieu précis.

3. *La Tourelle.* Il était légitime d'envisager la découverte de vestiges gaulois et gallo-romains lors de la destruction et des bouleversements du sous-sol du champ de tir de La Tourelle sur le sommet du mont Frugy. Les découvertes anciennes et récentes sur ce secteur (39) justifiaient une telle attente. En réalité,

(37) J.-P. Le Bihan, *Quimper, Kernénez*, dans P. Galliou, J.-P. Le Bihan, *Chronique d'archéologie antique et médiévale, Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 56-60. - J.-P. Le Bihan, J.-Y. Robic, *Quimper, Keradennec, ibid.*, t. CXIX, 1990, p. 113-116.

(38) J.-P. Le Bihan, *Villages gaulois et parcellaires antiques au Braden en Quimper*, Quimper, 1984, 264 p.

(39) R.-F. Le Men, *Subterranean chambers at La Tourelle near Quimper*, 1875, 19 p. (Arch. dép. Finistère, 100 J 1348). - J.-P. Le Bihan, *Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas*, dans *Cap-Caval*, 1992, n° 1, p. 36-40.

les sondages effectués lors de la réalisation du programme immobilier de l'Office H.L.M. de Quimper montrent que les installations militaires du XIXe siècle ont détruit la totalité du potentiel archéologique de ce secteur.

4. *Kernisy*. Le projet immobilier de l'Office H.L.M. sur les terres de Kernisy, implanté sur les pentes orientales du plateau de La Terre-Noire concerne des espaces proches de la voie romaine Quimper-Douarnenez bénéficiant d'une très bonne exposition. Cependant les quatre hectares sondés ne livrent aucun vestige archéologique.

En revanche, les investigations menées sur le site de Penancréac'h se revèlent beaucoup plus fructueuses (cf. *infra*).

J.-P. Le Bihan

QUIMPER, Penancréac'h

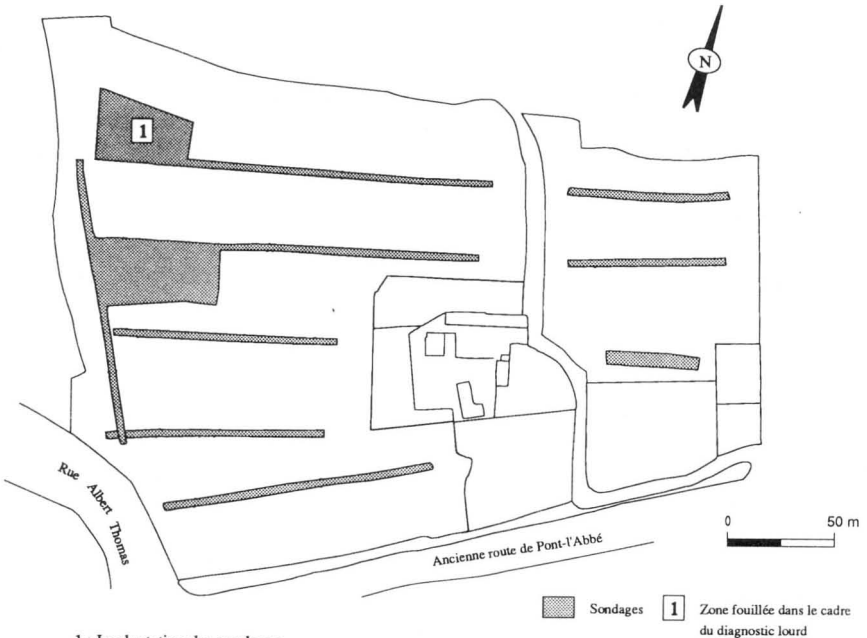
A l'ouest de Quimper, le rebord de plateau de Penancréac'h, compris entre le profond talweg du ruisseau de Keriner (affluent de rive droite de l'Odet) et la voie romaine Quimper-Pont l'Abbé, fait l'objet, d'avril à octobre 1992, d'une opération de diagnostic archéologique approfondi, financée par la ville de Quimper, la sous-direction de l'Archéologie et le conseil général du Finistère (40).

Cette opération porte sur une superficie de 8 ha. Un quadrillage de bandes de terre végétale décapée, larges de 4 m et distantes de 40 m, couvre l'ensemble du site et met en évidence 10 % de sa superficie totale. Seule la partie nord-ouest livre des signes intéressants d'occupation ancienne : une abondance de lentilles de terre brune signale l'existence de structures en creux. Deux aires de 1500 et 1800 m^2 sont mises totalement à nu. La présence, très dense, de structures archéologiques, de traces d'argile brûlée, de céramique protohistorique, se confirme. La zone nord-est fait alors l'objet d'une fouille exhaustive de 1 000 m^2.

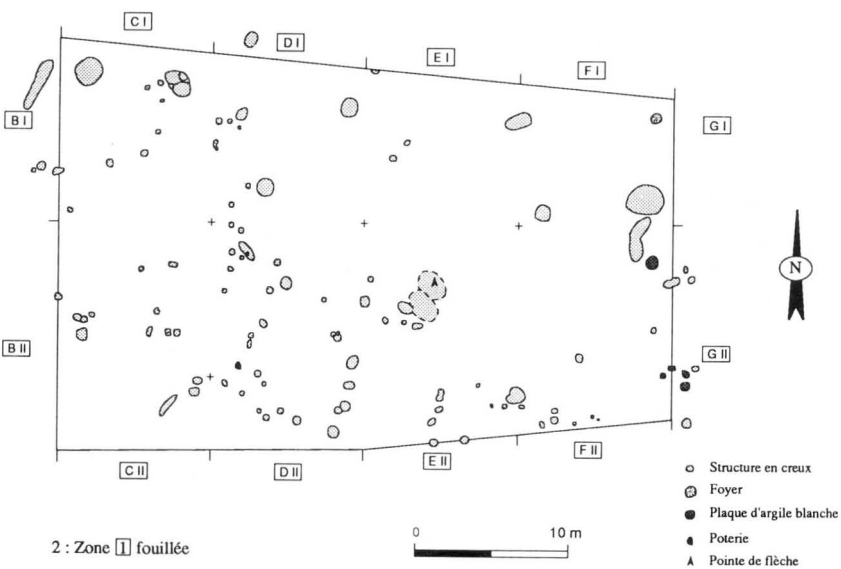
Les 130 structures en creux étudiées correspondent, pour l'essentiel, à des trous de poteaux. Cependant, des fosses, à usage indéterminé, livrent du charbon de bois et, dans quelques cas, des pierres compactes, parfois brûlées. Des plaques d'argile blanchie peuvent traduire l'existence de foyers très érodés. Il est intéressant de constater que les fosses et les foyers se situent à la périphérie nord-nord-est de la zone occupée par les vestiges. Aucun fossé, aucune marque de palissade n'apparaissent dans la zone fouillée exhaustivement, ni dans les sondages périphériques (fig. 37).

Le mobilier céramique, fortement morcelé, est difficilement datable avec précision, bien qu'il s'agisse toujours de tessons protohistoriques. Toutefois, deux vases archéologiquement complets, découverts l'un dans une fosse, l'autre dans des terres de sol ancien, traduisent deux horizons chronologiques nette-

(40) Ont participé à cette opération : J.-Y. Robic, J.-Y.Goalic, Y. Gourmelon, J.-F. Villard. Qu'ils soient tous remerciés pour leur travail, leur ténacité et leur efficacité à la pioche et à la binette, face à des décapages souvent impressionnants.



1 : Implantation des sondages



2 : Zone 1 fouillée

Fig. 37. — Quimper, *Penancreac'h*.

ment différents. Le premier vase, une grande jarre à deux cordons lisses rapportés et oreilles, est attribuable au Bronze ancien. Cela peut être confirmé par la présence, à moins de 10 mètres, d'une pointe de flèche triangulaire en silex gris, à pédoncule et deux ailerons à base oblique. Le second est un pot biconique à col ouvert et formes souples, identique à celui mis au jour dans la petite nécropole du premier âge du fer de Poullan-sur-Mer.

Dans l'état actuel de la fouille, nous pouvons suggérer, sur ce rebord de plateau, la superposition de deux habitats ouverts. Une très longue phase d'abandon du site entre ces deux phases paraît vraisemblable. Il convient de rappeler que moins de 20 % de sa superficie sont étudiés. La situation peut se compliquer lors de la poursuite des investigations.

De toute manière, il s'agit de découvertes intéressantes sur le plan régional, compte tenu de la rareté des habitats de ces périodes fouillés en Bretagne. Elles en précisent une typologie de ces habitats, encore très incomplète. Enfin, elles enrichissent, avec bonheur, les données à propos de l'histoire de Quimper, commune sur laquelle un programme de recherche systématique analyse, en particulier, la nature et la structure de l'implantation humaine de la protohistoire au Moyen Age.

Jean-Paul Le Bihan

QUIMPER, Créac'h-Maria

Desservant la petite agglomération romaine qui occupait autrefois la plaine alluviale où s'étend aujourd'hui le quartier de Locmaria, la nécropole de Créac'h-Maria, sans doute associée à un ensemble de sanctuaires (41), s'étageait sur les pentes occidentales du mont Frugy. Les découvertes d'ensembles funéraires (urnes cinéraires parfois accompagnées d'offrandes) y ont été nombreuses au cours des deux derniers siècles, au gré des travaux militaires et de l'extension urbaine, donnant lieu à plusieurs interventions des archéologues (42). L'examen des vases et des objets ainsi exhumés révèle une certaine variété des pratiques funéraires — bien que la nécropole n'ait livré que des tombes à incinération — mais surtout une grande « pauvreté » des offrandes, sans qu'il soit cependant possible d'attribuer ce fait à la condition des disparus plutôt qu'à des pratiques ou des rites spécifiques de la population ainsi concernée (43).

---

(41) J.-P. Le Bihan, *Quimper, Parc-ar-Groas*, dans P. Galliou, J.-P. Le Bihan, *Chronique d'archéologie antique et médiévale, Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 118-124.

(42) On trouvera une description de cette nécropole et des objets découverts dans P. Galliou, *Les tombes romaines d'Armorique*, Paris, 1989, p. 22 et 122-126. Celle-ci sera complétée par le rapport de Jean-Paul Le Bihan sur une fouille de sauvetage menée en 1991 avant la destruction de la faïencerie Lucas : J.-P. Le Bihan, *Quimper, Créac'h-Maria*, dans P. Galliou, J.-P. Le Bihan, *Chronique d'archéologie antique et médiévale, Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 77-80.

(43) P. Galliou, *Les tombes romaines..., op. cit.*

Le seul objet sortant un peu de l'ordinaire de ces maigres trouvailles est une boîte à miroir en bronze mise au jour par M. Lucas, lors des travaux préparatoires à la construction de sa faïencerie, et dont R. Sanquer fit une brève description en 1971 (44). Bien que fort corrodée par l'oxydation, qui a emporté une partie du fond, cette pièce, d'un diamètre de 6,75 cm et épaisse de 1 cm, est bien reconnaissable et appartient à une série typologique relativement bien connue. Elle se compose d'un corps et d'un couvercle d'épaisseur semblable qui, s'emboîtant, protégeaient un miroir. Ces deux éléments ne sont généralement décorés que de simples nervures, ou de couronnes perlées (45), mais un certain nombre de ces boîtes sont, en supplément, ornées d'une monnaie (ou d'un surmoulage d'une monnaie). Dans le premier cas, la monnaie, amincie de moitié environ, était sertie dans un logement à sa mesure exacte, alors que dans le second, l'artisan se contentait d'estamper, dans la tôle de bronze des parties supérieure et inférieure, le droit et le revers d'une monnaie impériale. C'est à ce dernier type qu'appartiennent les miroirs de Quimper — où le motif estampé est entouré de couronnes de laurier — et Coddenham (Suffolk, Grande-Bretagne) [46], ainsi que plusieurs pièces signalées par Froehner (47), l'essentiel de la vingtaine de pièces que compte la série (48) ressortissant au premier modèle. Il est probable que les exemplaires mis au jour à Quimper et Coddenham ne sont que des imitations moins coûteuses et sans doute plus tardives des boîtes à monnaies enchâssées, dont la réalisation exigeait un travail long et minutieux.

A l'exception de deux pièces du IIe siècle que signale Froehner (49), ces boîtes à miroir vendues de l'Égypte à la Bretagne, sont toutes ornées de monnaies (ou d'estampages de monnaies) de Néron (54-68 apr. J.-C.). Sans qu'on connaisse les raisons de cette mode soudaine, on peut vraisemblablement dater ces objets du règne de cet empereur, ou des années qui suivirent son suicide, le 9 juin 68. On sait en effet que, bien que déclaré *hostis publicus* par le Sénat, Néron conserva, au-delà de la mort, l'admiration d'une partie de la plèbe romaine et des peuples de l'Empire (50).

L'état de l'objet découvert à Créac'h-Maria ne permet certes pas de dissocier les deux parties de la boîte ainsi formée et d'exposer son contenu, mais

(44) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 66 et fig. 10. Cet objet est aujourd'hui conservé au Musée départemental breton.

(45) Cf. par exemple J.W. BRAILSFORD, *Guide to the Antiquities of Roman Britain*, Londres, 1971, fig. 5, n° 6, 8. - E. MARIEN, *L'empreinte de Rome. Belgica Antiqua*, Anvers, 1980, p. 90.

(46) *A letter from John Gage, Esq. F.R.S., Director, to Sir Henry Ellis, K.H., F.R.S., Secretary, accompanying a Roman Speculum, exhibited by Sir William Middleton, Bart.*, dans *The Antiquaries Journal*, t. 27, 1838, p. 359-361.

(47) FROEHNER, *Grands-Bronzes de Néron transformés en miroirs*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique*, t. XIII, 1889, p. 402-403.

(48) Les trouvailles anciennes sont rassemblées par Froehner, *op. cit.*, les découvertes plus récentes étant mentionnées dans le corps du présent article.

(49) FROEHNER, *op. cit.*, p. 404-405 (Antonin, Lucius Verus).

(50) P. PETIT, *Histoire générale de l'Empire romain*, Paris, 1974, t. I, p. 104-110.

l'examen des pièces identiques — et bien mieux conservées — mises au jour à La Trinité en Callas (Var) [51], à Codenham (52) ou dans la tombe 3 du cimetière romain de Losheim (Sarre, République fédérale d'Allemagne) [53], montre bien qu'elles abritaient toujours un miroir convexe, constitué de bronze étamé, ainsi parfois que du fard à joues (54). Il s'agit donc, de toute évidence, d'un élément essentiel du *mundus muliebris*, d'un objet « de poche » (55) servant aux femmes à se remaquiller, à se « refaire une beauté » en cours de journée, alors que les miroirs à manche que montre par exemple le monument funéraire de Neumagen (56) étaient utilisés pour la toilette matinale (57). La boîte à miroir de Créac'h-Maria provient donc très certainement d'une tombe de femme, comme bien des objets de ce type découverts dans les provinces de l'Empire (58) et témoigne ainsi d'une émouvante croyance en une survie dans l'au-delà, où le défunt conservait « tous ses besoins et tous les sentiments qu'il éprouvait auparavant » (59).

Patrick Galliou

SAINT-ÉLOY, Kerivoal-Saint-Éloy

En défaisant un talus, entre les parcelles 154, 155 et 156, section A du cadastre de 1933, Mme Le Lann a eu l'attention attirée par des tessons de terre cuite. Il s'agit de fragments de *tegulae*, mais elle a également récolté des fragments de vases médiévaux dont un rebord de marmite à marli en poterie onctueuse. Ce site, qui n'est pas très éloigné de la nécropole de l'âge du bronze moyen, a donc été fréquenté à l'époque gallo-romaine et au bas Moyen Age.

M. Le Goffic

---

(51) A. FRANCE-LANORD, *Boîte à miroir et à fard trouvée à Callas (Var)*, dans *Gallia*, t. XIX, fasc. 2, 1961, p. 254-259.

(52) Cf. *supra.*

(53) Catalogue de l'exposition *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre*, Paris, 1983, p. 275 e.

(54) La boîte de Callas contient ainsi un rose à joues, composé d'une charge de calcaire réduit en poudre, de cire d'abeilles et d'un composant gras. Cf. A. FRANCE-LANORD, art. cit.

(55) Un beau miroir de poche d'un autre type est décrit par A. HAFFNER, *Gräber, Spiegel des Lebens*, Mainz, 1989, p. 307-313.

(56) RHEINISCHES LANDESMUSEUM TRIER, *Trier, Kaiserresidenz und Bischofssitz*, Mainz, 1984, p. 79 g.

(57) Cf. la description de la toilette de Vénus par CLAUDIEN, *Epithalamium de nuptiis Honori et Mariae*, X, 100-108.

(58) *Callas*: France-Lanord, *op. cit.*; *Coddenham*: John Gage, *op. cit.*; *Losheim*: Catalogue... *de la Moselle à la Sarre, op. cit.*; *Kreuznach*: Froehner, *op. cit.*; *Syrie*: *ibid.*, p. 400; *Boulogne*: *ibid.*, p. 400-401, etc.

(59) F. CUMONT, *Lux Perpetua*, Paris, 1949, p. 15.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, Traon-ar-C'hoat

A 600 m à l'ouest du château de Kerprigent, dans la parcelle n° 1y, section ZO du cadastre de 1982, un effondrement nous a été signalé par M. Pierre Merret. L'orifice produit ne permettait pas de pousser plus loin des investigations, mais il est vraisemblable que l'on a affaire, une fois de plus, à l'effondrement d'une voûte de souterrain de l'âge du fer. Les prospections de la parcelle, réalisées ultérieurement par M. Pierre Mercier, ont livré quelques tessons de poterie, certains se rapportant à la période gallo-romaine, ce qui suppose que le site a connu une occupation assez longue.

M. Le Goffic

SAINT-JEAN-TROLIMON, Castellou-Péron

Localisation et contexte

Le site fut signalé pour la première fois par R.-F. Le Men dans le tome II, p. 143, du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1874-1875, par une simple phrase : « Tuiles dans une enceinte retranchée de forme rectangulaire, au village de Castellou. »

En 1966, un souterrain de l'âge du fer fut mis au jour en creusant les fondations d'un hangar agricole. La fouille du souterrain eut lieu en 1966. La même année, R. Sanquer mentionna la découverte d'un sesterce de l'empereur Commode, émis en 185 apr. J.-C. dans un jardinet voisin du souterrain.

Les toponymes Castellou-Bras (ou Castellou-Péron) et Castellou-Bihan (ou Castellou-Louech) supposent qu'au moins deux retranchements étaient discernables au Moyen Age et qu'au XIX[e] siècle, l'un d'eux se remarquait encore dans la topographie pour que Le Men en fît une description, si sommaire fût-elle.

Les photographies aériennes réalisées le 8 juillet 1976 par P.-R. Giot révèlent des structures en creux (fossés) complexes et des substructions vraisemblablement plus tardives. Ces structures s'étendent sur une dizaine d'hectares autour de l'exploitation de Castellou-Bras. D'autres structures en creux sont également visibles, plus à l'ouest, vers Castellou-Bihan (fig. 38).

Au nord de Castellou-Bras, trois structures curvilinéaires parallèles sont recoupées (ou les recoupent) par deux structures rectilignes subparallèle.

A l'ouest du hameau, seul un fossé interrompu est reconnaissable en raison des cultures et lui est greffé une sorte de quadrilatère (en bordure du chemin rural reliant les deux « *castellou* »). Vers le milieu de la parcelle 16, ce fossé nord-sud change brusquement de direction et revient vers l'est, en direction d'un large fossé orienté sud-ouest-nord-est.

A cheval sur les parcelles 95 et 15 se remarque un grand rectangle clair pouvant correspondre aux subtructions d'un bâtiment gallo-romain.

Il est à noter que sur le cadastre de 1834, la limite nord et ouest de l'actuelle

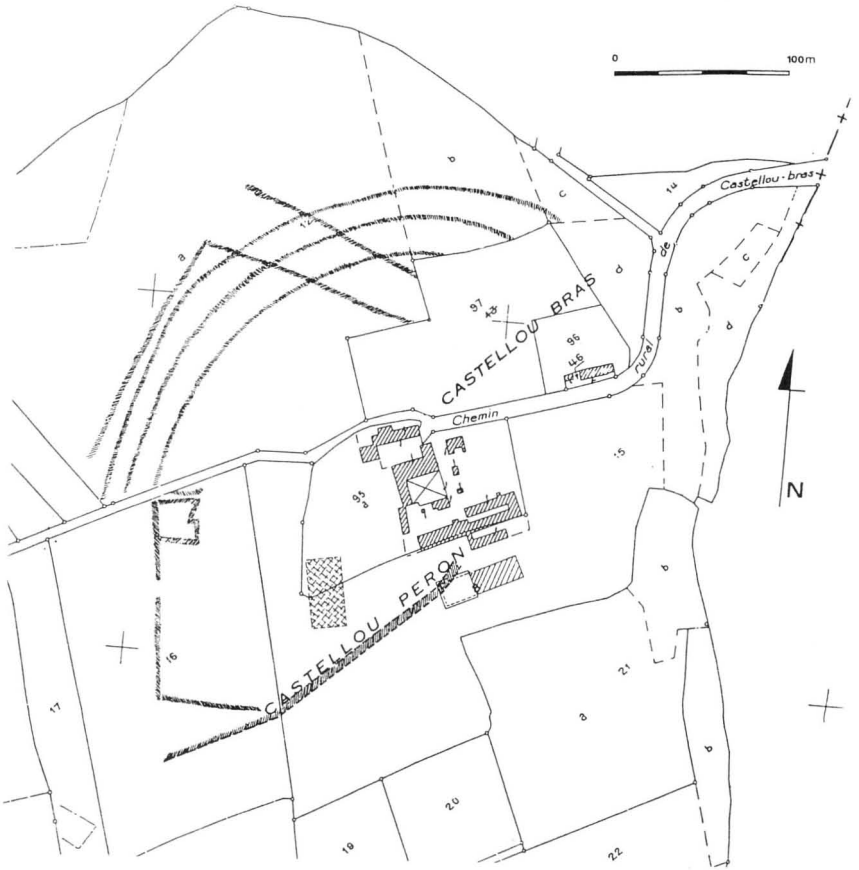


Fig. 38. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, implantation approximative des structures repérées par prospections aériennes.

Plan cadastral de 1981, section ZC.

parcelle 95 a se prolongeait vers le sud, que cette limite était constituée par un talus que longeait un chemin. Curieusement, cette limite est parallèle aux trois fossés curvilinéaires.

Les coordonnées Lambert des sites sont les suivantes :

Ax = 103,900 Ay = 2 341,700
Bx = 104,300 By = 2 342,200

Les références cadastrales sont : section ZC, année 1981, parcelles 11, 12, 15, 16, 17, 46, 95, 96, 97.

Le substratum est constitué par l'orthogneiss de Plonéour-Lanvern.

Topographiquement, il s'agit d'un bas plateau à pente faible vers le sud et bordé à l'est par un petit ruisseau.

L'agrandissement d'un bâtiment d'élevage devant affecter l'un des fossés, une fouille de sauvetage fut effectuée à l'emplacement du projet en septembre 1990 par le Service départemental d'archéologie avec le concours de Daniel Bardon, Josick Peuziat et François Quérat.

Simultanément, une tranchée de reconnaissance de 1 m de largeur, longue de 8 m, orientée nord-nord-ouest - sud-sud-est, et un décapage de surface de la zone correspondant à l'emplacement du fossé ont été menés de façon à évaluer la largeur réelle, la forme et la profondeur de la structure. Il s'agit d'un fossé à profil en V, à base tronquée ; la largeur au niveau du sol est de 6 m et de 1,20 m au fond. La profondeur est de 3,70 m.

Ce sondage et ce décapage ont également révélé la stratigraphie du remplissage, avec une couche gallo-romaine bien individualisée (fig. 39).

Description de la coupe

Le litage de l'orthogneiss est de direction nord-est-sud-ouest avec un fort pendage. A l'endroit du sondage, l'orientation du fossé est sensiblement la même que celle du litage, ce qui explique *pro parte* que la morphologie du bord sud-est

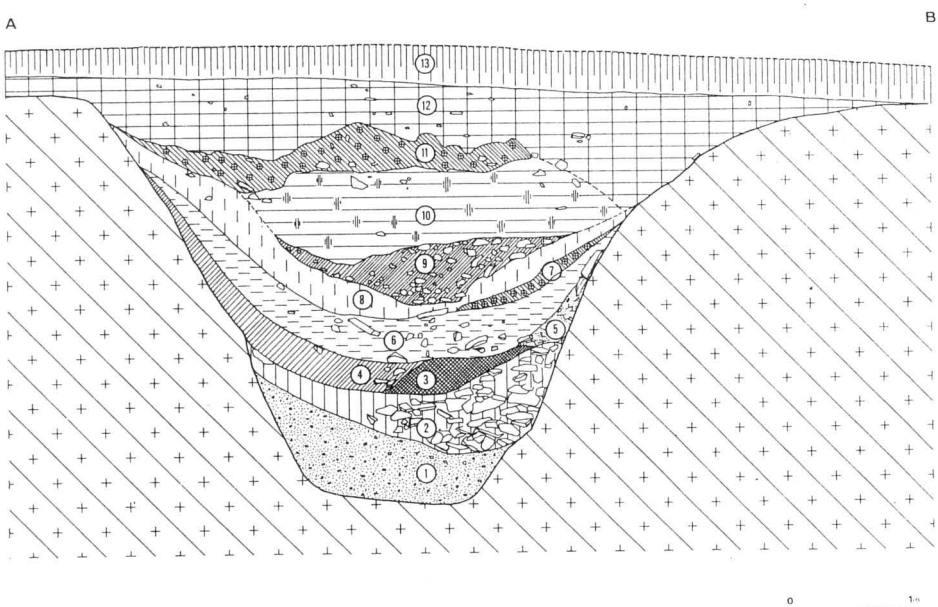


Fig. 39. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, coupe du fossé.

du fossé soit différente de celle du bord nord-ouest : le bord nord-ouest (interne) est presque plan et a un pendage moyen de 70 gr. Le fond est plan et subhorizontal, sur une largeur de 120 cm à 3,70 m sous le niveau du sol actuel. Le bord sud-est montre un profil en sigmoïde. Par ailleurs, la partie nord-ouest est beaucoup plus altérée sous forme d'arène que la partie sud-est.

1) Sable d'arène, graviers et cailloutis. Existence de revêtements ferro-manganiques sur certaines faces des cailloux. Stérile au plan archéologique. Aucune trace de matière organique sur le fond du fossé, ni sous cette couche très drainante qui est le résultat d'une érosion très rapide des bords du fossé, immédiatement après son creusement.

2) Couche de cailloux et blocs de gneiss, sans terre fine entre les blocs dans la partie sud-est de la coupe, correspondant à un éboulis de pente précoce du bord sud-est du fossé ; au sommet de cette couche, un petit galet (balle de fronde possible).

3) Couche de terre brune, humide, de couleur brun vif, sans taches, à matière organique, non directement décelable, quelques graviers de gneiss et de quartz. Texture limono-sableuse, structure grumeleuse fragile, bonne porosité, consistance friable, présence de tessons de céramique de La Tène. Un prélèvement a été effectué dans cette couche pour des recherches palynologiques éventuelles. Elle est cantonnée à la partie sud-est de la coupe et passe latéralement à la couche 4.

4) Couche moins humide que la précédente, de couleur plus claire (brun clair), sans taches, moins riche en matière organique. Cailloux plus nombreux (± 10 %). Par ailleurs, même caractères que la couche précédente.

5) Couche d'éboulis de pente, de couleur beige-jaunâtre, sableuse avec quelques cailloux de gneiss, stérile au plan archéologique.

6) Couche fraîche, de teinte brun-grisâtre, sans taches, à matière organique, non directement décelable, riche en éléments grossiers, cailloux et graviers, au centre de la coupe (± 60 %) ; texture limono-sableuse, structure polyédrique anguleuse moyenne peu fragile, bonne porosité, présence de galeries de lombrics, quelques rares radicelles. Quelques tessons de l'âge du fer et petits galets ; quelques grains de charbon de bois disséminés.

7) Lentille comportant des fragments de gneiss très altéré, mais encore reconnaissable, donnant une teinte plus jaunâtre à cette couche de faible épaisseur (10 cm).

8) Couche peu humide, brun-grisâtre, sans taches, à matière organique non directement décelable, mais contribuant à la cémentation des agrégats, très rares éléments grossiers. Texture limono-sableuse, structure polyédrique anguleuse peu fragile, bonne porosité, meuble, quelques racines. Tessons de La Tène, quelques grains de charbon de bois.

9) Lentille localisée au centre de la coupe et comportant 60 à 80 % de cailloux de gneiss.

(10) Couche de terre très largement humide de couleur gris-brun, quelques rares cailloux de gneiss dans la partie supérieure, concrétions ferriques sur la surface des cailloux. Matière organique présente, mais non directement décelable, texture limono-sableuse, structure prismatique grossière à sous-structure polyédrique, anguleuse friable. Très bonne porosité, galeries de lombrics, charbons de bois, tessons de La Tène finale, clayonnage, percuteurs-broyeurs.

11) Couche riche en arène gneissique et cailloux de gneiss, sèche, gris-jaunâtre, pauvre en matière organique, texture sableuse, structure subparticulaire, très bonne porosité, galeries de lombrics et terriers, absence de mobilier gallo-romain.

12) Couche grise, très sèche, rares cailloux et graviers de gneiss (2-3 %) sans taches, à matière organique non directement décelable, texture limono-sableuse, structure polyédrique subanguleuse de taille moyenne, bonne porosité, galeries de lombrics, consistance rigide friable, très rares racines. Mobilier gallo-romain : tuiles, amphores, céramique, scories.

Au sommet de cette couche : deux tessons de céramique de la fin du Moyen Age.

13) Horizon Ap évacué (pour mémoire).

Mobilier

Les couches 3, 4, 6, 8 ont livré peu de mobilier : quelques galets, des fragments de clayonnage et de petits tessons de céramique commune que l'on peut dater de La Tène ancienne ou moyenne, mais aucune forme ou décor caractéristique ne permet de l'affirmer.

La couche 10 a fourni de la céramique de La Tène finale, avec des fragments de jattes à haut col décorées de cordons et cannelures, de rebords à micro-cannelure interne et un tesson graphité.

La couche 12 comprenait, en mélange, des tessons de La Tène finale, dont deux tessons de « proto-onctueuse » et de la céramique gallo-romaine, ainsi qu'un col d'amphore, des fragments de tuiles et un demi-*catillus*, et des scories de fer.

En ce qui concerne la céramique gallo-romaine, on notera la présence de céramique fumigée et l'absence (au moins dans le sondage) de sigillée. Au sommet de la couche 12, ou à la base de la 13, ont été découverts deux rebords de céramique médiévale tardive (fig. 40-41).

a) Mobilier préhistorique

Un débris et deux éclats de silex dont un retouché ont été trouvés dans la couche 12. Ils sont indatables et, sortis de leur contexte, ils témoignent seulement d'une occupation antérieure du site, probablement néolithique, car dans des parcelles situées au nord-est de Castellou-Péron, des haches polies et silex taillés ont été découverts lors de prospections au sol.

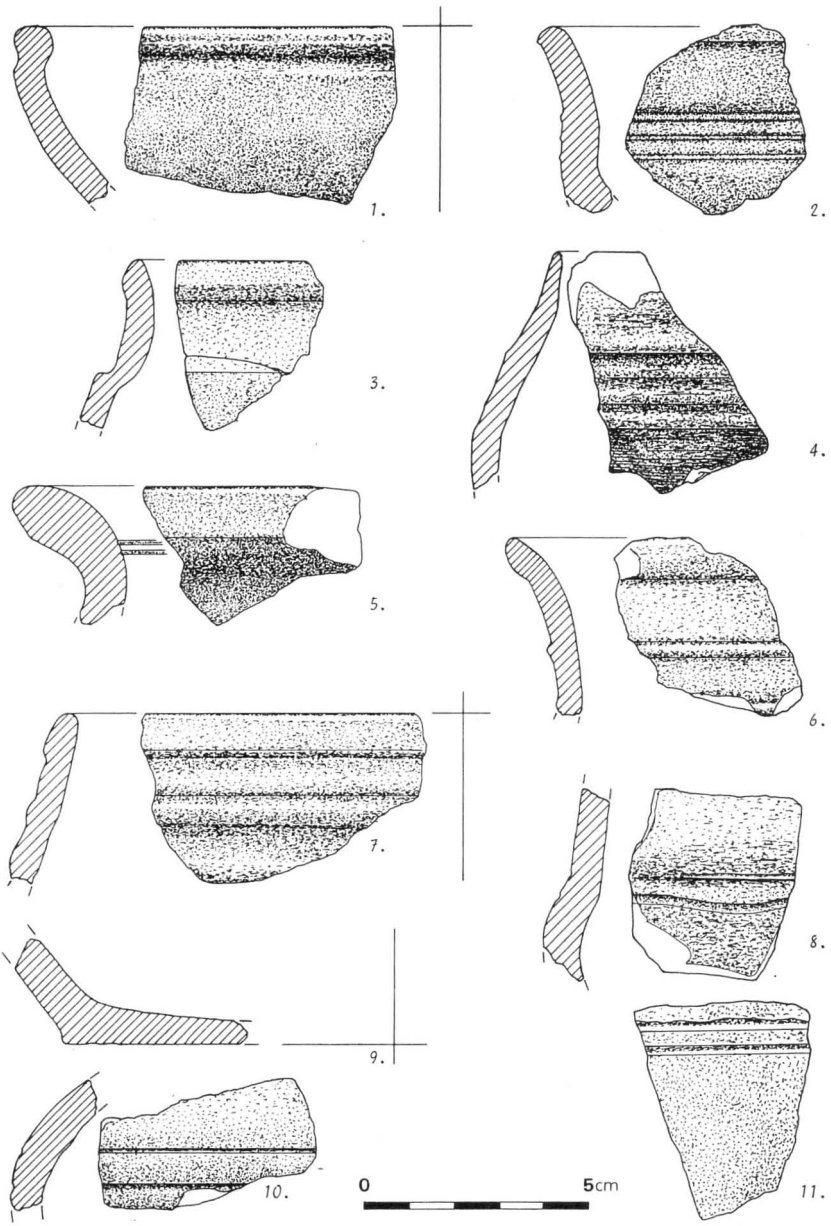


Fig. 40. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, céramique du deuxième âge du fer.

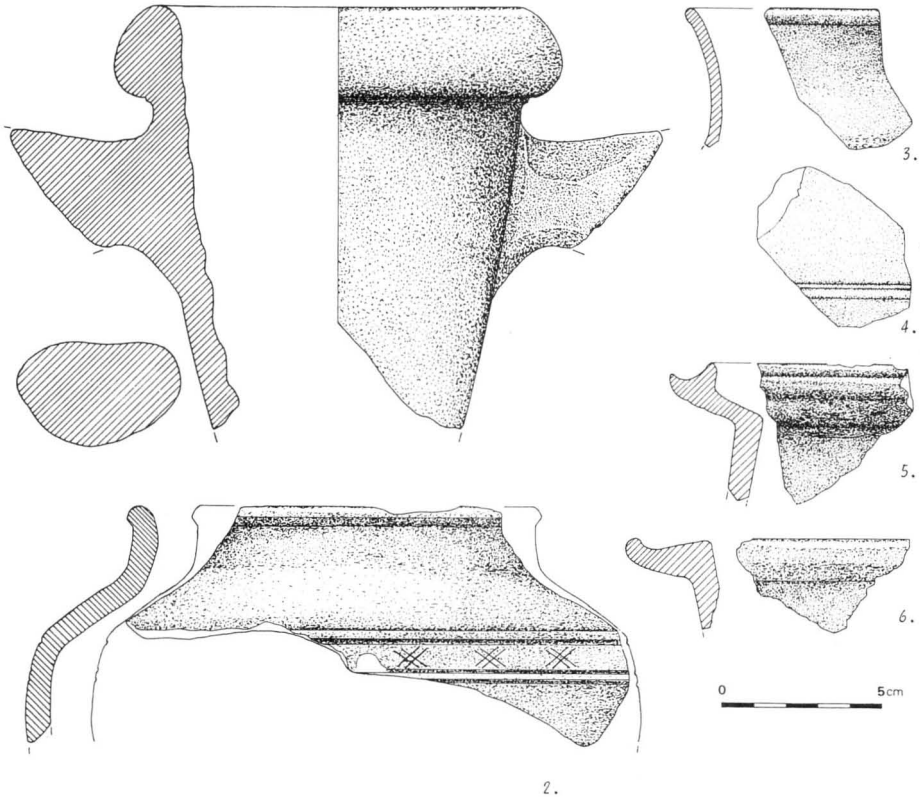


Fig. 41. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, céramique romaine et médiévale.

b) Mobilier de l'âge du fer

Description de quelques tessons se rapportant à des formes ou décors caractéristiques :

Fig. 40, n° 1 : haut de vase à lèvre en bourrelet, marquée extérieurement par une cannelure ; surface externe gris foncé avec paillettes de muscovite, cassure gris foncé, dégraissant : granite ou gneiss broyé. Surface interne à revêtement noir, craquelé.

Diamètre maximum à l'ouverture : 19 cm.

Fig. 40, n° 2 : partie supérieure d'une jatte à haut col à cordon (encolure). Surfaces et cassure de teinte grise avec paillettes de biotite et muscovite. Dégraissant composé de biotite, muscovite, quartz, feldspath et fragments de gneiss ou granite.

Fig. 40, n° 3 : fragment d'un haut de vase à lèvre éversée, col court, carène

bien marquée. La pâte est rouge, tant sur les surfaces interne et externe qu'à la cassure, le dégraissant est fin, bien classé, quartzo-feldspathique comportant quelques éléments roulés (sable de ruisseau).

Fig. 40, n° 4 : rebord d'un vase en céramique montée au tout. Surfaces brunes avec, par endroits, revêtements charbonneux. Lèvre effilée.

Fig. 39, n° 5 : lèvre épaisse très éversée d'un vase utilitaire à micro-cannelures internes ; surfaces et cassure de teinte gris foncé avec nombreuses paillettes de muscovite, dégraissant composé de granite ou gneiss broyé.

Fig. 40, n° 6 : encolure de jatte à col orné d'un cordon et lèvre éversée renflée. Surfaces et cassure grises ; dégraissant fin, bien classé à quartz, feldspath, mica.

Fig. 40, n° 7 : rebord de vase en proto-onctueuse à lèvre en bourrelet allongé et décor de cordons horizontaux. Surface externe noire. Surface interne et cassure rougeâtres.

Fig. 40, n° 8 : fragment de vase utilitaire (jonction panse-encolure). Surface noires à stries horizontales, cassure grise. Dégraissant fin bien classé (quartz, feldspath, mica).

Fig. 40, n° 9 : fond de vase. Surface externe brun clair, surface interne noire, paillettes de muscovite et biotite. Diamètre du fond : 140 mm.

Fig. 39, n° 10 : fragment de panse décoré de stries horizontales, surface externe à enduit noir, surface interne et cassure rougeâtre (proto-onctueuse).

Fig. 40, n° 11 : fragment de panse de vase décoré de fines cannelures horizontales. Surfaces et cassures brun clair avec paillettes de muscovite et biotite. Dégraissant surmicacé avec quartz et feldspath.

c) Mobilier gallo-romain

Fig. 41, n° 1 ; fragment de lèvre d'amphore à lèvre en bourrelet, type Dressel 2-4. Pâte de teinte rougeâtre. Diamètre à l'ouverture : 95 mm.

Fig. 41, n° 2 ; partie supérieure d'un vase en céramique grise orné sur le haut de la panse d'une frise de croisillons non jointifs.
Diamètre à l'ouverture : 110 mm
Diamètre à l'encolure : 106 mm
Diamètre maximum : 172 mm.

Fig. 41, n° 3 : rebord de coupe en céramique fumigée, forme très voisine de la n° 110 décrite par Y. Menez.
Diamètre à l'ouverture : 110 mm.

Fig. 41, n° 4 : fragment de panse décorée de cannelures, en céramique beige.

d) Mobilier médiéval

Trois tessons provenant de la transition Ap-couche 12 se rapportent à la fin de la période médiévale. L'un d'entre eux montre, sur la face interne, des traces de glaçure. Ils proviennent de trois vases différents.

Fig. 41, n° 5 : rebord à marli en saillie. Surface interne de teinte jaunâtre (engobe). Surface externe de teinte gris-blanchâtre, cassure grise, dégraissant fin, bien classé, essentiellement quartzeux, avec quelques ferromagnésiens.

Fig. 41, n° 6 : rebord à marli retroussé. Surface et cassures grises avec paillettes de muscovite. Dégraissant fin et bien classé, bonne cuisson. Revêtements charbonneux sur la surface externe.

Conclusion

Cette modeste intervention aura permis de vérifier l'existence d'un large et profond fossé et d'en connaître la stratigraphie et le profil.

Sans en avoir la certitude, il semble que cette structure ait fonctionné à La Tène ancienne ou moyenne et que l'essentiel de son comblement date de La Tène finale. Les structures (talus-fossé) étaient encore partiellement visibles, voire fonctionnelles, à la période gallo-romaine. Le col d'amphore peut être daté d'une période se situant entre la fin du Ier siècle av. J.-C. et le milieu du Ier siècle apr. J.-C. Quant au tesson de céramique fumigée, il fournit une datation de 30-60 apr. J.-C. environ. L'occupation gallo-romaine du site semble donc précoce. Les structures devaient encore être discernables au Moyen Age et ce, vraisemblablement jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle.

La présence de vestiges gallo-romains signalés par Le Men en 1874-1875 est confirmée. Il apparaît donc que l'occupation humaine du site de Castellou-Péron a perduré de façon remarquable.

Une fouille plus exhaustive du site apporterait, à n'en pas douter, de riches enseignements sur la protohistoire de cette partie du pays bigouden.

M. Le Goffic

SAINT-JEAN-TROLIMON, Kerviltré

Quelques tronçons d'une stèle de l'âge du fer gisaient dans les broussailles sous les pins qui bordent le chemin menant à la ferme de Kerviltré et correspondent très certainement à la stèle cannelée brisée en quatre morceaux, signalée par E. Flagelle en 1877, à 120 m au sud de Kerviltré, à proximité d'une butte nommée Koguel-ar-Menhir.

La fouille de cette butte, en 1873, montra qu'il s'agissait d'une sépulture à incinération contenant deux urnes.

Les fouilles de P. du Chatellier, à la fin du siècle dernier, révélèrent l'importance de ce site à l'âge du fer puisqu'il découvrit environ 80 urnes cinéraires et autant d'inhumations ; cette nécropole était matérialisée, en surface, par des stèles. Six stèles ont ainsi été répertoriées : l'une d'entre elles se trouve à la ferme, trois autres ont été transférées au musée de Penmarc'h.

Grâce à l'obligeance du propriétaire et sous l'impulsion de M. Pol Lucas, la commune de Saint-Jean-Trolimon a assuré la restauration de la stèle.

Le restaurateur, P. Le Goarnig, l'a réimplantée en limite du domaine public

de façon à être visible de tous. La partie manquante a été remplacée par un béton armé recouvert d'un enduit de chaux qui permet de restituer le volume de la stèle sans qu'aucune confusion ne soit possible. Le grain et la couleur du tronçon reconstitué sont toutefois en harmonie avec le granite de ce monument.

M. Le Goffic

SAINT-RENAN, Keravel

La prospection au sol, en janvier 1993, du site repéré d'avion par M.-Y. Daire (parcelle C2 144) a livré trois tessons médiévaux et un tesson peut-être gallo-romain.

Tumulus

SAINT-SÉGAL, Ar Groaz-Ven

En bordure de l'ancienne route reliant le bourg de Saint-Ségal à la D. 48 (Châteaulin-Plonévez-du-Faou), à deux kilomètres du bourg, se dresse une croix en pierre qui a donné son nom au village proche, Ar Groas-Ven, la croix de la pierre. Ce toponyme souligne l'originalité de cette croix composée de deux parties, un tronc conique à section polygonale surmonté d'une croix pattée. L'ensemble est taillé dans du granite.

Une stèle de l'âge du fer

La partie supportant la croix a toutes les apparences d'une stèle de l'âge du fer, période s'étendant du VIII^e^ siècle au I^er^ siècle avant notre ère. Haute de 1,60 m, elle a une forme tronconique et présente en surface une série de seize cannelures peu creusées et séparées par des arêtes usées. Les cannelures ont 0,17 m de largeur à la base et 0,11 m au sommet (fig. 42).

A une époque indéterminée, la stèle a été sectionnée à 0,50 m au-dessus de l'embase. L'embase et son moignon ont servi de pierre d'angle au pignon sud d'une maison voisine, datée de 1721 (fig. 43). La pierre faisait saillie et servait, à une époque, à appuyer l'arrière des charrettes après le dételage. Elle était par la suite un danger pour les automobiles, si bien qu'en 1965, après avoir tenté de briser la partie saillante, il fallut enlever l'ensemble. L'embase a servi de décor sur la pelouse d'une habitation au bourg de Saint-Ségal. Au-dessus de la partie fruste, on remarque bien le début des cannelures sur 0,50 m. Dans son état primitif, la stèle devait avoir 2,46 m de hauteur.

Si le Nord-Finistère et le pays bigouden au sud connaissent bien ce type de stèles de l'âge du fer, la partie médiane du Finistère, à laquelle appartient Saint-Ségal, est très pauvre en stèles. Sans doute la nature schisteuse du sous-sol ne fournissait pas un matériau adéquat, mais l'exemple de la stèle de Groas-ar-Ven montre qu'il n'était pas impossible de faire venir la pierre d'ailleurs. On peut aussi s'interroger sur la densité du peuplement intérieur, sur les destructions



Fig. 42. — Saint-Ségal, *Ar-Groas-Ven*, stèle de l'âge du fer.
Cliché Guy Leclerc.

ultérieures. Il serait intéressant de connaître le lieu de provenance du granite de la stèle.

Le remploi de l'embase comme pierre d'angle d'une maison n'est pas un fait unique. Plusieurs monographies ou études ponctuelles ont signalé le remploi de stèles ou de morceaux d'une stèle dans la construction de maisons ou de chapelles. Il semble qu'il s'agirait moins de récupération que de rechercher les vertus d'une pierre sacralisée par sa première fonction. Souhaitons que cette embase soit déposée un jour près de la croix.

La croix

La croix qui surmonte la stèle est haute de 1 m, large de 0,60 m et épaisse de 0,27 m. Malgré une forte érosion, elle garde sa forme pattée avec sa branche

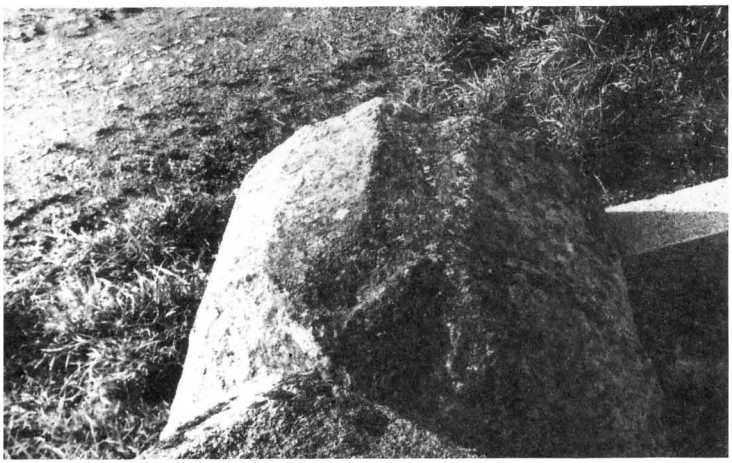


Fig. 43. — Saint-Ségal, *Ar-Groas-Ven*, embase de la stèle.
Cliché Guy Leclerc.

supérieure en mitre et sa branche inférieure élargie et arrondie pour établir une continuité avec la stèle.

Sur sa face sud figure, en bas relief, le Christ crucifié aux bras bien perpendiculaires au corps et aux pieds écartés. Sur l'autre face est représenté un cœur ou un écusson.

Une étude tenant compte des cavités et des sillons creusés par l'érosion pourrait peut-être permettre de préciser l'ancienneté de cette croix.

Guy Leclerc

SAINT-VOUGAY, château de Kerjean

Au printemps 1991, une tranchée pédologique a été réalisée dans l'esplanade nord du château pour tenter de retrouver les structures des jardins de Le Nôtre et, notamment, du labyrinthe. Cette tranchée, creusée presque partout jusqu'à la roche en place, qui est ici une migmatite arénisée, a permis de corroborer les observations que nous avions faites, lors de la fouille du souterrain de l'âge du fer d'Enez-Bihan et de celle du caveau de l'âge du bronze de Graeoc. En effet, la roche est recouverte d'un limon éolien dont l'épaisseur maximum observée est d'une cinquantaine de centimètres. L'arène meuble et le limon montrent des figures caractéristiques résultant de l'action des climats périglaciaires : cryoturbation, fente en coin... Pour la confection de l'esplanade, d'importants remblais ont été apportés afin de combler la dépression naturelle existante. Cette opération a fossilisé, à plus d'un mètre de profondeur, un sol qui avait connu une occupation de la fin de La Tène ou gallo-romaine, révélée par

les traces de plusieurs fossés à profil en « V » et de fosses contenant des scories de fer, un tesson d'amphore et un petit vase archéologiquement complet (fig. 44).

M. Le Goffic

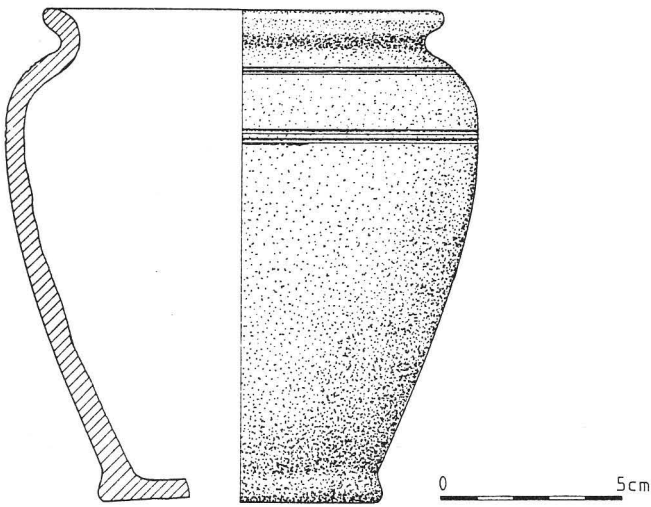


Fig. 44. — Saint-Vougay, vase gallo-romain.

SCAER, Pont-Commana

Ce pont antique sur l'Isole se trouve en limite communale et départementale et, sur la rive gauche de la rivière, M. Charles Burel, adjoint au maire de Scaër, nous a fait découvrir, parmi les ronces, une stèle hémisphérique en granite montrant une mortaise sur le sommet. Sur une photo ancienne qui nous a été communiquée, elle apparaît surmontée d'un crucifix dont les branches de la croix sont de section octogonale. Elle a été repoussée en limite de parcelle après l'arasement du talus sur lequel elle se trouvait.

M. Le Goffic

SCAER, Kerbuzare

En travaillant son potager, tout près de son domicile, M. Félix Lagadec a découvert, en 1988, un petit dépôt de huit haches à talon dont cinq nous ont été confiées pour étude (fig. 45). Quatre sont du type breton (60), d'aspect longiligne ; la largeur du tranchant est comprise entre 42 et 45 mm, celle du sommet

(60) J. BRIARD, G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze en France*, Paris, Société préhistorique française, 1976, fasc. III, *Haches*.

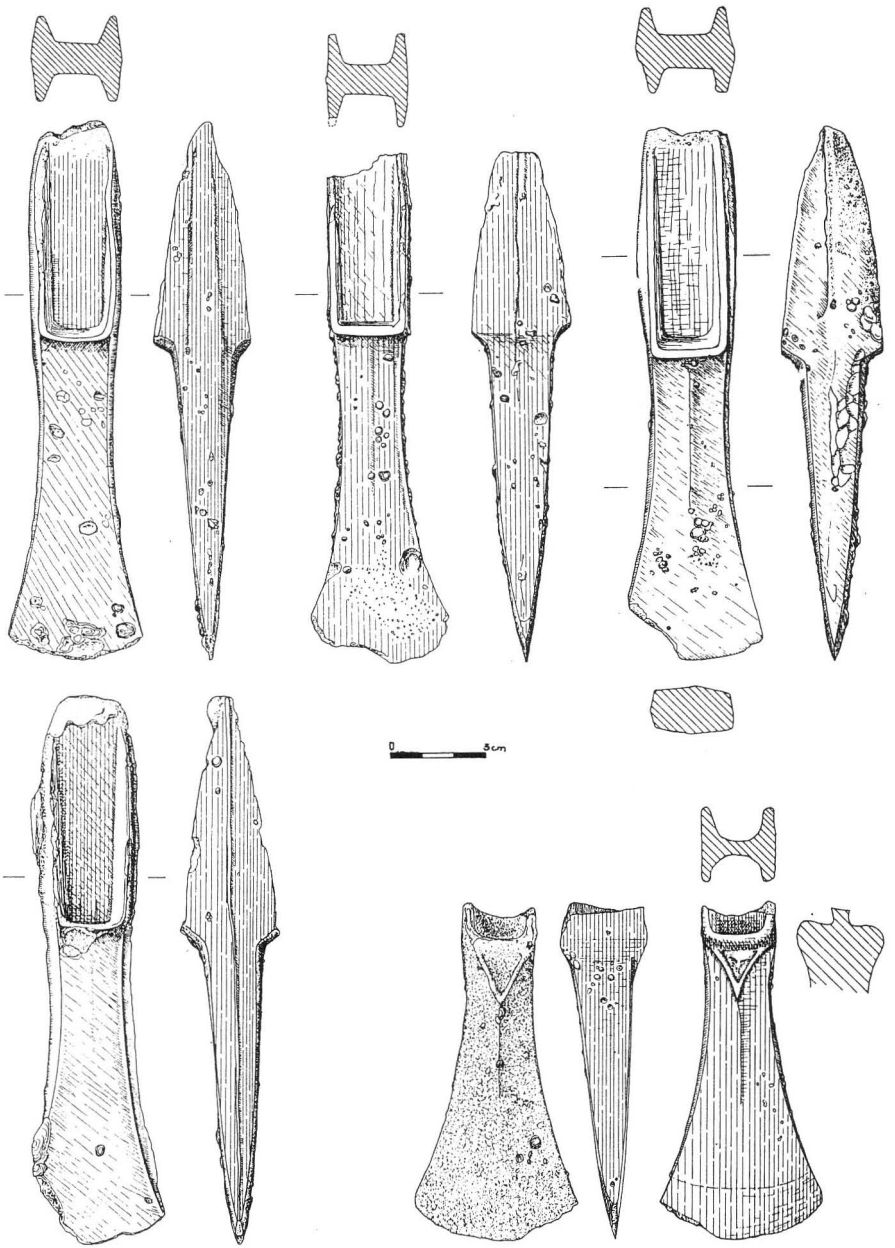


Fig. 45. — Scaër, *Kerbuzare*, haches à talon du dépôt de l'âge du bronze moyen.

entre 24 et 26 mm, celle du niveau de la butée entre 26 et 28 mm ; la longueur totale varie de 166 à 170 mm et celle de la lame de 97 à 106 mm. Trois d'entre elles montrent de très légères nervures sur les plats. La cinquième est du type de Tréboul, à tranchant large et présentant, devant la butée, un décor en « V » se prolongeant par une légère nervure, ne formant toutefois pas un « Y » ; son talon est brisé. Ce petit dépôt peut être daté de la fin du Bronze moyen.

M. Le Goffic

SPÉZET, Bois-le-Duc

L'alignement de menhirs qui se trouve dans le bois a subi quelques déprédations lors de la rectification de la route départementale à la fin des années 60 et un des menhirs gît sur la berme depuis cette époque. En passant rue de la Gare au bourg de Spézet, notre correspondante cantonale, M. Claire Arlaux, a eu l'attention attirée par une pierre de schiste érigée sur la pelouse d'un jardin privatif et présentant une gravure de hache emmanchée en léger faux relief sur une des faces (fig. 46). Interrogée, la propriétaire nous a confié que cette pierre se trouvait couchée dans l'angle d'une prairie lui appartenant, à l'est de Saint-Denis, jouxtant Bois-le-Duc, et qu'elle l'avait transportée à Spézet au moment des travaux routiers, estimant qu'elle serait mieux sur sa pelouse que dans les remblais de l'accotement de la route départementale. De toute évidence, cette pierre faisait partie de l'alignement de menhirs dont plusieurs exemplaires montrent des gravures et des cupules. A Roudouallec, commune voisine mais dans le département du Morbihan, Claire Arlaux a relevé une gravure semblable sur un des menhirs de l'alignement tout proche de Guernangoué. Une relation est peut-être à établir entre les deux sites.

M. Le Goffic

SPÉZET, Kerescan

Mme Claire Arlaux nous a fait découvrir un menhir qui n'avait encore jamais été signalé. Il s'agit d'un bloc de quartz laiteux d'une hauteur d'environ trois mètres, adossé à un talus, dans la parcelle n° 656 a, section A du cadastre de 1983 ; ses coordonnées Lambert sont : x = 148,670 y = 1072,150. Une petite dépression au pied du monolithe semble indiquer qu'une fouille clandestine a eu lieu à une date inconnue.

M. Le Goffic

SPÉZET, Kerpunz

Notre ami Igor Le Floc'h nous a montré des fragments de tuiles à rebords récoltées dans un champ situé sur la butte, à trois cents mètres à l'ouest du hameau. De cette hauteur, la vue embrasse un vaste panorama et il n'est pas étonnant que des Gallo-Romains s'y soient établis.

M. Le Goffic

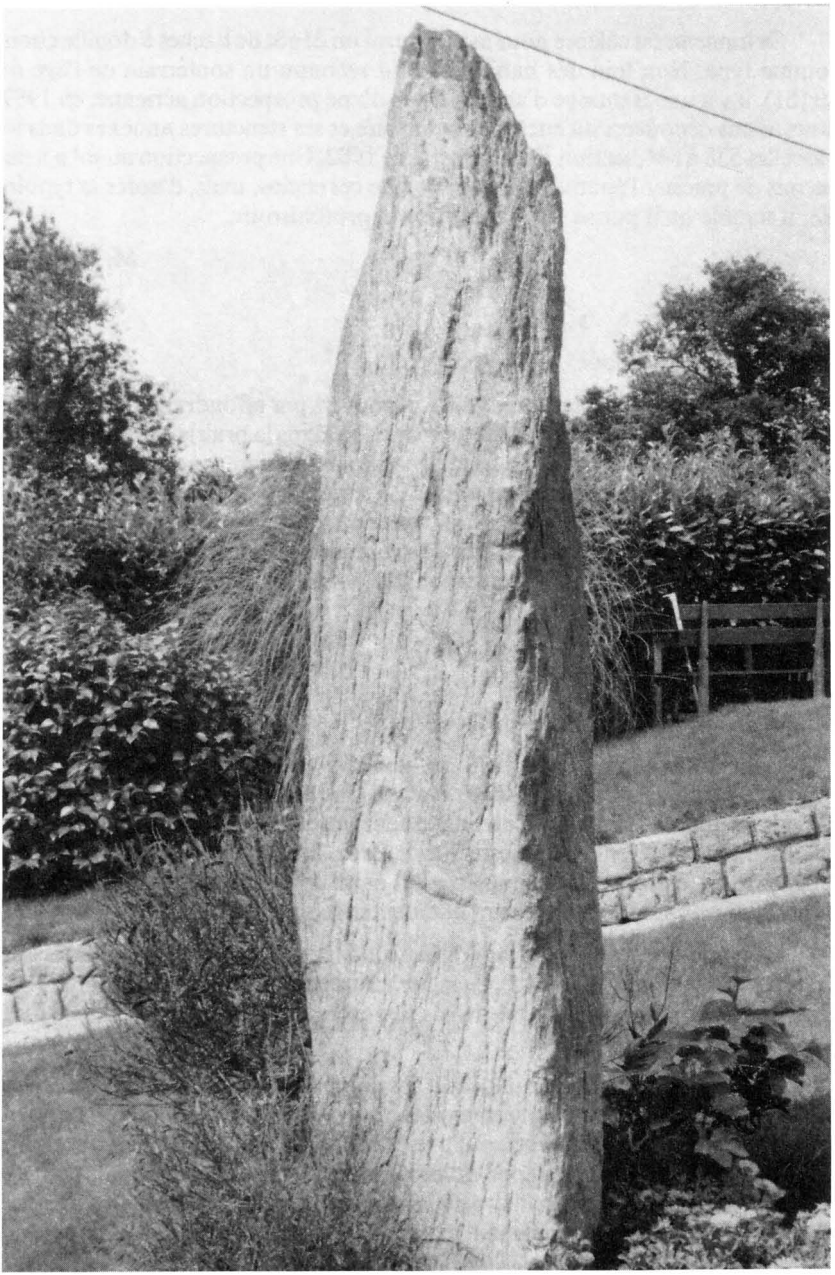


Fig. 46. — Spézet, *Bois-le-Duc*, menhir.

LE TRÉHOU, Guesman

Ce hameau est célèbre pour avoir fourni un dépôt de haches à douille choisi comme type. Non loin des habitations fut reconnu un souterrain de l'âge du fer (61), il y a une trentaine d'années. Lors d'une prospection aérienne, en 1989, nous avons découvert un enclos curvilinéaire et ses structures annexes dans les parcelles 538 à 544, section F du cadastre de 1982. Une prospection au sol n'a pas permis de préciser l'époque d'occupation de cet enclos, mais, d'après la typologie, il semble qu'il puisse être rapporté à la protohistoire.

M. Le Goffic

LE TRÉHOU, Brunoc

Un souterrain de l'âge du fer a été découvert par effondrement de la voûte d'une salle lors du passage d'un tracteur agricole dans la prairie cadastrée n° 340, section F. Sa position basse, en fond de vallée, à soixante mètres d'un ruisseau, est suffisamment rare pour être notée. La nature du sous-sol, formé par des schistes dévoniens altérés et engendrant une couverture argileuse, est peut-être la raison qui permit le creusement de cette structure à cet endroit. Cette découverte nous a été signalée par notre correspondant local, M. Daniel Delaunay.

M. Le Goffic

LE TRÉVOUX, Beuz, Beuz-an-Dourdu

Dans cette chronique, en 1973, M. R. Sanquer signalait la découverte d'un fragment de *pelvis* estampillé MARITVMVS. Une visite du site lui permettait de dresser un plan des lieux. On y distingue deux ensembles, qui paraissent avoir eu des vocations différentes, domestisques à Beuz, artisanales et agricoles à Beuz-an-Dourdu. La prospection de surface des parcelles me permit, au fil des années, de recueillir un matériel abondant et caractéristique :

— sur le site de Beuz, de la sigillée de la fin IIe siècle (Curle 15), des tessons de verre (dont coupe Isings 3 a), de la céramique fumigée du Ier siècle apr. J.-C. ainsi que deux monnaies, oxydées mais peu usées, un as de Vespasien et un *follis* de Maximien Hercule.

— sur le site de Beuz-an-Dourdu, de nombreuses scories de fer (on notera particulièrement l'absence de céramiques ou de verre sur cet ensemble), une dent de fer pour râteau de bois, et surtout une curieuse petite enclume de fer, conique, qui pourrait être liée à la frappe de monnaies. La surface de travail, petite et concave, porte une trace circulaire au centre : elle a peut-être porté une matrice. Si cette supposition se confirmait (étude en cours), on tiendrait là le premier

(61) P.-R. GIOT, *Fouilles et découvertes*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1961, p. 26.

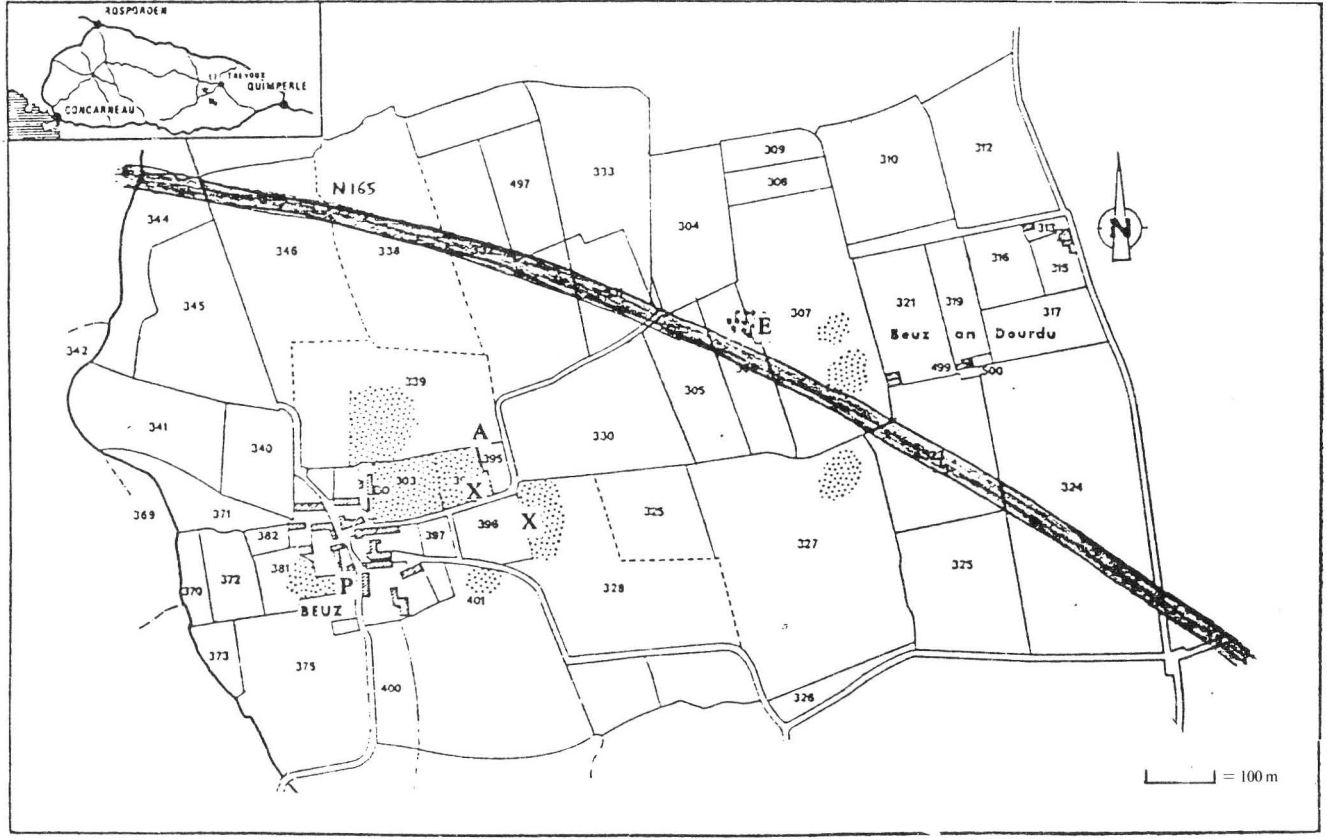


Fig. 47. — Le Trévoux, sites gallo-romain de *Beuz* et de *Beuz-an-Dourdu.*

A : anse d'amphore P : tuyau de plomb x : monnaie

: nombreux fragments de tuiles E : enclume



Fig. 48. — Le Trévoux, *Beuz-an-Dourdu*, enclume.

exemple d'établissement armoricain doté d'un atelier de monnayage ou de faux monnayage, susceptible d'avoir battu les monnaies dites barbares de la fin du IIIe siècle.

Y. Lann

MICHEL LE GOFFIC *

Le menhir de « la Républicaine » à Crozon

Localisation

Le menhir est situé à 1,3 km au sud-est du centre-ville de Crozon, sur un promontoire rocheux à falaises hautes (l'altitude du site est de 80 m), entre la pointe des Grottes qui limite à l'est la plage de Morgat et son prolongement, la plage de Portzic, et, à l'est, la plage de Postolonnec, la pointe de Trébéron et la plage de l'île de l'Aber. Il s'agit d'un belvédère d'où l'on embrasse une vue panoramique remarquable, barrée au sud par le Cap-Sizun. La parcelle où se situe le mégalithe se trouve à l'extrémité de la rue du Menhir. Les références cadastrales sont les suivantes : année 1975, section HR, parcelle 42. Coordonnées Lambert : x = 94,470 y = 1082, 470 (fig. 1).

La commune de Crozon est propriétaire du foncier après que M. Jean Ravinet eut fait don de la parcelle sous réserve que le terrain soit conservé en l'état (séance du conseil municipal du 19 avril 1942).

Historique et motif de l'intervention

Le menhir et la pierre plate qui se trouve 5 m plus à l'ouest sont connus depuis des temps immémoriaux. La première mention de l'existence de cet ensemble est due au chevalier de Fréminville (1) qui en fit la description suivante : « ... Au-dessus de ces rochers escarpés sont deux Men-hirs placés l'un auprès de l'autre. L'un, qui a été déplanté, n'a que sept pieds, et est gisant sur le sol ; celui qui est resté debout a dix pieds de haut. A quelque distance de là, et sur la pointe même de Trébéron, on en voit un troisième, de six pieds de hauteur seulement. Ces monuments, érigés sur des points très élevés, dans l'intention sans doute

* Archéologue départemental du Finistère, rattaché à U.P.R. 403 du C.N.R.S.

(1) Chevalier de FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, 2e partie, Brest, 1835, p. 23-24.

qu'ils fussent plus en évidence et remarqués nécessairement par la multitude, sont probablement des monumens commémoratifs. »

En 1876, R.-F. Le Men (2), sans citer ses sources, reprend le texte du chevalier de Fréminville de la sorte : « Trois menhirs que l'on rencontre entre

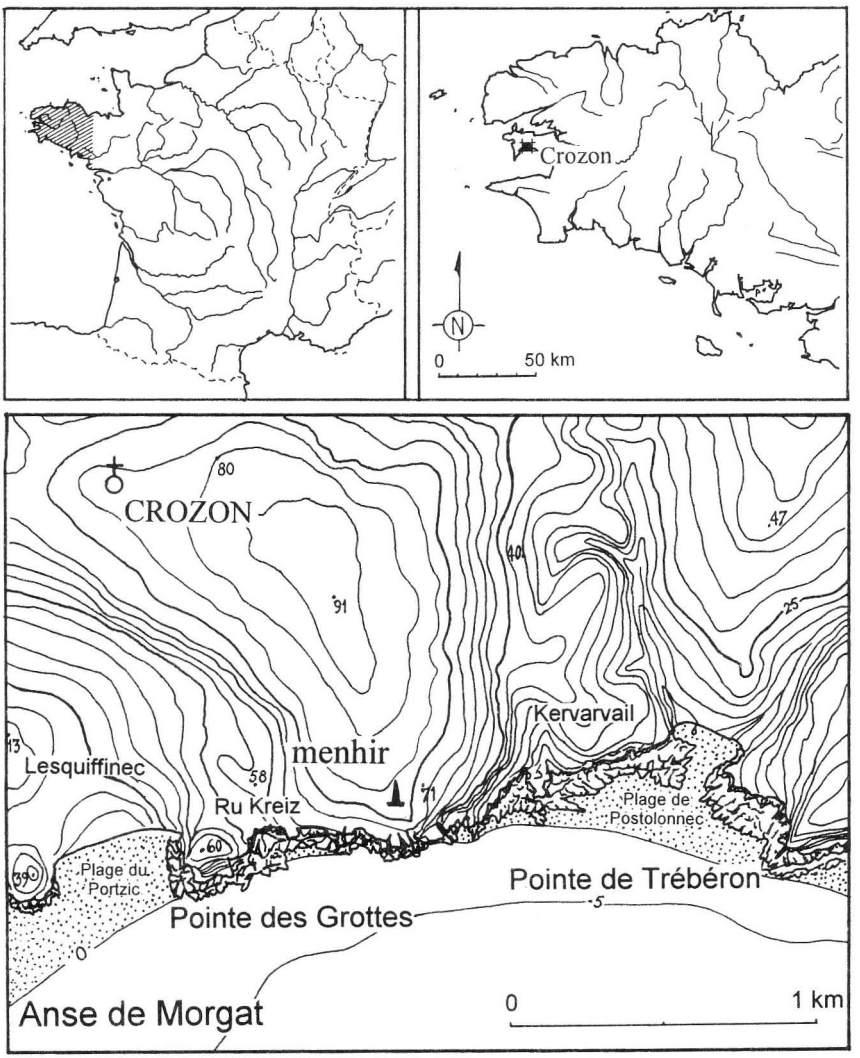


Fig. 1. — Situation géographique et topographique du menhir de « la Républicaine ».

(2) R.-F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 94.

l'anse de Morgat et la pointe de Trébéron, semblent être les restes d'un alignement. L'une de ces pierres, longue de 2,30 m a été renversée ; la plus longue des deux autres a 3,30 m et la plus petite 2 m de hauteur ».

Ces descriptions posent un petit problème, car si le menhir brisé mesurait bien 3,30 m hors du sol, la pierre à plat qui l'avoisine mesure 3,60 m et non 2,30 m soit 11 pieds. La troisième pierre, située à la pointe de Trébéron, en est éloignée de plus d'un kilomètre et est, de ce fait, difficilement intégrable à ce groupe.

Selon O. Eudes (3), « sur la colline qui domine les grottes de Morgat, en 1909, Jean Le Berre signala à G. Guénin un curieux rite qui s'accomplissait encore à l'époque. Sur l'un des deux menhirs qui se trouvent au sommet de la colline, les jeunes filles s'asseyaient pour être sûres de se marier dans l'année. Le diable se mêlait de leurs affaires. On ne sait pas comment. G. Guénin n'a pas pu savoir non plus si la « station » s'accomplissait, comme ailleurs, « à jupes relevées ».

Durant la première moitié du XX^e siècle, le site très pittoresque du menhir était — et il l'est demeuré — un lieu de promenade privilégié pour les Crozonnais : aussi de nombreux clichés et dessins en furent exécutés (fig. 2). Avant la Seconde Guerre mondiale, les enfants se plaisaient à escalader le menhir. Pendant l'occupation allemande, mais aussi bien avant, le menhir de « la Répu-



Fig. 2. — Carte postale du début du XX^e siècle.
Collection J. Peuziat.

(3) Olivier EUDES, *Dolmens et menhirs en Bretagne*, Paris, éd. Pygmalion, 1981, p. 34.

blicaine », dont l'appellation provient de l'existence d'un fort construit sous la République, à 500 m en contrebas, servait d'amer aux marins fréquentant la baie de Douarnenez ; c'est le prétexte qui fut invoqué pour lui faire subir le même sort que l'allée couverte de Pors-Poulhan à Plouhinec (Finistère), ou que le menhir de l'île Melon à Porspoder : il fut détruit à l'aide d'explosifs.

Lors de la séance de la Société archéologique du Finistère du 30 mars 1944, A. Dizerbo présenta des photographies du menhir « la Républicaine » que les troupes occupantes venaient de faire sauter.

Dès 1962, un architecte de Saint-Cloud, Pierre Dantan, qui passait ses étés à Crozon, suggéra au maire de Crozon « d'élever une pyramide de maçonnerie sur l'emplacement du menhir », puis, en 1967, dans un courrier adressé à P.-R. Giot, alors directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne et des Pays de la Loire, de reconstituer le menhir au moyen des morceaux qui semblaient être au complet, à part quelques éclats. Ayant reçu un accord de principe assorti de quelques prescriptions de la part du directeur des Antiquités, M. Dantan réalisa un plan des six fragments du menhir disposés en connexion par ses soins (fig. 3) et se mit en quête des autorisations nécessaires à son entreprise, des devis, du financement, tout cela en liaison avec M. A.-H. Dizerbo qui effectua un sondage autorisé sur le site en 1969.

En 1974, la situation n'avait pas évolué et, après un dernier effort, M. Dantan, demandait par courrier adressé à M. Grandil fils, entrepreneur à Crozon, de ne pas perdre son temps à tenter de reconstituer le menhir car, s'il ne regrettait pas les efforts fournis, « les réactions des Crozonnais contactés n'avaient été qu'indifférence ou incompréhension ». Cette lettre du 30 octobre 1974 montre que l'amertume de l'auteur, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, est très grande. Son décès survint peu après.

Nous avons effectué une visite du site, en 1986, en compagnie de MM. A.-H. Dizerbo et J. Peuziat, après que les services municipaux eurent débroussaillé les abords immédiats. Des six morceaux du menhir brisé, il n'en subsistait plus que quatre. Les fragments 1 et 3 numérotés par Dantan avaient disparu (fig. 4).

En novembre 1988, sollicité par le maire de Crozon, M. Dizerbo, en sa qualité de délégué de la Société archéologique du Finistère pour le canton de Crozon, demanda au directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne d'examiner les possibilités d'une restauration du menhir. C'est alors que l'étude de faisabilité, la fouille préliminaire et le projet de restauration nous furent confiés.

Un faux menhir fut érigé en 1989, quelques dizaines de mètres plus au sud, à l'initiative de la commune. Les réactions de la population et les articles de presse en eurent raison au bout de quelques jours.

Aucun organisme ne semblant vouloir financer l'opération, le projet fut provisoirement ajourné. En mai 1991, à la suite d'un nouveau courrier de M. Dizerbo, faisant état d'une volonté unanime de la part de la population et des autorités locales de voir aboutir la restauration, nous fûmes relancés par le directeur des Antiquités de Bretagne. C'est alors que nous avons pris l'initiative

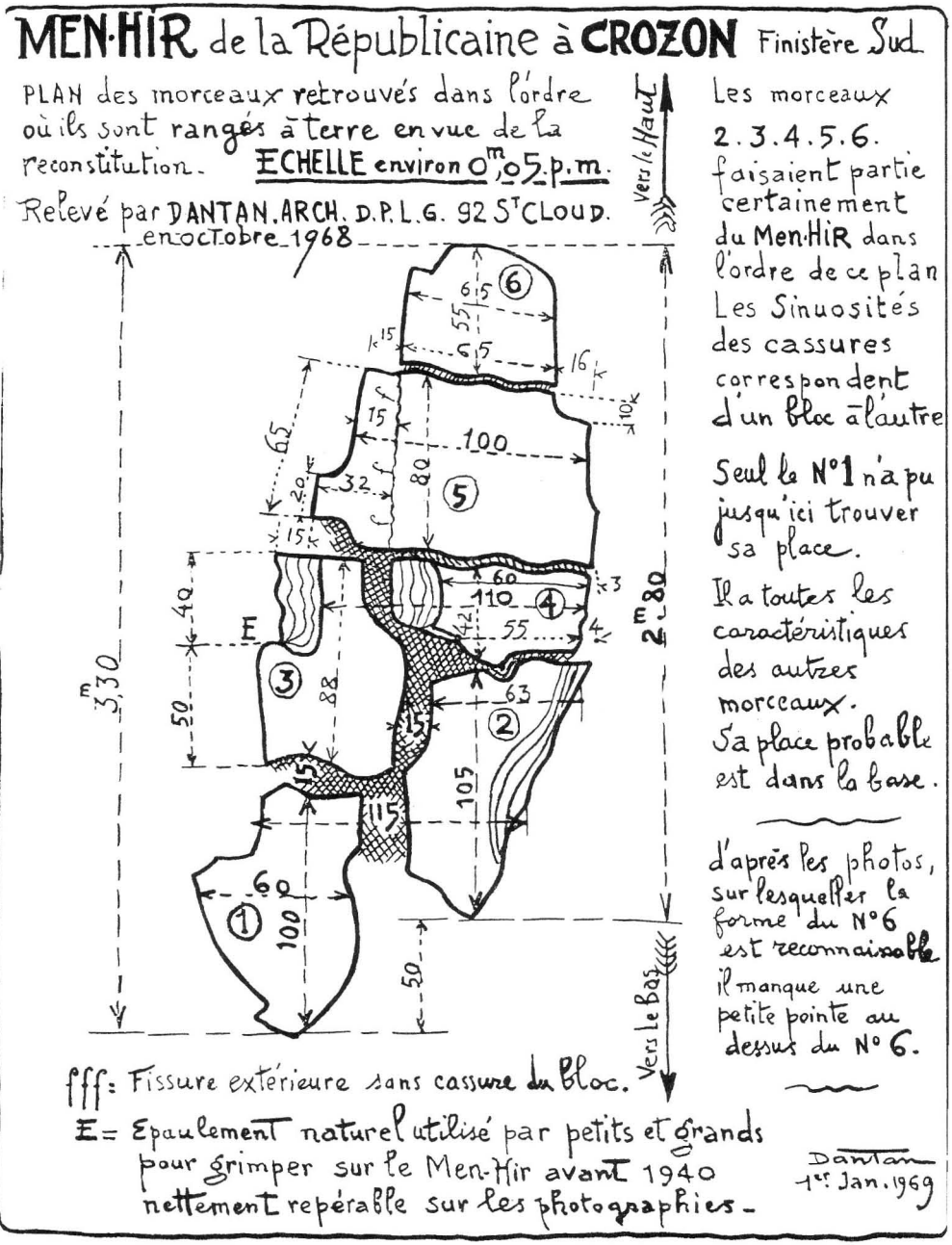


Fig. 3. — Plan commenté, exécuté par l'architecte P. Dantan en octobre 1968.

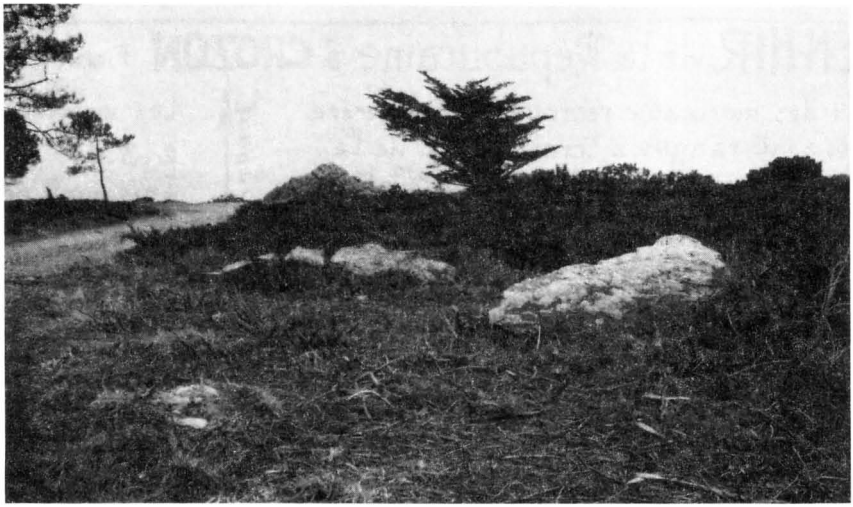


Fig. 4. — Vue du menhir dynamité, tel qu'il se présentait en 1986.

de demander un devis de restauration et de rechercher le financement. Le 16 janvier 1992, la commune de Crozon ayant accepté de financer la restauration, avec l'aide du Parc naturel régional d'Armorique, nous avons décidé d'entreprendre un sondage de façon à retrouver l'emplacement exact du menhir et son calage (autorisation n° 91-11 AP du Service régional d'archéologie), d'assurer le suivi de la restauration du mégalithe et de sa réérection à son emplacement exact et dans sa position originelle.

Notons qu'après le début de la fouille, un article de presse a sensibilisé l'opinion publique et que les deux morceaux manquants ont réintégré leur place. Ils avaient été « empruntés » pour décorer le jardin d'une propriété voisine par un paysagiste qui ignorait que ces pierres faisaient partie d'un menhir.

Le sondage

Il a débuté le lundi 27 janvier, a duré quatre jours et a été réalisé avec l'aide de MM. D. Bardon, B. Grall, J. Peuziat, les conseils et la documentation de M. A.-H. Dizerbo. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

En se fiant aux souvenirs des Crozonnais ayant connu le menhir debout, une première zone de 12 m² (4 x 3 m) a été implantée sur l'emprise du sentier menant à la pointe. Le décapage de surface fut assez pénible en raison du tassement des terres auxquelles avaient été mêlés des petits galets pour former une surface de roulement stabilisée pour les véhicules. Il fit apparaître des pierres et blocs sans ordre apparent, semblables à ce que l'on rencontre dans les sols avoisinants que l'on a pu observer à la suite de l'ouragan de 1987 qui provoqua quelques chablis au détriment des pins à végétation subspontanée dans la lande

climacique constituant la flore de ce promontoire. Les espèces les plus fréquemment recontrées sont les suivantes : Ajoncs (*Ulex gallii et U. Europaeus)*, Callune *(Calluna vulgaris)*, Bruyère *(Erica cinerea)*, Fougère aigle *(Pteridium aquilinum)*, Lithosperme prostré *(Lithospermum diffusum)*, Molinie *(Molinia caerulea)*, Agrostis *(Agrostis setacea).*

Les emplacements des souches de chablis ont permis de reconnaître un sol ocre podzolique, assez caillouteux, dont la profondeur varie de 0,50 m à 1 m selon la proximité de la roche mère qui est ici un grès ordovicien (grès armoricain) difficilement altérable se débitant en blocs parallélépipédiques. Certains blocs affleurent et c'est cette roche qui forme la falaise entre la plage de Postolonnec et la pointe des Grottes. Ce grès armoricain est aussi le constituant du menhir de « la Républicaine » et de la dalle plate qui l'avoisine.

Sous un horizon A_o de 3 à 4 cm se trouve un A_1 noir à gris très foncé d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur. La transition avec l'horizon sous-jacent B est nette, régulière, la couleur devenant subitement de teinte ocre.

Ce premier sondage s'étant révélé négatif, un second de 7,5 m² (3 x 2,5 m) fut mis en place au nord des blocs rassemblés par P. Dantan (fig. 5). Dès

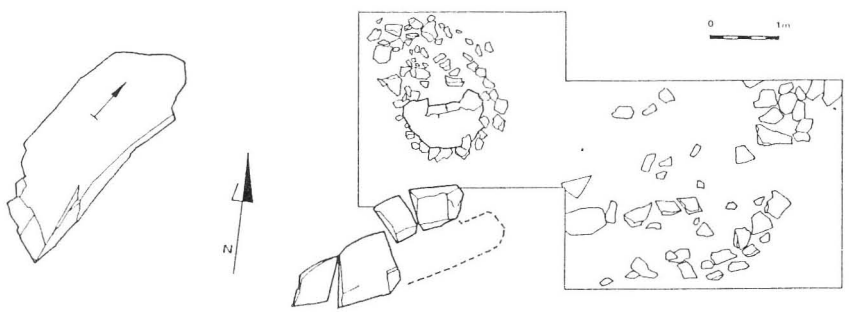


Fig. 5. — Implantation de la surface fouillée par rapport aux fragments du menhir et à la dalle plate située à l'ouest.

l'enlèvement de l'horizon A_o et de la partie supérieure de l'horizon A, la base du menhir détruit et les pierres du calage sont apparues. L'horizon A stérile a été entièrement ôté en laissant en place toutes les pierres. Certaines pierres d'assez grand module emballées dans une terre noire, meuble, remaniée, mises au jour au nord de la souche du menhir, au centre du sondage, ont été photographiées et leur évacuation a révélé l'existence d'une fosse correspondant à une fouille ancienne. Cette fosse a été vidée et tout au fond, à la base du menhir, dont la partie nord manque, furent découverts deux étuis de balles de fusil allemands dont l'un est daté de 1943.

Au sommet et sur le côté est de la souche du menhir, plusieurs fragments de grès, conservés *in situ*, montrent des placages et des masses de béton allemand. Il

s'agit très vraisemblablement du béton ayant servi à maintenir en place les charges d'explosifs et, peut-être aussi, pour diriger le souffle de l'explosion. En effet, il ne semble pas que la technique des charges creuses ait été mise au point dès cette époque, nous a confié un officier de Ti-Vougeret, spécialiste en pyrotechnie. Les abords immédiats de la souche du menhir étaient très riches en petits éclats de grès résultant de l'effet de l'explosion.

A la transition des horizons A et B, à une quinzaine de centimètres sous la surface du sol actuel, ont été découverts vingt-six petits tessons de poterie (les plus grands ne dépassent guère 3 cm de longueur). Ces tessons ont beaucoup souffert de l'explosion qui a eu pour effet de les réduire en petits fragments, mais aussi de les déliter. Par ailleurs, l'acidité du sol a joué un rôle érosif non négligeable. La poterie comporte un dégraissant formé de granite broyé. On y reconnaît des fragments de granite et les minéraux constitutifs : quartz, feldspaths, muscovites et de rares ferro-magnésiens. Tous les éléments figurés sont anguleux et les plus gros n'excèdent pas 2-3 mm. Il s'agit donc d'un dégraissant provenant d'un granite ou d'un gneiss leucocrate, roches qui sont absentes de la presqu'île de Crozon, mais fréquentes dans le Cap-Sizun ou dans la région brestoise. C'est là tout le matériel préhistorique mis au jour au cours de ce sondage et attribuable au Néolithique.

La fosse du menhir est de forme ovale, longue de 2,40 m et large de 1,60 m ; sa profondeur atteint 0,65 m. Elle est symétrique par rapport à un plan vertical N.-N.-O.-S.-S.-E. Le bord septentrional montre une faible pente tandis que le nord méridional présente un fort pendage N.-N.-O. (fig. 6). Il est donc à peu près certain que l'érection s'est faite par relevage vers le sud, une fois la base amenée dans la fosse en butée contre la paroi S.-S.-E. de la fosse.

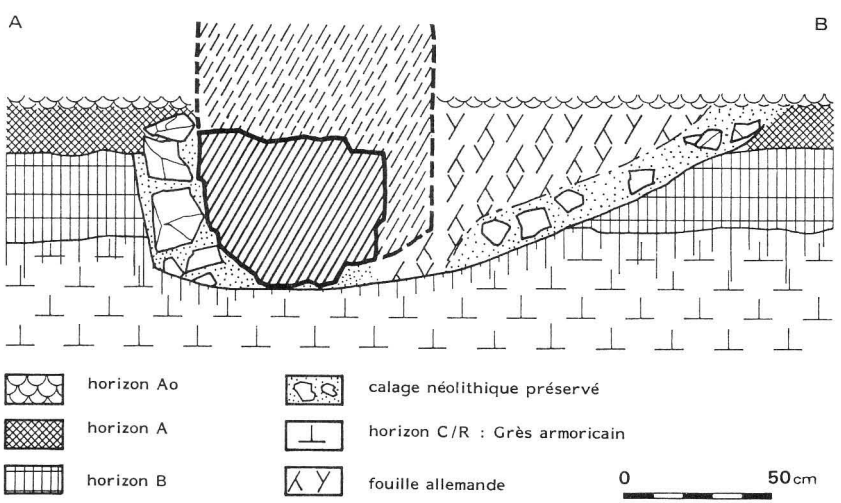


Fig. 6. — Coupe S.-S.-E.-N.-N.-O. de la fosse de calage du menhir.

Le calage était réalisé à l'aide de blocs de grès dont les dimensions sont décimétriques (entre 20 et 40 cm). A l'ouest, au sud et à l'est, une seule épaisseur de pierres assurait le calage entre le bord de la fosse et le menhir. Au nord, la masse était plus importante pour combler le vide. Entre les pierres du calage se trouvait une terre jaunâtre comportant de rares grains de charbons de bois de très petite dimension, en trop faible quantité pour permettre une datation 14 C.

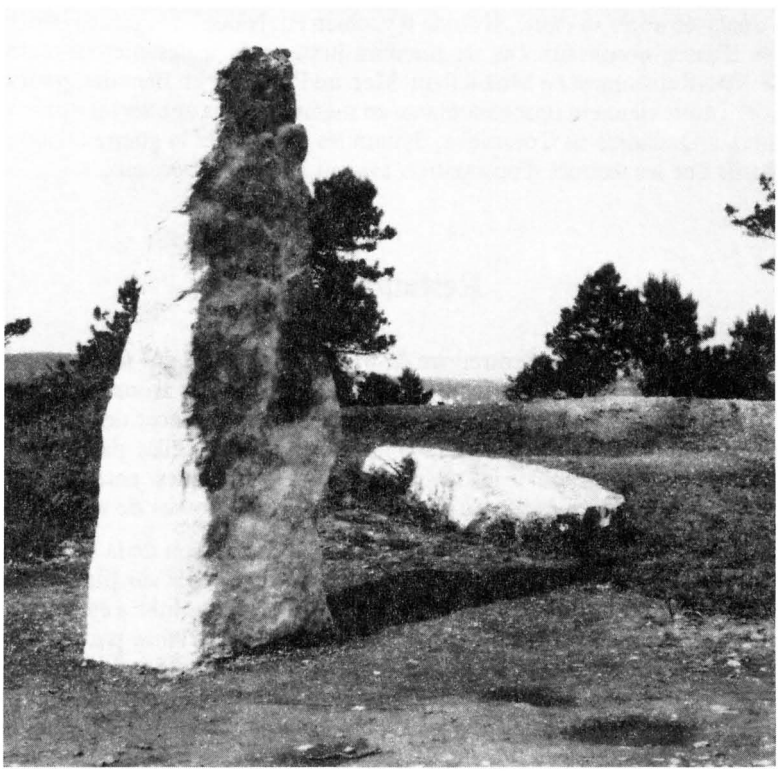
Quant à la dalle plate qui se trouve 3 m plus à l'ouest, il est possible, comme l'a écrit le chevalier de Fréminville, qu'il s'agisse d'un menhir abattu. Cependant des sondages anciens réalisés seulement aux extrémités n'ont pas révélé de fosse ni de pierres de calage. Le doute demeure donc et, pour lever l'incertitude, il faudrait procéder à une fouille étendue autour et même sous cette pierre qui a pu être déplacée après sa chute, si chute il y a bien eu. N'oublions pas en effet qu'il existe d'assez nombreux cas de menhirs juxtaposés à des pierres plates, à Belle-Vue-Kerdouarat en Moëlan-sur-Mer, au Poulquer en Bénodet, pour citer ceux qui nous viennent immédiatement en mémoire, sans oublier les « palets des géants » à Quillidiec en Commana, dynamités juste après la guerre à l'aide des explosifs que les troupes d'occupation avaient laissés derrière eux.

Restauration

Elle a été réalisée par l'entreprise Ar Maen Breizh, de Saint-Goazec, dirigée par Patrig Le Goarnig. Le travail a consisté à percer des trous à l'aide d'un perforateur et d'une mèche à tête au carbure de façon à placer des goujons en acier inoxydable (tiges filetées de 20 mm de diamètre) scellés par une résine appropriée afin d'assembler les six morceaux. Les manques, entre les parties recollées, ont été comblés par du ciment recouvert de mortier de chaux.

La base et la partie enterrée, non recollables en raison de la trop grande fragmentation, ont été remplacées par un béton armé coulé sur place dans un coffrage. Avant durcissement complet de ce béton, le monolithe a été érigé dans sa position originelle et à son emplacement exact matérialisé par deux axes constitués de quatre jalons, à l'aide de deux engins : un bulldozer et un tracto-pelle. Immédiatement après son calage dans une fosse légèrement agrandie pour les besoins de la cause, le béton a été « sculpté » pour redonner les formes de la base du menhir d'après les documents du début du siècle. Ensuite le béton a été recouvert d'un mortier de chaux pour retrouver le grain de la pierre. La couleur du mortier est un peu différente de celle de la pierre, ce qui permet de reconnaître de près les parties remplacées tout en gardant le volume et la forme générale du menhir (fig. 7).

Le parti choisi pour la restauration est bien entendu discutable, mais il n'est irréversible et si le retour à l'état antérieur s'avérait nécessaire, un pain de plastic suffirait sans doute ! Mais ne faudrait-il pas débaptiser alors la rue du Menhir ?



Cliché M. Le Goffic

Fig. 7. — Vue du menhir restauré.

MARIE-YVANE DAIRE*

Une nouvelle campagne de prospection aérienne en Léon

Une seconde campagne de prospection aérienne intensive du Léon a été menée durant l'année 1992 (1), encouragée par les résultats positifs obtenus lors de la première opération de 1991 qui avait livré une moisson de soixante-huit structures archéologiques inédites (2).

Quelques aspects méthodologiques

Cette nouvelle campagne de prospection aérienne du Léon, à basse altitude, s'est étalée en 1992 entre les mois de mars et d'octobre (une quinzaine d'heures de vol au total), les survols ayant été effectués, pour la plupart, à partir de l'aérodrome de Guipavas (Finistère), hormis deux reconnaissances à partir de l'aérodrome de Lannion (Côtes-d'Armor).

Par rapport à l'année 1991 où, volontairement, seul le bas Léon avait été couvert, cette seconde campagne a permis une extension vers l'est de la zone prospectée, jusqu'à l'arrondissement de Morlaix (fig. 1). La cartographie des découvertes de 1992 ne reflète que très partiellement cette couverture aérienne car les conditions de détection se sont révélées beaucoup moins favorables dans la partie orientale du Léon que dans le secteur des abers. Il faut souligner notamment que des survols répétés du secteur de Kerilien en Plounéventer, à

(*) Chargée de recherche au C.N.R.S., U.P.R. 403, Laboratoire d'anthropologie-préhistoire, Université de Rennes I.

(1) Cette seconde campagne de prospection a pu être menée à bien grâce à la collaboration fidèle de Paule et Louis-Marie Cohic, pour les enquêtes en mairies et la réalisation des relevés de cadastre, ainsi que de Patrick Hayes pour le pilotage aérien ; je les en remercie chaleureusement.

(2) M.-Y. DAIRE, *Première campagne de prospection aérienne intensive en Léon*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 105-132.



Fig. 1. — A : La zone de prospection ; B : Cartographie des structures archéologiques détectées par voie aérienne en 1992 dans le Léon.

différentes périodes et dans des conditions diverses, n'ont permis la visualisation d'aucun site ni d'aucune structure, dans cette zone dont on connaît pourtant la richesse archéologique ; les conditions de détection par voie aérienne semblent cette année moins propices dans ce secteur que dans d'autres.

Un certain nombre de ces sites, repérés par voie aérienne, en 1991 ou 1992, ont également fait l'objet de prospections au sol pendant la campagne de 1992 ; les gisements ayant livré des mobiliers archéologiques significatifs sont relativement peu nombreux et, pour l'essentiel, ceux-ci remontent à l'époque gallo-romaine (*tegulae*, tessons de céramiques communes et sigillées...) ; il faut rappeler que les gisements protohistoriques sont souvent beaucoup plus difficiles à détecter, lors des prospections sur terre labourée, que les vestiges gallo-romains. Certains enclos prospectés au sol n'ont livré aucun élément mobilier et, à ce phénomène, il peut y avoir deux principaux types d'explication : soit les vestiges sont profondément enfouis et peu attaqués par les labours susceptibles de remonter en surface des éléments caractéristiques et, dans ce cas, seule la prospection aérienne permet de détecter l'existence de structures ; soit le site affleure depuis un certain temps et les labours répétés ont arasé les niveaux archéologiques ; dans ce cas, seule subsiste la « semelle » des structures excavées (fonds de fossés) qui entraîne les anomalies de croissance des plantes visualisées sur les clichés aériens. Une troisième possibilité que l'on peut évoquer est celle d'un matériel archéologique très détérioré, ce qui s'est déjà vérifié pour des mobiliers protohistoriques.

En ce qui concerne le traitement des photographies aériennes, l'étude de 1992 a pu bénéficier de l'apport d'une méthode informatisée de redressement des clichés obliques, récemment mise au point (3) ; un certain nombre de sites léonards ont ainsi été traités au Laboratoire d'archéométrie de l'université de Rennes I, les autres ayant fait l'objet d'un redressement manuel traditionnel.

Un point méthodologique particulier

La première campagne menée dans le Léon, en 1991, avait permis de montrer que la prospection aérienne était un mode d'investigation tout aussi approprié à ce territoire d'influence maritime qu'à d'autres régions de Bretagne où la méthode avait fait ses preuves depuis plus longtemps (4). Il apparaît cependant que les conditions de détection particulières peuvent être mises à profit dans le Léon ; en effet, à l'issue de deux campagnes de prospection

(3) J.-F. GANDON, L. LANGOUËT, *Un système de redressement informatisé des structures aériennes obliques*, dans *Revue d'archéométrie*, n° 16, p. 21-26.

(4) L. LANGOUËT (dir.), *Terroirs, territoires et campagnes antiques. La prospection archéologique en Haute-Bretagne, traitement et synthèse des données*, publié par la *Revue archéologique de l'Ouest*, 1991, suppl. n° 4, 292 pages.

aérienne, la possibilité de détection d'enclos sur terre labourée peut être analysée plus finement (5).

La plupart des prospecteurs aériens mettent à profit les anomalies de croissance des végétaux (des céréales, en particulier) révélatrices, entre autres, de la présence de structures archéologiques. Ces anomalies sont d'autant plus patentes pendant les périodes de sécheresse (mois d'été) qui se trouvent prolongées en périodes de déficit hydrique (années de sécheresse). Mais d'autres conditions climatiques, d'autres périodes de l'année peuvent se révéler favorables à la détection aérienne (6).

Il existe en effet une possibilité de détection aérienne sur terre labourée, dans des conditions assez particulières, qui semblait relativement méconnue dans l'ouest de la France. Ce phénomène de visualisation de structures archéologiques sur terre nue avait déjà été évoqué, pour le Léon, à l'issue des survols printaniers de 1991, mais la campagne de 1992 a permis une analyse plus complète des conditions de détection. En effet, les découvertes de ce type interviennent juste après des périodes de pluie, voire de tempête ; au cours des premières éclaircies qui suivent, coïncidant généralement avec des vents assez violents, les anomalies hygrométriques superficielles des terrains sont accentuées. Ainsi, les terres superficielles ne sécheront pas tout à fait au même rythme au niveau de fossés comblés qu'aux alentours. Il faut souligner qu'il s'agit là d'un phénomène éphémère, cette visualisation ne durant que quelques heures au maximum, et que ces conditions de détection ne sont pas des plus « confortables » pour la navigation aérienne (vent plus ou moins violent).

La première originalité de ce type de détection, dans le Léon, réside dans le fait que des plans d'enclos complets, plus ou moins précis, peuvent être visualisés ; en effet, dans le sud de la Basse-Bretagne (7), par exemple, les anomalies détectées sur terre nue sont du même type que celles reconnues dans le nord de la France (8), à savoir des traces maculiformes et non des tracés linéaires.

La seconde originalité tient à ce que les enclos détectés dans ces conditions présentent ce que l'on qualifie de « contraste inversé », le tracé des fossés apparaissant en plus clair sur fond de terre plus foncée ; l'explication de ce

---

(5) M.-Y. DAIRE, *Un aspect méthodologique original de la prospection aérienne, à travers l'exemple du nord du Finistère*, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, 1992, n° 9, p. 187-190.

(6) R. AGACHE, *La Somme préromaine et romaine, d'après les prospections aériennes à basse altitude*, publié par la Société des Antiquaires de Picardie, 1978, 515 p. — R. CHEVALIER, *L'avion à la découverte du passé*, Fayard, 1964, 221 p. — J. DASSIE, *Manuel d'archéologie aérienne*, Technip, 1978, 350 p. - D. JALMAIN, *Archéologie aérienne en Ile-de-France*, Technip, 1970, 172 p.

(7) Communication personnelle de R. Bertrand.

(8) R. AGACHE, *La prospection aérienne sur sols nus et l'inventaire archéologique de la Somme*, dans *Archéologie aérienne*, Actes du colloque international de septembre 1963, E.P.H.E., 1964, p. 49-58.

phénomène semble liée au fait que les sédiments, moins tassés et plus perméables au niveau de fossés comblés, sèchent plus vite en surface que les terres environnantes.

Les apports de la campagne 1992 et les structures détectées

La seconde campagne de prospection systématique du Léon, par voie aérienne, a permis de traiter cinquante-huit sites (fig. 1), regroupant au moins soixante et une structures distinctes, inédites pour la très grande majorité ; quelques-unes viennent compléter des sites partiellement repérés en 1991 (compléments et précisions de plans pour Plouarzel-Kervoullou ; Ploumoguer-Kervadeza ; nouvel enclos associé aux deux déjà reconnus pour Ploumoguer-Guélennec...).

La répartition, chiffrée par commune, de ces nouveaux sites est la suivante :

Commune	Nombre de structures détectées en 1992	Commune	Nombre de structures détectées en 1992
- Bourg-Blanc	2	- Plougonvelin	1
- Brélès	2	- Plouguin	7
- Coat-Méal	1	- Plouider	1
- Gouesnou	1	- Ploumoguer	4
- Kersaint-Plabennec	1	- Plounévez-Lochrist	1
- Landivisiau	1	- Plourin	6
- Lanhouarneau	1	- Plouvien	3
- Lanildut	2	- Porspoder	1
- Plabennec	6	- Saint-Méen	1
- Plouarzel	5	- Saint-Renan	1
- Ploudalmézeau	1	- Sainte-Sève	1
- Ploudaniel	3	- Trébabu	1
- Plouédern	2	- Trégarantec	1

BOURG-BLANC

Ty Gwen (fig. 2) — Ensemble de fossés linéaires et orthogonaux, détectés sur terre nue, correspondant au plan partiel d'un enclos. La prospection au sol a livré des fragments de *tegulae* et d'*imbrices*, un fragment d'amphore, des tessons de céramiques communes et des fragments de sigillée des IIe-IVe siècles.

Le Canada (fig. 2) — Ensemble de structures comprenant un vaste enclos curviligne, un petit enclos quadrangulaire et un fossé linéaire. Une vérification au sol a permis de constater la présence, à proximité immédiate du site, de deux voies paraissant anciennes.

BRÉLÈS

Kerglastr (fig. 2) — Enclos curviligne à fossés multiples dont le plan est partiellement visible.

Kerlaody (fig. 2) — Plan partiel d'un enclos à fossés linéaires et orthogonaux.

COAT-MÉAL

Pen-ar-Prat (fig. 2) — Angle d'enclos de type paracurviligne.

GOUESNOU

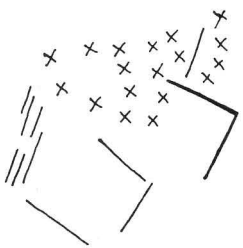
A l'ouest du Mendy (fig. 2) — Petit enclos curviligne avec compartimentage interne.

KERSAINT-PLABENNEC

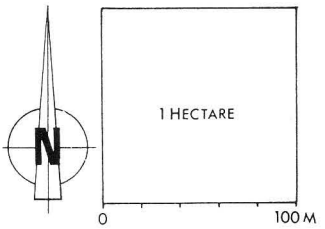
Kervourc'h (fig. 2) — Enclos curviligne détecté sur sol nu, auquel des anciens parcellaires semblent associés.

LANDIVISIAU

Kerver-Izella (fig. 3) — Enclos de type paracurviligne au plan presque complet, présentant des compartimentages internes.

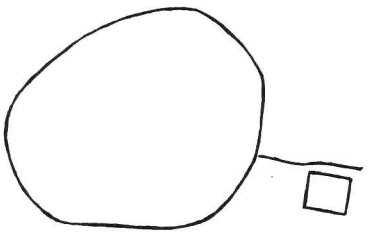


BOURG-BLANC, Ty Guen

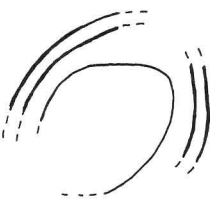




BRÉLÈS, Kerlaody



BOURG-BLANC, Le Canada



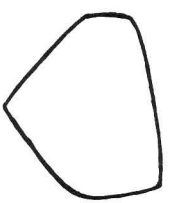
BRÉLÈS, Kerglastr



COAT-MÉAL, Pen-ar-Prat



GOUESNOU, Le Mendy



KERSAINT-PLABENNEC, Kervourch

Fig. 2. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

LANHOUARNEAU

Penn-ar-Créac'h-Vihan (fig. 3)	Portions de fossés différents, courbes et rectilignes.

LANILDUT

Kerizella (fig. 3)	Petit enclos rectangulaire de type paracurviligne.
Le Pontic - Kervredor (fig. 3)	Petit enclos quadrangulaire au plan presque complet.

PLABENNEC

Leslevret (fig. 3)	Complément d'information. Sur ce site repéré en 1991, de nouvelles portions de fossés différents, courbes et rectilignes, sont apparues.
Kerspédivit (fig. 3)	Anomalie de forme quadrangulaire pouvant correspondre à un enclos ou à des constructions.
Kerlin (fig. 3)	Probable enclos quadrangulaire détecté sur sol nu.
Kermenguy (fig. 3)	Enclos quadrangulaire détecté sur sol nu, présentant une vaste fosse interne.
Prat-ar-Goff (fig. 3)	Portion d'enclos de plan vraisemblablement quadrangulaire.
Kerguelen (fig. 3)	Enclos quadrangulaire détecté sur sol nu. La prospection au sol n'a livré aucun élément chronologique, en dehors de la présence de nombreuses pierres dont des blocs de quartz.

PLOUARZEL

Gourzehen (fig. 4)	Enclos à fossés linéaires et orthogonaux, au sein duquel apparaissent des tâches sombres pouvant correspondre à des fosses.
Kervoullou (fig. 4)	Complément d'information, sur un site partiellement repéré en 1991. Enclos de type paracurviligne avec fossés linéaires associés et probable fosse.

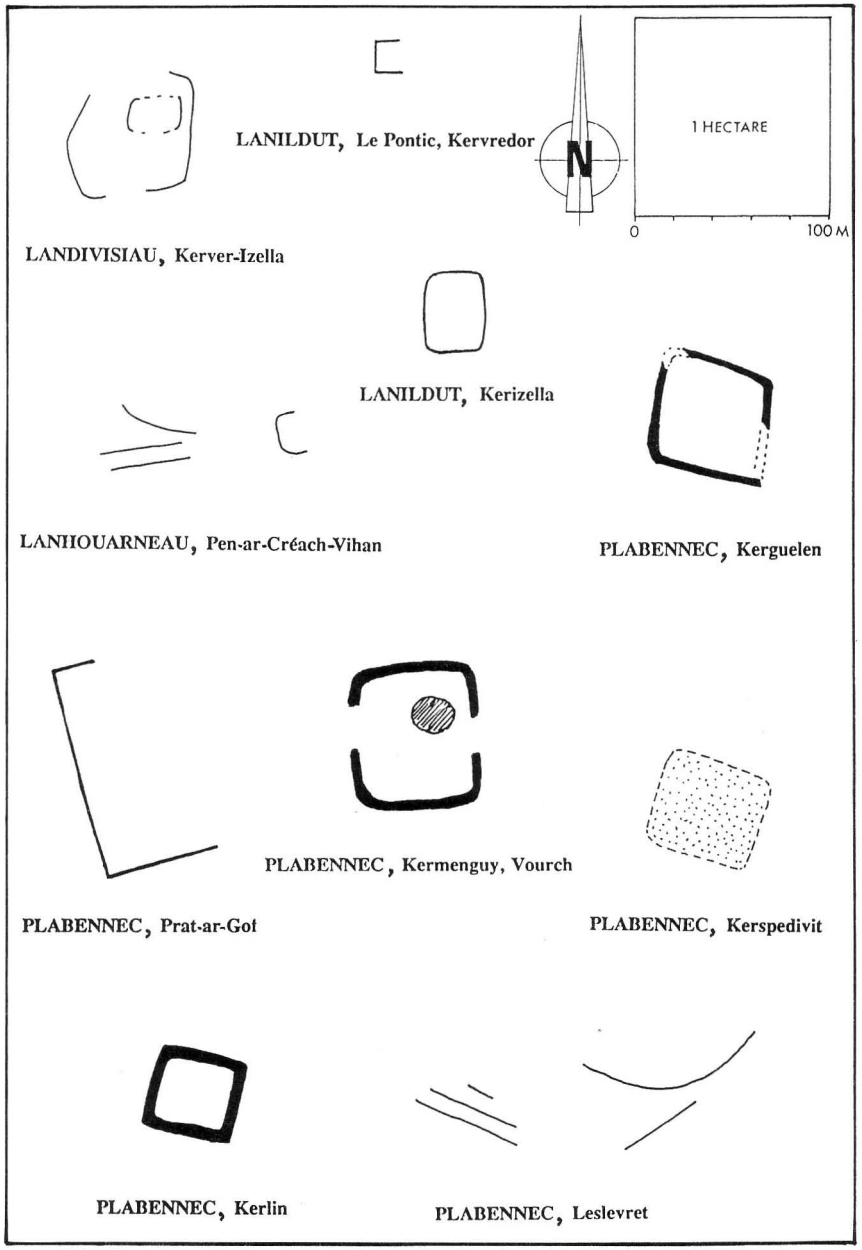


Fig. 3. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

Penandreff (au nord de Trézien) [fig. 4]	Fossés linéaires et orthogonaux formant un angle probable d'enclos.
Coz-Castel (fig. 4)	Portion d'enclos paracurviligne à double fossé, détecté sur sol nu.
Graéoc (fig. 4)	Complément d'information. Un nouveau survol de ce site (découvert en 1991) a permis de préciser le plan de l'enclos quadrangulaire et d'en détecter un second à proximité, d'orientations différentes.
PLOUDALMÉZEAU	
Sandrioné (fig. 4)	Enclos de type paracurviligne détecté sur sol nu et n'ayant livré aucun élément en prospection au sol.
PLOUDANIEL	
Golven-Coz (fig. 4)	Petit enclos de type curviligne.
Keramezec (fig. 4)	Portion de fossé curviligne.
Kervilien (fig. 4)	Enclos de type paracurviligne, associé à plusieurs portions de fossés curviligne ; au sein de l'enclos, plusieurs taches sombres peuvent correspondre à des fosses.
PLOUÉDERN	
Larlac'h-Izella (fig. 5)	Enclos de type paracurviligne détecté sur sol nu.
Le Trapic (fig. 5)	Fossés dessinant le plan partiel d'un petit enclos de type paracurviligne.
PLOUGONVELIN	
Etang de Kerjean 2 (fig. 5)	Enclos subrectangulaire de type paracurviligne, inclus au sein d'une parcelle dont les limites ont respecté celles de l'enclos en l'encadrant.

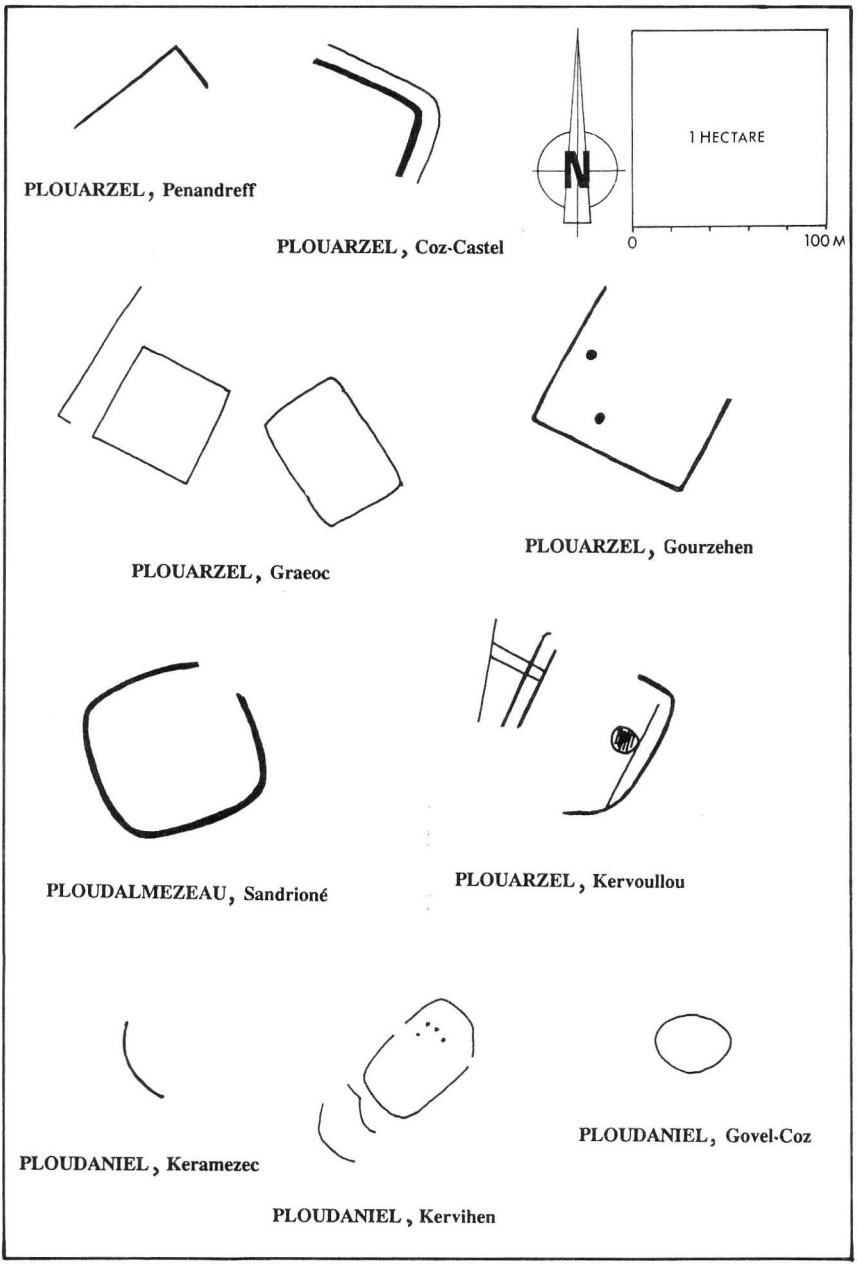


Fig. 4. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

PLOUGUIN

Trégléac'h (fig. 5)	Ensemble de structures comprenant le plan partiel d'un enclos à double fossé, de type paracurviligne, à l'intérieur duquel on devine une vaste tache (fosse ?) et une structure probablement rectangulaire.
Tréouré (fig. 5)	Plan partiel d'un enclos paracurviligne à trois fossés concentriques.
Kernizan (fig. 5)	Ensemble complexe détecté sur sol nu, et comprenant une vaste enceinte à double fossé avec compartimentages internes. La prospection au sol a permis d'observer très nettement les deux fossés en coupe, au bord de la route, ainsi qu'une portion de parement de mur conservé sur deux assises ; en outre, cette prospection terrestre a permis d'identifier un important gisement gallo-romain matérialisé par des *tegulae*, des *imbrices* et des fragments de céramiques communes et sigillées, superposé à une partie du tracé de l'enclos.
Kervihan (fig. 5)	Réseau complexe de fossés détecté sur sol nu, pouvant correspondre à des enclos accolés. La prospection au sol a révélé la présence d'un gisement gallo-romain, matérialisé par des fragments de *tegulae*, des tessons de céramiques fumigée et sigillée.
Kervignen (fig. 5)	Petit enclos carré détecté sur sol nu.
Kergroas (fig. 5)	Enclos de type curviligne, détecté sur sol nu.
Lanrivanan - Kerventuric (fig. 5)	Enclos curviligne, détecté sur sol nu.

PLOUIDER

Kersantic (fig. 6)	Fossés linéaires et orthogonaux formant un angle possible d'enclos.

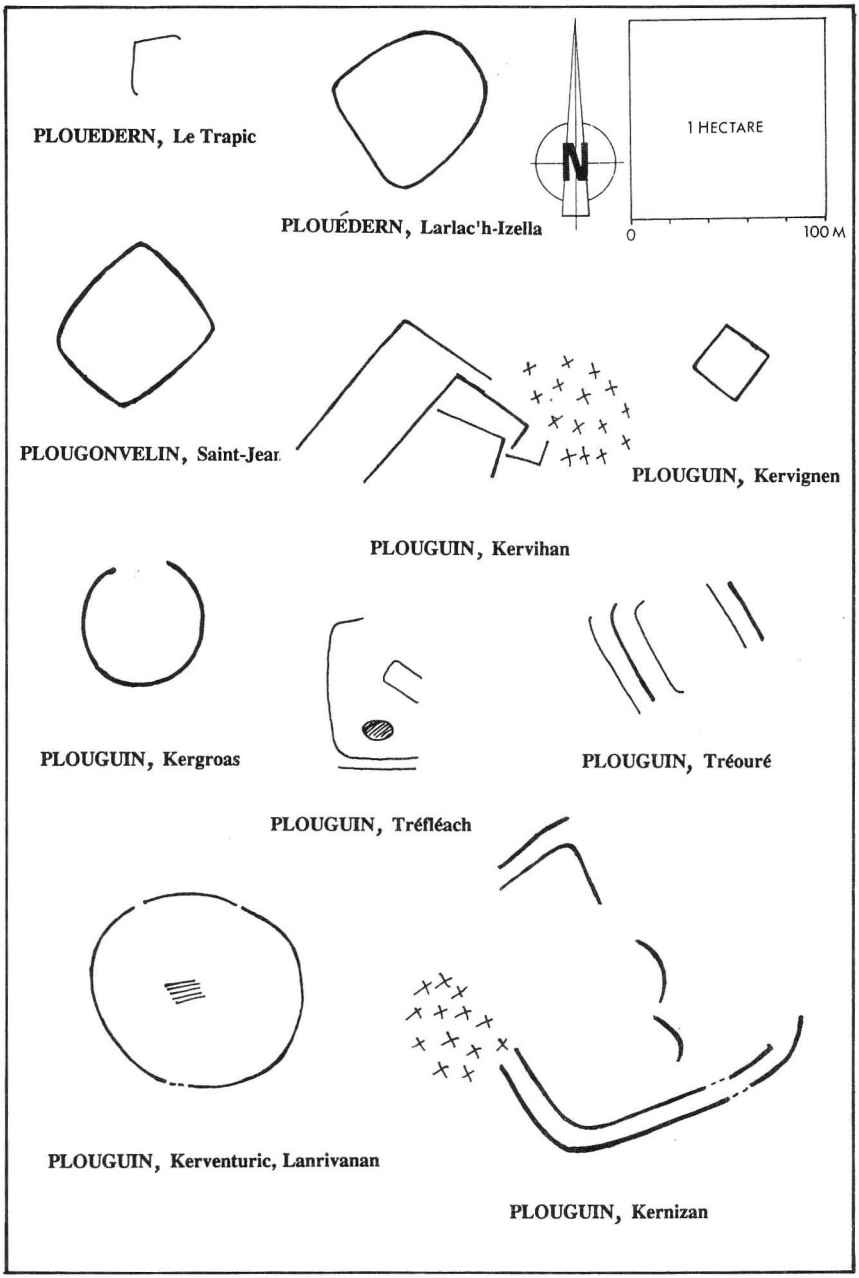


Fig. 5. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

PLOUMOGUER

Guélennec 2 (fig. 6)	A proximité de l'enclos détecté en 1991, un nouvel enclos à fossés linéaires et orthogonaux, coupé par la route, ainsi que plusieurs anomalies (fosses ?) ont été découverts sur terre nue.
Kergos (fig. 6)	Portion d'enclos curviligne à double fossé.
Tréméal (fig. 6)	Ensemble complexe comprenant des enclos curvilignes, de petits enclos quadrangulaires à fossés linéaires et orthogonaux et de nombreuses taches pouvant correspondre à des fosses.
Kervadéza (fig. 6)	Complément d'information. Un nouveau survol de ce site a permis de préciser le plan quadrangulaire de cet enclos à double fossé et de déceler l'existence d'un nouveau fossé linéaire et corrélé à l'enclos par son orientation.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST

Le Rest (fig. 6)	Plan partiel d'un vaste enclos de type paracurviligne.

PLOURIN

Rugalet (fig. 6)	Réseau de fossés, pouvant correspondre à d'anciennes limites de champs.
C'huil-ar-C'hornou (fig. 7)	Plan partiel d'un enclos de type paracurviligne à double fossés.
Kerougant 1 (fig. 7)	Fossés linéaires et orthogonaux formant l'angle d'un probable enclos.
Kerougant 2 (fig. 7)	Petit enclos à fossés linéaires et orthogonaux.
Pen-ar-Prat (fig. 7)	Enclos à fossés linéaires et orthogonaux ; à noter, la présence d'une vaste tache sombre, probable fosse, à l'est de l'enclos.
Kervéat (fig. 7)	Angle probable d'enclos à fossés linéaires et orthogonaux.

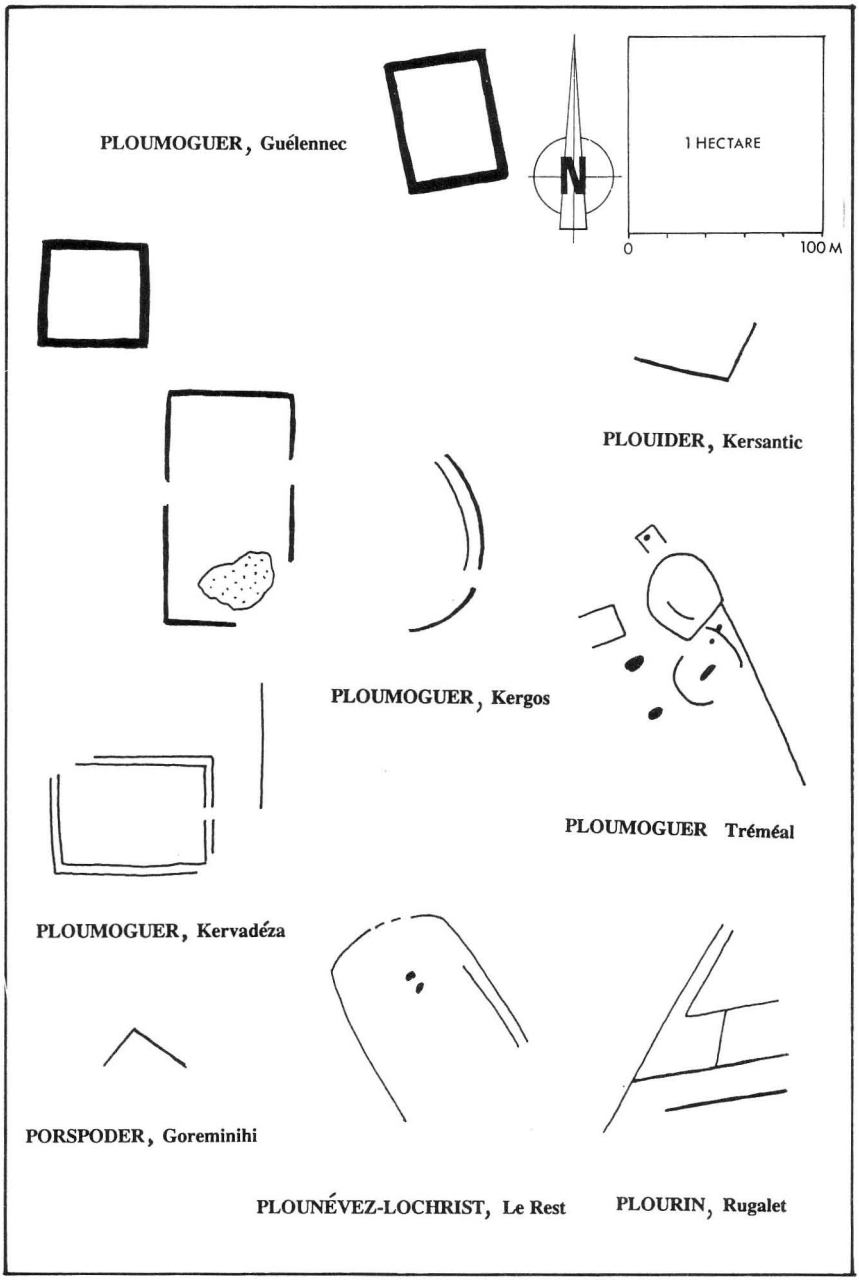


Fig. 6. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

PLOUVIEN

Kericuff (fig. 7) — Traces pouvant correspondre à un vaste bâtiment rectangulaire arasé.

Prat-Hir (fig. 7) — Probable enclos rectangulaire, conservé dans le parcellaire avant remembrement mais dont les contours se manifestent différemment des talus arasés.

Trézent (fig. 7) — Enclos paracurviligne en forme de « D », détecté sur terre nue.

PORSPODER

Goréminihi (fig. 6) — Angle d'enclos à fossés linéaires et orthogonaux.

SAINT-MÉEN

Pouloupry (fig. 7) — Probable enclos quadrangulaire détecté sur sol nu, dont le tracé a été partiellement respecté dans le parcellaire.

SAINT-RENAN

Poulinoc (fig. 7) — Portion d'enclos paracurviligne associé à une autre anomalie.

SAINTE-SÈVE

Près de la D. 19 (fig. 7) — Enclos subrectangulaire dont le plan a été visualisé, partiellement, sur terre labourée.

TRÉBABU

Pen-ar-Prat (fig. 7) — Réseau complexe de fossés linéaires et orthogonaux.

TRÉGARANTEC

Lantarguy (fig. 7) — Plan partiel d'un enclos à fossés linéaires et orthogonaux.

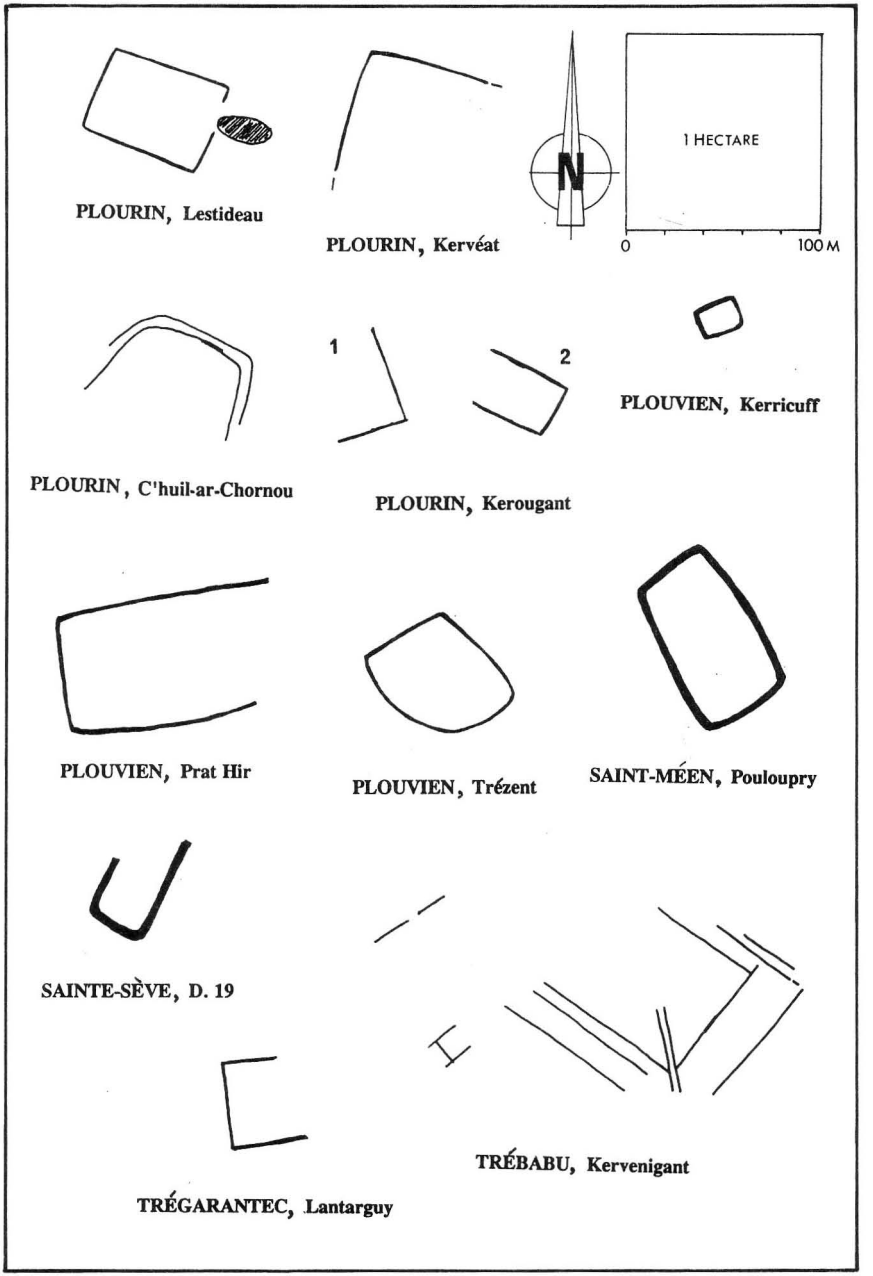


Fig. 7. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne.

Analyse des découvertes

Pour la majorité d'entre eux, les sites découverts en 1992 correspondent à des enclos fossoyés, au plan soit partiel, soit complet : ces structures, à base de fossés comblés, sont de types variés : fossés linéaires et orthogonaux ou curvilignes, enclos quadrangulaires, enclos paracurvilignes, à fossés simples ou multiples (9).

L'analyse typologique et dimensionnelle des structures les plus complètes (présentant au moins trois angles pour les enclos polygonaux) est ici présentée sous forme d'un tableau :

Site	Type	Surface (m²)
Bourg-Blanc, le Canada	Enclos paracurviligne	11 000
Bourg-Blanc, le Canada	Enclos quadrangulaire	400
Brélès, Kerglastr	Enclos paracurviligne	7 500
Gouesnou, le Mendy	Enclos curviligne	1 000
Kersaint-Plabennec, Kervourch	Enclos paracurviligne	6 000
Landivisiau, Kerver-Izella	Enclos paracurviligne	3 000
Lanildut, Kerizella	Enclos paracurviligne	1 200
Plabennec, Kerguélen	Enclos paracurviligne	2 500
Plabennec, Kermenguy	Enclos paracurviligne	3 000
Plabennec, Kerspédivit	Enclos paracurviligne	2 500
Plabennec, Kerlin	Enclos quadrangulaire	1 500
Plouarzel, Graeoc	Enclos quadrangulaire	2 500
Plouarzel, Graeoc	Enclos paracurviligne	2 500
Ploudalmézeau, Sandrioné	Enclos paracurviligne	6 500
Ploudaniel, Kervihen	Enclos paracurviligne	2 000
Ploudaniel, Govel-Coz	Enclos curviligne	700
Plouédern, Larlac'h-Izella	Enclos paracurviligne	3 500
Plougonvelin, Saint-Jean	Enclos paracurviligne	3 500
Plouguin, Kervignen	Enclos quadrangulaire	900
Plouguin, Kergroas	Enclos curviligne	3 000
Plouguin, Kerventuric	Enclos curviligne	9 000
Ploumoguer, Guélennec	Enclos quadrangulaire	7 000
Ploumoguer, Kervadéza	Enclos quadrangulaire	3 500
Plourin, Lestideau	Enclos quadrangulaire	2 500
Plouvien, Kericuff	Enclos paracurviligne	300
Plouvien, Trézent	Enclos paracurviligne	2 800
Saint-Méen, Pouloupry	Enclos paracurviligne	4 000

(9) L. LANGOUËT, M.-Y. DAIRE, *Les enclos protohistoriques et gallo-romains du nord de la Haute-Bretagne*, dans les *Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° M, 1990, p. 79-115.

Un premier constat montre que les structures révélées par la prospection aérienne, en 1992, ont un plan relativement plus complet (49 % des structures ont une surface mesurable) que celles décelées en 1991 (32 %).

L'analyse typologique des enclos, partiels et complets, détectés lors des campagnes de 1991 et 1992 (10) montre une prédominance des enclos de type paracurviligne (entre 40 % et 50 % des structures), suivis par les enclos quadrangulaires, de types linéaires et orthogonaux (entre 30 % et 40 % des structures) ; les enclos curvilignes ne représentent que 10 % à 20 % des structures détectées.

A partir de l'échantillonnage des enclos dont la surface est mesurable (cumul des structures détectées en 1991 et en 1992), soit quarante-six éléments (fig. 8), on peut mettre en évidence la prédominance des enclos de petite et moyenne surface, de moins de 5 000 m² (70 % de l'ensemble), ceux compris entre 5 000 m² et un hectare représentant 26 % de l'ensemble, tandis que les grands enclos de plus d'un hectare sont très rares. L'échantillonnage disponible actuellement est encore trop faible pour autoriser une analyse dimensionnelle fine par type d'enclos (quadrangulaires, paracurvilignes...). De même, une analyse de l'occupation humaine ancienne du Léon serait prématurée et devrait intégrer toutes les données archéologiques autres que celles de la prospection aérienne ; la cartographie cumulée (fig. 9) des sites découverts en 1991 et 1992 n'est à ce jour révélatrice que d'un état de la prospection, faisant apparaître des

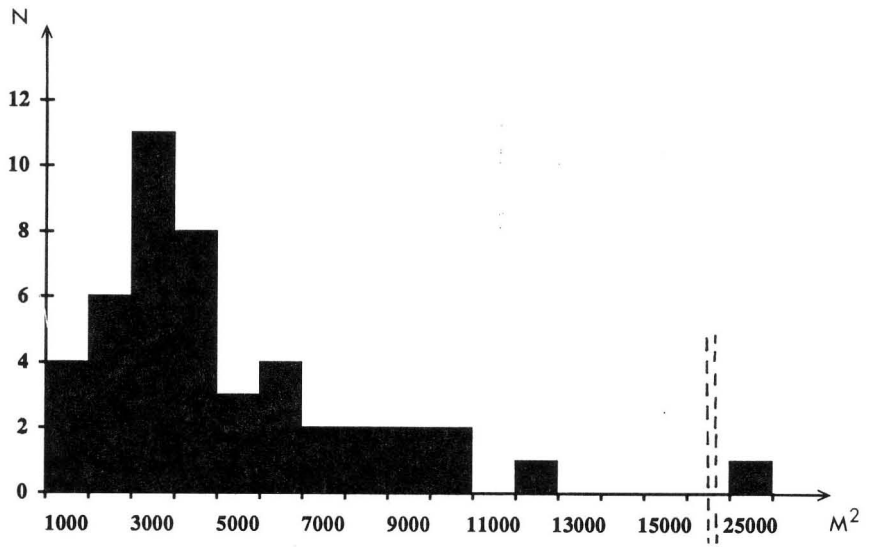


Fig. 8. — Histogramme des superficies des enclos mesurables, détectés en 1991 et 1992.

(10) M.-Y. DAIRE, *Première campagne de prospection aérienne intensive en Léon*, *op. cit.*

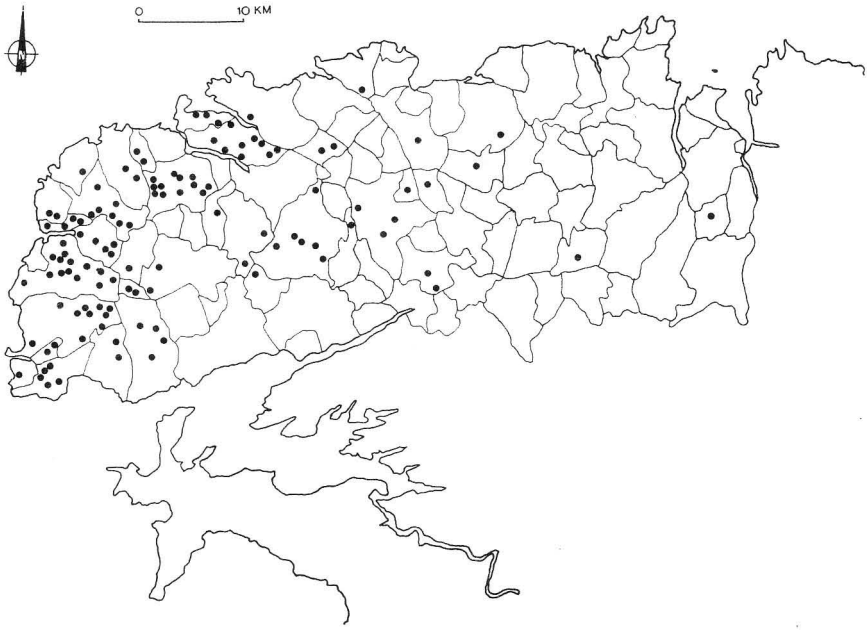


Fig. 9. — Carte cumulative des sites détectés, par voie aérienne, en 1991 et 1992 dans le Léon.

zones propices à la visualisation de sites par voie aérienne dans le secteur des abers (Aber Benoît, Aber Wrac'h, Aber Ildut) ; cette visualisation plus ou moins grande des anomalies archéologiques peut dépendre de conditions relativement stables dans le temps (géologiques, pédologiques) mais aussi des phénomènes variables telles que les pratiques culturales et les conditions microclimatiques ; il demeure donc envisageable d'équilibrer à l'avenir une telle cartographie par la poursuite des prospections.

*
**

Ces opérations de prospection aérienne s'inscrivent au sein d'un programme global d'étude archéologique du littoral et de l'arrière-pays léonard étalé sur plusieurs années et mettant en œuvre les divers moyens d'investigation : prospections aériennes et terrestres (11), analyse statistique des données, sondages éventuels... Dans cet ordre d'idées, l'analyse des clichés verticaux de l'I.G.N. se révèle également d'un apport très intéressant, complémentaire de la prospection à basse altitude et, d'ores et déjà, l'exploitation systématique d'une récente mission dans le Léon, exploitation en voie d'achèvement, révèle plus d'une centaine de structures ou sites archéologiques.

(11) Une collaboration est établie avec les prospecteurs de l'association Tumulus (C.R.B.C., Université de Bretagne occidentale), permettant de coordonner les recherches menées dans le Léon.



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 1. — Bourg-Blanc, le *Canada*.



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 2. — Ploumoguer, *Tréméal*.



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 3. — Porspoder, *Goréminihi.*



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 4. — Plouédern, *Larlac'h-Izella.*



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 5. — Plouarzel, *Gourzéhen.*



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 6. — Plabennec, *Kermenguy.*



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 7. — Ploudalmézeau, *Sandrioné*.



Cliché M.-Y. Daire

Phot. 8. — Plouguin, *Kervignen*.



Cliché M.-Y. Daire.

Phot. 9. — Plabennec, *Kerguélen*.

PATRICK GALLIOU*

Les trésors d'argenterie romaine du département du Finistère

Bien que le sol de la péninsule armoricaine recèle d'appréciables quantités d'argent, sous forme de gisements de plomb argentifère (1), les découvertes d'objets archéologiques non monnayés façonnés dans ce métal ont été rares en Bretagne. On notera sans doute au Bronze ancien (vers 2200-1800 av. J.-C.) l'existence de bijoux (épingles de Prat et Ploumiliau, C.-d'A.) [2] et de gobelets d'argent (Saint-Fiacre en Melrand, Morb. ; Saint-Adrien, C.-d'A.) [3] dans les tumulus « princiers » de Bretagne occidentale, mais il est probable que ces parures proviennent d'El Argar, au sud-est de la péninsule Ibérique qui était, à cette époque en Europe, le principal centre producteur d'objets d'argent, plutôt que d'ateliers armoricains. L'exploitation intensive des gisements péninsulaires ne paraît pas avoir débuté, en fait, avant les derniers temps de la protohistoire, lorsque se généralisa l'usage de monnaies d'argent, chez les Venètes et surtout chez les Coriosolites (4). Les résidus d'une coupellation de l'argent mis au jour à Alet en Saint-Malo (I.-et-V.) [5] correspondent ainsi très vraisemblablement à l'existence d'un atelier monétaire dans cette importante station coriosolite. Il ne paraît pas, cependant, que cet artisanat de l'argent ait dépassé ce cadre étroit, car les objets de parure façonnés dans ce métal sont particulièrement peu nombreux

(*) Centre de recherche bretonne et celtique (U.R.A. 374 du C.N.R.S.), Université de Bretagne occidentale, Brest.

(1) Poullaouen-Huelgoat, dans le Finistère, Trémuson-Plérin dans les Côtes-d'Armor, Vieux-Vy-sur-Couësnon et Pont-Péan dans l'Ille-et-Vilaine, etc.

(2) P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979, p. 82.

(3) *Ibid.*

(4) Sur les monnaies de ce dernier peuple, dont on connaît aujourd'hui près de 15 000 exemplaires, cf. K. GRUEL, *Le trésor de Trébry (Côtes-du-Nord), 1er siècle avant notre ère*, Paris, 1981.

(5) L. LANGOUËT, *Les fouilles archéologiques de la zone des cathédrales d'Alet*, Saint-Malo, *Dossiers du CeRRA*, 1978, p. 74-75 ; ID., *Les artisanats armoricains au deuxième âge du fer*, dans A. DUVAL, J.-P. LE BIHAN, Y. MÉNEZ (éd.), *Les Gaulois d'Armorique*, Rennes, 1990, p. 87.

sur les sites ou dans les enfouissements tardo-laténiens de l'ouest de la France (6).

A l'époque romaine, le développement économique des provinces occidentales, l'exploitation plus intensive de leurs ressources minérales, la richesse enfin de certaines classes sociales, se traduisent par un remarquable épanouissement de l'art des orfèvres (7), floraison où la Gaule tint une place éminente (8). Les nombreux bijoux d'argent découverts sur son sol, les superbes ensembles de vaisselle précieuse exhumés au fil des siècles (9), témoignent en effet d'un indiscutable essor de l'orfèvrerie gauloise et d'une diffusion géographique relativement régulière de ces productions de luxe (10). Les *civitates* armoricaines ont ainsi livré plusieurs « trésors » d'argent, dont les plus considérables furent mis au jour chez les Osismes, dans l'actuel département du Finistère (11).

Carhaix

Bibliographie

NÉDELLEC, *Découverte à Carhaix*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 114-116. - J. LOTH, Communication, *Annales de Bretagne*, t. VI, 1890, p. 707-708. - M. PACHEU, Communication, *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, 1891, p. 135-138. -P. DU CHATELLIER, *Notes sur les quelques découvertes faites à Carhaix*, dans *Revue archéologique*, t. XXXVI, 1895, p. 245-248. - R. MOWAT, Communication, *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1895, p. 84 - SEYMOUR DE RICCI, *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentle*, dans *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXV, 1897, p. 243-244. - H. WAQUET, *Le Musée breton de Quimper*, Quimper, 1926, p. 53, pl. - L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. A/73-A/74. - P. GALLIOU [Catalogue de l'exposition] *Aux origines de Carhaix*, Carhaix, 1987, p. 29, 31, 41, n° 8. 24, 8. 25, n° 9. 16 (*aureus* de Titus). - P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 1989, p. 53-54. -

(6) On ne saurait guère recenser, en effet, que la fibule et la tresse du « trésor » de Jersey-11 : J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Le trésor de Jersey-11 et la numismatique celtique des deux Bretagnes*, dans *Revue belge de numismatique*, t. 103, 1957, p. 48, fig. 2. Ces deux objets faisaient certainement partie d'une parure de deux fibules liées par la tresse : cf. W. KRÄMER, *Silberne Fibelpaare aus dem letzten vorchristlichen Jahrhundert*, dans *Germania*, t. 49, 1971, p. 111-132, p. 25-30.

(7) J.P.C. KENT, K.S. PAINTER (éd.), *Wealth of the Roman World*, Londres, British Museum Publications, 1977.

(8) F. BARATTE, K. PAINTER (éd.), *Trésors d'orfèvrerie gallo-romains*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1989.

(9) *Ibid.*, p. 10-14, pour un bref historique de ces découvertes.

(10) *Ibid.*, carte p. 284, qui doit être complétée par la mention des trouvailles de Rennes et de Saint-Pabu (cf. *infra*).

(11) En dépit d'un degré égal ou même supérieur dans la romanisation des techniques et des pratiques, les autres *civitates* armoricaines n'ont guère livré d'objets en argent : la seule exception est l'ensemble de 4 cuillers, 2 bracelets et 11 bagues adjoint aux 16 368 monnaies de l'enfouissement de la préfecture à Rennes : L. DECOMBE, *Notice sur les trouvailles faites dans le jardin de la préfecture à Rennes en septembre et octobre 1881*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XV, 1881, p. 317-357, 10 planches. Sur l'amphore contenant ce trésor : P. GALLIOU, *Afrique et Armorique. A propos d'une amphore d'Afrique du Nord mise au jour à Rennes*, dans *Antiquités africaines*, t. 26, 1990, p. 223-229. Le trésor de Rennes est comparable, dans sa composition, à celui du Veillon en Talmont-Saint-Hilaire (Vendée), cf. F. BARATTE, K. PAINTER, *op. cit.*, p. 248-253.

F. BARATTE, K. PAINTER, (éd.), [*Catalogue de l'exposition*] *Trésors d'orfèvrerie gallo-romains*, Paris, 1989, p. 179-180, nos 126-127.

La parcelle dite Parc-ar-Frout (12) livrant à chaque labour des tuiles à rebords, Joseph Nédellec, maire de Carhaix et conseiller général, en fit fouiller le sol en 1891. Les travaux rencontrèrent une couche de décombres (pierres de petit appareil, ciment, tuiles), reposant sur une couche de cendres et de bois carbonisé. Nous n'avons aucune description complète de ces fouilles qui mirent cependant au jour des pans de murs en place et « tout un appartement, dont l'un des murs était en parfait de conservation ». C'est dans l'un des angles de celui-ci que furent exhumés six vases d'argent ou plaqués d'argent. A l'exception du n° 1, dont nous ignorons tout du sort, ces objets furent légués au Musée départemental breton à Quimper, où ils se voient aujourd'hui.

a) Ensemble de trois casseroles d'argent massif, emboîtées l'une dans l'autre

1. Casserole de 0,110 m de diamètre (13) et pesant 318 g. La panse est cannelée et la queue, finement décorée de rosettes et volutes, se termine par des cercles concentriques. Cet objet n'est pas conservé dans une collection publique.

2. Casserole haute de 0,08 m, de 0,115 m de diamètre et pesant 330 g. La panse est unie et le manche, échancré, se termine en queue d'aronde. Sur la face inférieure de celui-ci se lit, gravée en pointillés, l'inscription : BE.M. Cet objet est conservé au Musée départemental breton à Quimper (numéro d'inventaire : 906.2.1).

3. Casserole haute de 0,07 m, de 0,132 m de diamètre et pesant 390 g. La panse est unie et la lèvre en nette saillie vers l'extérieur. Le fond est travaillé de façon à dégager sur le pourtour un anneau plat formant pied. Le manche, massif et non orné, se termine par une double accolade, tandis que la partie proche de la vasque est découpée en volutes successives. Sous le manche se lit en lettres pointillées l'inscription : Q. B. DIVIXTAE. Cette casserole est déposée au Musée départemental breton à Quimper (numéro d'inventaire : 906. 2. 2).

B. Ensemble de trois plats ronds en bronze doublés d'une feuille d'argent

4.5.6. Trois plats ronds en bronze plaqué d'argent, mesurant respectivement, 0,335 m, 0,30 m et 0,288 m de diamètre, portés par un pied annulaire bas. La vasque en est lisse et ne montre aucun décor. Ces objets sont déposés au Musée départemental breton à Quimper (numéros d'inventaire : 906. 2. 3, 906. 2. 4, 906. 2. 5).

Le groupement de ces objets dans l'angle d'une pièce, l'emboîtement des trois casseroles, montrent bien que nous avons là un dépôt d'objets précieux et non des trouvailles éparses faites au cours d'une « fouille » bien peu scientifique.

(12) C'est-à-dire : « le champ du torrent », parcelle n° 225 de l'ancien cadastre, située dans le nord-ouest de la ville, près de la rue de l'Église.

(13) Cette mesure, ainsi que celles données pour les numéros 2 et 3, est celle du bassin du vase.

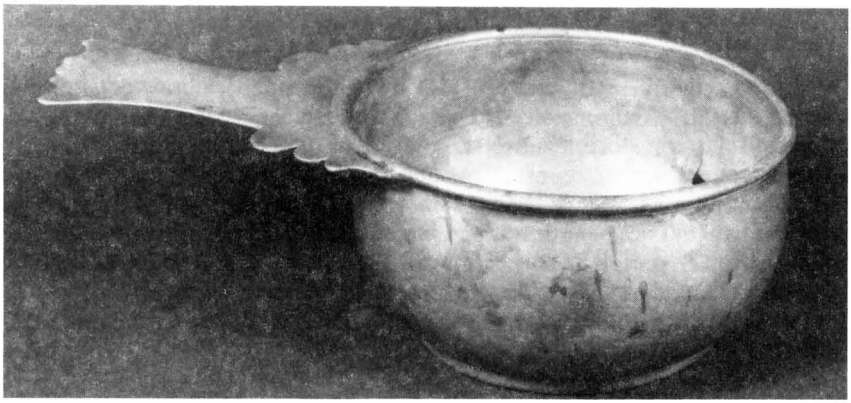


Fig. 1. — Carhaix, casserole en argent n° 2



Fig. 2. — Carhaix, casserole en argent n° 3



Fig. 3. — Carhaix, casserole en argent n°3
Inscription en pointillé : Q.B. DIVIXTAE

Si les plats de ce dépôt ne permettent pas une datation fine à l'intérieur de la période romaine, il est indiscutable que la forme du manche des casseroles, et en particulier celle du n° 3, place la production de ces éléments au IIIe siècle de notre ère (14). Le manque de précision de ces travaux pose cependant problème, car les fouilles ont aussi livré de nombreux fragments de poterie et de vases de verre, deux intailles, et surtout 58 monnaies de Claude (41-54 apr. J.-C. à Constantin (307-337 apr. J.-C.) [15]. L'interprétation de ce dernier ensemble est difficile, car il diffère très nettement, en sa composition, des enfouissements du Bas-Empire (16), ainsi d'ailleurs que des assemblages monétaires constitués au fil des siècles dans les habitats urbains ou ruraux de la région. Il est vrai, cependant, que les monnaies associées à ces trésors de vaisselle précieuse sont parfois constituées de métaux non nobles et couvrent une bonne partie de l'époque romaine (17).

Les deux noms figurant sur les casseroles de Carhaix sont ceux de personnes privées, qui apparaissent ici sous forme abrégée, la gravure en pointillés du nom du propriétaire se voyant sur de nombreux objets de ce type (18). Seymour de Ricci en proposa le développement suivant :

- BE. M. = *Besiae Maternae*
- Q.B. DIVIXTAE = *Quintae Besiae Divixtae*

c'est-à-dire : (objet) appartenant à *Besia Materna* et objet appartenant à *Quinta Besia Divixta*. Les deux personnes ainsi désignées seraient donc deux femmes, la première portant les *duo nomina*, comme les femmes romaines et les pérégrins des provinces, tandis que la seconde porte les *tria nomina*, exclusivement réservés aux citoyens romains. Le *cognomen Materna* ainsi que le *praenomen Quinta* sont courants dans les provinces occidentales de l'Empire, tandis que le *nomen Besia* et le *cognomen Divixta* sont d'origine celtique (19). Si l'on admet l'hypothèse de Seymour de Ricci, nos deux Carhaisiennes seraient donc bien des Gauloises romanisées et feraient, de toute évidence, partie de la même famille. L'absence de toute épigraphie à Carhaix, pourtant capitale de *civitas*, interdit de pousser plus loin l'hypothèse et même de la confirmer. Il faut en effet reconnaître que les anthroponymes celtiques en *B-* ou *Be-* ne se limitent pas au seul *Besius*/*Besia* proposé par Ricci (20).

---

(14) F. BARATTE, K. PAINTER, *op. cit.*, p. 180. On comparera au vase de Carhaix la casserole de bronze de Bath (cf. B. CUNLIFFE et *al.*, *The temple of Sulis Minerva at Bath*, vol. 2, Oxford, 1988, p. 21, fig. 10, n° 30 et pl. XV), datée du IIIe siècle.

(15) 42 sont lisibles (Claude, Néron, Vespasien (dont 2 deniers), *aureus* de Titus, Domitien (dont 1 denier), Nerva, Trajan (dont 2 deniers), Hadrien, Antonin, Faustine, Marc Aurèle, Lucille, Commode, Valérien, Gallien, Postumus, Victorin, Claude II, Domitius Domitianus, Constantin).

(16) Cf. par exemple, *infra*, Saint-Pabu.

(17) A Chaourse : F. BARATTE, K. PAINTER, *op. cit.*, p. 110, par exemple.

(18) Cf. par exemple la coupe de Notre-Dame d'Allençon (Maine-et-Loire), F. BARATTE, K. PAINTER, *op. cit.*, n° 33, p. 102.

(19) L'anthroponyme masculin *Besius* est attesté à Lyon, cf. A. HOLDER, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, réimpr., Graz, 1961, col. 409, qui, col. 1294, donne de nombreux exemples des noms *Divixtus* / *Divixta*.

(20) Cf. B. CUNLIFFE et *al.*, *The temple of Sulis Minerva...*, *op. cit.*, p. 261.



Fig. 4. — Saint-Pabu, vases en argent de Mesnaot
En haut : patère n° 2
Au milieu : coupe n° 3
En bas : coupe n° 1

Douarnenez, Ile Tristan

Bibliographie

R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale du Finistère : époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1875, p. 126. - P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 256. - L. PAPE, *op. cit.*, p. A-93. - P. GALLIOU, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 75.

L'île Tristan, située à l'embouchure de la ria de Pouldavid, a livré au siècle dernier des substructions et tuiles romaines, des monnaies gauloises, des monnaies d'Auguste, Vespasien, Hadrien, Gordien, Maximin et Constantin, un bas-relief et une statuette de bronze, une cuiller en argent enfin. Ce dernier objet n'a pas été décrit et nous ignorons où il est conservé. L'environnement archéologique donne à penser qu'il pourrait s'agir d'une pièce romaine.

Saint-Pabu, Mesnaot

Bibliographie

J.-M. ABGRALL, *Trouvaille d'un trésor de monnaies romaines à Saint-Pabu*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, 1889, p. LV-LVI. - P. DU CHATELLIER, *Le trésor de Saint-Pabu (Finistère)*, dans *Revue archéologique*, t. XIV, 1889, 2, p. 188-194 ; *ibid.*, dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1889, p. 11-14. - A. MARTIN, *Description d'une partie des monnaies romaines du trésor de Saint-Pabu*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIX, 1902, p. 136-157. - P. DU CHATELLIER, *Les époques..., op. cit.*, Rennes-Quimper, 1907, p. 154, ill. - L. PAPE, *op. cit.*, 1978, p. A-187. - P. GALLIOU, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 127.

Le 26 février 1889, des carriers, exploitant un bloc erratique dans la parcelle dite Méjou-Radennoc, près du village de Mesnaot en Saint-Pabu, découvrirent, à trente centimètres sous la surface du sol, une tuile qui protégeait les restes d'un coffret en bois contenant 61 kg — soit de 10 000 à 11 000 pièces — de monnaies en très bon état de conservation, allant de Valérien II (255-258) à Constance II (324-361). Ce premier trésor fut recueilli dans sa totalité par le propriétaire du champ, M. Le Gorvénec, maire de Saint-Pabu. La reprise des travaux amena la découverte, à quarante centimètres de l'enfouissement monétaire, d'un lot de trois vases d'argent qui furent quelque peu malmenés par les inventeurs, déçus de n'avoir exhumé cette fois que quelques morceaux de métal oxydé. Venu sur place quelques jours plus tard, l'archéologue Paul du Chatellier acheta pour son compte les trois récipients ainsi qu'une partie importante (21) du trésor monétaire. Nous ne savons pas aujourd'hui où se trouvent les trois vases d'argent, qui ne paraissent pas avoir été achetés par le musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, lors de la dispersion des collections du château de Kernuz en Pont-l'Abbé.

1. Coupe ronde « en argent épais et uni », d'un diamètre de 0,10 m et haute de 0,04 m, pesant 0,154 kg. Elle porte un « petit rebord sur son pourtour intérieur ». Le dessin un peu maladroit qui figure dans les publications de P. du

(21) Ou peut-être la totalité, les informations données n'étant pas très claires.

Chatellier (22) ne permet guère de comparaison avec d'autres objets similaires.

2. « Patère » en tôle d'argent, d'un diamètre de 0,155 m et d'une hauteur de 0,047 m, qui, dans le dépôt, recouvrait l'objet précédent. La panse de ce vase, très fragmenté, est richement ornée au repoussé, l'ornementation se voyant en creux de l'extérieur (23). Un premier champ se compose d'une frise d'ovales enserrée par deux lignes de perles. Un rang de douze bossages lui succède ; ces ornements circulaires sont eux-mêmes entourés d'un cercle de perles et enserrés par des accolades terminées à chaque extrémité par trois points disposés en triangle. Des barrettes aux terminaisons semblables et portant une perle en leur milieu séparent ces ensembles. Sous cette frise court une ligne de perles successivement rondes et ovales, sous laquelle s'étend un nuage de perles réparties entre seize ovales. Un cercle d'ovales plus petit en forme la bordure intérieure et entoure un ombilic central, lui-même cerné de perles.

3. Coupe en tôle d'argent, d'un diamètre de 0,113 m et d'une hauteur de 0,09 m, qui, dans le dépôt, était placée l'orifice tourné vers la terre. La lèvre, légèrement éversée, est ornée dans sa partie inférieure d'une rangée d'ovales, que deux fines cannelures séparent de la frise décorant le haut de la panse. Également travaillée au repoussée, celle-ci comprend un rang de bossages circulaires, d'un centimètre et demi de diamètre et portant un point en relief au centre, que séparent des croisillons entourés d'un nuage de perles. Une perle orne l'intersection de ces barrettes obliques. Selon P. du Chatellier, « le fond, assez épais, porte une estampille ou cachet profondément imprimé, de petite dimension, dans lequel je crois voir un guerrier casqué et armé d'un bouclier » (24).

Bien que de forme et d'ornementation différentes, les pièces n° 2 et 3 du dépôt de Saint-Pabu ressortissent très nettement à une courte série de vases en argent, dont les éléments les plus marquants furent découverts dans les provinces occidentales de l'Empire, à Notre-Dame d'Allençon (canton de Thouarcé, Maine-et-Loire) [25] et Chaourse (canton de Rozoy-sur-Serre, Aisne) [26], dans le *mithraeum* du Walbrook à Londres (27) et à Water Newton (Grande-Bretagne) [28], à Wettingen (Suisse) [29] et Rheinbach-Flerzheim (République

(22) Par exemple dans *Les époques..., op. cit.*, pl. XXXIII, bas de page.

(23) Il est possible, en effet, que certains de ces vases, suspendus à des chaînettes, aient été destinés à être vus de la sorte : cf. K. S. PAINTER, *The Water Newton Early Christian Silver*, Londres, Bristish Museum Publications, 1977, p. 11-12.

(24) P. DU CHATELLIER, *Le trésor de Saint-Pabu*, dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1889, p. 14.

(25) F. BARATTE, K.S. PAINTER, *op. cit.*, n° 33, p. 102-104.

(26) *Ibid.*, n° 58-61, p. 119-122.

(27) J. BIRD, *The silver bowl*, dans J. TOYNBEE, *The Roman Art Treasures from the temple of Mithras*, London, 1986, n° 17, p. 52-54.

(28) K. S. PAINTER, *The Water Newton..., op. cit.*, n° 4, p. 11-12.

(29) Chr. SIMONETT, *Der römische Silberschatz aus Wettingen*, dans *Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 1946, n° 7, p. 6-7.



Fig. 5. — Bol de Rheinbach-Flerzheim (République fédérale d'Allemagne).



Fig. 6. — Water Newton (Grande-Bretagne), coupe n° 9

Fédérale d'Allemagne) [30] enfin, ainsi qu'en dehors des frontières impériales, à Leuna (31). Tous ces vases se caractérisent par un décor repoussé souvent exubérant, formé de frises de bossages et de motifs incisés ou estampés, qui paraît imiter l'ornementation taillée en creux — dite *Kugelschliff* (32) — des coupes et des bols en verre contemporains (33). La « patère » n° 2 de Saint-Pabu rappelle ainsi par sa forme et sa taille la coupe n° 33 de Notre-Dame-d'Allençon (34), tandis que les accolades et barrettes qui entourent et séparent ses bossages sont pratiquement identiques à celles qui ornent le bol du sarcophage de Rheinbach-Flerzheim (35). Autant que le dessin publié par P. du Chatellier permette d'en juger, la coupe n° 3 de Saint-Pabu est, quant à elle, plus proche par sa forme du vase n° 9 de Water Newton (36), tandis que sa décoration de croisillons rappelle celle de la coupe n° 58 de Chaourse (37).

Il est donc vraisemblable que nous ayons là les productions d'un atelier spécifique, peut-être situé en Gaule, et fonctionnant dans les premières décennies du IIIe siècle (38), le bol du trésor de Ballinrees, Coleraine (Irlande du Nord) [39] montrant d'ailleurs l'imitation de ces pièces de bon style dans des ateliers secondaires. Les trois coupes de Saint-Pabu, si elles furent cachées en même temps que les milliers de monnaies du dépôt voisin, étaient donc, au moment de leur enfouissement, des pièces déjà vieilles d'une soixantaine d'années.

Cap-Sizun ?

Bibliographie

Y.-P. CASTEL, *Une coupe gallo-romaine identifiée au Musée départemental breton de Quimper ?* dans *Le Courrier du Léon - Le Progrès de Cornouaille*, 17 février 1990 ; Y.-P. CASTEL, *Quimper, Musée départemental breton. La coupe de mariage est-elle gallo-romaine ?* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 161-162.

(30) M. GECHTER, *Der römische Gutshof von Rheinbach-Flerzheim*, dans le catalogue de l'exposition *Geschichte im Herzen Europas : Archäologie in Nordrhein-Westfalen*, Cologne, 1990, p. 253.

(31) W. SCHULZ, *Leuna. Ein germanischer Bestattungsplatz der spätrömischen Kaiserzeit*, Berlin, 1953, p. 16, 23, pl. V, XXV.

(32) Cf. O. DOPPELFELD, *Römisches und fränkisches Glas in Köln*, Cologne, 1966, fig. 148-149.

(33) Cf. F. BARATTE, K.S. PAINTER, *op. cit.*, p. 19, fig. 5, qui présentent deux vases de Pannonie tirés de l'ouvrage de L. BARKOCZI, *Pannonische Glasfunde in Ungarn*, Budapest, 1988.

(34) F. BARATTE, K.S. PAINTER, *op. cit.*, p. 103, fig. 33.

(35) M. GECHTER, *op. cit.*, p. 253, fig.

(36) K. S. PAINTER, *The Water Newton ..., op. cit.*, p. 15-16 et p. 32, fig. 9.

(37) F. BARATTE, K.S. PAINTER, *op. cit.*, p. 119.

(38) Les vases de Chaourse et de Notre-Dame d'Allençon proviennent d'enfouissements de monnaies et objets précieux datables de la fin du IIIe siècle, tandis que le vase de Flerzheim fut découvert dans un sarcophage en pierre, que le mobilier funéraire et la position stratigraphique permettaient de dater de la première moitié du IIIe siècle.

(39) J.P. C. KENT, S. PAINTER, *Wealth of the Roman World*, London, British Museum Publications, p. 127, n° 230.

Au cours de l'étude des collections du Musée départemental, Yves-Pascal Castel, spécialiste reconnu de l'orfèvrerie bretonne, remarqua un vase d'argent que le catalogue de 1901 classe parmi les « coupes de mariage », objets d'époque moderne dont la région du Cap-Sizun — d'ou provient cet objet — a fourni de nombreux exemples (40). Haute de 0,058 m pour un diamètre de 0,135 m et pesant 0,120 kg, cette coupe se démarque des pièces modernes par son métal plus épais, l'absence de pied et de poinçons de fabrication et de contrôle, la présence d'une décoration au perloir enfin. Sa panse hémisphérique est en effet ornée de trois rangs de lignes perlées enserrant des frises d'arcs à double bordure, dont l'apex abrite un motif tripode entouré de perles. Le fond repoussé vers l'intérieur forme ombilic et est orné d'une croix pattée entourée d'un cercle perlé et traversée par des chutes de deniers.

Comme le souligne Y.-P. Castel, ces divers éléments incitent à penser que la coupe de Quimper est une pièce antique, les anses de facture maladroite et les initiales I.B. gravées sur la lèvre étant des ajouts récents. L'existence d'un objet similaire, daté de 1670, dans une collection privée du Cap-Sizun, paraît indiquer qu'il s'agit « de vestiges recueillis fortuitement par des paysans dans quelque cache. Paysans à qui il était, par la suite, facile de faire transformer, à petits frais, une découverte inusitée en tasses à deux anses, afin de les faire servir au rituel des épousailles... comme une vraie coupe de mariage ! » (41).

*
* *

Ces diverses pièces d'argenterie mises au jour dans le Finistère témoignent très certainement de l'existence, chez les Osismes, d'une classe sociale fortunée, qui avait adapté aux arts de la table chers aux peuples méditerranéens (42) des pratiques parfois rustiques (43). Ces objets façonnés dans un métal précieux sont, en effet, des éléments d'une vaisselle de luxe, destinée à parer les banquets de riches Gallo-Romains. Si les grands plats de bronze plaqués d'argent de Carhaix ne servaient sans doute qu'à porter d'autres plats et non à présenter des mets, les casseroles qui leur sont associées étaient indubitablement destinées au service du vin (44), précieux liquide importé qui était consommé dans des coupes semblables à celles de Saint-Pabu et du Cap-Sizun. La cuiller, enfin, si elle est bien romaine (*cochlear* ou *ligula*), était un instrument commun sur les tables romaines et provinciales, comme le montrent de nombreuses trouvailles (45).

---

(40) A. SERRET, *Catalogue du musée archéologique et du musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*, Quimper, 1901, p. 101, E. 1. N° d'inventaire : R. 885. 28. 1.

(41) Y.-P. CASTEL, *Une coupe gallo-romaine...*, *op. cit.* Nous remercions Y.-P. Castel pour les renseignements qui précèdent.

(42) On en trouvera un célèbre exemple dans la description du banquet de Trimalchion que nous donne Pétrone dans le *Satyricon* (livre XV).

(43) Cf. par exemple ATHÉNÉE, IV, 36, d'après Posidonios.

(44) Maria H.P. DEN BOESTERD, *Description of the Collections in the Rijksmuseum G. M. Kam at Nijmegen*, t. V, *The Bronze Vessels*, Nimègue, 1956, p. XXI.

(45) Dans le « trésor de la préfecture » à Rennes, cf. *supra*, par exemple.

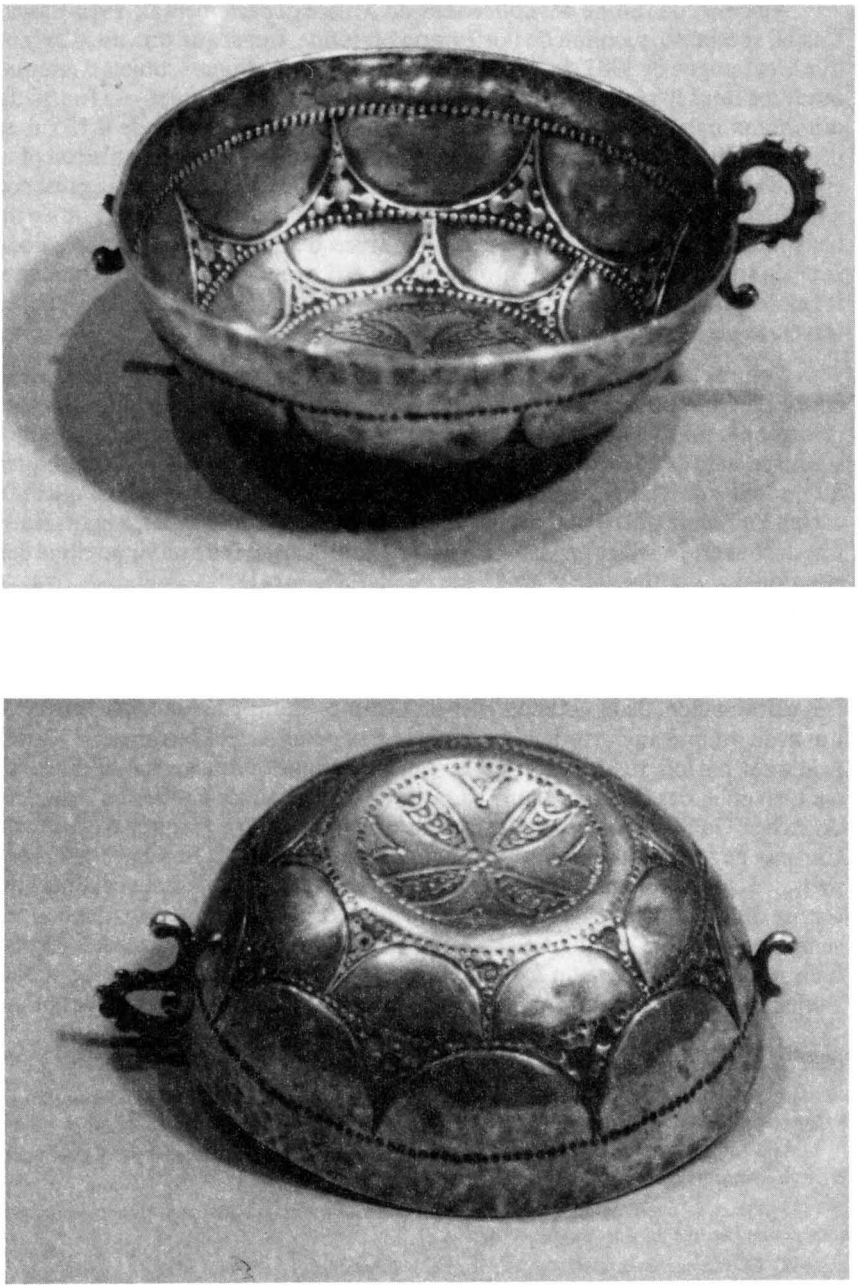


Fig. 7. — Coupe du Cap-Sizun (?)
Musée départemental breton, INV. : 5.885.28.1.

Bien que les conditions particulières où furent faites ces découvertes finistériennes nous interdisent de conclure de manière trop péremptoire à l'organisation interne de ces ensembles, on ne peut manquer de remarquer que les pièces de vaisselle précieuse y sont groupées par trois (46), comme c'est souvent le cas en Gaule. S. Martin-Kilcher attribue cette tripartition caractéristique à « une ordonnance des repas particulière à la Gaule » plutôt qu'au « caractère magique du chiffre 3 » (47), dont le rôle particulier est pourtant bien attesté dans l'Ouest celtique (48).

On notera enfin que ces diverses pièces, bien qu'ayant vraisemblablement changé de mains à plusieurs reprises lors d'héritages successifs, sont datables de l'extrême fin du IIe siècle et surtout de la première moitié du siècle suivant. Elles attestent ainsi, à leur manière, le développement des villes et des campagnes de l'Armorique, la croissance des échanges en un temps où l'on n'a trop souvent vu que misère et décrépitude (49).

(46) Trois casseroles et trois plats à Carhaix, trois coupes à Saint-Pabu.

(47) S. MARTIN-KILCHER, *Services de table en métal précieux du Ier au Ve siècle après Jésus-Christ*, dans F. BARATTE, K. PAINTER, *op. cit.*, p. 15.

(48) P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, Payot, 1976 (Nouvelle édition revue et augmentée), p. 65.

(49) Sur le développement des activités économiques dans l'ouest de la Gaule au IIIe siècle, cf. P. GALLIOU, *Western Gaul in the third century*, dans A. KING, M. HENIG (éd.), *The Roman West in the third century. Contributions from Archaeology and History*, Oxford, 1981, p. 259-286.

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1992)

CHATEAULIN
Chapelle Notre-Dame de Kerluan

Le calvaire

Depuis une dizaine d'années, à la suite de dégradations successives, le calvaire de la chapelle de Notre-Dame de Kerluan en Châteaulin ne présentait plus qu'un moignon de fût au-dessus de son socle. Les statues, le crucifix et des morceaux de fût avaient été remisés en divers endroits. Certains éléments avaient été récupérés dans une décharge d'ordures.

Le vendredi 5 juillet 1991, Pierre Floch et Guy Pincemin, tailleurs de pierres de Guégon (Morbihan), ont remis en place l'ancien calvaire après avoir resculpté les éléments perdus ou trop endommagés. Ils ont en particulier retaillé le fût du calvaire en y réinsérant les anciens bas-reliefs de saint Roch et de saint Sébastien. Une partie de la croix et les bras du Christ ont dû être retaillés.

Une croix d'enclos

Le calvaire se dresse dans le placître de la chapelle de Notre-Dame de Kerluan qui desservait une ancienne trève de la paroisse de Châteaulin. Cette partie de la paroisse, enserrée dans un méandre prononcé de l'Aulne, se trouvait particulièrement isolée par rapport à l'église paroissiale. Avant la construction de la chapelle, les habitants de cette partie de Châteaulin devaient trouver plus facile de franchir l'Aulne à gué pour se rendre aux offices à l'église de Saint-Coulitz. Ajoutons que ces terres de Châteaulin formant la presqu'île de Kerluan étaient comprises, en grande partie, dans le Parc-au-Duc dont Saint-Coulitz était le centre religieux.

La légende rapporte que les habitants de la trève de Kerluan, un peu chétifs, se faisaient malmener par les habitants mieux constitués de Saint-Coulitz. Cette situation dura jusqu'au jour où la Vierge apparut aux gens de



Cliché Guy Leclerc

Fig. 1. — Châteaulin, *chapelle de Kerluan*, calvaire, 1639.

Kerluan en promettant aux femmes un lait généreux si on lui construisait une chapelle. La chapelle fut érigée en l'honneur de la Vierge allaitante (1).

L'enclos de la chapelle était bordé du côté ouest par le mur du Parc-au-Duc, comme le souligne un plan dressé en 1664. Ce mur, construit au milieu du XIII[e] siècle, à l'époque du duc Jean le Roux, enserrait sur 32 kilomètres le domaine ducal de Châteaulin.

« Par son porche occidental avec ses moulurations et son archivolte relevée en accolade et couronnée d'un fleuron, la chapelle actuelle remonte au début du XVI[e] siècle. L'octroi d'une indulgence aux fidèles de Notre-Dame de Kerluan en 1553 suivrait de peu cette construction. Dès cette époque, l'habitat rural est fixé dans sa physionomie générale actuelle. Ce fait est confirmé par l'acte de vente d'une partie du domaine royal de Châteaulin en 1558 par Henri II à Michel du Bot, seigneur du Guilly en Lothey. Les villages de "Penapontchorentin, du Quencquis, du Leuzre, de Kermoallien, de Prathir, de Stanguiven, de Keranguydic" qu'habitent "Poulmarch, Quintin, Hervé, Periou, Guillou, Gourlay, Le Faou" sont cités dans la vente royale.

(1) Y. GESTIN, *Histoire de Châteaulin et légendes castellinoises*, s.l., [Quimper], 1946, p. 111-112.

« La date la plus ancienne inscrite sur l'édifice est celle de 1653 qu'on lit sur un linteau supérieur de la chambre des cloches avec le nom de M. Lagadec, desservant de la chapelle à cette époque. A cette date, on éleva au-dessus du pignon occidental un clocher Renaissance avec une chambre des cloches à deux étages, le tout surmonté d'un dôme avec amortissement. Le second étage, de plan carré comme le précédent, mais plus petit, est flanqué aux angles de pinacles avec boules d'amortissement qui permettent la transition entre les deux niveaux. »

La chapelle était desservie par un prêtre que l'on appelait le matinatier. En 1639, le poste était occupé par Alain Quintin.

Le calvaire

Le calvaire comprend, de la base au sommet, un soubassement de trois degrés en pierres jaunes de Logonna-Daoulas, un socle et un fût arrondi en granite. La partie supérieure du fût présente des bas-reliefs de saint Roch et de saint Sébastien qui étaient précédemment sculptés dans la masse et qui ont été réinsérés dans le fût neuf. Au-dessus, le croisillon, daté de 1639, porte les statues de la Vierge et de saint Jean ; entre les deux, le Christ crucifié. Cette



Cliché Guy Leclerc

Fig. 2. — Châteaulin, *chapelle de Kerluan*, le Christ du calvaire.

partie supérieure est travaillée dans le kersanton, sauf la croix qui est en granite et dont les extrémités se terminent par des fleurons volumineux.

Pour l'abbé Castel, les sculptures de la Vierge, de saint Jean et du Christ sont dues à l'atelier landernéen de Roland Doré qui, entre 1618 et 1666, fut particulièrement actif (2).

Les bas-reliefs de saint Sébastien et de saint Roch seraient, toujours selon l'abbé Castel (3), d'une époque antérieure — peut-être sont-ils contemporains de la construction de la chapelle, au milieu du XVI[e] siècle. Saint Sébastien, vêtu d'un pagne, a le corps percé de trous qui rappellent les flèches de son premier martyre. Saint Roch relève sa pèlerine pour découvrir une plaie sur sa cuisse droite ; d'un côté se voit le chien qui lui apporte à manger, de l'autre l'ange qui le panse ou le réconforte. Cette représentation de saint Roch est assez tardive, vers la première moitié du XVI[e] siècle.

Origine du calvaire

Comme pour la quasi-totalité des calvaires bretons, les archives sont muettes sur les motivations de la construction du calvaire de Kerluan. A partir d'une époque, ce fut sans doute la tradition qui entraîna l'érection de calvaires dans les enclos ou à proximité des chapelles. La présence de deux saints antipesteux des plus importants sur le fût du calvaire laisse percevoir dans le cas présent un souci de se protéger contre le fléau de la peste. On peut aussi noter que lorsque la fabrique de la chapelle commande à l'atelier landernéen de Roland Doré la partie supérieure du calvaire, nous sommes en 1639, année où sévit la peste dans la région. Les comptes de la paroisse voisine de Pleyben indiquent le paiement des personnes qui ont creusé les fosses pour mettre ceux qui sont morts de la contagion (4).

La résurrection du calvaire de Kerluan réjouira tous ceux qui ont le désir de transmettre fidèlement aux générations futures le patrimoine artistique dont ils ont hérité. Pour les habitants de la trève de Kerluan, c'est un signe de vitalité et de dynamisme, c'est l'attachement aux racines et à ceux qui ont vécu là. Pour d'autres, le calvaire reste le signe de l'amour de Dieu pour les hommes.

Guy Leclerc

CHATEAULIN
Chapelle Notre-Dame

Inhumations dans la seconde moitié du XVII[e] siècle

Les registres de sépultures, conservés à la mairie de Châteaulin, débutent en 1646. Les inhumations ont lieu soit à l'église paroissiale de Saint-Idunet, soit

---

(2) Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 45, n° 216.

(3) ID., *Roland Doré, sculpteur du roi et architecte (première moitié du XVII[e] siècle)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 142.

(4) Arch. dioc. Quimper, comptes de la fabrique de Pleyben, 1639.

à la chapelle Notre-Dame, selon que l'on décède du côté de la rive droite ou de la rive gauche de l'Aulne. Le convoi funèbre ne soit pas traverser la rivière, pratique qui a dû s'instaurer à l'époque où le passage se faisait uniquement à gué, ou encore en raison du rôle d'église paroissiale qu'avait eu précédemment la chapelle Notre-Dame.

Ces registres de sépultures ne donnent que les noms de ceux qui sont enterrés dans les églises, soit au total 30 à 50 défunts par an. Les autres, en particulier les enfants, sont enterrés dans le cimetière. L'enfant ne fait pas encore partie de la communauté paroissiale que le temps, le travail, les épreuves forgent peu à peu. La mortalité élevée des enfants explique aussi ce comportement.

Pour chaque défunt, on indique le lieu de sa sépulture dans l'église. C'est ainsi que l'on relève, pour les inhumations dans la chapelle Notre-Dame, les emplacements suivants :

— entre le tronc et l'autel de saint Herbault
— face à l'autel de sainte Marguerite
— dessous la chaire du prédicateur
— au premier rang, entre l'arcade et la tombe d'Yves Quiniou
— en la chapelle de Notre-Dame du Rosaire du côté de l'épître
— dans la grande tombe de la paroisse devant l'image du crucifix
— devant l'autel de saint Sébastien
— en la tombe du sieur de Trégain
— dans la tombe dépendant de la maison presbytérale, avec le consentement et la permission de M. le vicaire, en la chapelle du Rosaire
— face à Notre-Dame de Pitié, dans la tombe sur laquelle il y a une croix
— vis-à-vis du milieu du grand autel
— en la chapelle Notre-Dame de sainte Anne
— face à l'autel de saint Crépin et saint Crépinien.

La localisation des tombes est faite par rapport à des repères stables : les autels, les statues, le crucifix, le tronc, mais aussi les tombes possédées par les nobles comme le sieur de Trégain ou le sieur de Coatninon ou appartenant aux notables comme Yves Quiniou, du Bastil. Ces localisations révèlent les dévotions en cette deuxième moitié du XVII[e] siècle. Rien de plus normal que de trouver, en ce haut lieu de la dévotion à la Vierge, des autels consacrés à Notre-Dame de Pitié, à Notre-Dame du Rosaire ou à Notre-Dame de sainte Anne. Sainte-Marguerite, protectrice des femmes en couches, et saint Herbault, protecteur des bêtes à cornes, ont une place en rapport avec les craintes et les soucis de la société à l'époque. Quant à saint Crépin et saint Crépinien, patrons des cordonniers, ils doivent leur autel à l'importante confrérie des cordonniers de Châteaulin. En 1664, Julien Quintin, fabrique de la confrérie, offrit à la chapelle Notre-Dame un tableau retraçant la vie des saints Crépin et Crépinien.

Parmi les tombes ayant un propriétaire, nous découvrons la tombe réservée aux prêtres de la paroisse et une grande tombe appartenant à la paroisse.

La pierre tombale, lorsqu'il y en a une, ne porte pas d'indications sur l'identité du mort. L'une d'elle est signalée comme portant une croix. Pour les tombes des familles nobles, sur la pierre tombale ou sur l'arcade de l'enfeu, figurent les armoiries.

Le droit de tombe dans l'église Notre-Dame de Châteaulin ne coûtait pas cher. Il était versé cinq sols à la fabrique de Notre-Dame, soit une demi-journée de salaire. Il ne faut pas le confondre avec la fondation qui consistait à établir une rente pour l'église ou la chapelle en paiement d'offices ou de messes célébrés chaque année pour le repos de l'âme du défunt.

Les inhumations dans les églises remontent vers le IXe siècle. Elles furent longtemps réservées aux défunts de haut rang. La chapelle Notre-Dame conserve la pierre tombale de Jeanne de Trésiguidy, vicomtesse du Faou, enterrée le 24 août 1324. Son nom et son titre sont écrits en écriture onciale autour de la pierre tombale. Les chapiteaux proches de la tombe portent les armoiries de Trésiguidy et de la vicomté du Faou. Jeanne de Trésiguidy était mariée à Morvan, vicomte du Faou, qui tenait le château de Châteaulin pour le compte du duc de Bretagne, Châteaulin étant une châtellenie ducale. Morvan fit enterrer sa femme dans la chapelle Notre-Dame voisine du château.

A quelle époque les gens du peuple purent-ils se faire inhumer dans les églises et chapelles ? Il est encore difficile de le préciser. Il semble que ce soit à la fin du XVe siècle ou au tout début du XVIe siècle. Les raisons de l'inhumation dans les églises sont à chercher dans le souci de mieux garantir son salut en reposant le plus près du lieu où se célèbre le saint sacrifice de la messe et où se retrouve la paroisse en prières. La croyance que le salut se garantissait grâce aux indulgences obtenues ici-bas et grâce aux prières dites après notre mort, à notre intention, était de plus en plus vivace. C'était pour une bonne part la raison d'être des confréries. Dans la mesure où ce genre d'inhumation avait été longtemps réservé aux privilégiés, il y allait aussi du prestige de la famille.

Les cimetières à l'époque sont peu utilisés. Ils ont l'allure de terrain vague autour de l'église, très souvent sans clôture. Ils étaient fréquentés par les animaux domestiques qui y divaguaient. On y mettait éventuellement le linge à sécher. Les jours de foire, on y étalait les marchandises. Parfois, on réservait le cimetière pour l'étalage des livres religieux et des ornements, comme à La Martyre où le règlement prévoit « qu'aucun marchand ne pourra étaler dans le cimetière sauf les marchands libraires, marchands d'images et marchands d'ornements ». Les cimetières étaient d'un certain rapport pour les fabriques des paroisses qui vendaient les arbres ou l'herbe poussant dans le cimetière. A Pleyben en 1691, la vente de l'herbe du cimetière rapporte 3 livres à la fabrique de la paroisse.

Le cimetière n'apparaissait pas un lieu sûr pour enterrer les morts. En 1729, le corps politique de Pleyben demandait au parlement de Bretagne de pouvoir continuer à inhumer dans l'église « car les animaux déterrent têtes et ossements dans le cimetière ».

Au début du XVIII[e] siècle, les choses n'avaient guère changé, si l'on en croit les *Statuts et règlemens du diocèse de Quimper* qui stipulent que « les cimetières seront clos et fermés en sorte que les bestiaux n'y pourront entrer... Nous défendons que les merciers étalent dans les cimetières, qu'on y expose ou vende des fruits et marchandises, qu'on y mette aucuns meubles profanes, que l'on y tienne des audiences, (...) que l'on étende dans les cimetières des linges pour sécher et que l'on y sème aucuns grains ». Les procureurs des fabriques avaient trois mois pour y mettre bon ordre sous peine de voir « lesdits cimetières dès à présent par nous interdits ». Les inconvénients des sépultures dans les églises ou chapelles étaient multiples. Le sol se trouvait régulièrement déformé. Les inhumations à faible profondeur entraînaient des émanations désagréables, les risques de contagion étaient accrus. A la chapelle Notre-Dame, le rythme des sépultures était en moyenne d'une à deux par mois, ce qui est peu par rapport à des églises où il était d'une par jour. A fur et à mesure qu'il faut ouvrir des anciennes tombes, on dépose les ossements dans l'ossuaire. Celui de la chapelle Notre-Dame date de 1574. Construit à l'angle ouest du porche et de l'église, il présente une série de baies en anse de panier séparées par des colonnettes en nid d'abeilles ou en torsade. Dans ces baies étaient exposés les crânes.

Les incommodités et les risques qu'entraînaient les sépultures à l'intérieur des églises expliquent l'hostilité croissante du clergé et aussi du parlement de Bretagne.

Les *Statuts et règlemens du diocèse de Quimper*, établis au synode général en 1710, prévoyaient que les sépultures dans les cimetières seraient gratuites. Pour être enterré dans l'intérieur de l'église, il fallait payer deux livres et demie si c'était dans la nef et cinq livres si c'était dans le chœur. Cet argent devait servir à l'entretien de la lampe.

De son côté, le parlement de Bretagne faisait, en 1719, « très expresse défenses à tous les recteurs et curés des paroisses de la Province, tant en ville qu'à la campagne... de faire enterrement dans les églises et chapelles, si ce n'est de ceux qui y ont droit et leur enfeu ».

A Châteaulin comme ailleurs, les règlements synodaux comme les arrêts du parlement n'entrèrent que progressivement dans les habitudes. La partie ne sera gagnée qu'après 1730 (5).

Guy Leclerc

---

(5) Sources de documentation :
— Arch. dioc. Quimper, dossier Pleyben.
— Arch. mun. Châteaulin, registres des sépultures.

Bibliographie :

— *Statuts et règlemens du diocèse de Quimper*, Quimper, J. Périer, 1710.
— A. CROIX, *La Bretagne aux XVI[e] et XVII[e] siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, 1981, 2 vol.
— R. LE PROHON, *Vie et mort des Bretons sous Louis XIV*, Brasparts, 1984.

CHATEAULIN
Chapelle Notre-Dame

Le retable du Rosaire

Le retable

Le retable du Rosaire est d'un type très fréquent dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. Les gradins de l'autel s'ornent de rinceaux et de guirlandes. De chaque côté, des socles marqués du monogramme du Christ, sauveur des hommes, et de celui de la Vierge Marie portent des colonnes torsadées autour desquelles s'enroule une vigne aux lourdes grappes picorées par des oiseaux. Par l'intermédiaire de chapiteaux corinthiens, les colonnes supportent un entablement que surmonte un attique encadré de pots de fleurs et de fruits. De chaque côté des colonnes, des volutes fleuries de guirlandes, droites ou inversées, complètent le retable.

Le devant de l'autel présente dans son panneau central une Vierge des Douleurs percée de sept glaives. La Vierge est assise sur un trône entouré de flammes rayonnantes. Au pied de la Vierge, un crâne sur des tibias entrecroisés et des larmes rappellent que ce retable fut celui de Notre-Dame de Pitié ou des Agonisants dont la confrérie fut établie à Notre-Dame en 1686.

Les peintures et les dorures ont été rafraîchies récemment. Le retable a retrouvé ce caractère théâtral et cette recherche du grand effet dans le goût du XVII[e] siècle.

Au centre, un tableau à l'huile sur toile représente la remise du Rosaire à saint Dominique par la Vierge. Il mesure 2,49 m sur 1,53 m. Il porte, au bas, l'inscription F. VALENTINUS INV. ET PINX. ANNO 1776.

Origine du tableau

Le tableau du Rosaire fut peint en 1776, à la demande de Mme de Keroulas, pour la chapelle Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven. Dans les années 1840, le tableau se trouvait en mauvais état ; on en confia la restauration à l'atelier de Félix Barret à Quimper. Celui-ci, au lieu de le restaurer, en fit une copie qui prit, en 1847, la place de l'original à l'autel du Rosaire de la chapelle Notre-Dame de Kergoat (6). Le tableau de Valentin en mauvais état fut acquis, on ne sait en quelle circonstance, par la chapelle Notre-Dame de Châteaulin, sans doute en 1860 au moment de la restauration de celle-ci. Toujours est-il qu'en 1880 le tableau était en place car, à cette date, un conseiller de fabrique de la paroisse faisait remarquer « qu'il existe à Notre-Dame de Châteaulin des décors artistiques importants, en mauvais état il est vrai, mais dont se préoccupaient néanmoins les voyageurs et qui, s'ils étaient heureusement restaurés, attireraient certainement l'attention des touristes et en augmenteraient beau-

(6) H. PÉRENNÈS, *Notre-Dame de Kergoat*, Quimper, 1920.

coup le nombre », et notre fabricien de citer « un tableau du Rosaire du célèbre Valentin » (7).

En avril 1893, le conseil de fabrique revenait sur la question de la restauration du tableau de Valentin (8). On peut en déduire que le tableau ne fut jamais



Cliché Guy Leclerc

Fig. 3. — Châteaulin, *chapelle Notre-Dame*, le retable du Rosaire.

(7) Arch. par. Châteaulin, registre des délibérations du conseil de fabrique, 1848-1906.

(8) *Ibid.*

restauré avant la restauration récente. Il aura fallu attendre encore près d'un siècle pour qu'en 1990 le tableau du Rosaire du peintre François Valentin retrouve l'éclat de ses couleurs primitives.

La restauration a été réalisée en 1990 par M. Quentin Arguillère, restaurateur à Paris mais qui possède un atelier à Trégrom, près de Plouaret. Elle a été financée par le conseil général du Finistère et par la commune de Châteaulin. Le tableau a retrouvé place dans un retable rénové par Jean-Luc de La Bernardie, de Brest.

Le thème du tableau

Le tableau représente la remise du Rosaire par la Vierge Marie tenant son enfant, à saint Dominique, en présence de sainte Catherine de Sienne.

Le Rosaire est la récitation de quinze dizaines d'*Ave Maria* commençant chacune par un *Pater Noster* et se terminant par un *Gloria Patri.* Cette prière répétitive s'accompagne de la méditation ou la contemplation de quinze événements ou mystères de la vie de la Vierge et de celle du Christ. Pour suivre cette récitation du Rosaire, on utilisait les grains d'un chapelet groupés en cinq dizaines.

A la fin du XV^e^ siècle, un dominicain breton, Alain de La Roche, se fit le propagandiste de cette dévotion du Rosaire parmi le peuple et en rattacha l'origine au fondateur de son ordre, saint Dominique, mort au début du XIII^e^ siècle.

La nouvelle forme de dévotion fut à l'origine de confréries du Rosaire dont les dominicains obtinrent le monopole de l'établissement. Les membres de la confrérie s'engageaient à réciter un rosaire par semaine, à célébrer les fêtes de la Vierge et à orner l'autel de la confrérie d'un tableau représentant la remise du Rosaire à saint Dominique. En retour, les confrères recueillaient des indulgences et bénéficiaient après leur mort des prières de la confrérie.

En Basse-Bretagne, les confréries du Rosaire se multiplièrent après 1630. Comme les confréries des Agonisants ou celles de Notre-Dame de Pitié, elles correspondaient particulièrement bien à la préoccupation du salut éternel très vivace à l'époque. On ne connaît pas la date de la fondation de la confrérie du Rosaire à Notre-Dame de Châteaulin mais on sait qu'elle existait en 1648.

Le peintre

François Valentin est né le 10 avril 1738 à Guingamp où son père était instituteur. Il a dix ans lorsque la famille quitte Guingamp pour s'installer à Quimper. Valentin rentre comme apprenti chez son oncle maître verrier. Ses aptitudes pour le dessin le font remarquer par l'abbé de Talhouët qui l'envoie à ses frais se former dans l'atelier de Joseph-Marie Vien à Paris.

En 1770, Valentin entre à trente-deux ans à l'académie de France à Rome. La découverte des œuvres des grands maîtres italiens, la fréquentation des antiques, la visite des chantiers de fouilles se traduisent par de nombreux

croquis qui inspireront sa propre création. Après trois ans passés à Rome, François Valentin regagne la France.

Il retrouve sa Bretagne natale où il peint de nombreux tableaux religieux pour diverses paroisses. C'est ainsi qu'en 1776 la famille de Keroulas en Quéménéven lui commande deux tableaux pour la chapelle Notre-Dame de Kergoat. Il réalise cette commande aux Châtelets en Ploufragan où Hugues-François de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc, lui a fait aménager un atelier.

Dans les années 1780, François Valentin travaille à Paris et dans le Poitou. La Révolution qui tarit la commande d'œuvres amène Valentin à regagner la Bretagne. En 1793 son zèle pour la Révolution lui vaut d'être nommé administrateur du district de Quimper. Il s'efforce de sauver les œuvres d'art religieuses menacées par la furie révolutionnaire. En 1796, il est professeur de dessin à l'école centrale de Quimper. Trois ans plus tard, à soixante et un ans, Valentin épouse Julie-Françoise Baron de Boisjaffray. Il décède le 21 septembre 1805 et est enterré dans le tombeau des Boisjaffray devant le porche de l'église de Kerfeunteun (9).

Analyse du tableau

En bas à gauche, saint Dominique, qui vécut de 1170 à 1221 et fonda l'ordre des dominicains, est agenouillé sur une pierre. Il porte la robe blanche et le manteau noir de son ordre. Il lève son regard vers la Vierge et tend ses deux bras vers elle pour recevoir le Rosaire. Près de lui sont disposés ses divers attributs : le chien noir et blanc tenant dans sa gueule une torche enflammée, tel que la mère de Dominique l'avait vu en songe avant la naissance de son enfant, présage annonçant que Dominique défendrait la foi comme un chien de garde. La légende avait pour origine un jeu de mots sur le terme « dominicain », *Domini canis*, le chien du Seigneur. Les autres attributs sont les deux livres et la sphère du monde qui rappellent le rayonnement de la prédication de saint Dominique.

A droite et faisant face à saint Dominique, sainte Catherine de Sienne qui vécut de 1347 à 1380. Membre du tiers ordre de saint Dominique, elle porte la robe blanche et le manteau noir de l'ordre. Elle est aussi agenouillée sur une pierre, les mains ramenées vers sa poitrine ; elle regarde intensément saint Dominique. Sa tête est ceinte d'une couronne d'épines parce que le Christ lui ayant donné à choisir entre une couronne d'or et une couronne d'épines, elle aurait choisi cette dernière. A ses pieds, un angelot la regarde ; il porte une fleur de lis qui rappelle la virginité de sainte Catherine de Sienne.

Séparée du monde terrestre par des nuées qui l'enveloppent, la Vierge apparaît tenant l'Enfant Jésus de son bras gauche. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu ramené au-dessus d'elle et de l'enfant. Trois têtes d'angelots au-dessus et une à gauche regardent la scène.

(9) Florence DE MASSOL, *François Valentin, vie et œuvre*, Université de Rennes, 1987, 3 vol. dactyl. (Mémoire de maîtrise). — *François Valentin*, Saint-Brieuc, Musée d'histoire - Quimper, Musée des beaux-arts, 1989-1990 (catalogue d'exposition).

Au premier plan, les corps incurvés l'un vers l'autre de saint Dominique et de sainte Catherine de Sienne, les regards du chien et de l'angelot vers sainte Catherine, le regard intense de celle-ci vers saint Dominique, les manteaux noirs, créent un monde presque clos qui s'enferme dans un cercle.

Ce cercle est pénétré par l'un des angles du triangle que forme le groupe de la Vierge et l'Enfant Jésus. Le lien entre ces deux mondes se fait par le regard de la Vierge vers saint Dominique et celui de l'Enfant Jésus vers sainte Catherine de Sienne, et surtout par le chapelet que la Vierge remet à saint Dominique qui tend ses deux bras pour le recevoir. Des rappels de couleurs soutiennent ce lien, le rouge de la robe de la Vierge se retrouve dans la tranche d'un des livres, le bleu de son manteau dans le paysage, le linge blanc qui enveloppe en partie l'Enfant Jésus fait écho au blanc des robes des deux personnages et d'une partie du pelage du chien.

Si l'iconographie du tableau reste dans la tradition, établie depuis trois siècles, de la remise du Rosaire à saint Dominique, elle s'en écarte pourtant sensiblement. Sainte Catherine de Sienne reçoit le plus souvent le chapelet des mains de l'Enfant Jésus. Ici elle concentre son attention sur saint Dominique. Plus que jamais il s'agit dans cette iconographie, sans fondements historiques, de la glorification de l'ordre dominicain plus que de la propagation de la dévotion du Rosaire.

Guy Leclerc

CONCARNEAU
Église Saint-Budoc de Beuzec-Conq

Fonts baptismaux en bois, XVIII^e siècle

La célébration du centenaire de l'église de Beuzec-Conq a été l'occasion de forcer la paroisse à redécouvrir l'intérêt de ses fonts baptismaux abandonnés depuis la réforme dans le réduit de l'armoire à bannières. Camouflée sous une couche de peinture gris-bleu, la cuve présente en effet l'originalité d'être sculptée dans le bois. Base octogonale, bandeau saillant à gros cabochons, le double rang d'ornements végétaux magnifiés d'inspiration aquatique témoigne de la production inattendue d'un atelier vraisemblablement quimpérois, au temps où fleurissait le nouveau style « rocaille ».

L'évier qui l'accompagne est également original : monté sur une base de granite clair qui peut être contemporaine de la reconstruction de l'édifice, il consiste en une cuvette de pierre calcaire plus ancienne où on a maladroitement gravé le nom du recteur Le Du, décédé accidentellement à Beuzec en 1928. Le matériau est certes inattendu, mais on notera qu'en 1779 les deux lucarnes ornant la façade du presbytère voisin étaient construites « en tuffeau blanc d'Anjou ».



Cliché L.-P. Le Maître

Fig. 4. — Concarneau, *église de Beuzec-Conq*, les fonts baptismaux.

Ces fonts, en attendant restauration, ont été transférés dans la chapelle de la Vierge, et deux baptêmes y ont été célébrés le jour du 15 août 1993.

Louis-Pierre Le Maître

CONCARNEAU
Beuzec-Conq

Reconstruction de la chapelle Saint-Laurent, 1788

Construite par les seigneurs de Forestic au bord de l'anse à laquelle elle devait donner son nom, la chapelle Saint-Laurent menaçait en 1730 « d'une prompte ruine ». Le recteur de Beuzec annonça en chaire « qu'on ne pouvait plus différer à son rétablissement à moins de l'abandonner entièrement » et, devançant le désir de ses paroissiens, précisa qu'il venait de faire marché avec un entrepreneur « pour la construire de neuf ». L'initiative froissa-t-elle quelque

susceptibilité seigneuriale ? Les travaux ne commencèrent jamais, on dut se contenter de réparations sommaires et, cinquante ans après, on se retrouvait devant le même problème.

Le dépouillement systématique des archives notariales intéressant le secteur de Concarneau a livré le contrat de reconstruction, passé juste avant la Révolution, montrant le souci d'une communauté paroissiale de pérenniser ses anciens lieux de culte mais dans une plus grande simplicité.

« L'an mil sept cent quatre vingt huit, le huit de septembre, avant midi, devant les soussignés notaires royaux de Concarneau avec soumission jurée furent présents en personnes Missire Jean-Marie Le Goff, prêtre recteur de la paroisse de Beuzec-Concarneau, demeurant en son manoir presbitéral, Paschal le Baccon de Kambriec, Pierre Guillou de Knoz et Guillaume Rouat de Knech, tous fabrique et déllibérants, chargés de procuration de la part du général et corps politique dudit Beuzec en date du trente un août dernier, controllé le cinq de ce mois et qui demeurera annexé à la présente pour y avoir recours au besoin de tous paroissiens de Beuzec d'une part, Yves André, maître masson, demeurant à Pont-Aven, côté et paroisse de Nizon d'autre part (10).

« Entre lesquelles parties est fait et passé le présent marché pour la réédification de la chapelle de Saint-Laurent située sur la même paroisse de Beuzec, par lequel ledit Yves André s'oblige de démolir les vieux murs et tour de ladite chapelle et de construire une autre chapelle toute nouvelle sur les mêmes fondements, laquelle chapelle aura de long cinquante un pieds et demie à deux costières de franc du dedans quatorze pieds et demie et de haut quatorze pieds, d'en creuser les fondements, de faire dans le pignon du levant un vitraux pareil à celuy qui y est actuellement et deux autres vitraux dans les costières du midy et nort, deux ouvertures de portes, l'une au midy et l'autre au couchant de pierres de taille de la même grandeur que celles qui sont actuellement, de faire sur le pignon du couchant un nouveau dôme pour tour conformément au plan servi en déliberration le trente un août dernier et pour monter audit dôme un escalier en pierres de taille sur le côté du midy du pignon du couchant, lequel dôme aura onze pieds d'élévation au dessus de la platforme, en considération de tout quoy ledit général s'oblige de payer audit André la somme de quatre cent livres pour la reconstruction de laditte chapelle dont deux cent livres payables à l'entrepreneur lorsqu'il aura fait la moitié de l'ouvrage et les deux autres deux cent livres payables à l'acomplissement de l'ouvrage. Pourra ledit entrepreneur disposer de tous les matériaux de ladite chapelle et de ce qui en dépend et si les anciens matériaux ne suffisent pas pour la construction de la nouvelle chapelle, l'entrepreneur s'oblige de tirer, casser et travailler les pierres

(10) Yves André, maître maçon à Pont-Aven, avait construit en 1781 la maison de ferme du Bourgneuf, en cette paroisse, comme en témoigne l'inscription :

MARIE LOUISE LE N
ARDOU A FE SA MAI
SON PAR YVES ANDRE MACON
1781

de taille qui pourraient manquer et de les payer à ses propres frais et le général de sa part s'oblige d'en faire le charroy à l'égard des pierres de brassage et de la terre le général tirera et charoira à ses frais et fournira la chaux nécessaire pour poser les pierres de taille aussi rendu à pied d'œuvre. A tout quoy s'obligent respectivement lesdittes parties chacune en ce que le fait la touche sous toutes les obligations et liaisons de droit ainsi voulu consenti fait et passé à Concarneau au rapport de l'un de nous sous le seing dudit sieur recteur et dudit André pour leurs respects, de Pierre Raoul pour ledit Guillou, d'Hilarion Bebin pour ledit Baccon et d'Antoine Cunier pour ledit Rouat et les nôtres notaires ledit jour et avant les signatures est survenu que le pignon du couchant sera entièrement en taille tel qu'il est aujourd'huy ledit jour. » (11)

Ainsi donc, à la dernière minute, juste avant de signer, on était revenu sur un point important montrant bien l'attachement à une certaine idée de la bienséance : le pignon principal ne serait pas crépi comme on l'avait fait vulgairement à la chapelle de Lochrist au début du siècle, mais en solide granite, « à l'ancienne ».

La nouvelle construction dut faire certainement quelques envieux qui, les temps aidant, s'arrangèrent pour la faire décréter d'inutilité publique. En 1795, la chapelle était à nouveau démolie, ses matériaux vendus et transportés par barques à Concarneau.

La trace des fondations était encore visible vers 1912. Le chanoine Abgrall en releva le plan sommaire, tout à fait rectangulaire. Il ne reste plus, aujourd'hui, dans les broussailles en contrebas de la route, que la fontaine dont la voûte, cachée, serait du début du XVII[e] siècle. Et dans la grève, plus loin, une curieuse roche en forme de museau ou de gargouille et qui, selon la tradition, aurait été vaguement « arrangée » par les maçons de la chapelle (12).

Louis-Pierre Le Maître

CONCARNEAU
Ancienne chapelle de Keriolet

Vitrail de la sacristie

Une exposition des « trésors » des églises concarnoises qui s'est déroulée ce mois de juin 1993 à la chapelle de la Trinité en Ville-Close aura tout de même comptabilisé 11 140 entrées (gratuites évidemment puisqu'il s'agissait, pour les Concarnois au moins, d'un patrimoine commun) : occasion surtout de montrer la grande richesse du XIX[e] siècle en matière d'accompagnement liturgique ; occasion aussi d'attirer l'attention sur quelques pièces à restaurer et un ensemble à conserver.

(11) Arch. dép. Finistère, 4 E 52/54.

(12) Cf. L.-P. Le Maître, *Les sillons de Beuzec*, s.l., 1975.



Cliché L.-P. Le Maître

Fig. 5. — Concarneau, *ancienne chapelle de Keriolet*, vitrail.

Un particulier avait prêté pour la circonstance un vitrail provenant de la chapelle du château de Keriolet où il servait de panneau à la porte de la sacristie. Cette chapelle, on le sait, fut détruite en 1971, les pierres servant à construire une maison à Concarneau. Les vitraux furent vendus, revendus. Celui-ci, à la gloire des anges musiciens, a été offert à l'église de Concarneau.

Louis-Pierre Le Maître

CONCARNEAU

Reconstruction de la fontaine de Saint-Valé, 1743

Jusqu'à la construction d'une fontaine publique sur la place d'Armes au XIXe siècle, la ville de Concarneau ne disposait que d'un point d'eau difficilement accessible au fond de l'anse du Lin, près de la chapelle Saint-Jacques, d'abord connue sous le nom de Saint-Valé.

Le 15 janvier 1741, la communauté de ville s'était émue de son état :

« De plus remontre le sr sindic que quoy que la fontaine de St Valé fut la seule et unique dont tous les habitans de cette ville et communauté de Concarneau se servent pour prendre l'eau qu'ils consomment dans leurs maisons et que cependant il est arrivé que les eaux de cette fontaine sont actuellement insupportables tant par rapport à la grande quantité de pluye et attraits qui s'y rendent pendant liver, la terre étant beaucoup plus élevée que la fontaine, et en esté enfin par la grande quantité d'écailles de poissons et au. vilainies qui détachent les baieaux dont les matelots se servent pour puiser de l'eau à l'usage des bateaux, de manière que pour prévenir tous les mauvais événements qui en pourroient survenir, également que pour empêcher la mer dy entrer dans la suite, il est à propos que l'on fasse changer de situation à la fontaine en le tems le plus qu'il sera possible ou du moins de faire élever la massone de la fontaine en cas que la source ne permette pas que l'on change la situation de lad. fontaine. »

Le sieur syndic ayant fait porter à l'intendant un devis des réparations avec construction d'un « douet », le subdélégué Duguilly fut chargé de l'adjudication qu'emporta pour 400 livres Louis Tomin, maître maçon en la ville close de Concarneau. Deux ans plus tard, les travaux n'avaient toujours pas commencé. D'où l'indignation des bourgeois à la séance du 22 mars 1743 : « Les adjudicataires du marché pour la fontaine et le douet nayant point acomply leurs conditions, étant en morosité, ce qui fait pâtir le public par la privation des eaux nécessaires à la vie, il paroît à propos d'y pourvoir. »

On fit venir un expert, dont le nom n'est pas connu, pour épauler le maître maçon retardataire et, le 12 juin de la même année, devant les notables assemblés, la nouvelle fontaine fut jugée « en sa perfection » (13).

Le « retard de chantier » n'avait pris que deux ans.

Louis-Pierre Le Maître

---

(13) Arch. mun. Concarneau, registre des délibérations de la communauté de ville, 1740-1746. — Arch. dép. Finistère, 4 E 82/10, minutes Cornilleau/Billette.

Les dernières ruines de la chapelle Saint-Valé ou Saint-Jacques ont disparu à la fin du XIXe siècle, lors de la construction de l'abattoir. La fontaine de Louis Tomin n'existe plus non plus et a été totalement maçonnée, sans doute au moment de la création des lavoirs (actuellement rue Saint-Jacques).

CONCARNEAU
Chapelle de la Croix

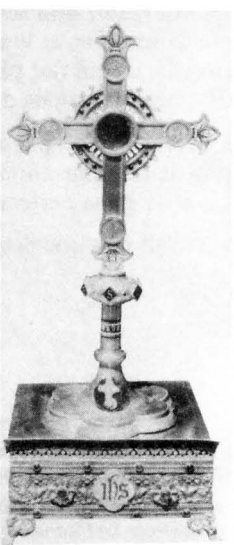
Croix reliquaire

La paroisse de Concarneau croyait détenir d'ancienne date un reliquaire de la Vraie-Croix avec lequel le clergé allait bénir la mer. Pour lui rendre honneur, on avait même fait la dépense de tentures de dais de couleur rouge. Le reliquaire, qui n'était d'abord, au dire des procès-verbaux de visites, que « d'ébène garni d'argent » (l'ébène désignant alors tout bois même peint en noir), fut remplacé par une grande croix (56 cm de hauteur), en métal doré orné d'émaux et cabochons fournie en conséquence du prix par la « Société catholique A. Cabaret », 8, rue du Vieux-Colombier à Paris.

Les authentiques, comme il se doit, étaient rangés dans le pied. Marqués aux armes de frère Joseph Perugini, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, évêque de Porphyre, prélat domestique et assistant au trône pontifical, ils avaient été envoyés de Rome le 17 décembre 1824. La permission d'exposer était datée du 21 mai 1828 et signée Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel. Date qui a toute son importance : Concarneau se trouvait alors engagé dans l'aventure de la reconstruction de son église Saint-Guénolé et l'évêque distribuait les reliques comme encouragements.

Depuis 1968, le reliquaire est présenté dans le sacraire de la chapelle de la Croix.

Louis-Pierre Le Maître



Cliché L.-P. Le Maître

Fig. 6. — Concarneau, *chapelle de la Croix*, croix reliquaire.

LE CONQUET
Rue Lombard

Vestiges d'une peinture du XVII^e siècle

Au cours du réaménagement de sa maison, rue Lombard au Conquet, M. Georges Malo a découvert, il y a quelque quatre ans, en dégageant la hotte de la grande cheminée, les éléments d'une peinture. Mais, ramené à l'air, l'enduit qui la portait n'a pas résisté aux nouvelles conditions qui lui étaient faites. Aussi le cliché que M. Malo en a pris alors n'en a que plus de valeur.

De l'ensemble, où il y avait place pour un troisième personnage, restent deux visages. Représentation vraisemblable d'une scène évangélique où l'on pourrait reconnaître un saint Pierre Barbu, à qui parlerait Jésus. Serait-ce la Vocation de saint Pierre au bord du lac de Galilée ? La présente proposition semble plus adéquate que celle des Disciples d'Emmaüs évoquée par nous-même dans l'article du *Courrier de Léon et de Tréguier - Progrès de Cornouaille* du 25 novembre 1989.

Quant à l'auteur du travail, il pourrait s'agir d'un de ces peintres que Michel Le Nobletz mettait à contribution pour brosser ses tables peintes. On connaît Alain Lestobec qui signa, en 1636, « Le miroir du monde ».

Y.-P. Castel



Cliché Y.-P. Castel

Fig. 7. — Le Conquet, *rue Lombard*, vestiges d'une peinture murale.

LE CONQUET
2, rue Yvon-Troadec

Marques sur une charpente

La maison sise au n° 2 de la rue Yvon-Troadec fait partie intégrante du paysage du Conquet, surtout vue du côté du rivage. Louis Le Guennec, qui en donnait un dessin copié sur celui que Lesage avait tracé en 1840, en avait

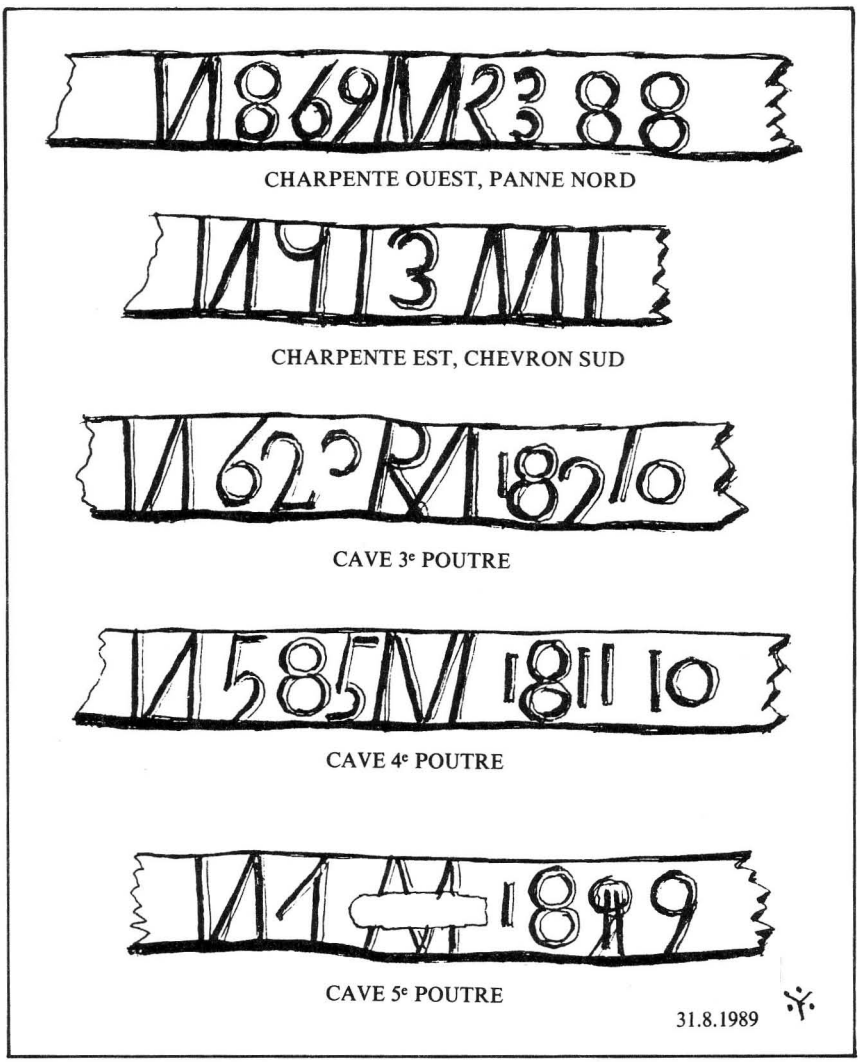


Fig. 8. — Le Conquet, *2, rue Yvon-Troadec*, marques sur des éléments de charpente.

remarqué les « deux tourelles carrées, couvertes en bâtière et la pesante échauguette d'angle », donnant à l'ensemble « un aspect de repaire de forban » (14).

Aurait-il pénétré à l'intérieur, il aurait été frappé par les beaux pieds-droits des cheminées et intrigué à l'étage par une cache à l'épreuve du feu, destinée, sans doute comme d'autres retraits, à abriter des marchandises précieuses.

Pénétrant dans la grande cave du rez-de-chaussée, il n'aurait pas manqué de relever les signes portés par les poutres. Mais quel commentaire aurait-il fait de ces lettres et de ces chiffres largement tracés ? Des lettres et des chiffres dont on en voit d'analogues sur une panne et un chevron de la charpente ancienne.

Nous en livrons le dessin espérant une explication de la part d'un lecteur avisé.

Y.-P. Castel

DIRINON
Manoir de Keranc'hoat

Les blasons du portail sud

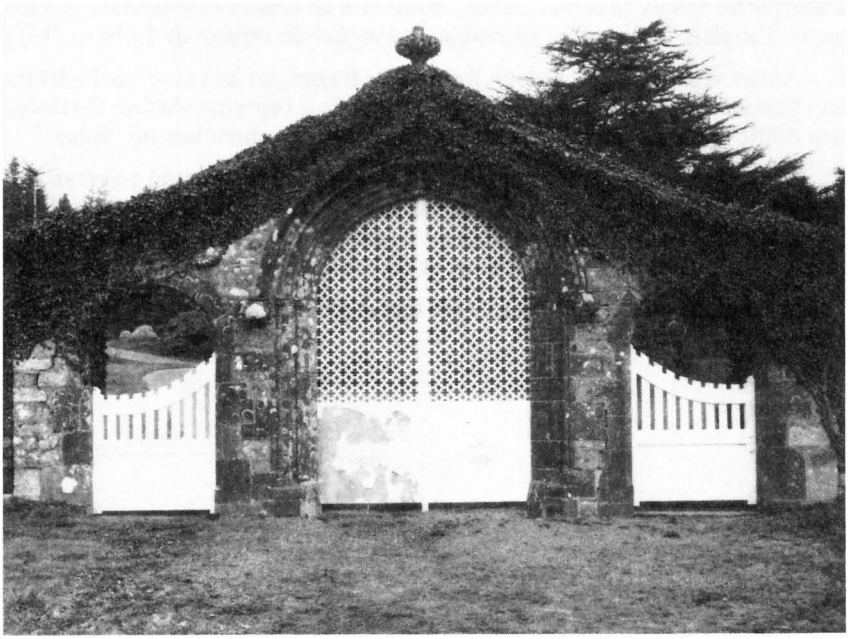
L'ancienne route de Loperhet à Dirinon passant au sud du manoir de Keranc'hoat permet au promeneur de s'arrêter à loisir devant le portail de l'antique propriété. On peut y voir deux blasons qui encadrent la porte principale.

Une entrée gothique

Le portail en pierre de Kersanton est de facture gothique. Trois arcades se développent sur une largeur de 8,20 mètres. Au centre, une porte cochère est encadrée de deux entrées piétonnes. Le lierre envahissant laisse néanmoins deviner la mouluration des montants de l'arcature centrale à accolade, coiffée d'un magnifique fleuron feuillagé.

Chaque pied-droit est orné d'un blason sculpté en relief. A gauche, l'écu à la hure de sanglier est celui des Rosnivinen. Cette puissante famille blasonnait *d'or à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules et défendue d'argent*. Une hure et deux devises au sens proche : « Défends-toi » et « *Non ferit nisi laesus* » (Il n'attaque que s'il est blessé). Le blason cache deux masques en retrait, finement ciselés, séparés en dessous par une tête inversée de chiot ou de lionceau à la truffe épatée. Les deux masques sont des figures d'hommes, typiques du XV^e^ siècle, coiffées d'un chaperon couvrant la tête et les épaules. Les fronts sont larges et les mentons proéminents. Le visage de gauche, à l'allure de bienheureux, est fendu d'un large sourire ; celui de droite, plus

(14) L. Le Guennec, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 184, 188 et 190.



Cliché A. Le Men

Fig. 9. — Dirinon, *manoir de Keranc'hoat*, portail sud.

imposant, est plus grave et volontaire à en croire sa mâchoire bien carrée. Cette dernière image ne laisserait-elle pas deviner le visage du seigneur de Rosnivinen ?

L'écu de droite porte trois merlettes. Leurs têtes ont été martelées et cassées, laissant à leur place des cavités aux formes significatives. Le blason se niche dans un bouquet feuillagé aux nervures saillantes. Depuis des temps anciens, ce blason est celui de la famille du Rouazle en Dirinon. Pourtant, vers 1450, Loys de Rosnivinen le revendique comme étant celui « d'un sien manoir qui s'appelle le Kergoat ». La famille de Kergoat s'étant fondue dans celle de Buzic et de Kerisit au cours du XIVe siècle, il est difficile d'en découvrir le blason d'origine. Outre ses alliances avec la famille du Rouazle durant et avant le XVe siècle, on peut donc admettre que les écus à la hure et aux merlettes sont à Keranc'hoat les témoins de l'illustre famille de Rosnivinen, présente en ce lieu tout au long du XVe siècle.

Les Rosnivinen à Keranc'hoat

Selon la généalogie écrite au XVIe siècle par Hamon du Louët (15), la famille de Keranc'hoat tombe en quenouille vers 1400. L'unique héritière,

(15) F.-M. LUZEL, *Documents inédits. Extrait d'un cahier appartenant à Hamon du Louet...*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 426-457.



Cliché A. Le Men

Fig. 10. — Dirinon, *manoir de Keranc'hoat*, écu à gauche du portail.



Cliché A. Le Men

Fig. 11. — Dirinon, *manoir de Keranc'hoat*, écu à droite du portail.

Louise, épouse Jehan de Rosnivinen, d'une famille dont le berceau est à Loc-Eguiner, trève de Ploudiry. Marié à Havoise de Clecunan, d'Irvillac, Ollivier, leur fils aîné, prend la succession de son père à Keranc'hoat tandis que sa sœur Elyonor épouse Huon du Rouazle.

La famille s'illustre alors par Jehan, frère cadet d'Ollivier qui, après avoir été écuyer du duc de Bretagne Jean V en 1429, est institué par Charles VII « escuyer, premier eschançon du roi, maistre des eaux et forêts de France, Brie, Champagne, Lyonnois et Mâconnois ». Cette charge resta aux Rosnivinen puisque Guillaume, fils cadet d'Ollivier, en hérite en 1454 et la partage avec son frère Etienne, chanoine de Dol, quand il est également nommé maréchal de logis du roi.

Succédant à son père Ollivier, Loys devient seigneur de Keranc'hoat. En 1464, il est « bien aimé et féal escuyer et eschançon » à la cour du duc François II. Nommé capitaine de La Roche-Maurice par le duc de Rohan, il reprend cette charge au service de François II quand La Roche est temporairement confisquée aux Rohan par le duc. Loys, qui a épousé Jeanne An Ormand, fille d'Yvon et de Jeanne du Rouazle, décède en l'an 1479.

Son fils Allain occupe après lui la seigneurie de Keranc'hoat. Il épouse Jeanne Equité de Vaucouleurs et meurt en 1512. Cette même année meurt Prigent de Coetménech, leur gendre, époux de Perrine, leur héritière de Keranc'hoat. Année néfaste pour la famille puisque, lors de l'affrontement entre la *Cordelière*, caraque de Bretagne, et la *Régente*, caraque anglaise qui vit disparaître mille trois cents Anglais et cinq cents Bretons, Prigent de Coetménech, fils aîné de Prigent et de Perrine, périt en mer au large de la pointe Saint-Mathieu.

A la suite du décès du cadet Allain en Poitou, Marguerite, l'aînée des filles, reçoit Keranc'hoat en héritage. L'an 1508, Marguerite de Coetménech, héritière de Coatjunval (Ploudaniel), de Kerlouan et de Kerrom (Saint-Pol-de-Léon), se marie à Pierre du Louët, seigneur du Plessis en Saint-Urbain, trève de Dirinon. Pour deux longs siècles, Keranc'hoat entre dans la mouvance des du Louët qui, abandonnant leurs armoiries *d'or à trois têtes de loup de sable arrachées de gueules*, prennent celles des Coetménech qui sont : *fascées de vair et de gueules à six pièces.*

Annie Le Men

DIRINON
Église Sainte-Nonne

Une sablière au trophée de guerre

L'église de Dirinon possède un ensemble de sablières de grande qualité. Les travaux de 1988, au fond de l'édifice, en dégageant la structure en bois contenant l'accès à l'habitacle du sonneur de clochers, ont permis de mettre au jour une sablière au trophée de guerre, sans doute unique dans notre région.

Les éléments de ce trophée courent sur la poutre de rive, du côté sud, aux pieds de sainte Pétronille, sainte Véronique et sainte Appoline, peintes sur le lambris. Leur datation ne présente guère de mystère. Continuant l'esprit de la Renaissance, la première période classique qui la caractérise est dans le style du reste des sablières, datées de 1623, à droite de la chaire à prêcher.

La Renaissance, en développant le goût des motifs allégoriques, masques, animaux fabuleux, cornes d'abondance et profusion de rinceaux feuillagés, n'abandonne pas le thème du haut fait d'armes. Dans son tour de France, l'artiste dirinonais a pu s'arrêter à la basilique Saint-Denis et admirer le tombeau de François Ier. Son auteur, Pierre Bontemps, fait porter à un chevalier la même cuirasse à la jupe que celle qui figure à gauche de notre sablière. Dans une scène de bataille, l'épée, le carquois, la lance, l'écu, la trompette, le sabre, le heaume, l'étendard, le canon et le tambour sont présents tels que l'on peut les repérer sur le dessin.



Fig. 12. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, sablière au trophée de guerre.

En 1623, date de la sablière, notre pays est riche de sa production linière et de ses activités maritimes. Le contexte économique favorable a déjà permis de bâtir à Dirinon un clocher d'environ 50 mètres de haut et de surélever l'église.

Si l'on en juge par ses alliances, l'une des grandes familles dirinonaises, les du Louët, est à son apogée. Vers 1620, Vincent du Louët, vicomte de Plédran et de Pirvit, seigneur de Coatjunval en Ploudaniel, du Plessis et de Keranc'hoat en Dirinon, de Quijac en Lambézellec, de Kerguiziau en Bohars, de Kerhom et Kerhoent au Minihy-Saint-Pol, etc., veuf de Renée du Parc, se marie le même jour que son fils Olivier. Il épouse Marie Barbier, sœur cadette du marquis de Kerjean en Saint-Vougay. Olivier prend pour femme Catherine de Pencoadic, fille héritière de Marie Barbier. Entre 1621 et 1647, trois enfants de Vincent et quatorze d'Olivier sont baptisés en l'église paroissiale de Dirinon.

Vincent et Olivier du Louët sont « chevaliers de l'ordre du Roi ». Ils ne sont probablement pas étrangers au financement des travaux d'agrandissement de l'église. On peut s'étonner de ne trouver sur l'édifice aucun écu de leur illustre famille, datant du XVIIe siècle. D'une certaine culture élitiste, se refusant aux facéties du cochon de saint Thomas ou aux scènes simplement rurales de La Roche-Maurice, optant pour une expression plus aristocratique, l'ensemble des sablières, et plus particulièrement celle au trophée de guerre, ne témoignerait-elle pas du titre et de la réussite sociale des du Louët ?

Annie Le Men

DIRINON
Église Sainte-Nonne

Les peintures du lambris

Le visiteur qui pénètre dans l'église de Dirinon est d'abord attiré par la rutilance des retables restaurées depuis 1988. Peu à peu, son regard s'habitue à la pénombre ambiante et s'élève. Il découvre alors l'ampleur de l'univers pictural qui, sur les lambris du chœur, des transepts et de la nef se déploie devant ses yeux.

Au chœur, sur les panneaux correspondants au plan du chevet, une Trinité, dominée par la croix, préside au Jugement dernier. Un grand livre ouvert énonce la strophe du *Dies Irae* bien connue des anciens : « *Liber scriptus proferetur in quo totum continetur unde mundus judicetur* » (alors sera ouvert le livre où s'écrit le jugement du monde). De chaque côté, les évangélistes sont reconnaissables à leurs symboles allégoriques, lion, aigle, bœuf et enfant. Vers l'extérieur, deux anges sonnent de la trompette. A l'arrière de la scène, au-dessous d'un ciel constellé d'angelots, se presse la foule des élus.

Dans le transept, côté est, le portrait des douze apôtres. Côté ouest, les docteurs et pères de l'Église sont encadrés par saint Louis et saint Henri, l'empereur germanique.

Au plafond de la nef, côté nord, conduits par saint Divy, saint Corentin et saint Pol, seize saints de l'Église universelle et, au-dessus de la chaire à prêcher, un ange gardien. La série s'achève par saint Isidore et saint Fiacre, particulièrement vénérés dans le monde rural...

Côté sud, sainte Nonne mène dix-neuf élues, princesses, fondatrices d'ordre et martyres dont la dernière est sainte Apolline.

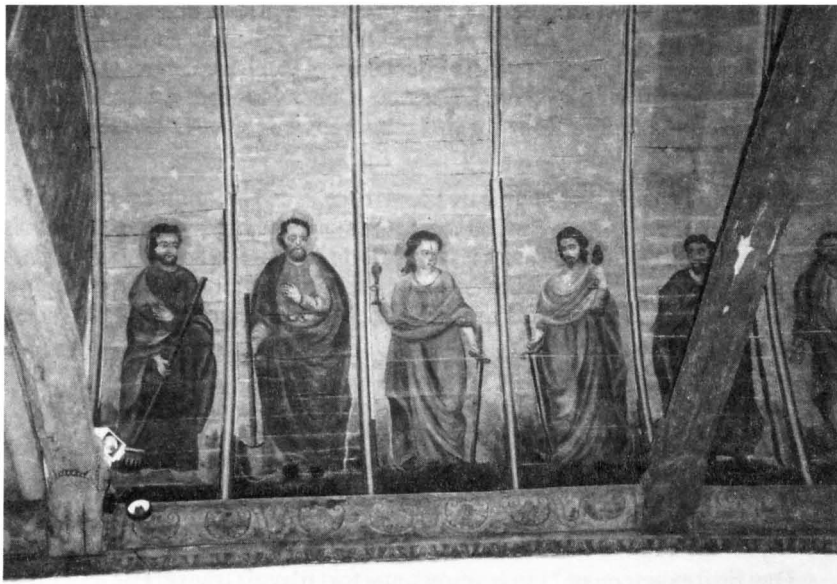
Au total, sans compter les personnages du chœur, cela fait une belle galerie de soixante-quatre personnages en pied.

*
* *

Toutes ces peintures ayant subi plus d'une restauration au cours des siècles, leur étude n'est guère aisée.

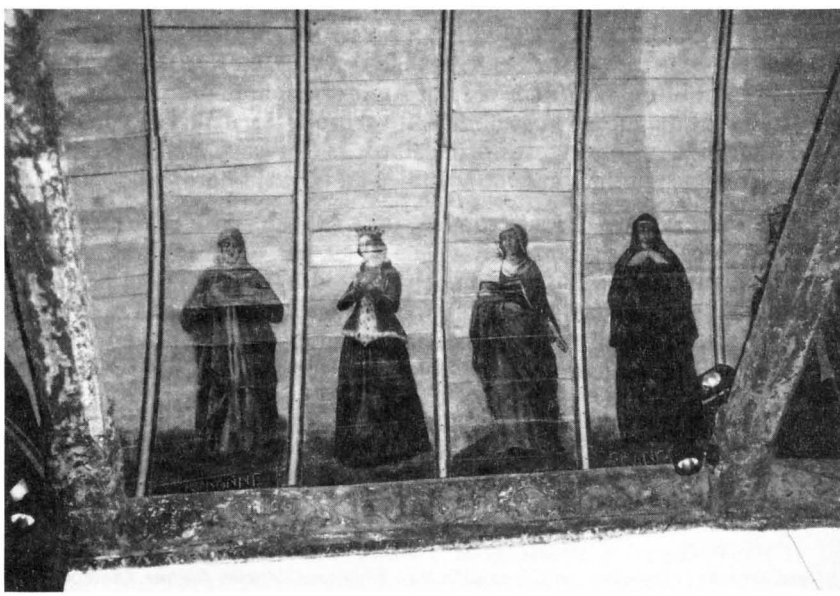
On observe cependant que la majeure partie des personnages de la nef est d'une allure particulière. A l'exception de saint François, des saintes Nonne, Clotilde, Anne, Angèle, Rose, Barbe et Thérèse d'Avila, refaites par Jean-Louis Nicolas en 1857, ce pourrait être l'ouvrage le plus ancien. La sablière date de 1623, le lambris étant donc postérieur, les trente-deux saints et saintes de style assez rudimentaire que nous y voyons pourraient avoir été réalisées au XVII[e] siècle.

La structure de l'église subit d'importantes transformations au niveau du chœur et du transept : la décision fut prise le 14 février 1712. Sans tarder, le



Cliché A. Le Men

Fig. 13. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, lambris de la nef, côté nord : les peintures anciennes.



Cliché A. Le Men

Fig. 14. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, lambris de la nef, côté sud : les reprises de Jean-Louis Nicolas.

lambris « au-dessus du sanctuaire », chœur et transept, fit l'objet d'un marché en date du 24 mars 1715, entre François Quillien, fabrique en charge, et les peintres François de Launay et Pierre Béchennec (16). De ces deux artistes, on ne connaît que le travail effectué à Dirinon. Cependant, on sait que Launay, époux de Jeanne Ferelloc dont il a six enfants entre 1687 et 1703, est doreur à Brest (17).

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de l'œuvre, celle de l'inconnu du XVII[e] siècle ou celle de l'atelier Launay-Bechennec, fut remarquée par un voyageur gallois peu avant 1845. Il fut frappé par « les lambris de la voûte, resplendissants d'ors et de peintures et couverts de nombreuses représentations d'apôtres, saints, évêques et rois, encadrés d'inscriptions latines, surtout empruntées à l'Ancien Testament » (18).

*
* *

En 1857, la fabrique fit appel à l'artiste morlaisien Jean-Louis Nicolas, âgé de quarante et un ans, pour restaurer les peintures du lambris.

Que fit-il exactement ? On le soupçonne fort d'avoir transgressé les limites que s'imposent les prudents restaurateurs. On ne voit plus ni les ors, ni les inscriptions admirés par le voyageur d'outre-Manche. La signature de Jean-Louis Nicolas se repère en six endroits. Sur le rouleau que présente l'évangéliste Matthieu, il nous apprend lui-même par qui lui fut commandée son œuvre. On y lit : MM PENN, RECTEUR ; ROLLAND, VICAIRE ; DE LESGUERN, MAIRE ; LE BOT, TRESORIER ; PEINT PAR J.-L. NICOLAS, PEINTRE VITRIER A MORLAIX 1857. Les livres de saint Marc, saint Jude et saint Ambroise sont pour lui, l'occasion de signature et de datation. Artiste fantaisiste, il brode une dentelle à son nom au bas des surplis de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome. On croit même deviner son portrait dans le saint Matthieu du transept nord.

Une autre signature : Fa Keromnes, 1892, se lit aux pieds de ce même saint Matthieu. On peut se demander s'il ne s'agit pas du Jean Keromnes qui présidait la fabrique en 1862 lors du debours de 1 200 francs « pour peintres et vitriers ». En 1892, aucun fabricien ne porte le nom de Keromnes. Les dernières restaurations de 1968 n'auraient-elles pas introduit une erreur dans cette date finement inscrite et sans doute peu lisible sur une œuvre déjà vieille d'un siècle ?

Annie Le Men

---

(16) Arch. dép. Finistère, 57 G 2, délibérations de la fabrique, 1707-1730.

(17) Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 34 et 179.

(18) Note extraite d'*Archaeologia Cambrensis*, 1857, citée par J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 249.

LE FOLGOËT
Église Notre-Dame

Le calvaire : le cardinal Alain de Coëtivy, donateur

Au calvaire du Folgoët, Alain de Coetivy est représenté agenouillé, les mains jointes, sous les traits d'un homme jeune, devant saint Alain, son patron. Du chapeau de cardinal rejeté à l'arrière, on voit les longs cordons formant sur le devant de la tunique de larges oves retenues par des anneaux. La statue en pierre de Kersanton est digne de la production locale du XV[e] siècle dont la basilique fondée par Jean V en 1422 conserve d'excellents exemplaires.



Cliché Y.-P. Castel

Fig. 15. — Le Folgoët, *église Notre-Dame*, calvaire : statue du cardinal de Coëtivy.

En revanche, ce serait beaucoup dire que nous ayons ici un véritable portait du cardinal. Roger Barrié a naguère montré que, dans certains cas du moins, les donateurs des vitraux ont des visages stéréotypés dont les traits ne sont pas nécessairement en rapport avec la personne représentée (19).

Alain de Coëtivy, rare cardinal romain à avoir jamais eu le privilège d'être statufié sur un calvaire ancien de Bretagne, est né le 8 novembre 1407 à Coetlestrémeur, en Plounéventer, trève de Saint-Derrien. Créé cardinal en 1448, il tint le rôle de commissaire au procès de canonisation de Vincent Ferrier. Cela, et son appartenance à la « nation » bretonne, lui valut comme légat *a latere*, de participer, en 1456, aux fêtes qui se déroulèrent à Vannes en

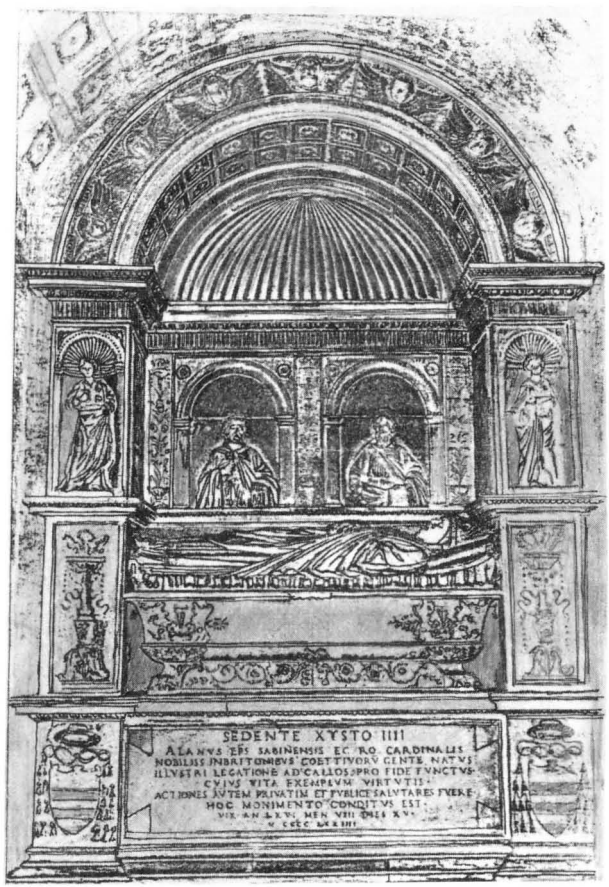


Fig. 16. — Rome, *église Sainte-Praxède*, tombeau du cardinal de Coëtivy.

(19) R. Barrié, *Monuments et objets d'art du Finistère, Plouvorn, Chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 174-178.

l'honneur du dominicain nouvellement porté sur les autels, Vincent Ferrier. Devenu évêque de Sainte-Sabine en 1473, Coëtivy fut le restaurateur de l'église Saint-Yves-des-Bretons à Rome.

Décédé en 1474, il fut inhumé dans l'église Sainte-Praxède où se dresse son tombeau dû au ciseau d'Andrea de Bregno, avec une épitaphe dont voici la traduction : « Sous le pontificat de Sixte IV, Alain, évêque de Sainte-Sabine et cardinal de Rome, issu de la famille de Coëtivy, noble entre toutes chez les Bretons, illustre comme légat du Saint-Siège en France, exemplaire par la constance vertueuse, tant dans la vie privée que dans une activité publique vigoureuse, fut enseveli dans ce tombeau, âgé d'environ soixante-six ans, le 15e jour du 8e mois l'an 1474. »

LA FORÊT-FOUESNANT
Ancienne chapelle de Saint-Egarec

La fontaine

Une statue de saint Egarec veille toujours sur les fonts baptismaux dans l'église de La Forêt-Fouesnant. On sait qu'elle provient d'une chapelle disparue dans le quartier de Beg-Miné et qui relevait autrefois du prieuré de Locamand. Le cadastre du milieu du XIXe siècle en mentionne encore les ruines et un dossier d'archives, instruit en vue d'un imminent procès, permet d'en retracer les péripéties majeures.

La chapelle existait toujours au temps de la Révolution. En 1819, le

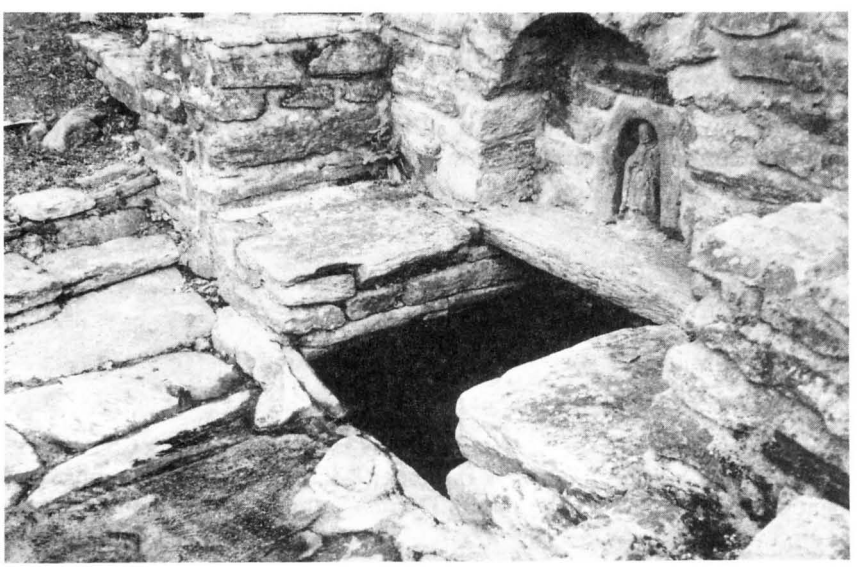


Fig. 17. — La Forêt-Fouesnant, *fontaine de Saint-Egarec.*

châtelain de Rospiec commença par vendre à un journalier du quartier un bout de terrain au bas du placître afin d'y construire une chaumière de 25 pieds de long sur 16 de large. En 1865, un sieur Guillou, journalier au Guern, rachète, toujours au propriétaire de Rospiec « la chapelle de Saint-Egarec avec le placître qui l'entoure ». Or, surprise, mais surprise feinte, « ces ruines sont récupérées depuis quelques années par Yves Caradec et sa famille qui y ont fait construire avec les débris de la chapelle une petite maison qui leur sert d'habitation ». Querelle de mauvais voisinage due à la simple présence de « squatters ». Huissier, mise en demeure... Aujourd'hui, on ne retrouve même plus l'emplacement exact de la chapelle, et la fontaine, tombée bizarrement en propriété privée, a été totalement refaite en 1974. Une dalle, encochée du demi-cercle de bonde, a été sortie du fond pour servir de margelle, mais on a conservé la pierre à bassin en granite rapporté. Quant à la statue, on se demande s'il ne s'agit pas d'une mystification : qui est donc ce cardinal pieds nus portant la corde autour du cou ?

Louis-Pierre Le Maître

LANDUNVEZ
Chapelle Saint-Gonvel

Une stèle réutilisée comme pierre d'angle

Le dessin que nous avons donné dans le précédent *Bulletin* (20) de la stèle couchée à l'angle sud-ouest de la chapelle Saint-Gonvel de Landunvez, inexact, doit être corrigé par la photographie prise par M. Yves Chevillotte. On y voit clairement, sur cette dernière, que le pagne du dessin est en réalité une tunique. Et il ne s'agit sans doute pas, comme nous le suggérions, « d'un crucifix schématique » ou de « la représentation du Ressuscité ». Plutôt un personnage auquel il ne faut pas donner de nom.

Que M. Yves Chevillotte soit ici remercié pour une rectification qui confirme, comme le disait le regretté René Couffon, que « la science est faite d'erreurs corrigées ».

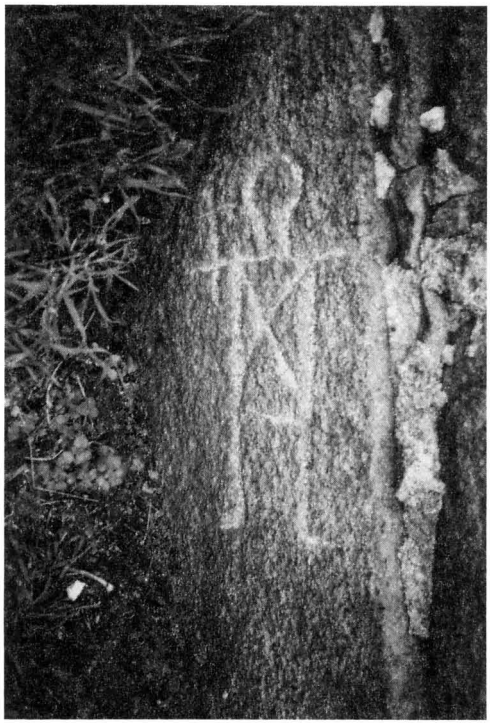
Y.-P. Castel

MORLAIX
Église Saint-Mathieu

Le calice anglais des prêtres émigrés

Grâce à l'exposition organisée à l'été 1993 au domaine de La Chabotterie en Vendée, un calice conservé à l'église Saint-Mathieu de Morlaix, obligeamment prêté par le curé, l'abbé Joseph Derrien, aura été sorti des oubliettes.

(20) T. CXX, 1991, p. 165.



Cliché Y. Chevillotte

Fig. 18. — Landunvez, *chapelle Saint-Gonvel*, graffiti sur une stèle de l'âge du fer.

Il s'agit du calice des prêtres en exil à Londres pendant la Révolution. Pièce sobre : pied et tige en bronze, coupe en argent ; pour seul ornement, le monogramme I H S, au-dessus d'une petite croix. Un nœud en toupie couronne une série de bagues toutes simples ornées de moulurations, surmonté d'une autre bague.

La coupe, en forme de tulipe, est marquée de cinq poinçons. Tous anglais, ils font de cette pièce d'orfèvrerie britannique un objet unique dans les sacristies de nos églises. On met évidemment à part le riche calice offert à l'église de Molène par nos voisins d'outre-Manche à l'occasion du naufrage du *Drummont Castle*.

La lettre-date du calice des émigrés est le « t » minuscule de l'année 1794. Les deux poinçons de garantie (*assay marks*), une tête couronnée de face et un léopard, en usage à partir de 1776, indiquent une fabrication londonienne. Le poinçon de paiement des droits (poinçon de *duty*), porte l'effigie de George III (1760-1820). La marque des fabricants P B A B, selon les catalogues d'outre-

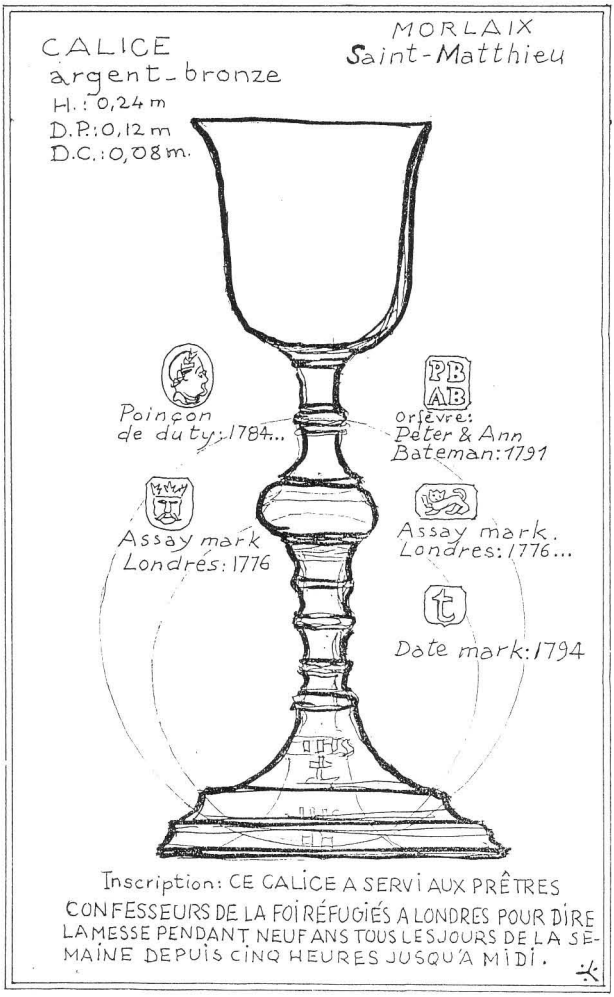


Fig. 19. — Morlaix, *église Saint-Mathieu*, calice de 1794.

Manche, appartient à la maison londonienne Peter et Ann Bateman, dont le poinçon fut insculpé en 1791. Voilà qui situe techniquement la pièce dans le flot de la production anglaise.

Mais, plus que cette analyse technique d'un calice, somme toute fort commun, l'inscription détaillée gravée sous le pied est émouvante dans son laconisme :

CE CALICE A SERVI AUX PRÊTRES CONFESSEURS DE LA FOI RÉFUGIÉS A LONDRES POUR DIRE LA MESSE PENDANT NEUF ANS TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE, DEPUIS CINQ HEURES JUSQU'A MIDI.

De cinq heures à midi... On est au temps des messes individuelles, la concélébration étant loin d'être alors envisageable dans la liturgie romaine. A raison de trois messes par heure, on peut évaluer à une vingtaine le nombre des prêtres de la communauté réunie dans la maison anglaise qui les accueillait.

L'inscription a été gravée après le retour des prêtres de l'exil, mais elle ne dit pas le nom du prêtre qui a tenu à rapporter pieusement ce précieux témoin du long exil.

Y.-P. Castel

PLOUNÉOUR-MÉNEZ
Église Saint-Yves

Statue de la Vierge à l'Enfant « vêtue »



Cliché Y.-P. Castel

Fig. 20. — Plounéour-Ménez, *église Saint-Yves*, Vierge à l'Enfant.

Le correcteur du *Nouveau Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* (21), l'abbé Roger Garrec, a noté, à la notice de la chapelle Saint-Divy, en Plounéour-Ménez, le vol, en 1972, du crucifix et de la Vierge. Or, en 1989, la Vierge a été retrouvée, déposée sur le seuil de la porte. La restitution a été entourée, on le devine, d'une discrétion qui n'a d'égale que celle qui avait présidé au larcin.

Par la suite, un désir légitime de protection a amené à placer la statue dans l'église paroissiale, devant le retable du côté sud, où elle est désormais objet de vénération.

La statue, qui mesure 0,85 m, est une « statue vêtue » : c'est dire qu'elle était destinée à être habillée d'une tunique et d'un riche manteau d'étoffe. La photographie sans le vêtement montre comment se présente ce type d'objet religieux où, du bloc de bois grossièrement taillé, se dégagent seules des têtes sculptées. Le traitement du visage de la Vierge témoigne d'une œuvre d'atelier qu'il ne faut pas confondre avec une œuvre fruste. Il n'est que de regarder la délicatesse avec laquelle les lèvres sont traitées. On le voit moins pour les yeux qui ont été peints de manière maladroite.

La statue vêtue pouvait avoir une garde-robe plus ou moins riche, où brillaient évidemment la robe et le manteau réservés pour les jours de pardon.

Y.-P. Castel

PLOURIN-LÈS-MORLAIX
Enclos paroissial

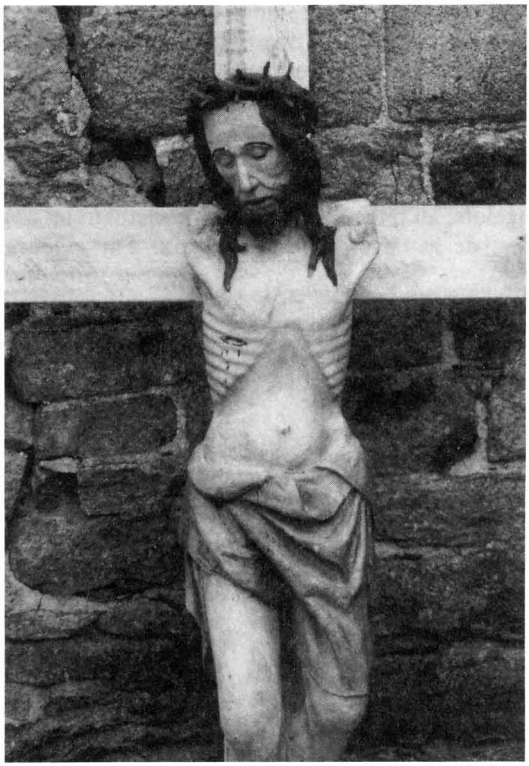
Découvertes et restaurations

La restauration de l'ossuaire de Plourin-lès-Morlaix a fait découvrir, l'an dernier, deux pièces de sculpture, un Christ et une sablière.

Malgré la mutilation des pieds et la disparition des bras, le Christ est une œuvre de grande qualité. Les traits du visage, saisis au moment du dernier soupir, expriment à la fois la souffrance et la paix. Les paupières sont closes, la bouche se relâche, les sillons des joues se creusent. Le sculpteur reste néanmoins, malgré sa volonté expressionniste, en deçà de l'extrême tension du Dévôt Christ de Perpignan. L'anatomie du tronc est interprétée selon les canons médiévaux. Les côtes font saillie tandis que le creux épigastrique forme un angle. Le pagne (*perizonium*) aux larges plis, dont un pan s'allonge vers le genou gauche, indique une assez haute époque. On le devine, les grands Christs en bois de nos églises sont parmi les pièces les plus anciennes de la sculpture locale. Celui de Plourin, sans doute du XIVe siècle, mérite l'attention.

*
**

(21) R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 301.



Cliché Emmanuel Le Guen

Fig. 21. — Plourin-lès-Morlaix, *chapelle ossuaire*, Christ en croix.

Le vestige de sablière est plus récent. Daté du XVI[e] siècle par le « cuir » fruste sur lequel se détache le masque couvert d'une espèce de coiffe, médiévale comme le bonnet à corne du masque de gauche. On aimerait avoir en entier, tenu par le lion léopardé, le blason mangé par les vers.



Cliché Emmanuel Le Guen

Fig. 22. — Plourin-lès-Morlaix, *chapelle ossuaire*, élément de sablière.

La chaire de l'église heureusement épargnée par la récente vague de « modernisation » du système de transmission de la parole sacrée dans les églises, vient de retrouver sa polychromie. Le meuble, dans la tradition des chaires à prêcher classiques, semble dater du début du XVIII[e] siècle. Le thème iconographique est centré sur la Vierge. La rampe de l'escalier présente l'Annonciation et une Nativité aux anges, le dorsal s'orne d'une Assomption. Sur les panneaux de la cuve, quatre bas-reliefs représentent les évangélistes. Deux douzaines d'angelots, au milieu de rinceaux, ponctuent les angles de la rampe du cul-de-lampe, de la cuve et de l'abat-voix. Par ailleurs, l'ornement se



Fig. 23. — Plourin-lès-Morlaix, *église Notre-Dame*, chaire à prêcher.

compose de guirlandes où la feuille d'acanthe et la feuille d'olivier le disputent au chêne. Les roses et les marguerites composent de belles chutes de fleurs sur les ailerons du dorsal. On remarquera, ce qui n'est pas rare dans les ouvrages, la non-finition d'une des cinq branches qui soutiennent la cuve.

Y.-P. Castel

SAINT-HERNIN
Calvaire de Kerbreudeur

Le Baptême du Christ

Le calvaire

Il s'élève en bordure de la route qui relie Port-Carhaix à Saint-Hernin à 2,5 kilomètres de cette dernière localité. Sa façade est tournée vers le nord-ouest. Il se compose de deux massifs superposés construits en gros moellons de schiste. Le premier étage mesure en surface 4 m sur 2 m ; le second étage plus petit est en retrait sur la façade et les côtés. Ce dernier porte trois socles de granite surmontés des croix, au centre, du Christ et, sur les côtés, des deux larrons. Celle du Christ est récente, celles des larrons sont faites d'éléments anciens hétérogènes.

La partie originale de ce calvaire est constituée par une niche en dalles de granit qui s'élève au centre sur le premier massif en s'y encastrant légèrement. En avant de la niche se décroche une sorte d'autel. Les dalles de la niche et celle du devant de l'autel portent six bas-reliefs d'une iconographie religieuse très dense. La représentation du Baptême du Christ figure à l'intérieur de la niche sur le côté gauche.

Description

La scène réunit trois personnages. Le Christ au centre, avec à sa droite un ange et à sa gauche Jean le Baptiste, est agenouillé nu dans les eaux du Jourdain représentées par une série de tores en chevrons superposés jusqu'à sa taille. Les cheveux longs et le visage imberbe, il tient les mains jointes sur sa poitrine. Jean le Baptiste, vêtu d'une grossière peau de bête et les jambes légèrement écartées, tient de sa main droite l'anse d'un pichet qu'il renverse complètement sur la tête du Christ. Le vase est de dimensions exagérées et son couvercle pend sur la tempe gauche du Christ. L'ange, tourné vers le Christ et Jean le Baptiste, est vêtu d'une longue robe et a des ailes étroites et en pointe dans leur partie haute. Il tient, sur ses avant-bras ramenés contre la taille, la tunique du Christ aux plis amples.

Le sens de cette scène

Cette représentation du Baptême du Christ s'écarte sensiblement des textes des évangiles synoptiques qui nous rapportent l'événement : « Il fut baptisé dans le Jourdain par Jean et aussitôt, remontant de l'eau, il vit les cieux se déchirant et l'Esprit comme une colombe descendre à l'intérieur de lui. Et



Cliché Guy Leclerc

Fig. 24. — Saint-Hernin, *calvaire de Kerbreudeur*, le Baptême du Christ.

une voix des cieux disait : « Toi, tu es mon Fils bien-aimé, en toi je me suis complu » (Marc 1, 9-11). Le bas-relief insiste sur le baptême de l'eau que pratiquait Jean le Baptiste et ignore la théophanie qui le suit : il n'y a ni imposition des mains ni descente du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe.

Plus que d'un texte évangélique assez laconique, il s'inspire de l'évolution du rite baptismal. Il cumule l'antique tradition du baptême par immersion et le rite du baptême par infusion ou aspersion qui se développa à partir du Xe siècle. Seule la présence de l'ange rappelle le caractère mystique de la scène.

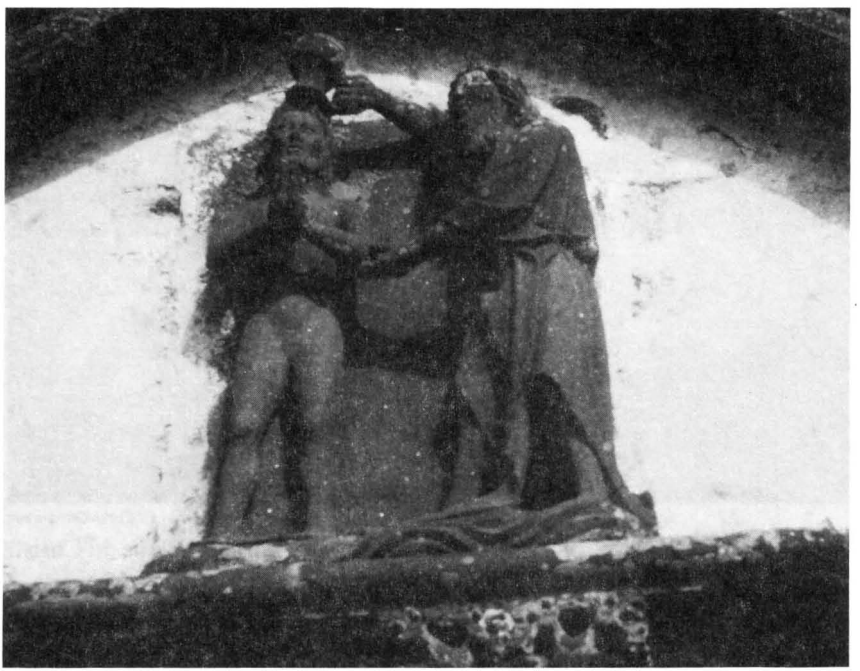
Les sources iconographiques

La représentation du Baptême du Christ fut très précoce dans l'Église chrétienne en raison de l'importance du sacrement de baptême. Elle évolua avec le rite baptismal. La figuration du Jourdain sous la forme d'un cône d'eau est fréquente dans les fresques et les sculptures romanes du XIIe siècle. Certains y ont vu un moyen de dissimuler le bas du corps du Christ d'une façon pudique : ce n'est pas toujours le cas. Plus curieux apparaît le renversement complet du pichet sur la tête du Christ. Ce geste du Baptiste se retrouve dans la région à deux reprises : sur le calvaire de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon et au tympan de la chapelle de Saint-Jean Bazlanant en Plouvien. On pourrait conclure à une certaine parenté de sculpture entre ces diverses représentations, mais des différences sensibles se remarquent. A Tronoën comme à Saint-Jean Bazlanant, Jean le Baptiste soutient le bras droit du Christ dans une attitude plus familière qu'à Kerbreuder, le cône du Jourdain n'est pas représenté, simple-



Cliché Guy Leclerc

Fig. 25. — Saint-Jean-Trolimon, *calvaire de Tronoën*, le Baptême du Christ.



Cliché Guy Leclerc

Fig. 26. — Plouvien, *chapelle Saint-Jean Bazlanant*, le Baptême du Christ.

ment l'eau est figurée sous les pieds du Baptiste à Saint-Jean Bazlanant où la sculpture est travaillée dans le kersanton. L'habit du Baptiste diffère dans chaque représentation, une peau de bête à Kerbreuder, une tunique à manches à Tronoën, un ample manteau à Saint-Jean Bazlanant. Ajoutons que le Christ du porche de Guengat devait appartenir à un groupe du même type.

Une représentation du Baptême du Christ très proche de celle de Kerbreudeur avec cône d'eau et pichet renversé figure au tympan de l'église Santa Maria la Réal d'Olite en Navarre espagnole. L'œuvre est datée du XIVe siècle. On peut en déduire que le modèle utilisé à Kerbreudeur était un modèle européen qu'il ne serait pas étonnant de retrouver dans diverses régions d'Europe.

La datation des sculptures de Kerbreudeur est peut-être indiquée dans l'inscription qui figure sur la tranche de la dalle qui porte le bas-relief du Baptême du Christ, mais cette inscription est difficile à déchiffrer. Jean Malo-Renault, dans son étude du calvaire de Tronoën et René Couffon dans celle qu'il a consacrée au calvaire de Kerbreudeur, proposent le milieu du XVe siècle (22).

Guy Leclerc



Cliché Guy Leclerc

Fig. 27. — Olite (Espagne), *église Santa Maria la Real*, le Baptême du Christ.

(22) Cf. R. COUFFON, *Le calvaire de Kerbreudeur en Saint-Hernin*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVIII, 1962, p. 3-13. — INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Finistère, Canton Carhaix-Plouguer*, Paris, 1969, 2 vol. — Louis-Marie TILLET, *Itinéraires romans en Bretagne et calvaires bretons*, La Pierre-qui-Vire, 1987. — L. RÉAU, *Iconographie chrétienne*, Paris, t. II, 1957.

SAINT-POL-DE-LÉON
Chapelle du Kreisker

Les armoiries de la clé de voûte de la tour

Les seules armoiries relevées dans la chapelle du Kreisker, on les voit gravées sur la clé de la voûte qui règne entre les piliers de la tour. Ayant gardé leur polychromie, on peut les décrire ainsi : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois grelots de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

Les mêmes armoiries se lisent aussi en plusieurs endroits de la cathédrale. Dans le chœur, à la cinquième clé de voûte. A la croisée du transept, à la clé de voûte et dans les huit panneaux, portés par des anges avec la devise : *Mon Dieu !* Au porche sud, elles sont tenues par un ange à genoux. Ce sont, sans doute possible, les armoiries de Guillaume Ferron qui, après avoir été archidiacre de La Mée au diocèse de Nantes, fut élu évêque de Saint-Pol le 26 mars 1439 et mourut à Rome en 1472. Le chanoine Paul Peyron, qui fut archiviste de l'évêché de Quimper, en donne, dans son cahier, le dessin fait d'après un cachet d'une pièce du 3 mai 1449.

Ainsi, les armoiries aux grelots disent bien qui est le bâtisseur, non pas de la chapelle, ni de la partie basse du clocher, nous le verrons, mais de sa partie haute et de sa pyramide. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Ferron fut un bâtisseur. Non content de poursuivre et sans doute d'achever le chœur de la cathédrale commencé en mai 1431 par Jean Validire, puis continué par Jean Prigent, qui avait été président de la Chambre des comptes de Bretagne,

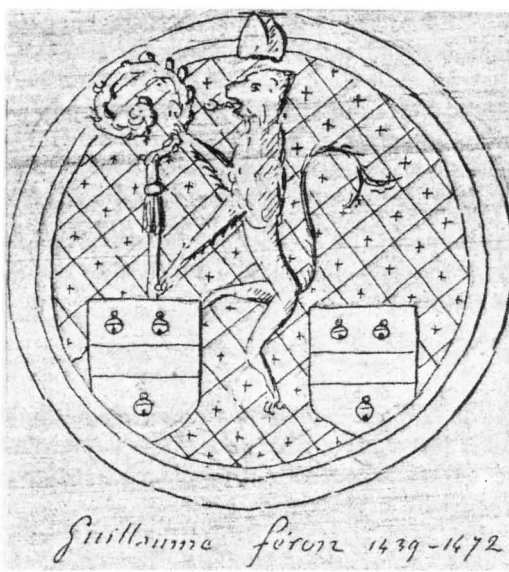


Fig. 28. — Saint-Pol-de-Léon, *chapelle du Kreisker*, armoiries de Guillaume Ferron.
Dessin du chanoine Peyron.

Guillaume Ferron fait avancer considérablement la construction du Kreisker. Certes, pas plus qu'à la cathédrale, Ferron n'a pas été au Kreisker l'initiateur. Au centre de la chapelle dédiée à Notre-Dame, les toitures étaient depuis plusieurs décennies dominées par les trois premiers niveaux de la tour de style anglais et qui s'arrêtent au niveau d'une balustrade, désormais pur ornement témoin.

Au-dessus commence l'œuvre de Guillaume Ferron. Rompant avec le *perpendicular style* anglo-saxon, on s'adresse à un architecte qui s'inspire, à l'évidence, des tours de la cathédrale. Combinant un système qui emprunte à la tour sud le profil des clochetons et à la tour nord la galerie, un architecte, dont on ne connaît pas le nom, porte à la perfection un propos qui ne manque pas d'audace. Tant et si bien que les réminiscences du gothique normand qui a inspiré les tours de la cathédrale se transmuent au Kreisker en une œuvre tout à fait originale. Dans l'impossibilité de donner un nom au hardi concepteur du célèbre clocher à jour, on peut néanmoins lui décerner le titre de Maître du Kreisker.

*
* *

Les Amis du Kreisker, attentifs à tout ce qui touche au monument dont ils sont les gardiens bénévoles et fidèles, s'émeuvent parfois à la lecture de certains textes. Aussi bien est-il bon d'ajouter, au sujet du blason qui nous préoccupe, quelques précisions. Car, à notre avis, les auteurs ont un peu embrouillé les pistes.

Ainsi, Pol de Courcy (23) attribue le blason aux grelots à Jean Prigent, le prédécesseur de Ferron sur le siège de Saint-Pol. Cela n'a pas été sans embarrasser l'abbé J. Clec'h, dans sa description de la chapelle publiée en 1907. Alors qu'il donne, pour la cathédrale, le blason aux grelots à Guillaume Ferron, il parle, curieusement, pour le Kreisker, des armes de Jean Prigent, qui avait un blason *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois molettes de même* (24).

Les molettes des éperons du cavalier ne sont pas les grelots accrochés aux pièces du harnais ! Dans cette confusion, il faut se tenir raisonnablement à ce que l'on voit : des grelots d'or.

*
* *

Les armoiries de l'évêque Guillaume Ferron, placées haut, n'ont pas été martelées pendant la Révolution. Elles nous disent aujourd'hui à la fois qui a donné à la célèbre tour son aspect définitif et que cela a été fait vers le milieu du XV[e] siècle.

Y.-P. Castel

(23) *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4[e] éd., t. II, p. 433.

(24) Abbé J. CLEC'H, *Visite à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et à la chapelle Notre-Dame du Kreisker*, Morlaix, 1907, p. 44 et 52.

TRURO (Grande-Bretagne)
Cathédrale

Deux statues en kersanton

Les touristes de basse Bretagne qui visitent la cathédrale anglicane de Truro, en Cornouailles anglaise, ne manqueront pas, s'ils connaissent leur propre patrimoine local, d'être frappés par le matériau et le style de deux statues, un saint Nicolas et une Vierge de pitié.

Deux œuvres de qualité issues de ces ateliers qui ont sculpté à l'envi la pierre de kersanton au XVI[e] siècle. Dans la Vierge de pitié, on pressent d'ailleurs le style des sculpteurs Bastien et Henri Prigent, auteurs du calvaire de Plougonven.

Les deux statues ont été offertes à l'église de Truro, dont les tours avaient été achevées en 1910, par Athelstan Riley dans les années 30.

Y.-P. Castel



Fig. 29. — Truro (Grande-Bretagne), *cathédrale*, Vierge de pitié d'origine bretonne.

LOUIS CHAURIS*

Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne

Les recherches sur la provenance des roches utilisées dans les monuments religieux du Finistère soulèvent des problèmes complexes. L'étude détaillée entreprise sur l'église des Jacobins à Morlaix (1) a nécessité, à elle seule, un long article. Dans la large vue d'ensemble présentée ici, on envisage d'aborder les questions posées par l'origine des matériaux employés dans l'édification des églises et chapelles situées *dans le nord-est du Finistère* ; le territoire examiné est compris entre la Manche et les contreforts méridionaux de l'Arrée, à l'est d'une ligne baie de Goulven-Landerneau. Cette zone couvre ainsi le haut Léon, le petit Trégor et l'extrémité septentrionale de la Cornouaille ; elle est à la fois assez vaste pour exposer les problèmes de provenance et de transport, assez limitée toutefois pour permettre les précisions indispensables. Le choix de cette région a été basé sur la richesse et la variété vraiment extraordinaires de ses monuments religieux. Pour reprendre l'expression de Lécureux (2), le terroir examiné ici apparaît comme un « pays d'élection pour l'archéologue ». Le but de nos investigations est de préciser dans quelle mesure et jusqu'à quel point les monuments religieux peuvent être considérés comme le reflet de la nature du substratum qui les a vus surgir.

Travail d'archéologue entrepris par un géologue ! Cette opération pluridisciplinaire — mais ici solitaire — trouve son enracinement dans de longues années — plus de trente-cinq ans – consacrées aux levers géologiques détaillés en basse Bretagne. De la reconnaissance progressive des si nombreuses roches granitiques et autres, qui forment le sous-sol de la péninsule, il a semblé naturel de

* Directeur de recherche au C.N.R.S., Université de Bretagne occidentale, Brest.

(1) L. CHAURIS, *Pierres de construction à Morlaix : église des Jacobins et autres édifices anciens*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 171-187.

(2) L.-Th. LÉCUREUX, *Saint-Pol-de-Léon. La cathédrale. Le Kreisker*, Paris, 1925, 96 p. (Petites monographies des grands édifices de la France).

glisser à l'examen de leur emploi dans les constructions et, tout particulièreemnt, dans les édifices religieux. Un tel saut est apparu comme un moyen — parmi d'autres — de valoriser l'énorme masse de documents accumulés. Et il a été bien vite remarqué que les observations géologiques pouvaient contribuer à éclairer les connaissances archéologiques, établissant ainsi un lien entre l'« Histoire naturelle » et l'« Histoire » au sens strict. Une telle méthode nous a semblé d'autant plus digne d'intérêt que si les dates des monuments sont dans l'ensemble assez bien connues (soit par les inscriptions sur les pierres elles-mêmes, soit par les données d'archives), il est loin d'en être de même pour la nature et encore moins pour la provenance des matériaux de construction. Quelques exceptions seront signalées au cours de cette étude, mais force sera d'admettre leur rareté et surtout leur imprécision.

Seule une longue familiarité avec les roches locales et régionales a permis de mener à bien ces investigations. Dans l'impossibilité générale de prélever des échantillons sur le monument lui-même, l'observateur doit posséder une connaissance de la pétrographie telle qu'il soit capable d'identifier à l'œil nu, parfois avec l'aide de la loupe de terrain, la nature de la roche et, dans un second temps, sa provenance. L'examen de plusieurs milliers d'édifices (églises, chapelles, mais aussi châteaux, manoirs, fermes, bâtiments divers, phares, forts, mégalithes et stèles...) en basse Bretagne, a montré que, dans la plupart des cas, il n'apparaît pas de problèmes majeurs. Si parfois, la provenance de la pierre n'a pu être déterminée au premier abord, de nouvelles prospections ont généralement permis de venir à bout du problème. Le cas s'est posé en particulier pour des matériaux qui ne sont plus exploités depuis plusieurs siècles et dont, par suite, les carrières et parfois même les affleurements naturels semblaient avoir complètement disparu. Leur difficile recherche sur le terrain a conduit quelquefois à les retrouver : ainsi, indirectement, l'archéologie a apporté ici une aide précieuse à la géologie. Une autre méthode a permis également dans quelques cas douteux d'obtenir des éclaircissements définitifs. On sait que toutes les roches sont plus ou moins radioactives : ainsi, pour les différents granites, cette donnée physique peut varier d'un ordre de grandeur de 1 à 10, voire plus. La mesure directe de la radioactivité au moyen d'un scintillomètre de terrain s'est ici avérée précieuse (3).

Les recherches entreprises soulèvent, en fait, plus d'interrogations qu'il ne le paraît peut-être dès l'abord. Le premier problème est lié à la nature même du sous-sol local. Le Finistère est fort riche en granites, mais ces roches sont loin de

(3) Lors de nos recherches, nous avons utilisé le scintillomètre SPP2 qui permet de mesurer directement la radioactivité, exprimée selon l'habitude française en chocs par seconde (c/s). Pour une interprétation correcte des résultats, il faut tenir compte de divers paramètres et, en particulier, de l'effet produit par la masse environnante. A titre d'exemple, signalons que le granite de Ploujean a une radioactivité moyenne de 40 c/s ; le granite du Huelgoat, de 145 c/s ; le granite de Pont-Pol, de 340 c/s ; la radioactivité du granite de Callot peut atteindre et même dépasser 400 c/s... Voir L. CHAURIS, *Instrusions sodiques à affinité trondhjémitique dans le nord-ouest de la Bretagne (France)*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, Paris, t. 315, série II, 1992, p. 705-710, et L. CHAURIS, *Syénites quartzifères riches en thorium et terres rares en Bretagne septentrionale*, dans *Géologie de la France*, n° 2, 1992, p. 17-22.

constituer tout le substratum, contrairement à une opinion répandue (4). En fait, grès, schistes, micaschistes, gneiss et autres roches sédimentaires ou métamorphiques occupent ici de larges surfaces. Or, pour les édifices religieux construits en grand appareil, il était nécessaire d'employer des granites pour les pierres d'angle, les contreforts, les ouvertures, les tours et les clochers ; seuls les moellons des murs pouvaient utiliser un matériau de moindre qualité. Ainsi se pose immédiatement la question : la construction de l'église a-t-elle trouvé sur place ou tout au moins à proximité le granite nécessaire, ou bien a-t-elle dû le faire venir ? Quand on connaît les difficultés et les coûts du transport par charrois des matériaux pondéreux aux époques lointaines où les chemins restaient souvent peu praticables et où seule la traction animale pouvait être utilisée, on mesure tout de suite l'acuité du problème et le poids des contraintes géologiques. Toutefois, dans notre région, le problème pouvait être facilité, sinon résolu, grâce au transport par mer et par les rias, à partir des perrières ouvertes sur le littoral et dans les îles (cas des granites de l'île de Batz, de l'île Callot, de l'Ile Grande, de Cléder... et aussi du kersanton de la rade de Brest et du microgranite de Logonna).

Par ailleurs, même si le sous-sol local est riche en granites, le maître d'œuvre a pu désirer — au moins pour certaines parties de l'édifice — utiliser un autre matériau (cas du calcaire de Normandie [la pierre de Caen] pour la nef de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon ; du kersanton pour les porches des enclos paroissiaux de la vallée de l'Élorn, du fait de l'aptitude extraordinaire de cette roche à la taille fine). Toutefois, en règle générale — et notre étude fournira de multiples illustrations — les lois implacables de l'économie mettront des limites aux distances au-delà desquelles il n'était pas envisageable de rechercher un matériau, même de grande qualité. Nos cartes préciseront les aires d'utilisation des différents granites et, par suite, les modalités de transport, par charroi et / ou par voie d'eau.

Un autre point essentiel à envisager est celui des époques dans l'emploi de telle ou telle pierre, c'est-à-dire le problème de ses *ères* d'utilisation. Les modalités présentées sont fort complexes : ici vont interférer les contraintes géologiques, les moyens financiers de la « fabrique », les questions de modes et les facteurs mis en jeu par la concurrence, réussissant dans plusieurs cas à éliminer totalement une pierre utilisée jusqu'alors avec profit. Ainsi se greffe sur la géologie tout un aspect historique, mettant en jeu des facteurs sociaux, qui va faire revivre le travail des « rompeurs » dans les « perrières », des « picoteurs » sur les chantiers...

L'échelonnement dans le temps de la construction d'un même édifice constitue aussi pour notre propos un autre thème capital. La durée a pu parfois

(4) Bretagne, « terre de granit », chantait Brizeux.

(5) Pour le géologue, le kersanton n'est pas un « granite », mais un « lamprophyre ». Le terme de granite (avec un « e ») doit être réservé à une roche intrusive, à texture grenue, composée essentiellement de feldspath, de quartz et de mica (noir et / ou blanc), parfois avec tourmaline. Le terme de granit (sans « e ») a uniquement un sens architectural et peut être, par suite, utilisé pour le kersanton.

s'étaler sur plusieurs siècles, comme dans le cas de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, plus souvent sur plusieurs dizaines d'années (6). Ces laps de temps ont souvent entraîné l'emploi successif de matériaux différents. Très importantes aussi pour notre sujet sont les conséquences de la démolition totale ou partielle d'un édifice ancien et de sa reconstruction sur place, soit avec des matériaux nouveaux, soit avec remploi au moins partiel des anciennes pierres. Sur ce thème se greffe l'intéressant problème de l'altération des roches soumises de longs siècles aux intempéries du climat océanique.

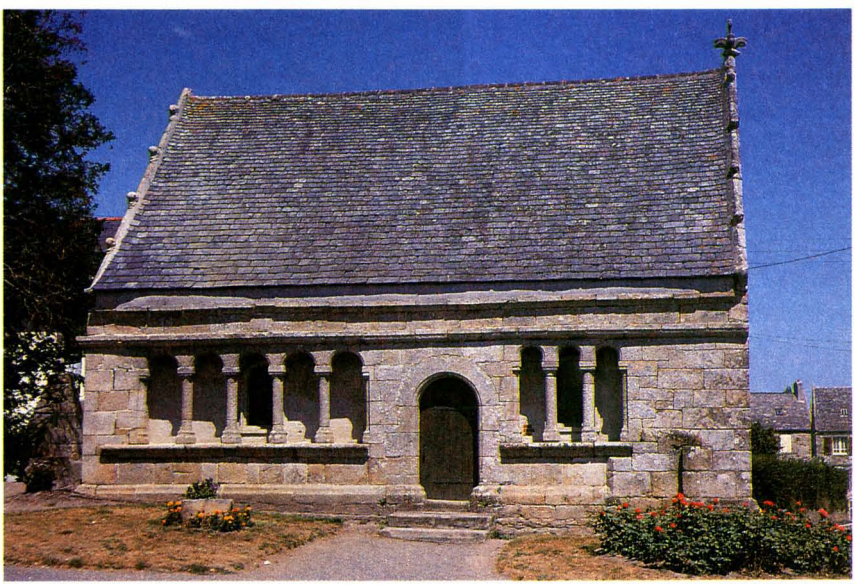
Dans le cadre de ce mémoire, il est évidemment impossible d'analyser en détail, pour chaque édifice, les grands thèmes que nous venons d'esquisser : un énorme volume serait alors nécessaire. Aussi, la méthodologie de notre approche sera-t-elle ici plus synthétique. Nous nous proposons essentiellement d'examiner successivement les principales roches utilisées dans les édifices religieux de la région concernée (en débordant parfois légèrement du cadre fixé), avec présentation, dans chaque cas, d'une carte de répartition spatiale des édifices. Dans l'état actuel des recherches, nous devons souligner que toutes les églises de la région n'ont pu encore être inventoriées en détail. Mais les résultats déjà obtenus sont toutefois assez nombreux pour que les nouvelles recherches ne modifient guère les tendances générales mises en évidence.

Pour chaque type de roche, on présentera une description pétrographique succincte (indispensable pour l'identification), la recherche des sites d'extraction (souvent depuis longtemps abandonnés), la répartition spatiale (avec des modalités très diverses [zonaire, ovoïde, piriforme, dissymétrique, excentrique ; proximale ou distale]) et temporelle (du XI^e^ au XX^e^ siècle) des édifices, les causes de cette répartition influencée par diverses contraintes (disponibilité, transport, mode, concurrence...). Notre étude fera mieux connaître l'étonnante richesse de la palette des roches du sous-sol régional, mise en valeur, souvent avec un grand art, dans les monuments. Ainsi, en dévoilant pour la première fois d'une manière systématique la nature et l'origine des pierres de construction recherchées pendant plusieurs siècles pour l'érection des édifices religieux, notre étude permet aussi d'entrevoir l'importance d'une industrie extractive insoupçonnée et aujourd'hui souvent totalement tombée dans l'oubli, tout en suggérant les problèmes liés au transport des matériaux, à leur façonnement, à leur utilisation sélective... Notre méthode de représentation cartographique avec esquisse des limites d'utilisation de chaque roche s'avérera un précieux outil de recherche pour l'historien soucieux des réalités inscrites dans la pierre. Tout un pan d'histoire économique et sociologique (extraction et construction) encore mal connu sera peu à peu mis ainsi en lumière.

(6) Voir à ce sujet, à titre d'exemple, l'étude très documentée de Y.P.-CASTEL et J.-L. DEUFFIC, *La construction du clocher du Faou en quatre campagnes de travaux de 1628 à 1647*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 117-122. En fait, de très nombreux édifices possèdent une longue histoire, passionnante à déchiffrer.



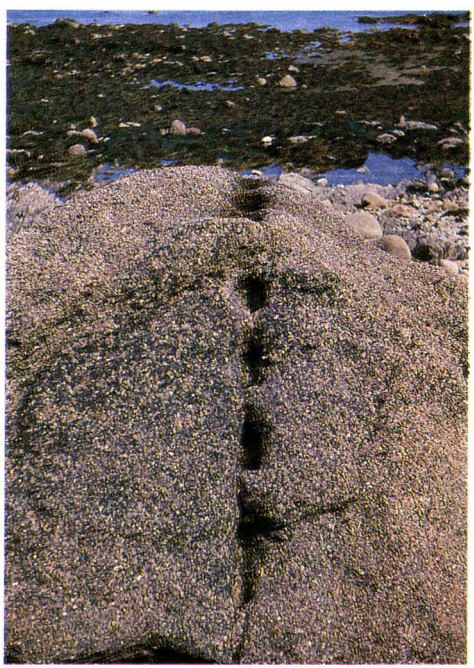
Phot. 1. — Détail du porche occidental de la chapelle Sainte-Geneviève (en Ploujean) [deuxième partie du XVI^e siècle], en granite albitique.



Phot. 2. — Ossuaire de Ploujean (XVI^e siècle), en granite albitique.



Phot. 3. — Large emploi du granite de l'île de Batz dans la tourelle occidentale de l'église Sainte-Melaine à Morlaix (début du XVI[e] siècle ?).



Phot. 4. — Anciens trous pour l'emplacement des coins, agrandis par l'érosion, sur une boule de granite de l'île Callot en Carantec.

Le granite de Ploujean

Dans l'état actuel des recherches, le granite de Ploujean semble avoir été la roche granitique le plus anciennement exploitée pour les édifices religieux dans la région morlaisienne (7). Le principal affleurement, situé au Menez-Plouian, forme un pointement de 800 mètres de diamètre au sein des schistes ; il est constitué par une roche blanche, à texture équante, dont l'albite (8) est, avec le quartz, le constituant principal, d'où le nom de granite albitique ; l'altération du mispickel (9), sporadique, entraîne le développement de petites taches rouillées. Un second pointement, situé plus au sud, au lieu-dit Kerscoff, offre une composition comparable, mais un grain plus fin, une texture parfois plus ou moins orientée, une fracturation plus importante et une arénisation plus poussée. Les deux intrusions sont accompagnées par de multiples filons-satellites à texture microgrenue (microgranite albitique). Les extractions ont totalement cessé aujourd'hui ; elles ont été importantes au Menez : exploitation en surface des blocs dégagés par l'érosion de leur manteau d'arène ; récupération des parties saines de la roche encore emballées dans la gangue arénisée ; recherche du granite en profondeur dans de véritables carrières. Plusieurs facteurs ont favorisé l'emploi du granite au Menez dans le passé : facilité de l'extraction, aptitude à la taille due à la juxtaposition (et non à l'intrication) des minéraux ; possibilité du façonnement de monolithes de belle dimension ; difficulté d'obtenir dans les environs (en dehors de ce pointement) des pierres susceptibles de fournir des éléments de grand appareil ; par ailleurs, du fait de sa localisation à proximité de la rivière de Morlaix, le pointement du Menez était dans une situation favorable pour l'acheminement des matériaux par voie d'eau jusqu'au cœur même de cette ville.

De nombreuses constructions religieuses des environs de Morlaix ont utilisé jadis le granite albitique de Ploujean (10). Les premiers ensembles de *l'église de Locquénolé* datent de la fin du XI^e^ siècle (11) : plusieurs éléments — associés à des schistes tuffacés — sont façonnés dans le granite albitique et surtout le microgranite albitique (ce dernier d'origine toute proximale). *L'église de Ploujean* présente l'une des utilisations les plus importantes et aussi le plus échelonnées dans le temps du granite albitique. Cette roche apparaît ici pour la première fois au XI^e^ siècle dans les piliers de la nef ; elle est parfois un peu orientée, très riche en taches rouillées et, par suite, en provenance possible de

(7) Mis à part les éléments de la crypte de l'église Saint-Mélar à Lanmeur, dont l'origine reste encore imprécisée.

(8) L'albite est un feldspath sodique, de teinte blanche.

(9) Le mispickel est un arsénio-sulfure de fer.

(10) L. CHAURIS, *Une belle pierre oubliée : le granite albitique de Ploujean près de Morlaix (Finistère)*, dans *Revue archéologique de l'Ouest* (sous presse).

(11) Sauf indication contraire, les dates citées dans ce mémoire sont extraites de l'irremplaçable *Nouveau répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, par R. COUFFON et A. LE BARS, Quimper, 1988, 552 p.

Kerscoff ; elle est associée au faciès microgranitique. Un granite albitique nettement plus sain forme les piliers octogonaux et les arcades brisées du chœur (XIVe siècle). On retrouve cette roche dans des enfeus, des verrières et, au moins pour partie, dans la façade occidentale (contrefort et mur en belles pierres de taille), dans la tourelle flanquant le clocher (XVIe siècle), la partie interne du porche sud, le chevet... Les deux bénitiers situés de chaque côté de l'entrée occidentale sont aussi façonnés en granite albitique. Le bel *ossuaire* du XVIe siècle, érigé à proximité immédiate de l'église, a été édifié dans le même granite. La construction et les transformations de l'église des Jacobins à Morlaix ont fait aussi appel au granite albitique (12) : l'emploi de cette roche est attesté ici dès le XIIIe siècle ; il l'était toujours au XIVe siècle et encore au XVe siècle.

Toujours à Morlaix, le granite albitique a été reconnu dans les rares vestiges conservés de la célèbre *collégiale Notre-Dame du Mur* (13) [XIVe ou XVe siècle] : colonne, pan de mur, sculpture, enfeus, pierres éboulées... Dans *l'église Saint-Melaine*, le porche méridional et les parties voisines datés de l'extrême fin du XVe siècle, présentent de nombreux éléments en granite albitique ; quelques rares pierres de même composition ont été aussi identifiées dans la façade occidentale. A *Saint-Mathieu*, le granite albitique apparaît dans la partie inférieure, externe, de l'élévation gauche (remploi d'éléments de l'ancien édifice). Encore à Morlaix, on citera les portes jumelées en plein cintre de *Notre-Dame de la Fontaine*, dite Fontaine des Carmélites (XVIIe siècle). La grande chapelle de *Cuburien* (1527-1530) en Saint-Martin-des-Champs, a largement employé le granite de Ploujean dans la façade nord, l'élévation orientale, des enfeus... (Ce même granite retrouve aussi dans la partie la plus ancienne des bâtiments conventuels [1560]). La *chapelle Sainte-Geneviève* en Ploujean, édifiée au début de la deuxième partie du XVIe siècle, représente à notre sens, la plus remarquable réussite d'architecture religieuse en granite albitique. On admirera en particulier le porche de la façade occidentale, les superbes pierres de taille en grand appareil, dépassant parfois le mètre, juxtaposées avec le minimum de joint.

Dans de nombreux autres édifices de la région morlaisienne, le granite albitique (ou éventuellement le microgranite) n'apparaît que de façon sporadique. Dans certains cas, l'emploi de ce matériau remonte à la première construction ; dans d'autres cas, il s'agit, selon toute probabilité, de pierres récupérées lors de la démolition de l'ancien édifice. Citons ici les églises en ruine de Taulé (XVIe siècle) et d'Henvic ; la chapelle ruiniforme du château de Keranroux ; l'église de Saint-Jean-du-Doigt ; les chapelles Saint-Antoine en Plouézoc'h (deuxième partie du XVIe siècle), de Luzivily en Plouigneau, du château de Suscinio (XVIIe siècle), du Mouster en Plouézoc'h ; les églises de Plouézoc'h, de Penzé (1789), de Garlan (rebâtie en 1877-1879) ; les remplois dans la nouvelle chapelle de Keranroux (1839-1843).

(12) *Op. cit.*, note 1.

(13) Y.-P. CASTEL, *Notre-Dame du Mur retrouvée*, Morlaix, impr. Saillour, 1988, 80 p.

Après le XVII[e] siècle, le granite de Ploujean paraît avoir été nettement moins utilisé comme pierre de taille. Les raisons de cette désaffection sont à rechercher dans l'évolution de la conjoncture. Les causes qui avaient entraîné l'engouement pour cette pierre pendant plusieurs siècles sont aussi les mêmes qui devaient provoquer peu à peu son abandon : les avantages de la proximité de Morlaix et des facilités d'extraction qui avaient naguère contribué à sa renommée, tendaient à s'estomper (épuisement des zones aisément exploitables au Menez ; transport par voie d'eau des granites insulaires de la région morlaisienne [Batz, Callot, Ile Grande]).

La carte de répartition des édifices religieux ayant utilisé le granite albitique de Ploujean (fig. 1) met en évidence une zone elliptique de grand axe nord-sud (I), de forte densité, où la ville de Morlaix a joué un rôle de premier plan (Jacobins, Notre-Dame du Mur, Notre-Dame de la Fontaine ; plus accessoire-

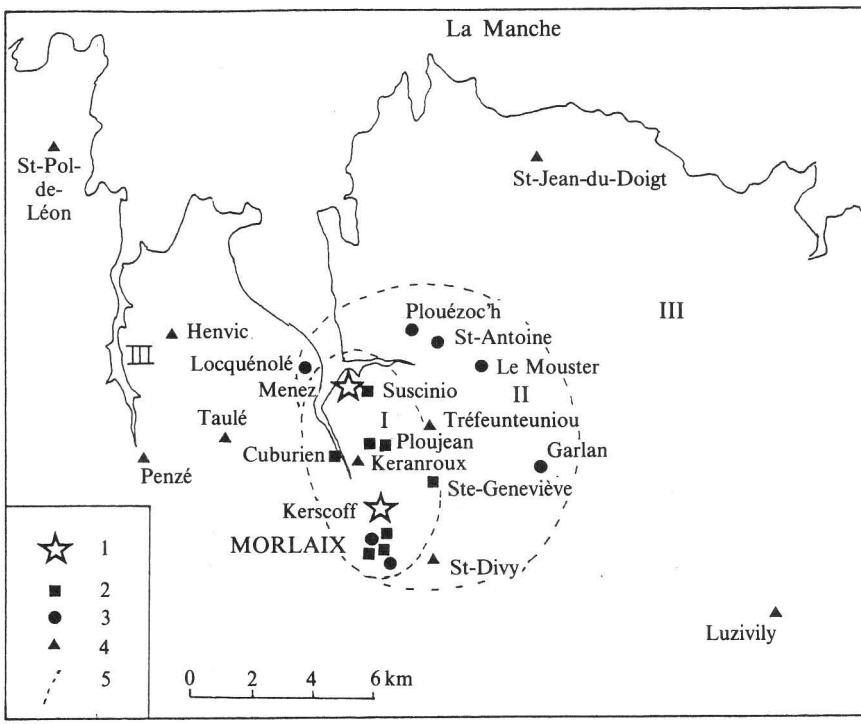


Fig. 1. — Édifices religieux en granite de Ploujean.

1. Site d'extraction (Menez et Kerscoff).
   Emploi
2. Important
3. Restreint
4. Rare
5. Limite des zones I, II, III.

ment Saint-Melaine et Saint-Mathieu [du moins dans l'état actuel de ces deux édifices, les observations suggérant que le granite albitique a dû aussi prendre une part plus importante dans les édifices antérieurs]). Le rôle de Ploujean est également très significatif avec l'église paroissiale, l'ossuaire, les chapelles Sainte-Geneviève et de Suscinio... Ces divers édifices sont situés sur la rive orientale du Dossen ; le cas de Cuburien reste unique sur la rive occidentale, mais s'intègre aussi parfaitement dans le contour elliptique. Une deuxième zone, plus étendue, mais nettement moins dense (II), apparaît à l'est de la zone (I), qu'elle déborde amplement. Ici se place l'église de Garlan (l'édifice antérieur avait dû utiliser largement le granite albitique, dont de nombreux éléments paraissent avoir été remployés lors de la reconstruction), les chapelles Saint-Antoine et du Mouster et, d'une manière très accessoire, les chapelles de Saint-Divy et de Tréfeunteuniou. La troisième zone, encore moins dense (III), concerne Taulé, Henvic, Penzé, la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon (très rare), Luzivily et Saint-Jean-du-Doigt. Le contour externe de cette dernière zone dessine une large ellipse dont le centre coïncide presque exactement avec le pointement du Menez. Une telle situation confirme le rôle majeur joué par les exploitations de ce site et, en même temps, suggère l'existence d'une limite au-delà de laquelle le transport du granite, même en faible quantité n'était plus économiquement intéressant. Ainsi, le granite albitique de Ploujean a rayonné pendant des siècles autour de son centre d'exploitation majeur, le Menez-Plouian. Son utilisation dans les édifices religieux constitue un *bel exemple de dissémination centrifuge.* Une telle répartition centrée n'est pas due au hasard, mais reflète les impératifs inexorables de l'économie : il était une limite qu'il devenait impensable de franchir.

Le granite de l'île de Batz

Le beau granite clair, légèrement porphyrique, souvent recoupé par de minces veinules de pegmatites à tourmaline, qui constitue la plus grande partie de l'île de Batz et les nombreux récifs qui frangent l'île jusqu'à Roscoff, a fait dans le passé l'objet d'une exploitation intense aujourd'hui oubliée. Un cheminement attentif sur l'estran et le long des basses falaises a permis de relever d'innombrables traces d'extraction : les rivages de l'île et de ses environs peuvent être considérés comme une succession de perrières abandonnées, dont le grand nombre compense, en quelque sorte, leur faible dimension individuelle. Il est possible d'observer en de multiples points les traces des trous pour les coins, des boules partiellement fendues, la morphologie artificielle des basses falaises due à l'avancement des exploitations, d'innombrables débris de taille aujourd'hui peu à peu façonnés par les vagues, parfois même des fragments de lest abandonnés par les gabares. La recherche intensive du granite de Batz s'explique aisément par la qualité de la roche, très résistante à l'altération, la mise à nu par la mer de beaux quartiers de pierres débarrassés de leur manteau d'altérites, la facilité du

transport par voie d'eau jusqu'à la plus grande ville de la région, Morlaix, au pied même des chantiers de construction (13 *bis*).

La plus ancienne utilisation du granite de l'île de Batz dans les édifices religieux remonte à la construction au début du XI^e^ siècle, peut-être même à la fin du X^e^ siècle, de la *chapelle Sainte-Anne*, dans la partie orientale de l'île elle-même. Les ruines, partiellement dégagées des sables dunaires qui avaient envahi l'édifice, laissent voir les divers aspects du granite insulaire, tant dans les moellons que dans les pierres de taille ; les pierres utilisées sont parfois limitées par une fissure très riche en tourmaline, d'où la teinte noir bleuté de l'élément au parement, en contraste avec l'environnement gris clair.

Dans l'état actuel des recherches, le transport du granite de l'île de Batz vers Morlaix ne paraît pas remonter avant le XV^e^ siècle, à moins qu'il n'ait été utilisé, pour partie, dans la collégiale Notre-Dame du Mur au XIV^e^ siècle ? Vers la fin du XV^e^ siècle et le début du XVI^e^ siècle, il a été recherché pour une part importante dans la reconstruction de *l'église Saint-Melaine*, où il est facile de le reconnaître sur la façade occidentale, la partie inférieure de la tour et de la tourelle qui la flanque, pour partie dans l'élévation sud, au chevet... Ces observations pétrographiques sur le monument lui-même sont confirmées par les données d'archives (14). Ce même granite a été utilisé, en partie, pour la face nord de *l'église des Jacobins*, sans doute également vers la fin du XV^e^ siècle ou le début du XVI^e^ siècle. Il a été employé (conjointement avec le granite de Ploujean) pour la chapelle de *Cuburien* dans la première moitié du XVI^e^ siècle. On l'observe aussi dans la tour de l'église *Saint-Mathieu* (seconde moitié du XVI^e^ siècle) en association avec d'autres granites. Le transport par voie d'eau du granite de l'île de Batz jusqu'à Morlaix est également attesté par la présence, sur les estrans de l'île, de lest formé des « schistes zébrés » (très caractéristiques de cette ville), aujourd'hui peu à peu fragmentés par les vagues.

L'église de Roscoff, édifiée dans la première moitié du XVI^e^ siècle (1522-1545) représente, à l'évidence, la plus intéressante utilisation du granite local, extrait, selon toute probabilité, des zones rocheuses situées entre Batz et la cité roscovite. Le plus souvent, il s'agit d'un granite à grain fin, recoupé par de nombreuses veinules de pegmatites, parfois entrecroisées, ou, plus rarement, par des tourmalinites, qui confèrent aux élévations en grand appareil un aspect balafré très caractéristique. Plus rarement a été aussi utilisé un granite riche en petits nids de tourmaline dont un faciès comparable a été reconnu en plusieurs points sur la côte méridionale de Batz. Le granite de l'île de Batz (ou peut-être en provenance des affleurements rocheux situés à Roscoff, voire à Saint-Pol

(13 *bis*) L. CHAURIS, *Quand l'île de Batz exploitait son beau granite gris*, dans *Le Courrier du Léon*, numéros des 9, 16 et 23 janvier 1993.

(14) Citées par J.-P. LEGUAY, *Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Age*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 103-160 ; t. CVII, 1979, p. 181-236 ; et Y.-P. CASTEL, *Le demi-millénaire de l'église Saint-Melaine de Morlaix (1489-1989)*, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, 35^e^ année, 1988, p. 77-87. (« Le 18 janvier 1490, deux batelées de grosses pierres de Batz qui coûtent 10 livres... »).

même) a été utilisé à *Saint-Pol-de-Léon*, en particulier pour les sacristies du Kreisker (XVI[e] siècle selon Lecureux [2]) et de la cathédrale. C'est le même type de granite, mais de provenance exacte imprécisée, qui a été localement employé dans les chapelles de Kerigou en Saint-Pol, du collège du Kreisker (XIX[e] siècle), de *Saint-Herbot* à Taulé (milieu du XVIII[e] siècle)... Les pierres d'angle et la porte de la petite chapelle *Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Batz*, consacrée en 1860, ont été façonnées dans le granite de l'île. La dernière construction religieuse importante ayant utilisé le granite de l'île de *Batz* est *l'église paroissiale* elle-même (1873-1874). L'édifice qui présente une grande homogénéité dans la pierre de construction, montre un granite recoupé par de minces veinules pegmatitiques très caractéristiques.

Au total, le granite de l'île de Batz a été exploité — au moins d'une manière intermittente — pendant une dizaine de siècles. Son utilisation est cependant restée surtout locale (Batz, Roscoff). Toutefois, le transport maritime a permis son acheminement à des distances assez importantes (jusqu'à Morlaix) au moins dès la fin du XV[e] siècle. Sans cette possibilité, l'emploi du granite de Batz n'aurait guère débordé ses zones d'extraction. Il constitue ainsi un premier *exemple de granite insulaire exporté*. La *répartition* des édifices religieux, *très excentrée* par rapport aux sites de provenance, est le reflet direct du transport par mer (15) [fig. 2].

Le granite de l'île Callot

Le granite rose à rougeâtre, à gros grain, parfois légèrement porphyroïde, dit de l'île Callot en Carantec, a fourni dans le passé une magnifique pierre de taille, extraite des énormes boules éparses sur l'estran et des masses en place dans les basses falaises. Il constitue la plus grande partie de Callot et de nombreux récifs voisins ; localement, il perd sa couleur rosée et offre une nuance légèrement bleutée. Les vestiges d'extraction sont au nombre de plusieurs dizaines. Ce même granite se retrouve avec des caractères semblables à l'ouest de Callot (Enez Ebeul, île Blanche et récifs voisins, près de Saint-Jean-Trégondern en Saint-Pol-de-Léon) où il a été également très recherché. Le débitage des masses rocheuses sur l'estran a dû être extrêmement important, si l'on en juge par les vestiges conservés ; parfois, les roches ont été exploitées assez bas sur l'estran (jusqu'à la limite inférieure de la zone à « Fucus serratus ») : c'est dire que le temps de travail était singulièrement limité par la marée ; d'autres boules, au contraire, sont situées au-dessus de l'estran. Le démantèlement systématique des zones rocheuses en place a pu entraîner la formation d'un platier artificiel ; ce

(15) Il sera intéressant à l'avenir de se pencher aussi sur le rôle joué par la ria de la Penzé dans la pénétration du granite de Batz-Roscoff vers le sud. Nos recherches préliminaires ont déjà permis de mettre en évidence sa présence dans les manoirs de Trogriffon en Henvic, de Kerassel en Taulé, de Kermorvan en Guiclan...

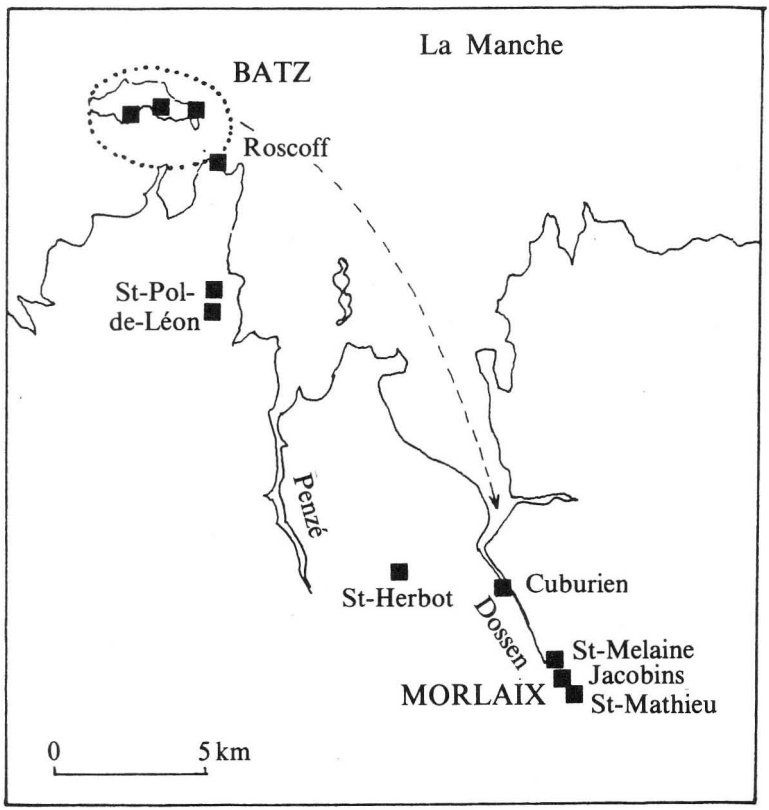


Fig. 2. — Utilisation du granite de Batz-Roscoff.

dispositif est particulièrement frappant au nord-ouest de la chapelle de l'île ; dans ce secteur, les exploitations étaient pratiquement juxtaposées les unes aux autres.

Le débitage des masses granitiques était obtenu le plus souvent par une succession rectiligne de trous alignés, espacés à intervalles réguliers et destinés à recevoir des coins. Les blocs où l'extraction en cours a été abandonnée permettent d'observer plusieurs variantes morphologiques de trous pour coins (ovoïde, rectangulaire, allongé)... A résistance égale de la roche et pour une morphologie déterminée,il apparaît une relation entre la dimension des trous et leur âge : une forte taille ne semble pas en effet originelle, mais principalement due à l'érosion naturelle qui les a agrandis peu à peu. Dans le cas d'extraction interrompue, on observe uniquement des restes de « demi-trous » qui confèrent au sommet de la roche fendue un aspect dentelé. A l'inverse des trous pour les coins, toujours rapprochés et peu profonds, souvent groupés au nombre d'une dizaine, les trous

de perforation sont généralement uniques, toujours circulaires, et d'une profondeur de l'ordre du mètre. Une seule foration conduisait à la fente du bloc, soit de manière rectiligne, soit en dièdre très ouvert. L'examen de nombreux sites tend à indiquer que la méthode de fente au moyen des grands trous de perforation (plus récente) entraînait plus de gâchis que la méthode par les coins (plus ancienne).

L'exploitation du granite de Callot, tant à Carantec qu'à Saint-Pol-de-Léon, est ancienne comme l'atteste son utilisation dans plusieurs monuments religieux de la région morlaisienne. A Saint-Pol-de-Léon, ce granite a été localement employé dans le célèbre *Kreisker* (en particulier dans l'élévation sud, mais aussi au chevet et dans la tour). Dans la même ville, il a été aussi observé dans la *chapelle Saint-Pierre* au cimetière. On le retrouve d'une manière sporadique dans l'église de *Saint-Jean-du-Doigt*. On le reconnaît dans les églises en ruine de *Taulé* (XVI[e] siècle) et surtout d'*Henvic*. Il apparaît dans l'église de *Plouézoc'h* et dans la partie « récente » (XVII[e] siècle) de l'église de *Locquénolé*. Comme on pouvait s'y attendre, la chapelle érigée au sommet de l'île *Callot* (reconstruite à plusieurs reprises et en particulier au XVII[e] siècle [la tour porte la date de 1672] est essentiellement en granite local. Le granite de Callot a été très employé à *Morlaix* : à *Saint-Melaine*, en particulier dans la construction datée de 1783, à l'ouest du porche sud, mais surtout lors de la reconstruction de l'église *Saint-Martin* (1775-1788) et de l'église Saint-Mathieu (1822-1827). Au-delà de Morlaix, le granite de Callot a encore été recherché pour la chapelle du château de *Bagatelle* (1772) et surtout l'église paroissiale de *Sainte-Sève* (bénite en 1753) ; on le reconnaît dans les parties anciennes conservées (XVII[e] siècle) de l'église de *Guiclan* (16). Enfin, l'église de *Carantec*, reconstruite en 1866-1867, a largement fait appel au granite de Callot, tout proche.

Au total, l'utilisation du granite de Callot est liée, d'une part à la qualité intrinsèque de la pierre susceptible de fournir des éléments de grand appareil, très résistants aux épreuves du temps, mais aussi, d'autre part, — comme pour le granite de l'île de Batz — aux facilités de son extraction sur le littoral et de son acheminement par mer, puis par la rivière de Morlaix et, dans une moindre mesure, par la Penzé (église de Guiclan). Morlaix a été pendant des siècles un grand demandeur du granite de Callot (qui avait supplanté le granite de Ploujean), à partir du XVII[e] siècle, surtout au XVIII[e] siècle et, dans une moindre mesure, au XIX[e] siècle où la concurrence des granites de l'Ile Grande se faisait de plus en plus sentir (17). La figure 3 fournit un bon exemple de *répartition* des édifices religieux *contrôlée essentiellement par le transport par voie d'eau* ; les

(16) J.-L. PORHEL, *Les chantiers paroissiaux dans le Léon du XVI[e] au XVIII[e] siècle*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1982, 157 p. (Mémoire de maîtrise sous la direction de J. Tanguy).

(17) Parmi les édifices construits en granite de Callot dans la région de Morlaix, on citera en particulier le château du Taureau (XVII[e]-XVIII[e] siècles), l'hôpital au-dessus du Queffleuth (1733-1737), le premier ensemble de bâtiments de la manufacture des tabacs (1736-1740), les belles demeures en pierres de taille du quai de Léon (XVIII[e] siècle), l'édification des quais (deuxième partie du XVIII[e] siècle)... Pour une part secondaire, le même granite contribuera à l'édification du célèbre viaduc (1861-1863).



Phot. 5. — Détail du porche sud de Bodilis (1585-1601). Contraste entre le granite clair de Sainte-Catherine et le kersanton noir.



Phot. 6. — Vue partielle du porche de l'église de Lesneven (1762-1763) : colonne en diorite de Ploudaniel.

constructions en granite de Callot s'éloignent relativement peu des points atteints par le flot : Sainte-Sève et Guiclan constituent ici les limites méridionales extrêmes.

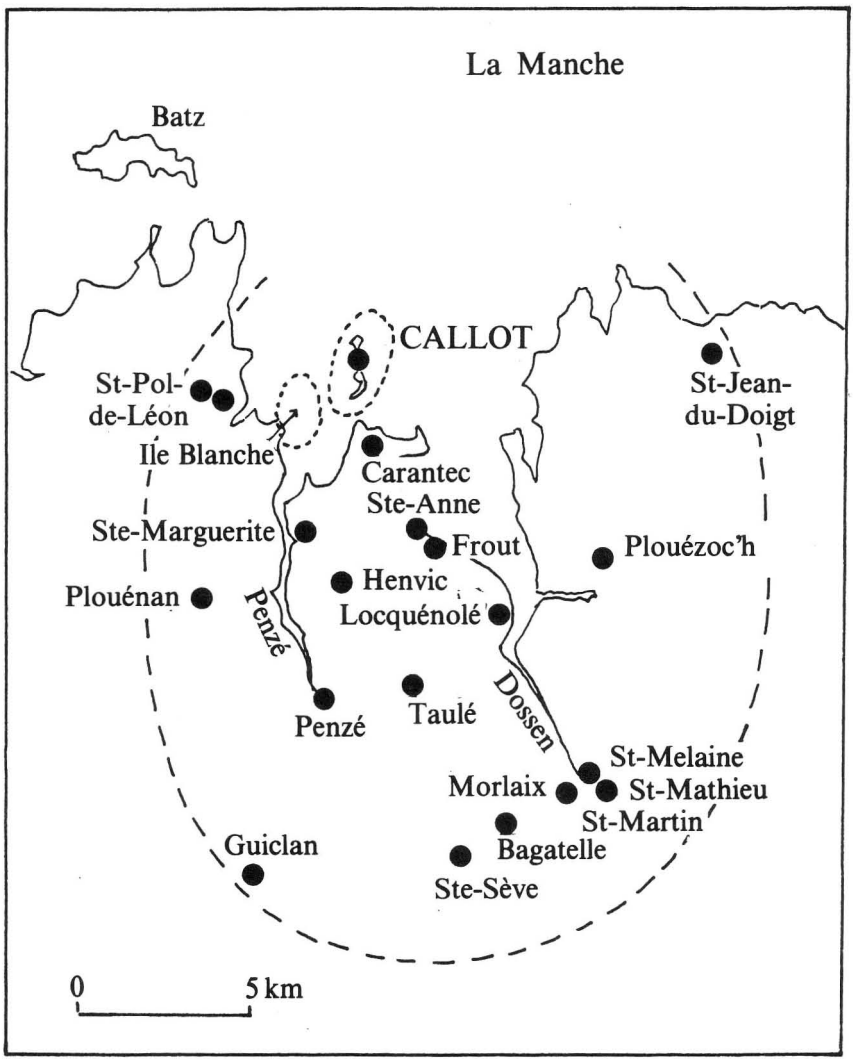


Fig. 3. — Emploi du granite de Callot.

Les granites de l'Ile Grande

Les granites de l'Ile Grande et des îlots voisins, dans les Côtes-d'Armor, fournissent un autre exemple, tout à fait célèbre, d'extractions en bordure de mer et de transport par voie d'eau, de pierres de grande qualité architecturale (18). Trois granites différents ont été ici exploités : un granite rose — bistre, légèrement porphyrique (type île Agathon) ; un granite gris clair à biotite (type Ile Grande au sens strict) ; un granite blanc, riche en muscovite (type récif du Corbeau). Les innombrables sites d'extraction offraient des modalités variées : grosses boules débitées sur les grèves ; démantèlement de l'estran rocheux parsemé de mares artificielles autour d'îlots devenus résiduels ; front de taille en gradins quand le platier néo-formé atteignait la falaise littorale ; carrières au-dessus du niveau de la mer... Les chantiers abandonnés, les accumulations de déblais de taille, les forges en ruines, les quais de chargement et les dépôts de lest sont les témoins d'une activité révolue. On retrouve ici, mais sur une échelle beaucoup plus vaste qu'à l'île de Batz et qu'à l'île Callot, les traces de débitage des rochers. Ici aussi, l'extraction du granite sur les estrans était impérativement contrôlée par le balancement bijournalier de la marée ; même dans les exploitations plus élevées, le travail pouvait devenir rapidement impraticable par suite du déferlement de la houle (récif du Corbeau).

Dès la fin du Moyen Age, la construction d'églises, situées parfois à des distances assez considérables, a fait appel aux granites du district de l'Ile Grande : « La cathédrale de Tréguier est tributaire... de trois grandes carrières dont une, insulaire, celle de l'Ile Grande... desservie régulièrement par les barques... de la ria du Jaudy » (19). Pour nous limiter à la région morlaisienne, on rappellera que la tour Renaissance de l'église Saint-Mathieu (pose de la première pierre en 1548) a utilisé pour partie le granite de l'Ile Grande, que les comptes de la fabrique appellent tour à tour Eynez-Meur, Enes-Vor, l'Isle-Grande ou la Grande-Isle (20). Au XVII[e] siècle, c'est au granite de l'Ile Grande, sous son faciès blanc, à muscovite, qu'il a été fait appel pour la porte occidentale de la chapelle de Callot (21). Ce même granite clair se retrouve dans les superbes colonnes encadrant la porte d'entrée de la chapelle des Ursulines de Morlaix (XVII[e] siècle). Au XVIII[e] siècle, il semble que la concurrence du granite de Callot

(18) L. CHAURIS, *Carrières au bord de la mer. Ile Grande et îlots voisins (Côtes-du-Nord)*, 115[e] congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, dans *Carrières et constructions en France*, 1991, p. 305-321. Du même auteur, *Le transport par mer des granites de l'Ile Grande (Côtes-d'Armor)*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, 1991, p. 75-90.

(19) J.-P. LEGUAY, *L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV[e]- XV[e] siècles*, dans *Pierre-métal dans le bâtiment au Moyen Age*, Paris, 1985, 372 p. (p. 27-79).

(20) L. LE GUENNEC, *La construction d'un clocher breton (Saint-Mathieu de Morlaix)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVIII, 1931, p. 16-27.

(21) G. LUCE-LOZAC'H, *Carantec. Une cité côtière du Léon*, Morlaix, 1989, 208 p. « En 1671, de grands travaux sont entrepris. Ils dureront près de trois ans. Trois gabarrées de pierres provenant de la « Grande Isle »... sont déposées sur le tertre. »

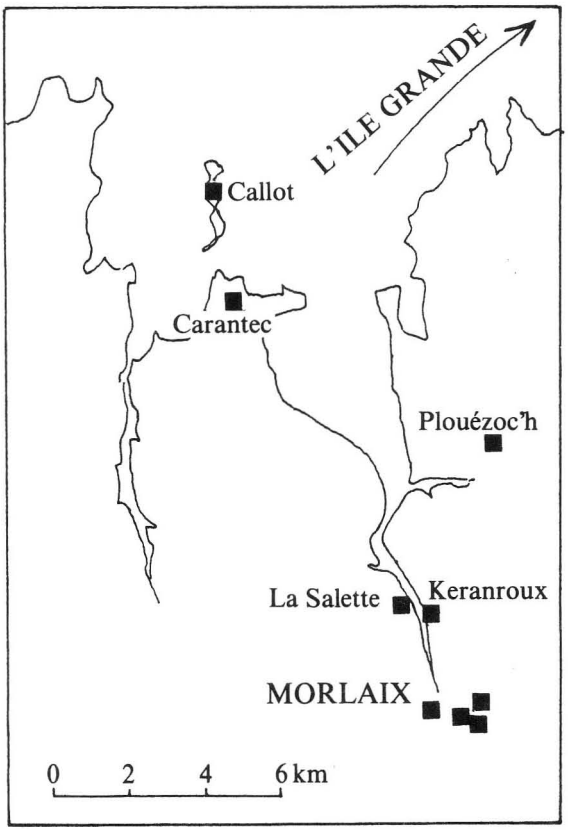


Fig. 4. — Apport des granites de l'Ile Grande.

se soit sérieusement fait sentir dans toute la région morlaisienne, dans tous les domaines de construction. Mais au XIXe siècle, les granites de l'Ile Grande sont particulièrement recherchés (22). C'est à cette époque que se rattachent les colonnes encadrant la porte d'entrée de la chapelle Notre-Dame du Mur à Morlaix (bénite en 1834), la chapelle neuve (1839-1843) du château de Keranroux en Ploujean (façade occidentale pour partie en granite de l'Ile Grande), l'entrée principale de la chapelle de la Salette en Saint-Martin-des-Champs (consacrée en 1860). Ce même granite a également été utilisé en partie lors de la reconstruction de l'église paroissiale de Carantec (1866-1867).

(22) Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir les cahiers de charges et les devis, conservés aux archives municipales de Morlaix : ... « les pierres de taille proviendront des meilleures carrières de granite de l'Ile Grande... » ou encore... « des meilleurs bancs des carrières de l'Ile Grande... ».

Seules les possibilités d'acheminement par mer rendent compte de l'utilisation ancienne des granites de l'Ile Grande à Morlaix, distant des centres de production d'une quarantaine de kilomètres (23). L'ampleur du commerce avec Morlaix est également attesté par les innombrables blocs de lest en « schistes zébrés » si caractéristiques du sous-sol de la ville. Avec l'Ile Grande, nous avons sans doute *le seul exemple ancien où les granites utilisés dans le pays de Morlaix ont été extraits d'une autre région.*

Le granite de Sainte-Catherine

Contrairement à de nombreux massifs granitiques de contours plus ou moins ovoïdes, le granite de Sainte-Catherine apparaît à l'affleurement comme une succession de feuillets lenticulaires, allongés du nord-est au sud-ouest. Très étroit à l'est (grève de Kerigou en Saint-Pol-de-Léon), le granite s'élargit beaucoup au droit du village de Sainte-Catherine, avant de se ramifier vers l'ouest en plusieurs diverticules. Malgré des faciès assez variés, cet ensemble granitique garde toujours un « air de famille », dû son aspect très clair et à la présence de petites plages de tourmaline noire qui, par contraste, renforcent encore sa blancheur. Quatre faciès ont été distingués : (a) à grain fin, riche en petites baguettes de tourmaline bien individualisées (type fréquent à l'est) ; (b) à grain fin, mais avec petits amas nébulitiques de tourmaline (est de Sainte-Catherine) ; (c) à grain plus fort, avec tourmalines plus grosses et plus trapues (type fréquent aux environs de Sainte-Catherine) ; (d) à texture rubanée, à grain variable (fréquent aux environs de Lanhouarneau et dans les apophyses occidentales). Les types (a) et (c) fournissent — et de loin — les plus belles pierres de taille. Les affleurements sont jalonnés par de nombreuses carrières, de toute dimension ; les plus originales sont situées sur l'estran lui-même, près de Kerigou, en baie de Morlaix, où deux pointements rocheux ont été arasés. Les carrières sont particulièrement fréquentes entre Mespaul et Sainte-Catherine et, avec une densité un peu moindre, au sud-est de Saint-Pol-de-Léon, et aux environs de Berven. A présent, la plupart des exploitations sont abandonnées, parfois même entièrement comblées. L'ancienneté de plusieurs sites d'extraction est attestée par le toponyme caractéristique Mengleuz (près de Plouénan, près de Berven).

L'âge pluriséculaire de l'exploitation du granite de Sainte-Catherine est également bien établi par l'examen des églises édifiées — en partie — avec ce beau matériau. Le porche occidental (extrême fin du XIII^e siècle ou première moitié du XIV^e siècle ?) de la *cathédrale de Saint-Pol-de-Léon* présente en plusieurs points le granite de Sainte-Catherine (sous son faciès [a]), dont ce serait ici

(23) On rappellera qu'une proportion importante des pierres de taille et des moellons piqués du viaduc de Morlaix (1861-1863) proviennent des carrières de granite rose des îlots voisins de l'Ile Grande, transporté jusqu'au Dossen par une importante flottille de gabares. V. FENOUX, *Note sur les travaux de construction du grand viaduc de Morlaix*, dans *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 150, 1867, p. 207-236.

le premier emploi dans les édifices religieux conservés (24). Ce même faciès a été largement utilisé dans la construction du *Kreisker* : façade occidentale dans le dernier quart du XIVe siècle (porche, murs et contreforts), où l'usure de la pierre est assez sensible ; dans le porche nord (XVe siècle) ; dans le porche méridional (XVe siècle où il est finement façonné, mais à présent parfois assez érodé (desquamation) ; encore intact, il a pris toutefois, avec le temps, un aspect un peu jaunâtre ; les parties desquamées sont blanchâtres, comme la roche primitive. Le même granite se retrouve aussi localement à l'intérieur de l'édifice (enfeus...) et dans les parties finement ouvragées du haut de la flèche, comme nous avons pu le noter lors des travaux de restauration en cours.

Dans la magnifique chapelle de *Lambader*, datée de la première moitié du XVe siècle, le porche situé sous le clocher montre, pour partie, le granite de Sainte-Catherine sous son faciès à tourmaline trapue en nids disséminés (type [c]) ; ce même granite apparaît aussi dans les beaux piliers hexagonaux. Dans l'église paroissiale de *Landivisiau*, le clocher et le porche sud de l'ancien édifice ont été conservés ; dans le porche occidental, situé à la base du clocher, le granite de Sainte-Catherine a été largement utilisé ; par contre, dans le porche méridional, le kersanton noir à grain fin, admirablement travaillé, est dominant ; toutefois, la partie inférieure du porche est localement en granite de Sainte-Catherine, à tourmalines trapues, plus grossièrement sculpté et à présent émoussé. A l'intérieur du porche méridional, le même granite forme, de chaque côté, trois rangées de pierres sous la statuaire. Toujours à Landivisiau, l'ancien ossuaire, de la fin du XVIe siècle, remonté dans le cimetière, a largement employé le granite de Sainte-Catherine.

Le porche méridional de l'église de *Lanhouarneau* porte la date de 1582 et montre une large utilisation du granite de Sainte-Catherine, qui apparaît aussi, au moins localement, dans différentes autres parties de l'édifice (porte sud, chevet, piliers...). La belle église de *Bodilis* est l'un des édifices religieux les plus dignes d'attention pour l'emploi de ce granite. Construction et transformations s'échelonnent entre la deuxième partie du XVIe siècle (1564) et la fin du XVIIe siècle (1686). Dans le porche méridional (édifié de 1585 à 1601), la teinte claire du granite contraste avec la statuaire et les colonnes externes en kersanton noir à grain fin. Le même granite est également visible dans l'élévation sud, au chevet dans des figures traitées en bas relief. A l'intérieur de l'édifice, les beaux piliers sont, au moins en partie, construits dans la même roche.

Édifiée au XVIe siècle, agrandie dans la première moitié du XVIIe et reconstruite en 1834, l'église de *Saint-Vougay* a aussi largement employé le granite de Sainte-Catherine (porche sous le clocher [XVIIe siècle] ; éléments de l'élévation sud et du chevet ; des piliers où la pierre montre souvent de grosses tourmalines). A *Plougourvest*, dans l'église paroissiale, datée de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle, le même granite a été utilisé, au moins en partie, pour les piliers. A *Plougar*, le granite de Sainte-Catherine est observé en plusieurs points : porche

(24) Le sarcophage (rapporté au XIe siècle), déposé à proximité du porche méridional de la cathédrale de Saint-Pol, a été façonné dans le faciès (c) du granite de Sainte-Catherine.

ouest, façade du clocher... L'*ossuaire de Mespaul* (XVII[e] siècle) situé au Vieux-Bourg, montre divers aspects de cette même roche. Le granite de Sainte-Catherine a encore été observé à *Berven* dans le porche occidental (vers 1575) ; à *Plouzévédé*, dans l'élévation sud ; à *Loc-Éguiner-Ploudiry* dans les contreforts du clocher ; dans le chevet de *La Martyre* et à *Plouvorn* dans le porche ouest et dans la partie interne du porche sud (très probablement éléments du début du XVIII[e] siècle). L'église de *Plouénan*, édifiée à la fin du XIX[e] siècle (1884-1887) a recherché le granite de Cléder pour les pierres de taille (contreforts, piliers...), le granite de Sainte-Catherine ne fournissant plus ici que des moellons... A *Mespaul* (1899-1900), comme à Plouénan, le granite de Cléder apparaît en pierres de taille (contreforts...), le granite de Sainte-Catherine ne forme plus que des moellons... (25).

La répartition spatiale des constructions religieuses ayant fait appel au granite de Sainte-Catherine entraîne plusieurs remarques (fig. 5). Les édifices sont essentiellement inclus dans une zone de contour piriforme, dont le grand axe reflète, en les agrandissant, les affleurements du granite lui-même (étroit au nord-est, ramifié au sud-ouest). Toutefois, vers le sud-ouest, les édifices en cette roche semblent faire défaut (26) : ici, sous son faciès rubané, pegmatitique (type [d]), la roche est inadaptée à la pierre de taille. Dans l'ensemble, les constructions en granite de Sainte-Catherine offrent une nette tendance à la localisation préférentielle au sud des affleurements. La raison de ce fait — *a priori* surprenant — s'interprète par la *concurrence* plus ou moins prononcée rencontrée par cette roche : à l'est avec le granite de l'île Callot ; au nord avec les granites de l'île de Batz, de Roscoff, de la baie de Goulven et surtout de Cléder ; à l'ouest avec les diorites de Plounévez-Lochrist, de Ploudaniel, et avec le granite de Kersaint ; au sud, enfin, avec les granites de Plounéour-Ménez. La percée du granite de Sainte-Catherine vers le sud (Bodilis, Landivisiau...) s'interprète par l'absence de granites locaux ou leur mauvaise qualité.

(25) Le château de Kerjean, édifié probablement entre 1566 et 1595 (*Châteaux du Haut-Léon, Finistère*, Édit. Ursa, 1987, 32 p. Coll. Images du patrimoine), a fait un très large emploi du granite de Sainte-Catherine, façonné en grand appareil. Voir L. CHAURIS, *Restauration des monuments historiques et recherche des matériaux d'origine. L'exemple du granite de Sainte-Catherine en Bretagne*, dans *Bulletin des Amis du Musée de la pierre*, n° 7, 1992, p. 43-58, Maffle, Belgique.

(26) A Plabennec, le clocher et le porche sud de l'ancienne église ont été conservés. Dans le porche, de la seconde moitié du XVII[e] siècle (1674), le granite de Sainte-Catherine a été uniquement recherché pour le façonnement de deux colonnes cannelées qui fournissent un excellent exemple des possibilités de cette roche. A l'évidence, la distance imposait ici l'utilisation prépondérante de matériaux d'origine plus proximale (granite de Kersaint et, localement, diorite de Ploudaniel).

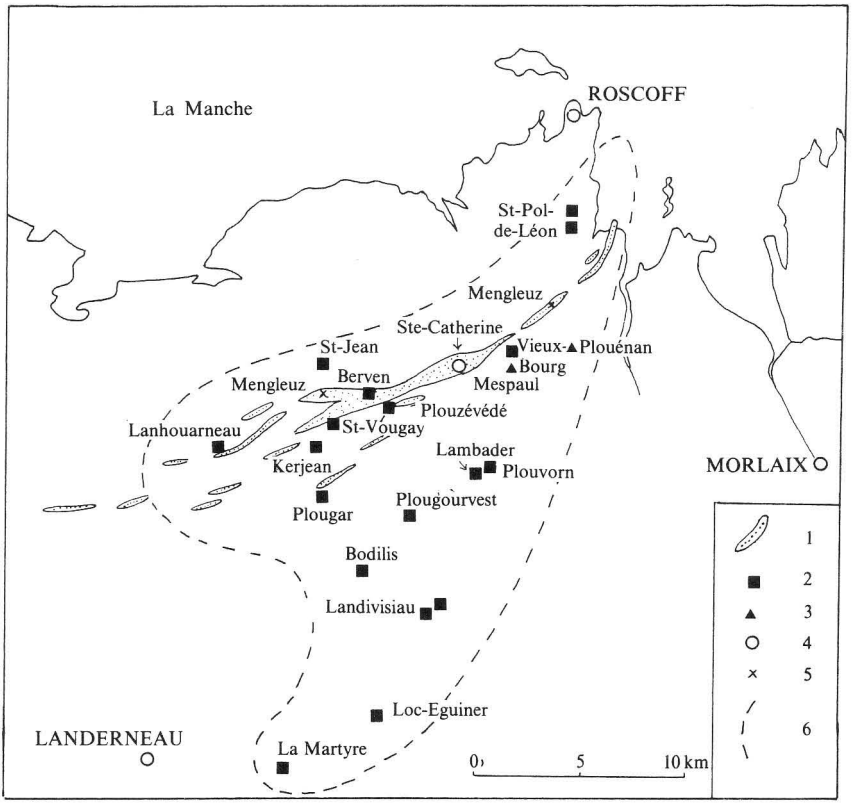


Fig. 5. — Utilisation du granite de Sainte-Catherine.
1. Affleurements.
2. Édifice en pierres de taille.
3. Édifice en moellons.
4. Localité.
5. Toponyme « Mengleuz ».
6. Limite de la zone d'utilisation.

Les diorites du haut Léon

Nos levers géologiques détaillés (27) ont permis de cartographier de nombreux pointements, échelonnés depuis Saint-Pol-de-Léon à l'est, jusqu'à Pla-

(27) Encore en partie inédits (établissement de la carte géologique à 1/50 000, en collaboration avec E. MARCOUX) et complétant les travaux antérieurs de Ch. BARROIS (feuille Brest à 1/80 000, 1902, et feuille Lannion, à 1/80 000, 1909).

bennec à l'ouest, d'une roche sombre, rappelant un peu le kersanton (28). Les types pétrographiques sont assez variés et vont des diorites aux granodiorites, en passant par les monzodiorites quartzifères. Les occurrences forment le plus souvent de grosses boules plus ou moins dégagées par l'érosion de leur enveloppe brunâtre d'altérites. Quatre faciès différents ont été distingués : le type île de Batz, gris noirâtre ; le type Plounévez-Lochrist, gris-noir à grisâtre, avec nombreuses différenciations ovoïdes plus sombres ; le type Ploudaniel, bleu-noir, à grain moyen, riche en grandes biotites ; le type Plounéventer, grisâtre, avec petites différenciations. Toutes les exploitations sont abandonnées. Les sites d'extraction paraissent avoir été nombreux dans le massif de Plounévez-Lochrist ; le district de Batz-Saint-Pol-de-Léon représente un cas particulier par suite de la localisation de plusieurs affleurements au bord de la mer. Partout, la libération par l'érosion d'innombrables boules très saines, pouvant atteindre plusieurs mètres, fournissait un matériau directement accessible.

Les diorites et granodiorites du haut Léon ont participé à la construction de plusieurs édifices religieux de cette région. L'église du *Folgoët* remonte dans son ensemble au XV^e^ siècle (début des travaux en 1423) et atteste ainsi l'emploi ancien du faciès Ploudaniel (avec divers granites). L'église de *Goulven* (fin du XV^e^ siècle à la première partie du XVII^e^ siècle) a recherché le faciès Plounévez-Lochrist (avec les granites locaux et le kersanton). A *Lanhouarneau*, l'édifice (en dehors du clocher qui remonte au XIV^e^ siècle) a été construit à la fin du XVI^e^ siècle et à la fin du XVIII^e^ siècle ; il montre localement (élévation sud, transept, piliers...) l'emploi de la roche de Plounévez. Dans l'église de *Plounéventer*, reconstruite en 1874, plusieurs éléments de l'ancien édifice ont été conservés, en particulier le porche du XVII^e^ siècle (où l'on note plusieurs éléments en diorite). L'église du *Drennec*, reconstruite en 1844, a sans doute remployé des matériaux plus anciens ; la diorite est fréquemment utilisée (porte sud, assez finement ouvragée, localement dans la façade occidentale, le chevet...). Dans plusieurs autres églises, l'emploi des roches sombres du Léon est resté très limité : tel est le cas de Plabennec (soubassement et couronnement des colonnes du porche [1674] ; de Saint-Méen (porte nord cintrée) ; de Saint-Houardon à Landerneau (contrefort dans le faciès Plounéventer) ; de La Martyre (porte en faciès Plounéventer) ; de Lanneufret (en particulier un bénitier sous porche) ; de Ploudaniel (rare, dans la sacristie) ; de Trégarantec (pour partie dans une petite porte cintrée sous le clocher) ; de Kersaint-Plabennec (faciès Ploudaniel)...

Quelques églises méritent une mention spéciale. *La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon* présente assez souvent dans ses parties du XIII^e^ - XIV^e^ siècle (façade occidentale), plus sporadiquement dans ses parties XV^e^-XVI^e^ siècle, des pierres de taille en diorite locale qui contrastent par leur teinte sombre avec les granites clairs associés. L'église de *Lesneven* (1762-1763) offre plusieurs éléments en faciès Ploudaniel, en particulier dans le grand porche situé sous la tour (belles colonnes cannelées qui miment les colonnes en kersanton d'autres porches du

(28) L. CHAURIS, *Des concurrents du kersanton dans le Finistère : les granodiorites et les diorites du pays de Léon*, 117^e^ congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Colloque « Carrières et constructions » (sous presse).



Phot. 7. — Porche de Commana (1650-1653) en granite de Plounéour-Ménez.



Phot. 8. — Détail du porche de La Martyre (XV^e siècle ?). Altération prononcée du kersanton à gros grain.

Léon ; soubassement des statues). L'église de *Plounévez-Lochrist* présente dans le transept de nombreuses pierres de taille du faciès de cette localité ; on notera également la partie interne du porche sud (1768) bien façonnée (y compris les deux bénitiers) et, à l'intérieur de l'édifice, un bel enfeu (29).

Plusieurs chapelles du haut Léon ont aussi employé localement les diorites et les granodiorites : Locmaria en Plabennec (faciès Ploudaniel dans une porte...) ; Locmazé en Le Drennec (porte principale et plusieurs éléments en faciès Ploudaniel) ; Sainte-Pétronille en Ploudaniel [1588] (faciès Ploudaniel dans une porte...) ; Lochrist en Plounévez, de la fin du XVIII[e] siècle (sauf le clocher du XIII[e] siècle) : porche occidental à double porte en faciès sombre de Plounévez-Lochrist, complété par deux plaques en kersanton ; chapelle du

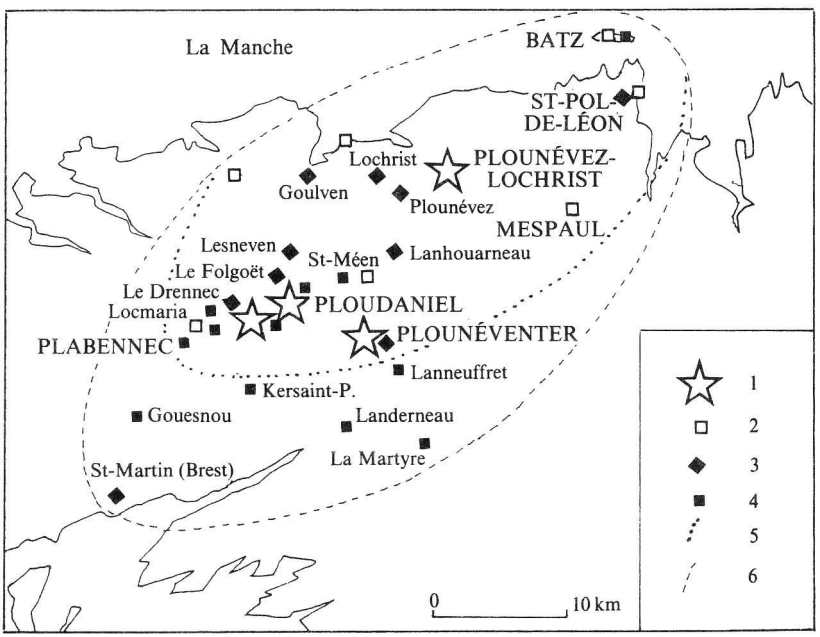


Fig. 6. — Emploi des diorites et des granodiorites du haut Léon.
1. Grand pointement.
2. Petit pointement.
3. Utilisation importante.
4. Utilisation restreinte.
5. Limite de la zone des affleurements.
6. Limite de la zone d'utilisation.

(29) L'église Saint-Martin de Brest (1874-1881) est surtout édifiée en granite de l'Aber-Ildut et, localement, en kersanton ; toutefois, quelques parties ont employé le faciès Ploudaniel (marches de l'entrée principale sous le clocher, bordure inférieure de l'entourage du chœur) ; les pierres ont été extraites près du moulin Rivoalon.

couvent des Capucins à Landerneau (présence locale du type Plounéventer) ; chapelle Bonne-Nouvelle en Roscoff (quelques pierres d'angle dans le faciès local) ; élément du clocher (?) détruit de la chapelle Sainte-Anne à l'île de Batz... Mis à part le cas tardif (deuxième partie du XIXe siècle) de Saint-Martin à Brest (29), les églises et chapelles ayant fait appel aux roches sombres du Léon, sont toujours *situées à proximité des zones d'extraction* (fig. 6). Une telle répartition est la conséquence directe des difficultés de transport à distance — dans le passé — qui incitaient à la recherche des matériaux d'origine locale, quand ils étaient de qualité.

Le granite de Kersaint

Le grand massif granitique de Saint-Renan est constitué par deux ensembles majeurs qui occupent l'un et l'autre, approximativement, la moitié de sa superficie (30) : un complexe à grain fin, dit granite de Saint-Renan au sens strict qui s'étend principalement à l'ouest ; un complexe porphyroïde, dit de Kersaint qui domine à l'est. Le granite de Kersaint qui seul nous intéresse ici, est caractérisé par l'abondance de cristaux allongés de feldspath, de teinte blanchâtre ; la biotite domine sur la muscovite ; au nord, le granite de Kersaint est bordé par une large bande de granite à grain fin, à biotite dominante ; la partie médiane du granite porphyroïde est occupée par une venue de granite à grain fin à deux micas (31). Ces différents faciès granitiques ont été utilisés dans les édifices religieux de la région. Toutefois, leur aire de répartition reste essentiellement limitée à leur zone d'affleurement et à une auréole ne dépassant guère 5 km de large au maximum ; et encore cette auréole est-elle due essentiellement à l'absence d'autres granites : *aucune véritable « exportation » du granite de Kersaint n'a été mise en évidence.* L'utilisation du faciès porphyroïde domine sur l'emploi des autres faciès à grain plus fin (fig. 7).

• *Dans les zones d'affleurement granitique.* L'église paroissiale de *Plabennec* date du XVIIIe siècle (pose de la première pierre en 1720), mais le clocher, ainsi que le porche (1674) de l'édifice précédent ont été conservés. Le granite porphyroïde est partout largement utilisé, associé localement au faciès à grain fin. La construction de l'église de *Trémaouézan* appartient à plusieurs époques (au moins depuis le XVIe siècle jusqu'à la moitié du XIXe siècle) ; elle présente un grand emploi du faciès porphyroïde, parfois nettement altéré, associé au granite fin à deux micas. A *Saint-Divy* (XVIe siècle), on note à la fois l'utilisation du granite porphyroïde (localement altéré) et du granite fin. A *Plouédern* (XVIIe siè-

(30) L. CHAURIS, *Un district stanno-wolframifère à minéralisation disséminée : le granite de Saint-Renan (Massif armoricain)*, 26e congrès géologique international : gisements français, fasc. E1, 1980, p. 31-60.

(31) Les diorites et les granodiorites de Ploudaniel et de Plounéventer, envisagées précédemment, représentent des venues précoces du pluton de Kersaint.

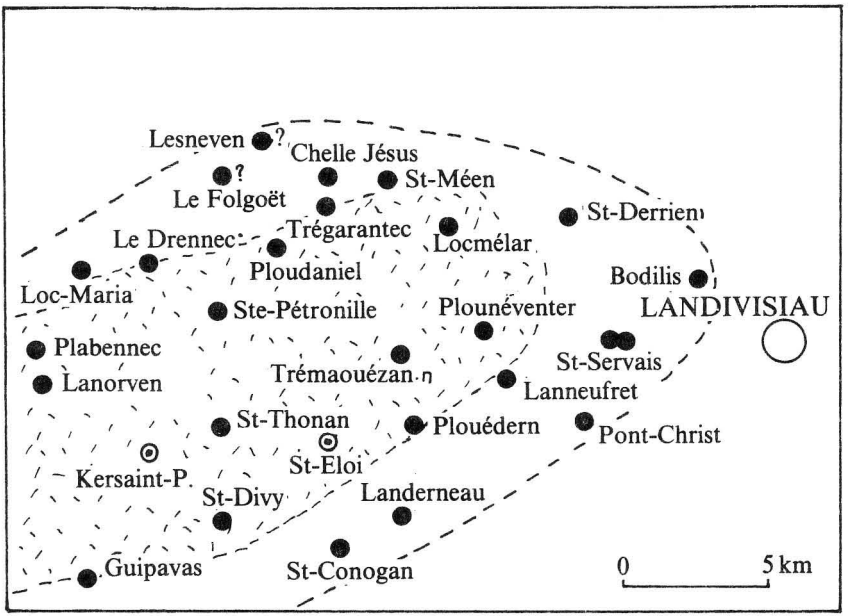


Fig. 7. — Utilisation du granite de Kersaint.
Zone de l'affleurement granitique et limite de la zone d'emploi.
(Cercle avec un point : édifice en faciès à grain fin).
? = cas douteux.

cle), l'église a employé les deux granites. L'église du *Drennec*, reconstruite en 1844, offre l'association des deux types de granite à la diorite de Ploudaniel. A *Plounéventer*, l'édifice actuel, daté de 1874, a conservé la tour et le porche du XVII^e siècle et présente une large utilisation du granite porphyroïde. L'église de *Saint-Thonan* (1876-1879) présente les deux faciès. A *Ploudaniel*, l'église (1860-1862) est très homogène au point de vue pierres de construction (essentiellement le granite porphyroïde de Kersaint, en grand appareil). Incendiée lors du siège de Brest, en 1944, l'église paroissiale de *Guipavas* qui remontait au XV^e et au XVI^e siècle (porche nord en kersanton, daté de 1563), a été en grande partie reconstruite en utilisant largement le microgranite de Logonna ; on notera toutefois dans les parties inférieures de l'édifice, la présence du granite porphyroïde de Kersaint qui provient, selon toute probabilité, de l'ancienne construction. A *Kersaint-Plabennec*, l'église qui remonte dans sa majeure partie au XVIII^e siècle, avec agrandissement vers la fin du XIX^e siècle, a fait appel au granite fin à deux micas. Plusieurs chapelles ont utilisé également les granites locaux : *Saint-Pétronille* en Ploudaniel (XVI^e siècle), avec association du granite porphyroïde à la diorite à grandes biotites ; *Saint-Éloi* en Ploudaniel (XVI^e siècle) avec un large emploi du granite fin à deux micas ; à *Locmélar* en Plounéventer, utilisation partielle du granite porphyroïde.

• *Dans l'auréole granitique. A Trégarantec,* juste sur la bordure septentrionale du massif, la partie ancienne montre dans la façade du vieux clocher, l'utilisation du granite porphyroïde de Kersaint (la porte cintrée est partiellement en granodiorite), que l'on retrouve aussi, associé au granite fin à deux micas, dans la partie récente construite après l'incendie de 1890. Dans la *Chapelle-Jésus*, également en Trégarantec (fin du XVII[e] siècle, avec agrandissement au début du XVIII[e] siècle et restauration à la fin du XIX[e] siècle), les pierres de taille sont en granite de Kersaint, mais les moellons en gneiss grossier qui affleure juste plus au nord. A *Saint-Méen*, on note une large utilisation du granite de Kersaint. A *Saint-Derrien*, cette même roche est associée avec le granite fin. A *Lanneuffret* (fin du XVI[e] siècle et première partie du XVIII[e] siècle), le granite porphyroïde a été largement recherché. Dans la chapelle en ruine de *Pont-Christ*, on a noté un grand emploi du granite porphyroïde de Kersaint, localement associé au microgranite de Logonna.

Deux édifices méritent une mention spéciale. Le premier cas concerne *Bolidis* qui a, comme on l'a vu, largement fait appel au granite de Sainte-Catherine pour la construction de l'église. Toutefois, la superbe sacristie (1677-1690) a utilisé le granite porphyroïde de Kersaint, remarquablement façonné. Les comptes de fabrique (32) permettent de présenter quelques détails sur les modalités successives de la construction : observations des roches dans la perrière située à Trémaouézan et accord avec le propriétaire ; extraction par les rompeurs ; charrois le long de mauvais chemins, voire à travers champs (d'où indemnisation des paysans). Ces dernières données sont précieuses car elles aident à préciser le cheminement des convois : dans le cas présent, à partir du site d'extraction à Trémaouézan (dont la position exacte n'a pu être déterminée), passage par Plounéventer (et, plus précisément par Mezarnou). Travail des « picoteurs » dont le nombre est parfois indiqué (6 en 1678 sous la direction de C. Kerandel) et du forgeron, de Plounéventer, pour la réparation des outils... Il serait intéressant de savoir pourquoi le granite de Sainte-Catherine, de façonnement plus aisé que le granite porphyroïde de Kersaint, a été abandonné au profit de ce dernier pour l'édification de la sacristie...

Le deuxième cas se rapporte à *Saint-Servais* qui constitue l'une des plus remarquables utilisations du granite porphyroïde de Kersaint, tant pour l'église proprement dite (XVII[e] siècle) que pour la sacristie et pour l'ossuaire (1643) avec colonnes façonnées dans ce faciès à gros grain. Bien que nous n'ayons pu encore déterminer la nature des travaux de maçonnerie concernés, il est intéressant de rappeler les rares sources écrites disponibles sur la provenance des matériaux : a) 48 charretées de pierres au « terrouer de Keridel » en Plounéventer [32] (sans doute s'agit-il de l'actuel Kerider) ; b) « La pierre était cassée à Coat-Les-Trémeur » (au sud-ouest du Drennec) [33]. Dans ces deux cas, les distances entre

(32) D. BONNEFOY, *La vie paroissiale dans le Léon au XVII[e] siècle (Bodilis, Saint-Servais, La Martyre) à travers leurs comptes de fabrique*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1971, 2 vol. 223 et 287 p. (Mémoire de maîtrise).

(33) J.-L. PORHEL, *op. cit.*, et Arch. dép. du Finistère, 254 G 14 / 14.

les chantiers d'extraction et le bourg de Saint-Servais sont respectivement d'environ 6 et 4,5 km [33 *bis*].

Le granite de Cléder

Du point de vue de l'aptitude au façonnement, le granite de Cléder, de teinte gris très clair, légèrement porphyroïde, représente — et de loin — le faciès le plus intéressant du grand pluton de Brignogan. Le faciès dit de Brignogan au sens strict, qui forme le cœur de l'intrusion, est extrêmement porphyroïde et a été peu recherché ; le faciès marginal, à grain grossier, dit de Moguériec (ou aussi de Plouescat) a été localement utilisé (34). Le granite de Cléder est certainement *l'un des plus beaux granites du Finistère* et l'abandon total actuel des exploitations reste difficilement explicable. Les chantiers étaient jadis très nombreux et Cléder faisait en quelque sorte figure de « capitale du granite ». L'extraction était facilitée par la présence à l'affleurement d'énormes boules dégagées de la couverture d'arène et de limons, tant à l'intérieur que sur le littoral, et aussi par les possibilités de transport par mer. La renommée régionale du granite de Cléder est attestée par sa *large diffusion*, bien au-delà des zones d'extraction — en net contraste avec le cas présenté par le granite de Kersaint — et ce malgré la concurrence des beaux granites voisins (Batz, Callot, Sainte-Catherine) [fig. 8] (34 *bis*).

L'église de *Tréflaouénan* (XVI^e siècle) représente l'une des principales utilisations anciennes du granite de Cléder dans les édifices religieux encore conservés. A *Plouzévédé* (1762), avec conservation de la tour (1655-1672) et élargissement des bas-côtés (1871), on note également un grand emploi du granite de Cléder. *A Saint-Vougay*, ce même granite est associé au granite de Sainte-Catherine. L'église de *Plounévez-Lochrist*, construite en 1871-1872, avec conservation du clocher (1767) et du porche (1768-1769) de l'ancien édifice, montre l'emploi partiel du granite de Cléder, de la diorite locale... A *Sibiril* (1767), le granite de Cléder est associé localement au granite de Moguériec.

(33 *bis*) L'église Saint-Houardon à Landerneau a fait aussi un large appel au granite de Kersaint (L. CHAURIS, en préparation).

(34) La restauration en cours (1992-1993) de la flèche du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon emploie un granite en provenance de la carrière de Kerliviry, ouverte au sud-est de Plouescat. Les granites de la baie de Goulven constituent des dépendances marginales du massif de Brignogan et offrent des faciès assez variés. Des traces d'exploitation ont été mises en évidence dans les rochers de l'estran et dans les récifs. Ces granites ont été recherchés pour la construction de quelques églises voisines, en particulier à Goulven, où on notera l'association avec la diorite de Plounévez-Lochrist, etc. ; on observera que les deux colonnes cannelées du porche sont de nature différente : celle de gauche en granite porphyroïde, celle de droite en granite fin. A Plouider, on remarquera (porche sud, contreforts méridionaux...) la présence du faciès très porphyroïde du type Brignogan, avec un peu de cordiérite. A Tréflez, on retrouve aussi le même granite porphyroïde.

(34 *bis*) Voir également L. CHAURIS, *Naguère à Cléder, petite capitale du granite*, dans *Le Courrier du Léon*, numéros des 29 mai, 12 juin et 26 juin 1993.

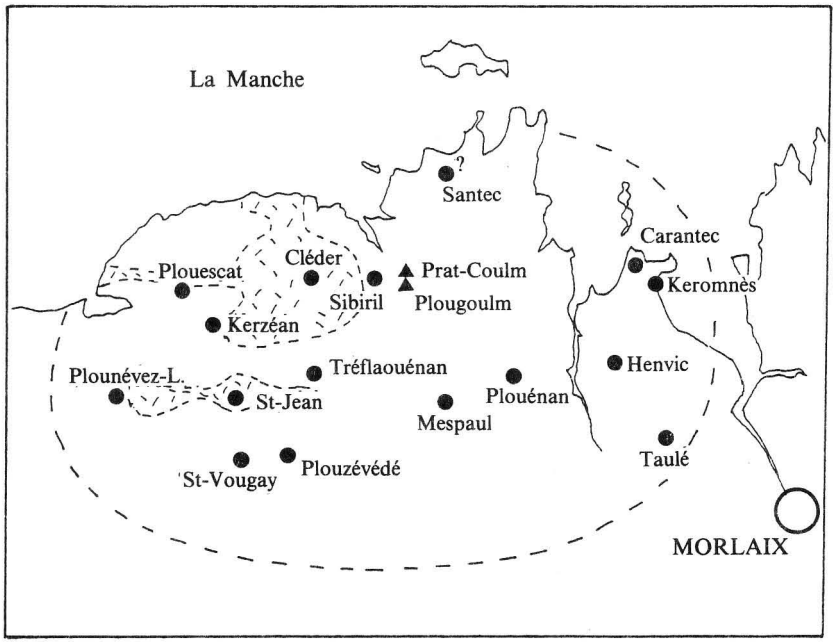


Fig. 8. — Granite de Cléder et limite d'utilisation.
(Triangle : édifice dans le faciès Moguériec).

Comme on pouvait s'y attendre, l'église de *Cléder*, datée de 1830, à l'exception de la tour édifiée à la fin du XVII[e] siècle, montre l'utilisation généralisée du granite de cette localité. L'église de *Plouescat* (1863-1870) offre également un très large emploi de ce même granite. La construction de l'église de *Carantec* (1866-1867) a fait appel pour partie au granite de Cléder, associé aux granites de Callot, de l'Ile Grande et Guerlesquin. Les pierres de Cléder étaient embarquées à Pempoul, port de Saint-Pol, sur des gabares qui approchaient de la grève du port de Carantec à marée haute ; elles étaient alors jetées à la mer et chargées à marée basse dans des voitures qui les acheminaient jusqu'au bourg. Les archives municipales de Carantec rapportent dans le compte rendu du conseil en date du 16 octobre 1866, l'achat à un nommé Boizard (?), fendeur et tailleur de pierre à Cléder, de 12 m³ de pierres de taille qui seront fournies et rendues à Carantec à raison de 40 francs le mètre cube.

Comme on l'a déjà signalé, les églises de *Plouénan* (1884-1887) et de *Mespaul* (1899-1900) ont fait appel au granite de Cléder pour la pierre de taille. Ce même granite a participé aussi à l'édification de plusieurs chapelles (Kerzéan en Plouescat ; Saint-Jean en Saint-Vougay, chapelle du château de Keromnès en Carantec...). Ainsi utilisé au moins depuis le XVI[e] siècle dans les édifices reli-

gieux, le granite de Cléder a été particulièrement recherché dans la seconde partie du XIXe siècle, lors de la reconstruction de plusieurs églises du haut Léon (35).

Le granite de Plounéour-Ménez

Le massif granitique de Plounéour-Ménez constitue la partie occidentale du vaste pluton polyphasé de Plouaret qui s'allonge sur près de 70 km, depuis Bégard à l'est jusqu'aux abords de Sizun à l'ouest. Le massif de Plounéour-Ménez au sens strict, offre une forme en massue incurvée (35x1 à 6 km) ; son faciès dominant est représenté par un granite porphyroïde où l'érosion a dégagé des boules parfois énormes. Il est caractérisé par une teinte blanc-gris, de très gros cristaux de feldspaths porphyroïdes (jusqu'à 6-7 cm de long) et de la biotite abondante ; il est susceptible de fournir une pierre de taille en très grands éléments. Sur les bordures, le caractère porphyroïde s'atténue et parfois apparaît un peu de muscovite. Dès le sud de Pleyber-Christ, le long de sa bordure septentrionale orientée d'ouest en est, le granite de Plounéour-Ménez est fortement affecté par le passage d'un accident tectonique majeur et transformé en roches écrasées (mylonites) impropres à la taille. Vers l'ouest, le granite porphyroïde fait place à un granite grossier — dit de Commana — dont l'aptitude au façonnement reste le plus souvent médiocre. Enfin, à l'intérieur du massif porphyroïde, apparaissent des faciès à grain plus fin, de teinte plus sombre, plus durs (dit granite de Ty-Dreux), susceptibles de fournir une pierre de taille de grande qualité (36).

Le granite porphyroïde de Plounéour-Ménez et ses faciès plus fins de Ty-Dreux ont été utilisés dans de nombreux édifices religieux de toute la région située au nord-ouest des monts d'Arrée (fig. 9). Le toponyme Mengleuz a été identifié entre Plounéour et Le Cloître. Dans les rares textes conservés, le granite porphyroïde est appelé « pierre de la montagne ». Dans les édifices, on le trouve le plus souvent associé au granite plus fin, ce qui indique à l'évidence que les bâtisseurs ont fait appel, au même moment, au moins à deux provenances différentes. Parmi les édifices les plus remarquables, on citera :

• *Saint-Thégonnec*. Le granite porphyroïde a été reconu à la fois dans la partie la plus ancienne de l'édifice (contreforts du clocher, daté de 1563), mais aussi dans le porche Renaissance (sauf les colonnes en kersanton) au pied de la tour commencée en 1599 et également dans les travaux d'agrandissement (bas-côtés, chevet...) à partir de 1640 et dans la deuxième moitié du XVIIe siècle... L'arc de triomphe (1587) a également utilisé, au moins pour partie, le granite de Plou-

(35) Le château en ruine de Kergournadeac'h avait largement fait appel au granite de Cléder.

(36) L. CHAURIS et J. GARREAU, *Le massif granitique de Plounéour-Ménez (Finistère) et les minéralisations associées*, dans *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, nouvelle série, t. 5 / 3, 1983, p. 134-154.

néour. La même roche porphyroïde de la « montagne » se retrouve aussi dans le bel ossuaire édifié de 1676 à 1682, y compris dans les colonnes ; selon F. Quiniou (37), les frais de charroi de la pierre de la montagne s'élevèrent à la somme de 2682 livres ; les tailleurs de pierre reçurent 6304 livres.

• *Guimiliau.* Mis à part le superbe porche en kersanton, l'église a largement fait appel au granite de Plounéour-Ménez, tant pour la partie ancienne de la première moitié du XVI^e siècle (porte et élévation sous le clocher de type Beaumanoir) que pour le reste de l'édifice du XVII^e siècle, y compris les colonnes de l'ossuaire d'attache contre le mur ouest du porche. Il en est de même pour le soubassement du calvaire (1588) et l'ancien reliquaire du cimetière (1648).

• *Lampaul-Guimiliau.* L'église Notre-Dame (XVI^e-XVII^e siècle) a aussi utilisé largement le granite de Plounéour-Ménez sous son faciès porphyroïde, associé localement au faciès à grain plus fin. Le porche méridional (1533) est en kersanton ; toutefois, sa partie interne montre le granite gris de Plounéour. Dans l'élévation méridionale, les superbes pierres de taille en granite porphyroïde atteignent jusqu'à deux mètres de long. On notera que les colonnes de l'ossuaire (1667) sont aussi en granite porphyroïde et non en kersanton.

• *Pleyber-Christ.* L'église Saint-Pierre, commencée au milieu du XVI^e siècle, a été remaniée au XVII^e et au XVIII^e siècle. L'emploi du granite de Plounéour est encore ici extrêmement répandu dans différentes parties de l'édifice (porche sud, élévation méridionale en belles pierres de taille, façade occidentale, pour partie élévation septentrionale... L'église de *Plounéour-Ménez* a été édifiée essentiellement dans la seconde partie du XVII^e siècle, en utilisant largement le granite porphyroïde local, que l'on retrouve aussi dans la porte monumentale à l'entrée de l'enclos.

Le même granite porphyroïde, souvent associé au granite gris plus fin, a été également noté : à Loc-Éguiner-Ploudiry (XVI^e-XVII^e siècles) ; à Locmélar (fin du XVI^e siècle et XVII^e siècle) où l'on remarquera en particulier les colonnes cannelées en granite porphyroïde du grand porche méridional ; à Saint-Sauveur (XVII^e siècle) : granite porphyroïde dans l'élévation sud, la façade occidentale... (édifice en grande partie récemment détruit par un incendie) ; à Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec (XVI^e et XVIII^e siècles), faciès porphyroïde et faciès gris, tous deux en belles pierres de taille ; au Cloître - Saint-Thégonnec (XVII^e- XVIII^e siècles), granite porphyroïde ; à Lannéanou, dans la façade du clocher (XVIII^e siècle) ; à Guiclan (XVII^e siècle [avec reconstruction importante dans la seconde partie du XIX^e siècle]) où l'emploi du granite de la « montagne » est confirmé par les données d'archives (16) ; pour partie à Landivisiau (où l'église [sauf le clocher et le porche méridional] a été reconstruite en 1863-1864)...

La belle église de *Commana* date essentiellement de la première moitié du XVII^e siècle ; le superbe porche qui porte les dates de 1650 et 1653, est façonné dans le granite de Plounéour, y compris les colonnes ; on retrouve cette même roche dans l'élévation sud, le chevet... Dans la façade occidentale, elle peut être

(37) F. QUINIOU, *L'église de Saint-Thégonnec et ses annexes*, Abbeville, 1909, XI-84 p.



Phot. 9. — Large emploi des schistes tuffacés dans le porche méridional (XII[e] siècle) de la chapelle de Kernitron en Lanmeur.



Phot. 10. — Baie en calcaire de Caen (localement très érodé) dans l'élévation méridionale de la nef (fin XIII^e - début XIV^e siècle) de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

associée au granite grossier de Commana. A *Sizun*, le granite de Commana, en provenance du village du Drennec (16), a été employé avec les deux faciès (porphyroïde et gris) du granite de Plounéour. Le granite de Commana a été également utilisé à Saint-Cadou.

Le cas de l'*ancienne abbatiale du Relec* est particulièrement intéressant. L'édifice, qui remonte en majeure partie au XII^e siècle, a été modifié ultérieurement à plusieurs reprises, en particulier au XIII^e siècle, à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, enfin vers la fin du XVIII^e siècle (façade occidentale [1785]). Une étude détaillée de cette belle construction sera publiée ultérieurement. Signalons seulement ici qu'au granite de Plounéour, qui affleure sur les collines septentrionales toutes proches, est associé le granite porphyroïde à cordiérite du Huelgoat (*infra*) dont les sites d'extraction se trouvaient au minimum à 7-8 km au sud, par delà la crête des monts d'Arrée : c'est, à notre connaissance, le seul exemple d'utilisation *ancienne* du granite du Huelgoat au nord de l'Arrée.

Au total, la carte de répartition des édifices religieux construits avec les granites de Plounéour-Ménez montre leur utilisation générale sur le massif lui-même ou sa bordure immédiate — ce qui est normal — mais, ce qui est plus curieux, également dans un large halo pouvant atteindre une dizaine de kilomètres en direction du nord-ouest (fig. 9). Une telle *répartition dissymétrique* s'explique par le fait que tout le vaste district situé à l'intérieur d'un arc de cercle Sizun-Landivisiau-Guiclan-Pleyber-Christ est dépourvu de granites, ou tout au moins de granites aptes au façonnement (Landivisiau). Le resserrement de la zone d'utilisation vers l'est s'interprète par l'influence des granites de la région de Plourin et surtout du Ponthou et de Guerlesquin - Loguivy-Plougras. Par ailleurs, il est remarquable de constater que le granite de Plounéour-Ménez n'a pas franchi la crête de l'Arrée ; outre les difficultés inhérentes au charroi, ce fait s'explique essentiellement par la présence, au sud de cette ligne de relief, des excellents granites du massif du Huelgoat.

Les granites du massif du Huelgoat

Le célèbre massif granitique du Huelgoat se compose essentiellement de deux grands ensembles différents (38) : au nord, un granite grossier, dit de La Feuillée, offrant de mauvaises qualités architecturales (il a été utilisé comme moellon dans l'église de Botmeur, bénite en 1909) ; au sud, le granite du Huelgoat au sens strict, roche blanc-gris, caractérisée par la présence de grands feldspaths porphyroïdes blanchâtres et surtout d'innombrables cristaux de cordiérite gris sombre, à section rectangulaire, qui lui confèrent un aspect unique parmi tous les autres granites bretons ; en son centre, ce granite porphyroïde admet une venue à grain plus fin, plus sombre, où les feldspaths porphy-

(38) F. CONQUÉRÉ, *Le massif granitique de Huelgoat (Nord-Finistère)*, dans *Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle*, série C, t. XXI, 1969, p. 1-42. — Y. GEORGET, *Nature et origine des granites peralumineux à cordiérite... : exemples des granitoïdes cadomiens et hercyniens du Massif armoricain (France)*, Thèse de l'université de Rennes, 1986, 176 p. + annexes, 84 p.

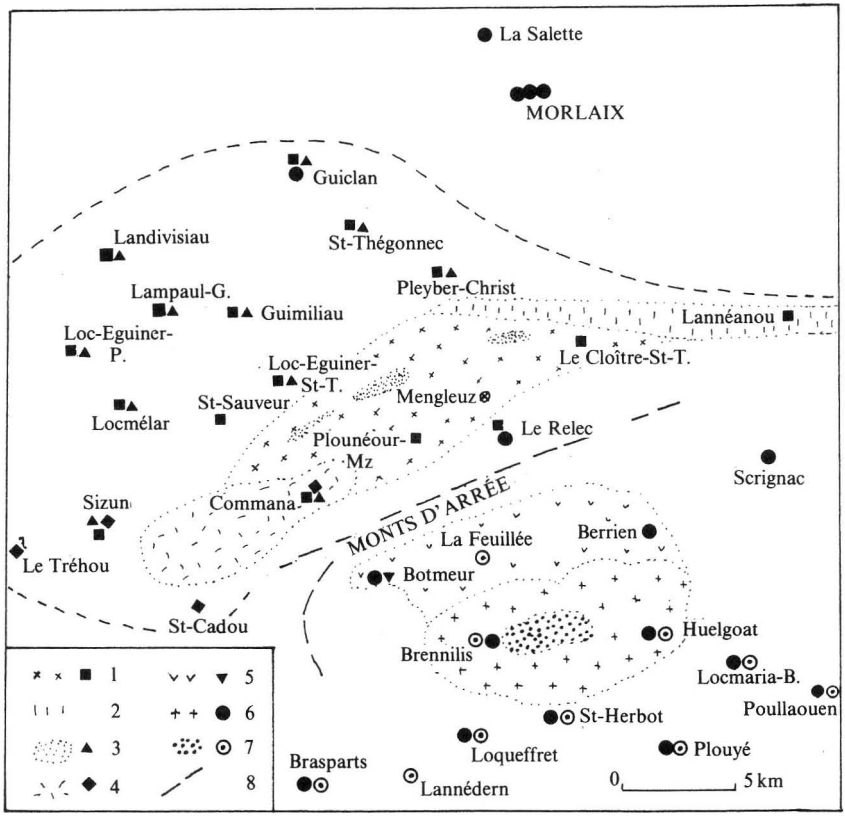


Fig. 9. — Granite de Plounéour-Ménez (1 à 4) au nord des monts d'Arrée et granite du Huelgoat (5 à 7) au sud des monts d'Arrée (8).

1. Faciès porphyroïde et emploi dans les monuments religieux.
2. Granite écrasé impropre à la construction.
3. Granite à faciès plus fin et emploi.
4. Granite grossier de Commana et emploi.
5. Granite de La Feuillée et emploi.
6. Granite porphyroïde à cordiérite du Huelgoat et emploi.
7. Granite central plus fin et emploi.

roïdes assez dispersés sont associés à un peu de cordiérite, nettement moins fréquente et de dimension plus faible que dans le faciès externe. Ces deux granites qui ont fourni (et fournissent toujours) de superbes pierres de taille et des pierres ornementales de grande qualité, ont été utilisés dans les édifices religieux anciens érigés sur le massif granitique, mais aussi nettement au-delà vers le sud (39) [fig. 9]. Dans le passé, hormis le cas de l'abbatiale du Relec déjà

(39) Notre étude étant limitée à la région morlaisienne, il n'était guère possible de sortir du cadre tracé. Signalons toutefois que le granite du Huelgoat se retrouve aussi dans des édifices religieux situés bien plus au sud, par exemple au Cloître-Pleyben, à Landeleau, à Cléden-Poher...

cité, le granite du Huelgoat n'a pas dépassé la crête de l'Arrée. Mais avec la facilité des transports, il s'est affranchi de cette limite, et on le retrouve aussi à Morlaix : dans la façade de la chapelle des Carmélites (1896-1897) ; plus récemment, pour les annexes de l'église Saint-Melaine, à la suite du bombardement du 23 janvier 1943 et pour la construction de la chapelle Notre-Dame-des-Anges (1954), édifiée à la mémoire des enfants tués lors de ce tragique événement (40).

Très souvent, les deux faciès méridionaux du granite du Huelgoat sont associés dans le même édifice, soit à la même période, soit à des périodes différentes. L'église de *Berrien*, en majeure partie du XVI^e^ siècle, avec le clocher de type Beaumanoir, est intéressante en ce sens qu'elle a été construite surtout en granite porphyroïde à cordiérite, bien que située sur le granite de La Feuillée qui, manifestement, ne pouvait fournir des pierres de grand appareil. La même remarque peut être formulée pour l'église beaucoup plus récente (1858-1860) de La Feuillée, dont les pierres en grand appareil sont en granite gris avec cordiérite dissiminée de la partie centrale du complexe granitique. Dans l'église de *Botmeur*, édifiée, comme on l'a vu, en mauvais moellons du granite de La Feuillée, les portes sud et ouest sont en granite porphyroïde à cordiérite. Dans son état actuel, l'église du *Huelgoat* appartient essentiellement à deux périodes différentes : les parties anciennes remontent à l'extrême fin du XVI^e^ siècle et au XVII^e^ siècle ; par contre, la façade occidentale et le clocher ont été reconstruits en 1868-1871. Au chevet, la date (1591) est gravée dans le faciès à grosses cordiérites. Lors de l'altération du granite au bout de plusieurs siècles d'exposition aux intempéries, la cordiérite apparaît en relief par rapport aux autres minéraux. Les piliers octogonaux paraissent tous identiques (granite fin gris avec un peu de cordiérite altérée). La façade ouest et le clocher ont été édifiés avec ce même granite gris. Toujours au Huelgoat, la chapelle *Notre-Dame-des-Cieux* (fin du XV^e^ ou début du XVI^e^ siècle) a fait un large appel au granite porphyroïde dont les gros feldspaths blancs apparaissent aujourd'hui en relief par suite de l'érosion pluriséculaire.

Faute de place, il n'est pas possible de décrire en détail les modalités observées dans les différents édifices religieux. On signalera toutefois la grande qualité des pierres utilisées. L'association des deux faciès granitiques se retrouve à Brennilis (en majeure partie de l'extrême fin du XV^e^ siècle), à Locmaria-Berrien, à Saint-Herbot (fin du XV^e^ siècle au milieu du XVI^e^ siècle), à Loqueffret (XVI^e^ siècle, sauf le clocher de la fin du XVII^e^ siècle), à Brasparts (clocher et nef : milieu du XVI^e^ siècle ; transept et chœur : XVIII^e^ siècle), à Plouyé (mur occidental, tour et flèche du XVII^e^ siècle)... Le cas de *Poullaouen* est particulièrement intéressant : l'édifice, qui date de la première moitié du XVII^e^ siècle, est actuellement (1992) en cours de restauration ; il montre typiquement la présence des deux faciès granitiques ; à l'intérieur, les piliers sont également curieusement composites ; la façade, de style baroque, assez étrange, offre de belles colonnes

(40) Par ailleurs, à l'issue de la réforme liturgique, de nombreux autels de pierre ont été commandés : le granite porphyroïde du Huelgoat a été très largement utilisé.

monolithiques en granite porphyroïde à cordiérite. A *Scrignac*, ce même granite porphyroïde a été noté dans la partie ancienne de l'édifice (le clocher de la fin du XVe siècle a été conservé) [40 *bis*].

Le massif granitique de Plouaret

Le massif granitique de Plouaret correspond à l'un des plutons les plus composites de Bretagne. Il constitue la partie orientale d'un grand ensemble qui, comme on l'a vu, s'étend vers l'ouest jusqu'aux abords de Sizun. Sur la carte, il offre un contour ovoïde (35 x 18 km) de grand axe sud-ouest-nord-est. Sa zone nord-est est appelée complexe de Bégard, du nom d'un granite porphyroïde à feldspaths *trapus* ; sa zone sud-ouest, qui nous intéresse principalement ici, est appelée complexe du Ponthou. Ce dernier complexe offre une structure subconcentrique qui comprend de la périphérie au cœur : le granite porphyroïde à biotite du Ponthou, à très grands cristaux de feldspaths *allongés* (5 à 8 cm) et souvent alignés ; le granite grossier de Guerlesquin à muscovite sporadique ; le leucogranite de Loguivy-Plougras, à grain fin, et à deux micas (41). Les deux derniers granites sont souvent regroupés sous la dénomination de « granite de Guerlesquin ». Ces différents granites, de grande qualité, ont été intensément exploités dans le passé et se retrouvent dans plusieurs monuments religieux des Côtes-d'Armor et — en ce qui concerne le Finistère, seul envisagé ici — principalement à l'est du méridien de Morlaix. L'aire d'extension du granite de Loguivy-Plougras est ici nettement plus importante que celle du granite du Ponthou (fig. 10). Seuls quelques édifices seront brièvement évoqués ici.

Le granite du Ponthou a été très largement utilisé dans l'église de *Botsorhel* (1675, avec reconstruction entre 1877 et 1885), située à peu de distance à l'ouest des affleurements ; au moins en partie dans l'église de *Plouégat-Moysan* (contreforts du clocher édifié en 1700) ; localement (parfois base d'un pilier) dans l'église de Plouigneau reconstruite au XIXe siècle (42) ; dans les travaux de restauration de l'église de Ploujean au début du XXe siècle. Les granites de Guerlesquin et de Loguivy-Plougras fournissaient une pierre de taille facile à travailler et occupaient jadis un grand nombre d'ouvriers. Leur utilisation déborde très largement leur cadre d'extraction. Ils ont été recherchés pour la construction de l'église de *Guerlesquin* (tour du XVIe siècle, reste de l'église du XIXe siècle [consécration en 1859]) et de *Plougonven* (1507-1523, avec un porche datant de 1481, et allongement du chœur en 1702-1703). Le granite type Loguivy-Plougras se retrouve aussi à Bolazec, à Scrignac (dans la partie reconstruite en 1865-1866), à Garlan, à

(40 *bis*) Pour plus de détails, voir L. CHAURIS, *A la découverte du granite du Huelgoat*, dans *Le Courrier du Léon*, numéros des 27 mars, 3, 10, 17 et 24 avril 1993.

(41) L. CHAURIS et J. GARREAU, *Un pluton polyphasé dans la ceinture batholitique hercynienne médio-armoricaine : le massif de Plouaret (Côtes-du-Nord, France)*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, Paris, t. 296, série II, 1983, p. 1591-1594.

(42) Le granite de Bégard a également été utilisé en certains points.

Carantec (dans la reconstruction de 1866-1867)... ; la chapelle Notre-Dame du Mur en Plouigneau, édifiée en 1890, a très largement fait appel à ce même granite.

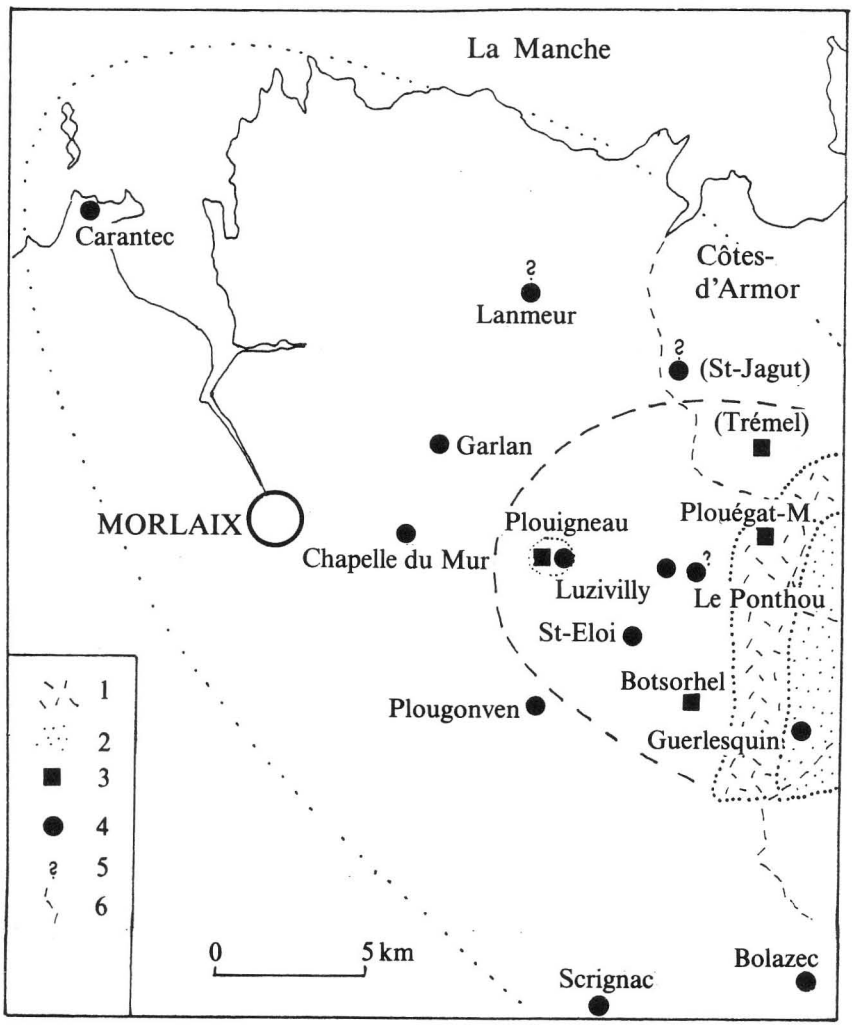


Fig. 10. — Extrémité occidentale du massif granitique de Plouaret.

1. Faciès porphyroïde du Ponthou et emploi (3).
2. Faciès à grain moyen ou fin et emploi (4).
5. Cas douteux.
6. Limite départementale.

Inventaire encore inachevé. Vers l'ouest, le granite du Ponthou a été utilisé jusqu'aux environs de Morlaix (restauration de l'église de Ploujean au début du XX[e] siècle).

Autres granites

Plusieurs autres intrusions ont eu dans le passé une utilisation nettement plus locale et seront brièvement examinées.

• *Granites de Plourin.* Les petits pointements granitiques qui affleurent au sud de Morlaix appartiennent à deux types différents. a) Le granite de Plourin au sens strict. L'exploitation des carrières de La Bouexière, de Coat-Minou et surtout de Kergus au sud de Plourin a contribué à l'érection de la *tour de Saint-Mathieu* à *Morlaix* dans la seconde partie du XVI[e] siècle (43). b) Le « granite » de Pont-Pol, à grain fin, relativement sombre, caractérisé par la présence d'allanite est, en fait, une syénite quartzifère (44). Cette roche, qui appartient à un type relativement rare en France, affleure sous forme de grosses boules très saines, au milieu d'une arène pulvérulente, aux environs de Pont-Pol. Elle a servi pour une part importante à la construction de l'*église Saint-Martin* à *Morlaix* (première pierre, 1775 ; bénédiction, 1788) en particulier pour la façade occidentale (dont les deux colonnes sont sans doute en granite de l'Ile Grande) [la tour a été achevée en 1853](45).

• *Granite de Verveur.* Cette roche blanchâtre, à affinité trondhjémitique (46) a été exploitée au nord-est de Plouigneau aux environs de Verveur. Elle est susceptible de fournir une excellente pierre de taille, résistante à l'altération, aussi a-t-elle été utilisée dans plusieurs édifices religieux du Trégorrois finistérien où, le granite de Plougasnou excepté (47), les autres affleurements granitiques restent peu importants et souvent de médiocre qualité (mauvais moellons de la chapelle de Kernitron en granite de Lanmeur). L'emploi du granite de Verveur est resté cependant limité. Dans les édifices religieux, il a été noté à *Plouigneau* en association avec d'autres granites (Loguivy-Plougras, Bégard, Le Ponthou), à Luzivily, à Lanleya, à Plouégat-Guérand (où les pierres en grand appareil dépassent un mètre de longueur), très localement à Lanmeur, et aussi à Saint-Jean-du-Doigt (au chevet) [48](fig. 11).

---

(43) *Op. cit.*, notes 16 et 20. L'utilisation du granite de Kergus est encore attestée à la fin du XIX[e] siècle, comme pierres de taille et comme pavés (Arch. mun. Morlaix, série DD).

(44) L. CHAURIS, *Syénites quartzifères...*, *op. cit.*

(45) Le granite de Pont-Pol a été également utilisé pour la construction du château de Lesquiffiou, ainsi que celle de la « ferme-modèle » voisine (1864) ; il a aussi été largement employé pour la mairie de Morlaix (1838-1843).

(46) L. CHAURIS, *Intrusions sodiques...*, *op. cit.*

(47) L'impact du granite de Plougasnou dans les édifices religieux de la région morlaisienne n'a pas encore été examiné.

(48) Le château, en ruine, de Plouégat-Guérand a utilisé partiellement le granite de Verveur.

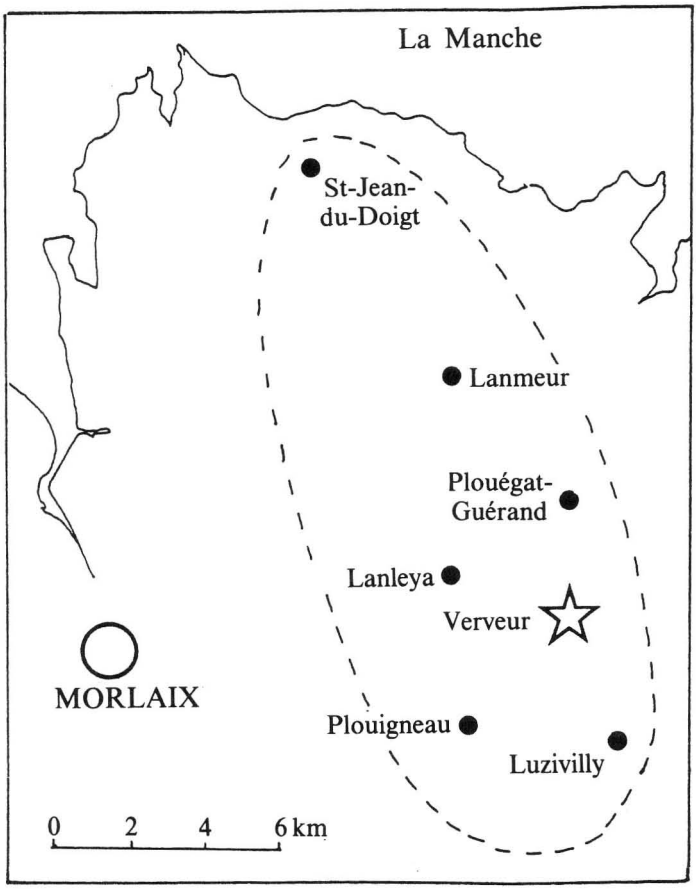


Fig. 11. — Granite de Verveur.
Une étoile schématise la zone d'affleurement.

Le kersanton

Le célèbre kersanton, exploité au fond de la rade de Brest, présente trois faciès principaux : le kersanton sombre à gros grain (type Kersanton *sensu stricto*) ; le kersanton sombre à grain fin (type Rosmorduc) ; le kersanton gris à grain moyen (type Hôpital-Camfrout). Par suite des étonnantes aptitudes des différents kersantons à la taille fine, ces roches — et tout particulièrement les faciès sombres — ont été très recherchées pendant des siècles pour les édifices religieux et c'est à elles que les enclos paroissiaux dits de la vallée de l'Élorn doivent une grande part de leur célébrité. Les limites spatiales de notre étude

nous empêchent d'envisager ici les nombreuses constructions utilisant le kersanton, situées trop au-delà de la région morlaisienne (49). Notre seul but, dans le cadre du présent mémoire, est de montrer *jusqu'où l'influence du kersanton s'est fait sentir vers le nord-est, à partir des sites d'extraction, en direction de Morlaix.*

Les résultats préliminaires de notre enquête sont reportés sur la figure 12, où il a été possible, en première approximation, de distinguer trois zones différentes : une zone I, à proximité des gisements, où le kersanton occupe une place essentielle dans les constructions (cas des églises de Rumengol, de L'Hôpital-Camfrout...) ou tout au moins une part importante (cas de Logonna, Loperhet, Quimerc'h...) ; une zone II, plus éloignée des gisements, où l'emploi du kersanton se restreint singulièrement, ce matériau noble étant alors surtout réservé à l'édification des porches (à titre d'exemples, bien connus, citons Saint-Houardon à Landerneau, La Martyre, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Trémaouézan, Sizun, Landivisiau...) ; le transport par voie d'eau jusqu'à Landerneau a certainement beaucoup facilité la pénétration de cette roche vers l'est ; une troisième zone, encore plus excentrée (et ici notre enquête est encore incomplète) où le kersanton est le plus souvent réduit à quelques éléments (chancel comme à Berven ; autel comme à Lambader, bénitiers... [la statuaire dans les porches et les calvaires n'a volontairement pas été envisagée ici]). Dans cette zone III, on notera toutefois deux exceptions : Saint-Pol-de-Léon, avec l'utilisation du kersanton dans la partie interne du porche méridional, et surtout Le Folgoët, où, dès le XV^e^ siècle, ce matériau a été utilisé en grand (porches, jubé...).

La résistance du kersanton à l'érosion a été vantée depuis longtemps et, à ce sujet, il suffira de rappeler la célèbre envolée de Cambry (50) : « Le temps n'altère point les roses, les fleurons, les plus légers ornements de kersanton, quand à ses côtés, les granites les plus durs, placés à la même époque, sont friables et décomposés... » Une telle assertion doit toutefois être sérieusement tempérée. En effet, si le kersanton noir à grain fin défie véritablement les siècles, il n'en est pas de même du kersanton sombre à gros grain. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner la basilique du Folgoët où le kersanton à gros grain est souvent desquamé ou, mieux encore, de comparer les deux porches méridionaux, voisins, de La Martyre : le porche droit, en kersanton à gros grain, très abîmé, le porche gauche, en kersanton à grain fin, intact.

En approchant de Morlaix, l'impact du kersanton dans les édifices religieux va en diminuant. Déjà à Landivisiau, la partie inférieure du porche sud n'est pas entièrement en kersanton, mais pour partie en granite de Sainte-Catherine. A Bodilis, comme on l'a déjà vu, le porche méridional fait une large

(49) Une vue d'ensemble sur les extractions et les utilisations du kersanton sera présentée ultérieurement. Sur la géologie du kersanton, voir BARROIS, *Sur le kersanton de la rade de Brest*, dans *Annales de la Société géologique du Nord*, t. XIV, 1886, p. 31-50, et D. MÉTAIS, *Les roches filoniennes basiques de la rade de Brest : kersantites et dolérites*, dans *Bulletin de la Société géologique de France*, 7^e^ série, t. III, 1961, p. 387-396.

(50) J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794-1795*, Paris, Imprimerie-Librairie du Cercle Social, 3 vol., 1798.

part part au granite de Sainte-Catherine. Mieux, à Commana, le porche sud est façonné — y compris les colonnes — dans le granite porphyroïde de Plounéour-Ménez. A Pleyber-Christ, le porche sud est aussi en granite de la « montagne ». A Saint-Servais, l'ossuaire est en granite de Kersaint, colonnes comprises... Ainsi, mi à part quelques exceptions (Le Folgoët... et, en dehors de notre zone d'étude,

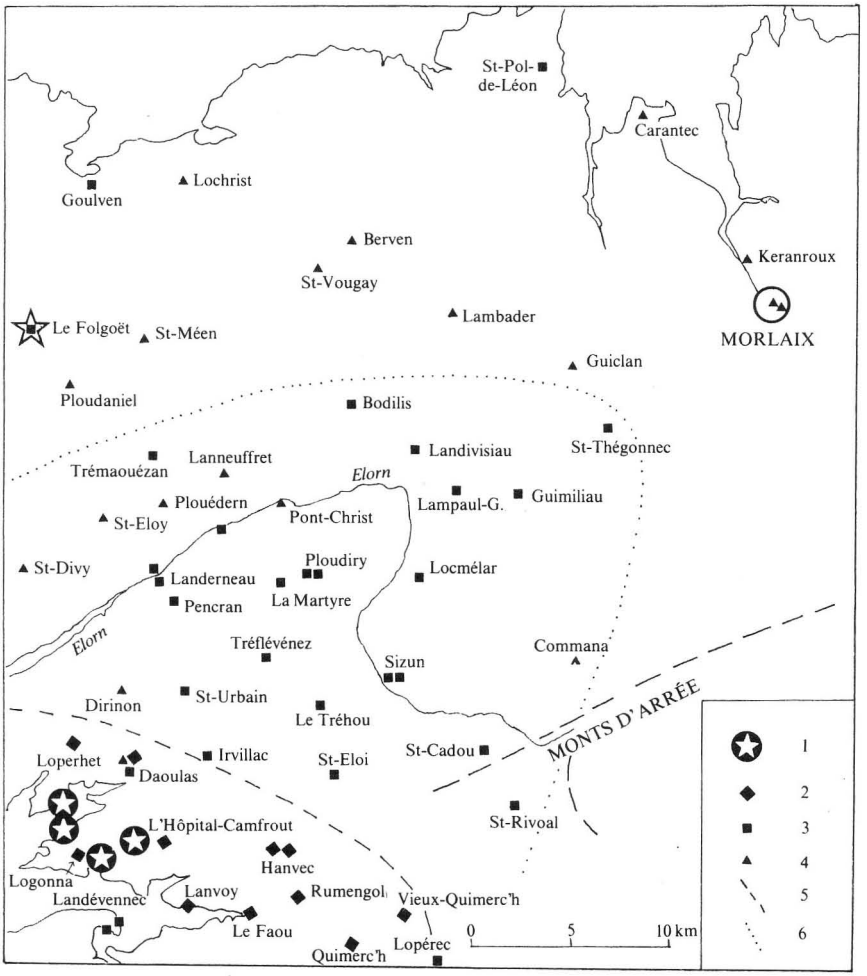


Fig. 12. — Kersanton.

1. Sites d'extraction (schématisés).
2. Emploi important.
3. Restreint.
4. Rare.
5. et 6. Limites des zones (voir texte). Le cas du Folgoët a été figuré par un symbole particulier. Inventaire incomplet.

Pleyben...), il y avait naguère des limites que même une roche exceptionnelle ne pouvait pas dépasser. Et la nette extension du kersanton vers le nord-est en direction de Morlaix est due en grande partie (indépendamment des moyens financiers des fabriques) *à la possibilité de transporter la pierre, par la rade de Brest et l'Élorn, jusqu'à Landerneau, réduisant d'autant les charrois.*

Le microgranite de Logonna

Des modalités un peu comparables à celles du kersanton se retrouvent également pour une autre roche célèbre, extraite de carrières ouvertes au fond de la rade de Brest : le granite ou plus précisément le microgranite de Logonna, exploité depuis des siècles dans la commune de Logonna-Daoulas. Cette belle pierre jaune, facilement reconnaissable, tranche par sa teinte chaude et ses cernes brunâtres d'hydroxyde de fer, sur les autres roches bretonnes. Son aptitude à la taille et la possibilité d'un transport aisé par voie d'eau ont conduit à sa large utilisation dans les monuments religieux du centre-ouest finistérien. Nous ne nous attarderons pas ici longuement sur cette roche, dont l'emploi — bien que débordant largement une zone d'extraction limitée — n'atteint que la frange limitrophe sud-occidentale du territoire étudié dans cette note (fig. 13). Seules quelques remarques générales seront brièvement présentées.

L'association du microgranite de Logonna avec le kersanton est bien connue pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister. Certains édifices, telle l'église abbatiale de Daoulas (XII^e^ - XIII^e^ siècles, avec d'importantes transformations au XIX^e^ siècle), sont en grande partie construits en « pierre jaune ». La même roche a été également très recherchée pour les ossuaires (Saint-Thomas à Landerneau, La Roche-Maurice...). Comme pour le kersanton, le transport par voie d'eau (rade de Brest et rivière de Landerneau) a favorisé la pénétration de ce beau matériau vers l'intérieur ; toutefois, son aire d'extension est demeurée plus restreinte. Comme il est normal, en s'éloignant du centre d'extraction, le microgranite de Logonna entrait en concurrence avec d'autres pierres : un exemple remarquable est fourni par les piliers de l'église de Sizun.

Par ailleurs, il importe d'éviter soigneusement des erreurs de provenance : tous les microgranites de teinte jaunâtre ne proviennent pas de Logonna. A titre d'exemple, nous citerons le cas de La Martyre où la sacristie (1697-1701) a été édifiée avec un microgranite différent (plus clair, plus massif, avec cernes moins nombreux). Cette observation, effectuée sur le monument lui-même, a été pleinement confirmée par les données d'archives (51) qui indiquent que la « perrière » était située « dans la trève » elle-même, et appartenait à un nommé Pencréac'h, habitant à La Martyre. Et le même document ajoute, toujours en parlant de la perrière : « Il n'y en a aucune si proche », et évoque les charrois entre le site d'extraction et le bourg de La Martyre. Un autre cas, très caractéristique, nous a été fourni par une partie du mur de l'élévation nord de l'église de

(51) D. BONNEFOY, *op. cit.*

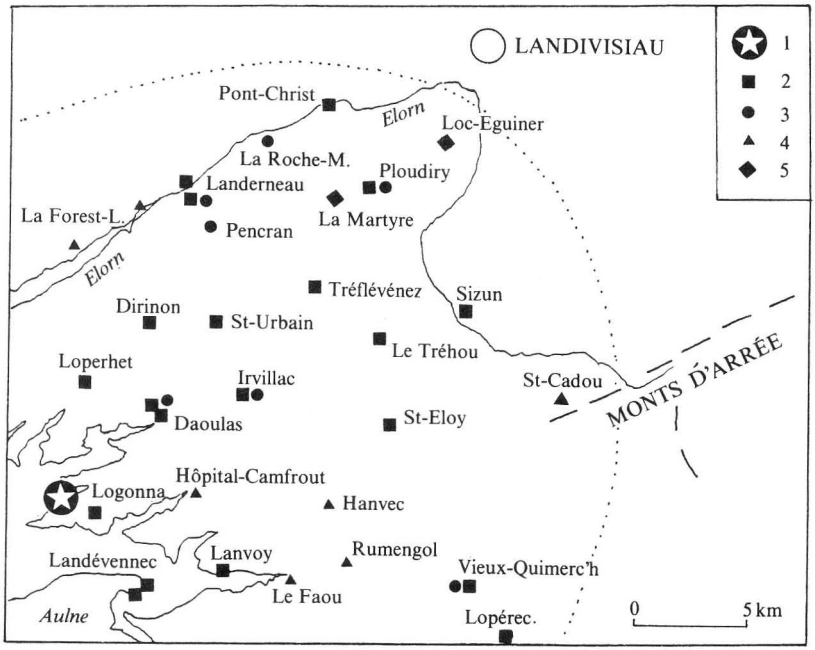


Fig. 13. — Microgranite de Logonna.
1. Site d'extraction.
2. Église ou chapelle. Emploi important.
3. Ossuaire. Emploi important.
4. Emploi restreint.
5. Autre microgranite.

Poullaouen, édifiée avec un microgranite différent de celui de Logonna. Il nous a paru utile d'attirer l'attention sur de tels faits qui éviteront d'évoquer des transports à longue distance, totalement erronés et, de surcroît, irréalistes (52).

Autres roches

Jusqu'à présent, il a été traité essentiellement des pierres de taille de nature granitique ou apparentées au granite qui, effectivement, jouent un rôle majeur dans la construction des édifices religieux de notre région — et souvent en grand appareil. Toutefois, une généralisation hâtive serait erronée : dans de nombreuses églises et tout particulièrement, comme il est naturel, dans des secteurs où les roches granitiques font défaut ou sont trop éloignées pour être utilisées en

(52) Comme pour le kersanton, nous présenterons prochainement une étude d'ensemble sur l'emploi du microgranite de Logonna, non seulement dans les édifices religieux, mais aussi dans les châteaux, manoirs et diverses constructions publiques et privées.

grand, d'autres pierres, généralement de qualité moindre, ont été employées comme moellons. Par ailleurs, même dans des secteurs où le granite restait accessible, certains édifices ont employé des moellons schisteux — en particulier pour le mur de l'élévation nord, moins « noble » — du fait de leur prix de revient nettement plus faible. On notera toutefois que certaines roches non granitiques sont susceptibles de fournir aussi de véritables pierres de taille ou tout au moins des moellons de grande qualité : à La Roche-Maurice, les éléments schisteux peuvent dépasser trois mètres de longueur ! Enfin, quelques roches de nature schisteuse, mais offrant une texture particulière, ont été depuis longtemps recherchées comme dalles et « exportées » assez loin des sites d'extraction : tel est le cas des dalles de Châteaulin et de Locquirec (très nombreux exemples, parfois confirmés par des données d'archives) [53].

Nos investigations systématiques nous ont permis de relever de nombreux exemples d'utilisation de moellons d'origine locale, véritable reflet de la géologie. *Schistes* : c'est ici le matériau le plus employé. Citons, un peu au hasard : Le Relec, Saint-Rivoal, Saint-Cadou, Sainte-Sève, Locquénolé, Plouézoc'h, Saint-Melaine et Saint-Mathieu de Morlaix, Sainte-Geneviève en Ploujean, Pleyber-Christ (avec cristaux d'andalousite), Ploudiry, Loc-Eguiner-Ploudiry, Lanné-dern... *Micaschistes* : Plouvorn, Plougourvest... *Gneiss* : Le Folgoët, La Chapelle-Jésus en Trégarantec, Saint-Éloy et Luzivily en Plouigneau... *Grès* : Le Relec, Sainte-Sève... *Quartzites*. Pont-Christ (façonnement très difficile)... Un cas tout à fait particulier concerne les *tufs* (d'origine volcanique). Ces roches, beaucoup plus faciles à travailler que le granite, ont jadis été utilisés — souvent comme pierre de taille — dans plusieurs édifices de la région de Morlaix, en particulier dans la chapelle de Kernitron, dans l'église des Jacobins, à Cuburien... (54).

Conclusion

La place nous manque pour compléter ce mémoire par l'examen détaillé de quelques édifices religieux de la région de Morlaix, en vue de faire ressortir leur caractère polylithique (56). Comme le nom l'indique, par « polylithisme », nous entendons l'emploi, dans un bâtiment, de pierres offrant des différences de nature et de provenance. Le polylithisme peut être *primaire* (ou *originel*), lié aux constructions monophasées. Plusieurs cas peuvent être mis en évidence : pour des raisons d'économie, seules certaines parties de l'édifice ont utilisé la pierre de taille (granite), le reste a fait appel aux moellons (schistes...) ; par suite de la

(53) Quelques roches utilisées dans la région morlaisienne sont de provenance lointaine. L'exemple le plus connu est celui du calcaire de Caen, employé dans la construction de la nef de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. La petite chapelle de Kerivin en Saint-Martin-des-Champs a fait appel au tuffeau (de Touraine ?).

(54) L. CHAURIS, *Emploi de roches volcaniques dans les édifices religieux anciens du Trégorrois*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXI, 1992, p. 31-53.

(55) Comme nous l'avons fait pour l'église des Jacobins, *op. cit.*, note 1.

nécessité de disposer de plusieurs sources d'approvisionnement pour achever la construction dans des délais raisonnables ; par le remploi dans la nouvelle construction d'éléments de l'ancien bâtiment, s'ajoutant à l'apport nouveau. Le polylithisme peut être aussi *secondaire* (ou *acquis*), lié alors aux édifices polyphasés : la construction des églises s'est parfois échelonnée sur plusieurs siècles, avec des épisodes de destruction partielle involontaire (incendies...) ou d'agrandissement et modifications diverses ; les matériaux utilisés dans la première période de construction n'étant plus disponible ou la mode ayant changé...

Les nombreuses *cartes* illustrant la provenance des pierres de construction dans les édifices religieux de la région morlaisienne apportent, selon nous, une *contribution essentielle* — jusqu'ici trop négligée — à une meilleure approche de leur histoire architecturale. En soulignant la diversité de l'origine des pierres, elles mesurent, *pour la première fois à une échelle régionale, l'ampleur des contraintes géologiques qui ont contrôlé l'édification des monuments religieux.* Les limites qu'il n'est pas possible de transgresser (sauf exception), les concurrences entre divers granites, les modes successives... sont autant de facteurs majeurs qui ont présidé aux constructions. Toutefois, les bâtiments ne reflètent que partiellement la géologie proximale ; dans quelques cas même, l'affranchissement de ces contraintes est total : la nef de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon en calcaire de Caen, l'importante utilisation du kersanton au Folgoët... témoignent de la volonté délibérée des bâtisseurs pour la recherche d'un matériau distal. Il est évident que le type de représentation cartographique utilisé ici pourra, par la suite, être amélioré et affiné, en introduisant — ce que nous avons fait parfois — des données sur les pourcentages respectifs (important - restreint - rare) d'un matériau considéré dans les constructions, et aussi en surimposant les périodes d'utilisation. La méthode appliquée ici aux édifices religieux pourra, à l'évidence, être aussi utilisée pour d'autres constructions (châteaux, manoirs...) et la comparaison des cartes relatives aux différents types de bâtiments sera certainement très instructive (56).

Dans le cas de la région étudiée ici, les extractions sur l'estran et les possibilités de transport par voie d'eau (mer et ria) — que nous avons soulignées à plusieurs reprises — apportent une note originale. Plus significatif pour notre propos, ce mode d'acheminement introduit des « *distorsions* » *dans l'aire de répartition* du matériau concerné : sans l'utilisation de la voie maritime, il est évident que plusieurs granites (îles de Batz et Callot...) n'auraient pas été recherchés sur la même échelle.

Notre *méthode* a été *essentiellement naturaliste*, à savoir basée sur les observations pétrographiques des monuments. Une telle méthode était ici nécessaire par suite de la rareté des sources écrites disponibles. Elle offre, selon nous, un bon *exemple d'interdisciplinarité*, où géologie et architecture deviennent complémentaires. Notre ambition est d'avoir apporté ici des conclusions solides, à l'image même de la pierre des édifices...

---

(56) C'est ce que nous avons tenté récemment pour les constructions en granite de Ploujean, *op. cit.*, note 10.

JEAN-PIERRE LE BIHAN

Gravures de repère sur des vitraux bretons des XV^e^ et XVI^e^ siècles

Les travaux de restauration que nous avons effectués entre 1975 et 1993 sur plusieurs vitraux bretons du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, nous ont permis de découvrir un certain nombre de gravures ou marques de repère.

Ces signes servaient au repérage d'un panneau de vitrail ou des pièces dans un panneau de vitrail, de façon à faciliter la manutention durant les diverses phases de l'exécution : peinture, cuisson, étalage, montage et pose. N'ayant à l'époque qu'un carton sur lequel figurait le dessin des plombs qui permettait la coupe du verre par transparence, ne possédant pas de gabarit de pièce fait par calquage, et ne désirant pas non plus abîmer le carton par des annotations diverses, les peintres verriers des XV^e^ et XVI^e^ siècles devaient utiliser ce procédé de gravure au dos des pièces.

Ces repères ne sont donc pas le fait qu'un seul atelier, mais on doit remarquer, cependant, qu'ils sont absents de beaucoup de vitraux que nous avons eu à restaurer. On ne trouve, par exemple, dans le Finistère, aucune marque dans les verrières de Briec (chapelle Saint-Sébastien de Garnilis, *Passion*, 1561 ; chapelle Saint-Corentin du Kreisker, *Dormition*, 1583), de Gouézec (église Saint-Pierre, *Passion*, vers 1571), de Guengat (église Saint-Fiacre, *Passion* de la baie 4, vers 1500, et *Passion* de la baie 0, 1571), de Quéménéven (église Saint-Ouen, *Passion*, vers 1571) ; de Quimper (église de Kerfeunteun, *Arbre de Jessé*, vers 1520-1525), de Tréflévénez (église Saint-Pierre, *Passion*, vers 1560). Dans le Morbihan, aucune marque non plus dans les vitraux de Bieuzy-les-Eaux (église Saint-Bieuzy, *Passion*, 1565) et de Ploërmel (*Arbre de Jessé*, XVI^e^ siècle), pas plus qu'en Ille-et-Vilaine, à Rennes (église Saint-Germain, XVI^e^ siècle) et à Moulins (église Saint-Martin, *Arbre de Jessé*, XVI^e^ siècle) ou dans les Côtes-d'Armor, à Moncontour (église Saint-Mathurin, *Enfance du Christ*, vers 1520).

Le style des repères

Dans la plupart des cas, la gravure du verre, qui ne dépasse pas deux centimètres sur les pièces les plus grandes, est de facture assez grossière, réalisée

à l'archet (procédé de gravure avec une pierre dure) avec ses débordements et toujours sur la face extérieure du verre, la peinture dite grisaille étant toujours posée du côté intérieur. Mais on remarque cependant l'emploi de la grisaille au dos (Pleucadeuc) ou l'enlevé de la couverte extérieure avant cuisson (Ploudiry).

Le graphisme est constitué de lettres où le **A** prédomine (Pleucadeuc, Ploudiry, Quimper) ; on lit parfois aussi des **M**, des **N**, des **S**. A Briec (chapelle Sainte-Cécile), à Caudan (chapelle Notre-Dame de Trescoët), à Guengat (baie 1), figure la lettre grecque **phi** (ou **Q** ?). A Caudan, nous avons signalé déjà (1) la présence de ces lettres de l'alphabet grec : **bêta, delta, phi, iota** ou **hèta**.

La comparaison avec les inscriptions portées sur les filets de manteaux n'apporte rien, car, en l'occurrence, il s'agit le plus souvent de lettres sans rapport entre elles, disposées, semble-t-il, dans une intention purement décorative. Il arrive cependant que l'on y décèle des bribes de textes bibliques et des signatures (cf. l'*Arbre de Jessé* de Kerfeunteun avec l'atelier Le Sodec). L'alphabet des anciens Bretons, étudié par Y.-P. Castel (2), n'a pas permis non plus de trouver quelque élément de compréhension. Ajoutons enfin, que, récemment, à Saint-Pierre de Chartres et à Narbonne, ont été découvertes des marques à la grisaille sur la face intérieure des verrières des XIII^e^ et XIV^e^ siècles : ce sont là des signatures de peintres payés à la pièce, dans le même esprit que les marques de tailleurs de pierre.

Localisation des signes découverts

Briec, chapelle Sainte-Cécile
Vers 1510 : - lettre **Q** sur une pièce de verre trouvée derrière le retable : 
- signe + sur un bleu turquoise : 

Caudan, chapelle Notre-Dame de Trescoët (Morbihan).
XV^e^ siècle : panneaux avec deux anges : 
Id. : panneaux avec Jésus-Christ : 
Id. : panneaux avec saint Jean : 

Douarnenez, église Saint-Jacques de Pouldavid.
1500 : *Jugement dernier*, gravures sur les deux faces, externe et interne. Chaque panneau porte un signe : 

Guengat, église Saint-Fiacre.
XVI^e^ siècle : baie 1, tête de lancette B 4 : 

(1) R. Barrié et J.-P. Le Bihan, *Fragments de vitrerie découverts à la chapelle de Notre-Dame de Trescoët (hôpital Charcot) à Hennebont*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 116-120.

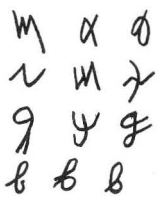
(2) Y.-P. Castel, *Guengat, église Saint-Fiacre. Inscriptions sur un confessionnal et sur l'autel*, dans *Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1983-1984), ibid.*, t. CXIII, 1984, p. 323-327.

Locronan, chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.
Vers 1570 : vitrail actuellement en baie 2 de l'église Saint-Ronan. Gravures sur trois panneaux du côté extérieur avec le signe + relevé sept fois : +

Pleucadeuc, chapelle Saint-Barthélemy (Morbihan).
Vers 1550 : dans la fenêtre 3, le signe **A**, relevé six fois du côté extérieur, a été posé au nitrate d'argent surcuit : A

Pleyben, chapelle Notre-Dame de Lannelec.
De la verrière du chevet, déposée en 1973 et restaurée en 1992, il reste quelques panneaux présentant une Vierge de la Passion, une sainte Barbe, une pietà (du même carton que celle de Clohars-Fouesnant) et une partie d'un Christ en croix. Cette verrière peut être datée des années 1560 : les caractères gothiques que l'on y trouve l'indiquent bien.

Les deux premiers sujets sont encadrés par des filets à motifs architecturaux. C'est au dos et au bas de chacune de ces pièces que l'on peut relever ces gravures de repère, alors qu'aucune pièce de la partie figurative n'en porte. Pour les verriers de l'époque, elles étaient facilement reconnaissables par leurs couleurs et leur coupe et ne pouvaient être mélangées lors du montage sous plomb, alors que les pièces de filets étaient toutes quasiment identiques.



Ploudiry, église Saint-Pierre.
XVI[e] siècle : *Passion*. Panneau A2 : un seul A
A3 : un seul 4
A4 : quatre O
B4 : trois I ou H
C3 : deux R

Il s'agit ici d'un enlevé au bois sur le dépoli de la face extérieure ; le verre n'étant plus protégé, la marque est d'autant plus visible qu'elle est plus attaquée.

Pour les panneaux A2 et A3, la gravure s'explique par son utilité : la lettre, seule au milieu du panneau, est une numérotation un peu semblable à celle que nous utilisons encore de nos jours.

En A4, il s'agit vraisemblablement d'un repérage des pièces d'un même panneau, car, ici, quatre pièces sur les anciennes — d'origine — sont gravées.

La lancette B nous laisse, quant à elle, perplexe. On ne relève aucune marque en B1, B2 et B3. Les pièces ont pu disparaître lors d'une restauration. Mais en B4, figurent trois **I** placés sur un chapeau et deux morceaux de ciel (les

deux dernières marques n'étant pas de forme identique). Or, on ne pouvait se tromper à l'étalage, notamment pour le chapeau qui est unique de forme et de couleur.

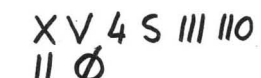
Le panneau C3 pose, lui aussi, des problèmes. C'est le seul panneau de cette lancette où l'on distingue deux **R**, mais ces signes proviennent d'un autre panneau. Il s'agit d'un bras d'armure et d'un col de manteau, ce qui laisse à penser que ces verres proviennent d'un panneau représentant un donateur ; au XVI[e] siècle, ceux-ci sont toujours présentés en armure. Louis Le Guennec signale (3) avoir vu le seigneur de Rohan en armure dans cette verrière : **R** serait-il pour Rohan ?

Pont-Croix, église Notre-Dame de Roscudon.
XV[e] siècle, baie du bras sud du transept, panneau de saint Jean. La marque semble être la même, mais varie sensiblement suivant la couleur de la pièce de verre :

vert :
jaune :
rouge :

main : 
nuage : 
chapiteau : 
nimbe : 
banderole : 

Pontivy, chapelle Notre-Dame de La Houssaye.
XV[e] siècle, tympan de la fenêtre du chevet. Huit marques de repère différentes, correspondant chacune à un panneau :



Quimper, cathédrale Saint-Corentin.
Les fenêtres hautes du chœur datent de la première moitié du XV[e] siècle. Elles présentent sur la face extérieure des marques de repère : il s'agit de gravures, figurant sur chaque pièce d'origine, tantôt sur un seul panneau, tantôt sur toute la lancette, chaque lancette ayant son signe de reconnaissance (4).

On relève de telles marques dans les fenêtres 106, 108, 109, 111 et 112. On découvre même sur un panneau la marque d'un restaurateur du XIX[e] siècle : un **M** entouré d'un cercle. Ce restaurateur, ayant relevé que les gravures anciennes se voyaient de l'intérieur, a voulu, semble-t-il, restituer ce graphisme.

---

(3) L. Le Guennec, *Le Finistère monumental, t. II, Brest et sa région*, Quimper, [1981], p. 494.

(4) Sur la fenêtre 100, datant de 1417 et offerte par Bertrand de Rosmadec, nous n'avons relevé aucune marque de repère. Il s'agit d'une *Crucifixion* disparue depuis 1848 et retrouvée au château de Castelnau, en Bretenoux (Lot). Une copie en a été faite en 1993.

Les verrières 101 et 102, qui n'existaient pas en 1848, sont actuellement des copies des verrières de 1867 dont les grisailles avaient disparu.

Les tympans des fenêtres hautes de la cathédrale sont ornés de vitraux du XIX[e] siècle, les anciens ayant disparu lors de la Révolution.

Fenêtre 106, lancette A : 
lancette B : 
lancette C : 
lancette D : 

Fenêtre 108, les graphismes 

se voient sur toutes les pièces anciennes, et c'est le même graphisme sur chaque panneau.

Fenêtre 109, panneau D2 
panneau D3 

Seuls ces deux panneaux présentent des gravures de repère. Les autres panneaux constituant la fenêtre sont très reconnaissables : le verre est très épais (proche de 7 millimètres), les bords sont taillés par éclatement, la cuisson, trop poussée, a donné des formes concaves ou convexes aux pièces. Celles-ci ont été cuites en deux couches superposées et, en fondant à plus de 600 degrés, la pièce supérieure a pris la forme de la pièce inférieure. Les jaunes d'argent, par implosion, se sont reproduits sur la pièce jumelle. Certes, la qualité de la peinture est très bonne, mais on peut se demander pourquoi la verrière n'a pas été recommencée. Fin de chantier ? Manque de temps ?

Le repère du D 3 se retrouve cinq fois sur les pièces d'architecture.

Fenêtre 111, panneau A4 : 
panneau B1 : 
panneau B2 : 
panneau C1 : 
panneau C3 : 
panneau D1 : 
panneau D2 : 
panneau D3 : 

Le X de C1 se retrouve trois fois.

Le S de B2 est reproduit quatre fois (il s'agit du buste de saint Jacques).

Le X de C3 est probablement une pièce provenant d'un autre panneau, procédé fréquent lors des restaurations.

En D2, la tête de la Vierge, reconnaissable, ne porte aucun repère.

En D3, les gravures sont plus ou moins grandes, suivant la taille de la pièce. Seules deux pièces anciennes ne sont pas gravées.

Fenêtre 112, par panneau : 

*
**

Beaucoup de questions se posent, on le voit, concernant ces marques de repère. Leur rareté tient certes au manque d'attention qu'on leur a porté jusqu'à présent, mais aussi au fait que la corrosion de la face extérieure des pièces anciennes réduit considérablement les chances des chercheurs.

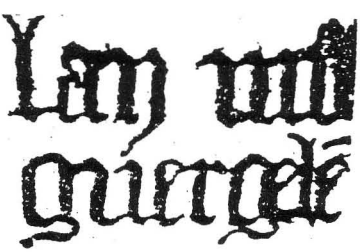
GUY LECLERC

La maîtresse-vitre de la chapelle Notre-Dame de Lannélec en Pleyben

Formée de quatre lancettes surmontées de cinq soufflets, la maîtresse-vitre de la chapelle de Lannélec en Pleyben mesure 2,40 m de large et environ 3,80 de la base à la pointe de l'ogive. Elle a été restaurée en 1992 par l'atelier Jean-Pierre Le Bihan (1) et remontée à l'occasion du pardon la même année. Elle était depuis très longtemps endommagée et ses verres avaient été déposés en 1963. Pendant près de trente ans, ils furent conservés par les Monuments historiques. Au moment de la restauration, il restait la presque totalité des verres d'une Crucifixion avec la Vierge mais sans saint Jean, une pietà et une sainte Barbe. Il faut y ajouter quelques restes d'armoiries dans le réseau supérieur.

Datation

Rappelons que la chapelle de Notre-Dame de Lannélec fut fondée, comme le rappelle l'inscription sculptée dans la pierre, en 1490. Année où la guerre étrangère, la guerre civile et un soulèvement paysan agitent la région. Sur les verres anciens des vitraux, ne figure aucune date complète. Sous la Vierge de la Crucifixion on peut lire, écrit en gothique :



(1) Je remercie vivement M. Jean-Pierre Le Bihan, maître verrier à Quimper, pour les précieux renseignements qu'il m'a aimablement transmis pour la rédaction de cet article.

En 1897, le chanoine J.-M. Abgrall avait lu : « l'an mil ... fut cette vitre... » Qui est ce Guergelé ou Guerguelé (2) ? Sans doute le trésorier ou fabrique de la chapelle. Dans la partie supérieure du vitrail qui surmonte l'autel du transept sud, figurent les armoiries des Berrien qui sont *d'argent à trois jumelles de gueules au franc-canton d'or chargé d'un lion de sable.* Des éléments d'une banderolle portent « R » et au-dessus « O de Berrien ». Tout porte à croire qu'il s'agit de Rolland de Berrien qui fut vicaire perpétuel, c'est-à-dire recteur, de Pleyben de 1492 à 1498. L'intérêt de Rolland de Berrien pour la création artistique apparaît à l'église de Brennilis, commencée en 1485 et dont un vitrail fut commandé par Rolland de Berrien, « Prestre de Pleyben » comme l'indique une inscription sur le vitrail. Ainsi les parties les plus anciennes du vitrail de Lannélec dateraient de la fin du XV^e^ siècle ou du tout début du XVI^e^ siècle, époque où le destin de la Bretagne bascule, comme le rappellent dans les soufflets du vitrail les armes pleines de Bretagne et celles mi-parti de France et de Bretagne.

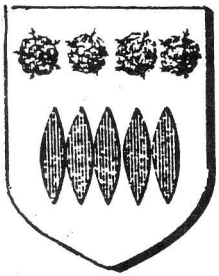
Les Kergoët, seigneurs prééminenciers

Parmi les autres armoiries figuraient dans le passé celles des Kergoët, seigneurs de Keranclanff et prééminenciers de la chapelle de Lannélec bâtie sur les terres de la seigneurie. Ils avaient droit, entre autres, d'avoir en supériorité, dans la maîtresse-vitre, leurs armoiries pleines qui sont *d'argent à cinq fusées rangées et accolées de gueules, accompagnées en chef de quatre roses de même.* Dans le soufflet inférieur droit, les armes des Kergoët figurent en alliance avec celles des du Dresnay qui sont *d'argent à la croix ancrée de sable accompagnée de trois coquilles de gueules.* Dans celui de gauche, les armoiries sont *parti d'argent aux fusées de gueules et au chef d'or*, et *d'argent fascé à deux jumelles de gueules.* Ces dernières armoiries non identifiées ont peut-être été remaniées lors de restaurations précédentes.

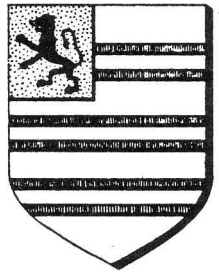
La seigneurie de Keranclanff s'étendait sur huit villages aux alentours de la chapelle de Lannélec. Le nom de Kercanclanff a disparu et a été remplacé par celui de Kerlann. Lors de la réformation de 1426 sont cités pour Pleyben, entre autres, un Jean de Kergoët et son fils du lieu de Keranclanff. Entre 1513 et 1520, un autre Jean de Kergoët, seigneur de Keranclanff, intervient à plusieurs reprises dans un conflit qui oppose le recteur de Pleyben, Hervé de Lézongar, aux paroissiens de Pleyben à propos de la répartition des offrandes. Dix ans plus tard, Jean de Kergoët est gravement mutilé lors d'une rixe qui se produit dans l'église de Pleyben. Le sang ayant coulé, l'église fut interdite et il fallut procéder, en juin 1531, à une nouvelle consécration de l'église et du cimetière. Dans un aveu de la fabrique de la paroisse, en 1554, il est fait mention d'un Yves

(2) En 1536, lors d'un procès entre les paroissiens et le seigneur de La Boixière, un Jehan Le Guerguelen est cité parmi ceux qui « font la maire et plus saine voix d'iceux paroissiens ». (Arch. dioc. Quimper, 15 AA 84, n° 2).

de Kergoët, seigneur de Keranclanff. Par la suite, la seigneurie passa par alliance dans la famille du Bouëtiez de Kerorguen.



KERGOET



BERRIEN

Une Crucifixion mystique

Sur la deuxième lancette, à partir de la gauche, figure le Christ en croix. Sur les lancettes voisines sont représentés la Vierge et saint Jean, ce dernier entièrement refait lors de la dernière restauration. Le sol et la croix sont de couleur jaune d'or et le ciel est rouge : ce sont les couleurs de la mort et de l'amour. Le lieu de la crucifixion présente une succession de collines qui se superposent en profondeur, amorçant le caractère ascensionnel du tableau que prolongent l'envol du *perizonium* et celui des angelots. La présence d'un crâne, d'une mâchoire inférieure et de divers ossements au premier plan rappellent le nom du lieu-dit du crâne, en hébreu Golgotha. Dans la tradition iconographique chrétienne, ce sont les ossements du premier Adam par qui le péché est entré dans ce monde et que le nouvel Adam est venu sauver. Le sol est piqué de touffes de végétation et parsemé de pierres. A l'arrière-plan, la représentation traditionnelle de Jérusalem fait place à une église et à un manoir bretons. La croix est fichée au sol par des cales de bois.

Le Crucifié a les bras très relevés et les doigts crispés sur les clous. Sa tête cernée d'une couronne d'épines jaune d'or est légèrement inclinée sur la droite. C'est le Christ mort. « Inclinant la tête, il rendit l'esprit », nous dit saint Jean. Dans cette Crucifixion dépouillée, pas de cavaliers avec des lances et des oriflammes, pas de femmes éplorées, pas de soldats se disputant la tunique du condamné, pas de curieux. Ce n'est pas une chronique mais une vision mystique. Au pied de la croix, un ange vêtu d'une robe violette, dans la position traditionnelle de Marie-Madeleine, enserre du bras droit la croix et recueille le sang coulant des pieds transpercés. Plus haut, à gauche du Crucifié, un ange vêtu d'une robe bleue recueille le sang coulant de la main gauche ; à droite, un autre, vêtu d'une robe verte tient dans chaque main un vase pour recueillir à la fois le sang de la main droite et celui qui coule du flanc transpercé du supplicié. Les vases qui reçoivent le sang des pieds et des mains sont de grande taille et de couleur blanche, celui qui reçoit le sang du cœur est petit et de couleur jaune d'or.

Ce type de représentation mystique est apparu dans l'iconographie religieuse à la fin du XIVe siècle. Dans sa Crucifixion aux quatre anges, le peintre Martin Schongauer (vers 1450-1491) donne, au thème amorcé par le peintre flamand Van der Weyden, toute sa plénitude. Diffusé dans toute l'Europe par la gravure, ce thème a connu un grand succès dans la sculpture des calvaires en Bretagne comme dans celui même de Lannélec. Faut-il y voir une permanence ou une résurgence du thème du Graal, le calice qui aurait été utilisé lors de la dernière cène et aurait servi à Joseph d'Arimathie pour recueillir le sang du Christ ? La recherche ou quête du Graal par les chevaliers de la Table ronde a longtemps nourri une symbolique.

Le thème des anges recueillant le sang du Crucifié est sans doute plus en lien avec la célébration eucharistique au cours de laquelle le vin du calice est changé en sang du Christ. « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang versé pour vous » (Luc 22, vers. 20). C'est aussi le thème de la fontaine de vie : il arrive que le sang du Crucifié, au lieu d'être recueilli par des anges, tombe directement dans un bassin.

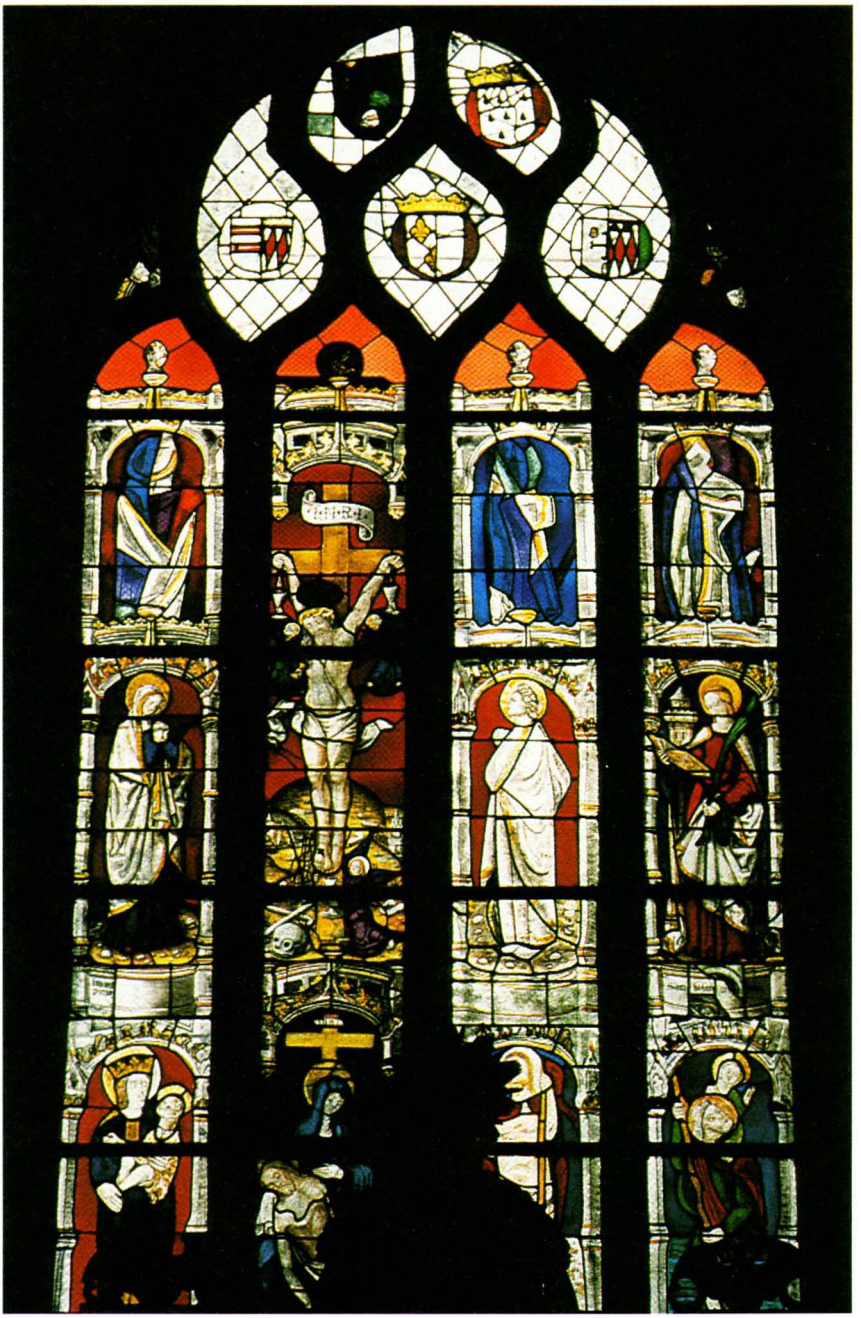
La pietà

Dans la même lancette, sous la Crucifixion, est représentée une pietà d'une grande sérénité. La Vierge, vêtue d'une robe violette et d'un grand manteau bleu qui lui couvre la tête, porte sur ses genoux le corps du Christ mort. De sa main droite passée sous le linceul, elle retient la tête. La Vierge ramène son autre main sur sa poitrine comme pour contenir sa douleur. Ses yeux mi-clos regardent le corps sans vie qui forme une ligne brisée à plusieurs reprises et qui contraste avec le buste droit de la Vierge. Le bras droit du Christ retombe presque à la verticale.

Jean-Pierre Le Bihan, qui a restauré le vitrail, a noté la totale ressemblance entre la pietà de Lannélec et celle du vitrail du transept sud de l'église de Clohars-Fouesnant. Dans l'étude qu'il a faite de ce dernier vitrail, Roger Barrié a avancé la date de 1525 en se basant sur les armoiries représentées. Le dais encore gothique qui surmonte la pietà de Lannélec laisse à penser que la réalisation est ici antérieure à celle de Clohars-Fouesnant dont la pietà est surmontée d'un dais Renaissance. On a vraisemblablement affaire à un même atelier et sûrement au même carton. Rien de surprenant si l'on sait qu'au début du XVIe siècle le recteur de Pleyben, Hervé de Lezongar, est aussi recteur de Fouesnant.

Sainte Barbe

Un autre élément important conservé de l'ancien vitrail représente sainte Barbe debout, vêtue d'une robe rouge serrée à la taille et d'un long manteau blanc bordé d'un galon doré et qu'elle relève de la main gauche, ce qui a pour



Cliché Tanguy Daniel.

Fig. 1. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, maîtresse-vitre.



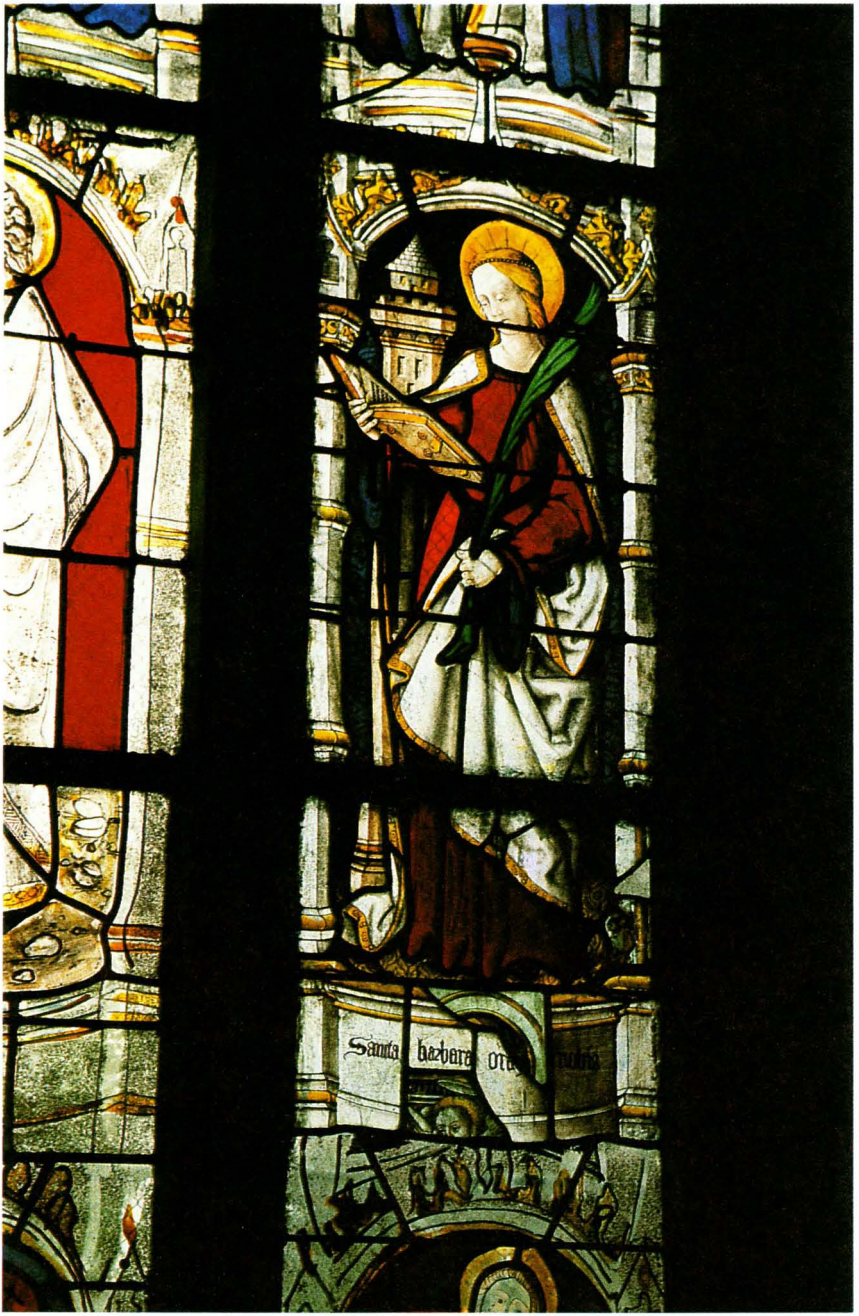
Cliché Tanguy Daniel.

Fig. 2. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, Crucifixion.



Cliché Tanguy Daniel.

Fig. 3. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, Pietà.



Cliché Tanguy Daniel.

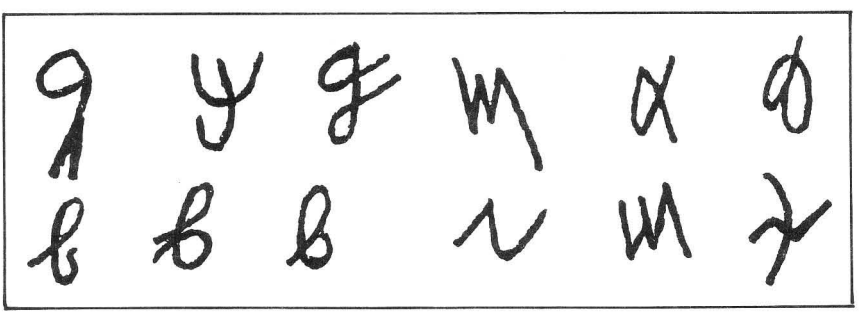
Fig. 4. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, sainte Barbe.

effet de multiplier les plis droits ou cassés. Elle tient dans sa main droite un grand livre aux fermoirs dorés qu'elle lit attentivement. Dans l'autre main, elle tient une palme verte, symbole du martyre qu'elle a subi. Sa tête est surmontée d'un nimbe d'or. A l'arrière apparaissent la base et le sommet de la tour où son père, le satrape Dioscure, l'avait enfermée pour la soustraire à la prédication chrétienne. En dessous de la représentation de sainte Barbe se lit, écrit en écriture gothique, l'invocation « *Sancta Barbara ora pro nobis* ». Tout à côté, une niche en bois renferme une grande statue en pierre polychrome de sainte Barbe et, sur ses volets, six panneaux de bois sculptés polychromes rapportent les tortures et le martyre de sainte Barbe. Cette importante iconographie consacrée à sainte Barbe en fait la seconde dévotion, après Notre-Dame, en cette chapelle de Lannélec. Rappelons qu'à la même époque, près du Faouët, le seigneur Jean de Toulbodou faisait édifier, sur les terres de la seigneurie de Bouteville, une magnifique chapelle sous le patronage de sainte Barbe.

Son père ayant été tué par la foudre après qu'il l'eut décapitée, sainte Barbe est devenue la protectrice contre la foudre et par extension contre tout accident mortel. Elle est la patronne des carriers et des poudriers. Mais comme le rappelle ici le grand livre ouvert, elle partage aussi, avec sainte Catherine d'Alexandrie, le patronage des étudiants.

La résurrection d'un vitrail

Le vitrail de la chapelle Notre-Dame de Lannélec étant déposé depuis 1963, Jean-Pierre Le Bihan, maître verrier à Quimper, s'est trouvé, près de trente ans après, en présence d'un puzzle de quelque huit cents pièces pour une surface de 4,50 m^2. En plus d'une longue fréquentation des vitraux du XVI^e siècle, il a été aidé dans ce travail par les gravures de repères qu'il a relevées sur la face extérieure de certaines pièces, chaque panneau présentant un signe distinct. Ces signes de repérage ne figurent que sur les encadrements architecturaux des divers tableaux du vitrail. Ces encadrements n'existent pas pour la Crucifixion, peut-être faute de place. Les pièces figuratives étant plus facilement reconnaissables par leur couleur et leur coupe, ne comportaient pas de signes de repérage.



De nouveaux vitraux

Sous l'impulsion du comité de la chapelle de Lannélec que préside M. Laurent Kerriou et grâce au legs important de Mme Philomène Doucet, Pleybennoise émigrée aux États-Unis, quatre nouveaux vitraux ont été réalisés par l'atelier Jean-Pierre Le Bihan de Quimper. Dans l'aile nord, le vitrail du pignon est consacré au souvenir de saint Guénolé, fondateur de l'abbaye de Landévennec dont les moines auraient fréquenté l'endroit, et à celui de saint Corentin, fondateur de l'évêché de Cornouaille dont relevèrent les terres de Lannélec. Le vitrail au-dessus de l'autel représente l'Adoration des bergers et celle des mages. Dans l'aile sud, au pignon sont représentés saint André et saint Mathieu qui ont une statue ancienne dans la chapelle. Au-dessus de l'autel, le vitrail représente la Dormition de la Vierge Marie et son Couronnement par les anges en présence de la Trinité. Ce vitrail fait écho au retable du maître-autel. On peut y voir, au-delà d'une restauration, la fidélité aux croyances et aux dévotions de ceux qui édifièrent cette chapelle en 1490 et à ceux qui, au cours des siècles, vinrent ici réentendre les paroles du Crucifié à sa mère : « Femme voici ton fils », et au disciple : « Voici ta mère. »

BIBLIOGRAPHIE

ABGRALL (Jean-Marie). *Livre d'or des églises de Bretagne*. Rennes, Éditions d'art, 1896-1901.

ABGRALL (Jean-Marie). *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*. Quimper, Impr. de Kerangal, 1904.

BARRIÉ (Roger). *Un atelier de peinture sur verre en Cornouaille vers 1535*, dans *Arts de l'Ouest*, 1977/1, p. 17-50.

POTIER DE COURCY (Pol). *Nobiliaire et armorial de Bretagne*. Mayenne, J. Floch éd., 1970, 4e éd.

TOSCER (Guillaume). *Le Finistère pittoresque (sites et monuments). 2e partie : la Cornouaille*. Brest, Impr. Kaigre, 1908.

A.-H. DIZERBO, F. VERGOS

L'orgue de l'église de Crozon

La restauration de l'orgue de l'église de Crozon vient de s'achever. Cet instrument, longtemps négligé, a dû en grande partie sa remise en valeur à deux découvertes fortuites. Tout d'abord celle que fit l'un de nous (F.V.) qui, en 1942, se trouva en présence d'un instrument ressemblant, à quelques jeux près, à ceux de Rumengol et de Saint-Jean-du-Doigt ; cette constatation n'eut aucun retentissement à l'époque en raison des circonstances. Il n'en fut pas de même quand, à l'issue des opérations militaires, nous avons visité ensemble les lieux ; en septembre 1944, les équipages allemands de la batterie du cap de la Chèvre avaient retourné leurs pièces vers la terre, visant particulièrement la tour de l'église, observatoire militaire privilégié depuis plusieurs siècles. Leurs tirs devaient endommager sérieusement la toiture de la nef au contact de la tour, ce qui amena de notre part une visite des lieux le 5 août 1946. Elle permit de confirmer qu'il existait des tuyaux anciens et d'observer à la partie antérieure du buffet supportant la montre les vestiges d'une inscription gravée se terminant par les lettres... AMM, et, sur le panneau du buffet qui se trouvait en face de la porte d'entrée, la date, deux fois répétée, de 1737, tracée à la peinture blanche, sans compter des porcelaines des registres datant du XVIII[e] siècle. Ces constatations amenèrent, de notre part, une enquête sur l'instrument et son histoire.

Historique

En 1648, les vieilles orgues de la cathédrale de Quimper sont transportées et montées à Brasparts par le facteur d'orgues Robert Dallam ; en même temps on construit le jubé (la tribune) des orgues de cette église : ce fut sans doute le premier instrument de cette paroisse (1). Or, selon Marziou, l'instrument actuel de Crozon proviendrait de Brasparts et daterait de 1680-1690 ; il peut s'agir du vieil instrument de Quimper. La famille Dallam fréquente la paroisse de

(1) PEYRON et ABGRALL, *Notices sur les paroisses..., Brasparts*, dans *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie*, 4[e] année, 1904, p. 33.

Crozon, nous apprennent les registres de catholicité : en 1673, Thomas d'Allam (*sic*), sieur de La Tour, fils du précédent, signe à un baptême Busquet à Crozon ; il habite alors Daoulas ; un peu plus tard, en 1693, Toussaint Dallam, le petit-fils qui travaille la même année à La Martyre, signe avec Thomas Derrien, sieur de Keridreux (2). L'année suivante, en 1694, Guy Mathieu, sieur Dupré, organiste, est cité comme témoin ; né vers 1651, il meurt à Crozon le 11 octobre 1735 ; on le trouve mentionné le 9 octobre 1702, cumulant ses fonctions avec celles de commis juré au greffe ; en 1720, il est parrain à Lambézellec (3). La date de 1737 retrouvée sur le buffet d'orgue correspond à l'arrivée de son successeur, Pierre Peschot, lui aussi commis au greffe. Né en 1704, il disparaît le 21 décembre 1789, laissant une nombreuse descendance ; de 1770 à 1788, il a un salaire de 200 livres, sur lequel la fabrique du Rosaire payait 30 livres (4). Son successeur fut Jean Lambert, qui faisait aussi fonction de bedeau ; lors de la Révolution, il eut quelques difficultés car son traitement d'organiste, 163 livres, fut suspendu ; le directoire du district refusa de le payer le 21 février 1791, les orgues n'étant pas la partie essentielle du service divin ; il devint lieutenant de la garde nationale de Crozon le 29 mai, enfin membre de la quatrième municipalité le 6 janvier 1793, peu avant de mourir, le 25 mars (5).

Au cours des années suivantes, il est à nouveau question de l'orgue. L'église est devenue une salle d'exercices pour les soldats en cas de mauvais temps. Le 27 février 1794, le curé constitutionnel, Henri Savina, agent national, se plaint des déprédations occasionnées par les militaires dans la tribune et parvient à préserver l'instrument. Nous ne retrouvons des informations sur l'orgue qu'un peu plus tard, le 20 février 1820 : l'organiste est Gabriel Souben (6), peintre vitrier de son état, qui est payé 90 francs ; on le retrouve en 1834 et, plus tard, comme cousin de Mgr Graveran, il saluait son entrée dans l'église en jouant « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? » : l'évêque remerciait d'un sourire. Le traitement de l'organiste, qui cumulait parfois ses fonctions avec celles de bedeau, passe de 176 francs de 1850 à 1856, à 200,35 francs en 1859 à 83,70 francs en 1861, 150 francs en 1873-1874, 120 francs en 1879, mais en 1906, année où l'organiste est accompagné d'un souffleur à 36 francs, il était de 300 francs (7).

L'orgue est entretenu régulièrement. En 1820, les réparations se montent à 200 francs ; en 1840, le curé Pierre Grall, craignant des déprédations, interdit tout accès à l'instrument. De 1845 à 1856, on évalue les réparations à 24 francs

(2) Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 88-90. — Arch. mun. Crozon, registres paroissiaux.

(3) Y.-P. CASTEL et *al.*, *op. cit.*, p. 174 (Lambert), 259 (Mathieu), 290 (Peschot).

(4) Arch. dép. Finistère, 54 G 2 (1773), 54 G 6, 18 L 96, 18 L 99.

(5) H. DANIEL, A.-H. DIZERBO, *La Révolution dans la presqu'île de Crozon*, Quimper, 1946, p. 50, 152, 198. — Arch. dép. Finistère, 23 L 4, 23 L 16, 23 L 41.

(6) Gabriel Souben (Crozon, 14 fructidor an IV [30 août 1796] — 4 juin 1860).

(7) Arch. par. Crozon. — Arch. dép. Finistère, 1 V 843. — Arch. mun. Crozon, H 58 A.

par an, mais l'instrument ayant rendu l'âme, on constate le 4 juillet 1857 qu'il faut le réparer d'urgence ou même le réformer si nécessaire. Le 30 mai 1858, le conseil de fabrique prend la délibération suivante : « Vu l'acceptation par le conseil de fabrique de l'église paroissiale de Crozon du devis relativement aux réparations que demandait l'orgue de l'église, en date du 4 juillet dernier, lequel devis souscrit par M. Heyer, facteur d'orgue demeurant à Quimper, et portant à la somme de 3 750 francs.

« Ayant fait examiner par M. Barthélemy Chalmetz, organiste à Brest, les travaux exécutés ; ce dernier, après un mûr et scrupuleux examen des dispositions contenues dans ledit devis et ayant lui-même fait les épreuves voulues à l'orgue, a déclaré que le devis a été exactement exécuté, et même outre passé [ces quatre derniers mots ont été ajoutés par Chalmetz]. Les membres du conseil de la fabrique de Crozon soussignés sont d'avis qu'il soit payé à mon dit S(ieu)r Heyer la dite somme de 3 750 francs. Savoir : ce jour celle de 2 300 francs, de laquelle le dit sieur Heyer déclare donner présentement quittance bonne et valable et quant au restant faisant celle de 1 450 francs, elle est stipulée payable le 31 juillet 1859 avec l'intérêt à 4 pour cent par an.

« Fait à Crozon les dits jour, mois et an. » Signé : « B. Chalmetz, org(ani)ste de St Louis Brest, Mercier J(ean) P(ierre), Péron, Riou, Heyer, Grall, Prt. (curé) ».

Il s'ajouta à cette dépense 995,37 francs de réparations supplémentaires l'année suivante. Nous ne savons pas en quoi a consisté ce travail, mais selon Marziou (8), « Heyer refondait tous les tuyaux et refaisait une nouvelle harmonie... Méthode brutale... hélas ! à laquelle nous devons le massacre de mille chefs-d'œuvre. »

Jusqu'en 1898, l'orgue fut accordé tous les ans ; en 1904, la soufflerie fut réparée : il en coûta 116 francs ; elle fut électrifiée par Koenig en 1939.

Le buffet

Dans son ensemble, l'orgue est constitué d'un buffet et de l'instrument proprement dit. Le tout se trouve généralement à la base du clocher, au bas de la nef, sur une estrade faisant face au maître-autel, mais il existe des variantes. On trouve des orgues placées à l'extrémité des branches du transept, parfois face au portail méridional : cette dernière disposition, que l'on a pu voir dans l'église de Saint-Jean-du-Doigt jusqu'à sa destruction lors de l'incendie de 1955, a également existé dans l'ancienne église de Crozon. C'est Heyer qui a établi l'orgue face au maître-autel, à sa place actuelle, en 1857 ; il ne devait pas y

(8) E. MARZIOU, *L'orgue à travers les âges dans le diocèse de Quimper et de Léon*, dans *La petite maîtrise*, mai-juin 1939, p. 35.

rester dix ans ; du 26 avril au 11 mai 1864, il fut déplacé en vue de la reconstruction de la tour, remaniement qui exigea plus tard de refaire la tribune.

Le buffet, classé parmi les monuments historiques par décret du 6 septembre 1989, vient de faire l'objet d'une réfection complète. Il est placé sur une tribune des années 1900, œuvre de Toularc'hoat et Caujan, de Landerneau, constructeurs également des boiseries du chœur ; elle est soutenue par quatre colonnes de fonte surmontées de chapiteaux d'influence italienne, réunies par



Fig. 1. — Crozon, *église Saint-Pierre*, les orgues avant restauration.

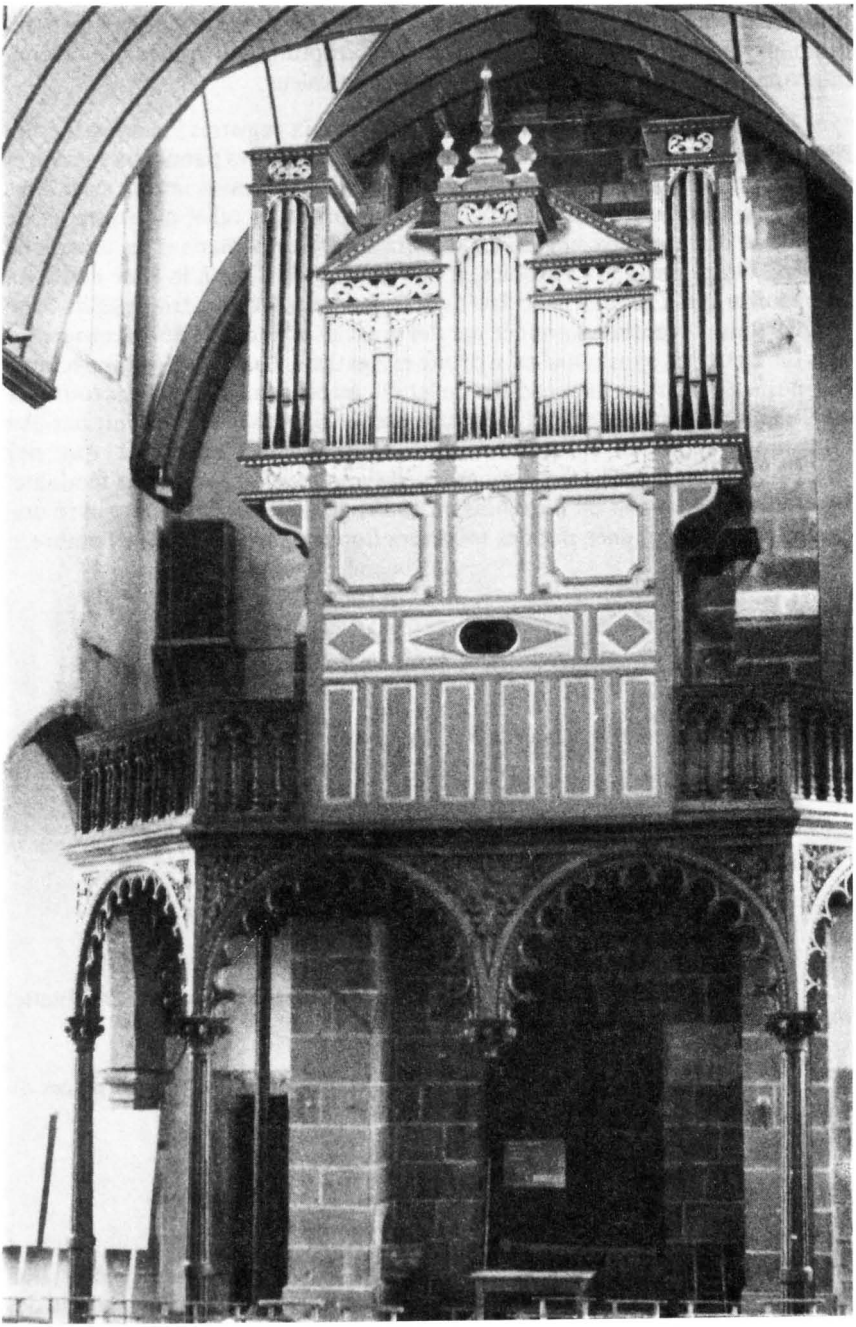


Fig. 2. — Crozon, *église Saint-Pierre*, les orgues après restauration.

des arcades en bois en plein cintre bordées de festons et séparées par des tympans fleuronnés rappelant de loin les sculptures du buffet ; le balcon, interrompu à la base du buffet, met celui-ci en valeur.

L'ensemble, haut de 6,50 m, se divise en deux registres : le registre inférieur, large de 3 m, haut de 3 m environ, porte à la base des panneaux moulurés sans décoration ; la lunette centrale a été rétablie ; au-dessus se font suite trois panneaux décorés à droite et à gauche de fleurons en relief au centre, et de pointes de diamant aux angles. Le registre supérieur contenant les tuyaux de montre, élargi par deux consoles, a une largeur de 4 m ; à la base court un bandeau de feuillage et de lis sculptés qui supporte un fronton triangulaire brisé par une tourelle centrale terminée par des pinacles et flanquée de deux tourelles plus importantes, sans pinacles, à droite et à gauche. Une frise de bois découpé composée de fleurs de lis encadrées de feuillages court au sommet des tourelles et au-dessous du fronton brisé ; elle est soutenue par des pilastres centraux. Au total, nous avons un ensemble sculpté du début du XVIII[e] siècle, qui, par chance, a échappé aux prescriptions légales abolissant les signes de féodalité. Ce meuble a été peint en faux bois en 1853 ; actuellement, il a recouvré une couleur azurée soulignée par des moulures dorées qui le sortent de l'ombre.

Les compositions successives de l'orgue

En 1942, la composition était la suivante :

Un seul clavier manuel de 54 notes.

Un pédalier de 25 notes, en tirasse (pas de jeu propre).

Dix jeux (treize à l'origine), de gauche à droite :

1. - Bombarde 16 (la porcelaine indique Clairon 4)
2. - Trompette 8
3. - Fourniture
4. - Voix céleste 8 (dessus seulement, la porcelaine indique Doublette)
5. - Nasard 2 2/3
6. - Flûte 4
7. - Salicional 8 (Voix humaine à l'origine, d'où la présence du Tremolo ?)
8. - Bourdon 8
9. - Principal 8 (porcelaine disparue)
10. - Octave 4

Tremolo (d'origine ?), pas d'expression.

Deux pédales tirent et poussent les jeux d'anches ; console en fenêtre ; bon moteur électrique, mais il manque trois jeux, les trous correspondant des sommiers sont bouchés (résultat de l'intervention malheureuse et scandaleuse d'un « bricoleur » opérant entre les deux guerres). Nous sommes donc en

présence d'un orgue qui ressemble, à quelques jeux près, aux instruments de Rumengol et de Saint-Jean-du-Doigt.

Mais lors des opérations militaires, en septembre 1944, l'orgue fut endommagé et la tribune en partie détruite. Il fut exposé aux intempéries, il y avait une vingtaine d'éclats dans le buffet, le sommier était à refaire, console et clavier étaient déchiquetés, la soufflerie hors d'état, neuf tuyaux de la façade étaient détruits, tous les autres et trente-deux tuyaux intérieurs étaient à débosseler, il y avait dix jeux sur onze à relever : au total, les dégâts étaient estimés, le 19 février 1948, à 457 000 francs. On le remonta provisoirement avec des modifications : la facture de remise en état par la maison Bouvet se monta à 1 045 576 francs (9).

Le 23 mai 1975, la composition de l'instrument était la suivante : 2 claviers manuels de 56 notes et pédalier de 30 notes.

Récit	Grand Orgue
Trompette 8	Nasard 2 2/3
Flûte harmonique 8	Bourdon 8
Plein jeu 3 rangs	Montre 8
Flûte 4	Bourdon 16
Salicional 8	Prestant 4
Voix céleste 8	

Pas de jeu indépendant au pédalier.
Appel et retrait Trompette et Plein jeu.
Tirasse Grand Orgue.
Tirasse Récit.
Accouplement Récit / Grand Orgue.
Expression Récit.
Tremolo.

En conclusion, une sérieuse remise en état s'imposait pour redonner une nouvelle jeunesse à ce vénérable instrument contenant de fort beaux jeux. Le pédalier était très bruyant et demandait à être doté de quelques jeux propres. La doublette du grand orgue, qui existait autrefois, se révélait de nouveau indispensable. Avec l'adjonction d'une tierce, on aurait les cinq rangs du cornet. La flûte 8 du récit serait avantageusement remplacée par un cor de nuit, auquel on pourrait ajouter une quarte ou un larigot.

Ce rapport fut repris par M. Cocheril, qui donna des orientations en vue de la restauration en 1983, puis par M. Decavele en 1985 (10). Grâce à des financements divers, il fut possible de mener à bien la restauration envisagée de longue date. En mai-juin 1992, Alain Sals pouvait présenter un orgue dont la composition est la suivante :

(9) Arch. par. Crozon.

(10) Arch. par. Crozon, rapports Cocheril et Decavele.

Grand Orgue

A gauche	A droite
1. Prestant 4	6. Cornet 5 rangs
2. Bourdon 8	7. Montre 8
3. Nasard 2 2/3	8. Flûte 4
4. Tierce 1 3/5	9. Doublette 2
5. Trompette 8	10. Plein jeu

Pédalier 1. Soubasse 16 2. Flûte 8 3. Trompette 8

Tremblant

Écho (panneau fermé) ou Positif (panneau ouvert)

1. Bourdon 8	4. Flûte 4
2. Quarte 2	5. Cornette 2 rangs
3. Cromorne 8	6. Voix humaine 8

Claviers manuels de 54 notes. Pédalier *do* 1 - *ré* (27 notes).

Accouplement à tiroir.

Tirasse Grand Orgue entraînant tirasse Écho en accouplant les deux claviers manuels.

Cette notice montre à quelles surprises conduisent des observations fortuites. L'orgue de Crozon date du XVII[e] siècle ; son appartenance à l'œuvre de Dallam ne fait pas de doute, elle a été confirmée par MM. Cocheril et Decavele.

ONOMASTIQUE

ANNICK LAGEMANN, MAURICE HASLÉ

Les origines des versions continentales du *Tristan* à travers l'onomastique

Après qu'on eut encore, au début du XX^e siècle, tenté de prouver que la matière de *Tristan* était née dans la tradition épique des Germains, il apparaît aujourd'hui sans le moindre doute qu'elle fait partie du patrimoine celte. Avant de devenir, aux XII^e et XIII^e siècles, le couple d'amants le plus célèbre, assurément, de la littérature européenne du Moyen Age, Tristan et Iseut sont les héros de contes celtes où se mêlent des éléments pictes, irlandais, gallois, corniques et bretons. Longtemps on vit dans le nom de Tristan la clé des origines les plus anciennes de la matière du même nom. Il semble originaire du vieux royaume picte, si bien qu'on a supposé qu'une vieille épopée picte constituait le noyau, du moins de la première partie, du conte de *Tristan* (1). C'est à G. Schoepperle que revient le mérite d'avoir établi un rapport entre l'histoire des amours interdites de Tristan et Iseut et une tradition irlandaise attestée depuis le X^e siècle (2). Ce qui est contesté, c'est la voie suivie par le *Tristan* pour parvenir finalement sur le continent. On suppose que la légende picte et l'histoire d'amour irlandaise se sont rencontrées au pays de Galles et y furent fondues, avant de passer en Bretagne.

La présente étude voudrait proposer une théorie des origines des versions continentales, c'est-à-dire non celtes, du *Tristan*. Alors que, jusqu'ici, la plupart des études admettent que les auteurs français et allemands du *Tristan* ont d'abord puisé aux sources galloises et bretonnes, nous voudrions montrer que c'est en Cornwall qu'il faut rechercher les origines directes des versions continentales. Nous nous référons principalement aux travaux de J. Loth publiés entre 1896 et 1912, ainsi qu'à un article de O.J. Padel de 1981 (3), qui reprend sur bien des points les conclusions de Loth : souvent remises en question au début du

(1) Voir H. NEWSTEAD, *The Origin and Growth of the Tristan Legend*, dans R.S. LOOMIS, *Arthurian Literature in the Middle Ages*, Oxford, 1959, p. 122-123.

(2) Voir G. SCHOEPPERLE LOOMIS, *Tristan and Isolt. A Study of the Sources of the Romance*, second edition, expanded by a bibliography and critical essay on Tristan Scholarship since 1912 by R.S. Loomis, New York, 1970 (Francfort-sur-le Main, 1913).

(3) O.J. PADEL, *The Cornish Background of the Tristan Stories*, dans *Cambridge Medieval Celtic Studies*, 1981.

siècle, mais jamais véritablement réfutées, elles sont injustement tombées dans l'oubli depuis les années vingt.

Un chapitre introductif rappelle brièvement les différentes versions médiévales du *Tristan* et leurs relations d'interdépendance. Un rapide exposé d'une question fort controversée, celle de l'origine de la matière de *Tristan*, nous conduira au problème qui nous intéresse ici, prioritairement : nous voudrions montrer, à partir d'une étude détaillée des noms de personne et de lieu mentionnés dans les *Tristan* de Béroul, Eilhart d'Oberg, Thomas et Gottfried de Strasbourg, que ce n'est pas dans la tradition galloise ou bretonne qu'il faut rechercher les origines des versions continentales du *Tristan*, mais bien en Cornwall.

I. Historique du sujet : matière et tradition

1. Les versions médiévales du *Tristan*

Les tout débuts, les premiers témoignages écrits de l'histoire de Tristan et Iseut, nous les trouvons au pays de Galles. Dans les triades du début du XII[e] siècle, ces brefs épisodes narratifs qui présentent trois événements, trois personnes ou trois objets liés aux traditions légendaires des Celtes, Tristan est cité comme l'un des trois plus illustres guerriers, des trois plus puissants porchers, des trois plus célèbres amants de l'île de Bretagne. La triade 26 raconte comment Drystan, fils de Tallwch, garde les porcs du roi Marc, fils de Meirchyawn, cependant qu'un de ses messagers sollicite en son nom un rendez-vous secret auprès d'Essylt. La triade 80 cite la reine Essylt comme l'une des trois femmes infidèles de l'île (4).

Depuis les pays celtiques l'histoire est passée en France, où Tristan et Iseut font leur apparition dans la littérature française au cours de la seconde moitié du XII[e] siècle. Mais les voies de la recherche ne sont pas sûres, car ce sont précisément les versions continentales les plus anciennes et les plus importantes qui ont en grande partie disparu. Le premier auteur d'un *Tristan* dont on connaît le nom est Chrétien de Troyes, qui rappelle dans le prologue de *Cligès* qu'il a précédemment conté l'histoire « del roi Marc et d'Isalt la blonde » (5), récit malheureusement perdu. Le *Roman de Renart* cite un autre auteur de *Tristan* :

> de Tristan dont la Chievre fist,
> qui assez belement en dist. (6)

Il s'agit très vraisemblablement du conteur Robert de Reims, dit La

(4) Voir aussi les triades 19, 21 et 71 dans R. BROMWICH, *Trioedd Ynys Prydein. The Welsh Triads*, Cardiff, 1961.

(5) A. MICHA, *Les romans de Chrétien de Troyes, II. Cligès*, Paris, 1965, vers 5.

(6) J. DUFOURNET, *Le Roman de Renart*, Paris, 1970, Branche II, vers 5-6.

Chievre, dont nous connaissons deux pastourelles. Tout comme le récit de Chrétien, son *Estoire de Tristan et d'Isalt*, probablement écrite vers 1180, n'a pas été conservée. L'Anglo-Normand Thomas, enfin, se réclame d'un certain Bréri comme garant de la bonne version qu'il nous propose :

> Nel dient pas sulun Bréri
> Ky solt lé gestes e lé cuntes
> De tuz lé reis, de tuz lé cuntes.(7)

Il ne fait aucun doute qu'un conteur gallois du nom de Bréri a existé. On ne sait que peu de choses sur son activité littéraire, mais il n'est pas impossible qu'en plus d'autres récits un roman de *Tristan* soit associé à son nom.

La plus ancienne version du *Tristran* qui nous soit parvenue est celle d'Eilhart d'Oberg, originaire de la région de Hildesheim en Basse-Saxe, que les spécialistes identifient au « ministérial » d'Oberg du même nom, attesté entre 1189 et 1207. Il composa vers 1190, en francique rhénan, un *Tristrant* qui ne nous est parvenu en entier que dans une version du XIII^e^ siècle qui n'a objectivement rien changé d'essentiel à l'original, si bien que nous pouvons nous faire une idée assez précise de ce qu'était le texte d'Eilhart. Son texte repose sur un modèle français (?) perdu, que l'auteur allemand semble avoir suivi fidèlement si l'on fait abstraction de quelques coupures sans importance et d'une série d'ajouts secondaires.

Le roman du Normand Béroul, le plus ancien *Tristan* de langue française qui nous soit parvenu, n'a été partiellement conservé que dans une copie remontant à la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Le début et la fin du poème sont perdus, et le fragment qui nous est parvenu présente, lui-même, des lacunes. La première partie du texte (vers 1-2756) correspond aux vers 3536-4994 d'Eilhart et semble, à quelques ajouts près, provenir de la même source. La suite de la version de Béroul présente toutefois de nettes différences par rapport au texte moyen haut allemand, ce qui a fait supposer que le roman français était l'œuvre de deux auteurs, de Béroul et d'un continuateur anonyme. Il est cependant plus vraisemblable que ce manuscrit 2171 soit réellement l'œuvre de Béroul dont le travail sur *Tristan* aura surtout consisté à compiler de nouveaux épisodes et à les ajouter à un poème biographique déjà existant. A la fin du XII^e^ siècle est née, sur le modèle de la version de Béroul, la *Folie de Berne*, poème consacré essentiellement à l'épisode de Tristan déguisé en fou à la cour d'Iseut. Ce texte ne présente guère d'intérêt en lui-même, sinon celui de compléter des passages de Béroul.

Bien plus intéressant pour notre étude est le *Tristan* de l'Anglo-Normand Thomas. Ce poète très cultivé, rompu aux exercices intellectuels, a procédé en Angleterre, dans les années 70 du XII^e^ siècle, à une adaptation courtoise de la matière de *Tristan* dont il transforme fondamentalement le ton et la manière. Thomas, dont le style trahit l'école de Wace et des romans du cycle antique,

---

(7) « Ils ne suivent pas la version de Bréri, qui savait par cœur les récits épiques et romanesques concernant tous les rois et tous les comtes qui ont marqué l'histoire de la Bretagne. » *Tristan* de Thomas, dans J.-C. PAYEN, *Tristan et Iseut. Les Tristan en vers*, Paris, 1989, vers 2120-2123.

écrivait en se démarquant volontairement des versions populaires. En homme de grande culture, il a puisé dans l'ensemble de la tradition existante, tout en se réservant constamment le droit d'apporter toutes les modifications qu'il jugeait souhaitables. Dans la version qu'il propose, Thomas poursuivait un double objectif : éliminer les invraisemblances relevant du merveilleux populaire et présenter une version conforme aux exigences de la morale et de l'amour courtois. On ne sera donc pas étonné que Thomas ne suive pas Eilhart, dont l'intérêt va d'abord à l'histoire à conter, mais mette l'accent, quant à lui, sur la vie intérieure des personnages.

Des quelque 18 000 vers du texte de Thomas, seuls 3 144 nous sont parvenus. Mais le *Tristan* anglo-normand était promis à une riche postérité si bien que, pour juger de l'œuvre, nous n'en sommes pas réduits à ces fragments conservés. En France parut, avant la fin du XIII[e] siècle, un autre poème de *Tristan*, la *Folie d'Oxford*, littéralement truffée d'allusions et d'emprunts à Thomas. La *Tristramsaga ok Isöndar*, version en prose norroise écrite en 1226, s'inspire, elle aussi, directement de Thomas (8). Mais l'adaptation la plus importante du modèle anglo-normand reste le *Tristan* de Gottfried de Strasbourg. Quarante années environ séparent le poème de Gottfried de celui de Thomas. Le concept d'*auctoritas* résume le rapport de Gottfried à sa source : celui-ci respecte scrupuleusement les épisodes narrés par Thomas, les modifications qu'il apporte ne remettent jamais en cause la trame de son modèle, qu'il suit fidèlement : « On est frappé d'un parallélisme qui commence avec le poème allemand, se prolonge, se soutient, ne finit qu'avec lui ; pas un récit de Thomas n'a été sacrifié, pas un n'a été même déplacé, pas un n'a été ajouté ; rien que des inventions secondaires, ou des variantes de simple mise en scène. » (9) L'adaptateur Gottfried n'en fait pas moins preuve d'originalité et de création au plan de l'écriture et de l'esthétique romanesques, et marque toute l'œuvre de son sceau poétique. Le *Tristan* de Gottfried révèle une suprême maîtrise de la langue, marque un sommet d'harmonie et d'euphonie jamais atteint par le style et la langue du moyen haut allemand (10). L'œuvre est restée inachevée, mais fut complétée dès avant la fin du XIII[e] siècle par deux continuateurs : Ulrich de Türheim et Heinrich de Fribourg menèrent le poème au terme qu'ils jugeaient convenable, l'un en s'appuyant sur Eilhart, l'autre en se référant à Thomas.

En plus des grands romans de *Tristan* et des deux *Folies* déjà mentionnées, existe toute une série de poèmes plus brefs et de lais qui reprennent des scènes du conte ou y enchâssent de nouveaux épisodes. Dans cette abondante production, nous ne mentionnerons que le lai de *Chèvrefeuille*, écrit vers 1160 en Angleterre par Marie de France.

---

(8) Pour mémoire, mentionnons encore le fragment d'une version bas francique de la fin du XIII[e] siècle et un poème du nord de l'Angleterre, *Sir Tristram*, écrit vers 1300.

(9) J. BÉDIER, *Le Roman de Tristan par Thomas*, vol. II, Paris, 1905, p. 76.

(10) Voir H. DE BOOR et R. NEWALD, *Geschichte der deutschen Literatur von den Anfängen bis zur Gegenwart*, vol. II, Munich, 1991, p. 123.

Signalons enfin les différentes versions en prose du *Tristan* dont des manuscrits du XIII^e^ au XV^e^ siècle nous sont parvenus sous forme de nombreux fragments. Elles sont une simple transcription en prose des romans en vers plus anciens, quand elles ne présentent pas une accumulation d'épisodes où l'on chercherait en vain un principe d'organisation supérieur. La version la plus connue est le *Tristan en prose* rédigé entre 1215 et 1230, qui est une libre adaptation des données traditionnelles. Plus qu'une simple transcription, il réécrit et remodèle l'histoire de Tristan et Iseut en la fondant dans les romans de chevalerie du cycle arthurien et de la quête du Graal.

2. L'hypothèse d'un « *Tristan* primitif »

Au terme d'études très pointues, les chercheurs concluaient d'un commun accord, au début du XX^e^ siècle, que les *Tristan* conservés n'étaient pas nés d'une riche tradition orale, comme on l'avait cru jusque-là, mais d'une source écrite bien définie, d'un texte précis jusque dans ses moindres détails : le « *Tristan* primitif ». J. Bédier fut l'un des premiers à adopter cette hypothèse. L'arbre généalogique des versions du *Tristan* qu'il propose fait remonter à une seule source les deux principaux courants qu'on avait eu soin de séparer jusque-là : Eilhart / Béroul d'une part, Thomas / Gottfried d'autre part (11).

De l'avis quasi unanime de la critique actuelle, l'hypothèse d'un *Tristan* primitif n'est plus sérieusement envisageable. Tout indique, au contraire, à commencer par les textes, que tous les poètes ont opéré leur choix séparément, indépendamment les uns des autres, et puisé dans une riche tradition écrite *et* orale. Rappelons à ce propos que les différents auteurs se réfèrent eux-mêmes non seulement à des sources écrites anciennes, mais aussi à une tradition orale encore vivante. C'est en ces termes qu'Eilhart précise l'attitude qu'il adopte vis-à-vis des sources auxquelles il emprunte :

wölt ir nů schwigen still,
wann eβ ist min will
daβ ich úch ŏn all valschait
hie künd die rechten warhait,
die ich in sinem bůch vand,
wie der her Tristrand
zů der welt kam.(12)

(11) Selon Bédier, *op. cit.*, p. 192 et 309, l'arbre généalogique se présente ainsi : X, le poème primitif, est la source de y (source d'Eilhart et de Béroul 1-2766), du roman en prose français dans sa totalité, de x (Folie primitive) et de Thomas.

(12) « Taisez-vous maintenant, car c'est ma volonté de vous conter ici, sans la moindre intention de vous tromper, la véritable histoire, telle que je l'ai trouvée dans le livre de Tristrant : comment messire Tristrant vint au monde... » EILHART d'Oberg, *Tristrant*. Édition diplomatique des manuscrits et traduction en français moderne avec introduction, notes et index par D. Buschinger, Göppingen, 1976 (*Göppinger Arbeiten zur Germanistik*, 202), vers 31 et suiv.

Plus loin, nous lisons :

ÿedoch sie wol erkantten,
daß eß [das Roß] in den landen
nicht erzogen waß,
so ich eß in dem bůch laß,
sust hab ich die red vernomen.(13)

Béroul, Thomas et Marie de France font, eux aussi, référence à des sources diverses et variées, tant écrites qu'orales (14). Et on ne saurait être plus explicite que Gottfried dans les vers 131 et suivants de son prologue à *Tristan* :

Ich weiz vol, ir ist vil gewesen,
die von Tristrande hânt gelesen ;
und ist ir doch nicht vil gewesen,
die von im rehte haben gelesen.

[...]

sine sprâchen in der rihte niht,
als Thômas von Britanje giht,
der âventiure meister was
und an britûnschen buochen las
aller der lanthêrren leben
und ez uns ze künde hât gegeben.
Als der von Tristrande seit,
die rihte und die wârheit
begunde ich sêre suochen
in beider hande buochen
walschen und latînen
und begunde mich des pînen
daz ich in sîner rihte
rihte dise tihte. (15)

---

(13) « Après l'avoir examiné minutieusement [le destrier de Tristan], elles [Isolde et Brangene] reconnurent qu'il n'avait pas été élevé en Irlande. C'est ce que j'ai lu dans le livre, c'est aussi ce que j'ai entendu dire. » *Ibid.*, vers 1803 et suiv. ; cf. aussi vers 4576-4577, 4682, 4685, 9452 et suiv.

(14) *Tristan* de Béroul, vers 1239 et suiv., 1763 et suiv. ; *Tristan* de Thomas, vers 2107 et suiv., vers 3137 ; *Chèvrefeuille* de Marie de France, vers 5-6 ; dans J.-C. PAYEN, *op. cit.*

(15) « Nombreux sont ceux, je le sais bien, qui ont déjà conté l'histoire de Tristan. Mais rares sont ceux qui l'ont contée comme il convient [...]. Ils ne l'ont pas rapportée comme il faut, comme Thomas de Bretagne qui était un maître conteur et a étudié dans les livres bretons [= brittoniques] la vie de tous les princes et nous l'a rapportée. Ce qu'il a dit de Tristan m'a poussé à en rechercher ardemment la version juste, aussi bien dans des livres romans que latins. » GOTTFRIED von Straßburg, *Tristan*, Stuttgart, 1990, vers 131 et suiv.

Gottfried cite ici Thomas de Bretagne comme seul garant de sa version. Mais il nous dit en même temps qu'en plus de son modèle anglo-normand, il connaissait d'autres traditions —écrites, assurément, dans le passage cité (16).

Pour nous résumer, constatons que les nombreuses références explicites à des sources plus anciennes et à des versions différentes, que nous découvrons dans presque tous les poèmes de *Tristan*, nous invitent à penser que ceux-ci ne sont pas le résultat de remodelages et de réécritures successifs d'un texte primitif fixé par écrit ; elles sont nées, bien au contraire, d'une riche tradition orale et écrite largement répandue dans l'Europe du Moyen Age : « [...] Les versions écrites du XII[e] siècle, les seules que nous atteignons et qui se sont succédé dans un laps de temps assez court, évoquent davantage l'image d'une floraison multiple que d'une filiation strictement ordonnée à partir d'un modèle unique. » (17)

Nous étudierons dans les chapitres qui suivent à quelles traditions ont puisé les auteurs français et allemands pour écrire leur *Tristan*. Cela nous conduit d'abord à évoquer brièvement la question fort discutée de l'origine de la matière de *Tristan* —problème qui n'est pas au centre de nos préoccupations puisque notre propos, rappelons-le, est de démontrer quelles sont les sources immédiates des versions continentales.

II. Tristan : un héros picte ?

De toutes les hypothèses émises sur l'origine de la matière de *Tristan*, celle qui enracine la légende dans la tradition picte a obtenu, jusqu'ici, l'assentiment de la grande majorité des spécialistes. Elle s'appuie principalement sur les trois arguments suivants qui ne nous semblent guère convaincants :

1. On pose pour acquis que le nom *Tristan* renvoie à un *Drust* plus ancien, « nom (18) manifestement picte » (19). Le nom *Drust / Drustan* est, en effet,

---

(16) Pour d'éventuelles sources orales, voir GOTTFRIED de Strasbourg, *op. cit.*, vers 5879-5882.

(17) E. BAUMGARTNER, *Tristan et Iseut. De la légende aux récits en vers*, Paris, 1987, p. 16.

(18) Le picte fait partie du celtique insulaire qui se divise en deux groupes linguistiques : les langues gaéliques ou goïdéliques (irlandais, gaélique d'Écosse et manx) et les langues brittoniques (gallois, cornique et breton). L'appartenance du picte à l'un ou à l'autre de ces groupes pose problème. Mais comme les Pictes furent colonisés par les Gaels dès le VI[e] siècle et que la langue picte céda la place à la langue des conquérants, les rares mots pictes conservés ont été, dans la plupart des cas, transmis sous forme gaélisée. Nous compterons donc ici le picte au nombre des langues gaéliques.

(19) H. NEWSTEAD, *op. cit.*, p. 25.

fréquent en picte (20). Mais nous montrerons ci-après que son aire d'extension ne se limite nullement à l'extrême nord du royaume insulaire celte.

2. Dans les triades galloises, le père de Tristan porte le nom de *Tallwch*, qu'on a voulu dériver du picte *Talorg*. Un diminutif de ce nom est attesté comme patronyme d'un roi picte de la fin du VIII[e] siècle : *Drust filius Talorgan* (= gaulois *Argio-talus*, « front brillant » [21]). Le parallélisme de ce nom avec le gallois *Drystan mab Tallwch* s'impose, mais J. Loth a démontré que le gallois *Tallwch* ne peut remonter directement au picte *Talorg* (22). Une forme *Talorg / Talorgan*, empruntée au picte, serait devenue, selon les lois de la phonétique galloise, en ancien gallois *Talwrw / Talory* : un *-rg-* intervocalique devient en gallois *-rg-* avec *g* spirant, puis cette spirante se résout dès le moyen gallois en un son semi-vocalique *y, a, w* : *-ry-, -ra-, -rw-* ; le *r* est conservé dans tous les cas. Cela prouve que le nom gallois *Tallwch* ne peut en aucun cas permettre de tirer des conclusions sur l'origine picte de la matière de *Tristan*. D'ailleurs, *Tallwch* n'est que l'un des trois noms sous lesquels le père de Tristan apparaît dans les différentes versions (23) — c'est le signe évident que son nom est sans importance pour l'action principale.

3. Dans plusieurs textes la patrie de Tristan est le *Lohnois*. Après avoir cru découvrir l'origine picte du nom *Tristan*, on a également cherché le pays de Lohnois en territoire picte. Bien qu'aucun des textes sollicités ne propose de toponyme permettant de préciser la localisation de ce pays, on a reconnu dans le *Lothian*, région qui englobait tout le sud-est de l'Écosse, le pays recherché. Mais, en optant pour le Lohnois, on a toujours et volontairement ignoré qu'il n'était que l'une des régions retenues par les auteurs comme patrie de Tristan. Gottfried de Strasbourg rejette les versions qui font du Lohnois la terre de Tristan et souligne que c'est en *Parménie* (24) qu'il faut chercher sa patrie (vers 330). Pour Marie de France, Tristan est un Gallois (vers 15 et 16). Son témoignage rejoint celui de Gottfried (vers 15918) qui précise qu'après l'ordalie le héros passe en *Swâles* (= Wales, le pays de Galles). Ce que nous avons dit à propos du nom de son père vaut pour la localisation de sa patrie : elle est sans importance pour l'action principale. Quelles que soient les conclusions que l'on puisse tirer du nom *Lohnois*, une chose est sûre : on ne saurait en conclure quoi que ce soit sur l'origine de la matière de *Tristan*.

---

(20) Pour la seule période comprise entre 400 et 800 apr. J.-C., on a compté dix rois pictes du nom de *Drust / Drustan / Drostan*.

(21) J. LOTH, *Les noms de Tristan et Iseut*, dans *Revue celtique*, t. XXXII, 1911, p. 410.

(22) ID., *ibid.*, p. 409-410.

(23) *Riwalîn* chez Gottfried ; *Meliadus* dans le *Tristan en prose*.

(24) La *Parménie* est sans doute une altération d'*Arménie*, attestée par ailleurs. Il s'agit de l'Armorique.

III. Les sources des versions continentales du Tristan

Mais revenons à notre propos initial : quelles sont les origines des versions continentales du *Tristan* ? L'étude des noms de personne et de lieu mentionnés dans les textes devrait nous permettre de répondre à cette question (25).

1. Les noms de personne

a. Tristan

Le nom *Tristan* suppose en ancien celtique une forme *Drustan*, elle-même composée de la racine *Drust-* et du suffixe de dérivation *-an* (<*-*ano-s*). Les noms de personnes celtiques sont composés, en règle générale, de deux racines ; il n'est pas rare que seule la première soit employée ; elle est alors, bien souvent, augmentée par adjonction d'un suffixe de dérivation. Le suffixe *-an* sert à former des diminutifs, en particulier de noms d'homme (cf. sur *Aed* : *Aedan* ; sur *Marc* : *Marcan*). *Drustan / Drostan* est donc le diminutif de *Drust / Drost* (26). Ces deux formes sont plusieurs fois attestées en gaélique d'Écosse (27). Il semble, en effet, que *Drust / Drost* ou *Drustan / Drostan* ait été un nom répandu, particulièrement dans la région de langue picte. Mais la forme *Drystan / Trystan* est également attestée en brittonique, plus exactement en moyen gallois, au plus tard au début du XII[e] siècle.

Loth fut le premier à signaler que la forme continentale *Tristan* ne pouvait être dérivée du gaélique *Drustan / Drostan*. Comme, en picte, l'accent dans les noms propres affecte toujours la première syllabe, le picte *Drustan / Drostan* n'aurait pu donner que des formes présentant une voyelle radicale non affaiblie *u / o* (28). En gallois et en cornique, au contraire, un *u / o* bref devant *s* + consonne s'affaiblit régulièrement en *ö*, si bien qu'il faut supposer, dès le IX[e] siècle, une forme *Dröstan / Tröstan*. Loth explique la transformation du *d* en *t* à l'initiale par un phénomène d'assimilation régressive : sous l'influence du groupe consonantique *st* qui suit, la dentale sonore s'assourdit en *t*.

Mais comment passe-t-on de la forme du cornique et du gallois *Tröstan* au

---

(25) Nous retenons la forme la plus connue du nom : dans Béroul, quand le nom apparaît chez lui, sinon dans Thomas ; enfin, dans Gottfried pour les noms absents des textes des deux poètes français.

(26) Des formes parallèles présentant un *o* sont attestées en goïdélique à partir du VII[e] siècle. En cornique le *u* se transforme régulièrement en *o* au plus tard au X[e] siècle.

(27) Voir à ce sujet W. GOLTHER, *Der Name Tristan*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XII, 1888, p. 524, et H. ZIMMER, *Beiträge zur Namenforschung in den altfranzösischen Arthurepen*, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. XIII, 1891, p. 66-67.

(28) Voir J. LOTH, *op. cit.*, p. 411. Dans une publication ultérieure (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1924, p. 128) Loth révise son opinion sur ce point et n'exclut pas que le nom *Tristan* puisse être dérivé du picte. Cela ne remet pas fondamentalement en question les développements qui suivent concernant le cornique.

français *Tristan*? Loth a pu démontrer que le *o* affaibli est normalement rendu dans les sources corniques du Xe siècle et du début du XIe siècle par le graphème <y> emprunté à l'anglo-saxon. Il suppose, par ailleurs, que les poètes français ont, par ignorance, attribué à la graphie <*y*> la valeur phonétique *i*, si bien que le cornique *Trystan* (avec <*y*> pour *ö*) a été transcrit en français par *Tristan*. Mais il est évident que les auteurs continentaux, dans leur souci de donner un sens poétique au nom de Tristan, l'ont rapporté au français *triste, tristre*, et l'ont transformé en ce sens (29).

Retenons dès à présent un point qui nous semble essentiel: la forme continentale du nom Tristan peut être logiquement dérivée d'une forme originale cornique (30).

Ancien celtique *Drust-an* / *Drost-an* > corn., gal. *Dröstan* / *Tröstan* (corn. <*Trystan*>) fr. *Tristan*.

Nous ne serons donc pas étonnés d'apprendre que le plus ancien témoignage de ce nom nous est fourni par une stèle funéraire du début du VIe siècle, plantée près de Castle Dore (Cornwall), dont l'inscription se lit:

DRVSTAVS HIC IACIT CVNOMORI FILIUS.

(Ci-gît Drustanus, fils de Cunomorus.) [31]

Ce témoignage renforce l'hypothèse dont nous sommes partis: c'est en Cornwall qu'il convient de rechercher l'origine des versions continentales du Tristan.

b. Iseut

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus dans le chapitre précédent se confirment; c'est également en Cornwall que le nom *Iseut* est attesté pour la première fois, au milieu du Xe siècle. Un acte de donation de 967 consigne, entre autres toponymes, le nom *hryt eselt*, le « gué d'Iseut » (32). Si

---

(29) C'est le cas de Gottfried de Strasbourg qui donne une étymologie populaire du nom *Tristan*, vers 1998 et suiv.:

sô nenne wir in Tristan.
nu heizet triste triure,
und von der âventiure
sô wart daz kint Tristan genant,
Tristan getoufet al zehant.
von triste Tristan was sîn nam.
der name was ime gevallesam
und alle wîs gebaere.
daz kiesen an dem maere.
[...]
er was reht alse er hiez ein man
und hiez reht alse er was: Tristan.

(Nous devrions l'appeler Tristan. « Tristesse » signifie « chagrin ». Les circonstances de sa naissance expliquent que l'enfant fut appelé Tristan et aussitôt baptisé Tristan. Son nom Tristan vient de « triste ». Ce nom lui convenait parfaitement. [...]. Il était exactement ce que disait son nom, et son nom disait ce qu'il était: Tristan.)

(30) Pour fr. Tristan > gal. *Tröstan* avec graphie <Tristan>, voir J. LOTH, *op. cit.*, p. 413.

(31) Voir O.J. PADEL, *op. cit.*, p. 55, note 8.

(32) Voir J. LOTH, *op. cit.*, p. 240.

le nom s'est perdu au cours du Moyen Age (33), la localisation de l'ancien gué ne pose pas de problème, étant donné la précision des renseignements topographiques du document : les lieux concernés sont tous situés dans la presqu'île de Lizard (Cornwall), sur le territoire de l'actuelle commune de St Kevern. Le gué d'Iseut y était également situé, fort probablement, sur la rivière qui se jette dans la Manche à Porthallow.

L'étymologie du nom *Eselt* est éclairée par son équivalent gallois *Essyllt* (d'un ancien *Etthil, Ethellt, Etill*). K.H. Jackson (34) dérive ce nom du brittonique **Adsiltia* (cf. gallois *syllu*, « regarder fixement ») qui signifierait « Miranda, celle qui est digne d'être contemplée. » (35)

A ces formes attestées en brittonique correspondent dans les *Tristan* continentaux les formes françaises *Isolt* / *Iseut*. Ce nom était connu dans le nord de la France avant que les auteurs du *Tristan* ne lui donnent sa notoriété : c'est ce qui ressort d'une donation datée de 1116 où le nom *Iseut* apparaît sous la forme latinisée *Ysoldis*. D'autres actes présentent les variantes *Iseut* et *Yseldis* (36). Quand on tente de faire dériver les formes françaises du brittonique *Essyllt* / *Eselt*, on se heurte toutefois à des difficultés : dans le gallois *Essyllt* et le cornique *Eselt* l'accent affecte, en effet, la première syllabe ; c'est dire qu'à aucun moment de l'évolution du mot on n'est fondé à supposer une forme intermédiaire *Isylt* / *Iselt*, avec *i* à l'initiale, qui aurait pu donner les formes françaises *Isolt* / *Iseut*. La plupart des spécialistes ont donc supposé que les formes continentales sont bien dérivées de formes celtiques, mais que celles-ci ont été prises non pas dans leur graphie initiale, mais dans une forme inspirée de noms germaniques à consonance proche. Padel signale en particulier le nom d'homme germanique *Îsolt*, qui est attesté dans plusieurs textes depuis la fin du VIII^e^ siècle (37). L'hypothèse de Golther selon laquelle les deux formes d'ancien français *Isolt* / *Iseut* seraient dérivées du nom de femme francique *Ishilt* (38) s'est révélée fausse. Le nom de l'héroïne n'est pas d'origine germanique, mais s'explique à partir d'une forme originale celtique :

brittonique **Adsiltia* > gallois *Essyllt* / *cornique Eselt* → français *Isolt* / *Iseut*

(33) Si le nom avait survécu, il apparaîtrait aujourd'hui sur la carte sous la forme **Rejessels* ou sous une forme analogue.

(34) K.H. JACKSON, *Language and History in Early Britain. A Chronological Survey of the Brittonic Languages First to Twelfth Century A.D.*, Edinburgh, 1953, p. 709.

(35) Dans son dictionnaire gallois, Owen Pughe traduit le nom commun *essyllt* par « beau, bien en vue ».

(36) Voir B. TANGUY, *Du Loonois du « Roman de Tristan » au Leones d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan ?* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 128.

(37) Voir O.J. PADEL, *op. cit.*, p. 66.

(38) Voir W. GOLTHER, *Tristan und Isolde in den Dichtungen des Mittelalters und der neuen Zeit*, Leipzig, 1907, p. 19.

Ce que nous avons dit du nom *Tristan* vaut pour celui d'*Iseut* : Dans les deux cas, c'est le Cornwall qui a joué, avec le pays de Galles, un rôle décisif dans la transmission du nom.

c. Marc

G. Schoepperle, dans son étude remarquable *Tristan and Isolt. A Study of the Sources of the Romance* (39), dérive le nom du roi Marc du nom commun *mark* (< **marko-s*, « cheval, destrier ») attesté dans les plus anciennes sources celtiques et germaniques : ancien irlandais *marc* ; brittonique *march* ; ancien norrois *marha* ; ancien haut allemand *marah* ; moyen haut allemand *marc, march* ; ancien anglais *mear*.

Il n'est pas inintéressant de constater à ce propos que le cheval était déjà dans l'Antiquité un symbole de la puissance royale. L'image du roi conquérant a toujours été liée à celle du cavalier armé ; aussi n'est-il pas étonnant de rencontrer dans les sources antiques et médiévales de nombreux anthroponymes dérivés du nom commun *cheval* (*bellator equus*). Dans un monde où le nom fait partie intégrante de la personne, préside à la destinée humaine, augure de la carrière de l'individu, nombreux sont les noms de rois et de guerriers en rapport avec le cheval : *nomen est omen*. Cela est aussi le cas en brittonique où les noms de personne composés sur le terme *march* ne sont pas rares ; le terme apparaît parfois en première, plus souvent en deuxième position : *Marchuuocon* (« cheval capable », *Marchguethen* (« cheval-combat »), *Penmarch* (« tête de cheval »), *Cunmarch* (« élevé-cheval ») [40]. Le nom du roi Marc, *March ap Meirchywan* dans la tradition galloise, s'intègre parfaitement dans cette série.

L'étymologie du nom *Marc* permet de comprendre, dans Béroul, l'anecdote qui a trait aux oreilles de cheval du roi Marc : un rapport immédiat est établi entre le nom du roi et son physique disgracieux (41). Le motif des oreilles de cheval existe dans d'autres traditions (42), mais il est certain que Béroul l'a emprunté à une source celtique. L'histoire d'un roi Marc ou Eochaid (irl. *ech* <**ekwo-s*, « cheval ») aux oreilles de cheval et d'un malheureux serviteur connaissant son secret est célèbre dans l'île de Bretagne au Moyen Age. La plupart des versions connues nous viennent d'Irlande, du pays de Galles et de Bretagne armoricaine. Mais comme Béroul — nous le démontrerons — a puisé à des sources corniques auxquelles les autres auteurs ne semblent pas avoir eu accès, bien des arguments nous invitent à penser que c'est également à la

---

(39) G. SCHOEPPERLE LOOMIS, *op. cit.*, p. 269.

(40) Voir G. MILIN, *Le Roi Marc aux oreilles de cheval*, Genève, 1991, p. 156. Milin suppose l'existence chez les Germains d'un rapport symbolique entre guerrier et cheval ; cf. les noms des deux conquérants saxons, *Horsa* (« cheval ») et *Hengist* (« étalon »).

(41) C'est au Gué Aventuros que le nain Frocin donne rendez-vous aux barons qui veulent la perte des amants ; en leur présence il confie à une aubépine le secret du roi qu'il avait promis de ne révéler à personne : « Écoutez-moi, seigneurs marquis. Aubépine, c'est à vous que je parle et non à eux : Marc a des oreilles de cheval. » *Tristan* de Béroul, vers 1306-1308.

(42) Ainsi, dans la mythologie grecque, les légendes du roi Midas.

tradition cornique qu'il a emprunté le conte onomastique du roi Marc aux oreilles de cheval, qu'il est le seul à présenter et à transmettre avec force détails.

Avant d'en terminer avec le roi Marc, il nous semble important d'évoquer à notre tour une question fort controversée : celle de l'historicité de la matière de *Tristan*. Le premier texte mentionnant un roi brittonique du nom de Marc est la *Vita S. Pauli Aureliani*, écrite en 884 par le moine Wromonoc au monastère de Landévennec. Nous y lisons que la gloire du saint qui s'était répandue dans toute l'île de Bretagne parvient également aux oreilles du roi Marc, qui porte aussi le nom Cunomorus : « *Fama ejus regis Marci pervolat ad aures, quem alio nomine Quonomorium vocant.* » (43) « *Pervolat ad aures* », « vole aux oreilles » : nous sommes en droit de supposer avec B. Tanguy (44) que l'expression retenue par Wromonoc n'est pas tout à fait innocente.

Si cette courte citation nous entraîne dans un domaine qui relève, sans aucun doute, de l'hypothétique, un autre passage montre clairement que le moine de Landévennec prête des traits mythologiques au personnage du roi : nous découvrons en Marc un puissant souverain qui réunit dans son empire les peuples de quatre langues : « *Ita ut quattuor linguae diversarum gentium uno ejus subjacerent imperio.* » (45) Cette tradition de la puissance impériale de Marc s'est maintenue jusque chez Gottfried qui nous dit que le royaume de Marc ne se limite pas au Cornwall, mais s'étend à tout le territoire anglo-saxon :

er haete vil gehoeret sagen
[...]
von Cunewâle Marke,
des êre wuochs dô starke :
der haete dô ze sînen hant
Curnewal und Engelant. (46)

L'idée selon laquelle c'est moins dans l'histoire que dans la mythologie qu'il convient de rechercher les origines du roi Marc est renforcée par cette remarque : nous observons que Marc, dans la tradition brittonique, est toujours le souverain *du* pays ou territoire où l'on conte l'histoire dont il est l'un des acteurs principaux. Cela prouve à l'évidence qu'il est entré dans la tradition celtique comme personnage non pas historique, mais mythologique : « *King Mark is a true pan-Brittonic character of folklore and it is misguided to seek to locate him either geographically or chronologically.* » (47)

---

(43) C. CUISSARD, *Vie de saint Paul de Léon en Bretagne*, dans *Revue celtique*, t. V, 1881-1883, p. 431.

(44) B. TANGUY, *op. cit.*, p. 125.

(45) C. CUISSARD, *op. cit.*, p. 431.

(46) « Il avait entendu chanter les louanges du roi Marc du Cornwall, dont la gloire ne cessait de grandir et qui régnait sur le Cornwall et l'Angleterre. » GOTTFRIED de Strasbourg, *op. cit.*, vers 420 et suiv.

(47) « Le roi Marc est un authentique personnage du folklore panbrittonique et on aurait tort de vouloir le situer géographiquement ou chronologiquement. » O. J. PADEL, *op. cit.*, p. 73.

F. Lot fut le premier à signaler que *Cunomorus*, le deuxième nom de Marc, est identique à l'un des deux noms gravés sur la stèle de Castle Dore déjà mentionnée (48). L'inscription commémore manifestement le souvenir d'un personnage historique et associe un certain Drustan à un autre personnage, vraisemblablement historique, lui aussi, nommé Cunomorus. Comme le roi Marc porte chez Wromonoc le nom double *Marcus-Quonomorius*, on a souvent supposé que Marc et ce CVNOMORVS, dont la pierre tombale nous dit qu'il est le père de DRVSTAVS, ne faisaient qu'un — ce qui signifierait qu'au moins deux personnages de la littérature, Tristan et son oncle Marc, auraient réellement existé. Padel (49) et Bromwich (50) ont expliqué de façon convaincante pourquoi cette hypothèse n'est pas vraisemblable. Notons que Wromonoc est le seul à faire un rapprochement entre les noms *Marcus* et *Quonomorius* : cela permet de supposer qu'il connaissait et la matière de *Tristan* et l'inscription de la pierre de Castle Dore, mais ne prouve absolument pas l'identité du Marc littéraire et du Cunomorus mentionné sur la stèle. Cela le prouve d'autant moins que *Cunomorus* / *Conomore* / *Comorre* est un patronyme répandu au pays de Galles, en Cornwall et en Bretagne.

En conclusion, nous retiendrons que le personnage du roi Marc est né de plusieurs sources, tant mythologiques qu'historiques. Lot a sans doute raison quand il écrit : « A vrai dire, Marc est un personnage mythologique qui est venu se superposer à un roi Quonomorius, qui semble bien avoir réellement existé. » (51)

d. Les noms des personnages secondaires

Nous venons de démontrer que les noms des trois principaux personnages sont d'origine celtique insulaire et, sans doute, cornique. Qu'en est-il des noms des personnages secondaires ? Dans la mesure où on peut les interpréter, ils sont d'origine brittonique, française et même, si l'on en croit Loth (52), anglo-saxonne. Ces noms sont si nombreux que nous devons renoncer à en faire ici une étude exhaustive : nous nous contenterons d'examiner les plus importants et ceux dont l'étymologie est la plus parlante.

— Noms communs au brittonique

Quand on sonde les textes, on rencontre surtout, à quelques exceptions près, des noms d'origine brittonique. Examinons d'abord les noms que l'on trouve aussi bien en gallois et en cornique qu'en breton.

---

(48) F. LOT, *Études sur la provenance du cycle arthurien* (fin), dans *Romania*, t. XXV, 1896, p. 1-32.

(49) Voir O.J. PADEL, *op. cit.*, p. 77.

(50) Voir R. BROMWICH, *op. cit.*, p. 444-445.

(51) Voir F. LOT, *op. cit.*, p. 20.

(52) Sur l'influence anglo-saxonne, voir J. LOTH, *Le Cornwall et le roman de Tristan*, dans *Revue celtique*, t. XXXIII, 1912, p. 291-292.

Il faut citer ici, en premier lieu, le nom du père de Tristan, *Riwalîn* dans le texte de Gottfried. Il est sans doute dérivé du brittonique commun *Rhiwallon* (< **Rigo-vallaunos*, « roi valeureux »). La forme brittonique devient en breton et en cornique *Rivalen* et *Rivelen*. La forme bretonne avec <*v*> pour <*w*> et <*in*> pour <*on*> adopte la graphie française. La transformation de *a* en *i* est due à un phénomène d'assimilation progressive : sous l'influence du *i* long de la première syllabe *a* > *e* > *i*. Quant au passage du brittonique *-on* au cornique *-en*, il s'explique par l'affaiblissement de la voyelle non accentuée, surtout en fin de mot, phénomène que l'on observe régulièrement en cornique depuis le XI^e^ et le XII^e^ siècle.

Le nom du duc breton qui est présenté chez Gottfried comme le suzerain de Riwalîn est, lui aussi, commun au brittonique. Le nom *Morgân* est attesté sous la forme *Morcant* dans bien des sources, surtout corniques, du IX^e^ et du X^e^ siècle. Dans les premiers textes gallois, on rencontre aussi les formes *Morgant* et *Morgan*. L'origine du nom n'est pas expliquée. Sans doute peut-on le mettre en rapport avec le nom de la déesse irlandaise de la guerre *Morrigu* / *Morrigan*, composé de *môr* (« grand ») et de *rî*, génitif *rîg* (< indo-européen **rêg*, « roi ») [53].

L'oncle d'Iseut, le terrible *Morholt*, porte lui aussi un nom brittonique. Loth l'explique à partir du celtique **mori-solto*, lui-même dérivé de **mori-spolto-* (« celui qui fend les mers ») [54]. La première syllabe (*mor*) signifie « mer » en gallois, cornique et breton ; aussi a-t-on supposé que le Morholt était un monstre marin qui, par la suite, aurait été humanisé ; cette version est parfois étayée par les textes du Tristan :

ich sag ùch fúr war :
ser erzúrnet waß sin mut.
dar umb fur er úber mereß flut.
Do er kam úber see,
Marcken embot er nit me,
wann daß er im sante
den zinß von sinem lande. (55)

Golther n'est pas d'accord avec Loth. Il estime, quant à lui, que le nom de l'oncle d'Iseut vient du nom de personne *Morholt* attesté dans des chartes franciques du VIII^e^ siècle (56). Il suppose que ce nom allemand a remplacé, dans le texte de Béroul, un autre nom, peut-être celtique, et croit retrouver dans

(53) Voir sanscr. *râjah* ; lat. *rex*, gén. *regis* ; celt. **rīgjo-* < indo-eur. **rēgjo* sur **rēĝ-* > a.h.a. *rîhhi* > m.h.a. *rîch(e)* > n.h.a. *Reich*.

(54) J. LOTH, *Les noms...*, p. 420, note 1.

(55) « Vous pouvez me croire : il était animé d'une violente colère. C'est pourquoi il traversa la mer. Après avoir passé la mer, il fit savoir à Marke uniquement ceci : il devait lui livrer le tribut dû par son pays. » EILHART d'Oberg, *op. cit.*, vers 400 et suiv. ; voir aussi vers 377 et suiv., et vers 710-711.

(56) W. GOLTHER, *Tristan und Isolde*, 1907, p. 17.

Môrolt l'irlandais *for-môr* (« un peu grand »). Les Fomore ou Fomoire sont, à l'origine, les géants des légendes irlandaises, l'incarnation du principe mauvais ; plus tard, on a désigné ainsi les Vikings à la haute stature (57).

Avant de procéder à l'étude des noms de personne dont l'origine pose moins de problèmes, mentionnons que le nom du chien de chasse de Tristan, le fidèle *Husdent*, dérive d'une forme commune aux langues brittoniques : celtique *Hudent*, composé de *hu-* (< ancien celtique *su-*, « bon ») et *dent*, pluriel de *dant* (« dent »). *Hudent* : « celui qui a de bonnes dents ».

— Noms d'origine galloise et bretonne

Le nom de la confidente d'Iseut, *Brengain*, fait partie des rares noms de personne du *Tristan* à être d'origine galloise. Il peut aussi bien être du breton mais n'est pas, à ce jour, attesté en breton. Cette forme *Brengain* chez Béroul, *Brangvein*, entre autres formes, chez Thomas, dérive du nom de femme gallois assez rare *Bran-wen* (58), où certains ont lu *Bran* (« corbeau ») + *(g)wen* (« saint », « blanc »). Il semble plus vraisemblable que nous ayons à faire à une adaptation du nom *Bron-wen* (« sein blanc », « blanche gorge », sous l'influence du nom d'homme *Bran* (59). Golther s'est opposé à cette thèse : il a essayé de prouver que la forme continentale correspondant au gallois *Bran(g)wen* dont elle serait issue serait, elle-même, le résultat d'une évolution phonétique de formes plus anciennes : *Bringvain* > *Brengvain* > *Brangvain* > *Brangaene* > *Brangen* / *Brangien* (60).

Parmi les noms de personne brittoniques, un seul semble issu, sans conteste, du breton armoricain : celui du père adoptif de Tristan, qui s'appelle dans le texte moyen haut allemand de Gottfried *Rual* ou *Rualt*. Cette forme dérive du breton *Rodalt*, composé de *rod* + *-alt* : « l'homme de grand talent » (61). Dans l'aire linguistique bretonne, *Rodalt* (ou *Rudalt*) évolue en *Rodaud* aux XII^e^ et XIII^e^ siècles : les formes *Rozaud* et *Rouzaud* sont attestées au XIV^e^ siècle. Dans les régions bretonnes de langue française, la chute du *d* intervocalique explique dès le début du XII^e^ siècle la forme *Roalt* / *Rualt*. C'est précisément sous cette forme que Gottfried emprunte le nom breton *Rodalt*.

---

(57) Ch.-J. GUYONVARC'H et F. LE ROUX (*Les Druides*, Rennes, 1986, p. 392) dérivent, quant à eux, l'irlandais *fomor* du celtique commun **vo-bera*, cf. lat. *vipera*, fr. *vipère* ; *vouivre* (« serpent fabuleux »). Nous pourrions donc proposer pour *Morolt* l'étymologie suivante : celt. com. **vo-bera* > irl. *fomor* ; séparation de *môr* et nouvelle interprétation en *mor* (« mer ») ; adjonction de *spolto-* > **mori-spolto* > **mori-solto* > *morolt*, « le monstre qui fend la mer ».

(58) Brengain ne fait peut-être qu'un avec la Branwen des contes et, en particulier, du mabinogi gallois.

(59) Voir R. BROMWICH, *op. cit.*, p. 287.

(60) Voir W. GOLTHER, *Zur Tristansage*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XII 1888, p. 352.

(61) Certains chercheurs ont voulu dériver le breton *Rodalt* du germanique *Hruodwald*. Cela n'est guère possible car le germ. *Hruodwald* aurait donné aux IX^e^ et X^e^ siècles une forme bretonne *Rot-wald* / *Rot-walt* ; or la forme bretonne *-wal* / *-walt* s'est maintenue, tant du point de vue vocalique que consonantique, jusqu'au XIII^e^ siècle. Elle ne peut donc expliquer le nom *Rodalt*.

— Noms d'origine cornique

Passons à présent en revue les noms de personne qui sont très vraisemblablement issus de formes spécifiquement corniques. Nous trouvons en particulier dans ce groupe les noms *Dinas* (de) *Lidan*, *Caerdin*, *Cariado* et *Canêlengres*.

Tristan peut s'appuyer à la cour de Marc sur un ami qui lui est tout dévoué, le sénéchal Dinas (de) Lidan. Loth a été le premier à faire remarquer que le nom *Dinas* (< ancien celtique *dunos*, « forteresse, ville fortifiée ») ne désignait sans doute pas une personne, mais était un toponyme (62). Une fois de plus, on aura pris Le Pirée pour un homme ! Et en effet, le toponyme *Dinas* / *Dennis* est fort répandu en Cornwall (63). Aucun nom de personne homonyme n'est attesté, mais une puissante famille du Cornwall, les *Dinan*, a résidé à Car-Dinan (brittonique / *car* / *caer*, « lieu habité »), l'actuel Cardinham. Loth suppose que le maréchal portait initialement ce nom. Mais comment *Dinan* se serait-il transformé en *Dinas* (de) *Lidan* ? Rappelons une particularité morphosyntaxique bien caractéristique des langues brittoniques : pour identifier un individu donné dans un groupe de personnes portant le même nom, on fait suivre son patronyme du nom de son domicile, et ce, directement, sans adjonction de préposition. A supposer que le sénéchal vienne d'une ville ou d'un château fort nommé Dinas, que l'adjectif *lidan* (« grand, vaste ») différencie des autres lieux du même nom, son nom complet pourrait être *Dinan Dinas Lidan*, c'est-à-dire Dinan du grand Dinas (64). Quand Eilhart et Béroul appellent le sénéchal *Dinas* (de) *Lidan*, ils prennent manifestement le domicile pour la personne.

Le nom du frère d'Iseut aux Blanches Mains, *Caerdin*, dérive, lui aussi de l'ancien celtique *dunos*. Il est composé de *caer*- (« lieu habité ») et *din* (« forteresse »). En cornique, *din* apparaît fréquemment comme élément entrant dans la composition de toponymes ; en breton, au contraire, le diminutif *Dinan* est fort peu attesté. Nous en conclurons que le nom de personne *Caerdin* vient très vraisemblablement du cornique (65).

Cela vaut également pour le nom du puissant comte qui ne se lasse pas de solliciter, mais en vain, les faveurs d'Iseut : *Cariado*. On pourrait y lire une forme dérivée du gallois *cariad* (« amant »). Loth suppose cependant que *Cariado* dérive de *caradow* (« aimable »), forme courante en moyen cornique (66). Les formes en *-adow*, tout particulièrement, sont caractéristiques du début du moyen cornique, car, dès le X^e siècle, *-ow* s'affaiblit régulièrement en *-o*. Au

(62) Voir J. LOTH, *Le Cornwall...*, p. 288.

(63) Voir carte, annexe I.

(64) Dinas Lidan pourrait être l'actuel Dennis-Head, sur la commune de Saint-Anthony, au sud-ouest du Cornwall. Les deux fortifications qu'on y voit s'appellent, encore aujourd'hui, *Great Dinas* et *Little Dinas*.

(65) Les formes que l'on rencontre dans Eilhart (*Kehenis*, etc.) sont des altérations du cornique *Caerdin*.

(66) Voir J. LOTH, *Le Cornwall...*, p. 302.

cornique *caradow* correspond le gallois *caradwy* ou encore le breton *caradou* ; mais l'évolution de *-wy* / *-ou* en *-o* ne peut se faire dans ces langues qu'au plus tôt au XIII[e] siècle.

Le roi Riwalîn, le père de Tristan, porte chez Gottfried un deuxième nom, dérivé de celui de l'un de ses châteaux :

der vuorte sî ze canoêl
ûf daz selbe castêl,
nâch dem sîn hêrre, als ich ez las,
Canêlengres genennet was. (67)

Il ne fait aucun doute que le nom *Canêlengres* renvoie à une forme spécifiquement cornique. Le cornique est la seule langue brittonique dont les lois phonétiques permettent normalement l'évolution de *Canoel* en *Canol* ou *Canel*. Il convient sans doute de décomposer *Canêlengres* en *Canelen* et *gres*. *Canelen* est un diminutif de *Canoel* : *Canoel* + suffixe de dérivation *-an* > *Canolan* > *Canelan* > *Canelen*. L'adjonction de *gres* (pour *cres*), signifiant « au milieu », précise la position géographique du château. Aujourd'hui encore, tout comme la toponymie bretonne, la toponymie du Cornwall présente des noms avec adjonction de termes précisant la situation du lieu désigné : *wartha* (« haut »), *woles* (« bas ») et *cres* (« milieu »).

— Noms non celtiques

Avant de nous consacrer dans le chapitre suivant à l'étude des toponymes mentionnés dans les poèmes de *Tristan* et de leurs rapports avec la réalité géographique, nous voudrions évoquer brièvement deux des noms, peu fréquents au total, qui ne sont pas d'origine celtique. Quand on se penche sur la question des origines des versions continentales du *Tristan*, deux noms d'origine française semblent particulièrement intéressants : *Estult* (« le fort »), le nom d'un comte chez Thomas, et *Petitcreiu* (« petit », « de petite croissance » ?) [68], le nom du chien que Tristan offre en gage d'amour à Iseut, chez Gottfried. Les deux noms ont ceci en commun : s'ils sont d'origine française, ils sont aussi rares en français qu'ils sont fréquents dans le sud de l'Angleterre. C'est surtout le cas du nom de personne *Peticru*, attesté plusieurs fois dans des chartes corniques du XII[e] et du XIII[e] siècle et qui, aujourd'hui encore, est fort répandu en Angleterre sous la forme *Pettigrew*. N'est-il pas tentant de penser que les noms *Estult* et *Petitcreiu* n'ont pas été directement empruntés au français par les auteurs du *Tristan*, mais que c'est une source cornique qui explique leur présence dans les versions continentales ?

En conclusion de cette étude des noms de personne nous retiendrons ceci :

---

(67) « Il l'emmena à Canoel, précisément au château qui avait donné son nom — Canêlengres — au seigneur qui l'habitait. C'est du moins ce que j'ai lu. » GOTTFRIED de Strasbourg, *op. cit.*, vers 1643 et suiv.

(68) Voir l'ancien français *crestre* / *croistre*, participe passé *cru*.

pour tous les noms d'origine celtique — c'est-à-dire la quasi-totalité des noms de personne mentionnés dans les *Tristan* continentaux —, tous, à deux exceptions près, peuvent être dérivés de formes attestées en cornique ; de plus, quatre d'entre eux, à savoir *Dinas, Caerdin, Cariado* et *Canêlengres*, dérivent sans équivoque possible de formes spécifiquement corniques ; enfin, deux autres, *Tristan* et *Iseut*, sont attestés en cornique bien avant d'apparaître dans les sources galloises et bretonnes. Rappelons encore qu'au moins deux des noms d'origine non celtique semblent être plus connus en Cornwall que dans leur pays d'origine.

2. Les noms de lieu dans *Tristan*

Malgré la parcimonie des données géographiques présentes dans les différents textes, toutes les versions du *Tristan* sont d'accord sur un point : le pays sur lequel Marc règne est le Cornwall. Il s'agit bien de la presqu'île du sud de l'Angleterre ; cela ne fait plus de doute depuis que Loth, partant des toponymes mentionnés dans les poèmes de *Tristan*, a réussi à situer sur la carte les principaux lieux où se déroule l'action (69). On notera à ce sujet que les indications de Béroul, en particulier, sont si précises qu'elles supposent une grande connaissance des lieux. Comme il semble exclu qu'il l'ait eue, lui-même, nous devons admettre qu'il a emprunté l'essentiel de ses informations à l'une de ses sources. Ici aussi, nous sommes tentés d'y voir une source cornique.

Examinons à présent les noms de lieu mentionnés dans *Tristan*, du moins les plus importants.

Selon le témoignage unanime des œuvres, la résidence principale du roi Marc est *Tintagel*. C'est un lieu historique, tout auréolé de légendes, situé sur la côte nord du Cornwall. Béroul mentionne aussi la ville de *Lancien* comme deuxième résidence et capitale du roi. On s'est longtemps efforcé, sans résultat, de localiser cette dernière sur le sol du Cornwall ; Loth a fini par démontrer que Lancien ne faisait qu'un, sans doute, avec le manoir de *Lant(h)ien*, situé sur la rivière de Fowey et mentionné dans le *Domesday Book* (70) de 1086. La propriété de *Lant(h)ien* est divisée très tôt en deux parts qui sont nommées *Lantien* et *Parva Lantien* (71) dans les chartes médiévales ; elles figurent aujourd'hui sur la carte sous le nom de *Lantyan* (commune de Golant) et *Nantellan* (commune de Creed).

On se souvient, peut-être, que les rois corniques avaient coutume, eux aussi, de parcourir leur territoire avec toute leur suite et de tenir leur cour en différents points du royaume ; on peut, toutefois, se demander ce qui a incité

(69) Voir J. Loth, *Le Cornwall...*, p. 270 et suiv.

(70) Le *Domesday Book* est l'inventaire du domaine foncier réalisé en 1086-1087 à la demande de Guillaume le Conquérant. Présenté par comtés (shires), l'unité de référence en est la propriété (manor). Il indique pour chaque « manor » les propriétaires de 1066 et de 1087.

(71) En 1262 *Nanatean* ; en 1332 *Nantean Parva* ; en 1522 *Nantyan*.

Béroul, ou l'auteur (ou les auteurs) des sources dont il s'est inspiré, à déplacer la résidence du roi Marc de Tintagel à Lancien, où rien ne prouve qu'il y ait eu un château dans le haut Moyen Age. Il nous faut ici revenir à la stèle déjà mentionnée, érigée à la mémoire d'un certain DRVSTAVS, fils de CVNOMORVS. Est-ce un hasard que cette pierre tombale se trouve à la croisée de deux routes à un peu plus d'un mille du Lantyan actuel, ou convient-il de voir un rapport entre l'emplacement de la stèle et la relocalisation de l'action en Cornwall méridional ? La pierre commémorative de Castle Dore, remarquable par sa taille, est plantée au bord d'une voie commerciale importante, datant au moins du Moyen Age et traversant le Cornwall de Fowey au sud à Padstow au nord. Cette pierre était assurément un repère commode pour les marchands et pour les voyageurs, une manière d'emblème du Cornwall connu au-delà des frontières. Padel va-t-il trop loin quand il estime que cette stèle explique le transfert de la cour royale de Tintagel à Lantien ? Nous ne le pensons pas : « *The stone, being situated near Lantyan, is worthy of note. But there is no reason why the relationship between it and the stories should not be the reverse of that assumed by those who wish to read historical fact into the stories : the stone might be responsible for the re-location, by Béroul or his source, of those stories at Lantyan, instead of others' Tintagel.* » (72)

Et c'est dans le voisinage du hameau de Lantyan que Loth découvre la plupart des autres lieux cités dans les textes. L'église où le roi Marc et Iseut se retirent pour prier s'appelle chez Béroul « li mostier *Saint Sanson* » (vers 2945). Nul doute qu'il ne s'agisse de l'église Saint Sampson / Golant, dont la paroisse englobe Lantyan. C'est vers 1280 qu'elle apparaît pour la première fois dans les actes sous le vocable *Capella sancti Sampsonis* ; elle est très exactement située à l'endroit, mentionné dans la *Vita Sancti Samsonis*, où saint Samson aurait fondé un monastère au VI^e^ siècle (73).

Si l'on admet que le Lancien des textes est bien l'actuel Lantyan, où pourrait avoir eu lieu le duel entre Tristan et le Morholt qui, selon les textes, se seraient rencontrés dans une île (74) proche de la résidence royale ? Comme on chercherait en vain, aujourd'hui, une île dans les eaux de Lantyan ou dans l'embouchure de la rivière, Loth a commencé par situer le duel sur l'île la plus proche, *Looe Island*, encore nommée *Saint George's Island* (75), distante toute-

---

(72) « Comme elle est située à proximité de Lantyan, cette pierre mérite qu'on s'y arrête. Mais rien ne s'oppose à ce que le rapport qu'elle entretient avec la légende soit inverse de celui supposé par ceux qui désirent découvrir des faits historiques dans la légende : il se peut que la pierre explique la re-localisation, par Béroul ou sa source, de cette légende à Lantyan, alors que d'autres situent cette dernière à Tintagel. » O.J. PADEL, *op. cit.*, p. 78.

(73) L'abbatiale de Saint-Samson fut totalement restaurée vers 1509. Depuis, les stalles sont ornées de sculptures représentant des scènes de la légende de Tristan. Bien avant que Loth n'établît un rapport entre la résidence du roi Marc et Lantien sur la rivière de Fowey, il existait donc manifestement une tradition locale de Tristan, fortement enracinée.

(74) Ile *Sant-Sanson* dans le *Tristan en prose*.

(75) Loth se trompe sur la position de l'île quand il la reporte sur la carte. Looe Island est situé devant West Looe, plus à l'est sur la côte. Voir carte, annexe I.

fois d'environ huit milles de la résidence de Marc. Il évoqua en même temps la possibilité qu'il y ait eu dans la large ria de Lantyan des bancs de sable et des petites îles, aujourd'hui disparus sous l'effet du vent et des vagues, du flot et des courants. En 1917, il présenta à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris un acte daté du 20 mai 1301, sur lequel figurait effectivement la mention d'un îlot à proximité immédiate de Lantien. Cette localisation illustrerait parfaitement les textes du *Tristan* qui nous disent que la cour et le peuple assistèrent au duel depuis la rive :

Sus was den kempfen beiden
ein kampfstat bescheiden,
ein cleiniu insel in dem mer,
dem stade sô nâhe unde dem her,
daz man dâ wol bereite sach,
swaz in der insele geschach. (76)

Les fragments de Béroul ne nous donnent pas l'épisode du duel de Tristan et du Morholt. Mais, un peu plus loin, le poète français prouve sa parfaite connaissance des lieux : il décrit avec force détails comment Tristan échappe au bûcher en sautant dans la mer depuis la fenêtre d'une chapelle située au bord d'une falaise (77). Ainsi que Padel le souligne, l'épisode se termine sur une notation qui rappelle fort la pointe d'un conte onomastique : « Encor clairment Corneualan / Cele pierre le *saut* Tristan. » (78) Les toponymes composés sur *lam* (« saut ») sont fréquents dans les pays de langue brittonique (79). Aussi Padel pense-t-il qu'il a pu exister en Cornwall, au XII[e] siècle, une falaise du nom de **Lam Drostan*, à laquelle la tradition locale associait un conte onomastique auquel Béroul se réfère plus ou moins directement (80).

Loth a trouvé sur la côte un point où cet événement aurait pu se dérouler : le Saut Tristan serait *Bodrigan's Leap* (« le Saut Bodrigan ») situé à Chapel Point (« la Pointe de la Chapelle ») / Goran, à quelques milles au sud de Lantyan. C'est de ce point qu'un noble du nom de Bodrigan, fidèle partisan de Richard III, se jeta dans la mer en 1485, alors qu'il était poursuivi par des ennemis, et se sauva sur un îlot situé au pied de la falaise ; ici l'attendait un bateau qui lui permit de gagner la France. Le parallélisme entre cette histoire et celle de la fuite de Tristan ne peut que frapper l'imagination, mais il ne saurait suffire à établir un rapport direct entre Bodrigan's Leap et le Saut Tristan.

Ce qui est moins discutable, c'est la localisation par Loth de *Blanche*

---

(76) « On indiqua aux deux combattants un champ clos, une petite île dans la mer, si proche de la rive et de la foule qu'on pouvait très bien suivre ce qui se passait sur l'île. » GOTTFRIED de Strasbourg, *op. cit.*, vers 6721 et suiv.

(77) Voir *Tristan* de Béroul, dans J.-C. PAYEN, *op. cit.*, vers 922 et suiv.

(78) « Aujourd'hui encore les Cornouaillais appellent ce rocher le saut Tristan. » *Ibid.*, vers 927-928.

(79) Cf. corn. *Lambledra, Lamlavery* ; gal. *Lam Lleidr* ; bret. *Lamm-ar-Sant* en Ploudaniel.

(80) Voir O.J. PADEL, *op. cit.*, p. 65.

Lande. Blanchelande est, au Moyen Age, le nom d'une grande propriété située sur la commune actuelle de Kea, au sud de Truro, et qui est attestée pour la première fois vers 1250 sous le nom de *Alba Landa.* Ce nom est, sans doute, un calque assorti d'une étymologie populaire: le cornique *lan* (« lieu sacré », « monastère », « église ») a souvent été confondu avec l'anglais *land* (« pays ») ou le français *lande.* Nous connaissons dans la toponymie actuelle du Cornwall une localité du nom de *Lan-du* (« le monastère noir »). Blanchelande pourrait parfaitement dériver d'une forme analogue, *Lan-wen* ou *Gwen-lan* (« le monastère blanc »).

Alba Landa était, au Moyen Age, un vaste territoire de chasse, ce que révèlent aujourd'hui encore de nombreux toponymes dans le voisinage immédiat: *Chacewater, Chacewood (Coosenchays, Goenchase)*, etc. Cela concorde avec la présentation qu'Eilhart fait de Blanchelande, dont il nous dit que c'est l'un des terrains de chasse favoris du roi Marc:

mit dem kunig berich sù [Isolde] eβ jo,
daβ aber ain jagen ward uβ gelegt.
dar zů wurden sy all berait
gen Blanckenland an die jagstat. (81)

C'est à proximité immédiate de Blanchelande, sur l'autre rive de la ria de Truro, que Loth situe *Mal Pas* (82). Cette localisation ne saurait être contestée. Mal Pas se situe au confluent de deux rivières, à un endroit où deux étroits chenaux traversent une zone dangereuse, inondée à marée haute. En rapport avec Mal Pas, Béroul mentionne à plusieurs reprises un gué: le *Gué Aventuros*, le gué « aventureux », « où il se passe des choses ». Et, en effet, c'est en ce lieu que se déroulent trois épisodes importants: c'est ici que le nain révèle le secret du roi Marc; ici que Tristan, après que les amants se sont réfugiés dans le bois et ont vécu librement leur amour dans la solitude à deux, confie à nouveau Iseut à son royal époux; c'est ici, enfin, qu'Iseut est portée sur l'autre rive par Tristan déguisé en lépreux, ce qui lui permet de prêter un serment équivoque. C'est, du reste, Iseut qui nous apprend, au moment où elle s'apprête à tromper Marc et la cour, que le Gué Aventuros se trouve près de Mal Pas, non loin de Blanche Lande:

Di li que il il set bien marchés,
Au chief des planches, au Mal Pas:
Ge sollé ja un poi mes dras.
Sor la mote, el chief de la planche,
Un poi deça la Lande Blanche,
Soit revestuz de dras de ladre. (83)

---

(81) « Elle [Iseut] fit en sorte que le roi organisât une nouvelle chasse. Ils se préparèrent tous à aller à la chasse à la Blanche Lande. » EILHART d'Oberg, *op. cit.*, vers 7538 et suiv.

(82) En 1699 *Mopus*, aujourd'hui *Malpas.*

(83) « Rappelle-lui le gué qui est avant la passerelle, au Mal Pas: je m'y suis déjà salie. Sur la hauteur, près de la passerelle, un peu en deça de la Blanche Lande, qu'il se tienne, déguisé en lépreux. » *Tristan* de Béroul, dans J.-C. PAYEN, *op. cit.*, vers 3266 et suiv.

Les versions allemandes ne mentionnent ni le Mal Pas ni le gué aventureux qui joue un rôle si important dans le poème de Béroul. Chez Gottfried, l'endroit où Tristan porte Iseut sur l'autre rive s'appelle *Carliûn* (84). Le texte permet de conclure qu'il s'agit d'une ville, mais Gottfried ne précise pas sa situation géographique. Carliûn pourrait être *Carlyon*, petite ville située à quelques milles au sud de Truro.

La forêt du *Morrois*, où Tristan et Iseut se réfugient après avoir été bannis de la cour, a longtemps été identifiée avec une région d'Écosse, le *Moray* (85). Il est pour le moins étonnant qu'on n'en ait pas démordu jusque dans le XX^e^ siècle. Car Béroul dit clairement que la forêt de Morrois se trouve en Cornwall (86). Divers arguments s'opposent à la thèse qui voudrait faire du Morrois le Moray écossais : des formes en moyen gaélique de ce dernier nom, telles *Muireb* (attestée en 1085, avec $<b>=v$) et *Muref* (vers 1139), présentent toujours un *v* en position finale, ce qui n'est pas phonétiquement compatible avec la forme *Morrois*. Notons enfin un point, injustement considéré jusqu'ici comme sans importance : le Moray est connu pour être, depuis le Moyen Age, le grenier à blé de l'Écosse. On chercherait en vain une « *forêt* de Moray » dans la toponymie de cette province.

Loth situe la forêt du Morrois en Cornwall, à quelques milles à l'est de Blanchelande. Ici s'étendait au Moyen Age, entre les communes de St Clement et de St Erme, une grande propriété que les documents de l'époque nomment *Moresk*. Soulignons au passage que les formes anciennes de ce nom (*Moireis* en 1086, *Moreis* en 1175, *Morres* en 1205) sont parfaitement compatibles avec la graphie de Béroul. L'étymologie du terme est intéressante puisqu'elle établit un rapport entre le nom de la propriété et sa situation géographique : Loth dérive la forme *Moresk* / *Moresc* de l'ancien cornique *mor-roisc* (< ancien celtique *mori-reisco-*, « marais de mer »). Le *Domesday Book* signale que le domaine du Moresk comprenait, en plus d'une centaine d'acres de terre cultivable, une vaste forêt : sa superficie de 200 acres (environ 104 ha) en faisait la deuxième du pays. Sa localisation sur les documents médiévaux correspond tout à fait aux précisions apportées par Béroul qui indique, par exemple, que la forêt où se réfugient les amants est située à une journée de marche de Lancien. Tout indique que la *Forest de Morrois* de Béroul se trouve dans les parages immédiats du *Manor of Moresk*, réputé très boisé au XII^e^ siècle.

Avant d'en terminer avec la toponymie, nous voudrions encore mentionner un bref épisode, situé à la fin de la première partie du poème de Béroul, où l'auteur prouve, cette fois encore, sa grande connaissance des lieux. Quand Marc déclare vouloir accueillir à nouveau Iseut à sa cour, avec tous les honneurs

---

(84) A ne pas confondre avec le *Cuerlion* / *Carloon* gallois qui est, traditionnellement, l'une des résidences du roi Arthur.

(85) Voir F. LOT, *op. cit.*, p. 17-18.

(86) « De Cornoualle, du pais / De Morrois erent si eschis / Qu'il n'i osout un sol entrer. » (« De tout le Cornwall, on évitait avec tant de crainte le Morrois que personne n'osait s'y risquer. »), vers 1635-1637.

dus à son rang, l'ermite Ogrin se rend à un marché pour acheter à la reine vêtements et cheval. Les vers :

> Li hermites vet au *Mont*
> Por les richeces qui la sont. (87)

se rapportent indubitablement aux deux marchés qui dépendent de l'abbaye du Mont Saint-Michel ou, plus exactement, de *St Michael's Mount* sur la commune de St Hilary, tout en étant situés sur le continent : *Marhasbyhan* (« petit marché »), aujourd'hui *Marazion*, et *Marhasyow* (« marché du jeudi »), aujourd'hui *Market Jew*. St Michael's Mount était un lieu de pèlerinage fort connu au Moyen Age, pourvu de nombreux droits et privilèges, dont celui de tenir marché chaque jeudi et foire trois fois par an.

En cornique le Mont Saint-Michel s'appelle *Karrek luz en Kuz* ou *Carrec lowze en Cows*, à savoir « le rocher gris dans le bois ». Ce nom laisse entendre que St Michael's Mount était autrefois situé sur une côte très boisée. Nous en trouvons des traces dans le *Domesday Book* qui signale l'existence, à Helston, c'est-à-dire tout près, d'un bois long d'un mille environ.

Les conclusions auxquelles nous parvenons au terme de cette étude des noms de lieu confirment les résultats de la première partie. Les toponymes mentionnés dans les différentes versions du *Tristan* nous emmènent, eux aussi, en Cornwall. Tous les lieux principaux où se déroule l'action ont pu être identifiés et situés avec précision sur la carte, et ce en accord avec les indications fournies par les textes. Nous nous proposions de dresser un tableau aussi homogène que possible de la topographie des romans de *Tristan*. Les cartes regroupées en annexe I-IV résument une dernière fois les résultats auxquels nous sommes parvenus avec Loth et Padel.

*
* *

L'étude des noms de personne et de lieu mentionnés dans les versions continentales du *Tristan* montre qu'ils s'enracinent, pour la plupart d'entre eux, dans la tradition celtique insulaire. C'est essentiellement le Cornwall qui a joué un rôle décisif, semble-t-il, dans la transmission de cette tradition. Une partie des anthroponymes dérive indéniablement de formes spécifiquement corniques ; quant aux toponymes de la légende de *Tristan*, ils corroborent totalement notre hypothèse de départ : c'est bien dans la presqu'île du sud de l'Angleterre qu'ils nous ramènent, ce qui concorde avec le témoignage des textes qui, tous sans exception, situent l'action principale en Cornwall.

On est d'autant plus étonné de constater que la matière de *Tristan* est abondamment illustrée dans la tradition littéraire irlandaise, galloise et bre-

---

(87) « L'ermite se rend au Mont où il y a un riche marché. » *Tristan* de Béroul, dans J.-C. PAYEN, *op. cit.*, vers 2705-2706.

tonne, mais qu'elle n'a absolument pas laissé de traces dans la tradition cornique. Nous ne connaissons, en effet, aucune version écrite cornique du *Tristan*, ni pour le Moyen Age ni pour les siècles suivants. Pour comprendre ce paradoxe, il convient de se rappeler la situation particulière du Cornwall dans le royaume insulaire celte au Moyen Age : après avoir perdu son indépendance politique dès le Xe siècle, le Cornwall n'a plus joué qu'un rôle négligeable dans l'histoire celtique, surtout comparé à celui de l'Irlande, du pays de Galles ou de la Bretagne. Sous l'avancée de l'anglo-saxon, langue des conquérants, le cornique a perdu son statut de langue officielle ; parlé seulement par le peuple, il s'est éteint, après un long déclin, au XVIIIe siècle. Contrairement à ce qui s'est passé au pays de Galles, l'Église et le clergé n'ont pratiqué que le latin, si bien que la Bible n'a pas été traduite dans la langue du peuple. Il a fallu attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour découvrir quelques textes corniques, tous religieux, tardifs, et où on chercherait en vain des éléments mythiques ou mythologiques. Les mythes, légendes et poèmes des premiers âges corniques qui auraient pu être fixés par écrit pour quelques-uns d'entre eux — mais le furent-ils jamais ? — se seront perdus avec la langue. Dès le XIXe siècle, on était condamné à penser qu'il n'avait jamais existé de tradition cornique, et l'on comprend mieux que les spécialistes aient toujours tenté de situer les lieux de l'action en dehors du Cornwall, dans ces pays, précisément, où existaient des témoignages écrits d'une légende de *Tristan* enracinée dans le patrimoine culturel. Apparemment, cela posait d'autant moins de problèmes que la plupart des toponymes mentionnés dans les textes existent dans tous les pays de langue brittonique (88).

[*Nous tenons à remercier Bernard Tanguy qui a bien voulu relire notre manuscrit et mettre à notre disposition le fac-similé de la carte du comté de Cornwall de 1699*].

---

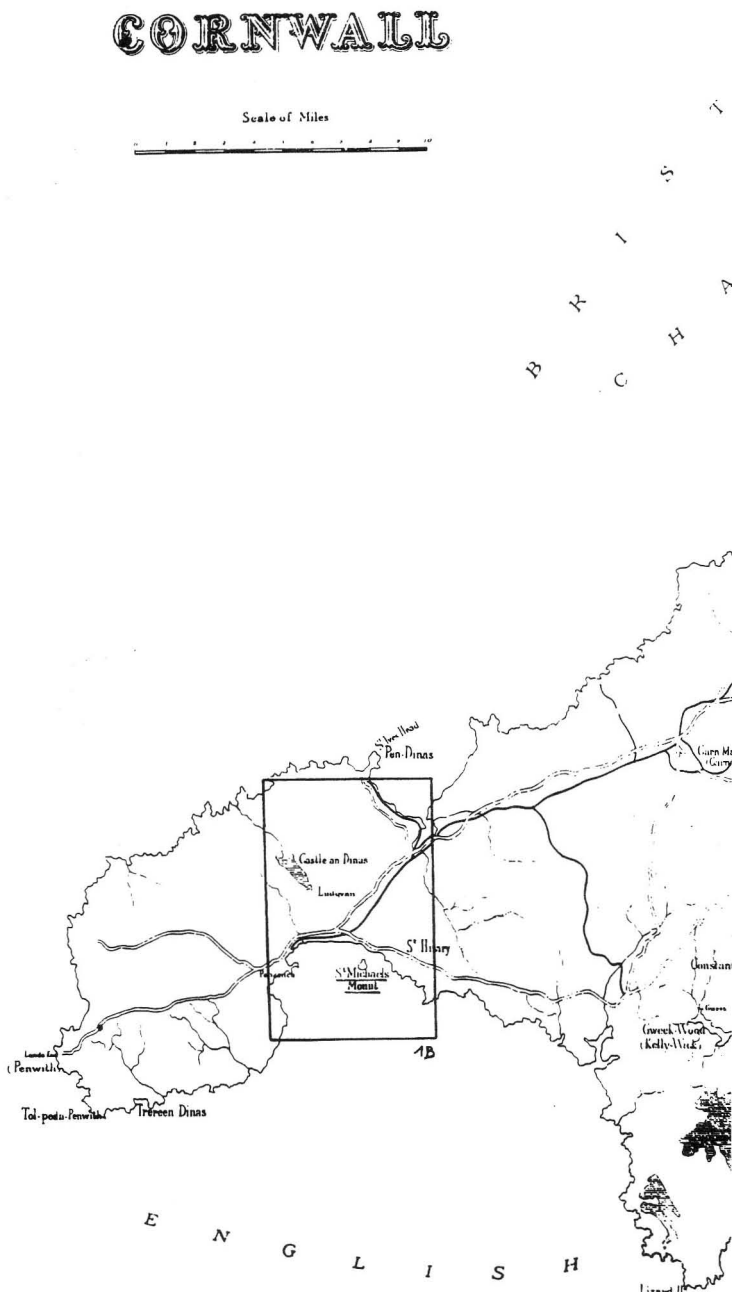
(88) BLANCHELANDE : *Blanchelande* (*Alba Landa*) / Cornwall ; *Blanchland* / Northumberland ; *Blanchetere* / Berkshire ; *Whitland* (*Alba Landa, Blaunchelande, Ty gwynn*) / Camarthenshire.

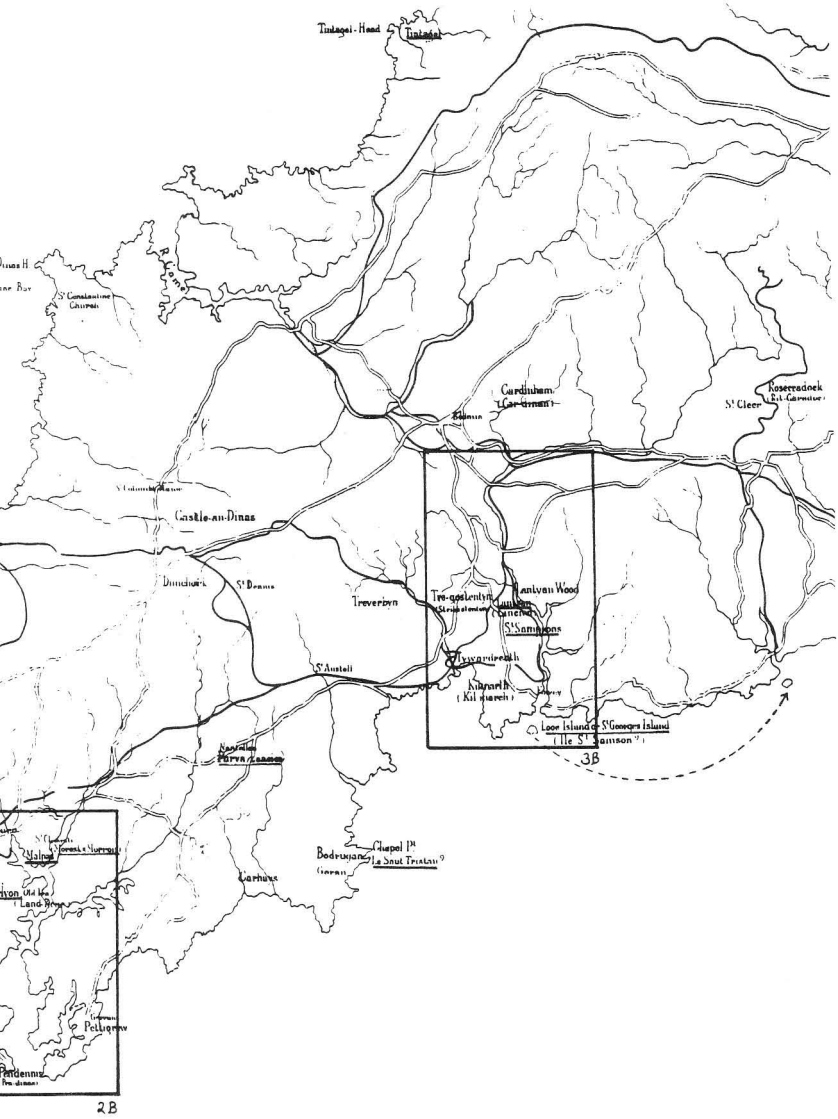
MAL PAS : *Malpas* / Cornwall ; *Mopus* / Cumberland ; *Malpas* / Cheshire ; *Mappas* / Wiltshire ; *Malpas* / Berkshire ; *Malpas* / Monmouthshire.

MONT : *St Michael's Mount* / Cornwall ; *Mont Saint-Michel* / Normandie ; *Saint-Michel-en-Grève* / Bretagne.

CUERLION / CARLIUN : *Carlyon* / Cornwall ; *Caerleon-on-Usk* / Monmouthshire.

CORNOUALLE / CURNEWAL : *Cornwall* (fr. *Cornouailles*) ; *Cornouaille* (souvent écrit avec s dans les textes ! / Bretagne.

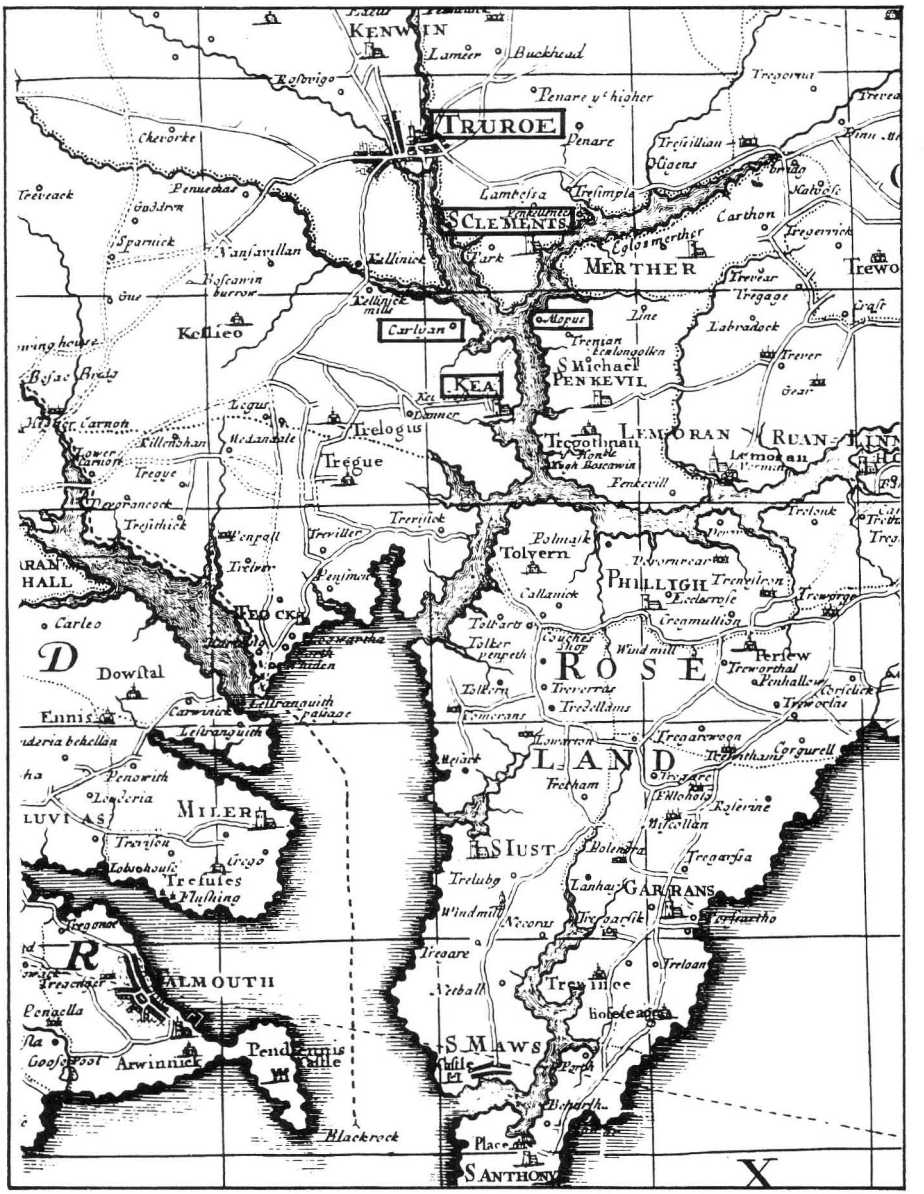

CORNWALL
Scale of Miles
B R I S T
B C H A
Pen-Dinas
Castle an Dinas
Launceston
St Ilogey
St Michaels Mount
1B
Penwith
Tol-pedn-Penwith
Trereen Dinas
E N G L I S H



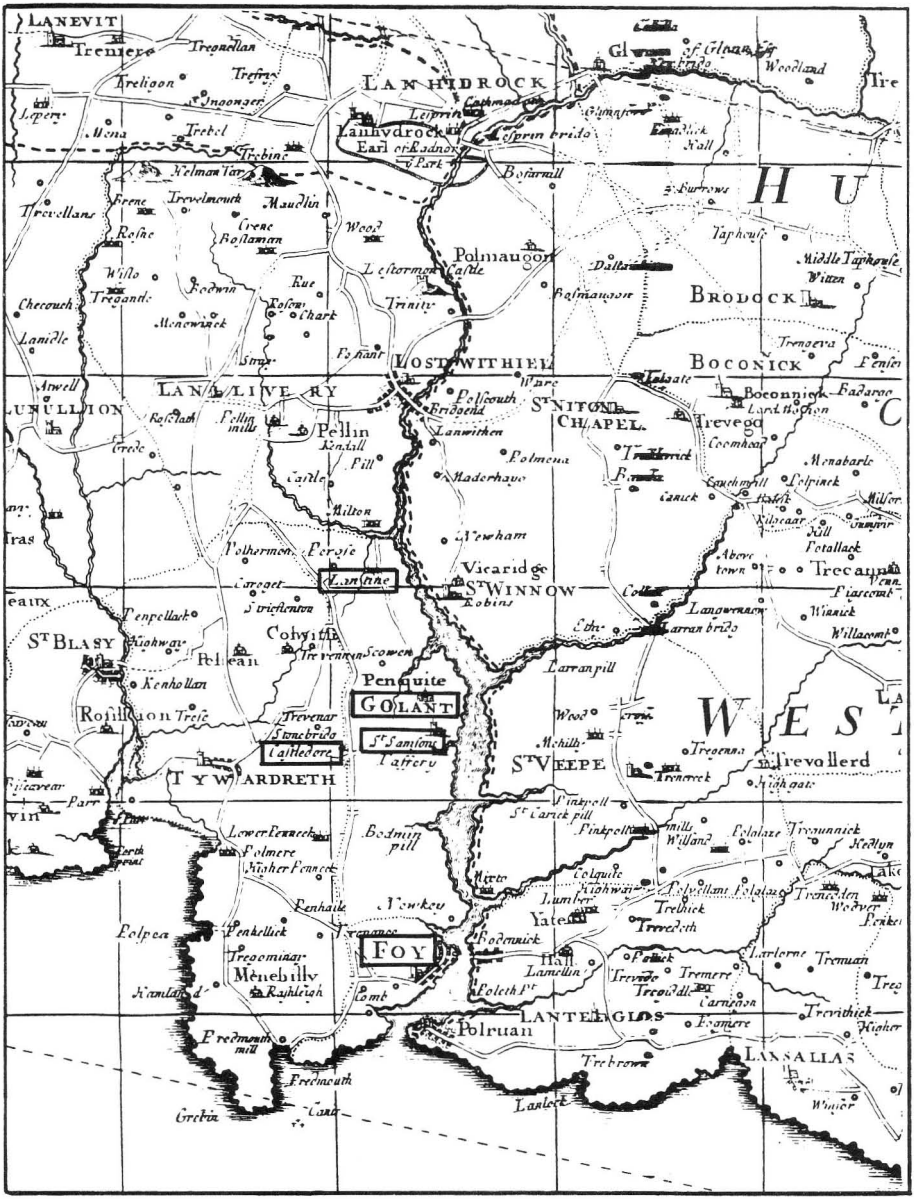
Extr. de : J. Loth, *Le Cornwall et le roman de Tristan*, dans *Revue celtique*, t. XXXIII, 1912, p. 310.



Extr. de : J. GASCOYNE, *A Map of the County of Cornwall 1699*, reprinted in facsimile with an introduction by W.L.D. Ravenhill and O.J. Padel, 1991, carte 1 B.



Extr. de : J. GASCOYNE, *A Map of the County of Cornwall 1699*, reprinted in facsimile with an introduction by W.L.D. Ravenhill and O.J. Padel, 1991, carte 2 B.



Extr. de : J. GASCOYNE, *A Map of the County of Cornwall 1699*, reprinted in facsimile with an introduction by W.L.D. Ravenhill and O.J. Padel, 1991, carte 3 B.

ALBERT DESHAYES

La microtoponymie de Clohars-Fouesnant

(2e partie) *

Étude linguistique

1. L'emploi du français

Les actes de réformation de la noblesse bretonne citent pour la paroisse de Clohars en 1426, les lieux nobles de *Botigneau*, du *Coskaer*, de *Gueriven*, de *Kergoet*, de *Squividan* auxquels viennent s'ajouter, en 1536, *le Drenec*, *Kerantron*, *Kergos*, *Kergourian*. Le « Tableau des terres nobles de l'évêché de Quimper », rédigé dans la première moitié du XVIIe siècle, mentionne en plus *Kerangouic* et *Keramarec*. Quelques noms ont évolué dans leur graphie et sont notés, de nos jours, *Bodinio*, *Cosquer*, *Guéréven*, *Kergoat*, ..., *Drennec*, *Kerandraon*, ..., *Kerorian*, ... et *Keramarch*. Au XVIIe siècle, *Bodinio* et *Kergoat* sont achetés par le seigneur de Penfeuntenio ; le manoir de Kergoat est rasé et remplacé par le château de Cheffontaines.

La langue parlée par les nobles de Cheffontaines et de Kergos étaient le français. Ilots francisants en zone bretonnante, cela aboutit à la dénomination française des noms de parcelles, récente probablement car des noms bretons servent encore à désigner certaines terres. On pourrait situer cette période de francisation aux XVIIe-XVIIIe siècles. Autre constatation, le lieu noble est « français », la métairie, le moulin sont le plus souvent « bretons ».

La lecture des plans de section de l'ancien cadastre permet de noter

— à *Cheffontaines* : « l'étang du château », « vieux château », « jardin du vieux château », « prairie du vieux château », « la cour anglaise », « la basse cour », « le jardin », « parc de la buanderie », « prairie du parc », « le petit prateau », « allée »,

(*) La première partie de cet article a été publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 311-344.

« la grande allée », « pré de l'allée », « le petit verger », « bois de Couloufren », « le grand bois », « le bois du sapin », « la prairie du bois », « le petit étang » ;

— à *Bodinio* : « la grande allée », « le vieux jardin », « pré du pavillon », « pré du manoir », « les douves », « allée du moulin », « allée du colombier », « bois des deux moulins », « pré du moulin », « la buanderie », « allée de Kermorvan », « bois de Clohars », « allée neuve », « queue de l'étang », « pré de Saint-Guénolé » ;

— à *Kergoat* : « prateau de la métairie », « grand champ de la métairie », « verger du Kergoat », « courtil de Kergoat », « prairie de Kergoat », « prairie du moulin », « pré midi du moulin d'en bas », « pré nord du moulin d'en bas », « étang du moulin » ;

— à *Kergos* : « allée du colombier », « allée de la rivière », « champ du colombier », « jardin du four », « courtil du champ du colombier », « la cour verte », « allée de traverse », « le grand bois » ;

— à la *métairie de Kergos* : « jardin de l'est », « le verger », « la grande prairie » ;

— à *Pennanguer* : « la grande allée », « le champ du sapin », « le courtil », « le petit verger », « le grand verger », « la grande prairie », « la grande lande ». (Pennanguer n'est cité ni en 1426 ni en 1536 et pourtant beaucoup de parcelles portent un nom français ; le nom n'est mentionné qu'en 1540 ; le village est situé aux issues de l'ancienne sieurie de Kergoat et depuis le XVII[e] siècle de la seigneurie de Cheffontaines. Son nom provient-il du démembrement de Kergoat ou de sa situation aux limites de la paroisse ?) ;

— à *Pen-ar-C'hoat* : « le bois de pen ar hoat ».

L'emploi du français semble se circonscrire aux lieux qui symbolisaient les privilèges de la noblesse : l'allée, le moulin, le colombier, le jardin, la cour, le bois. Comme Cheffontaines est la traduction littérale de Penfeuntenio, « queue de l'étang » restitue maladroitement le breton *lost an len* (moderne *lost al lenn*).

Quelques noms de parcelles de Cheffontaines et de Bodinio font référence à la parcelle voisine ; le nom de celle-ci n'a pas subi de transformation et ainsi se juxtaposent français (allée) et breton : « allée du pont coat », « allée du quinquis », « allée de parc an mar », ce qui montre que le tracé de l'allée est bien postérieur mais aussi que le nom était indissociable de la parcelle même.

2. L'écriture du breton

Le breton écrit dans les microtoponymes ne suit aucune règle, qu'elle soit orthographique, grammaticale ou linguistique. Les formes anciennes, des emplois archaïques de l'article voisinent avec des formes modernes et cela parfois pour désigner une même parcelle.

Variantes graphiques

— variantes à différence graphique mais non phonétique. Voisinent ainsi le moyen breton et le breton moderne :

moyen	*moderne*
ty	ti
parc	park
prat	prad
moen, voen	moan, voan
lan	lann
questen	kestenn
rout	roud
poul	poull
creis	kreis
guen	gwen(n)
ar groes	ar groas
floch	floc'h
march	marc'h

— variantes graphiques (emprunts faits au français) : vergé / verger (breton verjez, werjez) ; alé / allée (alez) ;

— variantes par redoublement de consonnes ou inversement : foenec / foennec (foenneg) ; alé / allé ; canab / cannab (kanab) ; fal / fall (fall) ; ilis / illis (ilis) ; garront / garont (ar garrhent) ;

— variantes au niveau de la diphtongue : [we], [ue] : foenec / fouenec ; voerec / vouerec (ar c'houereg) ; [ow], [ao] : faou / fao ;

— variantes dues à l'accent : voarem / voarham (ar waremm) ; narrau / an ero (an erw) ; bihan / bian et vihan / vian ; menez / méné / miné ; pilet (pilad) ; melchen (melchon) ; vroach / roach (ar wrac'h) ; hent / hant- ; dialaé / dialé ;

— variantes par adjonction de lettres parasites : voar*h*am / voarem ; *h*alé / alé ; mine*z* / miné (ce *-z* final est un résidu de la forme interdialectale *menez* ajouté à une forme dialectale) ; lan / lan*d* (influence du français lande, issu du gaulois *landa* tout comme le breton *lann*) ; ar c'houldry / ar c'houldri*t* ;

— variantes *ch* (du moyen breton) / *c'h* (du breton moderne) : rappelons que l'on doit au père Maunoir le graphème *c'h* pour traduire le *h* aspiré, [x] ou [h] et différencier le *ch* breton du *ch* français [ʃ]. Cette réforme orthographique ne devient effective en toponymie et en anthroponymie qu'au siècle dernier, soit près de deux siècles plus tard. Mais des archaïsmes demeurent encore dans la notation officielle de l'administration française. La microtoponymie de Clohars fourmille de variantes : ar choat / ar c'hoat ; ar floch / ar floc'h ; ar vroach / ar vroac'h ; ar march / ar marc'h ; ar chestennou / ar c'hestenou.

Des graphies anciennes demeurent cependant comme ar brochet pour *ar broc'hed*, ar chraou pour *ar c'hraou* ou ar *c'hraw*, mais on relève : ar c'hornigou, ar c'houldry, ar c'hoadic, ar c'hos (parcou).

Lorsque le *h* aspiré est prononcé [h], en position initiale par exemple, il est noté par *h-* : ar hoadic, ar hestenigou. L'inverse se produit également ; le mot *chaosser* est tantôt écrit chosser, tantôt c'hosser.

— la consonne finale est sourde ou sonore : alternent ainsi en finale *-s* et *-z*, *-c* ou *-g*, ou *-t* ou *-d* :

- pors / porz ; (ar) goz (feunteun) / (ar) gos (veil) ; liors / liorz ; plous / plouz ; ros / roz ; bras / braz et (foenec) vras / vraz ; treus / treuz ; creis / creiz ; (an) ors / (an) orz ;

- poulfanc / poulfang ; diminutif -ic mais -ig dans hestenigou, barigou et poul(l)igou ;

- dret / dred ; le nom du bois est régulièrement écrit coat quelle que soit sa place dans le groupe, mais ses dérivés ont un *-d-* : (ar) hoadic, brouscoadic.

— variantes graphiques par fausse coupe : narrau / ero ; ar rezec / ar c'hezec ; al lae / (d') allae ; allen / lenn ; analé / (an) alé ; an noan / an oan ; ar an / ar ran(et) ; andu / an du ; alleur / al leur.

L'article est agglutiné en entier ou uniquement par sa consonne finale. La consonne initiale de substantif est parfois perçue comme résultante de liaison (1).

— variantes graphiques dues à la prononciation dialectale : mez / mech- ; run / reun ; menez / méné / miné ; bot / bout ; coz / couz ; leurguer / leuquer ; guergé / guerzé.

Fausses coupes

Le terme *leurgêr* est plus souvent noté leur guer que leurguer ; il résulte, en effet, de la juxtaposition des termes *leur*, « aire » et *kêr*, « lieu habité et cultivé, village », adouci. Il s'agit ici, somme toute, d'une décomposition sémantique du mot, ce qui n'est pas le cas de « ar boul treq » pour *ar boultreq. Dans le nom « foenec girian esquet », l'on a perçu uniquement les termes initial foenec et final esquet ; cela montre que l'employé du cadastre ne connaissait pas bien le breton. Ce nom de parcelle est à lire foenec giri-an esquet ou mieux foenegiri an esquet, *foennegiri* est un double pluriel de *foenneg* : dans un premier temps *foenneger* par addition du suffixe *-er*.

Parfois les termes sont agglutinés à tort et la coupe entre les mots n'est pas ou est mal faite. Nous l'avons déjà mentionné au niveau de l'article ; on ajoutera le nom de parcelle « ar barhir » pour ***ar bar hir***.

La notation de [gẅ]

Le groupe *-gu-* note à la fois les phonèmes [g] et [gẅ] sauf à deux reprises : « foenec girian esquet » et « gwen ». Il n'y a aucune différence de graphie entre guer dans leur guer (*breton leurgêr*) et guinis (breton *gwinizh*) par exemple.

(1) Cette fausse coupe n'est pas seulement due à une mauvaise perception du groupe article-substantif. L'article est aussi agglutiné au mot qui précède dans « parc cozen bras », « parc poular c'hoadic », « parc tallar foennec » et « begem pelliou ».

Formes dialectales

En dialecte cornouaillais entre autres, le ð résultant de la lénition d'un / d / est aphone entre deux voyelles ou en finale après une voyelle ; cela se traduit par les graphies bergé, guergé, goué, méné pour *berjez*, *gwerjez*, *gouez*, *menez*, (ar) ven et (an)vuen pour (ar) *wezenn*.

Les pluriels *koadoù*, *pradoù* et *pradeier* sont notés coajou, prajou et prajeyer par évolution du *-d-* à *-j-*.

Le / v̂ / résultant de la lénition d'un / m / en finale est prononcé [ʒ] : dreon pour *a-dreñv*, bleon pour *bleuñv*, d'où le singulatif bleven(n) mais aussi bleuven par désanalisation du / v̂ /.

Le [gẅ] lénifié est régulièrement noté *-vu-* (pour [vẅ] : *gwern* donne (ar) vuern comme dans ar vuern et ar vuergo ; *gwezenn* est noté (ar) vuen dans « an vuen guesten » ; l'adjectif *gwenn* devient vuen dans « ar foenec vuen » et *gwerneg* est adouci en « ar vuernec ».

La diphtongue *-oa-* s'est généralisée partout sauf en dialecte vannetais et en pays bigouden ; elle procède du *-oe-* moyen breton et cette évolution s'est faite sous l'influence du français. La toponymie, malgré la notation officielle, a conservé vivante la prononciation [we], [ue] ; voisinent ainsi coat et coet, ar c'hoat et ar c'hoet, coajou et ar c'hoejou / ar c'houejou ; moan et moen et les formes adoucies voan et voen, ar groas et ar groes, l'une et l'autre alternant parfois dans un même microtoponyme : ar choat voen, foenec voan et foenec voen,...

Le son [s] est généralement prononcé [ʃ] en basse Cornouaille d'où la notation mech- pour le breton *maes* ; par contre le son [z] a lui évolué en [ʒ], d'où la graphie nijer pour noter le nom *nizher*.

L'accent tonique sur la pénultième se traduit oralement par une réduction de la dernière syllabe à la (aux) consonne(s) finale(s) ou à une aphonisation de la voyelle précédente quelle qu'elle soit. Ainsi l'anthroponyme *Cuzon* devient cuzen dans « parc cuzen », graphie qui voisine avec « parc cuzon ». Le terme *kistin* a une variante *kasten* empruntée au latin *castanea* et évoluée en *kesten par affection vocalique, variante notée sous la forme adoucie guesten, mais aussi gueston ou guistan. Cette variante en finale est très courante en toponymie, soit par ignorance de la langue, soit par notation arbitraire.

Le terme *marc'heg*, « cavalier », se réduit à ['mark] dans « parc marc », d'où la graphie Marc et la confusion courante avec le nom de l'évangéliste. De nombreux *Keranmarchec locaux sont devenus de modernes Kermarc.

L'emploi de l'article défini

L'article unique an du moyen breton a, en breton moderne, évolué en al devant un substantif commençant par -l, en ar devant toutes les autres consonnes sauf n-, d-, t-, h- non aspiré devant lesquelles an s'est maintenu. Mais

le conservatisme des formes écrites continue cependant à noter an là où on s'attendrait à al ou ar :

— devant *b-* : an braden, an balu, an biou ;

— devant *c'h* : an c'hezec, an chestennou ;

— devant *g-* : an glouet, an groes, an goaliou ;

— devant *l-* : an lutin ;

— devant *m-* : an mar ;

— devant *p-* : an plant, an plouz, an pors, an porz, an prat, an prad, an pont, an punç ;

— devant *r-* : an re (faou), an reun ;

— devant *v-* : an vuen.

Parallèlement à ces formes figées, on relève un emploi correct mais aussi arbitraire des articles.

Au lieu de an, on trouve :

ar devant *d-* : ar dachen, ar dirien ;
devant *t-* : ar ty,
devant *h-* : ar hantic ;

au lieu de ar,
al devant *c-* : al costennic.

L'emploi de ar devant *l-* ne constitue pas cependant une erreur d'écriture ; le dialecte vannetais dit ar lenn, ar lann, ar liorzh, ...

Enfin, l'article an a donné am par labialisation devant *b-* ou *p-* : « begem pelliou » (à lire *beg am...), « coat am ber », « prat am bian ».

Dans deux cas, outre le nom du village Plégavern, l'article se réduit à -a : « parc a foennec », « plegareun ». Dans « an oguellou », le l- initial de loguelloù a été perçu comme la traduction française de l'article an, d'où la coupe l-oguellou, l- retraduit en an ensuite. Mais il est plus vraisemblable que le l- initial se soit dissimilé en n- sous l'influence de l'article an : **an loguellou*, **an noguellou* puis *an oguellou* par fausse coupe.

L'article est parfois omis dans la transcription des noms de parcelles. Élément non accentué dans la conversation, il subit assez souvent la syncope. Citons « bergé leur », « parc leur », « foenec pors », « liorz parc bras », « foenec parc hir », « coat bergé gouz », « parc gosveil », « foenec forn », « guergé forn », « liors forn », « parc forn », « menez groas » ; le second terme n'est pas un élément de composé comme il est dans « pont coat » ou « liors canab » par exemple. On aurait eu *bergé al leur, *parc al leur, *foenec ar pors,...

L'article est aussi parfois omis devant un groupe substantif-qualificatif : « foenec vuen », « park sonn », « prat goué », « roz voué », « foenec voan », « leurguer vian », « parcou bian », « coat bian ».

L'article défini est employé, au contraire, dans certains noms de parcelles, de façon abusive. En règle générale, seul le dernier nom du groupe se trouve précédé de l'article sauf si ce nom est propre. L'ancien cadastre livre des « ar foenec Sant-Dec », « parc al leur guer an oan », « an drez prat devez », « parc ar gos an ilis ». Concernant la présence de l'article dans « bergé an goulven », on remarquera que l'anthroponymie bretonne a placé à tort an ou sa traduction française le devant des noms de personne tels que Daniel, Morvan, Hélias (Lelias), Arthur (Larzul),...

La parcelle « an alleur » marque même une redondance de l'article : an moyen breton voisine avec al agglutiné.

Les mutations

Rappelons que le breton répond à des règles strictes que l'on évoquera brièvement en prenant les exemples dans les noms de parcelles :

— un substantif féminin adoucit sa consonne initiale après :

b / v : balaneg / ar valanec, ar valennec ;
gw / w (noté *v* ou *vo-*) : gwerjez / berjez, ar vergé, ar verger ; gwaremm, ar voarem ; gwern, ar vuern ; gwezenn ar vuen ; gwerneg, ar vuernec ; gwrac'h, ar vroac'h ;
g / - : gouereg, ar vo(u)erec ; garz, ar c'hars ;
k / g : kroas, ar groas ; kestenn, ar guesten ;
m / v : meseg, ar vezec ; meil, ar veil ;
p / b : pradenn, ar braden ; poultreg, ar boultrec ;
s / z : sal, ar zal ;
t / d : tachenn, an dachen ; tirienn, an dirien(n) ;

— un substantif masculin ou féminin pluriel dont l'initiale est k- mute en c'h-après l'article ou après tri : koad, ar (c')hoat ; kornigoù, ar c'hornigou ; koul-dri, ar c'houldry ; kastell, ar c'hastel(l) ; korn, tri c'horn ; *koskêr, ar c'hosquerou ; kroashent, ar c'hroissant ;

— l'adjectif qualificatif (ou le substantif) suivant un substantif féminin adoucit lui aussi sa consonne initiale :

b / v : bihan, bergé vian, ar vergé vian ; ar roz vian ; drezec vian ; an dirien vian ; leurguer vian ; ar braden vian ; ar garront vian ;
bras, ar roz vras ; drezec vras ; an dirien vras ; an dirianen, an tachen vras ; ar voarem vras ;
berr, an dachen ver ; ar bar ver ;
g / - : glanvez, liors lanvez ;
gw / w : gwenn : ar scalier ven ; foenec vuen ;
gou / ou : gouez, roz voué ;
k / g : kamm, an ero gam ;
kozh, bergé gouz, guergé gouz ; ar vergé gouz ; ar vergouz ;
m / v : moan, foenec voan ; an duchen voan ;
meur, ar braden veur.

Le substantif gwiber, « vipère », devient *viber* après alez dans « an alé viber ».

Le qualificatif kozh antéposé suit le genre du substantif ; il s'adoucit devant un nom féminin : « ar gosveil », « ar gosperen » ; il subit la spirantisation devant un nom masculin : « ar c'hòsquerou », « ar c'hos parcou ».

Les formes écrites ont rarement noté jusqu'au XVIII[e] siècle les mutations à l'initiale. Quelques-unes sont encore figées et ne tiennent pas toujours compte de la prononciation. Citons tout d'abord quelques exemples où voisinent formes figées et formes correctes : liors bian / liors vian ; ar coat bihan / ar c'hoat bihan ; foenec bras / foenec vraz ; an dirien bras / an dirien vras ; ar voarem braz / ar voarem vras ; miné croas / menez groas ; ar minorez / ar vinorez.

Parfois seul, l'un des éléments du groupe suit la règle : ar vergé bras ; ar voarem braz ; ar braden pella ; ar braden tosta ; ar vergé pella.

Autre cas, l'un des éléments fait muter à tort l'autre : « ar choat voen » au lieu de *ar c'hoat moen ; « vergé forn » au lieu de *gwerjez (ar) forn ; « c'hoad parc ar porz » au lieu de *koad park ar porzh ; « park guichen ar gloet » au lieu de *park (e-)kichen ar gloued.

Graphies archaïques

L'orthographe employée dans la notation des noms de parcelles et, en règle générale, des noms de lieux reste, de nos jours, celle utilisée en moyen breton. Seule, la réforme du père Maunoir a été adoptée : écrire c'h les phonèmes [x] ou [h] au lieu du ch celtique. Le grammairien Le Gonidec proposa l'introduction du k pour noter le son [k] qu'il soit rendu par c, k ou qu ; cette proposition a été peu suivie. On relève cependant quelques park. La lettre finale ne tient pas du tout compte de la dérivation ; elle est presque toujours rendue par une consonne sonore : coat, prat, drezec, ... mais on note « an prad », « an porz », « liorz »,... On retiendra tout particulièrement la graphie punç pour l'emploi du ç en finale, graphème utilisé en moyen breton.

L'orthographe n'a donc pas été modernisée ; on connaît assez le conservatisme des formes, souvent utile en toponymie. Une tentative d'actualisation a eu lieu pour certains noms mais de façon imparfaite. On relève à la fois graphies du breton moderne et du moyen breton, et emploi de l'article an : on a ainsi an prad, park an porz, park an prad coet.

Les dérivations

— Le pluriel se forme en ajoutant, entre autres, le suffixe -où. On peut citer : parc et parcou ; frostach et frostachou ; ar hornic et ar c'hornigou ; coat et coajou ; ar c'hoet et ar c'ho(u)ejou ;...

Les noms de métier ajoutent généralement le suffixe -ion au pluriel ; ce suffixe est prononcé [ien] hors vannetais ; ar guemenerien vient illustrer ce cas.

Le suffixe -er sert à former d'autres pluriels il fait subir cependant l'affection initiale au substantif : pester est le pluriel de post, « poteau » et prajeyer celui de prajou (pour, en fait, *pradower, *pradewer de pradow).

On notera enfin les pluriels « ar re faou » et biou de buoc'h (moderne saout).

— Le diminutif s'obtient par adjonction du suffixe -ig noté *-ic* en finale mais *-ig-* en seconde dérivation. Citons les diminutifs « ar hoadic » de ar c'hoat, « pontic » de pont, « roudic » de roud, « hantic » de hent, « rozig » de ros, « poullig- » de poull, ...

Notes linguistiques

Nous avons pu noter quelques exemples de :

— labialisation : « beg-em pelliou », « coat am ber », « prat am bian » au niveau de l'article moyen breton an ;

— réduction : « ar vuergo » pour *gwern ar go(v), le mot imboud devenu « iboud » ;

— dissimilation : « brucon » et « blucon » ;

— affection initiale : outre les exemples cités sous le suffixe -er, « ar valanec » et « ar valennec » ; « ar questennec ».

La distribution des terres en 1840 en fonction de leurs noms

Beaucoup de noms de parcelles sont anciens comme l'a montré l'étude linguistique. Ces noms se sont transmis de génération en génération sans subir de modification écrite de la part des notaires de l'Ancien Régime ou de ceux du XIX[e] siècle chargés de la rédaction du cadastre. La modernisation des graphies a été très faible, comme on l'a vu. En même temps que le nom restait attaché à la parcelle, celle-ci se divisait en sous-parcelles ou changeait d'affectation. De nouvelles distributions s'ordonnaient au gré des cultures, des transformations du sol, des défrichements ou des friches, des déboisements ou des reboisements. Il serait très intéressant de comparer le nom de la parcelle et son affectation en 1840. On précisera cependant que la division d'une parcelle originelle en plusieurs parcelles vient fausser quelque peu les chiffres.

Le microtoponyme « alleur guer » à Lannaouen désignait en 1840 quatre parcelles, trois pâtures et un sol ; « ar c'hosquérou » s'appliquait à cinq couvertes de lande et une mise en pâture ; « ar stang nijer » à Plégarven était divisée en quatre parcelles cultivées, trois abandonnées à la lande et une mise en pâture ; « ar voarem » à Keranroux, c'était deux mises en culture, deux occupées par un sol, un jardin et un verger. On pourrait ainsi multiplier les exemples, mais cela présenterait peu d'intérêt.

1. Les terres labourables

	park	prad	foenneg	maes	pradenn	erw	
terre	318	9	9	1	3	1	341
pâture	32	11	8	1	5	-	56
pré	36	32	102	1	2	-	173
lande	114	15	10	1	2	-	147
verger	71	3	2	-	3	1	77
taillis	30	2	8	1	-	-	41
fûtaie	5	-	1	-	-	-	6
bois	9	-	1	-	-	-	10
sol	30	2	2	-	-	-	34
courtil	4	2	1	-	-	-	7
jardin	7	-	-	-	-	-	7
terre vague	3	-	1	-	-	-	4
pins	7	1	-	-	-	-	8
chemin	5	1	1	-	-	1	8
cour	1	-	-	-	-	-	1

Dans leur majorité, les terres labourables ont gardé leur affectation initiale : les parkoù restés en terre représentent 318 pour 672, soit 47,17 % ; les pradoù ou prajoù (selon la prononciation locale) 32 sur 78 étaient encore des prés, soit 41,02 % ; les foenneger ou foenneier : 102 sur 146, soit 69,04 % ; les pradennoù : 5 sur 13 étaient en pâture soit 38,46 %. Considérons maintenant leur mutation d'un groupe à l'autre, soit terres, pâtures et prés ; on compte 569 pour 919 parcelles, soit 61,91 %. On notera pourtant la forte proportion de terres abandonnées à la lande, soit 142 (15,45 %), aux bois (bois, fûtaie, taillis, pins) soit 65 (7,07 %).

2. Les terres non labourables

	brous-koad	froas-tach	gwa-remm	lann	menez	park-lann	park-menez	ros
terre	1	3	6	3	11	13	4	3
lande	-	2	8	5	20	8	4	2
pins	-	-	1	-	4	-	-	1
taillis	3	-	-	1	1	1	1	1
sol	-	1	2	-	4	-	1	-
verger	-	-	1	-	6	4	-	-
pâture	-	1	1	2	2	1	-	-
fûtaie	-	-	4	-	4	1	-	-
pré	1	1	1	-	1	1	-	-
courtil	1	1	1	-	1	1	-	-
bois	-	-	1	-	3	-	-	-
jardin	-	-	1	-	-	-	-	-
	5	8	26	11	59	30	10	7

On remarquera que 28,20 % des terres froides ont été mises en culture mais aussi que 17,30 % ont été plantées en arbres et que 31,47 % restaient encore en landes.

3. Les alentours de la ferme

La nouvelle distribution des jardins se répartit en trois tiers comme le montre le tableau ci-après : un tiers a gardé son affectation initiale, un second tiers est devenu courtil, le troisième s'applique au sol. Les 2/5 des anciens liorzhoù sont restés des courtils. Enfin sur les 367 nouvelles parcelles, seules 112 rappellent encore leur première utilisation, soit un peu moins de 30 %.

	jardin	leur	leurgêr	liorzh	porzh	gorzh	
cour	1	1	1	3	2	-	8
sol	34	4	8	31	1	1	73
courtil	37	3	4	65	-	-	109
terre	1	-	8	31	-	1	41
jardin	36	-	-	3	2	1	42
pré	1	-	3	8	-	-	12
pâture	1	1	13	3	1	-	19
bois	1	-	1	1	-	-	3
taillis	1	-	-	2	-	-	3
aire	1	-	-	2	-	-	3
chantier	-	1	-	-	-	-	1
fûtaie	-	-	4	1	-	-	5
verger	-	-	3	22	-	2	27
lande	-	-	6	2	-	-	8
terre vague	-	-	4	1	-	-	5
chemin	-	-	2	-	-	-	2
	113	11	57	175	6	5	367

4. Les bois et vergers

	koad	gwerjez	
courtil	3	15	18
terre	21	15	36
taillis	37	1	38
bois	6	2	8
verger	6	37	43
fûtaie	2	-	2
sol	4	12	16
lande	10	1	11
pré	-	1	1
terre vague	-	1	1
marais	1	1	2
pâture	2	-	2
	93	86	179

Environ 50 % des bois sont encore plantés d'arbres, mais on notera que 30 % ont été défrichés et mis en culture. 44,18 % des parcelles exploitées en vergers étaient en 1840 toujours plantées d'arbres fruitiers ; 37,20 % étaient exploitées. Seules 11 sur l'ensemble après la coupe des arbres ont été gagnées par la lande et 16 autres n'ont pas été cultivées (marais, terre vague) ou ont été occupées par des constructions (sols).

5. Les éléments topographiques

	dialàez	dianaou	gwern	poull	poull-fank	stank	toull	
taillis	1	-	-	-	-	-	-	1
lande	3	-	-	1	-	3	-	7
sol	1	-	-	-	1	-	-	2
terre	1	2	-	4	7	1	2	17
verger	-	2	1	-	2	-	-	5
bois	-	-	-	1	-	-	-	1
pâture	-	-	-	-	-	1	-	1
	6	4	1	6	10	5	2	34

Il est difficile de connaître l'affectation exacte de ces parcelles à l'origine, certaines étant cependant des terres cultivables, les autres des terres froides. On notera cependant que la moitié était occupée par des terres cultivées au siècle dernier.

6. Les divisions agraires

	douar	par	tachenn	tirienn	korn	
terre	1	7	6	12	1	27
pré	-	1	-	1	-	2
verger	-	1	1	-	-	2
sol	-	1	1	-	-	2
courtil	-	1	-	-	-	1
terre vague	-	-	1	-	-	1
lande	-	-	-	-	2	2
pins	-	-	-	-	1	1
	1	11	9	13	4	38

Une très forte proportion était occupée par des terres cultivées et devait l'être vraisemblablement autrefois vu le sens des termes.

*
* *

Les noms de parcelles restent la mémoire vivante d'un monde rural ancien. Ils ont traversé les siècles sans tomber dans l'oubli, se sont maintenus en dépit des modifications parcellaires, d'affectations de cultures différentes. Seul un souci de localisation, de désignation précise a amené l'emploi de qualificatifs adjoints au nom initial, comme bihan, bras, pella, tosta, ...

Ces noms nous renseignent tant sur la qualité des terres que sur leurs propriétaires, sur les cultures et l'élevage pratiqués, sur l'histoire locale, sur les constructions anciennes. Ils évoquent les difficultés d'exploitation des sols dues à des mauvaises terres, terres de lande, de pierre ... Certaines parcelles portent

un nom de personne ; le Breton désignait souvent le lieu où il demeurait ou qu'il possédait de son propre nom ou surnom. Ce nom est resté fixé, attaché à la parcelle même après un changement de propriétaire. D'autres parcelles attestent la présence ancienne de bâtiments tant seigneuriaux que religieux, tombés en ruine et aujourd'hui disparus.

Précis d'histoire locale, témoins d'une société révolue, les noms de parcelles vont pourtant disparaître peu à peu des mémoires. Ils subissent l'agression tant du cadastre qui les a « systématiquement supprimés, pour faire place à un numérotage anonyme » que des collectivités locales qui, le plus souvent, dénomment les nouveaux lotissements par des noms de fleurs, arbres, oiseaux, ...

A ce sujet, je rappellerai une lettre de M^e^ Conan, notaire à Telgruc, lettre adressée à la Société archéologique du Finistère, lue par son président et publiée à la page VIII du *Bulletin* de l'année 1962. « La toponymie bretonne, qui présente un grand intérêt pour les historiens et les chercheurs, disparaîtra à la longue du langage courant si les documents écrits n'en font plus mention. Cela est regrettable, car notre toponymie est particulièrement riche et révélatrice des civilisations anciennes. D'innombrables lieux-dits, tels « Parc-ar-Peulven », « Parc-ar-Menhir », « Parc-an-Mein-Tan » (le champ des silex), « Parc-ar-Moguériou », « Parc-an-Harnellou » indiquent tous l'emplacement de vestiges d'occupation préhistorique ou gallo-romaine. D'autres comme « Parc-ar-Chapel » ou « Parc-ar-Feunteun » évoquent des monuments aujourd'hui disparus.

« Leur suppression amènera en outre des difficultés dans les recherches d'origine de propriété des terres, désignées dans les actes anciens par leur seul nom...

« Soucieux de conserver notre patrimoine linguistique et culturel dans toute son intégrité, la Société émet le vœu que les noms des champs, parcelles et enclos soient conservés dans les nouvelles matrices cadastrales. »

Ce vœu ne fut pas entendu, hélas ! Actuellement, quelques municipalités seulement recourent aux anciens noms de parcelles, noms restés vivants dans la conscience collective, pour dénommer les rues nouvelles.

HAGIOGRAPHIE ET HISTOIRE RELIGIEUSE

ANDRÉ-YVES BOURGÈS

Le souvenir de saint Yves dans le Trégor finistérien *

Les témoignages recueillis à l'occasion du procès de canonisation de saint Yves (1) auprès de ceux qui avaient connu le personnage font mention de nombreux déplacements de celui-ci : hors de Bretagne, à travers la Bretagne et à l'intérieur même de l'ancien évêché de Tréguier.

Le motif de ces déplacements est essentiellement « professionnel » : d'abord les études théologiques et juridiques poursuivies par le saint dans sa jeunesse, ensuite les fonctions ecclésiastiques et judiciaires qu'il exerça auprès des évêques de Rennes et de Tréguier. Ces déplacements se comprennent d'autant mieux que l'on sait que dom Yves fut successivement attaché à la desserte des paroisses de Trédrez et de Louannec et qu'il conserva, sa vie durant, un point particulier d'attache, en l'occurrence le manoir familial de Kermartin, près de Tréguier, qui le vit naître et mourir. Surtout — et bien qu'il soit affirmé par la critique historique moderne que saint Yves ne fut jamais dominicain ni franciscain (2) — il partageait avec les religieux de ces ordres mendiants le goût de la prédication ambulante (3).

(*) Le présent article était achevé avant la publication de l'ouvrage de M. Jean-Christophe Cassard, *Saint Yves de Tréguier*, Paris, Beauchesne, 1992, qui renouvelle l'approche du personnage.

(1) *Processus de vita et miraculis sancti Yvonis*, dans A. DE LA BORDERIE et collab., *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887, p. 1-298. M. Jean-Paul Le Guillou a donné en 1989 une élégante traduction du *Processus*.

(2) Voir l'opinion de Guy Devailly dans *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray, 1980, p. 76.

Au XVII[e] siècle, une tradition constante chez les franciscains de Guingamp voulait qu'Yves de Kermartin ait pris l'habit de tertiaire « peu d'années avant son trépas » (note du 3 mars 1647 rapportée par Sigismond Ropartz dans son *Histoire de Guingamp*, t. II, 1859, p. 192). Mais l'adhésion au tiers ordre franciscain ne constitue pas, surtout pour un prêtre, une agrégation à l'ordre franciscain.

(3) Entre tous les témoignages relatifs à la prédication d'Yves de Kermartin, voir celui d'Yves Tregoezel (*Processus*, test. XLVI) qui déclare l'avoir vu et entendu prêcher un certain vendredi saint dans l'église de Pleubian et que ce même jour Yves de Kermartin avait déjà prêché dans sept autres églises !

C'est en ces différentes occasions qu'il vint et séjourna dans ce qui est aujourd'hui le Trégor finistérien.

Au cours de ses pérégrinations, ou bien parce qu'on venait le voir à Tréguier, à Trédrez, à Louannec, dom Yves eut également l'occasion de rencontrer des autochtones de l'actuel Trégor finistérien. De ces entrevues, parfois fugaces, les bénéficiaires gardèrent un souvenir ébloui parce qu'elles s'accompagnaient le plus souvent de phénomènes miraculeux.

Justement, après sa mort, les vertus thaumaturgiques dont le saint avait donné, au cours de son existence, d'assez nombreux exemples, se radicalisèrent : ceux qui se recommandaient à lui dans des circonstances difficiles se voyaient exaucés, et ce privilège ne se limitait pas aux seuls habitants de la proche région de Tréguier (4) ; là encore, des Trégorois de l'actuel Finistère furent les bénéficiaires de tels prodiges à l'occasion de leur invocation de dom Yves.

*
* *

Le Trégor finistérien, c'est aujourd'hui quelque dix-huit communes (5) réparties dans quatre cantons (6). Le territoire correspond approximativement à celui de l'ancien *pagus Castelli* (7) dont le chef-lieu était peut-être La Boissière (*Ar Veuzit*) en Lanmeur (8).

Au nord de la rivière du Dourduff c'est un terroir presque maritime, enserré dans une presqu'île formant plateau et battu par les vents. Au sud de la rivière de Tromorgant c'est, au contraire, un vrai pays d'Argoat, au relief accidenté, accosté aux montagnes d'Arrée. Quant à la partie médiane du

(4) Il manque une statistique précise quant à l'origine géographique des miraculés de saint Yves.

(5) Dix-huit ou dix-neuf selon qu'on associe ou dissocie Morlaix et Ploujean ; dans l'ordre alphabétique : Botsorhel, Garlan, Guerlesquin, Guimaëc, Lannéanou, Lanmeur, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Le Ponthou, Locquirec, Morlaix (partie à l'est du Queffleuth), Plouégat-Guerrand, Plouégat-Moysan, Plouézoc'h, Plougasnou, Plougonven, Plouigneau, Ploujean, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt.

(6) Dans l'ordre alphabétique : Lanmeur, Morlaix, Plouigneau, Saint-Thégonnec.

(7) A l'exclusion de Plouégat-Moysan (à l'est du Douron) et de Guerlesquin (à l'est du Squiriou, affluent du Douron) qui devaient faire partie intégrante du *Pagus Civitatis* ; le cas de Botsorhel (entre le Douron et le Squiriou) peut prêter à discussion.

(8) C'est du moins ce qu'il paraît être possible de déduire de deux versions de la *Vita sancti Melori* (XII[e] siècle ?). Il y avait là un très ancien *castellum*, dont se voient encore les vestiges et où l'un et l'autre de ces deux textes placent la résidence du fameux Conomor ; ce dernier recueillit le jeune prince proscrit Mélar *in pago castelli sui quod Bocidus appellatur* (version du ms. lat. 13 789, Paris, Bibliothèque nationale), *in pago Castelli in Castellum quod vocatur Boxidus* (version du lectionnaire de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris publiée par D.-B. Grémont, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 348-354). Le chef-lieu du *pagus Castelli* est habituellement placé par les historiens au castel Dinan en Plouigneau. (Voir les travaux d'A. de La Borderie, L. Le Guennec, R. Couffon).

Trégor finistérien, elle s'étire au long de cette très ancienne pénétrante gauloise ou gallo-romaine dont la R.N. 12 a repris l'essentiel du tracé d'est en ouest.

Trois physionomies donc pour un seul *pays* dont l'histoire reste à écrire et qui, aujourd'hui encore, conserve son identité d'autant plus marquée que deux siècles de découpage départemental l'ont arraché au Trégor historique sans pour autant parvenir à le fondre avec le reste du Finistère.

A cet ensemble de dix-huit (ou dix-neuf) communes correspondaient sous l'Ancien Régime quinze paroisses et cinq trèves (9). Mais le *Processus* n'atteste l'existence que de huit d'entre elles ; ce sont dans l'ordre alphabétique : Guimaëc, Lanmeur, Le Ponthou ? (10), Plouégat(-Guerrand)[11], Plougasnou, Plouigneau ? (12), Ploujean, Saint-Melaine de Morlaix. Nous allons les retrouver, citées dans le désordre, à l'occasion des différents contacts, directs et indirects, de dom Yves avec certains de leurs habitants.

*
* *

C'est à Plougasnou que nous rencontrons la première villégiature attestée de dom Yves dans le Trégor finistérien (13). Nous ignorons la date précise de ce séjour, mais il se situe dans les douze dernières années de la vie du saint ; au reste, il y eut sans doute — et c'est une observation qui vaut pour les autres témoignages — plusieurs séjours. Nous ignorons de même quelle en fut la durée, mais elle fut au moins égale à trois jours.

Nous disposons de plus de précisions en ce qui concerne celui qui eut l'honneur d'accueillir et d'héberger dom Yves : il se nommait Geoffroy de L'Isle (*Gaufridus de Insula*) et il devait être à peu près du même âge que le saint (14). Geoffroy de L'Isle appartenait très probablement à la famille noble de ce nom

(9) Les cinq trèves étaient Lannéanou (paroisse mère : Plouigneau), Le Cloître-[Saint-Thégonnec] (paroisse mère : Plourin-lès-Morlaix), Locquirec (paroisse mère : Lanmeur), Saint-Jean-du-Doigt (paroisse mère : Plougasnou), Saint-Eutrope (paroisse mère : Plougonven). — Lanmeur et Locquirec, situées en Trégor, relevaient au spirituel de l'évêché de Dol et non de celui de Tréguier.

(10) Le dernier témoignage du *Processus* (test. CCXLIII) est procuré par *Ivo Gigoti Jollanc*, domicilié de *Pontrou* ; une confusion avec Pontrieux n'est pas à exclure.

(11) Le *Processus* (test. LXXVI, LXXVII, LXXVIII) fait mention à plusieurs reprises de la « paroisse de *Gazvallon* » qui rend la forme bretonne * *Ploegazvallon* : le nom ancien de Plouégat-Guerrand (jusqu'au XVII[e] siècle) était effectivement Plouégat-Gallon. — L'identification *Gazvallon* / Plouégat-Guerrand est de surcroît renforcée par celle de Porzmeur, nom de village en cette même paroisse (cf. note 42).

(12) Yves de Kermartin fut reçu plusieurs fois au manoir du Fertey (*Processus*, test. XXXVI), lequel ne peut être que le château de La Ferté en Plouigneau (cf. note 30). C'est sans doute également le nom de la paroisse de Plouigneau qui se dissimule derrière la cacographie *Ploeymiam* (*Processus*, test. CLIII) [notes 37 et 38].

(13) *Processus*, test. XIII.

(14) Geoffroy de L'Isle déclare être âgé d'environ soixante-dix-huit ans en 1330, ce qui rapporte sa naissance vers 1252.

dont le fief patronymique consistait au XVe siècle en « un noble manoir d'ancessorie et de grant étendue de terre » (15). Soulignons — et là encore l'observation vaut pour de nombreux autres témoignages — que c'est auprès de sa classe d'origine, la petite noblesse rurale, et aussi dans les rangs de l'aristocratie féodale, que dom Yves trouvait ses appuis, au moins logistiques (16).

Comment Geoffroy de L'Isle avait-il fait la connaissance du saint ? Sans pouvoir l'affirmer, car le témoignage n'est pas suffisamment explicite, il est probable que cette relation s'instaura et perdura après que Geoffroy de L'Isle se fut trouvé en situation de plaideur devant la cour de Tréguier et qu'il ait eu alors à demander l'arbitrage de l'official, lequel — on le sait — n'était autre que dom Yves. Nous reviendrons plus loin sur les circonstances et le règlement de la procédure dans laquelle était engagé Geoffroy de L'Isle ; mais nous pouvons déjà révéler que si l'affaire fut réglée à la satisfaction réciproque des parties en débat, ce fut bien sûr grâce à l'intercession du saint ; que le juge obtienne un tel résultat n'est déjà pas banal ; qu'il conserve l'amitié des plaignants l'est encore moins ; mais surtout que l'affaire ait été réglée, et définitivement, sans être jugée, mérite sans doute d'être inscrit dans les annales judiciaires. A défaut, les rédacteurs du rapport des cardinaux (17) ont inscrit le fait parmi les miracles opérés par saint Yves.

Pierre de Lanmeur, qui se qualifiait « professeur de lois » (*Petrus de Lamur legum professor*), nous signale avoir vu prêcher dom Yves à Guingamp, à Guimaëc — le texte latin donne la forme fautive *Gumet* — et dans plusieurs autres lieux (18).

En même temps, Pierre de Lanmeur indique que sa mère accueillit le saint, que ce dernier mangea et dormit chez elle. Le témoignage, là encore, n'est pas suffisamment explicite quant à l'époque et à la durée du séjour en question ; mais quant au lieu, qui n'est pas précisé, il ne peut y avoir de doute : à l'occasion d'une déclaration ultérieure dont nous traiterons, Pierre de Lanmeur désigne

---

(15) Joseph FLOCH, *Plougasnou, mille ans d'histoire*, Mayenne, 1976, p. 73.

(16) Le *Processus* nous montre Yves de Kermartin reçu chez les Pestivien dans leurs différents manoirs de Pestivien, Glomel et Gouézec (test. IV, XVI, XXXVI) ; chez les Keranrais dans leurs manoirs de Troguéry et Coatrédrez (test. XVI et XXXIX) ; chez les Pont-Blanc à Plouaret (test. XXI) ; chez les Tournemine dans leur manoir de Botloy (test. XXV et CLXXIV) ; chez les Lanmeur à Guimaëc (cf. *infra*) ; chez les Charruel à Pleumeur-(Gautier ?) [test. XXXIII] et dans leur manoir du *Fertey* (cf. *infra*) ; chez les Kerrimel (à Plouguiel ?) [test. XLII] ; chez les Tregoezel à Pleubian (test. XLVI et LXVII).

Cette liste ne prétend nullement à l'exhaustivité ; par ailleurs, il n'est pas prouvé que la famille de L'Isle ou celle de Trégoezel, réputées nobles au début du XVe siècle, le fussent à la fin du XIIIe siècle (cf. aussi note 48). Un autre témoignage recueilli dans le *Processus* (test. XXX) rapporte expressément qu'à l'occasion de ses prédications ambulantes, Yves de Kermartin devenait alors l'hôte des riches du pays ; cette classe aisée déborde peut-être la noblesse pour s'étendre à la bourgeoisie des villes du Trégor (Tréguier, Lannion, La Roche-Derrien, Guingamp, Morlaix).

(17) Le rapport des cardinaux, publié par A. de La Borderie (*op. cit.*, p. 301-435) se présente comme la synthèse du *Processus* ; il en reprend les différents éléments et les répartit en diverses rubriques.

(18) *Processus*, test. XXVII.

expressément comme son domicile de l'époque Le Cosquer (*Quosquer*) en la paroisse de Guimaëc (*Guitmace*) [19].

Pierre de Lanmeur, né vers 1270 (20), avait probablement étudié le droit à Orléans (21) avant de revenir dans son pays natal où un brillant mariage avec *Levenez* alias *La veneza*, héritière de la seigneurie de Boiséon, le dispensa sans doute d'exercer ses talents de jurisconsulte en même temps qu'il lui permit de quitter ultérieurement sa médiocre maison du Cosquer pour s'installer au manoir de Boiséon, paroisse de Lanmeur, diocèse de Dol (*in manerio suo Silva Eudonis parrochie de Lamur, Dolensis diocesis*) [22]. De ses études juridiques, Pierre de Lanmeur garda le goût de l'investigation documentaire et de l'écrit : on croit savoir qu'il se livra à un travail d'inventaire « de plusieurs et anciens actes concernant l'antiquité et la noblesse desdits sieurs de Lanmeur (...), ledit inventaire fait en l'an 1304 » (extrait de l'induction d'actes faite au soutien des prétentions de la famille de Boiséon à être maintenue noble par la Chambre de réformation de la noblesse en 1671 [23]) ; on ignore ce qu'il advint de ses travaux et c'est évidemment très dommageable pour la généalogie de cette famille (24), en même temps que la disparition des travaux compilés ou rédigés par Pierre de Lanmeur nous prive d'éventuelles précisions sur la nature des liens qui l'attachaient, lui et les siens, à dom Yves : amitié, parenté ou pure convenance sociale ?

---

(19) *Processus*, test. CXLVI. On trouve ailleurs (test. XCVIII *bis*) *Vetus Villa* et la paroisse de *Vimahec*, le nom même de Cosquer — l'orthographe retenue est celle en usage aujourd'hui à Guimaëc — qui signifie « vieux village », « atteste un habitat ancien et est souvent l'indice de vestiges gallo-romains » (B. TANGUY, dans *Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 73). Il est possible que ce nom ait désigné le chef-lieu d'une très ancienne seigneurie.

(20) Pierre de Lanmeur déclare être âgé d'environ soixante ans en 1330.

(21) En ce dernier tiers du XIII^e siècle, Orléans s'est définitivement affirmée comme la capitale de l'étude du droit ; comme le souligne J. Le Mappian dans *Yves de Tréguier*, 1981, p. 102, « cinq Trégorois au moins fréquentent ensemble le *studium* juridique durant les années postérieures à 1270 ». René Prigent, dans son excellente édition du *Formulaire de Tréguier* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IV, 1923, p. 275-413), avait cru pouvoir identifier Pierre de Lanmeur à un certain *Magistro P. nomine, legum... professori* à Orléans, destinataire d'une lettre dans laquelle son père *B. dominus Castrinovi* lui demandait de venir soutenir le procès de sa sœur trompée par un personnage désigné *P. filius Boniviri* ; cette hypothèse paraît extrêmement hasardeuse.

(22) *Processus*, test. XCVIII *bis* et CXLVI.

(23) La maintenue de noblesse de la famille de Boiséon en date du 23 mars 1671 a été publiée par le comte de Rosmorduc dans *La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation*, t. I, 1896, p. 32-60. Trois copies anciennes de cette maintenue sont conservées dans le chartrier de Boiséon aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (23 J 53). Ce chartrier représente quelque 157 liasses ou dossiers (23 J 53 à 23 J 09) ; les sondages que nous avons pratiqués (23 J 53, 23 J 54, 23 J 55, 23 J 120, 23 J 121, 23 J 129) nous ont permis de retrouver en original et / ou en copie la plupart des actes anciens (XIV^e siècle) cités dans la maintenue de 1671, à l'exception, hélas, de l'inventaire de 1304.

(24) Un travail généalogique du XVII^e siècle, également conservé dans le chartrier de Boiséon (23 J 54), donne le nom des parents de Pierre de Lanmeur : il s'agirait d'Yves de Lanmeur et de Typhaine de Rostrenen ; cette dernière pourrait être la sœur de Constance de Rostrenen dont on connaît les liens d'amitié avec Yves de Kermartin (cf. *infra*).

Les relations étroites que le saint entretint sa vie durant avec la famille des seigneurs de Pestivien sont bien connues : dom Yves était d'ailleurs le confesseur attitré de Constance de Rostrenen (25), épouse de Jean de Pestivien, et fit de nombreux séjours dans les différents manoirs où résidait ce couple ; Jean et Constance avaient au moins quatre enfants : Jean, Bienvenue, Tiphaine et Plaisou, lesquels sont témoins ou cités dans le procès de canonisation.

Plaisou, quant à elle, rapporte avoir connu dom Yves quand elle vivait encore au manoir paternel à Pestivien, mais aussi l'avoir elle-même accueilli « au manoir du chevalier son mari, manoir appelé Le Fertey au diocèse de Tréguier » ; à l'occasion de son témoignage, Plaisou de Pestivien indiquait qu'elle était veuve d'*Henri Caruel*, chevalier (27).

L'identification de ce dernier personnage avec un membre de la famille Charruel ne paraît poser aucun problème : on trouve en 1320 *Mons. Henry Charruel* témoin du contrat de mariage d'Alain de Rohan avec Jeanne de Rostrenen (28) et, dès 1294, *Monsour Henri Charruel* devait un chevalier à l'ost ducal pour le *fie Even Guen* sous la baillie de Tréguier (29).

Quant au manoir appelé Le Fertey, sa localisation, longtemps problématique, paraît désormais assurée au lieu-dit Castel-Coat-ar-Ferte, « le château du bois de la Ferté », en Plouigneau où se voient encore aujourd'hui les impressionnants vestiges d'un puissant château féodal avec retranchements, douves et motte (30). Là séjourna dom Yves à plusieurs reprises pour des durées non précisées et à des époques de sa vie qui ne sont pas connues ; mais à chaque fois qu'il quittait ce lieu, Plaisou de Pestivien le déplorait car « elle aurait voulu qu'il restât toujours avec elle » (31).

Que nous apprennent sur la vie et la personnalité de saint Yves ces trois témoignages entre tous ceux qui sont rapportés dans le *Processus* ? Ils confir-

---

(25) Le nom de cette dame est extrêmement défiguré dans le *Processus : Roscravel, Roscavel.* Elle était la sœur de Pierre, sire de Rostrenen, cité en 1279, 1284, 1294, décédé en 1307 et (peut-être) de Typhaine de Rostrenen (cf. note 24) ; elle eut en dot la terre de Glomel.

(26) *Processus*, test. IV, XVI, XXXVI, CXVII, CXLVIII, CCXXVI.

(27) *Processus*, test. XXXVI.

(28) Dom MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 1298. Henri Charruel était marié à Plaisou de Pestivien, elle-même cousine germaine du père de Jeanne de Rostrenen.

(29) *Le livre des Ostz de Bretagne*, publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. VII, 1867, p. 187-198.

(30) A. DE LA BORDERIE (*op. cit.*, p. 500) ne proposait pas de localisation. L. Le Guennec (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915), avait reconnu en Castel-Coat-ar-Ferté le manoir où séjourna Yves de Kermartin chez ses hôtes Charruel. L'abbé M. Le Clerc (Ao. Klerg), dans la série d'articles en breton qu'il consacra au *Processus* dans *Barr-Heol* (nos 87-100, 1975-1978) indiquait Le Ferté en Maël-Carhaix ; mais cette dernière paroisse était en Cornouaille. Plus récemment encore, M. Yves Le Brigant, grand spécialiste des sites archéologiques de la région qui nous intéresse, est revenu à l'opinion émise par L. Le Guennec (*Cahiers du Trégor*, n° 3, p. 4) et à laquelle nous nous rangeons. Dans le même article, M. Le Brigant situe le château d'Even Guen que mentionne *le Livre des Ostz* dans la paroisse de Plouégat-Guerrand.

(31) *Processus*, test. XXXVI.

ment que le personnage menait une vie extrêmement austère où la satisfaction des appétits sensuels n'avait aucune place : un seul repas par jour fait de plantes potagères et de pain grossier et arrosé d'eau ; ce régime entrecoupé de périodes de jeûne ; le refus de tout confort pour dormir et même le refus du plaisir procuré par le sommeil ; le port de vêtements d'étoffe grossière ; etc.

Au-delà des aspects mortificatoires, il a une infinie compassion pour toutes les personnes malheureuses ou en situation de faiblesse sociale : pauvres, orphelins, mineurs, veuves, etc., auxquelles il apporte secours matériel et spirituel.

Il y a enfin la confession et la prédication : saint Yves est au service et à l'écoute des âmes ; il leur apporte en même temps le réconfort de sa parole et de la parole de Dieu. Plaisou de Pestivien insiste sur le charisme du personnage ; et de mentionner le fait qu'il entraînait dans son sillage toute une cohorte de jeunes gens de l'aristocratie ; et nous pouvons, sans crainte de nous tromper, reconnaître parmi cette petite troupe Pierre de Lanmeur, avant son mariage (32).

*
* *

A l'occasion de sa carrière estudiantine à Paris et à Orléans, Yves fit connaissance et se lia d'amitié avec des condisciples dont certains étaient en même temps des compatriotes : parmi ces Trégorois, il y avait Raoul Portier (*Radulphus Portarii*), lequel en 1330 était établi à Lanmeur. Cette amitié, née entre les deux jeunes hommes, perdura jusqu'à leur âge mûr et Raoul continua, sa vie durant, de visiter saint Yves, au presbytère de Trédrez, au manoir de Kermartin ; ici, il fut le témoin de l'austérité de la vie que menait le saint, là il assista au renouvellement du miracle de la multiplication des pains. Une autre fois Raoul eut à rencontrer son ancien condisciple dans le cadre des fonctions judiciaires que ce dernier exerçait : Raoul et Jacques (*Jacobus*), son frère, avaient un différend avec le second mari de leur mère, lequel n'était autre que Geoffroy de L'Isle, de Plougasnou. De ce différend était sorti un procès qui, semble-t-il, menaçait de traîner en longueur et ne pouvait être tranché de façon satisfaisante ; seule une transaction amiable aurait permis de régler le contentieux entre le parâtre et ses beaux-fils, mais si ces derniers voulaient bien s'y prêter, l'autre partie s'y refusait avec entêtement. Alors dom Yves célébra une

(32) *Le Processus* nous a conservé les noms de quelques-uns des membres de cette cohorte juvénile : Alain de La Rochehuon, âgé de soixante ans en 1330 (test. XVII) ; Guillaume de Ploeuc, âgé de quarante-cinq ans en 1330 (test. XXVIII) ; il faut ajouter Thomas de Kerrimel lequel, avec quelques autres dont Derrien de Boissalion qui raconte l'histoire (test. XLIV), accompagnait Yves de Kermartin en pèlerinage à Notre-Dame de Quintin, quand, touché par les exhortations du saint, il s'arrêta au monastère de Bégard et se fit moine. Nous sommes assez tenté de voir dans ce phénomène une des formes de l'errance, de la quête, du vagabondage de la *juventus* sur quoi Georges Duby a écrit de fortes pages (*La société chevaleresque*, 1988, p. 129-142).

messe aux fins d'obtenir que Dieu éclaire le cœur des plaignants ; et, immédiatement à suivre sa prière, les deux parties s'accordèrent définitivement (33).

Un lundi de printemps, l'année 1300 environ, deux commères circulent à pied sur la route entre Lannion et Tréguier : elles vont en pèlerinage aux sept saints de Bretagne — *le fameux Tro-Breizh* — et en chemin rencontrent dom Yves que toutes deux connaissent déjà ; ces deux femmes s'appellent, l'une Margilie (*Margilia*), l'autre Mahaut (*Mahauta*) et elles sont âgées de vingt à vingt-cinq ans. Sur le bord de la route, il y a une misérable cabane, de fougères ou de genêts sans doute, dans laquelle gît un pauvre qui implore les passants car il meurt de faim. Dom Yves va à la cabane et converse longuement avec le malheureux auquel il laisse en aumône, faute de mieux, son chaperon. Le trio reprend la route ; soudain, après une bonne demi-heure de marche, les deux femmes découvrent avec stupeur que le saint est à nouveau couvert de son chaperon ; alors dom Yves tombe à genoux en remerciant le Seigneur et les femmes pleurent d'émerveillement. Après ce moment d'intense émotion, dom Yves quitte les deux femmes pour rejoindre son manoir de Kermartin.

Trente années donc avaient passé quand Margilie et Mahaut racontaient ce miracle : l'une et l'autre s'étaient entre-temps mariées, respectivement au fils Thos (*Uxor filii Thos*) et à Rivallon Leyzour (*Uxor Rivallonis Leyzour*) et demeuraient toutes deux à Lanmeur (34).

Un autre témoin au *Processus* s'appelle Hamon de Reger (*Hamo de Reger*) [35] ; il demeurait en la « paroisse de *Ploeymiam*, diocèse de Tréguier », toponyme défiguré dans lequel A. de La Borderie croyait reconnaître la paroisse de Ploumilliau (36). En fait, une étude attentive de l'implantation ancienne du nom de famille *Reger* permet de localiser ce patronyme aux XV^e^-XVI^e^ siècles dans les paroisses de Plougasnou, Saint-Melaine de Morlaix et Plouézoch (37). Laquelle de ces paroisses, ou bien quelle autre leur voisine, peut se cacher derrière la cacographie *Ploeymiam* ? Nous inclinons volontiers pour Plouigneau sans pouvoir l'affirmer ; mais nous pensons pouvoir éliminer sans risque Ploumilliau, dont le nom s'écrivait déjà ainsi en 1426 (38).

Le témoignage de Hamon de Reger, corroboré par celui de son neveu, Guillaume de Keranson (*Guillelmus de Quaranson*) [39], est tout empreint du « surnaturel breton » dont Anatole Le Braz a jadis recueilli la quintessence dans

(33) *Processus*, test. XII et XIII. Le nom est parfois rendu par Porcher, compte tenu d'une difficulté de lecture entre *Portarii* et *Porcarii*.

(34) *Processus*, test. XCVII et XCVIII.

(35) *Processus*, test. CLIII. La forme donnée par le témoignage immédiatement antérieur (test. CLII) est *Hamo de Grosguier*.

(36) *Op. cit.*, p. 502.

(37) Extrait d'une lettre en breton datée du 29 octobre 1976 adressée par l'éminent celtisant F. Gourvil à l'abbé Le Clerc et rapportée par ce dernier dans la revue *Barr-Heol* (cf. note 30).

(38) R. DE SAINT-JOUAN, *Dictionnaire des communes... des Côtes-d'Armor*, 1990, p. 539.

(39) *Processus*, test. CLII. Ce personnage doit pouvoir être identifié avec *Guillelmus de Karanzan* (test. XXII).

son ouvrage fameux sur *La Légende de la mort*. A l'occasion d'un repas chez dom Yves au presbytère de Louannec sont invités, outre lesdits Hamon et Guillaume, deux autres individus, dont les noms ne sont pas rapportés, et un certain Guillaume d'Yvias (*Guillelmus Dyvias*), prêtre, lequel n'est autre que le vicaire de la paroisse de Louannec ; les témoins ne se souviennent pas précisément de la date de cet événement (1297 ?) mais seulement qu'il s'agit d'une année de grande disette et que dom Yves est entouré de son habituel cortège de gueux et de crève-la-faim qui implorent son aide. Il ne reste dans le presbytère qu'un seul pain et le recteur de Louannec n'hésite pas un seul instant à le distribuer en aumônes, aux grands dam et colère de Guillaume d'Yvias ; alors, miraculeusement, une naine, que personne ne connaît, arrive à la porte de la maison et apporte trois fouaces, avant de disparaître comme par enchantement. Cette apparition et cette disparition successives, qui ne laissent d'autres traces que les fouaces, emplissent de stupeur les commensaux de dom Yves, lesquels s'interrogent ; mais leur hôte leur recommande le silence, ajoutant ainsi au caractère surnaturel de l'intervention de la gnomide.

*
**

Après sa mort, Yves de Kermartin est immédiatement « canonisé » par le peuple ; en chaque occasion difficile, on implore son intercession et aussitôt le miracle se produit : les morts ressuscitent, les fous furieux retrouvent l'équilibre, les aveugles voient, les difformes et les paralytiques se redressent et se meuvent ; surtout le danger qui menace s'écarte à chaque invocation du nom du saint : les incendies s'éteignent, les naufragés échappent à la noyade, etc. (40).

Les prodiges sont tellement incessants que, moins d'une génération après la disparition de dom Yves, on instruit l'enquête officielle sur sa vie et ses miracles en vue de procéder à sa canonisation, laquelle interviendra en 1347. Déjà la renommée du saint trégorois a largement dépassé les limites de son diocèse : la Bretagne entière le vénère, mais aussi les Angevins, les Normands, les « Franciliens », les Gascons, les « Occitans », les Anglais, les Espagnols, etc. (41).

Au mois de juin 1323, le petit Guillaume, fils d'Alain Guyomar (*Guillelmus filius Alani Guidomari*), s'amuse sur le bord de l'étang de Porz-Meur (*Portus Magnus*) en la paroisse de Plouégat (-Guerrand), non loin de chez ses père et mère ; un dérapage et l'enfant — il a cinq, six ans — tombe à l'eau et s'engloutit. Il semble que les berges de l'étang étaient fréquentées, car on a vu l'accident, et bientôt se trouvent rassemblés là des habitants de Plouégat-Guerrand consternés et affolés qui appellent à l'aide : ce sont Richard, fils de Le Corre (*Richardus filius Nani*), Guillot, fils d'Hervé Banicon (*Guillotus filius*

(40) Ce rapide résumé est emprunté à J. Le Mappian, *op. cit.*, p. 24-25.

(41) *Processus*, test. XII, LVI, LVII, CXVII, CXX, CXXI, CXXII, CXLV, CCIV, CCV, CCXXXI, CCXXXIII.

Hervei Banicon), et Typhaine, fille d'Alain Quevrinec (*Theophania filia Alani Keuranoci*). Alerté par ces cris de panique, arrive sur les lieux Hervé Molloe (*Herveus Molloe*), lequel n'est autre que le mari de Typhaine ci-dessus citée ; c'est un homme d'une quarantaine d'années, pondéré, qui s'efforce de ramener sur la terre ferme le corps du petit noyé et parvient à ses fins en invoquant saint Yves. Un peu plus tard surviennent les parents du petit Guillaume, lesquels s'en remettent aussitôt au saint pour ramener leur enfant à la vie : leur prière est assortie de la promesse d'acquitter tous les ans un cierge aussi long que le corps du petit mort. Car, pour tous les protagonistes de l'accident — y compris le noyé qui témoigne lui aussi à l'occasion du *Processus* — il va de soi que Guillaume était mort, étant demeuré sous l'eau une heure au moins ; mais l'après-midi du même jour, Hervé Molloe se rend chez ses voisins, les parents de Guillaume, et découvre ce dernier bien vivant, ce que tous attribuèrent aux mérites de saint Yves (42).

Un accident similaire se produit à Saint-Melaine de Morlaix quelques mois seulement avant l'ouverture du *Processus* : le petit Jean (*Johannes*), âgé de quatre ans, fils de Pierre Le Corre (*Petrus Nani*) et de Margilie (*Margilia*), est tombé à l'eau dans le bief du moulin ducal sis en cette paroisse de Saint-Melaine. A la suite de quelle circonstance Jeannet avait-il fait cette chute ? On peut supposer qu'avec d'autres garçons de son âge, il jouait au bord du bief car le sauveteur, *Heliotus Rinchue*, fut averti de l'accident par un enfant ; Heliot Rinchue fut bientôt rejoint par Yves de Torozc (*Yvo de Torozc*) qui transporta le petit corps inerte jusqu'à la demeure de Pierre Le Corre. En chemin, ils rencontrent la mère de l'enfant, Margilie, qui voue son fils à saint Yves ; le père, quant à lui, a été hélé par les témoins de la scène alors qu'il se trouvait à bord de son bateau de commerce, et revient à son domicile pour découvrir son enfant déjà ressuscité. Alors, afin de remercier saint Yves, toute la famille se rend à la cathédrale de Tréguier huit jours après l'accident et offre en action de grâce un cierge de la longueur du petit garçon (43).

Pierre de Lanmeur (dont nous avons parlé) avait connu dom Yves lors du passage de celui-ci à Guimaëc ; il l'avait suivi jusqu'à Guingamp et en bien d'autres lieux ; on peut ainsi qualifier Pierre de Lanmeur de véritable disciple de saint Yves. Quoi de plus naturel, dès lors, que, marié et devenu père de famille, le disciple fasse appel à son maître disparu et l'invoque à l'occasion de la disgrâce qui touche un des siens ?

Au mois de mai ou de juin 1306, la petite Margilie (*Margilia*), âgée de quatre ans peut-être, fille dudit Pierre de Lanmeur et de Levenez, sa femme, tombe malade ; elle souffre d'abord d'accès de fièvre, puis les signes de la

(42) *Processus*, test. LXXVI, LXXVII, LXXVIII. Porz-Meur est aujourd'hui encore nom de lieu dans la commune de Plouégat-Guerrand, ce qui confirme l'identité entre celle-ci et l'ancienne paroisse de *Gazvallon*. Nous avons rendu les noms de famille *Nanus* (en français Le Nain) et *Keuranocus* par les anthroponymes bretons Le Corre et Quevrinec.

(43) *Processus*, test. LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII. Nous avons à nouveau rendu le nom de famille *Nanus* par l'anthroponyme breton Le Corre ; quant à la signification possible des noms *Rinchue* et *de Torozc*, elle nous échappe absolument.

maladie s'extériorisent : c'est la petite vérole, souvent mortelle ; l'enfant se retrouve affligée d'une taie sur l'œil qui la défigure et lui occasionne sans doute des douleurs indicibles. Alors les parents vont jusqu'à souhaiter la mort de leur fille plutôt que cette disgrâce ; ils invoquent saint Yves pour obtenir la guérison de l'enfant et promettent, si celle-ci intervient, de se rendre pieds nus jusqu'au tombeau du saint.

Le lendemain même de cette prière, la petite Margilie était guérie, comme purent le constater, outre ses parents, sa nourrice Mahaut — laquelle n'est autre que l'épouse de Rivallon Leyzour, celle qui cheminait sur la route du *Tro-Breizh* quand elle assista au miracle du chaperon —, le prieur de Notre-Dame de Kernitron et le desservant de l'église paroissiale de Lanmeur. Cette guérison eut lieu au Cosquer en la paroisse de Guimaëc, demeure des parents de la petite miraculée (44).

C'est encore Pierre de Lanmeur qui rapporte l'histoire de Jean, fils de Le Corre, paroissien de Lanmeur (*Johannes filius Nani parochianus de Lamuer*), lequel faisait sans doute partie de la domesticité de la famille de Boiséon ; à une date qu'il nous est impossible de préciser — entre 1306 environ et 1317 environ — et sans doute à la suite du décès du seigneur de Boiséon — le père de Levenez —, Pierre de Lanmeur et sa femme quittèrent Le Cosquer en Guimaëc, fief ancestral de la famille de Lanmeur, pour venir habiter au « manoir de Boiséon » ; là demeuraient Typhaine (*Theophania*), mariée à un certain Le Corre, et leur fils, Jean né aux environs de 1305.

Ce dernier fut pris vers l'âge de douze ans d'un accès de goutte qui le rendit perclus des pieds et des jambes au point qu'il ne pouvait se déplacer que sur les mains et les genoux. Le calvaire de Jean devait durer huit années ; puis un jour, décidée à lui venir en aide, Levenez, sa maîtresse, le fit conduire au tombeau de saint Yves à Tréguier et là il recouvra l'usage de ses jambes en contrepartie de l'offrande d'un cierge de sa taille et de sa grosseur.

Ce miracle eut lieu en présence de beaucoup de gens que Jean ne connaissait pas ; et il revint guéri au manoir de Boiséon où désormais — son témoignage et celui de Pierre de Lanmeur ne le disent pas, mais on peut le supposer — il put remplir les fonctions que ses maîtres lui confièrent (45).

---

(44) *Processus*, test. XCVIII *bis* et CXLVI. Le texte du *Processus* désigne le prieur de Kernitron comme le « prieur de Lanmeur » : il y avait en effet dans cette paroisse un prieuré qui subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et dont on connaît la liste des bénéficiaires depuis la fin du XVI[e] siècle ; antérieurement, nous ne disposons que de très peu d'éléments sur l'histoire de ce prieuré. Il paraît attesté dès 1163 et, plus certainement encore, depuis 1188 sous le vocable de Sainte-Marie, lequel a donné son nom au lieu même où le prieuré était établi (Kernitron, « la ville de la Dame », « la ville Notre-Dame »). Quant à l'église paroissiale de Lanmeur, elle était le plus souvent desservie sous l'Ancien Régime par un vicaire qui dépendait du doyen de Lanmeur.

Margilie de Lanmeur vécut encore deux ans ou environ après sa guérison miraculeuse ; il ne faut pas la confondre avec sa nièce également nommée Margilie, héritière des terres du Cosquer en Guimaëc et du Boiséon en Lanmeur, substituée aux nom et armes de Boiséon qu'elle transmit à la postérité de son second mariage avec Hervé de Coatrédrez.

(45) *Processus*, test. CXLVI et CXLVII.

C'est une autre histoire de guérison miraculeuse d'une percluse que racontent plusieurs témoins cités dans le *Processus* (6) : celle de Catherine, femme de Jean Begaignon, originaire de Ploujean, paroissienne de Plestin (*Katherina uxor Johannis [Begainion] oriunda de Plebe Johannis, parochiana de Plestin*). Catherine est née vers 1290 ; son père se nommait *Autredus* ; elle était originaire de Ploujean, comme elle le dit elle-même et comme le confirment plusieurs témoins ; d'autres disent Plougasnou ou Plestin.

Aux alentours de sa quinzième année, elle fut frappée de la goutte et d'autres maladies qui la rendirent percluse et incapable de se mettre debout et de se nourrir toute seule. « Une année et plus », selon son expression, elle endure de terribles souffrances, avant d'être conduite au tombeau de saint Yves : elle demeure ainsi près de deux mois à Tréguier le plus souvent dans la cathédrale à prier le saint ; mais hélas, au bout de ce long séjour, elle n'est toujours pas guérie et doit se résoudre à retourner chez elle. Alors son serviteur, Hervé, qui l'a accompagnée — la mère de Catherine est restée à Ploujean et son père était peut-être décédé à cette époque car il n'y est nullement fait allusion — l'attache sur un cheval et, bride en main, conduit la bête et la malheureuse cavalière sur le chemin du retour, lequel passe par Lannion, Saint-Michel-en-Grève, Plestin, Lanmeur. Ils ont à peine parcouru une lieue quand, au passage de la rivière du Guindy au Pont-Losquet (*Pons Combustus*) — là où saint Yves opéra deux autres miracles — Catherine tourne son regard en arrière vers la cathédrale de Tréguier et invoque une fois encore le saint thaumaturge : alors, aux yeux éblouis de son serviteur, Catherine est entourée d'une grande lumière et ses membres retrouvent leur liberté de mouvement ; il faut vite la détacher, elle marche, elle court même sans doute, et s'en retourne derechef à Tréguier où elle fait l'offrande d'un cierge.

Nous sommes en 1305 ou 1306 (« dans les deux ou trois ans qui ont suivi la mort du saint », précise un témoin qui confirme la chronologie et les repères donnés par Catherine) et il s'agit sans doute d'un des premiers miracles *post mortem* de saint Yves dont on ait gardé le souvenir avec un luxe de détails renforcés par des témoignages multiples ; ainsi on apprend qu'après sa guérison, Catherine chercha à contracter mariage avec un certain Jean Hyraes (*Johannes Hyraes*) qui était un « clerc » et demeurait à Tréguier : peut-être faut-il rattacher Jean Hyraes à cette famille *Hyraes*, alias *Amireys* (pour * An Hirez) alias *Liroitz* (pour * L'Hirez) dont les membres bénéficient eux aussi de miracles attribués à saint Yves (47). Le décès de Jean Hyraes empêcha que fût scellée son union avec Catherine ; mais nous avons vu qu'à l'époque du *Processus*, elle était mariée avec Jean Begaignon de Plestin ; et il faut proba-

(46) *Processus*, test. CLIV, CLXX, CLXXI, CLXXII, CLXXIII, CLXXV, CLXXVI, CLXXVII, CLXXVIII, CLXXIX. Au total ce sont donc dix témoignages relatifs à la guérison miraculeuse de la jeune fille ; aucun autre miracle attribué à saint Yves ne suscite autant de déclarations dans le *Processus*.

(47) En l'occurrence, la mère, *Heliena*, veuve de *G. Hyraes*, et leur fils *Stephanus*, marin de commerce (*Processus*, test. CXXIII, CXXIV, CXXV, CXL, CCXII, CXIII, CXIV). Il faut lire leur nom de famille *Hirez, matronyme de *Hir*, « long ».

blement reconnaître dans ce couple les parents du futur évêque de Tréguier, Even *alias* Yves Begaignon, et la souche de la famille noble de ce nom connue à Plestin dès la réformation de 1427 (48).

Le dernier miracle relatif à des Trégorois de l'actuel Finistère concerne encore une Lanmeuroise : Mahaut (*Mahauta*), fille de Levenez (*Leveneza*), veuve de Guyon Mary (*relicta Guidonis Mary*). La petite Mahaut avait deux ans quand elle fut atteinte d'une hémiplégie ; sur les conseils d'une voisine, *Junharchant*, épouse de Hervé Lansque (*uxor Hervei Lansque*), les père et mère de l'enfant décidèrent de la conduire en pèlerinage au tombeau de saint Yves ; mais en route, à Plestin, Mahaut recouvra pleinement la santé, ce que ses parents attribuèrent aux mérites de saint Yves, auquel *Junharchant* avait voué l'enfant contre un denier par an (49).

*
**

Une brève conclusion s'impose : la richesse documentaire du *Processus de vita et miraculis sancti Yvonis* permet sans doute, comme le soulignait déjà Arthur de La Borderie, d'éclairer l'histoire du XIII[e] siècle breton (50). A peine l'avons-nous effleuré en ce qui concerne les indigènes du territoire aujourd'hui devenu le Trégor finistérien. Et d'autres pistes de recherche se découvrent à cette occasion : les déplacements et les pèlerinages ; la prédication ambulante ; les rapports entre classes socio-politiques (noblesse rurale, bourgeoisie marchande, indigents et miséreux) ; la tradition dans ses aspects populaires et oraux et la persistance de l'érudition et de l'écrit ; etc.

Autant de champs ouverts au labeur de l'historien et dont le défrichement s'avère toujours porteur de riches moissons à venir.

(48) Even Begaignon était religieux dominicain à Morlaix dès 1326 ; pourvu de l'évêché de Tréguier en 1362, il fut promu au cardinalat en 1371 et mourut à Rome en 1378 (voir l'article de M. Arnaud BEGAIGNON dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXX, 1992, p. 3-41). On trouve Yves Begaignon cité en 1356 en qualité d'homme d'armes ; tout laisse à supposer qu'il était également le fils de Jean Begaignon et de Catherine Autret et qu'il avait été baptisé Yves en l'honneur du grand saint trégorois auquel sa mère devait d'avoir été guérie. La date de 1427 marque le *terminus ad quem* de l'entrée de cette famille dans la noblesse ; celle de 1356 en est le *terminus a quo*, car rien ne laisse supposer dans le texte du *Processus* que les Begaignon fussent à l'époque (1330) considérés comme nobles. Faut-il en déduire cette famille est entrée dans le second ordre à la faveur de l'élévation d'un de ses membres au rang de prince de l'Église ; ou à la suite de la guerre de Succession de Bretagne, à l'exemple probable de la famille de Lannion ?

(49) *Processus*, test. CCXXIV.

(50) *Op. cit.*, *Introduction*, p. II.

JEAN-CHRISTOPHE CASSARD *

La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au IX^e siècle

S'il n'est sans doute plus besoin d'insister sur la vitalité du *scriptorium* de Landévennec au IX^e siècle tant sa production apparaît abondante (1) et féconde — au moins trois *Vitae* sont composées en son sein, dont une fait l'objet de plusieurs rédactions successives (2) —, il demeure que les textes hagiographiques alors rédigés par les fils de saint Guénolé continuent à alimenter les discussions des historiens quant à leur valeur heuristique. En dépit de leur ancienneté vénérable, en apparence garante d'une tradition immémoriale, peut-on en effet les utiliser comme des sources à part entière sur les origines de la Bretagne comme entreprit jadis de le faire Arthur de La Borderie ? Convient-il au contraire de les considérer *a priori* comme suspects, puis de les soumettre au tir croisé de la critique rationaliste la plus exigeante parce que foncièrement dubitative ?

Cette seconde démarche, commune à tous les assistants du séminaire de Ferdinand Lot à l'École pratique des hautes études au début de ce siècle, aboutit, au terme d'une accumulation d'efforts de haute érudition, à des

---

(*) Centre de recherche bretonne et celtique (URA 374 du C.N.R.S.), Université de Bretagne occidentale.

(1) Jean-Luc DEUFFIC, *Les manuscrits de Landévennec*, dans *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours* (dir. Marc SIMON), Rennes, 1985, p. 259-279 ; ID., *La production manuscrite des scriptoria bretons (VIII^e - XI^e siècle)*, dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Age*, Daoulas, 1986, p. 289-321.

(2) La *Vita brevior* de saint Guénolé n'est préservée que par un seul manuscrit recopié en Angleterre au XIII^e siècle et partiellement attaqué par le feu (éd. Robert Latouche). Elle est anonyme et son attribution au moine Clément de Landévennec fait encore l'objet de discussions entre spécialistes : cf. un point de la question dans Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec*, *op. cit.*, p. 27-29. De Clément n'est attestée avec certitude qu'une hymne composée vers 857 en l'honneur de saint Guénolé. Son amplification par Gourdisten est éditée par Arthur de La Borderie dans son *Cartulaire de Landévennec*. La Vie de saint Paul Aurélien a été éditée par dom Plaine dans les *Analecta bollandiana*, 1882, p. 208-258, et par Christian Cuissard dans la *Revue celtique*, vol. V, n° 4, avril 1883, p. 413-459. Celle de saint Guénaël dans les *Acta sanctorum*, Novembre, I.

conclusions bien décevantes (mais prévisibles dès le départ de la recherche), le soi-disant « résidu historique » de ces textes s'avérant nul ou négligeable. Certes en 1959, au soir de sa vie, Robert Latouche éprouva quelque remords et rouvrit le dossier de saint Guénolé qu'il avait décortiqué sans excès d'aménité en 1911 dans ses *Mélanges d'histoire de Cornouaille :* « Nous nous bornerons à dire que nous sommes aujourd'hui enclin à modifier légèrement nos conclusions sur le plus célèbre des saints cornouaillais, Guénolé, fondateur du monastère de Landévennec. Son existence, dont nous avions douté, ne nous paraît guère contestable ; mais les réserves les plus expresses sont à maintenir sur les détails de sa biographie. » (3) Il n'empêche que le mal était fait et que les coups assénés par l'école hypercritique à la veille de la Grande Guerre stérilisèrent la recherche sur l'hagiographie bretonne du haut Moyen Age jusqu'à une date récente (4).

Depuis la reprise des études sur ce corpus, un consensus semble se faire jour parmi les spécialistes pour estimer que les Vies armoricaines telles qu'elles nous sont parvenues (dans une rédaction du IXe siècle pour les plus précoces, exceptée celle de saint Samson probablement d'âge mérovingien) apportent plus de renseignements utiles sur le monde où vécut et écrivit l'hagiographe que sur les temps anciens des saints fondateurs, dont quatre siècles environ le séparaient. Quant à déterminer quelle part de « faits vrais » renferment ces saintes biographies dans leur noyau primitif — si tant est qu'il existe bien pour chacune d'elles un noyau originel —, c'est encore affaire d'appréciation personnelle... En l'absence de documents avérés des Ve ou VIe siècles, faute donc de points de repère indubitables permettant le croisement et la vérification des informations livrées par les Vies, il demeurera à jamais impossible de séparer à coup sûr le bon grain de l'histoire de l'ivraie de la légende pieuse !

Cela étant posé, il me semble possible d'avancer dans l'approche de ces documents historiquement ambigus en prenant mieux en compte leur nature : les Vies sont en effet, avant toute autre chose, des *œuvres littéraires* composées dans une optique particulière qui sous-tend l'ensemble du travail de recollection et d'exposition du passé effectué par leurs auteurs, au demeurant des hommes de grande qualité et de haute culture. Fondamentalement, elles se présentent comme des *récits de vérité.* Des récits de vérité sur les origines monastiques, des récits qui s'imposent à la vénération des frères présents et à venir — qu'ils imprégneront d'autant plus qu'ils contribuent à leur formation

(3) Robert LATOUCHE, *L'abbaye de Landévennec et la Cornouaille aux IXe et Xe siècles*, dans *Le Moyen Age*, 1959, nº 1-2 ; ID., *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, Paris, 1911, 125 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. 192).

(4) Le premier, Pierre Riché a entrepris une réhabilitation de cette littérature dans son article sur *Les hagiographes bretons et la Renaissance carolingienne*, dans *Bulletin philologique et historique*, 1968, p. 651-659. Depuis lors, les travaux se sont multipliés, culminant avec la publication de la thèse de Bernard Merdrignac et celle des actes du colloque tenu à Landévennec en 1985. Un chercheur canadien , Joseph-Claude Poulin, en collaboration avec l'Institut historique allemand de Paris, a entamé un important travail de recherche dont on pourra suivre l'avancée dans divers numéros de *Francia*, revue de cet institut.

aux lettres latines (5) —, voire, de façon seconde, à celle des laïcs de leur entourage ou des clercs séculiers qui les recevront pour une raison ou pour une autre (6). Ce sont à proprement parler des actes de foi appelés à devenir des « autorités », au sens médiéval d'*auctoritas*.

Les moines écrivains n'ont pas vocation à faire œuvre d'historiens, c'est-à-dire d'analystes impartiaux et de reconstructeurs du passé à partir de données factuelles tenues pour valables et pertinentes, à l'aide de concepts dégagés par l'épistémologie d'une science parvenue à un certain stade de son développement : leurs propos se veulent avant tout spirituels, idéologiques, leurs références au temps des origines se trouvent transcendées par un discours apologétique qui se satisfait d'un lâche cadre historique, lui-même soumis aux lois et aux modèles d'un genre discursif propre, les fameux *topoi* ou clichés chers à l'ancienne hagiographie (7).

En pratique cela induit que l'hagiographe se retrouve, toute comparaison gardée, dans un rapport à l'écriture similaire à celui d'un auteur de roman historique à clefs : il lui faut produire un texte signifiant et recevable, présentant donc les apparences extérieures de la vérité qu'on attend de lui. Pour rencontrer son public, satisfaire son besoin d'ancrage dans une histoire providentielle, l'hagiographe aura le choix entre deux techniques d'écriture possibles. Il peut soit réunir puis utiliser la documentation authentique à sa disposition, en la retravaillant jusqu'à l'obtention d'un produit fini satisfaisant aux critères stylistiques, mémoriaux et moraux constitutifs d'un récit de vérité ; il peut aussi bien, en cas d'insuffisance ou de défaut des données de base dans son dossier, relier entre elles des bribes d'informations éparses ou, carrément, produire un texte de pure imagination incluant les épisodes attendus dans toute Vie (enfances, appel du Seigneur, miracles décalqués avec plus ou moins d'habileté sur ceux d'autres saints, mort édifiante, etc.), habillés aux couleurs du passé le plus respectable à première vue. D'un côté donc une « mise en texte » de fragments documentaires et de traditions rapportées par les anciens de la communauté ;

---

(5) Dans sa dédicace à son abbé Hinworet, Gourmonoc rappelle avoir écrit sa Vie pour ses élèves. Les premiers chapitres en particulier, par la complexité de leur construction latine, se prêtaient très bien à des exercices de grammaire... François KERLOUÉGAN, *Approches stylistiques du latin de la « Vita Pauli Aureliani »*, dans *Landévennec et le monachisme..., op. cit.*, p. 207-218, et Louis LEMOINE, *Méthodes d'enseignement dans la Bretagne du haut Moyen Age d'après les manuscrits bretons*, *ibid.*, p. 45-64.

(6) Une version abrégée de la *Vie de saint Guénolé* est offerte par Gourdisten à un évêque italien ; l'hagiographe mentionne aussi les lectures saintes auxquelles, à certaines dates, les laïcs étaient conviés à l'abbaye.

(7) L'hagiographe peut choisir de démarquer un modèle prestigieux : c'est ce que faisait déjà le rédacteur de la *Vie de saint Samson* quand il empruntait la trame de la *Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère : Joseph-Claude POULIN, *Hagiographie et politique : la première Vie de saint Samson de Dol*, dans *Francia*, t. V, 1977, p. 1-26. On peut supposer que, dans ce cas, il ressente le besoin d'inventer des épisodes parallèles à tous ceux contenus dans son modèle, même si ces inventions ne reposent sur aucune tradition approchante, ou, à l'inverse, qu'il taise certains épisodes vénérables pourtant connus de lui s'ils ne trouvent plus de place dans le fil conducteur de son récit.

de l'autre, la production intentionnelle d'une pseudo-mémoire forgée de toutes pièces qui s'imposera ensuite comme vérité établie dès la réception par son public du texte hagiographique. Dans les deux cas l'auteur vise à obtenir un « *effet de réel* » (Roland Barthes).

Ces deux stratégies d'écriture se combinent sûrement dans les *Vitae* de Landévennec, même si nous demeurons dans l'impossibilité de faire le départ exact entre chacune d'elles. Dans le cadre restreint de cet article, je me contenterai d'esquisser un premier bilan de ce qui peut relever de la mise en place d'un cadre historique aussi indispensable et factice à la fois que l'est un décor de théâtre vis-à-vis de l'action dramatique.

Les fondations
Inventaire des vecteurs possibles d'une authentique mémoire monastique

L'une des caractéristiques les plus évidentes des sociétés celtiques, c'est la place éminente qu'elles ont toujours réservée à l'oralité, non qu'elles ignorassent l'écriture mais parce qu'elles ne s'en satisfaisaient point. César est le plus ancien témoin de ce trait de civilisation : « On dit qu'auprès d'eux (les druides), ils apprennent par cœur un nombre considérable de vers. Aussi plus d'un reste-t-il vingt ans à l'école. Ils estiment que la religion ne permet pas de confier à l'écriture la matière de leur enseignement, alors que pour tout le reste en général, pour les comptes publics et privés, ils se servent de l'alphabet grec. » (8) L'historien doit prendre conscience de cette préférence culturelle et infléchir son jugement en conséquence : il est inacceptable, comme le faisaient les disciples de Ferdinand Lot, d'assimiler à de l'ignorance forcée l'absence de traditions écrites assurées. Trop d'exemples plus récents démontrent le contraire (9) ! L'entretien du souvenir des faits passés peut trouver aussi bien son ressort dans des récits véhiculés de bouche à oreille sur plusieurs vies d'hommes, portés comme ils le sont par une capacité de mémorisation étonnante pour nous, aiguisée par l'habitude, des aides mnémotechniques et le savoir-faire de véritables professionnels de la mémoire (10). Encore aux temps carolingiens, l'écriture reste confinée, dans l'usage quotidien, aux questions

(8) CÉSAR, *De bello gallico*, VI, 14.

(9) Les travaux de l'ethnologue Donatien Laurent et de ses élèves ont assez prouvé la fidélité et la précision séculaires de la mémoire populaire. Cf., entre autres études, Donatien LAURENT, *La gwerz de Louis Le Ravallec. Enquête sur un crime de 1732*, dans *ArMen*, n° 7, p. 16-35. Les souvenirs recueillis à l'occasion de l'enquête de terrain ont encore été réveillés et parfois précisés par suite de la diffusion à la télévision de reportages sur ces recherches.

(10) Léon FLEURIOT, *Tradition orale et textes brittoniques du haut Moyen Age*, dans *Études celtiques*, 1986, p. 225-233 : « Les celtisants ont certes beaucoup à apprendre, notamment qu'une large part des textes de la latinité brittonique est formée de réminiscences ou d'emprunts de textes antérieurs, d'auteurs chrétiens ou même profanes. D'autre part, les historiens ou les spécialistes d'hagiographie ne sauraient méconnaître ce goût ou plutôt cette passion des Celtes pour la tradition sous ses formes orales ou écrites. » (p. 232).

administratives, juridiques et d'abord aux transferts de droits de propriété, comme il ressort du *Cartulaire de Redon*.

Les divers documents mis en forme au IXe siècle fournissent plusieurs témoins d'une transmission orale de connaissances surgies du passé, et cela sous deux formes : les généalogies et les récits des anciens. Le *Cartulaire de Redon* procure la généalogie d'une dame de l'aristocratie bretonne, Roiantken, sur neuf générations (11) ; de son côté, Nennius certifie que certaines lignées d'ancêtres avaient été couchées par écrit tandis que d'autres restaient gravées dans l'esprit, « *in scriptione mentis scriptoris* » (12), remarquable expression ! Pour leur part, les Vies de saints ne taisent pas les origines parentales de ceux qu'elles proposent en modèles aux moines : tous proviennent, comme il semble normal en ce temps, de familles nobles et illustres, parfois d'extraction royale. Fracan, le père de saint Guénolé, est ainsi présenté comme le cousin du roi breton de l'île Catovius. Mais les hagiographes bornent vite leurs efforts dans le temps : ils ne remontent, au mieux, qu'à la génération des grands-parents. Le moine Clément, rédacteur probable de la première *Vie de saint Guénolé*, paraît disposer pour son travail d'une généalogie agnatique du saint puisqu'il précise que « dans l'Écriture (*in scriptura*) [on n'a] pas coutume de retracer la généalogie des femmes » ou, selon une autre traduction possible, « on n'a pas l'habitude de tenir par écrit la généalogie des femmes » (13) ; toutefois il n'a pas jugé utile de la transmettre à son lecteur, hormis les noms des géniteurs et ceux des frères et de la sœur de Guénolé. Une autre mention de généalogie transparaît dans la fort curieuse *Vita prima sancti Tuduali* (qui s'apparente plus à un sommaire de cartulaire monastique qu'à une Vie proprement dite) où il est fait allusion aux « gestes et générations du saint » (14), sans plus de détails malheureusement.

Il apparaît donc plausible que des ensembles généalogiques semblables à ceux que les Bretons de Galles sauront mieux conserver (15) ont alors cours de ce côté-ci de la Manche et peuvent être reçus comme garants de la progression des générations au sein d'une même famille de notables. Pour l'essentiel, cependant, leur conservation doit être assurée par voie orale, leur mise par écrit demeurant l'exception. Un écho de traditions familiales séculaires perce égale-

---

(11) « *Iedechael genuit Urbien ; Urbien genuit Urbon ; Urbon genuit Iudon ; Iudon genuit Custentin ; Custentin genuit Argant ; Argant genuit Iuduual ; Iuduual genuit Louenan ; Louenan genuit Roiantdree* », dans *Cartulaire de Redon* (édition A. de Courson), charte n° CIX, p. 83, datée du 29 novembre 869. Les généalogies bretonnes anciennes ont fait l'objet d'une première approche de Léon FLEURIOT, *Old Breton genealogies and early British traditions*, dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, t. XXVI, 1974, p. 1-6.

(12) « *Sed hec genealogia non scripta in aliquo volumine Britanniae, sed in scriptione mentis scriptoris fuit.* » (NENNIUS, *Historia Brittonum*, chap. 9).

(13) *Vie de saint Guénolé* (éd. La Borderie, liv. I, chap. 2) : « *Nam et eorum germana non est in mammarum calculo reputanda, quia feminarum non est moris in scriptura texere genealogiam.* »

(14) « *In Dei nomine incipiunt pauca de gestis et generationibus sancti Tutguali episcopi.* » LA BORDERIE, *Les trois Vies anciennes de saint Tudual*, Paris, 1887.

(15) P.-C. BARTRUM, *Early Welsh genealogical tracts*, Cardiff, 1963, relève que sur dix-sept saints dont il publie la généalogie, huit sont plus ou moins en rapport avec l'Armorique, soit pour y être nés soit pour s'y être rendus à un moment ou un autre de leur carrière.

ment dans les *Gesta sanctorum Rotonensium* où il est affirmé à propos de l'abbé Conwoion que ce dernier descendait d'une lignée sénatoriale (16), ce qui nous renverrait aux franges de l'Antiquité tardive.

Les allégations de récits de « témoins véridiques » sont plus nombreuses : on en relève dans les Vies de Guénolé, Paul Aurélien et Malo, autant dire dans les trois principales Vies écloses dans un milieu monastique bretonnant de fondation ancienne. Elles insistent toutes les trois sur la chaîne ininterrompue des générations qui a porté le souvenir jusqu'au temps présent (17), sur la qualité des témoins oculaires et sur la perfection morale des intermédiaires — conditions qui paraissent bien constituer le gage nécessaire et suffisant d'une transmission véridique (18) —, sur le caractère vivant, perfectible, de la somme de souvenirs ainsi recueillis (19). Clément fournit une bonne synthèse de leurs protestations de véracité quand il écrit que « à plusieurs reprises aussi on avait entendu rapporter par des hommes très saints qu'eux-mêmes avaient entendu dire à leurs prédécesseurs et en avaient vu qui en toute vérité avaient vu et dit que au-dessus de cet endroit primitif il y avait autant de ciel ouvert que de terre occupée » (20). En tant que tels, ces renseignements pieusement conservés depuis le fond des âges sont des sources à part entière : ils contribuent pour partie à l'élaboration de la *Vita*, et Nennius dit les utiliser également (21). Il importe aussi de remarquer que les hagiographes ne les opposent jamais aux sources écrites dont ils peuvent disposer par ailleurs : dans leur esprit, ces deux vecteurs de la mémoire sont en fait complémentaires et d'égale valeur. Ainsi Gourmonoc dans sa *Vie de saint Paul Aurélien* : « Nous avons trouvé bon d'énumérer ici seulement les noms des prêtres dont nous avons appris soit par des écrits soit par des récits qu'ils avaient fait partie de la suite de Paul. » (22)

---

(16) *Gesta sanctorum Rotonensium*, liv. I, chap. II, dans dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 234.

(17) *Vie de saint Malo* par l'Anonyme (éd. Lot, chap. XV) : « *...ut fideles viri de generatione in generationem narrant, nauigantes atque ad patriam requiescere reuertentes, septem Pasce supra mare fuerunt.* »

(18) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, prologue) : « Tout comme nous l'avons appris selon la relation et la narration d'hommes fidèles qui voulaient rapporter le mérite, l'origine, le voyage du saint évêque Malo, à nous comme aux autres » ; *Vie de saint Malo* par l'Anonyme (éd. Lot) : « *Ut autem ferunt viri credibiles* » ; *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. II, chap. 26) : « De très saints hommes le tenaient de leurs prédécesseurs, témoins véridiques » et liv. I, chap. 11 : « *Haec a narrantibus audivit.* »

(19) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, prologue) : « Ceux qui ont écrit et mis en forme les vertus ou les miracles des saints pères qui nous ont précédés ne les ont pas vus de leurs propres yeux, mais ont ourdi la trame de leur récit sur les preuves et les récits de fidèles qui se sont attachés non seulement à les entendre des autres, mais aussi à interroger ces derniers et à les mettre en forme pour leurs successeurs. »

(20) *Vita brevior* de saint Guénolé (éd. Latouche, p. 110).

(21) Chap. I : « *... Et ex traditione veterum nostrorum* » ; chap. XIV : « *Sic mihi peritissimi Scottorum nuntiaverunt* » ; chap. XXI : « *In veteri traditione seniorum nostrorum septem imperatores fuerunt a Romanis in Brittania.* »

(22) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 11, p. 437). Dans le même sens, *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. 22) : « *In isto libello pauca de plurimis... ex antiquis recolligentes scriptis, sive ex maiorum relatione.* »

Ces écrits peuvent se ranger sous trois rubriques.

a) Les Vies de saints rédigées à l'époque mérovingienne et dont celle de saint Samson représenterait le seul exemple survivant. Bili déclare à plusieurs reprises s'appuyer sur une Vie primitive perdue : « Il y a déjà bien longtemps, avant que nous soyons nous-même né visiblement et corporellement à ce monde, un autre sage (encore que nous n'ayons pas trouvé son nom en face du titre) a mis tout son soin à décrire dans un livre la vie, l'origine, le voyage, les séjours en plusieurs lieux du saint évêque Malo, avec foi et confiance, comme il l'avait entendu et appris d'autres sages. » (23) La genèse de cette Vie du IXe siècle est donc empreinte d'une certaine complexité : aux traditions orales originelles, relayées et renforcées par une première mise en écriture, Bili n'hésite pas à adjoindre d'autres traditions qui lui sont parvenues par des canaux différents, les deux vecteurs du savoir réagissant l'un sur l'autre pour déboucher sur son texte, un texte qui n'est au demeurant que l'une des Vies médiévales de Malo.

Celles de saint Guénolé et de saint Paul peuvent également dériver d'écrits plus anciens. En des termes proches (24), Gourdisten et Gourmonoc y font référence dans leurs préfaces respectives : « Il s'agit, en décrivant dans ces pages les hauts faits de saint Paul Aurélien, de pourvoir au salut de tous ceux qui, poussés par ses exemples, voudront trouver le salut. Ces faits paraissent embellis parce qu'ils ont été développés par notre travail : ils ont été décrits par notre œuvre avec plus de clarté qu'auparavant dans les œuvres plus anciennes. Cependant, si quelqu'un veut reproduire les anciennes rédactions, je ne veux pas paraître l'interdire. » (25) La probabilité de l'existence de pareils écrits n'est nullement négligeable lorsqu'on prend en compte l'évidence interne d'un certain nombre de Vies d'âge carolingien, voire plus tardives (26), qui renferment des noms d'hommes et de lieux retranscrits dans une orthographe conforme aux réalités linguistiques des VIe et VIIe siècles, que des auteurs postérieurs auraient été bien en peine de reconstituer de leur propre engin du fait de l'évolution, entre-temps, de la langue parlée : c'est donc qu'ils ont pu s'appuyer sur des documents d'époque qu'ils ont adaptés, mis au goût du jour, complétés, tout en sauvegardant certains traits de langue empruntés à un état premier. Si l'on ne doit pas rejeter par principe la possibilité qu'il y ait eu des rédactions de Vies contemporaines ou très proches des événements qu'elles relatent, force est de convenir qu'il demeure impossible d'en établir le compte exact ou d'en tenter une restitution. Trop de pertes irréparables l'interdisent.

Bili fait allusion à tous les dangers qui menacent les manuscrits, mais dans

(23) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, prologue).

(24) Bernard MERDRIGNAC, *Les saints bretons, témoins de Dieu ou témoins des hommes ?* Saint-Malo, 1985, p. 34-35, relève les similitudes textuelles entre ces deux auteurs, le disciple reprenant les termes du maître.

(25) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, prologue).

(26) La leçon des trois rédactions successives de la *Vie de saint Tudual* se trouve confirmée par celle de saint Lunaire dont on vient de mettre à jour un premier état d'époque carolingienne : André CARRÉE et Bernard MERDRIGNAC, *La vie latine de saint Lunaire*, Rennes, 1991, 190 pages.

quelle mesure au juste son inquiétude relève-t-elle de la pure rhétorique ? Il est pourtant un cas où nous pouvons voir comment surviennent ces disparitions irrémédiables : une notice sur saint Cado contenue dans le *Cartulaire de Quimperlé* (XI[e] siècle) déplore que la Vie primitive de ce confesseur soit égarée car elle avait jadis été empruntée par « un prêtre nommé Iudhuarn qui, quittant la province, l'emporta au-delà de la Vilaine (cette notation de géographie politique nous ramène quelque temps avant l'érection du royaume breton) et mourut en terre étrangère sans l'avoir jamais rendue » (27). Ce prêt malencontreux donne donc plus de poids et de vraisemblance au souci de Bili « voyant que les Actes et les Vies de plusieurs saints tombaient dans l'oubli par la négligence de ceux qui étaient chargés de les conserver. Nous nous sommes donc attaché à corriger la Vie de saint Malo et nous l'avons mise sous bonne garde afin qu'elle ne soit pas négligée par les ignorants et qu'elle ne tombe pas par la suite dans l'oubli, et afin qu'il n'arrive pas, comme cela s'est déjà produit, que l'on en doute dans l'avenir. » (28)

b) Des compilations historiques, sous forme d'annales et de chroniques, sont alléguées par Nennius (29). Pour leur part, les auteurs monastiques armoricains connaissent Bède (30) et, surtout, Gildas, le premier historiographe des Bretons : ils désignent le *De excidio Britanniae* sous un titre à demi bretonisé, *Ormesta Britanniae* — *ormesta* signifiant « misère, affliction, calamité » (31). Des passages du *De excidio* fournissent la matière de paragraphes entiers ou seulement de quelques lignes isolées dans la *Vie de saint Guénolé*. Le recours à cette autorité s'avère crucial pour tout ce qui a trait au contexte général de l'île de Bretagne au temps des saints (32).

c) Des chartes anciennes : Gourmonoc invite son lecteur à lui pardonner un trop bref développement sur les biens fonciers légués à saint Paul puisque « tout le monde connaît *soit par écrit soit par oral* les dons qui après cette

---

(27) *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé* (éd. L. Maître et P. de Berthou), Paris-Rennes, 1904, charte n° CI, p. 255.

(28) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, prologue). Même idée dans la *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, prologue) : « *Sed non ita assero ut illius digna post obitum illius siluissent merita, eo quod in codicibus olim fuerunt inserta : sed, ut prefati sumus, ablati sunt per incuriam.* »

(29) Chap. I : « *Ego Nennius Elvodugi discipulus, aliqua excerpta scribere curavi... tam de annalibus Romanorum quam de cronicis sanctorum patrum... et de annalibus Scottorum Saxonumque et ex traditione veterum nostrorum* » ; chap. V : « *Aliud experimentum inveni de isto Bruto ex veteribus libris veterum nostrorum.* »

(30) On repère dans la *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 8) quelques expressions inspirées de l'*Histoire Ecclésiastique* (III, 6) : « *Ita ut quatuor linguae diversarum gentium uno eius subiacerent imperio* » (Gourmonoc) ; « *Denique omnes nationes et provincias Brittaniae, quae in quatuor linguas, id est Brettonum, Pictorum, Scottorum et Anglorum, divisae sunt, in ditione accepit.* » (Bède).

(31) Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 237.

(32) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 3, p. 421). *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. I) : « ... *qui haec plenius scire voluerit, legat sanctum Gyldam* ».

promotion (à l'épiscopat) lui ont été concédés par le roi. Car un nombre de cent *tribus* des deux pays d'Ach et de Léon lui fut consacré en diocèse perpétuel par ce roi, avec sa titulature en subscription, pour hériter du royaume des cieux (...). Nous ne voulons pas ici insérer leurs noms et leurs limites parce qu'ils ont été écrits dans beaucoup d'autres chartes placées auprès du chef du saint. » (33)

Quelques chartes anciennes de type « celtique » (34) ont été préservées par les hagiographes qui les ont estimées tenir d'une solennité suffisante pour les intégrer dans leurs compositions : il s'en trouve deux, entières, dans la *Vie de saint Paul Aurélien*, et des fragments dans celle de saint Malo (35). Dans chaque cas, il s'agit de rappeler comment et dans quelles circonstances un puissant abandonna au saint partie de ses biens terrestres. Cinq autres, antérieures à la fondation de l'abbaye du Saint Sauveur en 832, se découvrent parmi les actes les plus anciens du *Cartulaire de Redon* (36). Enfin l'emploi d'une liste abbatiale, confuse et très partielle, peut s'imaginer dans la *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc : de son vivant, en effet, Iahoevius, Tigernomaglus, puis Cetomerinus, sont censés avoir suppléé le saint sur son siège « épiscopal » (vraisemblablement abbatial plutôt) de Léon (37).

On remarquera au passage que les moines accordent une grande attention aux chartes émanant de leurs contemporains les plus prestigieux : Gourdisten se fait gloire de publier par deux fois le diplôme de l'empereur Louis le Pieux en faveur de son abbaye de Landévennec (38) tandis que les moines de Redon savent archiver l'essentiel des chartes scandant le rassemblement de leur patrimoine collectif. Leurs successeurs les réuniront, au terme des invasions vikings, dans un cartulaire qui constitue notre principale source d'informations sur la société bretonne au IX[e] siècle.

Toutes ces sources, orales et écrites, sont encore complétées, renforcées ou précisées par ces accroches de la mémoire que l'hagiographe découvre sans trop de peine dans son environnement immédiat ou dans celui de sa jeunesse (Gourmonoc connaît bien la géographie du Léon et est vraisemblablement léonard de naissance quoique devenu moine de Landévennec en Cornouaille). La toponymie bretonne présente en effet l'avantage d'être assez homogène et

(33) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 19, p. 452).

(34) Wendy DAVIES, *La charte « celtique »*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 195-207.

(35) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (édition Cuissard, liv. II, chap. 18, p. 449 et chap. 19, p. 452). *Vie de saint Malo* par l'Anonyme (éd. Lot, chap. 17, 18 et 19, p. 316-319).

(36) *Cartulaire de Redon* (éd. A. de Courson), chartes n° 249, 264, 277, 279 et 290.

(37) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 20).

(38) Gourdisten introduit le texte intégral de cette charte dans le corps des deux Vies qu'il rédige successivement. Julia SMITH, *Culte impérial et politique frontalière dans la vallée de la Vilaine : le témoignage des diplômes carolingiens dans le cartulaire de Redon*, dans *Landévennec et le monachisme breton...*, *op. cit.*, p. 129-140.

déchiffrable pour l'essentiel par un bretonnant attentif : chaque nom de lieu porte en lui une signification. Avec un peu d'imagination en sus, il peut ainsi devenir producteur d'histoire, fournissant par exemple des patronymes raccrochés de façon plus ou moins arbitraire à la famille ou aux disciples du saint (ce qui est sans doute une manière commode de justifier l'annexion d'anciens ermitages ou de monastères mineurs). Il est clair que les hagiographes lisent le paysage humain de l'Armorique comme ils le feraient d'un livre ouvert. Le père de saint Guénolé, Fracan, s'installe dans la paroisse qui retient aujourd'hui son nom, Ploufragan, sur le littoral de la baie de Saint-Brieuc (39) ; le souvenir des compagnons de Paul survit au IXe siècle bien que « l'antiquité les a fait oublier et le mauvais engourdissement de la négligence, sœur de la paresse, leur a porté tort. Cependant il nous a plu d'illustrer cet ouvrage de leurs noms comme d'autant de perles ; en effet, nous savons qu'ils ont des sanctuaires (*memorias*) et des églises (*basilicas*) érigés en leur honneur, et qu'ils ont grandement mérité d'être élevés auprès du Seigneur. » (40)

La mémoire du saint ne survit pas dans les seules églises dont il est le protecteur éponyme. Elle demeure vivante aussi en d'autres lieux sacralisés par sa présence réelle ou supputée, tels l'oratoire de saint Paul à Ploudalmézeau, sa fontaine dans la cité épiscopale ou des sites divers ici et là, formant autant de jalons dans son itinéraire léonard depuis Ouessant (41). Des guérisons miraculeuses ne manquent pas de venir rappeler aux fidèles que le saint y demeure présent en esprit comme en témoigne l'efficace de sa *virtus*. Depuis la Domnonée orientale, des pèlerins gagnent même l'outre-mer pour visiter certains lieux sanctifiés par la tradition (42). A l'inverse, on peut s'interroger sur l'absence de repères spatiaux dans la *Vie de saint Guénaël* qui ne localise avec précision aucun des « innombrables » monastères fondés par ce saint dans les deux Bretagnes et en Irlande, hormis celui de l'île de Groix placé sous son vocable et celui de Guénolé à Landévennec (43).

La mémoire monastique se fait plus précise encore dans le cas de cette dernière abbaye qui, selon la tradition de ses moines, a traversé trois états successifs : d'abord installé sur l'îlot de Tibidi, Guénolé, bientôt rebuté par

---

(39) Bernard TANGUY, *Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155 analyse tous les noms de lieux du type Ploufragan.

(40) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 11).

(41) Bernard TANGUY, *Saint Paul en Léon*, dans *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, Tréflévénez, 1991, p. 27-72.

(42) *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, liv. II, chap. 11) : un autel posé sur une colonne primitive constituée par un tronc de chêne émondé dans le monastère de « *Lano campo : illo abeunte, nichil de quercu omiserunt preter unam columpnam, que nunc altario servit ; et multi languidi modo ibi sanantur* ». Dans la *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. II, chap. 12 et 13) le tombeau de saint Malo à Saintes hors les murs de la cité. *Miracles de saint Magloire* (éd. La Borderie, chap. 8, § 21), le pommier miraculeux ayant porté les reliques du saint.

(43) Seconde *Vie de saint Guénaël*, chap. II, § 10.

l'incommodité d'un emplacement par trop exposé aux vents d'ouest, gagne la terre ferme où il édifie le premier Landévennec. Mais cet emplacement primitif, dont les fouilles récentes ont confirmé l'existence (44), sera abandonné peu après : « Finalement, ils (ses moines) l'obligèrent à déplacer un peu les bâtiments et à transporter le mobilier du côté du soleil levant, puis à se fixer désormais là, de ce côté-ci du rivage. » (45). Pour sa part, Bili observe que la configuration de la côte a changé depuis le temps de saint Malo : « Ils possédaient une ânesse qui, où qu'elle allât, sortait sans conducteur, et surtout pour aller à la *villa* Laioc que nous voyons maintenant délaissée par la mer au reflux, pour y apporter les choses nécessaires, et aussi à cette villa que l'on appelle *villa* Guoroc. » (46)

Des pierres fournissent également des accroches visuelles à la mémoire : certaines se présentent comme un résidu des temps passés et révolus, abandonnées sur la laisse des siècles, telles ces pierres levées qui nomment l'une des paroisses que traversa saint Paul (47). D'autres portent la trace des premiers efforts de christianisation des paysages bretons (48) : saint Turiau fait sculpter une croix et le signe christique sur un mégalithe qu'il ordonne ensuite de redresser. Des miracles se produiront par la suite en ce lieu (49). Mais, d'une façon générale, les hagiographes préfèrent se montrer discrets sur ces repères lithiques à fort relent de paganisme. Ils accordent encore moins d'attention aux ruines gallo-romaines, assez modestes d'apparence en Bretagne il est vrai. Les *Miracles de saint Magloire* constituent une exception en ce domaine puisqu'il y est fait longuement référence au *fanum* du Haut-Bécherel en Corseul et à diverses légendes topographiques s'y rattachant (50).

---

(44) Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, *op. cit.*, p. 199-204. — Annie et Jean-Pierre BARDEL, *L'abbaye de Landévennec. État des recherches*, dans *Arts de l'Ouest*, n° 1-2, 1980, p. 5-18 et leurs comptes rendus de fouilles annuels dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

(45) *Vie de saint Guénolé* (éd. La Borderie, liv. II, chap. 7).

(46) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. I, chap. 44).

(47) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 4) : « *De ejus comitatu ad plebem lapideam.* » Bernard Tanguy l'identifie avec Plouénan (Plebs Menoen en 1149 et 1157).

(48) Hervé MARTIN, *Croix rurales et sacralisation de l'espace. Le cas de la Bretagne au Moyen Age*, dans *Archives de sciences sociales des religions*, 1977, p. 23-38 a relevé les diverses mentions de croix connues par des documents écrits d'âge carolingien. Yves-Pascal CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1981, propose des datations dans le haut Moyen Age pour certains monuments encore existants, mais celles-ci demeurent aléatoires et sont discutées par les spécialistes.

(49) *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, liv. II, chap. 10) : « *Postea uero iussit crucem figere supra petram ubi et triumphatoris vexillum posuit crucis signum, ut perpetualiter permaneret in petra sculptum ; ac per eius merita ibi Dominus declaratur gracia, et quisquis febricitans ac molestiam in corpore ferens hanc adire studuerit petram, sanitate donatus incolomis efficitur.* »

(50) *Miracles de saint Magloire* (éd. La Borderie, chap. 8, § 21).

La scène
La création de l'effet de profondeur historique

A partir de traces écrites (qui ont disparu depuis lors), des souvenirs oraux et des lieux de mémoire dont ils ont une connaissance directe, les hagiographes du IXe siècle peuvent affuter un discours apologétique qui se doit aussi d'être un rappel pertinent des premiers temps du christianisme breton. Cet effort de mise en ordre du souvenir ne manque pas d'intérêt en soi : bien sûr, on n'y recherchera pas une vision objective des origines, mais plutôt la représentation d'un certain passé idéalisé, une série d'images et de tableaux que l'hagiographe arrête et fige dans le grand défilement du temps pour répondre aux besoins précis de ses frères, dans ce milieu socio-culturel spécifique que forment les moines bretons maintenant adhérents, plus ou moins contraints, à la règle de saint Benoît d'Aniane. Dans cette partie de notre exposé, nous nous attacherons à dégager les principales articulations du champ historique alors ordonné par leurs meilleurs spécialistes.

L'histoire de la Bretagne insulaire a sombré dans l'oubli quoique la proximité des langues (51) et les fréquentes relations maritimes entretiennent encore un fort sentiment communautaire sur les deux rives de la Manche, cette « mer bretonne » la bien nommée. La plupart des hagiographes armoricains préfèrent ne pas aborder les événements des Ve et VIe siècles dans l'île : l'auteur de la *Vie de saint Guénaël*, par exemple, n'en dit rien. Ceux qui s'y risquent s'appuyent sur une autorité, le *De excidio Britanniae* de Gildas, comme nous l'avons déjà noté, ou la *Vita Germani* à laquelle renvoie l'auteur de la *Vie de saint Magloire* pour tout ce qui concerne la mission de saint Germain d'Auxerre en Bretagne et ses relations, fort hypothétiques au demeurant, avec le Breton Illtud (52). Cette plage temporelle tardi-romaine paraît définitivement tarie dans la mémoire des clercs continentaux, aucun de leurs monastères n'ayant plus au IXe siècle ni intérêts ni possessions outre-Manche. Ils n'entendent en garder, à la suite de Gildas toujours, que l'image apocalyptique de la fin d'un monde devenu « la proie d'irruptions répétées de ses ennemis, ou bien des guerres civiles, ou encore de la famine, de la peste, du glaive ou des plus cruelles maladies » pour prix de son apostasie et de ses péchés (53). Gourmonoc connaît très mal la géographie du pays natal de son saint : s'il essaie de masquer ses

---

(51) Les contemporains sont tout à fait conscients de cette communauté linguistique : voir les textes cités par Léon Fleuriot dans l'introduction de son *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, et *Les origines de la Bretagne* du même auteur.

(52) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 3) : « *Necnon et sanctum Gyldam cujus sagacitate ingenii industriaque legendi atque in sacris canonum libris peritia, liber ille artificiosa compositus instructione, quem Ormestam Britanniae declarat.* »

(53) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten, liv. I, chap. 1. Le caractère récent de la conversion des Bretons au Christ est mentionné par Gourmonoc : « Ce roi (Marc), ballottant encore en tous sens à cette époque à cause de la nouveauté de la foi, voulut bâtir parfaitement et solidement une assise pour le seul navire d'une solidité éternelle. » (I, 8).

ignorances par des affirmations péremptoires, il commet en fait des confusions entre régions que les spécialistes n'ont pas manqué de relever (54).

En un temps indéterminé, à l'arrivée des premiers immigrants, l'Armorique était désertée, et spécialement ses villes. Bili dans sa *Vie de saint Malo* montre son héros se rendant « avec zèle dans la cité qu'on appelle Alet, qui est sur la rive du fleuve Rance, et qui depuis longtemps déjà avait été abandonnée par ses habitants. Mais la Divine providence s'en mêla et l'aida, et l'on sait que des monastères et des cellules furent construits par son fidèle serviteur saint Malo tant dans cette cité que sur les îles ou les lieux voisins, où l'on voyait des groupes de moines assez importants occupés à servir Dieu (...). Alors il vint habiter vers la limite de la cité dans les anfractuosités des cavernes avec son compagnon nommé Riuan pour y vivre en ermite. » (55). De même Gourmonoc, dans sa *Vie de saint Paul Aurélien*, nous fait découvrir une cité fortifiée, un *oppidum*, enclose de « murs de terre dressés à une époque très ancienne et d'une élévation étonnante », mais vidée de toute présence humaine. Seule une truie sauvage et sa portée hantent encore la place, au milieu de laquelle également un essaim d'abeilles sauvages a établi sa ruche (56). Ce site n'était à l'évidence plus fréquenté par les humains depuis longtemps malgré la présence d'une belle source d'eau limpide que saint Paul s'empresse de bénir au nom du Christ.

Les campagnes, elles, ne sont pas désertes, même si la densité de leur population paraît très faible : le saint ne rencontre guère de paysans aux champs sur son chemin ! Et la contrée est toujours présentée comme peuplée de Bretons arrivés depuis peu : saint Paul a ainsi l'heureuse surprise de retrouver sur l'île de Batz son cousin le comte Withur : « Quand le comte susdit et saint Paul se furent dévisagés, ils se reconnurent l'un l'autre et s'adressèrent des saluts réciproques ; des fontaines de larmes jaillirent de leurs yeux en signe de joie ; ils demeurèrent longtemps debout, enserrés, se donnant l'accolade. » (57). Dans son intensité dramatique, cette scène de retrouvailles familiales reste unique ; ailleurs le même scénario se répète dans ses grandes lignes : les nouveaux arrivants prennent pied sur une terre déjà occupée par les leurs. Ils semblent d'ailleurs avoir été attirés là par cette présence. La *Vie de saint Magloire* l'assure : le saint a abandonné sa patrie poussé par une vocation missionnaire irrépressible, celle d'aller enseigner ses compatriotes établis sur le continent. « Disant adieu à son peuple, une assemblée tant de clercs que de laïcs s'en alla avec saint Magloire prêcher aux gens de la même langue qui se trouvaient en Occident. » (58)

---

(54) Bernard TANGUY, *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, *op. cit.*, p. 17-27.

(55) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. I, chap. 31).

(56) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 5 : *De inventione oppidi*).

(57) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 7).

(58) *Vie de saint Magloire* (éd. *Acta sanctorum*, I, 3, p. 783). Cependant les langues brittoniques ont déjà assez évolué pour que Gourmonoc remarque que le nom de personne Toconocus se présente « à la façon des gens d'outre-mer ».

Des anciens habitants gallo-romains, il n'est jamais question. Fracan s'installe dans un *fundus* vide d'occupants (59) ; Paul parcourt une région qui a retenu des toponymes latins (60), sans plus âme qui vive toutefois. Ils semblent avoir disparu, on ne nous dit pas comment, laissant derrière eux des bâtiments agricoles et des ruines de villes, sans qu'il soit même suggéré qu'ils ont pu se fondre dans la nouvelle population (ce silence peut historiquement s'expliquer par le fait que les hommes de Dieu participent à la seconde vague d'immigration bretonne en Armorique, celle des VI^e^ et VII^e^ siècles, quand le pays se trouvait receltisé depuis un certain temps déjà). Dans l'optique des hagiographes, la Bretagne d'Armorique est bien la terre des Bretons : ils y sont chez eux, en famille, seuls légitimes possesseurs puisque personne n'occupait plus cette terre à l'abandon quand leurs ancêtres et leurs chefs spirituels y débarquèrent librement et qu'ils purent sans entraves la façonner à leur manière (61). La naissance de la nouvelle Bretagne s'effectue sans conquête sanglante ni asservissement des vaincus ; elle s'identifie à un pays vierge dont la remise en valeur sera le fait des chrétiens venus d'outre-Manche et de leurs descendants. En quelque sorte, la Bretagne est « incréée », consubstantielle à un peuple neuf et à une foi pure.

Pourtant, et c'est le troisième fait marquant qui se dégage de leurs œuvres, ces mêmes hagiographes gardent bien vivant le souvenir des excellentes relations qui ne tardent pas à se nouer, dans la première moitié du VI^e^ siècle, entre leurs patrons et les rois francs héritiers de Clovis. Rares en effet sont les grands saints bretons qui ne soient pas redevables envers ces souverains mérovingiens de quelque générosité. Cela est d'autant plus remarquable que la plupart de ces Vies sont rédigées après 850 alors que la Bretagne venait de prendre son « indépendance » derrière Nominoë — mais l'indépendance du royaume breton est à replacer dans un contexte politique et juridique particulier, celui d'un royaume surbordonné à l'intérieur d'un empire franc rénové et étendu à presque toute la chrétienté occidentale. Et l'on perçoit peut-être sous la plume de Gourmonoc un écho de cette distanciation politique quand il place ces mots

---

(59) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. 1) : « *fundum quemdam repperiens non parvum, sed quasi unius plebis modulum, silvis dumisque circumseptum, modo jam ab inventore nuncupatum, inundatione cujusdam fluvii qui proprie Sanguis dicitur locupletem, fretus cum suis inhabitare caepit, jam securus a morbis.* »

(60) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 7) : durant son passage vers l'île de Batz, saint Paul traverse un lieu appelé *Golban Portitor*. Ce dernier terme vient du latin *portitorium* qui signifie « péage », tandis que *golban* est un terme vieux-breton désignant une « pointe ». Il semble donc qu'il ait existé non pas un gué, comme l'affirme Gourmonoc, mais plutôt un passeur dûment rémunéré pour ses services et levant peut-être une taxe publique sur les usagers.

(61) Le thème de l'autochtonie des Bretons se présente dès l'époque carolingienne à la fois sous une forme chrétienne dans les Vies de saints (la Providence pourvoyant les émigrés de l'île d'une nouvelle patrie vierge de souillures) et sous une forme mythique chez Nennius avec les débuts de la légende des origines troyennes. Dans le même temps, les polémistes francs comme Ermold le Noir rappellent avec vivacité aux Bretons que leurs ancêtres furent des étrangers admis par charité en Armorique, et que s'ils ne sont pas contents des Francs, ils n'ont qu'à reprendre leurs bateaux et retourner dans leur patrie d'origine...

dans la bouche du comte Withur s'adressant à son cousin : « Homme de Dieu, dit-il, depuis que le roi Philibert (62) m'a donné, sous sa suprématie, le gouvernement de cette région, soit par négligence, soit par défaut d'envoyés dignes de confiance, soit pour toute autre cause, je n'ai eu avec lui, même par correspondance, aucune relation. Cependant, pour régler plusieurs affaires, j'aurais besoin de ses conseils. Je te donnerai une lettre contenant l'objet de mon message, close du scel qu'il m'a remis comme marque de sa confiance. En voyant ce sceau il le reconnaîtra tout de suite, et tu me rapporteras fidèlement ce qu'il t'aura répondu soit de vive voix soit par écrit. » (63)

Rien dans les Vies ne trahit une quelconque aversion entre Francs et Bretons, bien au contraire. La visite liminaire au palais du roi franc apparaît rituelle et, à chaque fois, le saint y reçoit le meilleur accueil. « Et ces choses faites, il s'en alla vers le palais du roi Childebert que l'on nomme Paris, et avec lui douze disciples qu'il choisit parmi les siens et maître Albinus ; c'est là qu'il accomplit plusieurs miracles. Il ressuscita un mort. Le roi lui dépêcha un messager quand il apprit qu'un tel homme fréquentait son palais. Saint Tudual, et ses disciples avec lui, vinrent se placer devant le roi. Et comme ils étaient là, une colombe descendit du ciel à l'image d'un ange et se posa sur l'épaule droite de saint Tudual. Alors le roi comprit que cet homme était un saint ; le roi, la reine, tous les hommes présents se prosternèrent devant lui. Le roi Childebert lui demanda ce qu'il désirait. Il dit : « *Je ne demande rien, sauf que tu approuves le transfert de ces paroisses que des comtes et d'autres hommes nobles m'ont données, à moi et aux moines qui sont venus avec moi.* » (64) Bien entendu le roi s'exécute et, dans la foulée, il le fait consacrer évêque puis lui remet un calice d'or, sa propre couronne et beaucoup de paroisses... De son côté, victime d'une pieuse supercherie, saint Paul Aurélien se rend auprès du roi Childebert. En dépit de ses protestations d'indignité, il doit se laisser convaincre d'accepter l'épiscopat puisque le comte Withur suppliait son suzerain de bien vouloir pourvoir son envoyé de cette charge à laquelle il répugnait. Dans sa simplesse d'âme, Paul avait lui-même porté la lettre qui contenait la requête de Withur, et il ne lui reste plus qu'à s'incliner devant pareille conspiration ! (65).

Ainsi donc il n'est pas question pour les hagiographes de gommer ces épisodes amicaux, dont le fond n'offre rien d'invraisemblable d'ailleurs. Ils retrouvent un modèle d'âge mérovingien : saint Samson obtint aussi du roi Childebert l'emplacement de son monastère de Pental sur les rives de la basse Seine, qu'il rattacha « avec la licence et l'autorisation de l'empereur (*sic*) Childebert » à son premier établissement monastique, Dol. Quand arrivera pour lui l'heure de regagner sa Bretagne, « le roi et empereur Childebert » lui

(62) Childebert est confondu par Gourmonoc avec le célèbre fondateur de Noirmoutier.

(63) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 9).

(64) *Vita prima Tuduali* (éd. La Borderie, chap. 3).

(65) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 10). Le porteur de la lettre dont le contenu le condamne est un stéréotype folklorique que l'on retrouve dans les contes populaires bretons du siècle dernier.

fera don des actuelles îles Anglo-Normandes en sus (66). Toutes ces visites de courtoisie, ces legs pieux, ces promotions à l'épiscopat (douteuses en réalité dans certains cas) ne laissent entrevoir aucune divergence théologique ou politique. Mais ce tableau volontiers idyllique des relations nouées entre le clergé breton et la dynastie mérovingienne — qui se résume dans la figure du bon roi Childebert de Paris — quelle fonction assume-t-il dans la mémoire monastique ? Celle d'un âge d'or durant lequel la chrétienté vivait réunie sous des chefs assez sages pour ne point se jalouser ni se combattre, peut-être. Sûrement aussi le souvenir nostalgique d'une autorité séculière qui authentifiait les titres de l'Église sans trop se mêler ensuite de la gestion de ses biens, sans exiger en retour services ni revenus. En somme, l'image d'un juste pouvoir et de rapports fraternels entre chrétiens.

Figurants et seconds rôles
Un échafaudage de destinées synchrones en renfort

L'indifférence au rendu de la durée constitue sans nul doute le grand manque de toutes ces Vies. Dans ses différentes acceptions possibles, le temps s'évanouit dans le flou et l'incertain. Qu'on en juge :

• *Temps calendaire :* jamais les événements ne se trouvent datés de façon précise, en référence aux années de règne d'un pape (aucun pontife romain n'y figure même) ou d'un roi. La seule unité de durée utilisée est justement le règne, ce qui induit une trop large marque d'incertitude. D'autre part, des personnages ayant vécu à des périodes différentes se télescopent : Riwall, roi de Cornouaille, et Guérec (Waroc), chef du Vannetais, sont contemporains dans la *Vie de saint Guénaël* alors qu'un bon siècle au moins les sépare en réalité.

• *Temps de l'histoire :* les hagiographes commettent des anachronismes, certains volontaires (67), d'autres non voulus, ou bien ne s'étonnent pas d'archaïsmes auxquels ils prêtent une coloration biblique. Ainsi la *Vie de saint Guénolé* présente-t-elle le noble Fracan gardant son troupeau aux champs, à l'instar de ce que pratiquaient Loth, Abraham et des prophètes de l'Ancien Testament — épisode qui sera repris sans sourciller dans la *Vie de saint Turiau*, mais dépouillé cette fois de ses références à l'Écriture (68).

---

(66) *Vie de saint Samson* (éd. Plaine, liv. II, chap. 9 et 14).

(67) *La Vie de saint Magloire* (éd. *Acta Sanctorum*) annonce la querelle de la métropole doloise en pourvoyant saint Samson de ce siège discuté par la grâce du roi Childebert. « *Ubi a strenuissimo rege Francorum Childeberto accepto archipraesulatus regimine non solum inibi, verum etiam in omnem Britanorum regionem seu in circuitu ejus.* »

(68) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. 3) : « *At Deus, qui cuncta in melius versat, illum cum pastoribus quadam die pascentem gregem (mos enim antiquis erat per semetipsos pascere pecora sua, sicut Abraham et Loth et ceteri Veteris Testamenti patres) terribili corusci caeli perterruit frangore.* » Épisode repris dans la *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, première leçon, § 1) : « *Quadam die, dum esset in agro ad custodiendum gregem patris sui, ecce vox Domini ad eum ait.* »

• *Temps de la vie humaine* enfin : si les principales étapes du pèlerinage terrestre sont retracées depuis les enfances du saint jusqu'à sa mort au monde (69), l'estimation de leurs durées respectives manque (70). Tout se passe en définitive comme si le saint se déplaçait dans un temps flottant à l'écart de l'histoire des hommes et inopérant sur sa spiritualité : le saint en moinillon n'apparaît-il pas déjà, pour reprendre l'heureuse expression de Pierre Riché, comme « un petit vieillard », chenu avant l'heure ? Dans ces conditions, l'idée même d'une possible maturation de l'approche de Dieu au fil des expériences successives du mûrissement intérieur de l'âme se trouve exclue.

Cette indifférence au rendu de la durée demeure-t-elle sans remèdes ? Non. L'entourage allégué du bienheureux sert à introduire le lecteur de sa Vie dans le monde qui fut le sien et à conforter l'effet de réel. A défaut d'une impossible datation fine sur l'échelle du temps chronologique, peut-on au moins espérer parvenir à dégager une datation relative en situant les uns par rapport aux autres les personnages qui entrent en contact avec le saint à des étapes diverses de son existence ? C'est ce projet que tenta de mener à bon terme Arthur de La Borderie en partant du postulat de l'historicité de tous et de chacun : on sait assez ce qu'il advint de sa trop ingénieuse reconstitution de l'épopée des saints fondateurs, cohérente à force de rapprochements ingénieux, mais fragile comme un beau château de cartes dont la critique postérieure n'eut guère de mal à faire ébouler bien des éléments qui entraînèrent vite l'ensemble dans leur chute.

L'étude des figurants mentionnés dans les Vies se heurte à une difficulté d'ordre pratique : la majorité des bénéficiaires de miracles ne sont connus que par une mention isolée. Ainsi la famille de voleurs pétrifiés pour avoir osé tenter de s'introduire de nuit à Landévennec (71). Ces personnages secondaires apparaissent dans une seule Vie sans que l'on puisse assigner une époque, même très approximative, à leur existence qui se résume en un nom, en un statut à peine esquissé. La même remarque vaut pour nombre d'ermites rencontrés au hasard des pérégrinations du saint (72) ou de disciples dont une

(69) Bernard MERDRIGNAC, *La vie quotidienne dans les monastères bretons du haut Moyen Age*, dans *Landévennec et le monachisme breton...*, *op. cit.*, p. 19-43.

(70) La seule Vie bien scandée dans le temps est celle de saint Malo (éd. Leduc) : après sept années de pérégrination marine en compagnie de son maître saint Brandan, Malo a plus de quarante ans quand il prend pied en Armorique (liv. I, chap. 30). Il demeure quarante ans environ évêque d'Alet (liv. I, chap. 43 et 75) avant de s'exiler durant sept ans en Aquitaine (liv. I, chap. 84). « Là, comme l'homme de Dieu Malo avait déjà passé le cap de la vieillesse (et selon le témoignage de ses disciples il avait environ cent trente trois ans) » [liv. I, chap. 87]. La *Vie de saint Guénaël* lui accorde sept années d'abbatiat à Landévennec avant ses trente-sept années de pérégrination en Grande-Bretagne et en Irlande, et son retour définitif en Armorique.

(71) Autres exemples : *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc) : le prêtre Festivus sur l'île de Cézembre (liv. I, chap. 28), l'ermite Domnech (liv. I, chap. 34 et 35), le moine Aaron qui imposera son nom à l'île sur laquelle se fixera plus tard le siège épiscopal fondé par saint Malo (liv. I, chap. 43).

(72) Par exemple, *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. I, chap. 31, 33, 44 et 45) : Riuuan, le compagnon de saint Malo dans son ermitage. *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, troisième leçon, § 5) : Budagonus, le confesseur du saint.

tradition incontrôlable veut qu'il les ait entraînés dans son village (73). Même ses parents charnels ne procurent pas plus de certitudes tangibles quoique leur identité n'ait sans doute pas été inventée de toutes pièces : le caractère conventionnel de brillantes origines familiales et la tentation toujours forte d'apparenter les saints de Dieu rendent pourtant suspects leurs pedigrees. Qui pourra jamais prouver que saint Malo était bien le cousin par sa mère de saint Samson ? Et qui pourra démontrer qu'il ne l'était pas ? Les quelques données dont nous disposons se brouillent et deviennent opaques dès qu'on cherche à les sortir du registre de la croyance vénérable pour les ériger en matériaux d'histoire, ce qui n'implique pas nécessairement qu'elles soient erronées...

Autre source d'embarras : l'hagiographe succombera facilement à la tentation de donner à son héros d'autres futurs saints pour condisciples à l'école d'un maître illustre. Paul Aurélien apprend ainsi ses lettres sous la férule d'Illtud en compagnie, censément, des petits David, Samson et Gildas. Occasion idéale pour Gourmonoc d'illustrer l'excellence de la conduite et du savoir de Paul dès son âge le plus tendre ! (74) Mais ce rassemblement fortuit de futurs athlètes du Christ sent sa légende pieuse et il serait par trop imprudent de les imaginer tous exactement contemporains à partir d'un indice aussi ténu. Prudemment, on ne retiendra de ces confrontations de jeunesse qu'un tour d'esprit de l'hagiographe du IX^e^ siècle (ou de sa source), toujours prompt à hisser sur un piédestal celui dont il écrit la Vie en le faisant évoluer dans un milieu privilégié, marqué du sceau de l'inspiration divine la plus éclatante, dès ses années de formation.

En somme, s'il existe bien de fragiles réseaux de concordance noués grâce à l'intrusion de certains parents ou condisciples présumés du saint, ces réseaux ne relèvent pas d'un mode d'organisation historique. Ils ont seulement pour fonction de rassembler autour de lui, par delà la piétaille des miraculés et des disciples obscurs, un aréopage d'hommes de Dieu au mérite reconnu de tous —vivifiante préfiguration terrestre du chœur des saints en paradis.

Le temps de l'hagiographe est un temps à plat, uniformément vénérable et digne de foi, résultant de l'absorption continuée de données biographiques et miraculaires dont certaines seulement remontent à un noyau « historique » originel. Les autres sont issues de traditions diverses. Toutes sont ordonnées pour la plus grande gloire de Dieu, de son serviteur et de ses fils spirituels. La sauvegarde méticuleuse du passé ne constitue pas l'essentiel : elle procure un indispensable auxiliaire didactique. Hagiographie n'est pas histoire, mais toujours apologie développée dans un référent historico-littéraire qui crée « l'effet de réel ».

Ce projet sous-jacent est redoublé par l'intrusion dans le fil du discours

(73) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 3).

(74) La même remarque vaut pour le jeune saint Malo désigné à l'admiration de ses condisciples et de son maître par le miracle des gouttes de sueur qui perlent de son front studieux en plein hiver, et son sauvetage sur une île de goémon : *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. I, chap. 3 à 12).

narratif de puissants laïcs. Les relations des saints armoricains avec Childebert, le fils de Clovis, ont déjà été mentionnées. Ailleurs il est fait état de comtes ou de rois bretons : Guénaël, par exemple, rencontre le roi Guérec, de sinistre mémoire chez Grégoire de Tours (75) ; Turiau fréquente Constantin, un roi de Cornouailles insulaire mentionné par la *Vie de saint Dewi* (76) ; le comte Riwall paraît dans les Vies de saint Tudual et de saint Guénaël comme un personnage d'importance, sur le compte duquel circulaient d'intéressantes traditions (77) ; Iudualus, « surnommé Candidus, prince très illustre d'une grande partie du pays de Domnonée et que l'on disait cousin germain de saint Samson », assiste à un miracle de saint Paul (78) ; Riwallon, « maître d'une grande part de la Domnonée », est le contemporain de Fracan avec lequel il organise des courses de chevaux (79). Pourtant il n'est pas évident que tous aient été les exacts contemporains des saints : dans l'état actuel de nos connaissances, aucune réponse tranchée ne peut être apportée à ces problèmes complexes de chronologie comparée. La marge d'incertitude et de possibles réactualisations de souverains anciens s'accroît encore quand l'hagiographe entraîne son lecteur sur les franges de l'histoire mythico-légendaire de la péninsule.

La figure du roi Marc se rencontre aussi bien dans la littérature médiévale de l'Europe entière que dans le folklore breton moderne (80). Il a pour caractéristique d'être venu au monde avec des oreilles de cheval, appendice infamant qu'il s'efforce, par tous les moyens, de dissimuler à la vue de ses sujets. Cette déplorable tare physionomique provient certainement d'une interprétation de son nom, Marcus, d'une consonance très proche du brittonique *marc'h*, « cheval ». On sait d'ailleurs que l'évangéliste Marc figure avec une tête d'équidé sur certaines représentations zoomorphiques bretonnes (81) ; d'autre part, le cheval fit l'objet d'un important culte totémique dans l'antiquité protohistorique

(75) *Vie de saint Guénaël* (chap. VIII) : *Guerecus rex*. Grégoire de Tours consacre une large partie du livre cinquième de son *Histoire des Francs* au récit des exploits de ce personnage qui agrandit notablement le territoire breton sur le littoral sud de la péninsule et fut le fondateur du Vannetais (Bro-Erech, anciennement Bro-Waroch, en breton).

(76) *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, deuxième leçon, § 5) : « *Constantinum, regem ultra marinum, filium Paterni* ». La même Vie contient (deuxième leçon, § 9) une allusion précise à Gereint de Cornwall (*quidam amicus eius, Geren nomine, quem habebat trans mare*) que l'on retrouve mentionné dans la *Vie de saint Teilo* (*Livre de Llandaff*, éd. de 1840, p. 102, 107-108) et dans un écrit d'Adhelm (mort en 709) reproduit par MIGNE, *Patrologie latine*, t. 95, col. 260.

(77) Riwall serait le premier des Bretons à être venu s'installer en Armorique d'après la première *Vie de saint Tudual*. Selon la seconde *Vie de saint Guénaël* (liv. II, chap. 12), « le roi qui régnait sur cette terre (de Cornouaille) s'appelait Riwall ; c'était un homme d'une noblesse et d'une droiture fort remarquables, dont la conduite tout autant que la législation a donné de l'éclat à ce royaume ».

(78) *Vie de saint Paul* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 20).

(79) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. 18).

(80) Gaël MILIN, *Le mythe et l'histoire : le conte du roi aux oreilles de cheval ou le seigneur de l'île de Karn*, dans *Mélanges Le Gallo*, Brest, 1987, p. 353-373.

(81) Voir les représentations photographiques dans le catalogue de l'exposition *Landévennec. Aux origines de la Bretagne*, Daoulas, 1985, p. 49, 55, 81 et 91 notamment (évangéliaires conservés à Oxford et Boulogne-sur-Mer).

de l'Armorique (82). Il n'est toutefois pas fait mention de cette bizarrerie anatomique dans la *Vie de saint Paul Aurélien*, la seule à évoquer le roi Marc au IXe siècle, encore que son auteur y glisse peut-être une allusion discrète : Gourmonoc écrit en effet par deux fois qu'« un certain bruit parvint aux oreilles du roi » (83). Cette expression, banale dans tout autre contexte, risque d'avoir été lourde de sous-entendus s'agissant précisément du roi aux oreilles de cheval...

Maître de la Domnonée insulaire, Marc Conomor est un conquérant si puissant qu'il domine des régions habitées par quatre peuples parlant autant de langues (84). Au IXe siècle, son souvenir demeure très vivant dans la Bretagne insulaire où l'on montre son tombeau dans son ancienne capitale (85). Chrétien fervent et roi responsable, il est promis à la résurrection parmi les justes au jour du Jugement dernier. Les traditions armoricaines concernant Conomor sont loin de se révéler aussi favorables ! Et pourtant Gourmonoc précise que ce roi Marc digne de louanges s'appelle aussi Conomorus. Se peut-il que ce soit le même personnage ?

Il semble bien : un nom à double terme, à la mode latine, pourrait avoir désigné un chef britto-romain des Ve-VIIe siècles, et il a existé un « royaume double » de Domnonée établi à cheval sur la Manche (86). Une hypothèse envisageable serait que, vers le milieu du VIe siècle, cet héritier indigène de la puissance impériale de Rome, auréolé de ses succès dans l'île, ait tenté d'étendre son pouvoir en direction des Bretons établis sur la côte nord de l'Armorique, et ce avec l'appui des Francs de Childebert qui ne pouvaient voir que d'un œil favorable tout conflit déchirant de l'intérieur la famille royale de Domnonée, un allié qu'il ne convenait pas de laisser gagner trop en puissance. Et Conomor serait parvenu à ses fins pour un temps — au prix d'une grave crise avec l'Église à Dol, Alet et Tréguier à tout le moins — si les héritiers légitimes du trône furent bien écartés et exilés à la cour franque. Cette hypothèse demeure fragile cependant, car il convient peut-être de distinguer Conomor et Marc Conomor : la *Vie de saint Paul* établit de façon explicite que le comte Withur, seigneur de l'île de Batz et d'une partie du littoral léonard, n'est en relation qu'avec le seul roi des Francs dont l'autorité, théorique, n'apparaît médiatisée par aucun souverain domnonéen agissant en qualité de *préfet*.

---

(82) Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 249-250.

(83) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 8 et 9) : « *... fama ejus regis Marci pervolat ad aures. / Postera vero die talem in aures regis per nobiles qui ei familiariter adhaerebant.* »

(84) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 8) : « *Qui eo tempore, amplissimi producto sub limite regendo moenia sceptri, vir magnus imperiali potentia atque potentissimus habebatur, ita ut quatuor linguae diversarum gentium uno ejus subjacerent imperio.* » L'emprunt à Bède du royaume aux quatre langues est manifeste.

(85) *Vie de saint Paul Aurélien* (éd. Cuissard, liv. I, chap. 8) : « *... venit ad locum qui nunc lingua eorum Caer Banhed, villa Banhaeda, nuncupatur, ubi nunc ejusdem regis ossa diem resurrectionis exspectantia pausant.* »

(86) Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 188-190.

Pour en revenir à la tradition rapportée par Gourmonoc, le roi Marc Conomor convoque ses grands et leur fait part de son désir de voir saint Paul devenir leur pasteur, car la renommée de sa sainteté éminente a donc volé jusqu'à ses oreilles. Sur leur accord unanime et à la demande pressante du peuple, Paul se rend auprès du roi et s'attelle avec ardeur à la tâche pastorale qui lui est impartie. Marc est si satisfait de son zèle qu'il se montre bientôt désireux de le voir accéder à l'épiscopat. Malheureusement Dieu a déjà averti Paul qu'il lui faudra quitter à jamais sa terre natale et, en songe, un ange lui rappelle qu'il doit gagner une terre encore inconnue de lui où un peuple nouveau l'attend. Enhardi par cette admonestation céleste, le saint vient prendre congé du roi et le prie de lui accorder une dernière faveur : qu'il lui donne l'une des cloches composant le carillon (*tintinnabulum*) de sa table. Très courroucé de ce départ qui ruine ses plans, Marc lui refuse avec brutalité ce cadeau d'adieu. C'est la seule critique portée à son encontre par Gourmonoc. Mais le Ciel ménagera à Paul une éclatante revanche sur l'ingratitude humaine : un saumon capturé sur l'île de Batz apporte dans ses viscères la cloche sollicitée en vain (87). Le trésor de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon conserve cette précieuse relique, connue sous le nom breton d'*Hirglas* (88).

Abandonnant la Domnonée pour la Cornouaille, nous y rencontrons le fameux roi Gradlon. Il apparaît dans la *Vie de saint Turiau* et, surtout, dans celle de Guénolé. L'historicité du personnage est vraisemblable, ou plutôt celle des Gradlon que la légende finit par fusionner dans une figure unique (89). Dans l'œuvre de Gourdisten, on peut se risquer à en reconnaître deux : Gradlon Meur ou Gradlon le Grand, contemporain de Guénolé et roi de Bretagne, que l'hagiographe n'hésite pas à mettre en parallèle avec Charlemagne (90), et un autre Gradlon, duc de Cornouaille et vainqueur des Normands sur les rives de la Loire (91). Le portrait de ce dernier s'applique fort bien au roi Salomon dont la gloire militaire brille au firmament au moment de la rédaction de la Vie mais que Gourdisten choisit apparemment de confondre avec un comte de Cornouaille du même nom qui, d'après Létald de Micy, vers le début du IX^e^ siècle, « avait été seigneur très puissant des Bretons et qui, laissant là les pompes du

(87) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. II, chap. 7).

(88) Voir la représentation photographique de la cloche de Saint-Pol-de-Léon dans le catalogue de l'exposition *Landévennec. Aux origines de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 44, et l'étude de Cormac BOURKE, *Les cloches à main de la Bretagne primitive*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 339-353. — Yves-Pascal CASTEL, *Hir-Glaz. La cloche de Paul Aurélien*, dans *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, *op. cit.*, p. 131-145.

(89) André CHÉDEVILLE et Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984, p. 77-82. — Bernard TANGUY, *De la légende à l'histoire : Grallon, roi de Cornouaille*, dans *ArMen*, n° 14, 1988, p. 30-44, spécialement p. 41-44.

(90) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. I, chap. 12) : « *... ad illo tempore quo Gradlonus, quem appellant Magnum, Britanniae tenebat sceptrum usque ad annum Hlodouuici piissimi Augusti imperii quintum* ».

(91) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. II, chap. 15).

siècle, s'en vint, mû par la grâce de la conversion, au monastère qui porte le nom de l'île Herr » (92).

Dans l'abondante littérature postérieure au Xe siècle qui lui est dévolue, le royaume de Gradlon hésite entre la seule Cornouaille et la Bretagne tout entière. Reconnu comme un guerrier hors pair dès les temps carolingiens, il paraît moins recommandable au plan moral car trop attaché aux vanités du monde. Saint Guénolé lui adresse un long sermon à ce sujet (93). Mais sa conduite demeure amendable : il sera sauvé des peines éternelles s'il veut bien suivre les sages conseils du saint et se rappeler ses devoirs envers Dieu et envers les hommes. La *Vie de saint Turiau* lui délivre un message identique (94). Celui-ci constitue un avertissement salutaire pour ses successeurs à présent sur le trône : un roi chrétien ne saurait se contenter d'être seulement un souverain munificent ! « Défie-toi des richesses, elles forment une pente vers l'enfer ; mais, avec de la sagesse, tu verras le paradis. » (95). Sous l'écorce du récit hagiographique perce le genre médiéval du « Miroir du prince », manuel clérical d'initiation du futur souverain aux devoirs matériels et spirituels de sa charge voulue par Dieu.

Le ressort
Passé celtique et présent bénédictin

En 818, par une décision formelle enregistrée dans une charte solennelle authentifiée de son seing, Louis le Pieux ordonne aux moines de Landévennec et aux autres clercs de la région bretonne de renoncer à leurs usages « scottiques » et de se conformer désormais aux sages préceptes de la règle bénédictine telle que Benoît d'Aniane vient de l'amender pour la rendre applicable partout dans l'empire des Francs (96). Cette intrusion du pouvoir temporel, bien dans la manière autoritaire des premiers Carolingiens, semble avoir été reçue — sinon sollicitée — par certains avec soulagement (97), avec plus de réserve et

---

(92) Jean-Luc DEUFFIC, *Le cartulaire de Landévennec*, dans *Britannia christiana*, fasc. 5/6, 1985, p. 11-12.

(93) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. II, chap. 17).

(94) *Vie de saint Turiau* (éd. Duine, liv. II, chap. 5) : Turiau obtient de Dieu la résurrection d'une jeune vierge, Maeldoch. « *Ut autem audivit Gradlon, iussit eam venire ad se, et interrogavit eam quid ibi vidisset. Illa vero ait : Vidi sedem tuam in inferno paratam, et sedem ceptam in regno Dei iuxta Constantinum, regem ultramarinum, filium Peterni, in decorvio. Tu autem si sic feceris sicut ille fecit, potes partem habere in regno Dei.* »

(95) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. II, chap. 16).

(96) L'importance attachée à ce diplôme par les moines de Landévennec ressort du fait que Gourdisten le publie à deux reprises dans les deux rédactions de la Vie du saint fondateur qu'il nous a laissées (éditions La Borderie et Fawtier).

(97) « Mais à cette époque elle paraissait répugner de plus en plus à certains, *plus faibles*, en raison de sa sévérité. » Aussi « en cette même année (818) entra en vigueur la règle du Père Benoît dans le monastère susdit », écrit explicitement Gourdisten (*Vie de saint Guénolé*, éd. La Borderie, liv. II, chap. 13).

une pointe de regret par d'autres (98). Dans son ensemble, le milieu monastique breton intègre en quelques décennies la lettre de la réforme , à défaut d'en accepter toujours sereinement l'esprit (99), du moins au sein des grandes communautés (il ne faudrait pas oublier en effet que, faute d'une documentation écrite conservée, les plus modestes des monastères et les ermites nous demeurent inconnus, ce qui n'emporte pas qu'ils échappaient tout à fait à l'attraction bénédictine [100]).

Quelle attitude adoptent les hagiographes face à ces bouleversements ? Succombent-ils à la tentation de recomposer le passé en fonction des données disciplinaires nouvelles ? Il ne paraît pas que pareille normalisation soit leur but, tout au contraire. Bien sûr, des éléments liturgiques d'élaboration récente, par force étrangers aux traditions celtiques, s'introduisent dans certaines Vies (101), mais ces gauchissements restent mineurs et sans doute non intentionnels chez des moines qui baignent littéralement dans la *laus Dei*. Ils n'impliquent aucune condamnation des anciens usages. Pour l'essentiel, les Vies élaborées à Landévennec constituent un effort de sauvegarde et d'illustration de la mémoire collective de la communauté. Clément et Gourdisten, par exemple, n'éprouvent aucune gêne à présenter Guénolé, dans un long tableau de sa vie et de ses mœurs, sous les traits d'un moine celte, plus soucieux de macérations corporelles que des vertus bénédictines de modération (102). La *Vie de saint Guénaël* rappelle que « toutes les nuits, alors que ses frères étaient assoupis, il réfrénait ses désirs charnels en se mettant dans une rivière des plus froides et y chantait les sept psaumes de la Pénitence, pour lui et pour tous les fidèles » (103). Héritiers conscients d'un monde en train de s'effacer, les hagio-

(98) Nostalgie ou incapacité à s'adapter aux nouveaux usages, des influences insulaires resteront décelables dans certaines « mains » du scriptorium de Landévennec. On peut songer à des copistes plus âgés, incapables de purifier leur écriture de traits acquis durant leurs années de formation, plutôt qu'à des « résistants » culturels.

(99) Voyez les remarques convergentes de Jonathan ALEXANDER, *La résistance à la domination culturelle carolingienne dans l'art breton au IXe siècle : le témoignage des manuscrits enluminés*, dans *Landévennec et le monachisme breton...*, *op. cit.*, p. 269-280, et de François KERLOUÉGAN, *Approche stylistique de la « Vita Pauli Aureliani »*, *ibid.*, p. 217.

(100) Le cartulaire de Redon signale à plusieurs reprises la présence d'abbés qui ne sont pas de Redon. Sans doute s'agit-il des représentants de petits monastères de la région plus ou moins liés à Saint-Sauveur.

(101) Bernard MERDRIGNAC, *La vie quotidienne dans les monastères bretons...*, art. cité, p. 40 concernant l'office des morts.

(102) *Vie de saint Guénolé* par Gourdisten (éd. La Borderie, liv. II, chap. 9 à 12).

(103) La première Vie de saint Guénaël, écrite à Landévennec au début du IXe siècle et apparemment avant 818, présente cette forme d'ascèse nocturne comme remarquable chez Guénaël ; de façon significative, sa seconde Vie, due à un moine œuvrant au Xe siècle, y ajoute la même nuance de secret que Gourdisten ; le successeur de Guénolé, pour l'heure simple moine de Landévennec, agissant ainsi à l'insu de ses frères. Encore au XIe siècle Ingomar (*Vie de saint Méen*, éd. Plaine, p. 17) met en scène le roi Judicaël rudement tancé par son maître spirituel qui l'avait surpris dans le ruisseau glacé où il venait de passer la nuit : zèle de néophyte, mais aussi témoignage tardif de pratiques ascétiques désormais considérées comme excessives et condamnables par le milieu monastique réformé.

graphes prennent date et enregistrent dans leurs écrits le legs parvenu jusqu'à eux. Avec des nuances de sensibilité propres à chacun d'eux, toute leur œuvre peut se lire, sous couvert de l'illustration de la geste des saints fondateurs, comme une défense des antiques pratiques locales qui n'ont pas démérité de Dieu.

Les rapports entre ce passé (paré des vertus incontestables d'une foi entière, abrupte, première) et un présent plus facile à vivre (mais moins exaltant malgré la rassurante communion d'esprit avec la papauté et le suzerain) suscitent probablement des débats à l'intérieur de chaque communauté : l'âge et le tempérament de chacun des frères influent sur leur perception d'un temps qui paraît révolu. Sa renaissance n'est certes pas à l'ordre du jour : la nostalgie de quelques-uns ne débouche pas sur un mouvement visant à regrouper les tenants d'un inexistant intégrisme celtique ! D'ailleurs les rois bretons ne le permettraient pas (104). Il n'empêche que, dans ces confrontations d'idées et d'usages, les hagiographes sont à la fois témoins et parties prenantes : une certaine modération les anime quand ils s'efforcent de gommer les aspérités trop voyantes de l'ancien temps pour en sauver l'essentiel de la sève. Les remords d'écriture que recèlent parfois leurs textes traduisent à leur manière les tensions et les troubles de conscience contemporains sur ce qu'il convient de conserver ou d'abandonner : Bili admire la grande capacité d'abstinence et les jeûnes prolongés de saint Malo, mais ne s'y attarde pas puisqu'« il les faisait plus en cachette qu'ouvertement. D'ailleurs c'est contrairement à l'usage que chez lui la nuit prolongeait le labeur de la journée, au point que les autres serviteurs de Dieu qui l'observaient, comme à un cheval fougueux qui s'emballe et auquel on impose le poids du mors, lui imposèrent de mettre fin à ses jeûnes immodérés. » (105) Le même procédé d'écriture se trouve appliqué à saint Magloire : s'il passe ses nuits à veiller en prières sur un rocher du front de mer, il le fait *en cachette*, sans que ses frères n'en sachent rien puisqu'il prend grand soin de ne pas les réveiller en s'éloignant d'eux quand le sommeil les a déjà envahis après une journée harassante (106). Si l'on en croit Gourmonoc enfin, saint Paul aurait été un temps en proie au doute : son aspiration profonde à la pérégrination n'était-elle pas contraire en esprit à la nécessaire stabilité du moine ? Heureusement un ange vint le rassurer sur la pureté de ses intentions et lui ordonner de prendre la mer en toute quiétude d'âme (107).

---

(104) La vision de La Borderie faisant de Redon une sorte de citadelle avancée du nationalisme breton n'est plus recevable. Bien au contraire, les moines de Saint-Sauveur sont fiers de leurs origines « impériales » qui les protègent des entreprises des puissants de la région : Julia SMITH, *Culte impérial et politique frontalière dans la vallée de la Vilaine...*, art. cité, p. 129-140. Une fois adoptée, la réforme est constante dans son application : le royaume nominoéen ne favorise en rien la restauration des anciens usages celtiques. La querelle doloise ne concerne pas les usages cultuels.

(105) *Vie de saint Malo* par Bili (éd. Leduc, liv. I, chap. 32).

(106) *Vie de saint Magloire* (éd. *Acta Sanctorum*, liv. I, chap. 14).

(107) *Vie de saint Paul Aurélien* par Gourmonoc (éd. Cuissard, liv. I, chap. 9) : « *Tali solummodo obice inclusus ne velut instabilis de loco ad locum demigrandi vitio culparetur, donec ad illum post paululum temporis angelus aetherriis missus ab astris, talia in somnis responsa detulit...* ».

A l'image du verre à moitié plein qui nécessairement est aussi à moitié vide, ces retouches et ces gommages peuvent s'interpréter de façon différente selon que l'on met l'accent sur les réticences apparentes des hagiographes face à des excès de dévotion acceptables seulement chez les êtres d'exception, ou bien sur le rappel d'usages périmés qui n'apportent rien à la narration et n'ajoutent guère au portrait public du saint puisque tout se fait en cachette. Que l'on préfère l'une ou l'autre de ces interprétations possibles importe peu en définitive. On retiendra seulement de ces glissements du passé au présent qu'ils attestent une fascination certaine pour un mode de vie suranné dont, dans l'esprit des moines écrivains du IXe siècle, il faut sauvegarder le contenu et le préserver de l'oubli des générations montantes ou, au contraire, mettre en garde ses éventuels émules en les prévenant : de telles pratiques sont réservées à un petit nombre d'âmes trempées et les plus faibles doivent s'abstenir de toute ostentation superfétatoire dans leur quête solitaire de Dieu.

Bilan et propositions

Beaucoup de travail reste à accomplir sur les Vies de saints élaborées à Landévennec et ailleurs en Bretagne au IXe siècle. Mentionnons quelques pistes de recherche ouvertes : la détection des emprunts textuels aux auteurs de l'Antiquité latine, païenne et chrétienne, l'étude du style et du vocabulaire mis en œuvre, le rapprochement de ces Vies avec les textes de même nature produits dans le ressort de l'empire carolingien, l'application à ce corpus homogène des méthodes d'analyse de la linguistique structurale ou formaliste, l'identification des motifs folkloriques et savants... Toutes ces approches sont intéressantes et apporteront de nouveaux éclairages, encore que l'on ne puisse que déplorer l'absence d'éditions scientifiques récentes des textes eux-mêmes.

Dans cet essai, j'ai choisi de privilégier le contenu explicite du récit hagiographique et de resituer pour mieux les comprendre les références faites au passé. Le rôle déterminant de la mémoire monastique n'interdit pas à l'hagiographe d'effectuer certains choix parmi les matériaux parvenus jusqu'à lui et l'oblige à un effort d'organisation de sa matière pour rendre recevable la Vie. La métaphore d'une mise en scène théâtrale s'est imposée pour rendre compte des différentes facettes de son travail d'obtention d'un « effet de réel ». Mais, tout comme au théâtre, il ne suffit pas de disposer d'une scène, de figurants et de seconds rôles, d'une idée directrice à défendre : une pièce ne peut naître que de son intrigue et de ses dialogues. En réalité, je n'ai donc pas touché ici au principal, tant le projet est ambitieux et excéderait les limites d'une recherche solitaire.

Cette action dramatique pourrait s'analyser d'abord en élaborant un tableau synoptique de toutes les Vies d'âge carolingien, permettant la comparaison terme à terme des différents temps et épisodes qu'elles relatent. Sans doute faudrait-il y ajouter le synopsis des Vies composées dans d'autres régions de l'empire franc et susceptibles d'avoir excercé quelque influence sur les bretonnes. On pourrait peut-être répondre ainsi à une question de fond : qu'est

au juste un saint breton dans les représentations que s'en font les intellectuels du IXe siècle ? Quels éléments fondent sa sainteté ? Quelle est la part de l'inné, des grâces personnelles, des miracles (et de quels miracles ?), de la méditation spirituelle dans son accession à la perfection monastique.

Il serait également important de scruter ensuite avec attention chaque chapitre des Vies pour essayer d'en dégager la leçon morale que l'hagiographe tire (ou qu'il est facile d'en tirer) pour la proposer à l'imitation ou à la méditation de ses frères ; pour essayer aussi de déterminer quels chapitres ne répondent à aucune intention didactique évidente et présentent, dans leur vacuité apologétique, de fortes probabilités d'être hérités d'autres strates culturelles dont le sens n'est plus porteur, au IXe siècle, de message. En s'attaquant plus à la lettre du discours qu'à la dissection savante de sa forme, tout indispensable et prometteuse que soit celle-ci, l'historien peut un jour espérer mieux appréhender les ressorts des mentalités des moines bretons de cette lointaine époque.

DOM YVES CHAUSSY

L'abbaye de Saint-Mathieu de Fineterre Esquisse de son histoire

Les origines

Prosper Levot, le seul historien sérieux qui aît cherché à donner un aperçu de l'histoire de cette abbaye, remarquait au début de son étude que les origines en étaient obscures et embrouillées à souhait. La chose est vraie d'ailleurs de toute son histoire, en raison des nombreux cataclysmes qui ont détruit les documents du passé. Cette lacune est fâcheuse, évidemment ; il est toutefois possible d'y remédier, dans une certaine mesure, par d'autres voies, notamment par une étude archéologique et en cherchant à replacer les faits connus dans le contexte de l'histoire générale (1).

Le premier de ces faits, de toute évidence, est le site même de l'abbaye, qui ne manque jamais de surprendre, quand on y vient pour la première fois. Pourquoi une abbaye de cette importance en un tel lieu, battu par les vents et presque désert, au long de l'année tout au moins ? Pour répondre à cette question, on peut remonter à un passé fort lointain et examiner les monuments qui en subsistent (stèles de l'âge du fer, etc.).

Rapprochés d'autres souvenirs, conservés dans la mémoire des peuples, ils prennent un intérêt certain. On connaît l'importance de la « matière de Bretagne » et de la « légende arthurienne » en littérature, mythes christianisés par un Geoffroy de Monmouth et d'autres, qui remontent en fait à la mythologie irlandaise et celtique (2). Parmi les thèmes les plus fréquents, évoqués dans ces légendes, figure l'errance des âmes après la mort, qui témoigne de la croyance à l'immortalité. On la retrouve surtout dans le récit des navigations de saint Brandan, de saint Malo et d'autres saints bretons.

Le site de Saint-Mathieu nous est ainsi rappelé. On y retrouve aussi des

---

(1) P. LEVOT, *L'abbaye de Saint-Matthieu de Fine-Terre ou de Saint-Matthieu (Finistère)*, Brest, 1874, 80 p. Réédition par l'association « Les Amis de Saint-Mathieu », Brest, 1985.

(2) Cf. C. FOULON, *Les voyages merveilleux dans les romans bretons*, dans *Conférences universitaires de Bretagne (1942-1943)*, Paris, 1943, p. 63-92.

récits de navigations légendaires, grâce au poème d'un moine allemand, Godefroy de Viterbe, qui mourut évêque de cette ville d'Italie, vers 1191. Peu avant, il avait dédié son *Panthéon* au pape Urbain III (1185-1187) [3]. Par la brièveté de ce pontificat il est facile de dater le poème, qui est une sorte d'histoire universelle, remontant même au-delà de la création du monde, basée sur la Bible. Il rappelle, en effet, l'histoire des Patriarches, notamment celle d'Enoch, qui « marcha devant Dieu, puis disparut, car Dieu l'enleva » (Genèse 5, 22). Mais qu'était-il devenu ? Cette disparition intriguait beaucoup d'hommes et l'Écriture y fait allusion (Ecclésiastique 44, 16 ; Hébreux 11, 5), mais aussi des écrits « apocryphes », qui furent longtemps tenus pour « authentiques », autrement dit révélés par Dieu (4). Un autre saint personnage de l'Ancien Testament, le prophète Élie, fut aussi « emporté dans un tourbillon de feu » (Ecclésiastique 48, 1-12) et devait d'après la croyance des Israélites « rétablir les tribus de Jacob ». On peut en voir un rappel dans le chapitre XI de l'Apocalypse. On voit donc que ces saints hantaient la mémoire de beaucoup d'autres que Godefroy de Viterbe.

Il trouva la réponse cherchée à l'abbaye de Saint-Mathieu, grâce à un livre merveilleux, qui narrait l'odyssée laborieuse d'une centaine de moines vers les « îles Fortunées », où les accueillirent deux vénérables vieillards et où ils restèrent trois jours, qui s'avérèrent être trois siècles, si bien qu'à leur retour (très rapide, cette fois) ils étaient eux-mêmes des vieillards inconnus.

Que déduire de ce récit merveilleux ? Paradoxalement, ce qui retient l'attention de l'historien, c'est l'élément légendaire, qu'il relie, bien évidemment, aux croyances mythologiques des Celtes, appuyées sur les souvenirs de leurs navigateurs. Il est certain, en effet, que ces « îles Fortunées » rappellent des voyages vers l'Amérique, bien antérieurs à ceux de Christophe Colomb, effectués sur leurs frêles esquifs par les Basques, les Celtes et les Scandinaves. Chantés par les bardes et les trouvères, ils se confondirent avec la quête d'un au-delà mystérieux, qui traduisait leurs aspirations à l'immortalité. Ces récits légendaires sont loin d'être négligeables pour les historiens et les philosophes. J. Guitton, l'un de ceux-ci, remarque que les Grecs, pour qui l'univers était cyclique et éternel, ne prirent qu'assez tardivement conscience du temps et de la durée, sous l'influence des croyances orientales, indiennes, juives et chrétiennes. Il aurait pu y ajouter les Celtes (5). Il n'est pas fortuit, en effet, de les retrouver en Bretagne et au cap Saint-Mathieu, bien connu des navigateurs et

---

(3) Le *Pantheon* de Godefroy de Viterbe a été publié à Bâle en 1559, à Francfort en 1584, à Ratisbonne en 1726 ; éditions partielles dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 198, Paris, 1855, et dans les *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. 22, Hanovre, 1872.

L'abbé Albert Villacroux a publié une étude sur le *Pantheon* de Godefroy de Viterbe dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, t. CVIII, p. 143-163, avec le texte et la traduction de « l'histoire d'Enoch et d'Elie ».

(4) Cf. F. MARTIN, *Le livre d'Henoch*, Paris, 1906. — *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, t. I, col. 357-371.

(5) J. GUITTON, *L'éternité et le temps chez Plotin et saint Augustin*, Paris, 1933. — L. Kervran s'est intéressé également, du point de vue scientifique, à la contraction du temps.

redouté pour ses dangers, comme on le verra plus loin. Pour l'instant, retenons qu'un moine allemand, installé en Italie, le connaissait et qu'il y mentionne l'existence d'un monastère, à la fin du XII^e siècle, dédié à saint Mathieu, monastère connu par ailleurs grâce à une charte du comte Hervé de Léon en faveur de ce même monastère (1157).

Pour l'origine de ce culte, malheureusement, l'histoire fait place à la conjecture et les pistes sont nombreuses, comme les sanctuaires, qui revendiquent de posséder les reliques ou le corps de l'apôtre, Salerne surtout dans l'Italie du Sud. Quand et comment y furent-elles apportées ? Certains ont prétendu que les Bretons, navigateurs intrépides, auraient pu les emporter d'Alexandrie, dès le V^e siècle, et que des « Romains » les auraient dérobées, plus tard (6).

Ici, hélas, l'ombre s'épaissit et il est bien difficile de tirer parti des maigres ressources qu'offrent les noms de lieux, avec leurs préfixes (plou, lan, loc, tre). Car les invasions normandes provoquèrent l'exode des moines et des clercs, avec leurs reliques et leurs archives, qui ne revinrent jamais au pays. A défaut, l'imagination populaire a tenté d'y suppléer et brodé les légendes, souvent très poétiques. Mais quel crédit accorder à celle de saint Tanguy, rapportée par Albert Le Grand d'après un registre tardif, trouvé au Folgoët et dont le but était surtout de magnifier la vanité de la famille du Chastel, dont « plusieurs ont porté ce nom », remarquait dom Lobineau dans ses *Vies des saints de Bretagne*, en 1725 (7). Ce qui retient surtout l'attention dans ce récit merveilleux, c'est la mention du Relec, où Tanguy aurait trouvé refuge ; y eut-il là un monastère comme à Saint-Mathieu, dont saint Tanguy est donné pour le fondateur ?

Un autre fait, bien que n'intéressant pas directement Saint-Mathieu, est la venue en Bretagne de l'empereur Louis le Pieux, en 818, et sa rencontre avec l'abbé de Landévennec, Matmonnoc, à qui il aurait « enjoint » d'adopter la règle de saint Benoît. Il faut simplement en retenir le mouvement, qui se poursuivait depuis un siècle, d'uniformiser l'observance monastique sous la règle bénédictine. C'est le sens de la mission, donnée par cet empereur à saint Benoît d'Aniane, d'élaborer un *Codex regularum*, un an avant cette rencontre.

En somme, jusqu'au XI^e siècle, on ne peut avancer que des conjectures sur le monastère de Saint-Mathieu. Mais au début de ce siècle, on trouve un texte et même deux, qui ont exercé la sagacité des critiques. Il s'agit d'un *Sermo*, attribué à un évêque de Saint-Pol-de-Léon nommé Paulin, et d'une *Translatio*, qui raconte l'enlèvement des reliques de saint Mathieu par des Romains. Au XVIII^e siècle, les bollandistes jugèrent ces pièces purement légendaires et refusèrent de les insérer dans le tome VI des *Acta sanctorum*. Il a fallu attendre le

(6) Cf. L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 260-263.

(7) Notons, à ce propos, que le culte de saint Guénaël à Plougonvelin fait problème. F. Morvannou (*Annales de Bretagne*, t. 81, 1974, p. 25-42) a établi que Guénolé et Guénaël étaient deux personnages distincts et que le culte de saint Guénaël est circonscrit en Vannetais surtout.

début du XXe siècle pour qu'on s'y intéresse. En 1900 et 1901, F. de La Passardière en publia une traduction (8). En 1958, un érudit italien, G. Talamo Atenolfi, en donna le texte sous le titre *I testi medievali degli atti di S. Matteo l'evangelista*, qui donna l'occasion au bollandiste Baudouin de Gaiffier de reprendre la question et de vider littéralement ses cartons, ses cartouches, est-on tenté de dire (9).

Car c'est une véritable « exécution », qui établit clairement l'origine italienne des deux documents, dus à un seul et même personnage qui cherche manifestement à glorifier sa ville de Salerne, détentrice de la dépouille mortelle de l'apôtre saint Mathieu, comme sa voisine, Bénévent, de celle de saint Barthélemy. Cette rivalité est une phénomène bien connu, illustré notamment par celle de Palerme et de Syracuse, pour glorifier leurs saintes tutélaires, sainte Agathe et sainte Lucie. Pour en revenir à saint Mathieu, il faut reconnaître qu'il était plus facile d'aller chercher ses reliques dans les brumes océanes que sur les rivages méditerranéens.

Est-ce à dire que tout soit faux dans ces textes ? Bien entendu, le P. de Gaiffier a voulu rechercher le « subtrat » sur lequel ils reposent et donc un relais entre la Bretagne et Salerne. Pour lui, il faut le fixer à Saint-Benoît-sur-Loire, où se réfugia vers 960 l'évêque Mabbon de Saint-Pol-de-Léon, qui y apporta la vie et les reliques du fondateur de son évêché, Pol Aurélien. Par ailleurs, on sait que cette abbaye avait été réformée par saint Odon, abbé de Cluny, qui fit un voyage en Italie et poussa jusqu'au mont Gargan, en compagnie d'un moine de Salerne, nommé Jean, qui pourrait être à l'origine de ces textes, pleins d'invraisemblances, comme de faire qualifier son peuple de *gens atrocissima* par un évêque breton. En fait, il s'agirait des Normands, qui ravagèrent alors la Bretagne. Établis près de Salerne, dès 1016, il était difficile de les mettre en cause (10).

Le Moyen Age

La mention de Saint-Benoît-sur-Loire offre un autre intérêt pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Mathieu. Qu'un évêque breton s'y soit réfugié, apportant la vie et peut-être le corps de saint Pol Aurélien, n'est pas fortuit. Car les moines et les clercs, réfugiés loin des rives de l'Océan, trouvèrent refuge au cœur du

(8) Dans *l'Écho paroissial de Brest*, nos 134 à 152.

(9) B. DE GAIFFIER, *Hagiographie salernitaine. La translation de saint Matthieu*, dans *Analecta bollandiana*, t. 80, 1962, p. 82-110. L. Fleuriot (*supra*, n. 6) ne mentionne pas cette étude.

(10) Mabbo aurait fait un voyage en Italie du Sud et y serait mort, en quête du culte de saint Matthieu, très répandu là-bas, notamment à l'abbaye de San Matteo del Castello, près du mont Cassin (cf. COTTINEAU, *Répertoire, abbayes et prieurés*, t. II, 2799). On pourrait noter aussi, à propos de Saint-Benoît-sur-Loire, que le terme « *galilei* » de Godefroy de Viterbe suggérerait « *gallici* », non retenu par l'auteur, pour raison d'euphonie ou de prosodie (le texte est rimé).

pays et y établirent leurs abbayes, qui n'en revinrent jamais, on l'a dit. Les monastères angevins et tourangeaux accueillirent donc beaucoup de moines bretons, dont certains devinrent abbés : le cas de Marmoutier est assez bien connu. On sait également que saint Félix, apprenant que les reliques de saint Pol étaient à Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), décida d'y aller. Il en fut renvoyé en 1108, pour restaurer l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, et non celle de Saint-Mathieu, chose curieuse.

La Bretagne est alors dans une situation effroyable, pire même que celle du reste de la France, ce qui n'est pas peu dire, dominée notamment par un clergé simoniaque et marié. La restauration fut lente et commença aussi par les monastères, qu'on voit fonder et relever, au cours du XI^e^ et du XII^e^ siècle, grâce aux grandes abbayes angevines, tourangelles ou normandes, réformées auparavant elles-mêmes, et dont les monastères bretons resteront plus ou moins tributaires assez longtemps. Car ces abbayes n'eurent garde d'oublier leurs intérêts, notamment Marmoutier, peut-être à cause de ses abbés bretons (11). Les grandes familles seigneuriales aussi contribuèrent à la fondation ou au relèvement des monastères, préférant rendre aux moines les biens d'Église qu'elles avaient accaparés. Le cas est général et l'un des exemples les plus connus est celui de l'abbaye de Coulombs (Eure-et-Loir), dotée avec des biens qui avaient appartenu à Saint-Germain-des-Prés de Paris.

En Bretagne, les comtes de Rennes et de Cornouaille se distinguèrent en restaurant les abbayes de Saint-Melaine de Rennes, de Sainte-Croix de Quimperlé pour les hommes, de Locmaria de Quimper pour les femmes. Peu à peu, en effet, le mouvement fait tache d'huile et s'étend à toute la société, suscitant de nouveaux ordres : Fontevrault est fondé par le Breton Robert d'Arbrissel ; Cîteaux s'étend en Bretagne, grâce à saint Bernard (12). Et Saint-Mathieu ? Le moins qu'on puisse dire encore, c'est que la lumière n'abonde pas. La *Translatio* des reliques, dont on a parlé plus haut, si l'on peut en retenir quelque chose, prétend qu'elles furent enlevées dans la ville épiscopale. C'est peut-être un échange d'amabilité avec les moines de Saint-Benoît-sur-Loire, qui avaient enlevé jadis le corps du fondateur du Cassin. Mais on pourrait également en retenir que le corps de l'apôtre n'était pas sur le site actuel de l'abbaye. Seules des fouilles pourront déterminer à quand elle remonte exactement.

Le document le plus ancien est une charte du comte Hervé de Léon, en 1157, en faveur de l'abbaye de Saint-Mathieu, qui donc existait déjà et qu'il voulait enrichir, suivant l'exemple de ses puissants voisins, les comtes de Cornouaille. Mais quand et par qui fut-elle relevée ou fondée ? Pour Landévennec et Quimperlé, on possède des cartulaires précieux, sauvés de justesse après la suppression. Celui de Landévennec fut trouvé trop petit pour faire des gargousses, le second fut récupéré par un Anglais chez un chaudronnier. Pour

(11) La table des *Preuves* de l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice est explicite pour Marmoutier et donne la liste de ses possessions.

(12) A. RAISON DU CLEUZIOU, *La Bretagne de l'origine à la réunion*, Saint-Brieuc, 1947, 4^e^ éd., p. 165 : liste des abbayes bretonnes au XII^e^ siècle.

Saint-Mathieu, on mentionne que Philippe de Kerlec'h en fit établir un, en 1348. Qu'est-il devenu ? (13).

A défaut, quelques documents postérieurs permettent de voir les possessions et les droits revendiqués par l'abbaye. Dans un « aveu » de 1686, reproduit par Levot, on relève notamment cette prétention : « La dite abbaye avoir esté autrefois le siège des évesques de Léon ». On peut la rapprocher du fait que les reliques furent enlevées dans la ville épiscopale d'après la *Translatio*, même si cela ne nous éclaire pas beaucoup. Le même document énumère ensuite les prieurés et les églises qui relevaient de l'abbaye, parfois nominalement, à cette époque, mais dont la possession était très ancienne : Molène, Lampaul-Plouarzel, Beuzit-Conogan ou Tenegan à Landerneau, Lochrist (Plounévez-Lochrist), Saint-Mathieu de Morlaix, Saint-Renan, les Sept-Saints à Brest, Lanthunon (Lannilis). La plupart comportaient un « vicariat », le « curé primitif » étant l'abbé de Saint-Mathieu, remplacé par un moine. Mais une présence monastique effective n'y subsista pas au-delà du Moyen Age, certainement (14).

Cette liste réclamerait une assez longue discussion, qui n'a pas sa place ici, tant par ses assertions que pour ses omissions ; car Ouessant y manque ; de même que Lochrist, trève de Plougonvelin, dont relevait aussi Le Conquet. Par contre, un autre Lochrist, plus lointain, relevait de Saint-Mathieu. Quel crédit accorder au texte de Guillotin de Courson (15) et à la donation de ce prieuré à Saint-Melaine de Rennes ? Un autre cas étonne aussi, celui du prieuré de Saint-Mathieu à Morlaix, où Marmoutier en avait un également, mais sur la rive du Léon, tandis que celui de Saint-Mathieu était sur celle de Tréguier. On sait l'importance de ces villes de Bretagne, sises à l'embouchure des rivières, jusqu'où remontait le flot, donc lieux de passages importants. Autre remarque sur les titulaires : deux sont dédiés à saint Mathieu (Bréventec et Morlaix) et deux autres à saint Renan (Molène et le bourg de Saint-Renan).

En tout cas, on peut inférer de cette liste que l'abbaye avait une certaine vitalité au Moyen Age, mais sans qu'il soit possible de préciser davantage. Car les noms d'abbés, mentionnés ici et là, n'apportent rien. On peut noter cependant que la plupart sont connus par l'obituaire de Landévennec ; ce qui établit des relations très normales entre deux abbayes voisines et du même ordre. Celle de Quimperlé, plus prospère, fournit également des abbés à l'une et l'autre.

Ce n'est guère avant le XIV^e^ siècle que les choses s'éclairent un peu. Mais on constate alors une mainmise totale sur l'abbaye d'une famille puissante du voisinage, les Kerlec'h de Ploudalmézeau, probablement enrichie par le commerce maritime. En Bretagne, la « marchandise » ne faisait pas « déroger ». Mais cette famille allait bientôt s'éteindre et se fondre dans une autre beaucoup mieux connue, dont un membre est resté célèbre pour avoir assassiné Jean sans

(13) Cf. P. LEVOT, *op. cit.*, p. 52.

(14) P. Levot donne la liste des possessions d'après un « aveu » de 1686 (p. 34-48).

(15) *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. II, Rennes-Paris, 1881, p. 22.

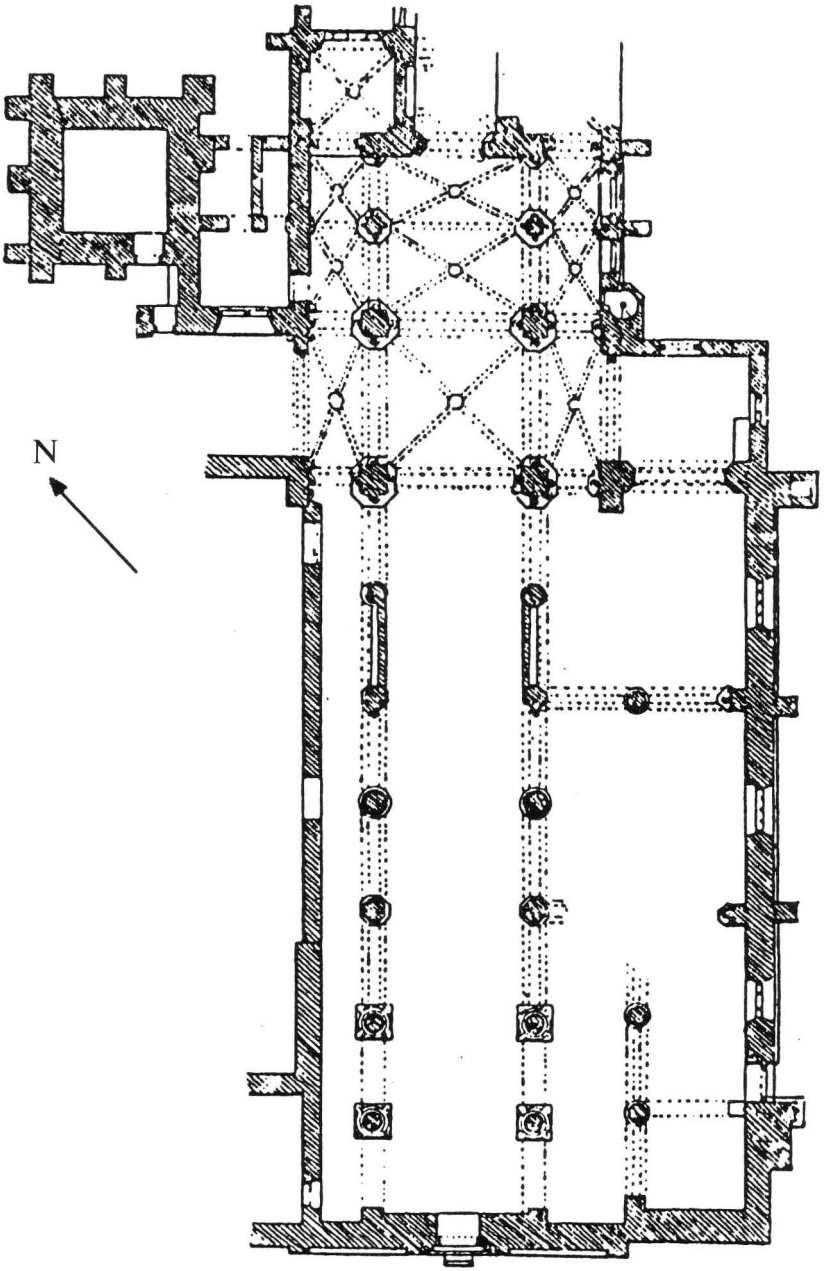


Fig. 1. — Plan de l'église abbatiale de Saint-Mathieu.
Extr. de Roger GRAND, *L'art roman en Bretagne*, Paris, Picard, 1958, p. 381.

Peur, duc de Bourgogne, au pont de Montereau, sur l'ordre de Charles VII, en 1419. Les descendants ne devaient pas l'oublier, on le verra. Mais, du fait, Tanneguy du Châtel ne put rentrer en Bretagne. L'histoire générale, qu'évoque ce fait divers tragique, est en effet ce qui éclaire le plus sur celle de l'abbaye comme de la Bretagne au Moyen Age. Par sa situation géographique, celle-ci fut constamment l'enjeu des rivalités entre la France et l'Angleterre, surtout après l'accession des Plantagenêts au trône. Car ils enserraient la péninsule de leurs possessions sur le continent, ce qui n'agréait guère aux rois de France. Aussi voit-on les ducs de Bretagne s'allier, alternativement, aux deux familles régnantes, ce qui vaut à l'abbaye d'être menacée, occupée ou ruinée à plusieurs reprises par les Anglais, puis par les partis de Blois et de Montfort au cours de la guerre de Succession de Bretagne.

Sous les règnes des ducs de la maison de Montfort, demeurés vainqueurs, le duché connut ensuite une période de paix et de prospérité, dont profita aussi l'abbaye. Au lieu des incursions anglaises, si néfastes et si nombreuses, désormais le cap vit passer et relâcher de nombreux convois de bateaux. Devant naviguer le plus souvent à la vue, ils ne s'éloignent guère des côtes et doivent, de ce fait, tenir compte des courants, très forts à cet endroit. A propos du passage du raz de Saint-Mathieu au Moyen Age, Hubert Michéa a rappelé un épisode, très instructif à cet égard, de la guerre de Cent Ans. Un chanoine de la belle cathédrale de Wells en Angleterre, Th. Bekinton, qui allait bientôt recueillir la succession de son évêque, promu à Cantorbéry, en fit l'expérience. Parti sans encombre de Plymouth pour Bordeaux, en juillet 1442, il fit le voyage en cinq jours. Mais le retour, effectué en hiver, il est vrai, fut beaucoup plus difficile. Parti de Bordeaux, le 17 janvier 1443, il arriva à Penmarc'h le lendemain, mais ne put dépasser le cap que le 5 février, avec dix-sept autres navires. Ce qui indique, tout à la fois, la difficulté du passage et le nombre des navires, qui l'empruntaient cependant, mais en payant des droits, bien entendu (16). Le principal trafic concernait le transport des vins, à destination du Nord. Il devait se maintenir, au grand étonnement de P. Levot, qui en a remarqué l'importance persistante.

L'abbaye en profitait, évidemment, ainsi que la population locale. D'où une prospérité, qui rendait plus facile la perception des divers droits féodaux et qui explique les constructions et l'agrandissement de l'église abbatiale, au long du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. L'annexion de la Bretagne au royaume de France, en 1491, par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, puis celui de sa fille avec François I^er^, en 1514, n'affectèrent pas directement cette prospérité. Cependant la rivalité de François I^er^ et de Charles Quint, descendant de Jean sans Peur, eut des répercussions inévitables sur le trafic maritime ; puis vinrent les guerres civiles et religieuses de la fin du XVI^e^ siècle, qui ruinèrent littéralement la province, redevenue un enjeu entre les grandes puissances d'alors, par le fait encore de sa position géographique entre la Flandre et l'Espagne. Dans

(16) H. MICHÉA, *Le passage du raz de Saint-Mathieu à la fin du Moyen Age*, dans *Bulletin technique du Bureau Veritas*, mai 1985, p. 324-333.

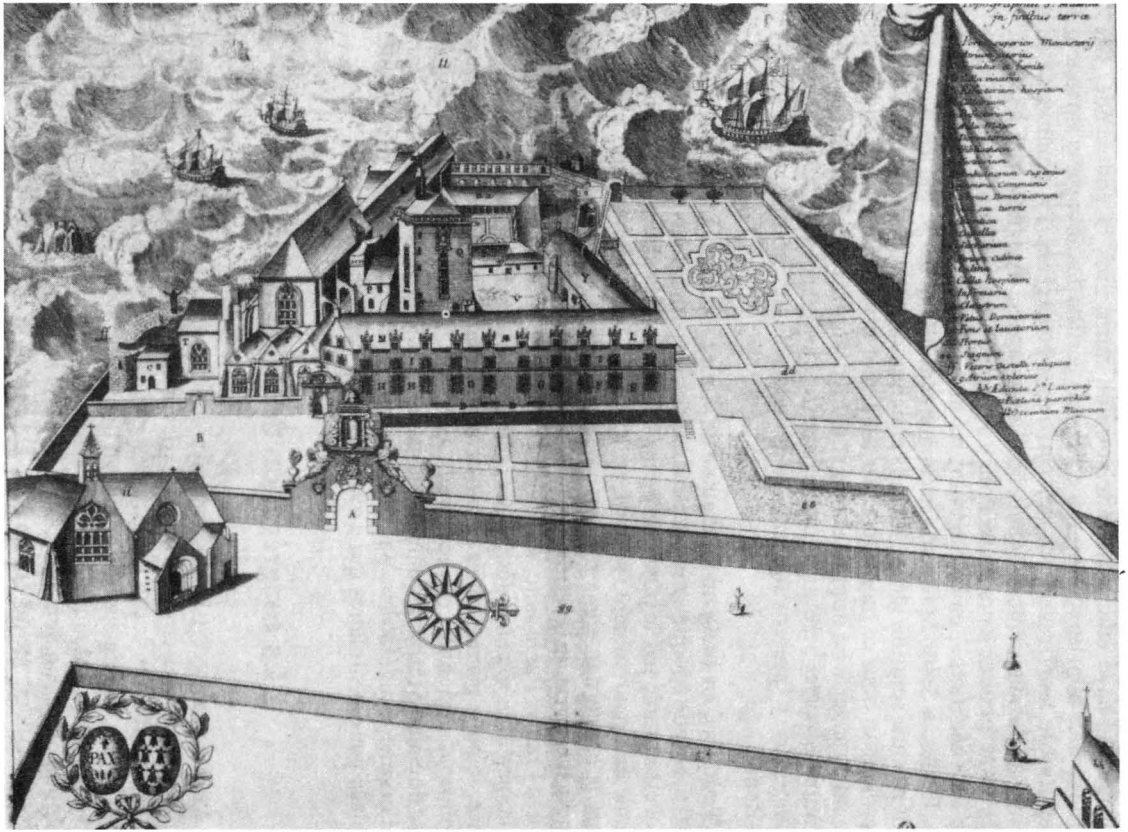


Fig. 2. — Vue perspective de l'abbaye au XVIII[e] siècle.
Extr. du Monasticon gallicanum, dessin regravé en 1869.

ses *Mémoires sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, le chanoine J. Moreau en a décrit les ravages, surtout en Cornouaille (17). Saint-Mathieu était trop exposé pour n'avoir pas à en souffrir. Un coup de main des Anglais, en 1558, lui fut fatal.

Mais l'abbaye était aussi atteinte d'un autre mal, la commende. On désigne sous ce nom un système qui confiait la gestion des abbayes et surtout la perception de leurs revenus à des personnes étrangères. La commende se développait insidieusement depuis l'exil des papes à Avignon, qui les avait privés des revenus de leurs États. Pour y suppléer, ils se livrèrent à un véritable trafic de « bénéfices », en se réservant les nominations et en favorisant leurs amis. Certes, à Saint-Mathieu, l'accaparement de l'abbatiat par les Kerlec'h n'était pas une solution idéale, mais ils étaient moines cependant et ils avaient fait profession dans ce monastère. En 1400, leur privilège est battu en brèche déjà ; un étranger y est nommé et l'on voit des désordres se manifester, comme en d'autres abbayes bretonnes, que le pape (ou l'antipape) Jean XXIII tenta de réprimer, en y prescrivant une visite apostolique, confiée à l'abbé de Bon-Repos.

Toutefois, en 1430, un Guillaume de Kerlec'h occupe à nouveau le siège abbatial, et cette époque est encore une ère de prospérité ; mais en 1476, un Jean Nouel est nommé par le pape ; de même son successeur, Henri le Jacobin, un dominicain apparemment, nommé en 1515, qui put conserver son bénéfice, malgré le concordat, signé à Bologne, l'année suivante, entre François Ier et Léon X. Il est vrai qu'à cette date la Bretagne n'était pas officiellement rattachée à la France. Par la suite, ses fameux « privilèges » auraient pu lui permettre d'échapper à ce système désastreux, qui confiait les nominations au roi de France, le pape percevant les droits de mutation. Mais en 1533, un puissant personnage, déjà nanti de nombreux bénéfices, Hamon Barbier, obtint la crosse de Saint-Mathieu, qu'un moine essaya vainement de lui disputer. Nantais d'origine, mais établi au pays de Léon au château de Kerjean, il fut ensuite remplacé par des titulaires qui n'avaient aucun lien avec la région.

La congrégation de Saint-Maur

Au début du XVIIe siècle, l'abbaye est dans un triste état, au spirituel comme au temporel, comme on peut le deviner par le rappel des derniers faits. Elle n'est pas seule en ce cas, car le mal est général en France, après trente ans de guerres civiles et religieuses, doublées d'un conflit avec l'Espagne, qui ne prit fin, momentanément, qu'en 1598 par la paix de Vervins. Car la rivalité franco-espagnole, ou si l'on veut entre les Bourbons et la maison d'Autriche, reprit bientôt avec la guerre de Trente Ans. De ce fait, la Bretagne était à nouveau menacée, par sa position avancée sur la mer. Richelieu comprit donc la nécessité de doter la France d'une marine et d'un port bien abrité sur l'Océan.

(17) Édition H. Waquet, Quimper, 1960.



Phot. 1. — L'abbaye de Saint-Mathieu.

Dessin d'Auguste Mayer, lithographie d'Eugène Ciceri.
Extr. de J. TAYLOR, Ch. NODIER, A. DE CAILLEUX, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Bretagne*, Paris F. Didot, 1846, 2e vol.



Cliché Tanguy Daniel

Phot. 2. — L'abbaye de Saint-Mathieu, vue du nord-est.



Cliché Tanguy Daniel

Phot. 3. — L'abbaye de Saint-Mathieu, vue du sud-est.

Ce fut le port de Brest, dont l'importance alla grandissant. Mais par contrecoup, celle de Saint-Mathieu déclina, d'autant qu'à deux pas, Le Conquet se développait aussi. Ces facteurs nouveaux expliquent qu'après le désastre de 1558, le port de Saint-Mathieu ne se soit pas relevé, comme jadis.

Un témoignage très explicite de ce fait nous est livré par dom Louis Le Pelletier ; dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*, publié en 1752 mais composé à la fin du XVII^e siècle, il écrit : « Liogan est le nom propre d'une anse ou rade foraine entre l'abbaye de Saint-Mathieu et Le Conquet ; c'était apparemment autrefois un port de mer ou l'entrée des navires, de laquelle la mer a mangé les deux pointes ou promontoires, qui formaient ce port que l'on nomme encore aujourd'hui Pors Liogan ; ce port avait un quai maçonné et cimenté de mastic ou de bitume. Les vieilles gens du pays m'assurent qu'ils y avaient vu des anneaux où l'on attachait les navires et j'y vis encore la place d'un. » De ce texte, retenons l'existence d'un ancien port, disparu au cours du XVII^e siècle par l'érosion de la mer (18). La disparition du port entraîna le dépérissement du bourg, comme en témoigne un autre moine, dom Simon Le Tort, à peu près en même temps que son confrère : « Il y eut autrefois, écrit-il, en cet endroit une grande ville, dont l'existence est constatée par les ruines qu'on voit encore et qui, nous apprend l'histoire, a été détruite par le feu et le glaive des féroces Anglais. » (19)

Une autre conséquence inévitable de ces maux fut la décadence de l'abbaye ; aggravée par la guerre, elle était due surtout à la commende, dont on a parlé plus haut, car elle privait l'abbaye de toute véritable autorité. Les commendataires, intéressés par les maigres revenus qu'ils pouvaient en tirer, n'y mirent certainement pas les pieds. L'un des plus notables est l'astrologue florentin, Côme Ruggieri, protégé de Catherine de Médicis, qui lui donna l'abbaye en 1585. Il la garda jusqu'à sa mort en 1615, où elle fut donnée à un certain Liza, probablement italien aussi, puis à Roger de Foix. La multiplicité des titulaires indique que le bénéfice était maigre et qu'ils cherchaient à s'en débarrasser.

C'est, apparemment, la raison principale qui détermina Louis Fumée, nommé en 1634 (20), à la remettre à la congrégation de Saint-Maur, quelques années plus tard. Il est vrai que le « climat » changeait alors et que beaucoup voulaient rendre les biens d'Église à leur destination première. De là naquit la congrégation des Exempts, à la fin du XVI^e siècle, dans le but principal de conserver les privilèges attachés à l'exemption (de l'autorité des évêques). Mais des âmes généreuses visaient plus haut. Ainsi dom Noël Mars tenta-t-il une réforme sérieuse à Marmoutier, puis à Léhon près de Dinan, d'où elle gagna la

(18) Les assertions de dom Le Pelletier ont été contestées, récemment, par Y. CHEVILLOTTE, *Le port antique de Porsliogan*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1989, t. CXVIII, p. 119-124.

(19) Cité par P. LEVOT, *op. cit.*, p. 25.

(20) Sur les Fumée et les Menou, cf. CARRÉ DE BUSSEROLE, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. II, p. 145-147 et 242.

plupart des monastères de la péninsule ; d'où le nom de Société de Bretagne, qui lui fut donné. Mais la disparition prématurée du fondateur et le souci du pouvoir royal de tout contrôler la forcèrent de fusionner avec la congrégation de Saint-Maur ; née en 1618, ayant son centre à Paris, celle-ci visait à réformer tous les monastères bénédictins du royaume (21).

C'est ainsi que Landévennec, comme la plupart des monastères de Bretagne, était entré dans la nouvelle congrégation. Et Saint-Mathieu ? Trop pauvre et ruinée, l'abbaye n'offrait pas grand intérêt et les tractations furent longues. Des tentatives pour la faire « sécula riser », autrement dit la supprimer, se firent jour, mais suscitèrent la réprobation et des oppositions, à l'intérieur et à l'extérieur du monastère. Le commendataire, Louis Fumée, dont la famille avait donné à l'Église des moines et des religieuses, penchait plutôt pour une réforme de l'abbaye (22). Les démarches commencèrent en 1648, d'après les *Mémoires* de dom Audebert, notre principale source d'information sur le sujet. D'après lui, un envoyé de l'abbé commendataire vint offrir au chapitre général de la congrégation, tenu à Vendôme, « de nous y establir et mesme de traiter pour le titre. On a répondu qu'on ne pouvait traiter pour le titre, mais qu'après le chapitre, le visiteur allant en ces quartiers, il ferait un tour à Saint-Mahé, pour voir si on pourrait accepter de s'y establir » (23).

Mais il fallut attendre jusqu'en 1652 et même 1653, pour que les requêtes aboutissent. D'après le même auteur, ce serait l'évêque de Tréguier qui serait intervenu, menaçant de mettre des prêtres séculiers dans l'abbaye si les mauristes se récusaient (24).

La menace venait, évidemment, de l'évêque diocésain de Saint-Pol ; elle eut son plein effet, car peu auparavant, l'abbaye de Saint-Méen était passée aux lazaristes, malgré tous les efforts des mauristes pour l'obtenir. Le contrat fut signé à Saint-Julien de Tours entre le visiteur ou provincial et le commendataire, en présence d'un délégué du parlement de Bretagne, qui avait refusé la sécularisation, le 24 décembre 1654. Les mauristes furent introduits, le 17 mars 1655, dans des conditions que l'on ignore. Car dom Martène, dans son *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, se borne (25) à reproduire, souvent mot pour mot, les *Mémoires* de dom Audebert, lui-même tributaire du rapport du visiteur. Mais d'après ce qui a été dit plus haut, il est facile d'imaginer que les conditions ne furent pas idylliques. Apparemment, il n'y avait plus sur les lieux que le prieur et deux religieux, qu'il menait à la taverne pour manger. Il était accusé d'avoir supprimé un autre moine par le poison : sans doute, celui qui s'était opposé à la sécularisation. Il avait été emprisonné pour cela. Le commendataire se serait montré accommodant, n'exigeant qu'une rente de

(21) Cf. Y. CHAUSSY, *Les Bénédictins de Saint-Maur*, t. I, Paris, 1989.

(22) Cf. MARTÈNE-CHARVIN, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, t. II, p. 94-95.

(23) *Mémoires du R.P. D.B. Audebert*, éd. Guilloreau, Paris, 1911, p. 98-99.

(24) ID., *ibid.*, p. 248 et 269.

(25) MARTÈNE-CHARVIN, *op. cit.*, t. III, p. 79-80 et 246.

2 500 livres, qui représentaient toutefois à peu près le tiers des revenus, auquel avait droit le titulaire. D'après dom Audebert toujours, les gentilshommes du voisinage désiraient la réforme et l'un d'eux offrait de rendre les titres de propriété, probablement ceux qu'avait emportés à Kerjean Hamon Barbier. Il mentionne aussi que le revenu était suffisant pour douze moines, chiffre qui ne fut probablement jamais atteint à Saint-Mathieu. Enfin, l'église était en bon état et possédait de belles reliques.

Le principal souci des premiers prieurs fut, évidemment, de remettre de l'ordre dans les lieux et dans les finances, avant de pouvoir songer à construire. L. Fumée ne tarda pas à mourir, léguant son abbaye à un neveu, Louis de Menou, qui se montra aussi très accommodant et laissa le logis abbatial aux moines (26). Quand arriva le premier prieur? Dom Robert Diée, le premier mentionné, ne fut nommé qu'en 1657. Sans doute arriva-t-il plus tôt, avec un ou deux moines; natif de Compiègne, il était moine à l'abbaye de Saint-Corneille, quand les mauristes s'y installèrent. Admirant leur austérité, il entra dans la congrégation et fit profession à Saint-Benoît-sur-Loire le 1er mai 1629, âgé de vingt-deux ans. En 1649, il avait été nommé prieur de Souvigny, prieuré clunisien alors rattaché à la congrégation, mais bientôt envoyé à Saint-Gildas de Rhuys, en pionnier, car il ne reçut le titre de prieur qu'en 1651. Il dut en être de même à Saint-Mathieu, d'où il partit pour Landévennec en 1660. Après être passé rapidement à Marmoutier et Saumur, il revint à Landévennec, en 1666, puis fut nommé à Noyon, autre abbaye ruinée, en 1672. Il termina sa vie comme « dépositaire » de Corbie en 1685 (27).

Le successeur de dom Diée fut un Normand de Vire, profès de Jumièges en 1630; saint homme, lui aussi, mais de peu de santé, il devait demander sa décharge, au bout de trois ans, et alla finir ses jours à Saint-Wandrille (28). Il venait de Landévennec et avait donc permuté avec son prédécesseur à Saint-Mathieu, où les supérieurs placèrent un autre religieux de grand mérite, mais trop original pour être maintenu à la tête d'une communauté. Dom Hilaire Pellier, originaire d'Ancenis, avait fait profession à Vendôme, le 28 février 1639, à vingt-sept ans. Très original et austère, il soigna un rhumatisme à l'aide d'un fer brûlant et en y appliquant du sel, au lieu d'aller au eaux comme un bon frère convers, qui en revint perclus, nous dit-on. On voit qu'il n'était pas toujours facile, en ces temps héroïques, de trouver « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » (29).

Pour le remplacer, on fit donc appel, à nouveau, à dom Chantreuil, qui revint à Saint-Mathieu, après avoir passé trois ans à Saint-Florent-le-Vieil, mais n'y resta aussi que trois ans; c'est alors qu'il rejoignit sa province natale. Ces temps héroïques, que sont généralement les débuts, réclamaient de saintes

(26) P. LEVOT, *op. cit.*, p. 59.

(27) MARTÈNE-CHARVIN, *op. cit.*, t. II, p. 137-138.

(28) Dom TOUSTAIN, dom TASSIN, *Histoire de l'Abbaïe de Saint-Wandrille*, p. 177.

(29) MARTÈNE, *Vie des Justes*, éd. Heurtebize, Paris, 1924, p. 125-126.

gens, qui heureusement ne faisaient pas défaut à la congrégation. Le successeur de Chantreuil fut dom Germain Cousin, dont c'était le premier poste et qui donc n'avait que le titre d'administrateur. Il ne resta, lui aussi, que trois ans à Saint-Mathieu, ce qui nous permet de dater sa rencontre avec une autre belle figure mauriste, dom Grégoire Prud'homme. Natif de Moulin (I.-et-V.), il fit profession à Saint-Melaine de Rennes, à trente-six ans, le 24 avril 1652, et fut envoyé à Saint-Mathieu à une date qu'on ignore. Ignorant le breton, il l'apprit assez facilement pour pouvoir catéchiser les enfants, confesser et diriger les gens d'alentour, qui le considéraient comme un saint. Ayant perdu la vue, son prieur lui reprochant son peu de foi, il alla à l'église la demander et l'obtint. Il mourut en 1679 et séjourna au moins dix ans à Saint-Mathieu (30).

C'est au cours de cette période que se placent les nouvelles constructions. Abandonnant les anciennes, situées à l'ouest autour du cloître et surveillant le port, les mauristes construisirent un nouveau bâtiment de deux étages, à l'est, mieux abrité des vents, inversant ainsi l'accès au monastère. C'est dom Jacques Jollys qui dut assumer la charge de ces constructions, comme le laisse supposer la longueur inhabituelle de son priorat ; car, nommé en 1672, il mourut à Saint-Mathieu en 1681. Natif de Montoire (Loir-et-Cher), il avait fait profession à Vendôme en 1640, âgé de vingt-sept ans. Il avait déjà été prieur à Josaphat près de Chartres (1654), puis de Saint-Jacut (1663) et de Château-Gontier, avant de venir à Saint-Mathieu. Corroborant ces déductions, la date est inscrite sur le portail, dans la vue perspective de l'abbaye par Lhostis (1677). Le dernier chiffre, il est vrai, est moins lisible.

Énumérer la suite des prieurs, sur lesquels on possède peu de renseignements, risquerait d'être fastidieux. Citons simplement dom Pierre Gingats, qui après un an passé à Landévennec, fut envoyé à Saint-Mathieu, en 1700, mais qui sollicita aussi sa décharge, à cause de ses infirmités. Il se retira à Saint-Vincent du Mans et y retrouva un autre ancien prieur de Saint-Mathieu, dont on raconte assez curieusement que sa patience fut exercée par son abbé. En effet, précision utile, cinq abbayes de la congrégation avaient gardé le titre abbatial. L'abbé en question semble avoir été dom Maur Audren de Kerdrel, qui mit en route l'*Histoire de Bretagne*, rédigée par dom Lobineau, et lança la fameuse collection de l'histoire des provinces, une des grandes œuvres littéraires des mauristes (31).

Dom Audren de Kerdrel était né à Landunvez, pas loin de Saint-Mathieu. On peut donc en déduire que l'on n'est jamais prophète en son pays, selon le proverbe bien connu. Mais on peut aussi remarquer à ce sujet que les mauristes plaçaient rarement les moines près du lieu de leur naissance. Cela explique encore qu'on trouve peu de figures marquantes parmi les religieux de la communauté, dont émergent seulement deux ou trois. Outre dom Prud'homme, nommé plus haut, on peut citer dom Gabriel Gerberon, ardent

(30) MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, t. V, p. 225-226.

(31) MARTÈNE, *Vie des Justes*, t. III, p. 27-29 ; *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, t. VIII, p. 148 (dom Cousin) ; t. IX, p. 3-4 (dom Gingats).

janséniste, qui fut contraint à l'exil pour cela, mais il avait passé à Saint-Mathieu sur sa demande vers 1664, sans pouvoir y rester, non plus que dans d'autres monastères bretons « à cause du climat » (32).

Par contre, un autre membre de la Congrégation, très célèbre aussi, passa toute sa vie en Bretagne. Il s'agit de dom Louis Le Pelletier, auteur du célèbre *Dictionnaire*, cité plus haut. Originaire du Mans, profès à Saumur en 1681, il dut être envoyé en Bretagne peu après son ordination, en apprit la langue et l'étudia, ainsi qu'on l'a dit. En 1721, il fut appelé à Paris, mais demanda bientôt à revenir en Bretagne. Il était à Saint-Mathieu, à la fin du XVII[e] siècle, comme on peut le voir d'après une lettre qu'il écrivit à Mabillon en 1696, de Saint-Malo, il est vrai. Comme il s'agit d'un reliquaire conservé à Saint-Mathieu, dont il donna la description et même un dessin, on trouve une preuve supplémentaire. Mais il passa en divers monastères, car le 30 octobre 1718, il signait à Landévennec l'appel contre la bulle *Unigenitus*, qu'il renouvela à Saint-Mathieu, le 23 avril 1728. Il mourut à Landévennec en 1733 (33). Rappelons que ses connaissances des choses de la mer le firent inviter, en 1701, par le maréchal de Châteaurenault, qui voulait l'emmener avec lui en Amérique, pour sa campagne. La mer tient une grande place à Saint-Mathieu jusqu'à la fin, puisque l'abbaye accueillit un frère de Mirabeau pendant la guerre d'Indépendance, en 1777.

En 1768, après le naufrage de la *Dorothée* sur les rochers « Les vieux moines », les survivants furent recueillis à l'abbaye, ce qui provoqua son maintien. En effet, le 30 décembre, le ministre de la Marine adressait ses félicitations au chef d'escadre de Rosily et au commissaire Marchais, ainsi qu'au prieur qui les avaient secourus (34). Le 10 février 1769, il s'adressait aussi à l'archevêque de Reims, président de la Commission des réguliers, pour lui demander de maintenir cette abbaye dont la suppression était envisagée (35). Notons que la navigation était dangereuse dans ces parages, à cause des rochers, plus que du fait des courants (36).

Ce qu'on vient de noter à grands traits éclaire un peu l'histoire de l'abbaye, dont on peut retenir qu'elle abrita beaucoup de moines étrangers à la province, généralement peu soucieux d'en apprendre la langue. D'où un isolement progressif, que renforcèrent leurs tendances jansénistes, dans un pays évangélisé par le P. Maunoir et les jésuites, où ces querelles doctrinales (et politiques) n'étaient guère comprises. Aussi le recrutement local, très abondant à Rennes,

---

(32) Cf. Y. CHAUSSY, *op. cit.*, p. 91.

(33) Cf. MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, t. IX, p. 246-248 (notice sur dom Le Pelletier). La lettre à dom Mabillon est à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 12683, à la suite des notes de dom Le Tort et de dom Noël Mars. On y trouve aussi un acte de l'abbé du Mont-Cassin en faveur de l'abbaye de San Matteo (cf. *supra*, n. 10).

(34) Arch. nat., B^2 388, fol. 113-114.

(35) *Ibid.*, B^2 390, fol. 338.

(36) Cf. JOANNE, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, Paris, 1902, t. VI, p. 4229.

l'est peu en Basse-Bretagne, dont les monastères s'étiolent peu à peu. N'était le besoin de maintenir leur présence sur la côte, ils auraient obtenu de transférer le monastère à Brest ; ce qu'ils sollicitèrent à diverses reprises. Autre témoin de son isolement, on voit un moine (dom Courtois) adhérer à la loge « L'heureuse rencontre », en 1777. En 1790, l'abbaye abritait quatre moines, tous étrangers à la région, qui regagnèrent leur pays d'origine, après avoir tenté de s'intégrer au clergé constitutionnel, vainement à cause de leur ignorance du breton, dont la connaissance était alors indispensable (37).

(37) R. DANIEL a relaté *La mort de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu-Fine-Terre* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1964, t. CX, p. 106-133. On sait que les bâtiments furent vendus et démolis, sauf l'église, à cause du clocher qui servait de phare, lequel fut remplacé, au milieu du XIXe siècle, par celui que l'on connaît, très malencontreusement situé au chevet d'une église gothique, qui enserre un édifice roman. Malgré leur intérêt, il a semblé préférable de ne pas aborder ici les problèmes relatifs à ces édifices, qui feront certainement l'objet d'études ultérieures.

PÊCHE ET NAVIGATION

MICHEL DUVAL

Aux origines de la crise sardinière. Aspects du commerce de la rogue dans les ports bretons au XVIIIe siècle

En Bretagne, depuis la fin du XVIe siècle, l'importation du merlu des bancs de Terre-Neuve et la baisse du produit de la pêche côtière au large du Finistère avaient provoqué le dépérissement des anciennes sécheries de Léon et de Cornouaille. Sur la côte sud, au XVIIIe siècle, de Douarnenez à Penmarch et à Concarneau, la sardine n'était plus mise en vente verte ou séchée à l'air, mais en presse dans des tonneaux de bois, baignant dans la saumure, qui étaient expédiés vers le sud, jusqu'en Espagne, au Portugal et même en Italie.

A cette époque, certains négociants de Concarneau et de Port-Louis ne se contentaient pas d'expédier leurs sardines en barils de saumure dans les ports de la côte basque. Ils se constituaient volontiers courtiers de la rogue de morue nordique auprès des pêcheurs du sud de la Bretagne, revendant à bon prix les barils acquis des Danois à des négociants bordelais, les Valentin, les Delpuech. Ces derniers faisaient expédier le poisson breton en retour de leurs cargaisons de vins expédiées de l'estuaire de la Gironde.

Si cette pêche occupait alors en Bretagne une population nombreuse et active, elle nourrissait assez mal pêcheurs, mariniers et petits entrepreneurs locaux. Pour justifier l'introduction sur le marché français de sardines espagnoles, les négociants des Charentes et de Guyenne ne cessaient d'invoquer l'irrégularité de leur approvisionnement liée aux migrations périodiques des bancs, mais aussi la mauvaise qualité fréquente des envois en presse de la sardine bretonne. De leur côté, pêcheurs et mariniers mettaient en cause l'importation de harengs de pêche hollandaise en vrac et sans droit. Ils se plaignaient aussi du prix exorbitant de la rogue.

« La rogue, rave ou résure, est une denrée de première nécessité pour notre industrie », expliquent en 1789 les pêcheurs de Lanriec. « Cet appât nous vient du Nord où il est appreté. Au début du siècle, les Danois, en venant prendre leurs marchandises en France, nous l'apportaient en lest ; ils le vendaient 3 ou 4 livres le baril et les marchands nous la fournissaient au double. Depuis lors, les besoins n'ayant cessé de croître, elle se revend de 33 à 50 livres le baril et les

pêcheurs se voient de plus en plus écartés de ce marché qui pèse sur le cours de la sardine, en faisant tomber les mariniers sous la coupe des commissionnaires. »

A cette crise sociale et économique qui a déjà été relevée par les historiens (1), s'en greffait une autre plus grave, d'ordre écologique, jusqu'ici plus mal étudiée, liée au dépeuplement des estuaires.

Dès avant la découverte des bancs de Terre-Neuve, pêcheurs et mariniers bretons utilisaient couramment pour appâts une mixture indigène baptisée « gueldre » ou « bouette », composée de « chevrettes » (crevettes) mais aussi de congres et de menus fretins de soles et de merlans, jugés alors sans valeur. Cette pratique avérée, jugée nuisible à la reproduction des fonds marins, s'était déjà vue interdite par la grande ordonnance royale sur la marine (1681).

En 1726, le commissaire Lemasson du Parc nous apprend que les seigneurs riverains s'arrogeaient, souvent sans titres, des droits de pêche sur les embouchures des rivières bretonnes, qu'ils affermaient à des particuliers. « Ces pratiques, explique-t-il, sont encouragées par les marchands et les maîtres de chaloupes qui utilisent le frai comme appât pour les sardines. » Cet officier insistait dans son rapport sur la nécessité de faire mieux observer les règlements protecteurs sur la taille des filets, en ne les utilisant qu'à deux lieues du rivage (2). Ces dispositions figuraient bien dans l'ordonnance de 1681, mais elles n'étaient point observées.

Un an plus tard, la déclaration royale de mai 1727 tentait pour la première fois de protéger le frai, mais aussi et surtout de réglementer la vente de la rogue étrangère dans nos ports.

Premières tentatives de surveillance des approvisionnements

A cette époque, la demande de rogue était déjà si forte dans les ports bretons que certains armateurs n'hésitaient pas à expédier des embarcations jusqu'à Bergen pour s'en procurer directement en échange d'autres produits. Pour freiner une telle spéculation, la déclaration royale de mai 1727 était venue accorder aux pêcheurs et maîtres de chaloupes le privilège de s'en fournir à l'arrivée des bâtiments de Norvège « avant tout particulier et revendeur ». Les acheteurs en gros étaient tenus désormais de déposer leurs traités au greffe de l'amirauté la plus proche, vingt-quatre heures avant l'arrivée de leurs cargaisons ; tout pêcheur pouvait y souscrire en priorité pour ses approvisionne-

(1) H. SÉE, *Études sur la pêche au XVIII^e siècle*, dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France (Julien Hayem)*, Paris, 1925, 9^e série, p. 236-266 ; H. SÉE et L. VIGNOLS, *La correspondance d'un marchand de sardines de Concarneau (1722-1730)*, *ibid.*, 1926, 10^e série, p. 158-174.

(2) J. TRÉVÉDY, *Pêcheries et sécheries du Léon et de Cornouaille*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 104-113, 140-154, 184-191, 202-215. — Voir aussi E. TAILLEMITE, *Les pêches maritimes en Bretagne au XVIII^e siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 115-127.

ments. L'article 10 interdisant à quiconque d'envoyer en rade à la rencontre des bâtiments chargés de résure pour en faire l'achat, à peine de confiscation des marchandises achetées sur les chaloupes et de 300 livres d'amende. L'article 11 prohibait de son côté aux capitaines ou maîtres étrangers de vendre en mer ou dans les rades aucuns barils de rogue, leur prescrivant de tenir la planche pendant trois jours en des lieux choisis en accord avec l'amirauté, où les propriétaires de chaloupes pourraient venir s'approvisionner. Quant à l'article 13, il défendait aux maîtres, compagnons et pêcheurs de rien revendre de leur provision « ou d'en céder à d'autres pour quelque cause que ce soit », à peine de 100 livres d'amende. Le but poursuivi par l'ordonnance était clair : interdire toute vente conditionnelle immédiate de cargaisons de rogues, afin d'éviter, pendant le délai prescrit, toute manœuvre d'accaparement de la part des marchands pressiers. Les articles 15, 16 et 17 prévoyaient même qu'avant d'être mis en vente sur les ports, les rogues importées devaient être visitées dans les bâtiments afin que leur qualité soit contrôlée.

La mise en œuvre de ces mesures était difficile, délicat aussi le contrôle de l'activité des regrattiers, toujours à la recherche de quelque affaire aux dépens des mariniers. Les prescriptions royales de 1727 devaient hélas rester lettre morte dans les ports bretons et le prix de la rogue ne cessa de s'accroître tout au long du XVIII[e] siècle.

Observations de la Société d'agriculture des états (1758)

En 1758, Le Breton de Pontneuf, associé du bureau de Nantes, de concert avec Perron, associé de celui de Vannes au Port-Louis, faisaient observer que « des gênes et des abus s'étaient glissés dans ce commerce, d'autant plus dangereux, estimaient-ils, que leur concours ne tendait à rien moins qu'à ruiner la pêche de la sardine et à détruire les autres pêches sur les côtes bretonnes ».

« L'appât employé désigné sous le nom de résure par les ordonnances se vend communément, expliquent-ils, 10 à 12 livres la barrique de 300 livres, quelquefois jusqu'à 40 et plus. » C'est pourquoi les pêcheurs ont recours communément à un appât plus économique, la « gueldre », mais beaucoup plus nuisible. « Cette mixture de petits poissons dont on forme une pâte en les pilant corrompt la sardine en moins de trois heures... Au large de Belle-Ile et sur la côte de Port-Louis, il se tire tous les ans plus de 4 000 barriques de ce frai de poisson... Il est de l'intérêt des entrepreneurs de presse, explique Le Breton de Pontneuf, d'écarter cette gueldre, mais ils ne peuvent venir à bout des équipages de leurs chaloupes qui visent seulement à se procurer une pêche plus abondante au moyen d'un appât à bon marché... Ils ne s'inquiètent pas que le poisson une fois vendu par eux se conserve ou non. » (3)

La concurrence nocive et l'épuisement rapide des fonds marins à proximité des côtes, voilà ce qui préoccupe avant tout les correspondants de la

(3) *Corps d'observations de la Société d'agriculture, commerce et arts (1757-1758)*, Rennes, Vatar, 1759, in-8°, p. 215-228.

Société des états de Bretagne. Hélas, les pêcheurs sont pauvres. Les peines d'amende dont on les menace risquent de rester inopérantes. Et puis, les difficultés de procédure sont grandes. Il n'existe alors aucun corps d'inspecteurs de la marine et des pêches. En Bretagne, ces affaires sont du seul ressort des huit sièges d'amirauté (4). Ils sont souvent fort éloignés des lieux de pêche où s'effectue ce trafic illicite et nocif. Ne serait-il pas préférable d'en charger les juges royaux ordinaires ou les seigneurs hauts justiciers ? Éternelles querelles de compétences, qui nous rappellent celles qui ont conduit à instituer récemment un ministère de la Mer...

En dépit de ses bonnes intentions, le pouvoir royal est en effet aussi impuissant à arrêter cette pêche anti-écologique du frai qu'à contenir dans de justes limites le prix de vente de rogues d'importation. Face à la concurrence et devant la pression démographique sur nos côtes, c'étaient bien les intérêts les plus pressants qui dictaient leur loi aux marins pêcheurs.

Interventions auprès du pouvoir royal

Répondant à un Gascon qui lui avait annoncé l'envoi d'une cargaison de gueldre à simple commission, ou à compte à demi, le commissaire royal Marchais appelait son correspondant à la modération. « Par cette modération, vous vous rendrez agréable à M. le duc de Praslin, dont les intentions sont d'empêcher toutes vexations contre les marins qui se livrent à la pêche à la sardine et auxquels ce secours est indispensablement nécessaire pour vivre. Je sais, poursuit-il, que cette denrée est plus chère sur les lieux que l'année précédente ; je sais même qu'elle a coûté six risdales le baril (30 livres), mais l'intention du ministre n'est point de permettre que les étrangers abusent dans le bénéfice qu'ils font de la liberté qu'on leur accorde de faire cette branche de commerce en France, il est même très résolu d'y pourvoir. »

En 1769, un certain Bassemaison ayant demandé le monopole de la vente de la rogue pour dix ans, sous promesse de la vendre 24 livres comptant le baril et 26 à crédit, l'intendant sollicitait alors l'avis des subdélégués de la région sardinière. La plupart d'entre eux se montrèrent favorables à la requête de Bassemaison. Selon le subdélégué de Belle-Ile (5), « les fabricants du Palais assurent que depuis sept ou huit ans la rogue n'a pas coûté moins de 27 livres le baril et qu'elle est montée de 30 à 60 livres pour un prix moyen de 40 livres. En 1767-1768, l'amirauté a tenté de surveiller la distribution de la rogue. Hélas, les pêcheurs peu fortunés qui ne peuvent acheter plus d'un baril à la fois se trouvent constamment à la merci de certains négociants de Nantes, le Port-Louis, etc. », véritables *corsaires* aux yeux du correspondant.

« La pêche est le principal commerce de Concarneau », mais c'est principalement des marchands dont se plaignent les pêcheurs de ce port le 31 août 1770 :

(4) Voir H. BOURDE DE LA ROGERIE, Introduction à l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Finistère, série B*, Quimper, 1913, t. III, p. CCXXIX-CCXXXII.

(5) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, lettre de Terray à l'intendant, 29 octobre 1770.

« Les marchands, de tous temps, sont dans l'usage de s'assembler et de s'entendre chaque dimanche avant ou après la première messe, sur le prix que l'on mettra dans le millier de sardines pêchées dans la semaine ; les riches et prépondérants d'entre eux donnent les prix qu'il leur plaît et tous les autres marchands suivent cette règle exactement. »

Chaque chaloupe consomme annuellement trente à quarante barils de rogue. Hélas, ce sont souvent les mêmes marchands qui vendent la rogue et qui achètent la sardine... « Les marins se présentent pour avoir de la rogue au prix fixé par les marchands, avec offre de payer comptant ; mais plusieurs s'en trouvent refusés parce qu'ils ne sont pas hôtes du magasin et par là les chaloupes restent à terre et quelquefois dans un fort jour de pêche, ce qui réduit les marins, avec de nombreuses familles, au désespoir.

« On ne leur délivre de la rogue qu'à la condition qu'ils accepteront le prix fixé par les marchands pour le baril. Les voilà donc obligés de donner au magasin le millier de sardines, à 50 sous moins cher qu'ils ne l'eussent vendu comptant aux chasse-marées. Les marchands font en sorte que les marins aient des dettes vis-à-vis d'eux... afin de les tenir en perpétuel esclavage... »

Le mémoire demandait que le roi ou les états de Bretagne « s'emparent absolument de toutes les rogues » et fassent un arrêté avec le roi de Danemark en sorte que le baril de rogue rendu en France n'excède jamais la somme de 12 livres. Qu'on établisse à Concarneau un « magasin royal » où tous les pêcheurs de la côte viendront s'approvisionner de rogue au prix fixé par le roi ou les états. Le commis préposé devra livrer la rogue en argent comptant, sans pouvoir prendre plus de 24 sols de magasinage par baril.

Les pêcheurs souhaitent en effet pouvoir charger leurs sardines sur des barques à destination de La Rochelle et de Bordeaux « pour la quantité qu'ils voudront ». Ce que cherchent beaucoup d'entre eux, c'est de pouvoir vendre leurs sardines aux marchands et chasse-marées de leur choix et surtout de les « faire fabriquer chez eux ». Pour leurs dettes antérieures, les instruments de pêche ne pourront pas être saisis. Les barques « chargées de sel qui aborderont en Bretagne devront livrer aux marins le sel au même prix qu'aux marchands, sauf à leur abandonner la moitié de leur cargaison ».

Ce mémoire fut examiné par le bureau du commerce, mais les députés s'y montrèrent hostiles, estimant que les moyens proposés « seraient nuisibles à la liberté du commerce ».

En 1770, le duc de Praslin fit bien rédiger un projet d'édit qui devait donner satisfaction aux pêcheurs, mais les états et le parlement de Bretagne, partisans de la vente libre, paraissent s'y être montrés hostiles. En 1772, le gouvernement proposait aux états de se charger eux-mêmes de faire venir la rogue pour la distribuer, ou encore de négocier avec deux ou trois commissionnaires de leur choix sur les places de Hollande ou de Hambourg.

Nouvelles démarches auprès des états de Bretagne (1772-1775)

Trois ans plus tard, un second mémoire, rédigé à Quimper, était expédié aux états de Bretagne. Cette fois, on reprochait aux Gascons — il n'était plus question des Charentais — de tenir cachés leurs dépôts de rogues, de n'en faire rendre dans les ports bretons qu'une très petite quantité pour les vendre à n'importe quel prix si la pêche s'annonçait abondante. « Le Bergois fait publier la vente de ses rogues à l'arrivée... Il n'y en a jamais assez à quelque prix qu'en offrent les pêcheurs... Après trois jours de planche écoulés, on les livre en gros à ceux pour le compte desquels elles étaient venues ; on les entrepose dans des magasins où ils sont débités à prix forts... C'est ainsi qu'une latitation (latitude) frauduleuse fait doubler et tripler le prix de la marchandise, les commissions et magasins étant toujours beaucoup plus chers que les frets. » (6)

En 1774, le consul de Norvège proposa de faire directement des achats de rogue si l'on mettait à sa disposition un fonds de 50 000 à 80 000 livres. Le gouvernement soumit cette disposition au procureur syndic des états (7). Mais aucun de ces projets n'aboutit. Les abus persistaient. Les pêcheurs s'étaient plaints en 1773 de la mauvaise qualité de la rogue expédiée de Norvège. L'ambassadeur français au Danemark, M. de Blosset, intervint auprès du grand bailli de Bergen pour qu'il ordonne que chaque négociant appose sur les barils une marque distincte.

En 1775, l'amirauté de Bretagne renouvelait son interdiction à tous les marchands de résure ou de rogue de les vendre aux pêcheurs au-delà du prix courant et de forcer ces derniers à les payer en sardines. Les barils de rogue devaient être réglés comptant ou à terme, aussitôt après la convention de prix, cela afin que le poids de ces transactions ne pèse pas indûment sur le prix d'achat de la sardine aux pêcheurs.

Poursuite du conflit sous le règne de Louis XVI (1776-1789)

En 1776, c'est finalement Lorient qui l'emporte sur Saint-Malo pour la franchise : « Le Roi pourra ainsi se procurer à bon marché les mâtures du Nord pour le service de ses arsenaux et colonies qu'il n'avait pu obtenir jusqu'alors qu'aux prix de fortes commissions. » On fait aussi miroiter l'espoir de l'avantage qu'en tireront les pêcheurs : « Ils pourront se procurer des rogues du Nord, ce qui détruirait les monopoles qui rendent cette marchandise fort chère », annonce l'arrêt du Conseil du 26 juin 1781. On espère ainsi pouvoir court-circuiter le transit des Hollandais avec les pays du Nord.

Le 2 mai 1785 et le 5 février 1786, le parlement de Bretagne, saisi d'un conflit entre pêcheurs et marchands de Douarnenez, tentait, en les précisant, de

(6) *Ibid.*, C 1596, lettre de M. de Boynes, 9 juin 1774. En 1776, Dellain, sous-commissaire de la Marine, propose de faire fabriquer la rogue par les morutiers.

(7) *Ibid.*, C 3790.

reprendre les dispositions de la déclaration de 1727. Si, dans les vingt-quatre heures, il se présentait un concurrent, l'acheteur aurait les deux tiers de la cargaison ; s'il y en avait deux, la moitié ; trois ou quatre, un tiers ; plus de quatre, un quart. On devait payer comptant la rogue. Mais, en pratique, ces règles étaient violées. « La faveur des trois jours de planche accordée aux pêcheurs est illusoire en ce que, sitôt l'arrivée des Danois, le capitaine et le subrécargue partent avec l'interprète et font courir Concarneau et Douarnenez pour trouver des acquéreurs... en sorte que le malheureux pêcheur, hors d'état de s'approvisionner en gros, est cruellement rançonné »...

Dans son mémoire *Pour tous les pêcheurs de Bretagne... contre les accapareurs de rogue et tous monopoleurs en général*, publié en 1787 (8) Girard père, avocat à Quimper, attribue tout le mal à une trentaine de négociants, presseurs pour la plupart, qui s'entendent entre eux et font hausser les prix à tel point qu'on est obligé de tolérer l'introduction en France de la sardine étrangère.

Au début de 1789, Girard demandait à l'intendant de communiquer son mémoire aux députés du tiers aux états de Bretagne. « Les députés de Nantes et de partout, écrit-il, me rendront plus de justice que ne le font ceux de Concarneau, de Douarnenez et peut-être de Quimper. » (9)

Les cahiers de doléances

La convocation des états généraux ne devait pas tarder à permettre aux marins de faire entendre leur voix. Dans leur cahier du 12 février 1789, les habitants de Lanriec se plaignaient hautement du tort que leur causait le monopole de la revente de la rogue. « Les marchands surhaussent le prix quand la pêche donne et ils n'ont d'autres bornes que leur cupidité... Ils attirent par là tout le profit de la pêche, ne laissant aux pêcheurs que la peine du travail qui les réduit à la dernière extrémité. » Les doléances des marins de l'Ile-Tudy et de Pont-l'Abbé vont également en ce sens (10).

Plus précises, les doléances des marins de Lanriec n'en sont que plus suggestives. Constatant que le prix de cette marchandise a doublé depuis une trentaine d'années, ils demandent qu'il soit défendu aux négociants d'« accaparer et former des demandes de rogue chez l'étranger ».

---

(8) Mémoire lu devant l'Assemblée des notables. « On a seulement un petit nombre d'accapareurs au préjudice de 20 000 pêcheurs et de 2 à 3 000 fabricants de sardines. » (*Ibid.*, C 1596). Rappelons que Girard père a aussi soutenu la cause des domaniers congéables.

(9) L'arrêt de la Cour du 2 mai 1786 réglementant le commerce de la rogue à Concarneau et « dans les ports voisins » ne paraît pas avoir été enregistré au greffe de l'amirauté de Douarnenez (GIRARD, *op. cit.*).

(10) Cahier de l'Ile-Tudy (art. 9). Les habitants de cette localité, isolée face à Loctudy et mal desservie par terre, demandent aussi à être approvisionnés de vivres aux frais du gouvernement, comme les habitants de l'île des Saints (Sein) et de Molène. J. SAVINA et D. BERNARD, *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et Concarneau*, Rennes, 1927, t. I, p. 220-221.

Discrets sur les agissements qu'on leur reproche, les négociants de Douarnenez conviennent qu'il importe de procurer la rogue « au plus bas prix possible ». En butte aux réclamations des marins pêcheurs, ils ne voient de remède à cette crise que dans une solution protectionniste. Afin d'éviter la hausse du prix de la sardine, ce qui ouvrirait la voie à la concurrence étrangère, ils demandent paradoxalement que l'on défende « de vendre à l'étranger les rogues provenantes de la pêche nationale » ! (11).

Le cahier du tiers état de la sénéchaussée de Concarneau souhaite (art. 8) que « Sa Majesté emploie les moyens que sa bonté paternelle lui inspirera pour procurer aux marins cet appât nécessaire, à un prix qui n'absorbe pas le juste salaire de leurs travaux pénibles ». Un peu plus loin, il précise : « Qu'il soit défendu à tous les négociants... d'avoir et armer des chaloupes à leur compte pour la pêche à la sardine et que cette faculté soit uniquement permise aux seuls marins pêcheurs, à leurs veuves et à leurs enfants... » Ici, la revendication prenait un caractère nettement corporatiste et ne pouvait que heurter de front celle des bourgeois libéraux qui attendaient de la suppression des privilèges le triomphe complet de la liberté du commerce et de l'industrie ; on devine les conséquences redoutables qu'elle entraînerait pour les artisans pêcheurs et mariniers les plus faibles et les plus mal équipés.

Depuis quelque temps déjà, le ton montait chez les uns et chez les autres contre les intermédiaires. « Il y a trop de mains à s'employer, trop d'avances à faire ; quand le poisson est prêt, on l'envoie à Nantes et à Bordeaux où des commissionnaires s'en appliquent le profit et ne nous présentent que des pertes », gémit un bourgeois de Quimper le 18 mai 1785. En juillet 1789, les marins pêcheurs de Concarneau exhalent leur jalousie contre certains négociants : « Tels d'entre eux raccommodaient des chaudrons, faisaient des toupies pour les enfants, à la glu, qui possèdent maintenant de beaux hôtels... Ils achètent, revendent et fabriquent la sardine, font aussi des emmagasinements considérables et demandent main-forte pour l'exportation de leurs grains... Ils possèdent 88 bateaux, employant 352 marins... qui couvrent la baie de rogue et fournissent abondamment leurs magasins, tandis que nous, marins, nous tremblons, ne sachant comment faire pour la remplacer... » L'article 15 de la déclaration royale de mai 1727 veut que la rogue ne puisse être livrée aux acheteurs « avant d'avoir été visitée ; on ne l'observe pas ; l'article 17 ordonne que la rogue corrompue soit jetée à la mer... Or, les marchands gardent cette rogue tant qu'ils le peuvent... »

Aggravation de la situation (1791-1815)

Le 16 décembre 1789, l'intendant de Bretagne écrivait à M. de Kerdisien invitant les marins à s'adresser désormais directement à l'Assemblée nationale. Un an plus tard, en mars 1791, la nouvelle Assemblée recevait un *Mémoire*

(11) Le même vœu se retrouve dans le cahier des charges des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau (art. 36), 27 avril 1789. ID., *ibid.*, t. II, p. 275 et 363.

pour les marins de Bretagne et les consommateurs de sardines. Cette pétition se bornait à reproduire dans ses grandes lignes le factum de 1787. L'Assemblée qui, sous la pression des libéraux, venait de voter la loi Le Chapelier, et le gouvernement de promulguer les décrets d'Allarde, interdisant désormais sévèrement toutes les coalitions comme attentatoires au nouvel ordre public, ne pouvait que rejeter cette pétition dramatique jugée contraire aux principes reconnus de la liberté du commerce et de l'industrie. Aussi jugea-t-elle inutile de s'occuper de cette question, jusqu'à ce que la crise des subsistances ne rende nécessaire, en juillet 1793, l'établissement de la loi du maximum.

La chute du commerce d'importation de la rogue étrangère, consécutive à la guerre et au blocus des côtes, loin d'arrêter la spéculation, avait eu pour conséquence directe de restreindre la production de la sardine nationale, d'en accroître le prix sur les rares marchés des villes, sans enrichir les pêcheurs, conduits à se livrer au troc en nature pour subsister. Pêcheurs et mariniers étaient contraints d'avoir recours à des moyens de fortune, d'utiliser à défaut le frai comme appâts, ce qui ne pouvait qu'aggraver la dépopulation des côtes. N'étaient-ils pas engagés à se livrer entre eux à une concurrence inexpiable ?

L'extension des conserveries (deuxième moitié du XIX^e^ siècle). Ses conséquences

La disparition des presses et la généralisation des conserveries industrielles consécutive à l'extension des nouvelles techniques de centrifugation ne firent que repousser la crise sans la résoudre. En multipliant le nombre des pêcheurs et en accroissant leur dépendance à l'égard des nouveaux usiniers, cette transformation risquait d'aggraver les problèmes économiques et sociaux, sans remédier à l'appauvrissement du frai, toujours surexploité par les pêcheurs mariniers à proximité des côtes.

Sur une seule question, pêcheurs et manufacturiers étaient d'accord : l'interdiction des pêches étrangères (anglaise et surtout espagnole) : ils prétendaient suffire à la consommation nationale à des prix abordables pour tous, sauf à faire jouer entre eux la concurrence au détriment des salariés et pêcheurs. Hélas, les années où la pêche avait été mauvaise, il fallait bien autoriser l'introduction de la sardine étrangère et la contrebande continuait à jouer son rôle au préjudice de tous.

Nouvelle révolution industrielle. La reconversion des pêches

Au lendemain de la dernière guerre, cette hantise ne devait cesser de s'aggraver. Cette fois, ce n'était plus la concurrence des Espagnols et des Portugais qui était seule en cause. Norvégiens, Américains et Japonais étaient entrés en lice. Équipés industriellement, traitant sur place le poisson, ils avaient armé des flottilles considérables, ne fréquentaient plus les lieux de pêche traditionnels et constituaient pour les armements locaux de redoutables concurrents.

Cette fois, ce n'était pas seulement l'éloignement des bancs de sardines de nos côtes qui était en cause. Les derniers conserveurs bretons étaient conduits à s'approvisionner directement sur les côtes du Maroc ou en Mauritanie. Sur ces bancs étaient équipées de véritables usines flottantes. Les pêcheurs norvégiens les avaient suivis dans cette voie dans les mers du Nord pour le traitement du merlu, du hareng et aussi du saumon. Menacée par l'épuisement des fonds dans les rades et les fonds du cordon littoral, la pêche artisanale était vouée à une disparition rapide. Désormais il n'était plus question de continuer à épuiser aveuglément les fonds. La continuation de la pêche côtière était liée à la lente régénération des fonds marins. Il fallait recourir cette fois à des études et des techniques appropriées. C'est dans cette voie nouvelle, proprement écologique, que s'est orienté l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (12). La survie de la pêche bretonne était à ce prix. Il aura fallu deux siècles pour que le cri d'alarme lancé en 1758 par le corps d'observations de la Société d'agriculture des états de Bretagne soit enfin entendu.

(12) Cet institut a disparu en fusionnant en 1984 avec le CNEXO pour former l'IFREMER.

DIDIER CADIOU

La pêche et l'industrie de salaison de la sardine en presqu'île de Crozon au XVIIIe siècle

La pêche de la sardine

« Les terrains de la presqu'île de Crozon... sont parmi les plus infertiles de la Bretagne : les habitants ne peuvent donc en tirer des ressources complémentaires et ne doivent pour vivre compter que sur la mer... Or nulle part en Bretagne la mer ne se montre plus ingrate : ... les parages de cette mer ouverte à tous les vents, semée d'îlots et d'écueils, brassée par des courants violents, sont les plus dangereux de toutes les côtes bretonnes. » (1) Toute l'économie de l'ouest de la presqu'île de Crozon se trouve résumée en cette citation. Au lieu de souligner la dualité qui aurait pu exister entre deux activités si opposées l'une à l'autre, elle explique en fait la nécessaire complémentarité qui existe entre économie agricole et économie maritime. D'ailleurs n'écrit-on pas, vers 1750, que « la pêche est une espèce d'agriculture qui tire à grands frais du fonds de la mer des aliments sains et précieux : elle supplée à l'insuffisance des animaux et des productions de la terre » (2). « Il n'y a pas ici, Messieurs, deux partis à prendre : il faut à Camaret ou mourir de faim, ou pouvoir pêcher. » (7 mars 1807) [3].

La déficience de l'agriculture fait que nombre d'habitants des paroisses de Camaret, Crozon et Roscanvel se tournent vers cette activité d'appoint, source d'indispensables revenus complémentaires, que représente la pêche de la sardine. « Tous les paroissiens de Camaret » et « la majeure partie de la paroisse » de Crozon s'y adonnent (4), tandis qu'à Roscanvel, les habitants « sont presque

(1) E. ROBERT, *Essai sur la densité et répartition de la population dans la presqu'île de Crozon*, dans *Annales de Bretagne*, t. XIX, 1903, p. 101-102.

(2) M. MOLLAT (dir.), *Histoire des pêches maritimes en France*, Toulouse, 1987, p. 184.

(3) J. TÉPHANY, *Camaret-sur-Mer. Le registre communal pendant la Révolution et les quelques années qui suivirent*, Quimper, 1906, p. 204.

(4) Arch. dép. Finistère, 10 B 22, cahiers de doléances, Camaret, Crozon.

tous marins ou pêcheurs » (5). « Ils (les pêcheurs) sont répandus dans les autres villages de la presqu'île de Crozon, et ils ne font guère que cette seule pêche parce qu'ils cultivent ensuite leurs terres. » (6)

Il est toutefois difficile de se faire une idée précise du nombre de chaloupes armées dans la presqu'île de Crozon pour cette pêche, car, bien souvent, elles sont noyées dans la masse des bateaux qui pêchent dans la baie de Douarnenez. Ainsi, en 1727, le Président de Robien écrit que la pêche occupe près de trois cents chaloupes dans la baie de Douarnenez et « une grande quantité » dans celle de Brest (7). A l'automne 1728, cependant, Le Masson du Parc, commissaire de la Marine, mentionne 60 chaloupes de pêche à Morgat et 52 autres à Camaret (8). Un mémoire de 1756 atténue quelque peu ces chiffres en signalant qu'« il y a eu en 1755, 105 batteaux occupés à la pêche à la sardine », soit 23 bateaux à Camaret, 24 à Dinan, 40 à Morgat et 8 au Fret (9). Le 30 septembre 1775, c'est un voyageur qui écrit à sa femme que « cinq à six cents bateaux tant de Douarnenez que de Crozon couvrent journellement cette vaste et magnifique baie » (10). C'est ensuite le subdélégué de l'intendance de Pont-Croix qui indique, en décembre 1785, que « la baie de Douarnenez dans le fort de la pêche est occupée par au moins 400 chaloupes » (11).

Ces chiffres ne doivent cependant pas faire illusion car ces chaloupes sont de dimensions fort modestes. « Les bateaux qui servent à faire la pêche de sardines... sont si petits qu'ils ne jaugent guère chacun qu'environ deux tonneaux. » (12) Leur équipement est souvent désigné sous le terme générique d'« agrès et apparaux », mais il arrive que certains inventaires après décès en mentionnent le détail. Ainsi l'équipement de la chaloupe de pêche de la sardine de demoiselle Françoise Jacob, échouée sur la grève du port de Morgat, se compose d'un gouvernail et de sa barre, d'un câble et de sa chaîne, d'un grappin et des ferrures du gouvernail, d'une grande voile et d'une petite, d'un grand mât et d'un mât de misaine, de trois grands avirons et de deux petits, de deux perches, du surplus des cordages, de douze filets, d'un peu de liège et de six paniers à sardine, le tout avec des barils et divers autres instruments destinés à

---

(5) J.-B. OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, 2e éd., 1843-1853, t. II, p. 685.

(6) E. TAILLEMITE, *Les pêches maritimes en Bretagne au XVIIIe siècle*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIV, 1987, p. 124-125.

(7) C.-P. sire DE ROBIEN, *Description historique, topographique et naturelle de l'Ancienne Armorique (1756)*, Mayenne, 1974.

(8) E. TAILLEMITE, *loc. cit.*, p. 124-125.

(9) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595. Le total ne fait cependant que 95 bateaux !

(10) J. TRÉVÉDY, *La pêche à la sardine en Bretagne au dernier siècle*, dans *Mémoires de l'Association bretonne (1888)*, Saint-Brieuc, 1888, p. 19.

(11) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1596, lettre du 30 décembre 1785.

(12) M. LAMI, *Camaret-sur-Mer*, dans *Annales de Bretagne*, t. XLIII, année 1936, p. 42 ; d'après un document de mai 1732.

la préparation du poisson (13). La principale caractéristique de ces chaloupes est de posséder deux mâts, le mât principal et celui, plus petit, de misaine. « Une chaloupe armée de tous ses agrès et apparaux est un objet de plus de 1 300 livres. » (14) Un tel investissement explique qu'une partie de ces bateaux soit possédée par des bourgeois, commerçants ou hommes de loi, ou alors possédés « en consortie » entre plusieurs propriétaires, généralement quatre. Lesquelles chaloupes « sont montées par quatre et quelquefois cinq hommes » (15) originaires majoritairement de l'ouest de la presqu'île, mais aussi des « îles d'Ouessant et de Molène et autres endroits et ports de mer » (16). Notons que nombre de Crozonnais embarquent aussi sur les chaloupes de pêche de Douarnenez. Les enfants qui peuvent être utiles dans les bateaux de pêche y travaillent dès l'âge de neuf à dix ans (17).

Cette pêche de la sardine se pratique essentiellement au départ des ports de Morgat et de Camaret, ainsi que, dans une moindre mesure, du Fret, sur la rade de Brest. Au XVIII[e] siècle, il existe également un port de pêche assez actif dans l'anse de Dinan, en un lieu encore connu aujourd'hui sous le nom de Pors-Koz ou de Pors-ar-Magasinou. En 1755, ce port arme 24 bateaux pour la pêche de la sardine, alors que dans le même temps Morgat en arme 40 et Camaret 23 (18). Le principal armateur de la presqu'île, Joseph Torrec de Bassemaison, y possède des celliers pour la transformation du poisson (19).

La presqu'île de Crozon constitue pratiquement la limite septentrionale de la pêche régulière de la sardine. Cela explique les dates relativement tardives de la saison de pêche. Débutée dès le mois de mai aux Sables d'Olonne, elle ne s'effectue à Camaret que du début du mois d'août à celui du mois de novembre (20). Elle commence un peu plus tôt, en juillet, en baie de Douarnenez (21). Il arrive cependant qu'elle se prolonge fort tard dans la saison. Ainsi le 5 février 1756, le subdélégué de l'intendance au Faou écrit : « La pêche donne encore actuellement à Camaret et les poissoniers espèrent qu'elle poura continuer quoy qu'on n'ais jamais vû pêcher en cette saison. » (22)

---

(13) Arch. dép. Finistère, 18 B, Crozon, scellés, inventaires, 1751-1754 ; inventaire après décès du 13 août 1751 : Françoise Jacob est veuve de feu M[e] J.-L. Kerrec, greffier de la juridiction de Crozon.

(14) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1596, lettre du 4 octobre 1784.

(15) *Ibid.*, C 1596, lettre du 30 décembre 1785.

(16) M. LAMI, *loc. cit.*, p. 42.

(17) J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère en 1794*, Brest, 1838, p. 175 (édition Fréminville).

(18) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, mémoire du 5 février 1756.

(19) Arch. dép. Finistère, 18 B, Crozon, prisages, mesurages, 1742-1788 ; prisage, mesurage et estimation de la succession de dame Marie Michel, épouse de Joseph Torrec de Bassemaison, 8 juin 1773.

(20) M. LAMI, *loc. cit.*, p. 42.

(21) *Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII de la République*, Quimper, an XII (1804-1805), p. 165.

(22) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, lettre du 5 février 1756.

Une fois la saison de pêche terminée, les barques sont amarrées « dans le bassin dit le Goret » à Morgat (23), ou dans l'étang de Prat-ar-Pont, près du Notic à Camaret ; le plus souvent, elles sont tirées hors de l'eau, sur les grèves. Ces chaloupes échouées sur les grèves depuis le mois de novembre, s'entrouvent « par la sécheresse et les ardeurs du soleil » et l'on a coutume de ne « les raccommoder et calfeutrer que sur la fin du mois de juillet ou au commencement d'août » (24). Le port de Camaret n'offre pas toujours un abri très sûr pour ces petits bateaux, comme en cette fin de mai 1743 lorsque la chaloupe *Marie-Anne* « s'est perdu(e) dans un temps d'orage, d'houragant ainsy que plusieurs autres battiments qui périrent aussy dans ledit port de Camaret » (25). Le reste du matériel, consistant en mâts, voiles, avirons, filets,... est, quant à lui, rangé dans des celliers possédés par les propriétaires de barques sur les ports, ou sur les greniers des habitations grâce à une petite ouverture aménagée sur le pignon de celles-ci.

La pêche de la sardine est une pêche aléatoire qui livre « les pêcheurs aux alternatives de la misère et de l'aisance » (26). « Il est des années que cette pêche donne plus abondamment et quelque fois moins ce qui fait varier le prix, c'est pour ainsy dire la seule chose quy fournis de quoy vivre aux habitants de ce païs et il ne faut pas doutter qu'ils ne donnent toujours touts leurs soins à cette pêche. » (27) Elle dépend en fait de nombreux facteurs.

Ce sont tout d'abord des facteurs naturels comme les migrations du poisson qui ne s'expliquent pas. Il est des années où la sardine ne paraît pas ou peu sur les côtes, même dans la baie de Douarnenez « qui semble le point que ce poisson fréquente particulièrement » (28).

Elle dépend aussi des conditions météorologiques. On constate ainsi que sur les 49 jours que dure la saison de pêche d'Henry Le Bescond, à Douarnenez, seuls 27 sont effectivement consacrés à cette activité. On compte 7 dimanches, mais il reste encore 15 jours pendant lesquels la pêche n'a pu se faire, probablement à cause du mauvais temps (29).

De plus, certains poissons et mammifères marins sont des prédateurs de la sardine et leur présence chasse ce poisson. Ainsi, le 29 janvier 1756, le subdélégué de l'intendance de Pont-Croix écrit qu'« une quantité de mauvais poissons appelés chats de mer et marsouins (sont) entrés dans les bayes... On espère que

(23) Le terme de Goret rappelle une ancienne pêcherie.

(24) M. Lami, *loc. cit.*, p. 42.

(25) Arch. dép. Finistère, 18 B, Crozon, scellés, inventaires, Camaret 1701-1786 ; partage du 28 mai 1743.

(26) J.-B. Ogée, *op. cit.*, t. I, p. 258.

(27) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, lettre du 5 février 1756.

(28) A. Odin, *Histoire de la pêche de la sardine en Vendée et sur les côtes les plus voisines (1610-1880)*, Paris, 1895, p. 90.

(29) G. Deudé, *La région de Douarnenez et du Cap-Sizun au XVIIIe siècle*, D.E.S., Brest, 1967, t. I, p. 40.

les gros vents, les mers extraordinairement agitées que nous avons constamment essuyés cet hyver auront chassés et fait changer de parages ces poissons trop amateurs de la sardine » (30).

La stabilité politique est aussi nécessaire au bon déroulement d'une saison de pêche. Les guerres ont un effet désastreux sur la pêche car de nombreux pêcheurs embarquent alors sur les vaisseaux. Or les guerres sont particulièrement nombreuses au cours du XVIII[e] siècle. « Autrefois on ne prenoit pas les pêcheurs pour le service du Roy, qu'on les employoit seulement dans les intervales de leur pêche à porter des vivres et des munitions de guerre sur les batteries de la côte. » (31) « Les gens de tout métier si adonnent (à la pêche de la sardine) mais la crainte d'être classés en retient beaucoup ce qui diminue extrêmement le nombre de battaux, surtout lorqu'il se fait des armements à Brest, touts les mattelots de profession étant levés. » (32) En plus de la ponction qu'opèrent les guerres dans les populations littorales, elles laissent les derniers pêcheurs sous la menace des corsaires anglais, en particulier de Jersey et Guernesey. Ainsi Jean Lescop, patron de la chaloupe la *Marie Yvonne*, est pris par un corsaire « gersairien », le 6 floréal an VI (25 avril 1798), alors qu'il se trouve en pêche « dans la baye de Dinan, entre la Chèvre et les Poix ». Il est cependant libéré après que ses assaillants eurent pris « un lieu et un congre qu'ils ont payés » (33). Le 6 vendémiaire an XII (29 septembre 1803), « l'ennemi s'est présenté pour s'emparer de quatre bateaux pêcheurs qui furent obligés, à son approche, de s'échouer dans la baie de Dinan ». « Leurs barques... étaient chargées de sardines fraîches. » (34)

Tout cela contribue à la précarité de cette pêche et fait qu'elle est « parfois très productive et parfois presque nulle » (35).

La condition des pêcheurs est d'autant plus précaire que ces derniers sont exploités par des négociants qui « n'ont d'autre borne que leur cupidité » (36). Ce sont en effet ces derniers qui fournissent aux pêcheurs la rogue indispensable à la pêche. Ce mélange d'œufs de poissons, généralement de morues, et de sel, provient pour une bonne part du nord de l'Europe. En presqu'île de Crozon, la rogue provient particulièrement de Bergen en Norvège. Pour obtenir le contrôle de ce produit, les armateurs établissent « dans les principaux endroits du Nord où se fabrique le Stocfich, des préposés pour y tenir des comptoirs et y acheter toutes les rogues à mesure qu'elles sont préparées » (37).

---

(30) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, lettre du 29 janvier 1756.

(31) *Ibid.*, C 1595, lettre du 9 février 1756.

(32) *Ibid.*, C 1595, lettre du 5 février 1756.

(33) J. TÉPHANY, *op. cit.*, p. 107.

(34) ID., *ibid.*, p. 163-164.

(35) J.-B. OGÉE, *op. cit.*, t. I, p. 258.

(36) Arch. dép. Finistère, 10 B 22, cahiers de doléances, Camaret, Crozon.

(37) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, « Mémoire sur le motif de la décadence de la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne et les moyens d'y remédier » (1776).

« Ils envoient leurs agents à Berguer pour accaparer les rogues », se plaignent Crozonnais et Camarétois dans leurs cahiers de doléances en avril 1789 (38). Cette position de monopole leur permet de vendre la rogue au prix qu'ils ont eux-mêmes fixé. Ils « en fixent le prix arbitrairement suivant le plus ou moins d'aparence de pêche ; d'où il s'en suit que nos pêcheurs sont contraints d'acheter de la 3e ou 4e main cette denrée qu'autrefois ils avaient de la première notamment en 1764, tems où les Bergois aportaient pour leur compte la rogue dans nos ports, elle n'a jamais passée le prix de 18 livres le baril, au lieu que depuis qu'ils l'aportent à fret elle a montée à un prix si excessif que les années dernières, on l'a vüe à 75 livres le baril. Les pêcheurs, hors d'état de se procurer à ce prix cet appât, n'ont pu continuer leur pêche qu'au moyen des avances considérables que leur font les fabriquants de sardine » (39).

Pour déjouer ce monopole, Dellain, sous-commissaire de la Marine à Concarneau, propose de faire fabriquer la rogue à Terre-Neuve sur les navires qui y pêchent la morue. La rogue serait ensuite déposée dans deux magasins, dont un situé « à Camaret pour fournir à Roscof, Brest, Crozon, Penmark, Audierne et Douarnenez » (40). Déjà, vers 1769-1770, le sieur Torrec de Bassemaison, négociant, demandait l'obtention d'un monopole de dix ans sur la vente de la rogue, en promettant de la vendre à 24 livres au comptant et à 26 à crédit. Ce monopole ne lui fut pas accordé sous la pression des négociants de Quimper, Concarneau et Douarnenez, malgré l'avis favorable de la plupart des subdélégués (41). D'autres tentatives pour mettre fin aux abus, en changeant, par exemple, d'appât, furent également vouées à l'échec. Cette impossibilité de s'affranchir de la tutelle des gros négociants qui « attirent à eux tout le profit de la pêche » en ne laissant « aux pêcheurs que la peine du travail » réduit ces derniers « à la dernière misère » (42).

L'industrie de salaison

Une fois pêché, le poisson peut être consommé frais ; des chasse-marées se chargent alors de le transporter vers les lieux de consommation. Ainsi, en 1755, les 105 bateaux de la presqu'île de Crozon ont vendu pour environ 48 000 livres de sardines aux chasse-marées, alors que dans le même temps, il s'est vendu pour 110 250 livres de sardines pressées, soit 735 tonneaux (43). Mais cette

(38) Arch. dép. Finistère, 10 B 22, cahiers de doléances, Camaret, Crozon.

(39) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, « Mémoire... » (1776).

(40) *Ibid.*

(41) H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Introduction à l'inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper, du consulat et du tribunal de commerce de Morlaix*, Quimper, 1902, p. CCXXX. — H. SÉE, *Études sur la pêche en Bretagne au XVIIIe siècle*, dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, Paris, 1925, p. 244.

(42) Arch. dép. Finistère, 10 B 22, cahiers de doléances, Camaret, Crozon.

(43) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1595, lettre du 5 février 1756.

année-là, la pêche a été mauvaise : « En 1755, la pêche de la sardine n'a pas valu le tiers de ce qu'elle a valu dans les deux années précédentes 1753 et 1754 », écrit le subdélégué de l'intendance de Brest, le 9 février 1756 (44), propos que confirment les subdélégués de Concarneau et de Pont-Croix.

La salaison permet une meilleure conservation du poisson et donc d'envisager de nouveaux débouchés pour sa commercialisation. Toutefois, en presqu'île de Crozon, la méthode de préparation du poisson pour cette salaison, se distingue de celle en usage dans les autres ports bretons (Douarnenez, Concarneau, Port-Louis, Belle-Ile,...). En effet, dans ces ports, après avoir lavé la sardine, on la sale avec de la saumure, selon la technique dite du malestran. Dans les magasins de Morgat, de Camaret et du Fret, on sale le poisson selon la technique dite de la pile ou grenier. La sardine en pile se sale à sel cru. Cette technique utilise davantage de sel, puisqu'on estime qu'il faut 550 kg de sel pour 460 kg de sardines, contre 345 kg de sel pour la technique du malestran. Ce surplus de consommation de sel peut s'expliquer par le fait que le sel cru, en raison de sa forme cubique, ne peut atteindre chaque partie de la sardine. Comme de plus, il ne se dissout que partiellement, il faut donc augmenter la quantité de sel si l'on ne veut pas courir le risque de ne saler qu'imparfaitement le poisson. Par contre, cette technique possède l'avantage de ne laisser s'écouler qu'une légère saumure qui se répand sur le pavé (45).

Les piles sont laissées en place dix à douze jours, puis lavées à l'eau de mer. A cet effet, les sardines sont percées par les ouies à l'aide de petites broches puis portées sur des civières au bord de la mer à marée basse afin d'être lavées.

Les sardines, après avoir été égouttées, sont rapportées dans les presses pour être rangées dans des barils de hêtre à raison de 3 000 à 10 000 sardines par baril. Le tout est alors recouvert par « un faux fonds de bois de l'épaisseur de sept à huit pouces », des traverses « qu'on multiplie à mesure que les sardines s'affaissent et, au-dessus, on met le levier au bout duquel on place une planche suspendue avec de petites cordes ». Les barils sont percés de trous à leur fond inférieur pour l'écoulement de l'eau et de l'huile. On tire environ une barrique d'huile de quarante barriques de sardines. On retrouve dans les inventaires après décès les ustensiles destinés à ces travaux : broches, civières, « porte-fonds », « poids-fonds », barres à presse, baillot à huile et fûts de sardines.

Cette activité de presse des sardines est pratiquée par les femmes dans de petits ateliers ou magasins. Ceux-ci sont trop petits pour pratiquer la technique du malestran, pour laquelle il faudrait « le double de place » (46). Joseph Torrec de Bassemaison possède ainsi des celliers à Camaret et au port de Dinan. « Autre maison audit port de Dinan construite en appenti de simple maçonnage couverte d'ardoises joignant le bout du Levant de la précédente maison... Ladite maison ayant de longueur à deux longères vingt six pieds et de franc à un

(44) *Ibid.*, C 1595, lettre du 9 février 1756.

(45) J. TÉPHANY, *op. cit.*, p. 203-210.

(46) ID., *ibid.*, p. 208.

pignon au Nord quatorze pieds, consistant en un cellier et presse de sardine avec un retranchement formé par cloison pour le sel en son coin Midy et Couchant, fréquenté par un escalier en pierre sur massif en dehors aboutissant à une porte au Couchant dudit cellier, éclairé par findasse audit côté du Couchant. Sur ledit cellier, un grenier plancheyé, fréquenté par une échelle et éclairé par deux lucarnes au Couchant. » (47) Certains de ces celliers ont une cour ou des appentis pour dépendances. Ce sont des bâtiments qui possèdent une assez forte valeur marchande, puisqu'un cellier avec presse de sardines est vendu 500 livres à Camaret en 1785. Le 17 mars 1789, la veuve Quelen loue un cellier, à Camaret, contre 90 livres et trois pots d'huile de sardine évalués à trois livres de rente annuelle (48). Ces celliers se trouvent en grand nombre sur les ports où se pratique la pêche. Ainsi Morgat compte « une centaine de magasins pour les sardines » pour seulement « vingt maisons » (49).

L'huile produite sert au radoub des chaloupes de pêche et des bateaux de commerce, mais aussi à l'éclairage grâce à de petites lampes à huile en fer. Quant aux sardines pressées, elles sont pour partie consommées sur place comme en témoigne les grilles, dont il est parfois précisé qu'elles servent à « griller les sardines », que l'on retrouve dans certains inventaires après décès. Toutefois, l'essentiel de la production est exporté. « Ils ne font leurs envois que dans quelques ports de la Manche, tels Saint-Malo et Saint-Brieuc, où l'on préfère la sardine en pile, parce que le poisson résiste mieux à l'action du feu ; dans ces pays, on grille la sardine pressée, pendant que Douarnenez, Concarneau, Port-Louis et Belle-Isle ont adopté le manestran, qui a la propriété de mieux conserver l'éclat du poisson qui se mange cru dans les ports du Sud-Est et dans la Méditerranée où ils font leurs envois. » (50) On retrouve cependant, à Bayonne, 200 barriques de sardines provenant de Camaret en 1764, 244 en 1766, 229 en 1767, 429 en 1771 et 285 en 1775 (51).

« Les impôts rentrent normalement, quoique pauvre, on paie volontiers les contributions... Les plantations paraissent réussir ; cependant on aboutit à un échec, la terre cultivable est bonne mais en petite quantité, le reste n'est que sable ou montagne impropre à la culture. La branche unique du commerce est la pêche à la sardine, cette profession met la commune à même de fournir à Brest d'excellents ouvriers et marins, tels que tonneliers, charpentiers, calfats, forgerons, mais les levées et les événements ont beaucoup nui. » C'est ainsi que

(47) Arch. dép. Finistère, 18 B, Crozon, prisages, mesurages, 1742-1788 ; prisage, mesurage et estimation de la succession de dame Marie Michel, épouse de Joseph Torrec de Bassemaison, 8 juin 1773.

(48) Arch. privées H. Daniel.

(49) J. CAMBRY, *op. cit.*, p. 174-175.

(50) J. TÉPHANY, *op. cit.*, p. 207 ; d'après un document du 7 mars 1807.

(51) JAUPART, *L'activité commerciale et maritime de Bayonne au XVIIIe siècle*, t. II, *L'activité maritime*, s.d., p. 641.

l'agent national Henri Savina résume, à sa manière, l'économie crozonnaise dans son rapport semestriel de l'an VIII (52). La pêche de la sardine est indispensable, par les revenus complémentaires qu'elle produit, à nombre de familles de l'ouest crozonnais ; de plus, elle permet le développement de nombreuses activités connexes (charpentiers de marine, voiliers, tonneliers...). Mais cette pêche est très aléatoire pour diverses raisons (migrations du poisson, météorologie, guerres, monopole sur la rogue...). L'économie de l'ouest de la Presqu'île se résume donc, au XVIII[e] siècle, en une agriculture déficiente complétée par des activités maritimes précaires. Ces activités sont certes faiblement développées, mais leur complémentarité permet toutefois d'atténuer les effets des crises économiques.

(52) H. DANIEL, A.-H. DIZERBO, *La Révolution dans la presqu'île de Crozon. Camaret, Crozon, Lanvéoc, Roscanvel*, Quimper, 1946, p. 237-238.

PATRIK TANNEAU

La Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère (1839-1921)

En dépit d'un déclin entamé dès la fin du XVII[e] siècle, le port de Morlaix, jadis principal port d'exportation des toiles bretonnes (commerce du lin et du chanvre), n'en demeurait pas moins la première place de commerce maritime du Finistère dans les premières décennies du XIX[e] siècle (1).

Dans le même temps, Le Havre, désormais entièrement voué à des opérations commerciales (cette ville s'est définitivement affranchie de ses activités de port de guerre en 1826), prenait de plus en plus d'importance, aux dépens des deux grands ports du XVIII[e] siècle, Nantes et Bordeaux, au point d'assurer bientôt sa suprématie entre Dunkerque et Hendaye.

Des relations maritimes existaient depuis longtemps entre Morlaix et Le Havre. Toutefois, au milieu de la monarchie de Juillet, à une époque où la navigation à vapeur commençait à acquérir ses lettres de noblesse (grâce essentiellement au cabotage), les échanges entre ces deux ports gardaient un caractère irrégulier, artisanal, pour ne pas dire archaïque.

C'est dans un tel contexte, et à la faveur du développement du commerce maritime tant national qu'international, qu'apparut, en 1839, une compagnie de cabotage qui allait bouleverser durablement les rapports économiques et humains entre le nord-ouest de la Bretagne et l'estuaire de la Seine.

Cette étude, sans reprendre l'ensemble des thèmes abordés dans le mémoire de maîtrise dont elle est extraite (2), a pour objet la présentation de la compagnie susnommée (souvent plus succinctement dite Compagnie du Finis-

---

(1) On peut à ce titre rappeler que la première chambre de commerce du département fut celle de Morlaix, créée en 1833 pour remplacer la Chambre consultative des arts et manufactures dont la fondation remontait à 1816. Brest et Quimper ne bénéficièrent respectivement de chambre de commerce qu'à partir de... 1851 et 1883 !

(2) P. TANNEAU, *La Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère (1839-1921)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1992, 442 p. (Mémoire sous la direction de M. Jean Tanguy).

tère — c'est d'ailleurs sous cette appellation qu'elle sera évoquée dans cet article) selon plusieurs aspects, à savoir ses origines, les hommes qui l'ont dirigée et entretenue (parmi eux, Edouard Corbière, le père de Tristan), ses navires, ses activités et enfin l'impact non négligeable qui fut le sien dans l'aménagement du port et de la rivière de Morlaix au XIX[e] siècle.

Les origines de la Compagnie du Finistère

1. *Les hommes*

En 1838, c'est à la sollicitation d'Alexandre-Etienne Tilly, négociant morlaisien, que fut lancée l'idée de créer entre Morlaix et Le Havre une compagnie qui assurerait un service régulier par bateaux à vapeur (on préférait à cette époque le terme de *steamers*, preuve de l'avancée anglo-saxonne dans ce domaine).

Alexandre Tilly, ancien président de la chambre de commerce, était alors l'un des responsables de la maison de négoce Vacher & Tilly, créée à Morlaix en 1828. Il avait besoin de l'appui d'autres négociants ou de personnes connues et influentes, à Morlaix comme au Havre.

C'est alors qu'Edouard Corbière, ancien marin, journaliste (3) et écrivain maritime réputé dans toute la France (4), fit son apparition. D'après un courrier des actionnaires de la Compagnie du Finistère, en date du 25 décembre 1854 (5), il fut sollicité par Tilly. Nul doute qu'en agissant ainsi ce dernier cherchait à donner à son projet une publicité certaine. Corbière avait le profil idéal. Bien que domicilé en Normandie depuis 1828, il était breton, natif de Brest, et avait des attaches à Morlaix. Sa mère, Jeanne-Renée Dubois (1768-1832), y était née.

Alexandre Tilly, Pierre Vacher, Edouard Corbière et Joachim Puyo (autre négociant morlaisien et ami d'enfance de Corbière) furent les chevilles ouvrières de la compagnie en gestation.

---

(3) A peine débarqué au Havre en 1828, E. Corbière fut sollicité par Stanislas Faure, gérant d'un des principaux quotidiens havrais de l'époque, le *Journal du Havre*, pour en devenir le rédacteur en chef. Corbière occupa ce poste jusqu'en 1839. Par la suite, et même après son installation définitive à Morlaix en 1844, il demeura fidèle à ce journal, pour lequel il continua d'écrire quelques articles maritimes jusqu'à sa mort.

(4) E. Corbière, né à Brest en 1793, mort à Morlaix en 1875, avait commencé sa carrière comme mousse dans la marine, sous le Consulat. Après être monté en grade jusqu'en 1815 (il avait même croupi sur un ponton anglais, celui de Tiverton, en 1811-1812), il fut écarté de la marine à la Restauration en raison de ses opinions libérales. Devenu pamphlétaire, quelques déboires avec la justice royale le poussèrent à reprendre la mer, cette fois au commerce. Après avoir définitivement posé sac à terre au Havre, en 1828, il se remit à l'écriture, comme journaliste. Il est, entre autres, l'auteur du *Négrier* (1832), roman maritime qui lui conféra une célébrité presque aussi grande que celle d'Eugène Sue. Mieux apprécié et plus connu que son fils Edouard-Joachim (dit *Tristan*) de son vivant (père et fils sont morts la même année, Tristan le 1[er] mars, Edouard le 27 septembre 1875), Edouard Corbière tomba peu à peu dans un oubli dont il mériterait assurément de sortir.

(5) Arch. mun. du Havre, FC F2/22-4.



Fig. 1. — Médaillon représentant Edouard Corbière (1793-1875), par David d'Angers.
Morlaix, musée des Jacobins.

2. *Les premiers balbutiements de la Compagnie du Finistère*

Le 19 mai 1838 apparut pour la première fois, dans le *Journal du Havre*, la cotation en bourse de la *Comp[agnie] du Finistère, Bat[eaux] à vap[eur] p[our] Morlaix* avec les renseignements suivants :

— Capital : 300 000 francs ; capital nominal de chaque action : 1 000 francs. Le nom d'Edouard Corbière apparaissait seul comme armateur (ou responsable) de la Compagnie.

Il fallut toutefois attendre le 17 avril 1839 pour que, par acte notarié établi en l'étude de M^e^ Charles Dubois, notaire au Havre, la Compagnie du Finistère fût officiellement créée. Le capital de la Compagnie atteignait à cette date un montant de 360 000 francs. Cet acte (partiellement reproduit ci-après) est

intéressant à plus d'un titre. En effet, en dépit de modifications intervenues ultérieurement au gré des prorogations, il définit pour toute l'existence de la Compagnie un certain nombre de données :

« D'un acte passé devant Me Dubois [...], il appert qu'il a été formé une société ayant pour objet le transport par eau, au moyen de bateaux à vapeur, des marchandises et voyageurs du Havre à Morlaix et de Morlaix au Havre,

« Entre

« 1° M. Edouard Corbière, capitaine au long cours (*il l'avait été entre 1825 et 1828*), chevalier de la Légion d'honneur (*reçue en 1831 pour avoir été celui qui, au Havre, s'opposa le plus énergiquement à l'application des quatre ordonnances de Charles X, en juillet 1830*), rédacteur en chef du *Journal du Havre*, demeurant en ladite ville, rue de la Gaffe, n° 4

« 2° M. Alexandre-Etienne Tilly, négociant, demeurant à Morlaix, agissant au nom et comme ayant la signature de la maison de commerce établie en ladite ville de Morlaix, sous la raison P. Vacher et Tilly (...)

« La société s'intitulera *Compagnie du Finistère* et [...] la raison sociale sera Corbière, Vacher, Tilly et compagnie ;

« Le siège de la société est fixé au Havre (6), au domicile de M. Corbière.

« Une maison succursale est établie à Morlaix, dans la maison Vacher et Tilly, et les affaires de la société, qui seront faites dans cette dernière ville, seront traitées par ladite maison ;

« Le fonds social est fixé à *trois cent soixante mille francs* ; il pourra néanmoins être porté à six cent mille francs, et même à une somme plus élevée (7) dans les cas déterminés par les statuts ;

« Le fonds de trois cent soixante mille francs est représenté par trois cent soixante actions de mille francs chacune ;

« La durée de la société est fixée à quinze ans » (8) [...] (9).

La société ainsi formée était en nom collectif à l'égard de ses trois directeurs (Corbière, Vacher et Tilly), et en commandite par rapport aux autres actionnaires.

---

(6) En dépit de sa dénomination, la Compagnie du Finistère eut son siège au Havre de 1839 à 1921, les bureaux de la Compagnie à Morlaix ne faisant office que de succursale. Cette situation fut en grande partie due au fait que la majorité des actionnaires de la Compagnie étaient havrais (c'est du moins ce qui apparaît à l'étude de la seule liste des actionnaires trouvée à ce jour, mais qui date de 1854).

(7) Dès 1844-1845, le capital atteignit 720 000 francs, soit le double du capital initial.

(8) En 1854, la Compagnie fut prorogée jusqu'en 1860, puis de dix ans en dix ans (en moyenne) par la suite, jusqu'à sa liquidation en septembre 1921.

(9) Cf. la dernière page du *Journal du Havre* du 18 avril 1839.

3. *Les motifs économiques de la création de la Compagnie*

Qu'est-ce qui incita des négociants morlaisiens et havrais à envisager l'établissement d'une ligne régulière de bateaux à vapeur entre leurs deux ports ? Sur quelles ressources pouvaient se baser les échanges commerciaux entre Morlaix et Le Havre ?

Le commerce du lin et du chanvre, ou ce qu'il en reste, ne peut plus guère représenter en 1839 qu'une part infime du trafic du port finistérien à l'exportation. A l'inverse de l'industrie toilière, celle du tabac est à Morlaix une activité encore importante au XIX^e siècle, loin de disparaître. Mais Le Havre possède sa propre manufacture depuis 1726. Si cette dernière est de création plus récente que celle de Morlaix et ses effectifs moindres, il n'en demeure pas moins que c'est par le port du Havre qu'à partir de 1835 transite l'essentiel du tabac en feuilles destiné à la manufacture de Morlaix.

Reste donc l'agriculture. Les zones maraîchères sont alors peu développées dans les alentours de Morlaix, et spécialement près de Roscoff et Saint-Pol-de-Léon. On ne peut encore parler de « ceinture dorée » pour évoquer la côte léonarde. Si la polyculture est en progrès, les céréales occupent, en 1837, plus de la moitié des terres labourables de la région, comme de toute la Bretagne d'ailleurs. L'élevage profite surtout aux chevaux, bovins et porcins. L'essor de la production porcine est lié à la culture de la pomme de terre, laquelle, bien qu'introduite en Bretagne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, a longtemps été confinée à un rôle d'appoint des années de mauvaises récoltes. L'élevage bovin, quant à lui, permet le développement de la production laitière et beurrière. C'est justement cette dernière qui va rapidement être vouée à un brillant avenir commercial et qui, à défaut de constituer l'essentiel des chargements des steamers de la Compagnie du Finistère à destination du Havre, deviendra l'un des produits les plus prisés et les plus demandés par le négoce havrais (10).

De manière plus sporadique, la pêche peut également occuper une part du commerce maritime que Corbière, Tilly et quelques autres projettent de moderniser et de renforcer entre Morlaix et Le Havre. L'apport de Morlaix, ou plus exactement des communes riveraines de la rade et de la baie de Morlaix (11), ne peut toutefois prétendre être davantage qu'un appoint très limité et fugace quand on sait que Le Havre possède sa propre flottille, certes modeste, et que les ports de pêche ne manquent pas sur le littoral normand.

Le Havre peut fournir à Morlaix et à sa région deux grands types de marchandises : des produits manufacturés (provenant essentiellement de Paris,

(10) En fait, l'essentiel du beurre breton ne faisait que transiter par Le Havre avant d'être embarqué sur des navires à destination de pays tels que l'Angleterre, les Antilles et surtout le Brésil et l'Argentine (cf. *infra*). Ce commerce des plus florissants existait déjà avant la création de la Compagnie du Finistère. Toutefois cette dernière, par la régularité et la rapidité de son service, contribua à son très net renforcement.

(11) En 1875, la ville de Morlaix proprement dite ne comptait aucun pêcheur, semble-t-il.

de Rouen ou d'Angleterre) d'une part, des produits exotiques et coloniaux d'autre part. Il serait assurément trop fastidieux de tous les citer. Dans les premiers mois (12), Morlaix reçut ainsi du tabac en feuilles, de la rouennerie, de la mercerie, de la quincaillerie, du mobilier, de la porcelaine, des machines en fonte, de la draperie, du sucre, du café, du riz, du bois dit « bois du Nord », etc. (13).

L'environnement humain de la Compagnie du Finistère

1. *Ses actionnaires et ses directeurs successifs*

En 1839, comme indiqué précédemment, Corbière au Havre et Vacher et Tilly à Morlaix furent chargés de la bonne marche des affaires de la Compagnie.

Un premier changement notable intervint dès 1842 lorsqu'Edouard Corbière fut nommé directeur de la Compagnie à... Morlaix ! En 1844, après son mariage avec la fille cadette de son ami Joachim Puyo (14), Corbière s'installa définitivement dans la sous-préfecture finistérienne, ce qui ne tarda pas à créer le paradoxe suivant : désormais les trois codirecteurs de la Compagnie étaient domiciliés dans la même ville, en l'occurrence siège d'une simple succursale au vu de l'acte notarié de fondation (15). En effet, le siège de l'armement demeurait au Havre. En vertu des statuts de la Compagnie, les assemblées générales annuelles des actionnaires ne pouvaient se tenir que dans le port normand qui, de surcroît, restait le port d'attache et d'armement du steamer *Morlaisien*. Cela entraîna sans nul doute quelques difficultés juridiques et administratives.

En 1847, Pierre Vacher mourut et fut remplacé par son fils Pierre-Aimé à la codirection de la Compagnie du Finistère. En 1853, alors que la date fixée pour la fin des activités de la Compagnie approchait (16), un sérieux différend opposa Vacher et Tilly d'une part, à Corbière et à la majorité des actionnaires d'autre part. Les premiers venaient de faire l'acquisition d'un nouveau steamer, le *Hambourg* (17), sans en avoir préalablement informé les seconds. De plus,

(12) Contrairement aux quotidiens havrais qui donnaient le détail des marchandises des steamers de la Compagnie du Finistère à leur arrivée au Havre, ainsi que le nom de leurs destinataires (négociants, commerçants ou autres), les hebdomadaires morlaisiens étaient très avares de renseignements sur le sujet, se contentant de mentions laconiques du genre « tabac, rouennerie, mercerie... » ou, plus simplement encore, « cueillette ». Cette situation resta valable de 1839 à 1915.

(13) Cf. les éditions de la *Feuille d'Annonces de Morlaix* et de *l'Écho de l'arrondissement de Morlaix* des années 1839 et 1840, entre autres, à la rubrique « Mouvements du port de Morlaix ».

(14) Le 9 avril 1844, E. Corbière épousa à Morlaix Marie-Angélique-Aspasie Puyo. Lui avait alors cinquante et un ans, elle n'en avait pas encore dix-huit.

(15) Cf. *supra*, p. 3.

(16) Cf. *supra*, p. 3.

(17) Après le *Morlaisien*, qui inaugura la ligne Le Havre - Morlaix en 1839, la Compagnie du Finistère fit construire un second vapeur, le *Finistère*, dès 1845-1846. Le *Hambourg* devait être le troisième steamer de la ligne, selon les calculs de Vacher et Tilly.

l'idée des deux codirecteurs était de le mettre en service sur une ligne directe entre Le Havre et Brest, ligne susceptible de faire de l'ombre à celle qui existait entre le grand port normand et Morlaix depuis 1839. La réaction de la majorité des actionnaires ne tarda pas. Lors d'une assemblée générale extraordinaire, l'adjonction du *Hambourg* au matériel de la Compagnie fut repoussée à la quasi-unanimité.

L'échec de Vacher et Tilly provoqua un sérieux embarras chez l'ensemble des actionnaires. Pour en sortir, Edouard Corbière proposa la liquidation de la société. D'après les statuts, une telle procédure ne pouvait être envisagée qu'à condition de réunir en sa faveur les trois quarts des 720 actions représentant le capital social de la Compagnie. Or, Vacher et Tilly avaient acquis ou représentaient plus de 200 actions (18). C'est alors que les actionnaires demandèrent la conversion de la Compagnie du Finistère en société anonyme, en vertu de l'article 33 des statuts qui stipulait que, sur la demande d'un seul actionnaire, cette conversion pourrait s'opérer à la simple majorité des voix. Le 2 octobre 1854, la conversion fut adoptée par 463 voix contre 154. Vacher et Tilly refusèrent d'admettre le bien-fondé et la régularité du vote, ce qui n'empêcha pas sa légalisation par décret impérial le 4 août 1855.

Désormais, Edouard Corbière devenait l'unique directeur de la Compagnie *anonyme* des paquebots à vapeur du Finistère. Vacher et Tilly, tout en s'occupant de la Compagnie brestoise dont le vapeur *Hambourg* assurait le service entre Le Havre et Brest, demeurèrent actionnaires de la Compagnie du Finistère encore quelque temps, mais sans plus y occuper la moindre responsabilité.

Pour faciliter le fonctionnement de la Compagnie, Edouard Corbière, que ses fonctions à Morlaix accaparaient de plus belle (19), fut efficacement représenté dans le port normand par un négociant havrais d'origine suédoise, Jøns Auguste Broström (20). En fait, ce dernier avait déjà occupé les fonctions d'agent de la Compagnie de 1839 à 1844, puis celles d'agent général (ou agent

(18) En octobre 1854, Pierre-Aimé Vacher, Alexandre-Etienne Tilly, ainsi qu'une certaine Madame Tilly (parente d'A.-E. Tilly ?), détenaient seulement à eux trois 51 actions (7 % du capital de la Compagnie) tandis qu'E. Corbière à lui seul en possédait 183 à la même date (soit près de 25 %). Toutefois, le « clan » Vacher et Tilly bénéficia du soutien de MM. Mosneron-Dupin et Seillière, négociants havrais, respectivement détenteurs de 146 et 8 actions. A l'époque, la Compagnie comptait 61 actionnaires (Arch. dép. Finistère, 4 E 135/418, document numéroté 10672).

(19) Outre la direction de la Compagnie du Finistère, dont les bureaux morlaisiens étaient installés au 20, quai de Léon, Corbière était entré à la chambre de commerce de Morlaix en août 1848. Il en fut plus tard le vice-président (1866-1868), puis le président (1868-1875). En 1853, il entra également au conseil municipal de Morlaix (le maire était alors Antoine-Benjamin Frébourg).

(20) Né à Paris en 1803, de père suédois et de mère française, Jøns-Auguste Broström arriva au Havre en 1814. Son père, diplomate, venait d'y être nommé consul de Suède. Broström fit la connaissance de Corbière lors des événements de juillet 1830. Libéral, puis républicain convaincu, Broström opta définitivement pour la nationalité française en janvier 1840. Malgré ses fonctions au sein de la Compagnie du Finistère, comme dans quelques autres sociétés, il n'en fut pas actionnaire avant 1875. Il mourut au Havre en 1891, après avoir longtemps été conseiller municipal, et même premier adjoint au maire de cette ville (de 1848 à 1851, puis en 1870-1871).

principal) dès l'installation de Corbière à Morlaix. Cette charge, qu'aucun autre que Broström n'occupa au sein de la Compagnie, pouvait s'apparenter à celle de sous-directeur.

Hormis peut-être les modifications des statuts opérées en janvier 1870, lorsque la Compagnie dut se conformer à l'article 46 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes, peu de changements intervinrent au sein de la Compagnie du Finistère sur le plan administratif et juridique entre 1855 et la mort de Corbière, le 27 septembre 1875.

En mai 1874 disparaissait Pierre-Aimé Vacher ; Alexandre Tilly mourut le mois suivant. Joachim Puyo les avait précédés dans la tombe six ans plus tôt. Bref, Edouard Corbière (qui plus est profondément affecté par la mort de son fils aîné, Tristan, en mars 1875) se retrouva bien seul à la tête de la Compagnie du Finistère durant les derniers mois de son existence. Le 5 février 1870, il avait marié sa fille, Marie-Lucie, à Aimé-Pierre-Alexandre Vacher, petit-fils de Pierre et fils de Pierre-Aimé Vacher, anciens codirecteurs de la Compagnie.

C'est le gendre d'Edouard Corbière qui fut nommé agent de la Compagnie du Finistère à Morlaix dès octobre 1875, tandis qu'Auguste Broström en prenait la direction au Havre. Désormais, cette dernière charge échappait définitivement au négoce morlaisien, si tant est que l'on puisse dire qu'avec la présence d'Edouard Corbière à Morlaix, de 1844 à 1875, elle lui ait jamais appartenu.

A la mort d'Auguste Broström en septembre 1891 (21), c'est son fils George, né au Havre en 1838, qui devint directeur de la Compagnie du Finistère. Ce dernier étant consul général de Suède et de Norvège à Paris, il ne put se consacrer autant que son père à la direction de la Compagnie, laissant à Charles Tricot, l'un de ses subalternes, le soin d'expédier les affaires courantes.

Gravement malade, George Broström demanda à être déchargé de ses fonctions le 12 septembre 1895, et l'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'effet de lui trouver un successeur, nomma Charles Tricot au poste de directeur. G. Broström décéda à Paris le 1er décembre 1895.

Né au Havre en 1841, Charles-Edouard Tricot avait fait toute sa carrière dans la Compagnie du Finistère. Il y était entré en qualité de petit commis à l'âge de quatorze ans. Il mourut subitement le 8 mai 1901, victime d'une « angine cardiaque », après pas moins de quarante-six ans (les trois quarts de son existence) au service de la Compagnie du Finistère !

La maison Odinet & Cie, du Havre, reprit la direction de la Compagnie du Finistère, d'abord sous la responsabilité de René Odinet (1834-1906), puis de Georges-Émile-René Odinet (1869-1952), cousin du précédent, et ce jusqu'à la liquidation de la Compagnie en septembre 1921. A cette époque, la « succursale » de Morlaix était toujours dirigée par Aimé-Pierre-Alexandre Vacher (1844-1929).

---

(21) A. Broström a passé cinquante-deux ans de son existence au service de la Compagnie du Finistère !

2. *Les équipages*

Étudier une compagnie maritime en évoquant ses armateurs, directeurs et actionnaires est certes indispensable. Mais une compagnie, ce sont aussi des capitaines, des marins, bref des équipages. Le présent paragraphe a pour but de donner quelques indications sur les qualifications et la provenance des marins présents à bord des steamers de la Compagnie du Finistère.

Un premier fait est à souligner. Tout au long des soixante-seize ans d'existence du service régulier Le Havre-Morlaix, la moyenne en effectif des équipages de chacun des bateaux à vapeur de la Compagnie du Finistère tourna autour de quinze à dix-huit hommes, capitaine compris.

Dans le premier rôle d'équipage du *Morlaisien* en 1839 et 1840 (22), les effectifs se décomposaient comme suit :

— 2 officiers (à savoir le capitaine et son second)
— 1 officier marinier (c'est-à-dire le maître d'équipage, ou bosco)
— 7 officiers non mariniers (mécaniciens et chauffeurs) [23]
— 5 matelots
— 2 mousses (soit un total de 17 hommes).

Dans le détail, cela donne la liste suivante :

— MOAL Yves, capitaine, né à l'Ile de Batz.
— LESLEA Jean, second capitaine, né à l'Ile de Batz.
— HERVÉ Yves, maître d'équipage, né à Plounez (Côtes-du-Nord).
— DAWNEC John, premier mécanicien, né en Écosse.
— FURNELL John, second mécanicien, né à Londres.
— CARTER William, chauffeur, né à Londres.
— KING James, chauffeur, né à Londres.
— HOLLINGSWORTH Henry William, chauffeur, né à Londres.
— BRONFIELD Henry, chauffeur, né à Southampton.
— CARTAN John Mare, aide-chauffeur, né dans le comté de Down (Irlande).
— EVEN Henry, matelot, né à l'Ile de Batz.
— MOULIN Louis, matelot, né à l'Ile de Batz.
— AUTRET Jean, matelot, né à l'Ile de Batz.
— BERTHOU Yves, matelot, né à Ploumilliau (Côtes-du-Nord).
— ROLLAND Jean, matelot, né à Roscoff.
— QUERNÉ Alain, mousse, né à Penzé (commune de Taulé).
— MOULIN Joseph (fils de Louis Moulin, cité plus haut), mousse, né à l'Ile de Batz.

(22) Arch. dép. Seine-Maritime, 6 P 6/98 (ou 6 Mi/57), rôle de désarmement n° 284 (rôle d'armement n° 243).

(23) On désignait à l'époque sous le nom de « chauffeurs » les marins chargés de l'entretien et l'alimentation des chaudières à bord des navires à vapeur. Ils étaient sous les ordres des mécaniciens et constituaient avec ces derniers l'ensemble du personnel des machines (par opposition au personnel du pont).

Plusieurs commentaires s'imposent à l'observation de cette liste.

On remarque tout d'abord que mécaniciens et chauffeurs sont tous britanniques. A cela, une explication au moins : la supériorité de nos voisins d'outre-Manche en matière de navigation à vapeur ne pouvait faire aucun doute vers 1840 (24). D'ailleurs, les chaudières du *Morlaisien* étaient de fabrication anglaise (maison Barns, de Londres). Cette situation était en définitive loin d'être spécifique de la Compagnie du Finistère. Le manque de qualification, pour ne pas dire la quasi-inexistence, des mécaniciens français, favorisa l'emploi presque systématique d'une main-d'œuvre britannique sur les steamers français. Ce n'est qu'à partir de 1848 que, à la faveur d'un « sursaut national » qui coïncidait, mais est-ce vraiment un hasard, avec la proclamation de la seconde République, l'embauche de mécaniciens français prit de l'importance. En 1865, il ne restait à bord du steamer *Finistère* qu'un Anglais, le chauffeur Henry Bronfield (déjà cité plus haut).

Des Bretons forment le reste de l'équipage du *Morlaisien* en 1839. Parmi eux, les natifs de l'Ile de Batz sont en nombre. Aucune interprétation n'a pour l'heure été trouvée pour expliquer ce choix d'Edouard Corbière, car c'est bien à lui, en sa qualité de directeur (ancien marin qui plus est), que revenait la charge de recruter et composer les équipages des steamers de la Compagnie du Finistère.

Aucun Normand n'apparaît dans la liste ci-avant. Il est vrai qu'au Havre les occasions d'embarquement sur des navires assurant des lignes autrement plus « exotiques » que celle de Morlaix ne manquaient pas au milieu de la monarchie de Juillet. De plus, Edouard Corbière dut composer avec le peu d'attirance des marins français de cette époque pour la navigation à vapeur (ce qui était nouveau faisait peur !) ; la réputation de « chaudières à tombeau » qui fut longtemps attribuée aux chaudières à basse pression, jugées peu fiables ; une rémunération moindre que celle pratiquée au long cours ; le mépris de nombreux marins pour les « écraseurs de crabes » (surnom péjoratif donné aux caboteurs) qui passaient souvent plus de temps à terre qu'en mer, etc.

La situation évolua très vite cependant. Dès le 10 septembre 1839 (25), le capitaine Yves Moal céda la place au capitaine Jacques-François Trubert, natif de Cherbourg. Ce dernier navigua durant quatorze ans sur les steamers de la Compagnie, d'abord sur le *Morlaisien*, puis sur le *Finistère*. Lors du lancement d'un troisième vapeur, le *Morlaix*, en 1867, le capitaine Trubert était encore au service de la Compagnie du Finistère, mais en qualité de capitaine d'armement.

---

(24) De plus, le salaire mensuel (l'équipage du *Morlaisien* était payé au mois, et non pas au voyage ou à la part comme cela était courant à l'époque) du premier mécanicien était de 330 francs en juillet 1839 (le capitaine n'en touchait que 200). Les chauffeurs gagnaient chacun 100 francs (l'aide-chauffeur 80), soit autant que le maître d'équipage et 40 francs de plus que les matelots. Les Britanniques, qui n'étaient pas affiliés à la Caisse des invalides de la marine, bénéficiaient sans doute de conditions d'embarquement particulièrement avantageuses, les armateurs devant payer le prix fort pour recruter cette main-d'œuvre expérimentée.

(25) Soit seulement deux mois jour pour jour après l'inauguration de la ligne Le Havre-Morlaix par le steamer *Morlaisien*.

D'autres capitaines normands commandèrent les steamers de la Compagnie, en alternance plus ou moins régulière avec les Bretons. Avec la disparition progressive de la main-d'œuvre britannique, les Normands prirent peu à peu le contrôle des machines, ne laissant aux Bretons que les fonctions plus ingrates de chauffeurs. Ce n'est qu'à partir de 1890 environ que, pour la première fois, la charge de second mécanicien incomba à un marin breton. En 1915, le seul Normand présent à bord de l'*Edouard Corbière* (le dernier steamer de la Compagnie du Finistère, lancé en 1907), était un dénommé Jules Réaux, second mécanicien, originaire de Fécamp.

Il a été question dans un précédent paragraphe de la présence éphémère à bord du *Morlaisien* de marins de l'île de Batz, dont le capitaine. Ceux-ci furent rapidement remplacés par d'autres Bretons, natifs de Plougasnou, Plouézoc'h, Locquénolé, Locquirec, etc. Vers la fin du XIX[e] siècle (surtout à partir de 1880), la « zone de recrutement » de la plupart de ces marins se resserra de plus en plus nettement autour du canton de Taulé et, sauf rares exceptions, les marins de la Compagnie (qu'ils soient employés sur le pont ou à la machine) ne vinrent plus dès lors que des communes de Henvic, Carantec et surtout de Taulé et de Locquénolé. En 1888, sur les dix-sept hommes d'équipages du *Morlaix*, sept étaient de Taulé, quatre de Locquénolé (parmi lesquels Jean-François Jourdren, plus tard dernier capitaine de la Compagnie, de 1904 à 1915)[26]. De plus, les quatre Locquénolésiens avaient tous le même nom de famille : Jourdren, ce qui laisse à penser que le recrutement des marins avait pris l'aspect d'une « affaire de famille ».

En 1915, le capitaine et son second, entre autres, étaient de Locquénolé. Bref, la situation avait beaucoup évolué depuis 1839 : plus de Britanniques, un seul Normand, le quartier maritime de Morlaix constituait depuis plusieurs décennies déjà le foyer presque exclusif de recrutement des marins d'une compagnie que l'on pouvait enfin à juste titre baptiser du nom de « Finistère ». Au moins cela avait-il le mérite de compenser la mainmise du négoce havrais sur la direction et les finances de la Compagnie.

Les paquebots de la Compagnie

L'évocation des bateaux à vapeur qui ont marqué la ligne du Havre à Morlaix de leur sillage pendant trois quarts de siècle est d'autant plus importante que l'arrivée du premier de ces steamers, le *Morlaisien*, fut l'occasion, pour Morlaix, de voir accoster pour la première fois de son histoire un navire de ce type. Cette évocation a aussi l'avantage de montrer l'évolution de la navigation à vapeur entre 1839 et 1907, cette dernière date étant celle du lancement de l'*Edouard Corbière*, dernier bâtiment de la Compagnie du Finistère.

(26) Service historique de la Marine, Brest, M/113 (désarmement n° 130).

1. *Le* Morlaisien

Construit au Havre par les chantiers Augustin Normand et lancé le 14 mai 1839, le *Morlaisien*, après les essais d'usage, inaugura la ligne de Morlaix le 10 juillet 1839. Parti du port normand vers huit heures et demie du soir, le steamer arriva à Morlaix le lendemain en fin d'après-midi (après, selon le *Journal du Havre*, vingt et une heures de traversée) [27].

Trois articles de journaux illustrent bien l'intérêt que suscita l'inauguration de la ligne par le *Morlaisien* (28) : « Hier, le bateau à vapeur le *Morlaisien* a effectué son premier départ. L'inauguration de cette ligne, qui va ouvrir de nouvelles communications avec une partie de la France (*le nord-ouest de la Bretagne*) qui, jusqu'ici, n'avait de rapports avec nous (*Le Havre*) que par le bornage, a excité une certaine curiosité. Un assez grand nombre de passagers (29), composé en partie de curieux et de Bretons qui voulaient revoir leur pays, a voulu prendre part à cette première exploration des rives armoricaines. La plupart a l'intention de pousser jusqu'à Brest, et de visiter notre premier port militaire. Cette société nombreuse et choisie, qu'accompagnait le directeur, M. Ed. Corbière, doit revenir par le retour du bateau, après avoir effectué en quatre jours cet intéressant voyage. » (30)

« Jeudi après-midi (*11 juillet 1839*) tout Morlaix était en émoi, l'arrivée du steamer le *Morlaisien* avait été annoncée comme devant avoir lieu sur les trois ou quatre heures de l'après-midi. La musique de la Garde Nationale, invitée par un des armateurs à vouloir bien se rendre au bas (*à l'embouchure*) de la rivière pour y attendre l'arrivée du bateau à vapeur et faire de la musique à bord, lors de son entrée à Morlaix, s'était empressée de se rendre à cette invitation. La course est un peu longue ; aussi s'attendait-elle à trouver aux environs du port des canots pour la transporter au lieu de la réunion ; mais il y a tout lieu de croire qu'ils étaient fort rares ce jour, car une seule embarcation fut mise à sa disposition, encore ne pouvait-elle prendre à son bord que dix ou douze musiciens. Le reste fut donc obligé de cheminer pédestrement, mais la route qui conduit au bas de la rivière étant couverte d'une foule de Morlaisiens et de

---

(27) Par des conditions météorologiques optimales, les navires de la Compagnie mettaient entre 18 et 20 heures en moyenne pour aller du Havre à Morlaix et *vice versa*. Seul l'*Edouard Corbière*, à partir de 1907, eut parfois l'occasion de joindre les deux ports en 16 heures. Dans les premiers jours de janvier 1860, le *Morlaisien*, obligé de faire relâche à Cherbourg pour cause de mer déchaînée, mit finalement huit jours pour aller du Havre à Morlaix ! (et ce n'est là qu'un exemple parmi bien d'autres).

(28) Le premier article est tiré du *Journal du Havre* du 11 juillet 1839, le second de la *Feuille d'annonces de Morlaix* du 13 du même mois, le troisième du *Journal du Havre* du 17 juillet.

(29) Entre 50 et 60 d'après la *Feuille d'annonces de Morlaix* du 13 juillet 1839. D'après l'*Almanach du commerce du Havre* (édition de 1849, p. 190), le *Morlaisien* comme le *Finistère* (lancé en 1846) pouvaient transporter chacun jusqu'à 150 passagers.

(30) Dès le premier départ du *Morlaisien*, un calendrier fut fixé de la manière suivante : départs du Havre tous les samedis, et de Morlaix les mercredis (soit un aller-retour par semaine). De novembre 1839 à avril 1840 (et dès lors chaque hiver), les départs n'eurent lieu que tous les cinq jours. Ce calendrier resta en vigueur jusqu'en 1867, époque à laquelle les jours de départ des deux ports (à la belle saison) furent inversés.

Morlaisiennes en toilette, les piétons se consolèrent très facilement. On attendit une heure, deux heures ; mais ne voyant rien poindre à l'horizon, la musique exécuta quelques morceaux pour distraire les nombreux curieux qui s'étaient donnés rendez-vous sur la grève du Cornic (*rive droite*). [...]

« Une demi-heure après, un long cri retentit sur le rivage : "Voilà le bateau à vapeur !" Effectivement, une traînée de fumée se fit voir vers la pointe de Primel et quelques minutes après on apercevait très distinctement le *Morlaisien* qui, en s'approchant du château du Taureau, amena et hissa par trois fois son pavillon. Au bout de trois quarts d'heure, on put le voir, le pont couvert de passagers, fendant les flots avec rapidité et donnant en rivière avec la plus grande hardiesse. Entre Lannuguy et Saint-François (*deux lieux-dits sur la rive gauche*), il toucha cependant une fois (31), mais quelques minutes suffirent pour le dégager. Le bateau continuait à s'aider de ses machines et, aidé de cinquante haleurs environ (32), entra promptement dans le port, mais l'eau étant venue à manquer, force lui a été d'attendre la prochaine marée pour accoster. Ce bâtiment fait le plus grand honneur à l'habileté de son constructeur. Sa longueur est [...] de 150 pieds (*45,77 mètres pour être précis*), [...] son pont est d'une simplicité élégante [...]. Cinquante à soixante passagers étaient à bord. On nous a assuré que parmi eux se trouvait M. Ed. Corbière, auteur de ces romans que nous connaissons tous [...], et plusieurs autres actionnaires du steamer. Le même soir, deux grandes voitures sont parties pour Brest avec plusieurs Havrais, curieux sans doute de voir la capitale maritime de la France. (33) [...].

« Le steamer le *Morlaisien* vient d'effectuer son premier voyage dans le Finistère. Après avoir fait sa traversée du Havre à Morlaix en 21 heures, ce navire a accompli en 19 heures son retour de Morlaix au Havre, chargé des produits (essentiellement agricoles) qu'il avait été chercher dans cette partie de la Bretagne.

« L'accueil fait par les habitants de Morlaix et des environs au bateau *Morlaisien*, le premier steamer qui fût encore entré dans ce port de mer, a surpassé, en bienveillance et en cordialité, tout ce qu'on pourrait dire. Pendant

(31) Dans le cas présent, le *Morlaisien* entra en contact avec le fond de la rivière, faute d'un niveau d'eau suffisant. Le steamer avait un tirant d'eau moyen de 2,70 m (3,16 m en charge).

(32) Malgré l'apparente autonomie apportée par la propulsion à vapeur, on ne peut que constater qu'il n'est pas plus aisé aux navires ainsi équipés qu'aux navires à voiles d'emprunter sans risques le parcours sinueux et étroit de la rivière de Morlaix. Il est probable cependant que les haleurs n'intervenaient que dans les passages délicats, tel le « virage » de Toulmahot (cf. *infra* les paragraphes consacrés à l'impact de la Compagnie du Finistère sur l'aménagement du port et de la rivière de Morlaix au XIXe siècle).

(33) Dans certaines annonces des services de la Compagnie du Finistère parues dans des journaux havrais en 1839, il était indiqué :

« MM. les passagers ont le tems (*sic*) d'aller visiter BREST et seront de retour le jeudi au Havre. » (En ce sens, on peut dire que la Compagnie offrit un service « touristique » avant l'heure !). Dès son inauguration, la ligne du Havre à Morlaix joua à un rôle important dans les relations entre Le Havre et Brest. Jusqu'en 1854, Paris et Le Havre étant reliés par le chemin de fer depuis 1847, la Compagnie du Finistère renforça son rôle de maillon incontournable sur la ligne indirecte de Paris à Brest, *via* Le Havre et Morlaix.

trois jours, le *Morlaisien* a été visité par près de trente mille personnes, accourues de tous les lieux environnantes (*sic*) pour jouir du spectacle d'un bateau à vapeur du Havre, amarré paisiblement le long d'un quai (34) qui n'avait guère vu, depuis vingt ans, que de petits navires à voiles. Fêtes, bals, festins, rien n'a manqué aux Havrais qui ont voulu s'associer au voyage d'inauguration du *Morlaisien.* »

L'impact du service régulier du *Morlaisien* sur l'économie locale et sur certains travaux concernant le port finistérien, et sa rivière d'accès, fut capital. Le 15 mai 1840, le président de la chambre de commerce de Morlaix, un certain Daniélou, adressa à Adolphe Thiers, alors président du Conseil des ministres, l'observation suivante : « Depuis l'établissement du *Morlaisien*, nos rapports avec Le Havre ont quadruplé ; nos expéditions sur cette destination, qui ne dépassaient pas annuellement 650 tonneaux, se sont élevées en dix mois à 2 300 tonneaux, au nombre desquels 1 600 tonneaux de produits agricoles dont quelques-uns ont obtenu un débouché tout nouveau comme le bétail en pied qui n'est pas compté dans ce tonnage et dont il a été exporté par cette voie 2 367 têtes. » (35)

Le *Morlaisien*, steamer en bois et à roues à aubes d'une puissance de 120 chevaux, capable d'atteindre la vitesse de onze nœuds (soit 20 km/h), avait coûté environ 400 000 francs. Il s'avéra un outil à ce point rentable que, dès 1842, les actionnaires de la Compagnie du Finistère envisagèrent la mise en chantier d'un second navire à vapeur afin de doubler le trafic entre Le Havre et Morlaix et de mieux assurer encore leur mainmise sur le commerce entre ces deux ports.

2. *Le* Finistère, *le premier steamer en fer construit en France pour la navigation maritime* (36)

« Ce sera le premier vapeur au Havre, et même en France, construit en fer pour la navigation maritime. Le système de chaudières tubulaires, dont il sera muni, n'est encore appliqué qu'à deux bateaux au Havre », annonçait le *Journal du Havre* dans son édition du 13 août 1844.

Lancé « aux flambeaux » le 10 janvier 1846, le *Finistère* entama son service dès le 19 avril suivant. Sa longueur était de 47 mètres, sa puissance de 120 chevaux, sa vitesse de 12 nœuds et son tirant d'eau de 3,10 mètres.

Désormais, la présence de deux navires sur la ligne permit chaque année (et par roulement) à l'un des deux d'hiverner pendant une partie de la mauvaise saison, tandis que l'autre continuait sa rotation. Jusqu'alors, en effet, les arrêts

---

(34) Le quai de Léon (rive gauche). La place à quai des steamers de la Compagnie du Finistère se trouvait un peu en aval de la place du Champ-de-Bataille (place Edmond-Puyo depuis 1911).

(35) Arch. de la chambre de commerce de Morlaix.

(36) Les deux premiers navires à vapeur à coque en fer construits en France l'avaient été en 1837 par les chantiers Normand du Havre. Toutefois, l'*Étoile* n° 1 et n° 2 n'étaient destinés qu'à la navigation *fluviale* entre Paris et Rouen.

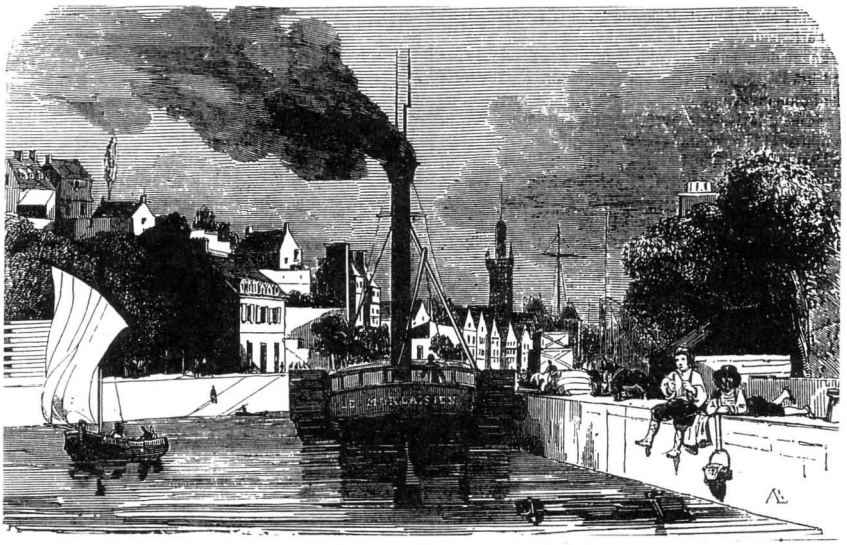


Fig. 2. — Le *Morlaisien* dans le port de Morlaix.
Lithographie extraite du *Magasin pittoresque*, mai 1843, t. XI, p. 161.

dans l'activité du *Morlaisien* avaient toujours contraint la Compagnie du Finistère à louer les services d'un vapeur d'un autre armement (l'*Océan*, de Cherbourg, en mars-avril 1841, par exemple) pour éviter la moindre interruption du trafic entre Le Havre et Morlaix.

Comme en 1839, lors des premières dessertes du *Morlaisien*, on assista, avec l'apparition du *Finistère*, à un accaparement des denrées disponibles sur les marchés de la région morlaisienne (et à un renforcement de la spéculation), d'où de nouvelles flambées des prix. A la satisfaction des négociants et marchands locaux répondit le mécontentement d'une partie de la population. Voici ce que rapporte un journal de l'époque : « Le prix de quelques denrées a monté sensiblement depuis que le service [...] entre Morlaix et Le Havre a été doublé par l'adjonction du [...] *Finistère*. La poissonnerie qui, il y a quelques années à peine, était une des mieux approvisionnées de la Basse Bretagne, s'appauvrit de jour en jour ; il en est de même du marché aux légumes. Les artichauts et les asperges ont en quelques jours subi une grande augmentation de prix, car celles-ci, que l'on commençait à avoir à 15 centimes la botte, se sont élevées ces derniers jours à 40 et 60 centimes...

« Nous avons appris d'une personne qui se croit bien renseignée que, mercredi dernier, il a été embarqué à bord du *Finistère* 167 paniers ou mannequins de choux-fleurs, et qu'il ne restait au marché qu'un seul panier contenant tout au plus deux ou trois douzaines. » (37)

(37) *Feuille d'annonces de Morlaix* du 23 mai 1846, p. 1.

Huit jours plus tard, un Roscovite renchérit : « Non seulement tous nos légumes vont à Morlaix pour être embarqués sur les vapeurs le *Morlaisien* et le *Finistère*, mais aussi les maquereaux s'achètent 24 francs les 100. Aujourd'hui, ils sont à 27 francs pour la destination du Havre.

« On ne peut avoir ici une douzaine d'artichauts mangeables à moins d'un franc. L'année dernière, à pareille époque, on les obtenait à 30 et 40 centimes. » (37 *bis*)

En dépit de ce genre de critiques, qui allèrent même en se renforçant au moment de la grave crise de subsistances de 1847, les activités de la Compagnie du Finistère n'en furent pour ainsi dire pas affectées.

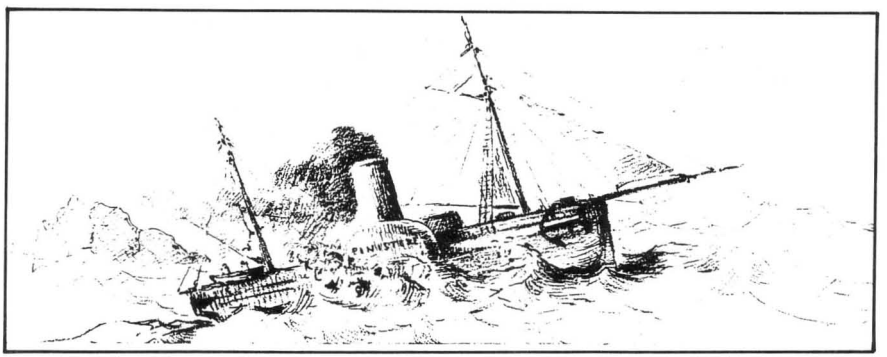


Fig. 3. — Le *Finistère*, premier du nom.

Croquis de Joseph-Émile Gridel, extrait de son album *Voyage en Bretagne, du mois d'avril au mois d'août 1862.*

3. *Le* Morlaix

En 1867, le *Morlaisien* comptait déjà vingt-huit années de service sur la même ligne. Les bateaux vieillissant vite, et mal en général, il était légitime que la Compagnie se dotât d'un outil mieux adapté. Il fallut se résoudre à se séparer de ce steamer en bois et à roues à aubes, témoin d'une époque récente mais révolue. L'acquisition d'un bateau en fer, et à hélice, fut décidée.

Le 5 mai 1867, c'est sous le nom de *Duguesclin* que fut lancé au Havre le troisième navire à vapeur de la Compagnie du Finistère. Après plusieurs essais en rade de Cherbourg début août, le nouveau navire qui venait, pour des raisons que l'on ignore, de changer de nom et de prendre celui de *Morlaix*, quitta pour la première fois Le Havre pour Morlaix le 24 août 1867. Le

(37 *bis*) Même hebdomadaire, édition du 29 mai 1846, p. 1, à la rubrique « On nous écrit de Roscoff ».

Morlaisien de son côté avait effectué le trajet Morlaix - Le Havre pour la dernière fois les 27 et 28 avril précédents.

Le *Morlaix* détient le record de longévité sur la ligne du Havre à Morlaix, puisqu'il y fut en service pendant quarante ans, soit jusqu'en 1907. Vendu à Marseille à Joseph-Marie-Alfred de Loys, domicilié à Oran, le 4 décembre 1907, le *Morlaix* arriva en Algérie en janvier suivant, puis fut enregistré à Oran le 18 février 1908 sous le nom de *Mektoub*.

4. *Le* Finistère, *deuxième du nom*

Lorsque le *Morlaisien* cessa ses activités pour le compte de la Compagnie du Finistère, il fut très vite remplacé par le *Morlaix*. Mais quand, en septembre 1871, le *Finistère* en fit de même, aucun steamer ne prit la place laissée vacante. Pour la première fois depuis l'époque où, entre 1839 et 1846, le *Morlaisien* avait assuré seul le trafic entre Le Havre et Morlaix, la Compagnie du Finistère se retrouvait propriétaire d'un seul steamer. Pour expliquer cette situation, deux hypothèses peuvent être avancées : d'une part, la concurrence nouvelle du chemin de fer à cette époque (38) ; d'autre part, la situation de la France au lendemain de la guerre de 1870-1871, qui eut des conséquences sur l'économie nationale en générale, et sur le commerce maritime en particulier (39).

Le *Journal du Havre* du 9 octobre 1880 mentionne la sortie du Havre du *Finistère*, à destination de Morlaix. L'absence de toute autre indication peut, *a priori*, laisser penser qu'il s'agit du même steamer que celui des années 1846 à 1871. Et pourtant, des indications trouvées dans des almanachs de commerce de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle obligent à reconnaître qu'il est ici question de la mise en service d'un nouveau paquebot. *L'Almanach du Commerce du Havre* de 1907 signale en effet que le *Finistère* a été construit en 1875 à Dundee (en Écosse) et qu'il jauge 244 tonneaux. Le premier *Finistère* avait été construit au Havre en 1845-1846 et jaugeait 178 tonneaux.

Le *Finistère*, deuxième du nom, fut le seul steamer de la Compagnie à ne pas avoir eu droit aux faveurs de la presse, même à Morlaix où l'arrivée des précédents vapeurs avait toujours suscité un intérêt particulier. Il est vrai que, comble de malchance, la mise en service du second *Finistère*, le 9 octobre 1880, coïncida avec l'une des plus graves inondations que connut la ville de Morlaix.

En janvier 1887, la Compagnie du Finistère annonça que le *Morlaix* allait, dès le mois suivant, assurer une ligne Morlaix-Bordeaux (40), tandis que le

(38) Si le chemin de fer entre Paris, Rouen et Le Havre (à partir des années 1845-1847) fut profitable aux activités de la Compagnie du Finistère dont il pouvait constituer une sorte de « prolongement » vers la capitale, son arrivée dans le Nord-Finistère au printemps 1865 allait au contraire concurrencer le trafic maritime du port de Morlaix et poser quelques difficultés à la Compagnie du Finistère par conséquent.

(39) En 1871, le capital de la Compagnie n'était plus que de 600 000 francs, après avoir plafonné à 720 000 francs pendant un bon quart de siècle.

(40) La Compagnie du Finistère s'était décidée à reprendre la tentative « si malheureusement interrompue, à ses débuts, » par la perte du steamer *Ouistreham* (qui avait été armé par une maison de négoce morlaisienne).

Finistère continuerait de naviguer entre Morlaix et Le Havre. Cette situation dura seulement dix mois (du 10 février au 10 décembre 1887) et ne fut plus renouvelée par la suite.

A l'instar du *Morlaix*, le *Finistère* fut vendu à une société algérienne, algéroise précisément : la Schiaffino. Le dernier voyage du *Finistère* sous les couleurs de la compagnie homonyme le conduisit à Alger où il désarma le 1er mai 1912. En fait, il avait cessé ses rotations entre Le Havre et Morlaix depuis les dernières semaines de l'année 1911.

5. *L'*Edouard Corbière, *dernier steamer de la Compagnie : une fin tragique*

En 1906, le vieillissement des steamers *Morlaix* et *Finistère* amena les dirigeants de la Compagnie du Finistère à passer commande d'un nouveau paquebot.

Lancé le 1er février 1907, ce steamer renouait avec la lignée de ses aînés pour avoir été construit au Havre. Un peu plus grand qu'eux (il mesurait 52 mètres de long et 7,32 mètres de large), il fut baptisé du nom du fondateur de la Compagnie. Le 3 août 1907 eut lieu son voyage inaugural.

Pendant huit ans, l'*Edouard Corbière*, toujours commandé par le seul capitaine Jourdren, assura la ligne de Morlaix, d'abord en alternance avec le *Finistère*, deuxième du nom, jusqu'en 1911, puis seul jusqu'en juillet 1915. En effet, le trafic maritime entre Le Havre et Morlaix ne fut pas immédiatement interrompu avec la déclaration de la guerre en août 1914. Il est vrai que le capitaine Jourdren et quelques autres membres de l'équipage d'alors n'avaient pas été mobilisés. Toutefois, les effectifs du steamer furent rapidement portés à douze hommes. Après quelques escales inhabituelles à Trouville, Caen (41), et même au pays de Galles, aussi bien à Swansea qu'à Cardiff (42), l'*Edouard Corbière* effectua pour la dernière fois le trajet de Morlaix au Havre les 21 et 22 juillet 1915. Le 24 de ce mois, l'unique paquebot à vapeur de la Compagnie du Finistère fut réquisitionné par la Marine. Le 29 juillet, il quittait définitivement Le Havre pour Cherbourg, où il allait recevoir sa nouvelle affectation. L'équipage civil y fut débarqué en deux temps : neuf des douze hommes le 6 août, les trois derniers (à savoir le capitaine, le chef mécanicien et le cuisinier) le 9 août 1915.

---

(41) Le président du conseil d'administration de la Compagnie du Finistère était alors A. Leprince, par ailleurs directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur entre Le Havre, *Caen*, Honfleur et *Trouville*. Il se peut que, pour pallier d'éventuels problèmes dans les services de cette compagnie normande, A. Leprince ait sollicité l'intervention du steamer *Edouard Corbière*.

(42) L'*Edouard Corbière* assura l'approvisionnement en laine et... en céréales du Calvados (pourtant département céréalier) en effectuant trois voyages sur Trouville (les 7, 28 mars et 11 juin 1915) et deux sur Caen (les 21 mars et 14 juillet 1915) au départ du Havre. Il participa également à l'approvisionnement en charbon de Brest et de Morlaix (au départ de ce dernier port) en se rendant d'abord à Swansea le 7 janvier 1915 (retour sur Brest le 10), puis à Cardiff le 26 mai de la même année (retour à Morlaix le 29).

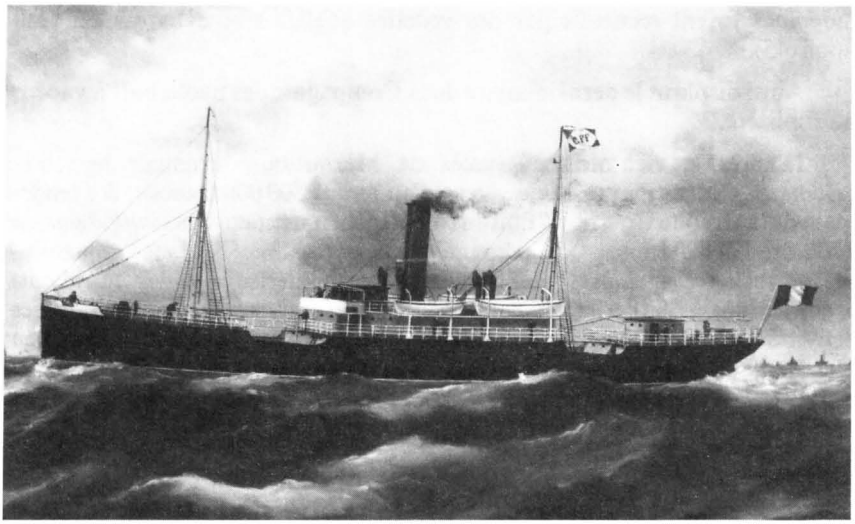


Fig. 4. — Le vapeur *Edouard Corbière*, par Edouard Adam, 1907.
Huile sur toile, 59,5 x 92,1 cm.
Morlaix, musée des Jacobins (cliché du musée).

Dans l'annexe au rôle d'équipage de l'*Edouard Corbière* de l'année 1915 (43), il est précisé que ce navire fut classé, sur décision de la Direction de l'intendance Marine (Premier arrondissement maritime, sous-arrondissement du Havre), dans la quatrième catégorie (celle des « Transports et remorqueurs auxiliaires »).

Qu'advint-il de l'*Edouard Corbière* entre le 9 août 1915 et le 19 juin 1917 ? On retrouve sa trace en 1916 (44) où, venant d'Argostolis (port grec sur la mer Ionienne), il arriva à Toulon, le 12 août, pour y être radoubé, armée de deux canons et équipé d'un poste de T.S.F. Il appareilla le 13 octobre pour Corfou. Sur les trajets Corfou-Tarente (et *vice versa*), Corfou-Gallipoli ou encore Tarente-Argostolis, il transporta des passagers (le plus souvent des militaires), mais aussi du bétail. Dans la matinée du 19 juin 1917, accompagné du *Kerkyra*, il quitta Tarente pour Corfou. Peu après midi, un sous-marin autrichien attaqua le convoi à une quinzaine de milles des côtes italiennes : l'*Edouard Corbière*, torpillé le premier, fut coupé en deux. L'avant disparut aussitôt, l'arrière restant à flot jusqu'en milieu d'après-midi. Le commandant, son second et vingt-deux hommes périrent ; douze blessés et onze hommes

(43) Service historique de la Marine (Brest), MM/144 (rôle d'armement n° 2, 4 janvier 1915 ; rôle de désarmement n° 12, 28 janvier 1916).

(44) Service historique de la Marine (Vincennes), SS Q 28 (cahier n° 2, p. 150-151).

indemnes furent recueillis par des vedettes anglaises et débarqués à Gallipoli (45).

Ainsi disparut le dernier navire de la Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère.

D'après le vicomte Le Gualès de Mézaubran, armateur briochin, l'*Edouard Corbière* avait « une valeur d'au moins 500 000 francs ». Au lendemain de la Grande Guerre, « l'Etat en (offrit) généreusement à la *Compagnie du Finistère* 174 820 francs. La Compagnie se trouv(a) donc [...] dans l'impossibilité de racheter un autre bateau avec la somme dérisoire qu'on lui a(vait) accordée (46). » Elle perdait du même coup tout espoir de pouvoir reprendre ses activités d'avant-guerre. La Compagnie du Finistère survécut toutefois un peu plus de quatre ans à la disparition de son dernier steamer, en vivant sur le capital qui lui restait (soit à peine plus de la moitié de celui dont elle disposait en 1839).

Le fret des steamers morlaisiens

Avant toute chose, il importe de rappeler ce que désigne le terme de « fret ». Il s'agit non seulement des marchandises embarquées à bord des navires, mais aussi des passagers, éventuellement, comme ce fut d'ailleurs le cas pour la Compagnie du Finistère. L'ensemble du trafic assuré par cette dernière compagnie entre Le Havre et Morlaix n'ayant pas permis d'établir de statistiques exhaustives, le présent chapitre se limitera à l'évocation des principaux produits acheminés entre ces deux ports d'une part, et des divers aspects que revêtit le transport des passagers sur la même ligne d'autre part.

1. *Le transport des marchandises*

Les marchandises embarquées à Morlaix sur les steamers de la Compagnie du Finistère étaient très majoritairement des produits agricoles, parmi lesquels beurres et bétail sur pied prenaient une place prépondérante. A cela s'ajoutaient légumes, céréales, œufs, salaisons, etc. Des produits halieutiques (poissons, crustacés, huîtres...), de même que lin, chanvre, peaux, papiers, tabac (une fois transformé en produits finis), pouvaient occasionnellement compléter ces chargements.

Quelques produits à usage industriel étaient cependant acheminés de Morlaix au Havre : du sel de soude, de la litharge (47), du manganèse, du

(45) *Ibid.*, SS Y 39 (dossier *Edouard Corbière*).

(46) Ces propos sont extraits de l'article du vicomte Le Gualès de Mézaubran paru dans *l'Éclaireur du Finistère* du 11 octobre 1919 sous le titre évocateur : *Pourquoi le service de vapeur entre Morlaix et Le Havre n'existe plus.*

(47) Oxyde de plomb (provenant vraisemblablement des mines de Poullaouen et du Huelgoat) servant à la fabrication de vernis et peintures.

vieux-oing (48), de la grenaille en fonte, des saumons de plomb, du suif, de la cire, etc. Quant aux colis plus volumineux, tels des cabriolets, des calèches, des affûts, des... obusiers, etc., ils avaient la faveur du pont.

*
* *

« L'importance du commerce de beurre de Bretagne, par Le Havre, pour le Brésil et pour l'Angleterre, atteint aujourd'hui cinq millions de francs, tandis qu'il n'était que de cinq cent mille francs avant l'établissement des paquebots à vapeur pour Morlaix. » (49) Ainsi s'exprimait en 1859 Frédéric de Coninck, négociant et philanthrope havrais.

Pourquoi un commerce avec un pays aussi lointain que le Brésil ? Après avoir acquis son indépendance en 1822, le Brésil chercha des appuis autant politiques qu'économiques auprès de divers pays, dont la France, avec laquelle fut signée, entre autres, un traité de commerce dès 1826. Ce traité favorisa Le Havre en lui réservant 65,6 % des échanges entre les deux pays.

L'exportation du beurre breton, dont on ignore l'année d'insertion dans le trafic maritime franco-brésilien, connut un essor considérable à partir de la création de la Compagnie du Finistère, comme le prouvent les propos de F. de Coninck cités plus haut.

Le beurre (ou plutôt les beurres, car il y en avait de diverses sortes) était préparé différemment selon ses destinations. Ceux qui devaient être vendus sur les marchés havrais ou expédiés vers Paris n'étant généralement pas salés, on les désignait sous l'appellation de « beurres frais ». La majeure partie toutefois, réservés à l'exportation lointaine, soit vers le Brésil, soit vers l'Angleterre, et même les Antilles, étaient fortement salés et colorés au rocou (50), puis conditionnés dans des fréquins ou des « mahons — on appelle ainsi les pots cylindriques contenant les beurres — pour le Brésil et les Antilles anglaises », disait en 1912 l'historien et économiste havrais Marcel Hérubel (51).

Le *Journal du Havre* tenait informés les chargeurs et affréteurs de navires pour l'Amérique du Sud des fluctuations du marché à la halle au beurre de Morlaix. Le *Morlaisien*, entre autres, qui faisait office de « facteur » entre Morlaix et Le Havre, et *vice versa* (52), transmettait à chaque voyage les dernières nouvelles sur les mercuriales de l'une et l'autre place. Ainsi pouvait-

(48) Vieille graisse de porc employée pour lubrifier les rouages de certaines machines.

(49) F. DE CONINCK, *Le Havre, son passé, son présent, son avenir*, Le Havre, Lemale éditeur, 1859, 115 p. (p. 83).

(50) Colorant rouge orangé extrait des graines du rocouyer, un arbrisseau de l'Amérique tropicale.

(51) Marcel-A. HÉRUBEL, *La France au travail. En suivant les côtes de Dunkerque à Saint-Nazaire*, Paris, Pierre Roger & C^ie^, 1912, 284 p. (p. 214).

(52) Jusqu'en 1865 environ, les steamers de la Compagnie du Finistère assurèrent une grande part du service postal entre Morlaix et Le Havre (et même indirectement entre Paris et Brest !).

on lire dans la rubrique « Commerce » du *Journal du Havre* du 1er septembre 1842 : « Morlaix, le 31 août, par le *Morlaisien* :

« Notre halle au beurre était encore faiblement garnie hier. Il en est résulté une nouvelle hausse [...]. La qualité s'est un peu améliorée par suite du changement de température que nous éprouvons depuis quelques jours ; mais elle n'est cependant pas sans reproche ; aussi s'abstient-on de tout achat pour le Brésil. Ce n'est guère que vers le 15 du mois prochain qu'on pourra avec sécurité en préparer pour cette destination [...]. »

Parmi les actionnaires de la Compagnie du Finistère au début du second Empire, les négociants havrais étaient majoritaires. Plusieurs de ces derniers étaient de surcroît agents ou commis de compagnies en relation avec les pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine...). Cela explique en grande partie la présence de leurs capitaux dans les finances de la Compagnie du Finistère.

Un exemple est à ce titre particulièrement significatif : celui du Havrais Jules Masurier. En 1854, il détenait 14 actions (sur 720). Jules Masurier, et ses fils, furent parmi les clients en beurre les plus importants et les plus assidus de la Compagnie, de 1840 à 1880 environ.

Les Morlaisiens ne furent pas insensibles aux débouchés que pouvait offrir cette marchandise. En 1868, Edmond Puyo, l'aîné des fils de Joachim Puyo, succéda à ce dernier à la tête de la maison de négoce Puyo et Compagnie qui se chargeait du commerce des beurres, grains, vins, eaux-de-vie et liqueurs. En décembre 1874, Aimé-Pierre-Alexandre Vacher, gendre d'Edouard Corbière, et son frère Lucien-Romain-Joseph, fondèrent de leur côté une société « pour l'exploitation du commerce des beurres, salaisons, grains, miel, et en général toutes denrées du pays (*de Morlaix*) » [53]. Comme on le voit au travers de ces deux exemples, où intervinrent d'ailleurs deux familles en rapport avec la Compagnie du Finistère, les Puyo et les Vacher, le beurre était en tête des préoccupations et des intérêts commerciaux morlaisiens à l'époque.

En 1852, Edouard Corbière lui-même avait tenu à s'associer à un certain C. Farrenc, agent à Paris des lignes des paquebots à voiles du Havre à Rio de Janeiro d'une part, et du Havre encore à Montevideo et Buenos Aires d'autre part. L'idée de Farrenc était de former une nouvelle compagnie transatlantique sur les mêmes destinations, mais par steamers dorénavant. Ce projet, qui aurait permis à Corbière de faire acheminer les beurres morlaisiens en Amérique du Sud en gagnant du temps (et peut-être de l'argent), ne fut cependant pas concrétisé.

Tout au long des soixante-seize ans d'existence des services de la Compagnie du Finistère, le beurre demeura la marchandise la plus délicate, et par conséquent celle qui bénéficia de la plus grande attention de la part de ses fournisseurs, transporteurs et clients.

Toutefois, quelques difficultés apparurent dès la fin du second Empire.

(53) Arch. dép. Finistère, 64 U/13-2.

Disons, par souci de concision, que les principaux obstacles qui entravèrent l'acheminement des beurres bretons au Havre et, de là, outre-Manche et outre-Atlantique, furent :

— la concurrence de plus en plus vive des beurres artificiels, à savoir les margarines du Danemark et de Russie (qui envahirent les marchés de Grande-Bretagne, et particulièrement de Londres) ; l'« oléomargarine » des États-Unis (qui prit possession de « la consommation aux Antilles françaises, où [se mit à] l'emport[er] la considération du bon marché sur celle de la qualité. ») [54]

— la dénonciation en 1903 d'un accord commercial franco-brésilien par le gouvernement français, ce qui fit craindre au négoce morlaisien que le Brésil n'usât de représailles, dont l'interdiction d'importer du beurre breton.

A la veille de la Première Guerre mondiale, malgré les problèmes qui viennent d'être évoqués, la vente des beurres morlaisiens en Amérique du Sud, *via* Le Havre, continuait d'alimenter de façon notable le trafic entre Morlaix et Le Havre. Marcel Hérubel affirmait en 1912 : « Une bonne partie des beurres de la région (*de Morlaix*) sortent comme marchandises de mer. Morlaix, on le sait, est un grand marché pour le beurre salé ; il s'y vend plus de 1 500 tonnes valant 2 millions et demi de francs. Le Havre transite par milliers des mahons [...] » (55). Si, en 1912, ce trafic était de plus de 1 500 tonnes, il avait été de 3 500 tonnes en 1874 et de 2 330 tonnes en 1886. En 1912, avec 1,5 million de francs de chiffre d'affaires, on était loin des 7,5 à 8 millions de francs qu'avait rapportés ce commerce en 1874, ou même des 5 millions cités par F. de Coninck en 1859.

Seule la guerre de 1914-1918 vint interrompre, définitivement semble-t-il, l'exportation du beurre breton vers l'Amérique latine. Mais cela n'avait plus guère d'importance pour une Compagnie du Finistère sortie moribonde de ce conflit.

*
* *

Outre le transport des beurres, celui du bétail, et spécialement des porcs, occupa une place essentielle dans le trafic maritime entre Morlaix et Le Havre.

Les cris des animaux couvraient parfois le bruit des vagues ou des machines des steamers. Les navires appareillaient sans doute de Morlaix dans un véritable concert de grognements, de mugissements, etc. Les paquebots de la Compagnie du Finistère apparaissaient donc comme de véritables « arches de Noé » et, comme le dit plaisamment l'historien havrais P. Bohé, « les marins qui venaient embarquer au Havre étaient les fidèles clients du petit paquebot

(54) *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Morlaix* pour les années 1875-1877, p. 35.

(55) Marcel-A. HÉRUBEL, *op. cit.*, p. 214.

morlaisien qu'ils avaient baptisé *bateau à musique*. Son chargement comportait en effet de nombreux porcs destinés aux abattoirs havrais et ceux-ci, sous l'influence du mal de mer et aussi, peut-être, ayant le pressentiment du sort qui les attendait, se lamentaient sans aucune retenue » (56).

Parqués sur le pont des steamers, à la merci des embruns et du tangage, ces bestiaux supportaient mal le voyage ainsi que les opérations de manutention à l'arrivée au Havre, si l'on en croit le témoignage de Marcel Hérubel : « Saint-Brieuc nous envoie des cochons et des veaux ; Morlaix, ces aimables quadrupèdes, plus du beurre et du tabac. Rien n'est plus comique que de voir l'air ahuri et stupide des cochons qui, la poitrine et le ventre comprimés dans des sangles, pendent lamentablement au bout de la chaîne du treuil, en grognant. » (57)

Le *Journal du Havre* faisait régulièrement état de la présence, à bord des paquebots de la Compagnie du Finistère, de véritables troupeaux. Un seul exemple peut suffire à en témoigner. Lors de son voyage inaugural, le *Morlaisien* ramena de Bretagne « 10 bœufs, 27 porcs et 25 moutons » (58).

Le transport du bétail constitua assurément une activité aussi lucrative (sinon plus lucrative) que le transport de certains passagers, si l'on en juge par les tarifs de la Compagnie du Finistère, en 1847 par exemple :

« Le prix du fret est fixé :

« A 30 F pour un cheval ; 20 F pour un bœuf ; 15 F pour une vache ; 10 F pour un porc ; 5 F pour un mouton, une chèvre, etc. ; 3 F pour un chien, sur le pont. » (59)

A la même époque, la Compagnie du Finistère offrait trois tarifs différents pour le transport des passagers. Ceux de première classe prenaient place dans une chambre située à l'arrière des steamers, moyennant 30 francs ; ceux de seconde classe voyageaient dans la « chambre avant » pour 20 francs. Enfin, les marins et soldats du rang devaient se contenter du confort précaire du pont (qu'ils devaient souvent partager avec les bestiaux !) pour la somme de 10 francs.

On remarquera, non sans ironie, qu'un passager du pont ne vaut guère plus qu'un porc, moins qu'une vache ou un cheval, ce dernier animal valant le prix du billet d'un passager de première classe !

Il arriva parfois que des animaux plus inattendus fussent également du voyage. Le géographe Jean-Baptiste Eyriès, l'un des fondateurs du Museum d'histoire naturelle du Havre, réceptionna sur les quais de cette ville « 1 ours, 1 ému (*sans doute un émeu*), 1 crocodile », débarqués du *Morlaisien* à la mi-août 1839. Ces animaux, vraisemblablement déjà empaillés, provenaient

(56) P. Bohé, *Le cabotage havrais*, dans *Neptunia*, n° 36, 4e trimestre 1954, p. 31 à 33 (p. 31).

(57) Marcel-A. Hérubel, *op. cit.*, p. 125 *sq.*

(58) *Journal du Havre* du 17 juillet 1839, à la rubrique « Chargemens » (*sic*).

(59) *Annuaire du Finistère* de 1847, p. 79.

sans doute de Brest. Là, quelque officier de marine, profitant du retour d'une expédition lointaine, les avaient débarqués et confiés à un service de roulage pour être acheminés à Morlaix, puis au Havre par le *Morlaisien*.

*
* *

La variété des produits acheminés du Havre à Morlaix ainsi que la diversité de leur provenance sont deux faits essentiels.

Ces marchandises sont à répartir en quatre « catégories » principales :

— celles qui proviennent du Havre, et de Normandie en général.
— celles d'autres provinces de France, surtout de Paris.
— celles de pays d'Europe, tels les pays scandinaves.
— celles des colonies anglaises et françaises, des pays d'outre-Atlantique, etc., bref les produits coloniaux et exotiques.

Le Havre fournissait directement à Morlaix des treuils, des cabestans, des cordages, des câbles, de la tuyauterie, de la verrerie, divers mobiliers, etc., soit autant d'objets fabriqués dans des usines havraises. De Rouen provenaient surtout de la faïencerie, de la rouennerie, des tissus divers et des draps, de la mercerie, de la papeterie et de la marqueterie. Rouen avait assurément de l'importance aux yeux des responsables de la Compagnie du Finistère puisqu'elle y fut représentée par un agent consignataire en la personne de M. Lemaignen (domicilié rue Saint-Etienne-des-Tonneliers) de 1840 au milieu du second Empire environ (60).

Les « articles de Paris » et autres produits nationaux consistaient en de la bimbeloterie parisienne, de la peinture, divers produits chimiques, du cuir, des merrains, des fûts d'alcool, du vin, des effets militaires, des canons, des meubles, des huiles, du savon, des conserves alimentaires, des légumes secs, etc. Vers 1848, la Compagnie du Finistère était représentée dans la capitale par M. Châteauneuf jeune, domicilié 8, boulevard de Montmartre, et par MM. Lemort et Crusel, agents du chemin de fer de Rouen, installés au 7, rue Neuve-de-la-Fidélité (60 *bis*).

Si les fameux « bois du Nord », comme on les désignait au XIX^e^ siècle, étaient souvent directement acheminés à Morlaix par des voiliers norvégiens et suédois, parfois même danois ou russes, les steamers de la Compagnie du Finistère furent ponctuellement amenés à en transporter du Havre à Morlaix. Ce bois servait surtout comme matériel de construction ou comme poteaux de mines.

En 1835, 75 % du café et 68 % du coton introduits en France arrivaient par Le Havre. Le port normand était aussi devenu l'un des principaux lieux d'arrivage en France du sucre, du cacao, du riz, des graines oléagineuses, du

(60) Cf., entre autres, l'*Annuaire du Finistère* de 1847, p. 79.

(60 *bis*) *Ibid.*, même page.

thé, du tabac en feuilles, de la gutta-percha (sorte de gomme obtenue par solidification d'un genre de latex), du caoutchouc, du poivre et de la maniguette, de l'acajou, du quebracho (bois d'Amérique du Sud très riche en tanin), du jute, des phosphates, du cuivre, du nitrate de soude, du charbon, etc. Toutes ces marchandises étaient ensuite diffusées dans la France entière (et même dans quelques pays européens) grâce, entre autres, aux nombreuses compagnies de cabotage en rapport avec Le Havre. La ligne de Morlaix permit l'acheminement de bon nombre de ces produits vers la Bretagne, mais dans des proportions qu'il n'a pas été possible de déterminer, faute de statistiques détaillées.

*
* *

Seules des statistiques de tonnage global pour les années 1866 à 1875 d'une part, et 1898 à 1911 d'autre part, ont pu être trouvées à ce jour. C'est peu pour une compagnie dont le service régulier a duré, faut-il le rappeler, soixante-seize ans (de 1839 à 1915). Quelques enseignements intéressants ont toutefois pu en être extraits (61).

De la première période (1866 à 1875), on retiendra que les mouvements de marchandises entre Morlaix et Le Havre (et *vice versa*) par la Compagnie du Finistère représentèrent un trafic annuel moyen de 11 260 tonneaux (13 568 tonneaux en 1866, mais seulement 8 449 en 1875). De 1866 à 1871 inclus (et sans doute dans les années antérieures), le trafic entre Morlaix et Le Havre fut supérieur à celui du parcours inverse. Bref, Morlaix exportait plus qu'il n'importait (l'écart entre les tonnages à l'entrée et à la sortie de Morlaix n'excédait généralement pas un millier de tonneaux). A partir de 1872, la tendance s'inversa, et ce ne sont assurément pas des exceptions, telle l'année 1875, qui allaient changer quoi que ce fût dans cette nouvelle situation.

Trafic global en baisse entre les deux ports ? Rien n'est moins sûr ! On s'aperçoit en effet qu'en 1898 (première année de la seconde période mentionnée plus haut), et même en 1911, le tonnage global est à peine inférieur à celui de 1866. Bien sûr, et comme pour mieux confirmer la tendance des années 1872 et suivantes, le trafic entre Le Havre et Morlaix par la seule Compagnie du Finistère occupe au début du XX^{e} siècle les 3/4, voire les 4/5, des mouvements de marchandises entre les deux ports. De Morlaix, les steamers de la Compagnie du Finistère ne sortent plus guère que de 2 500 à 3 500 tonneaux de fret dans les années 1898 à 1911, tandis qu'ils en acheminent du Havre plus de 10 000 certaines années (en 1899 et 1911 par exemple), la plus mauvaise année de cette période ayant été 1901, avec tout de même près de 6 000 tonneaux.

Cette situation révèle en fait l'impact grandissant d'un redoutable concurrent du cabotage, et du commerce maritime en général : le chemin de fer. Pour

(61) Cf. les deux graphiques de mouvements de marchandises qui illustrent la présente analyse.

reprendre quelques propos qui, bien que datant de 1878, résument la situation de l'économie morlaisienne entre 1870 et la Grande Guerre, on voit que la concurrence faite par le chemin de fer aux activités de la Compagnie du Finistère entre la Bretagne et la Normandie porta « uniquement sur l'exportation. Cela s'explique par la nature de la plupart des objets d'importation, houilles, bois du Nord, matériaux de construction, etc., qui trouv[èrent] avantage à venir par mer, tandis qu'au contraire les légumes, beurres, œufs, chevaux et bestiaux, à l'exportation pr[irent] les voies ferrées de préférence, à cause de la rapidité et surtout de la régularité du transport » (62).

C'est donc grâce au trafic dans le sens Le Havre - Morlaix que la Compagnie du Finistère put atténuer les effets de la concurrence ferroviaire sur ses activités, et résister ainsi pendant un demi-siècle à l'arrivée du chemin de fer à Morlaix.

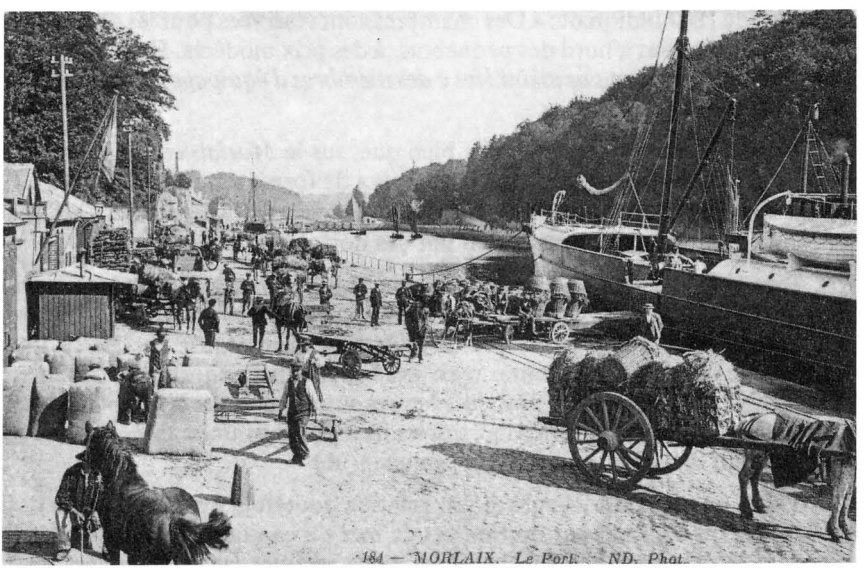


Fig. 5. — Le *Finistère*, deuxième du nom, à quai dans le port de Morlaix.
Le steamer est reconnaissable à son bossoir d'ancre et à son pont partiellement couvert en arrondi. Sur le terre-plein, une baraque, servant d'entrepôt, porte le pavillon de la Compagnie des paquebots du Finistère.
(Coll. Marthe Le Clech).

(62) *Ports maritimes de la France*, enquête générale réalisée pour le compte du ministère des Travaux publics, t. III (*De Cherbourg à Argenton*), Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 718.

2. *Le transport des passagers*

Plusieurs catégories de passagers empruntèrent les steamers de la Compagnie du Finistère. Il y eut aussi bien des bourgeois (fonctionnaires, avocats, riches commerçants et négociants, journalistes, officiers, artistes, et autres voyageurs fortunés) que des princes, mais aussi des Bretons candidats à l'émigration, des marins et soldats du rang, et même des... convois de prisonniers, bref une très grande variété d'individus.

*
* *

Comment étaient-ils logés à bord ? Cet aspect a déjà été évoqué dans le cours antérieur de cet article (63). Quelques précisions méritent cependant d'être apportées. Ainsi, P. Albrecht, directeur de la Société des paquebots à vapeur entre Le Havre et la Hollande écrivait à propos du *Morlaisien* : « Tout le monde sait qu'il n'a pas de luxe dans les chambres. » (64) L'*Annuaire du Finistère* de 1847 indiquait : « Des chambres sont réservées pour les dames. Il y a un bon restaurant à bord des paquebots, à des prix modérés. Des femmes de chambre (*qui n'étaient pas assimilées à des membres d'équipage*) sont attachées au service des dames. »

En fait de chambres, il semble bien que, sur le *Morlaisien* au moins, les passagers étaient logés dans des « chambres » de forme semi-circulaire (65). Il devait s'agir de sortes de salons, tout autour desquels étaient aménagés des alcôves. Ces « chambres » étaient en fait des dortoirs.

Bien que, d'après une annonce parue dans le *Journal de Morlaix* du 18 mai 1867, « il ne [fût] pas admis de femmes sur le pont », l'extrême pauvreté de certaines ne leur permettait pas de faire autrement. Ainsi, en 1897, à une époque où l'émigration bretonne avait pris beaucoup d'importance, une mère et ses trois enfants restèrent plusieurs heures sous la pluie et la tempête avant d'être pris en pitié par le capitaine, qui les fit loger dans une cabine demeurée libre, et pour cause : elle abritait un cercueil ! (66).

Dans un tout autre registre (en relation toutefois avec le confort des passagers), on apprend par un rapport de mer du capitaine Le Dugue, commandant le *Morlaix*, que les chambres de ce steamer étaient équipées de...

---

(63) Cf. *supra*, p. 23.

(64) *Journal du Havre* du 24 décembre 1840.

(65) Du moins celle de l'arrière, qui devait en effet épouser la forme arrondie de la poupe des navires. Bordées par un canapé de forme semi-circulaire également, des couchettes (ou *berths* comme les désignait B. Gaffney, un journaliste havrais qui embarqua à bord du *Morlaisien* en juin 1841 — l'emploi de ce terme anglais trahit une fois encore l'avance anglo-saxonne en matière de navigation à vapeur) étaient disposées en arc de cercle derrière ce canapé.

(66) Il s'agissait de la femme et des enfants d'un certain Jean-Yves Le Gall, de Callac (Côtes-du-Nord), ancêtre de Michel Colleu, rédacteur de la revue *ArMen*. Cette anecdote est d'ailleurs tirée du n° 2 d'*ArMen*, avril 1986, p. 72.

« water-closets » ! Le 30 avril 1898 en effet, un paquet de mer ayant arraché le clapet des w.c. des « secondes », « la chambre fut inondée d'eau » et il fallut écoper jusqu'à l'arrivée du steamer à Morlaix (67).

Outre les tarifs déjà évoqués (68), la Compagnie du Finistère en proposa d'autres, tels que le demi-tarif pour les enfants de moins de dix ans, et des tarifs combinés avec ceux des chemins de fer de Paris au Havre à partir de 1847. En 1855, un passager au départ de Paris et à destination de Morlaix payait un total de 40 francs s'il voyageait en première classe sur l'ensemble du trajet (69). Dans ses annonces, la Compagnie du Finistère prenait soin d'indiquer que les voyageurs pouvaient se rendre de Paris à Morlaix en 30 heures, de Paris à Brest en 35 heures, et *vice versa* (soit en trois à quatre fois moins de temps que par diligence à la même époque), que la Compagnie était en correspondance avec le chemin de fer et qu'elle assurait ainsi le service de communications le plus rapide entre Paris, Le Havre et les cinq départements bretons (70).

Edouard Corbière poussa-t-il la magnanimité jusqu'à offrir des embarquements gratuits sur ses paquebots à des infortunés ou à quelques-uns de ses amis ? Toujours est-il que cette gratuité fut une réalité jusqu'en 1879. L'annonce suivante en est la preuve :

« Le Maire de Morlaix

« Informe ses concitoyens qu'il est inutile à l'avenir de lui demander des passages gratuits par le vapeur du Havre, l'administration de ce bateau, à Morlaix, ayant reçu des instructions pour ne plus accorder ces sortes de faveur.

« En Mairie, à Morlaix, le 18 février 1879

« Le Maire : V. Braouézec » (71)

*
* *

La Bretagne attirait un certain nombre de voyageurs. Un seul exemple a été retenu ici : celui du journaliste havrais B. Gaffney.

« Depuis longtemps, écrit-il, je désirais visiter la Bretagne [...]. L'inauguration de la statue de La Tour d'Auvergne, qui devait avoir lieu le 27 juin (*1841*), à Carhaix [...], me fournissait précisément l'occasion que depuis long-temps (*sic*) je recherchais. Mon parti fut bientôt pris.

« Le steamer le *Morlaisien* partait (*du Havre*) le 25, et mon amour de la

(67) Rapport déposé au greffe du tribunal de commerce de Morlaix le 2 mai 1898 (Arch. dép. Finistère, 64 U 29-4).

(68) Cf. *supra*, p. 23.

(69) *Almanach du Commerce du Havre* de 1855, p. 241.

(70) *Annuaire du Finistère* de 1847, p. 77.

(71) *L'Avenir de Morlaix* du 19 février 1879, p. 3.

science me fit prendre la détermination hardie de braver les dangers d'une longue et pénible navigation, pour aller étudier les mœurs et l'aspect de ces climats lointains.

« Ce fut avec un sentiment d'amour-propre bien légitime que je posai le pied sur le tillac de ce bâtiment, qui avait eu l'insigne honneur de transporter quelques jours auparavant, à Morlaix, la statue de La Tour d'Auvergne [...]. » (72)

*
**

En août 1843, le duc de Nemours (second fils de Louis-Philippe), monta à bord du *Morlaisien* lors d'une étape à Morlaix qui s'inscrivait dans le cadre d'un voyage officiel de plusieurs jours dans le Finistère. Il remonta la rivière et une partie de la rade de Morlaix à bord du steamer. Edouard Corbière accompagnait le prince durant cette courte « traversée ».

En avril 1844, c'est le prince de Joinville (frère cadet du duc de Nemours) qui embarqua à bord du *Morlaisien*, mais pour une traversée complète entre Le Havre et Morlaix. Le jeune contre-amiral se rendait à Brest, par Morlaix.

Le 31 juillet 1844 embarquèrent à Morlaix des fils de chefs de tribus sénégalaises. C'est sans nul doute par Brest qu'ils étaient arrivés en France. La presse morlaisienne relata ainsi l'événement :

« Sept à huit nègres (*sic*), dont deux ou trois enfants appartenant, dit-on, à des familles royales du Sénégal [...], ont pris passage [...] sur le vapeur le *Morlaisien*. Un ou deux officiers de la marine royale les accompagnaient. Ils vont être dirigés sur Paris, et les enfants, assure-t-on, seront envoyés à l'école de Châlons (*-sur-Marne, sans doute pour y suivre une éducation militaire*) [...]. Ce départ avait attiré beaucoup de curieux. » (73)

*
**

Que ce fût au lendemain de l'insurrection parisienne du 13 juin 1849 ou après le coup d'État du 2 décembre 1851, la Compagnie du Finistère fut requise pour faciliter l'acheminement d'un certain nombre de prisonniers (pour la

(72) B. GAFFNEY, *Voyage du Havre à Morlaix (et Carhaix, à l'occasion de l'inauguration de la statue de La Tour d'Auvergne)*, Ingouville, Impr. Le Petit, 1841, 50 p., p. 3 *sq.*

La statue du « Premier Grenadier de la République », exécutée à Paris par Carlo Marochetti, fut en effet acheminée du Havre à Morlaix par le *Morlaisien* les 12 et 13 juin 1841. On notera qu'en plus de Morlaix et de Carhaix, Gaffney visita aussi Saint-Pol-de-Léon, l'île de Batz, les mines de Poullaouen, Brest (son port, ses arsenaux, son bagne, ses forts et sa rade), etc., selon un calendrier fixé à l'avance par la Compagnie du Finistère à l'intention de ses passagers (un voyage organisé en quelque sorte !).

(73) *Feuille d'annonces de Morlaix* du 3 août 1844, p. 3.

plupart amnistiés ou forcés de prendre le chemin de l'exil) entre Morlaix et Le Havre. Le 4 juillet 1849, 93 déportés (sous bonne escorte) ont ainsi pris passage à bord du *Finistère* qui se rendait au Havre. Le 30 novembre suivant, cent « insurgés de juin », amnistiés, ont embarqué sur le *Morlaisien* ; le 10 décembre, ils étaient encore 84 sur le même steamer, etc. Ce genre particulier de transport de passagers dura, semble-t-il, jusqu'en avril 1850.

Après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, ce type de convoiement reprit. Le 22 mars 1852, le *Journal du Havre* signala :

« Le *Morlaisien*, arrivé le 21 mars de Morlaix, a amené à son bord un détachement de prisonniers du *Dugueslin* (*navire de l'État*), mis en liberté à condition de se diriger sur la frontière, pour, de là, se rendre en pays étranger qui leur sera assigné comme lieu d'exil. Parmi eux se trouvent MM. Xavier Durieu, ex-rédacteur en chef de la *Révolution*, de Kesler, rédacteur du même journal, le fabuliste Lachambaudie (*sic*)[74] ; Garrand, statuaire, Guérin, chimiste, Paullus, Delaville, Aimable Lemaître ; Edouard Lemaître ; Agard, Guyot, Drevet, Puget, d'Hondt, Lacaze, Cahaigne[...] »

*
**

Qu'il s'agisse de mouvements saisonniers ou d'émigration définitive, il paraît certain que tous les Bretons qui, surtout à la fin du XIX^e^ et au début du XX^e^ siècle, vinrent grossir le flot des émigrants de toutes origines, n'avaient pas les moyens de prendre le train. A Morlaix, comme à Saint-Brieuc ou à Saint-Malo (autres villes reliées au Havre par des services réguliers de paquebots à vapeur), les candidats à l'émigration vers le port normand et, de là, vers Paris ou même l'étranger, ne manquèrent pas. Outre le témoignage déjà cité plus haut (75), un autre est particulièrement intéressant. Pierre Faujour (1885-1972), originaire de Guimiliau, raconta sa vie (dont son embarquement à Morlaix et son arrivée au Havre) dans une sorte de *gwerz*. En voici un extrait (le texte original, en un breton parfois mal orthographié ou semé de gallicismes, est accompagné d'une traduction en français) :

(...) *Med eur sulvez da bardaez*	Mais un dimanche soir
Me lakeas em spered	Je me suis mis en tête
Ar soñj da laret kenavo	De dire au revoir
D'an oll gamaradet	A tous les camarades
Ha me mond rakdal	Et je partis aussitôt
Eb nec'hamant na mez	Sans chagrin ni honte
Da goumered eur billed	Prendre un billet
Direction Montroulez.	Direction Morlaix.
E gare Montroulez,	En gare de Morlaix,

(74) Pierre Lachambeaudie, écrivain et chansonnier français (1806-1872), était saint-simonien et ami d'Auguste Blanqui.

(75) Cf. *supra*, p.454 (dont la note 66).

Pa oan me erruet,	Quand je suis arrivé,
Me oan ket bet hoas	Je n'y étais encore jamais venu
E oan choumet mantret.	Je restai héberlué.
Eürusaman evidom,	Heureusement pour moi,
Em boa rencontred	J'ai rencontré
Eun den deuz va anoudegez.	Un homme de ma connaissance.
En doa va henduet	Il m'a conduit
Betek ar vapeur,	Jusqu'au vapeur,
Pehini a houlenenn	Lequel proposait
Vid mond da reded bro.	D'aller voir du pays.
Deu neum fourra er vouillen.	Me voilà m'enfonçant dans le bourbier (la misère).
E bars e ker an n'Avre,	Au Havre,
Pa oan me debarquet	Quand je débarquai
Gan va guiscaman Bretagne,	Dans mon costume breton,
Me oa anavesed.	On me repéra.
Me moa ked eur goenek,	Je n'avais pas un sou,
Pa seulaman eur penn pour,	Pas même un poireau,
Hag e moa nec'hamant bras	Et j'avais grand peur
Gan aon gafchen ked labour.	A l'idée de ne pas trouver de travail.
Neuze e oa digne ganto	On m'a alors
Kiniged pensionn	Offert une pension
Mez arabad e oa digne	Mais il m'était interdit
Ober dezo trahison (...)	De les décevoir (trahir) [76]

*
**

En soixante-seize ans de service, les navires de la Compagnie du Finistère furent le théâtre de nombreux événements forts divers : sauvetages, naufrages, avaries, décès et même naissances. Pour n'en citer que quelques-uns :

— le sauvetage du brick *Courrier du Moule*, au large de Guernesey en mars 1842, durant lequel le capitaine du *Morlaisien* fit embarquer d'autorité, sur le navire en difficulté, une partie des marins passagers.

— le naufrage de la goélette *La Pérouse*, abordée par le *Finistère* en mars 1907 au large de Barfleur, par temps de brume.

— la naissance, à bord du *Morlaisien*, d'un petit Parisien en août 1850.

---

(76) La *gwerz* de P. Faujour s'interrompt ici (ses descendants en auraient perdu la suite). P. Faujour perdit sa mère en 1901, son père en 1904. Il est possible que son départ au Havre ait fait suite à ce dernier décès. En 1906, il effectua son service puis s'engagea dans l'armée (il était au Maroc en 1912). En définitive, son séjour au Havre fut certainement assez bref.

Les Bretons du Havre, installés principalement dans les quartiers Saint-François et Saint-Nicolas-de-Leure, étaient exploités à leur arrivée dans ce port par des placiers, aubergistes, etc., qui profitaient de la misère des immigrants fraîchement débarqués. D'après Charles Le Goffic, la pratique était courante à cette époque. Pierre Faujour ne put y échapper comme il le dit lui-même.

Parmi les cas de décès, en voici un, particulièrement surprenant, raconté par un passager : « J'étais passager à bord du [...] *Morlaisien* dont le départ a eu lieu le 9 (*juillet 1845*). Dans la nuit du même jour, vers onze heures du soir, on a crié : « Un homme à la mer ! » Personne de l'équipage, ni chef, ni subalternes, n'était sur le pont, à l'exception du timonier ; aucun ordre n'a pu être donné pour tenter de sauver ce malheureux ; capitaine, officiers et matelots, personne n'a cru utile d'accourir à ce cri. Sans doute la pluie battante qui tombait depuis le soir les a empêchés de faire leur service. Ce qu'il y a de plus outrageant, c'est que l'horrible accident, dont nous étions tous si vivement impressionnés, n'a donné lieu qu'à de cyniques plaisanteries, et moi-même j'ai entendu un homme du bord dire que la perte n'était pas grande, parce que les matelots étaient généralement des ivrognes et conséquemment d'aucune utilité à leur famille.

« [...] A l'arrivée au Havre, le second du bord a fait l'appel des passagers ; il en manquait deux, un nommé Foucault, de Sallenelles, près de Caen, et un nommé Lemoine, de Brest [...].

« Ce double malheur est attribué au refus qu'ont éprouvé les passagers, sur le pont, d'un bout de toile pour se garantir de la pluie. Chacun cherchant à se trouver un abri, les uns avec les cochons, les autres avec les chevaux, qui étaient en grand nombre (environ 45), ces deux malheureux seront tombés à la mer [...]. » (77)

La Compagnie du Finistère et l'aménagement du port et de la rivière de Morlaix

En dépit de ses modestes dimensions, le port de Morlaix n'en était pas moins fréquenté au début du XIX^e^ siècle. Au siècle précédent, un certain nombre de projets d'aménagement ou d'agrandissement avaient été envisagés, mais la plupart étaient demeurés lettre morte (78).

Avec l'annonce de la création d'une ligne de bateaux à vapeur entre Le Havre et Morlaix, certaines initiatives laissées en plan depuis parfois plus d'un siècle retrouvèrent « subitement » les faveurs des pouvoirs publics. Ainsi, l'idée d'un bassin à flot, la nécessité de repaver les quais, d'entreprendre des travaux de curage, de balisage et d'éclairage du port, de la rivière, et même de la rade de Morlaix, furent petit à petit remis au goût du jour.

En novembre 1838, sur la demande de la chambre de commerce de Morlaix, un rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de Morlaix « tendant à obtenir une allocation de 4 000 à 5 000 francs pour désencombrer (*le port*) des vases qui s'oppos[aient] à l'organisation d'un service de bateaux à

(77) *Feuille d'annonces de Morlaix* du 19 juillet 1845, p. 3.

(78) Cf. l'article de F. YSNEL, *L'aménagement du port de Morlaix au XVIII^e^ siècle*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1991, t. CXX, p. 215-245.

vapeur entre Morlaix et Le Havre » avait reçu un avis favorable de la préfecture du Finistère et de la direction nationale des Ponts et Chaussées.

Dans son édition du 19 décembre 1838, le *Journal du Havre* (dont Edouard Corbière était alors rédacteur en chef) se réjouissait d'apprendre que des travaux venaient d'être entamés à Morlaix :

« La Chambre de Commerce de Morlaix, informée du service de bateau à vapeur qui doit incessamment s'établir du Havre sur ce point important du Finistère [...], a signalé les améliorations qu'il serait convenable d'apporter à la navigabilité de la rivière.

« La rivière de Morlaix est un petit bras de mer de trois quarts de lieue environ [...] ; quoique le chenal soit assez large et assez profond, quelques pointes de vase s'avancent dans les sinuosités qu'il forme et tendent à rétrécir un peu l'espace dans lequel de grands navires auraient à se mouvoir [...]. »

Beaucoup pensaient, en 1838, que ces difficultés ne pouvaient être qu'un frein au développement de la navigation à vapeur dans cette partie du Finistère. Au moment du lancement du *Morlaisien* en mai 1839, certains étaient persuadés que ce bateau « serait trop long et d'un trop fort tirant d'eau pour monter la rivière [...] ».

Même si le *Morlaisien* put remonter la rivière de Morlaix, il devenait toutefois crucial et urgent d'adapter Morlaix à sa nouvelle vocation de port fréquenté par un service de steamers. Le 2 septembre 1839, M. Dufaure, ministre des Travaux publics, avait répondu en substance à un courrier du baron Boullé, préfet du Finistère :

« [...] Il résulte des rapports de MM. les ingénieurs que pour assurer le service du bateau qui fait depuis peu de tems (*sic*) le service entre Le Havre et Morlaix, il y a lieu de redresser & d'approfondir le chenal depuis la cale de construction jusqu'à la cale neuve sur une longueur de 955 m [...]. »

En dépit de cette directive ministérielle, les travaux ne furent pas entrepris avant 1841. Entre-temps, le *Morlaisien* s'était échoué, fin mars 1840, sur un banc de vase à 1 500 mètres de l'entrée du port, à hauteur de Keranroux. Il y demeura pendant cinq jours, bloquant par la même occasion tous les mouvements d'entrées et de sorties du port de Morlaix. Le 15 mai 1840, M. Daniélou, président de la chambre de commerce locale, souligna dans un courrier à Adolphe Thiers toute l'urgence et l'importance des travaux à accomplir :

« Depuis bientôt un an, la navigation à vapeur s'est introduite chez nous ; un service hebdomadaire et régulier s'est établi entre Le Havre & Morlaix et se fait au moyen d'un steamer de grande dimension. Le rétrécissement du chenal de la rivière, qui déjà se présentait comme un inconvénient grave pour la navigation à voiles, est devenu un obstacle complet au parcours simultané du chenal, en sens contraire, pour le bateau à vapeur & un bâtiment à voiles du tonnage moyen de ceux fréquentant notre port. Deux jours par semaine, ceux de l'arrivée et du départ du steamer, l'obstacle se reproduit, et il est facile d'apprécier les dommages résultant d'un pareil état de chose.

« Là encore n'est pas le seul inconvénient, un autre plus grave s'est quelquefois offert ; dans les marées de morte-eau, le steamer le *Morlaisien* est resté engagé dans les bancs de vase qui encombraient le chenal [...]. Quel préjudice n'est pas attaché au renouvellement d'accidents pareils ! [...].

« Ces difficultés, d'ailleurs, contre lesquelles la ligne du Havre lutte avec courage et persévérance, sont telles qu'un accident peut d'un instant à l'autre compromettre le succès d'une entreprise éminemment profitable à notre pays, & alors quels avantages nous aurions perdus ! [...] »

En mars 1844, le *Morlaisien* s'échoua encore, mais dans le port de Morlaix cette fois. La chambre de commerce écrivit alors au ministre des Travaux publics :

« Un fait très dommageable pour le Commerce, qui s'était déjà produit, vient de se renouveler, ces jours derniers, avec des circonstances beaucoup plus graves, dans le service régulier par bateau à vapeur établi, depuis quelques années, entre Morlaix et Le Havre.

« Le steamer le *Morlaisien*, qui devait partir pour Le Havre le 27 de ce mois, s'est amorti au port de Morlaix, sans charge, et y demeurera, faute de pouvoir flotter, jusqu'au 31 mars, selon toute probabilité.

« Le département dont l'administration vous est confiée, M. le Ministre, apprécie trop bien la célérité dans les communications pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la portée des inconvénients d'un retard de 4 jours dans l'arrivée au Havre d'un bateau attendu à jour fixe, et dont le chargement a été presque entier effectué dans la prévision d'une arrivée certaine.

« Ainsi, ce chargement, pour la plus grande partie, se compose de beurres et papiers à destination du Brésil pour compte de maisons du Havre ou de notre place, déclarés en douane avec les formalités qui accompagnent ces sortes d'expéditions, préparées en vue d'un transbordement immédiat au port d'arrivée, dans des navires prêts à faire voile pour le port de destination ; par un retard d'un seul jour, des spéculations importantes vont être compromises, donner lieu à de grandes pertes, à des difficultés nombreuses entre les acheteurs et les vendeurs des marchandises sur lesquelles ces spéculations se sont exercées.

« Le chargement encore est composé, en quantité très notable, de comestibles tels que légumes verts, poisson, gibier, œufs frais, viande de boucherie, animaux vivants envoyés sur les marchés du Havre, Rouen et Paris. Toutes les opérations faites sur ces articles seront déplorablement atteintes et leur importance est considérable par leur grand nombre ; ces résultats même seront d'autant plus fâcheux qu'ils frapperont les petits commerçants.

« Mais le *Morlaisien* ne transporte pas seulement des marchandises, il prend aussi des passagers, et de nombreux voyageurs, venus tout exprès à Morlaix pour se rendre au Havre, souffrent également d'un retard que la plupart d'entre eux ne peuvent abréger, faute de places dans les voitures publiques, faute de facultés pour se procurer des moyens extraordinaires et

particuliers de transport [...].

« L'amortissement du *Morlaisien*, dans la circonstance actuelle, comme dans celles qui l'ont précédée, ne peut être attribuée qu'au trop peu de profondeur dans la partie inférieure du port [...]. »

L'une des premières améliorations notables ne concerna pas le port de Morlaix proprement dit mais la rade. Voici ce qu'en rapporte *l'Écho de l'arrondissement de Morlaix* du 22 février 1840 :

« L'excellente rade de Morlaix qui, jusqu'à présent, avait été inaccessible, pendant la nuit, aux bâtiments d'un fort tirant d'eau, va bientôt posséder trois feux nuancés, destinés aux navires entrants et sortants, pour signaler les trois passes que l'on doit suivre pour éviter avec sécurité les rochers qui entourent ce mouillage [...]. Tous les marins qui connaissent la côte de la Bretagne doivent se rappeler que pendant la guerre (*guerres de la Révolution et de l'Empire*), la rade de Morlaix a offert à des frégates chassées par l'ennemi un abri aussi sûr que celui qu'elles auraient pu trouver dans le port de Brest ou celui de Lorient [...]. Mais on doit penser cependant, qu'indépendamment de ces considérations décisives, les relations que Le Havre a su établir avec Morlaix, au moyen d'une ligne de bateaux à vapeur, n'ont pas été étrangères au parti favorable que l'on cherche à tirer aujourd'hui de la belle situation d'un point dont on avait trop longtems (*sic*) ignoré ou négligé les avantages maritimes. »

Il est manifeste de constater, à la lecture des différents courriers et articles de presse mentionnés ci-avant, que l'existence du service régulier des steamers de la Compagnie du Finistère a fortement motivé les travaux d'aménagement du port, de la rivière et de la rade de Morlaix au XIX^e^ siècle.

Envisagé depuis longtemps, le bassin à flot de Morlaix ne fut finalement construit qu'entre 1846 et 1856. Après ces dix longues années de travaux, qui ne semblent pas avoir perturbé le service des paquebots de la Compagnie du Finistère, c'est au steamer *Finistère* que revint justement l'insigne honneur d'inaugurer les nouvelles infrastructures portuaires morlaisiennes. Le premier sassement eut lieu le 10 décembre 1856 :

« Une nouvelle bien importante est celle de la sortie, par les portes du bassin, du premier navire quittant le port de Morlaix. Mercredi 10 (*décembre*), le steamer le *Finistère*, pavoisé comme aux grands jours de fête, promenant sa carène élancée à travers les masses importantes du granit [...], est sorti des portes du bassin pour gagner la haute mer [...]. » (79)

Les avantages que Morlaix retira de son bassin à flot ont souvent été contestés. Il est certain qu'il ne rendit d'éminents et favorables services qu'aux steamers. Il demeura longtemps une gêne pour les autres types de navires, notamment les bricks, les goélettes, etc., qui se voyaient contraints d'attendre les heures d'ouverture de l'écluse pour descendre ou remonter la rivière. De plus, la priorité était donnée aux paquebots des lignes régulières, à commencer

(79) *Journal de Morlaix* du 13 décembre 1856.

par ceux de la Compagnie du Finistère. L'inconvénient majeur du bassin à flot de Morlaix fut qu'il atteignit très vite ses limites. Coincé entre deux rives escarpées, il ne put jamais être suffisamment approfondi, et surtout élargi, pour recevoir des navires d'un gabarit supérieur à ceux des paquebots de la ligne Le Havre-Morlaix.

Comme pour mieux prouver que, avec le temps, la Compagnie du Finistère conservait une influence certaine sur l'aménagement du port de Morlaix, on peut encore dire que c'est à hauteur de la place à quai des vapeurs *Finistère* et *Morlaix* que le bassin à flot avait, vers 1895, sa plus grande profondeur, soit 4,61 mètres.

En dépit des travaux successivement réalisés dans le port et la rivière de Morlaix, sous ou sans la pression de la Compagnie du Finistère, le port finistérien s'enfonça un peu plus encore dans un déclin que rien décidément ne semblait pouvoir arrêter.

*
* *

Homme de progrès, Edouard Corbière avait cru en son temps à l'avenir du cabotage français, auquel l'avènement de la propulsion à vapeur était en train d'apporter un souffle nouveau. Son intuition était juste. Durant soixante-seize ans, la compagnie que lui et Alexandre-Etienne Tilly, entre autres, avaient créée se montra tout à fait rentable.

Mais la Première Guerre mondiale allait porter un coup fatal à la Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère et à bien d'autres compagnies de cabotage de même envergure.

La concurrence des transports ferroviaires ne peut bien sûr être écartée, mais elle n'explique pas tout. En effet, la Compagnie du Finistère n'a-t-elle pas résisté (ou survécu) un demi-siècle à l'arrivée du chemin de fer à Morlaix ?

En fait, la marine marchande n'a jamais vraiment occupé la place qui correspondait au poids économique et politique de la France dans le monde. Du troisième rang mondial en 1842, la flotte marchande française est passée au sixième rang en 1914. Comme l'a affirmé l'historien Ambroise Colin dans *La navigation commerciale au XIX^e siècle*, « l'histoire de notre marine marchande française se résume en une doléance perpétuelle et il semble que l'état de crise soit devenu sa condition normale ».

Le vicomte Le Gualès de Mézaubran (déjà cité), responsable de la ligne des vapeurs entre Saint-Brieuc, Saint-Malo et Le Havre, dressa un sombre tableau de la situation des transports en France, et du cabotage national en particulier, au lendemain de la Grande Guerre. Il illustra d'ailleurs ses propos par l'exemple des difficultés rencontrées par la Compagnie du Finistère. Voici quelques passages de son réquisitoire :

« Pourquoi le service de vapeur entre Morlaix et Le Havre n'existe plus ?

« Tout le monde déplore, en France, l'état lamentable dans lequel se trouvent nos transports par chemins de fer, par canaux et par mer. L'État ne fait rien pour y remédier. Nous pouvons tous constater la gabegie qui règne dans les chemins de fer de l'État, voire même dans les autres compagnies [...].

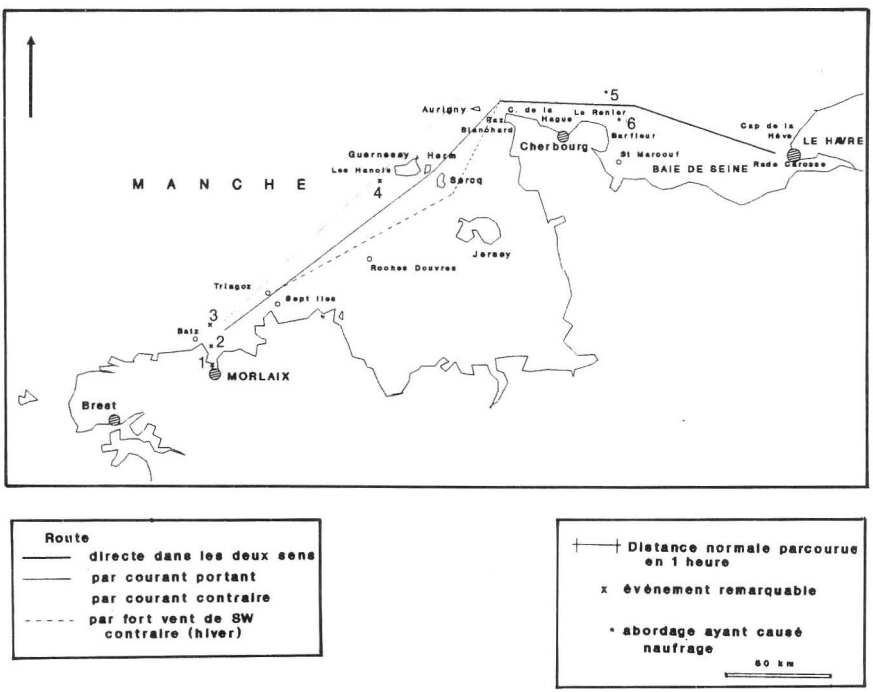
« Pour aider les chemins de fer, l'État aurait dû favoriser les services côtiers pour réduire dans la mesure du possible le trafic par fer. Il a, au contraire, conservé fort longtemps après l'armistice (*du 11 novembre 1918*) à sa disposition une quantité de vapeurs au lieu de les déréquisitionner. La guerre sous-marine en a supprimé un certain nombre, entre autres le vapeur *Edouard Corbière*, qui faisait un service régulier entre Le Havre et Morlaix. Ce navire fut torpillé le 19 juin 1917 au cours d'un voyage entre Argostolis et Corfou. Ce vapeur avait une valeur d'au moins 500 000 francs. L'État en a généreusement offert à la Compagnie du Finistère 174 820 francs. La Compagnie se trouve donc actuellement dans l'impossibilité de racheter un autre bateau avec la somme dérisoire qu'on lui a accordée. La Compagnie, estimant à bon droit que la valeur de son navire était de beaucoup supérieure, porta l'affaire devant le tribunal civil du Havre, qui renvoya la question à l'examen de trois experts. L'administration de la Marine fit alors connaître qu'elle était décidée à faire porter l'affaire devant la cour (*d'appel*) de Rouen, qui rendra probablement son jugement dans quelques années ! Pendant ce temps, les gens de Morlaix déplorent la suppression de ce service maritime, et les Havrais, au cours de cette période de vie chère, sont navrés de ne plus recevoir chaque semaine les produits du Finistère. Voilà comment nos gouvernants favorisent la reprise de notre marine marchande [...]. »

Las d'attendre l'issue d'une procédure judiciaire qui n'en finissait pas, des chargeurs havrais et morlaisiens cherchèrent à relancer entre leurs deux ports une activité devenue moribonde par la faute de l'État.

En novembre 1920, alors que les actions de la Compagnie du Finistère étaient encore cotées à la Bourse du Havre, la Société anonyme de transport et de pêche de Brest (ou S.A.T.P.) arma le steamer *Monte Oro* entre Morlaix et Le Havre. Pour la première fois depuis le dernier voyage de l'*Edouard Corbière* sur cette ligne cinq ans plus tôt, un steamer la reprenait. Son service ne dura toutefois qu'un an. Une compagnie normande prit la relève dès décembre 1921 avec les vapeurs *Verdun* et *La Hève*. D'après Georges Odinet, neveu homonyme du dernier directeur de la Compagnie du Finistère, cette nouvelle société naquit du rachat des actions de la Compagnie du Finistère par Charles Damaye, gérant de la société havraise de remorquage (et de sauvetage !) Les Abeilles. De 1921 à 1924, cinq steamers se succédèrent sur une ligne Le Havre - Morlaix (avec toutefois escales à Cherbourg et Guernesey). En 1924, ces cinq paquebots passèrent sous le pavillon de la Société havraise de transport et de transit (S.H.T.T.), en fait une filiale des Abeilles, laquelle desservait dans le même temps Granville, Saint-Malo et Saint-Brieuc. Elle avait donc réussi à établir un quasi-monopole du commerce maritime entre la Normandie et le nord de la Bretagne qui dura jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

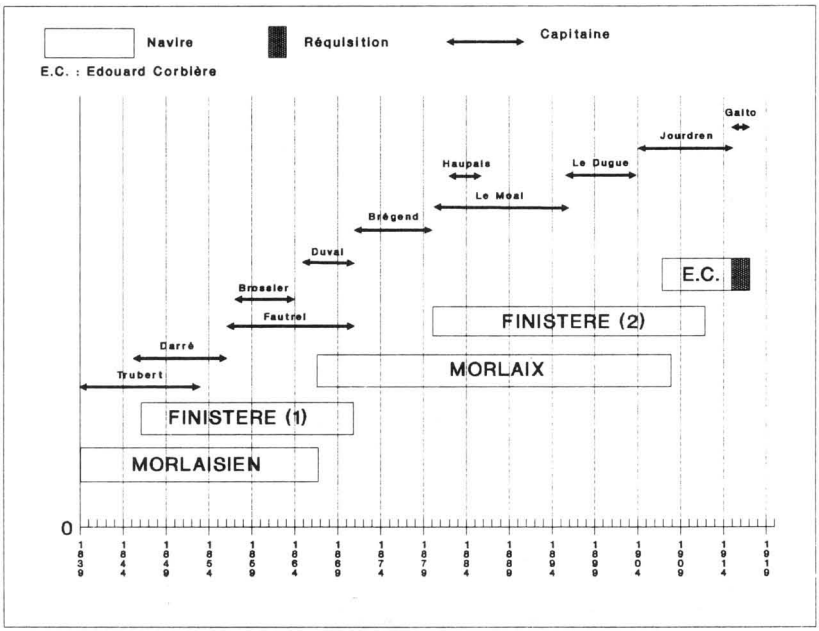
Ces exemples démontrent une fois de plus la viabilité de compagnies maritimes de bateaux à vapeur du type de celle fondée par des hommes dynamiques et audacieux, tels que Corbière et Tilly, en 1839.

Or, c'est justement de dynamisme et d'audace qu'a toujours manqué la politique maritime de la France ! La Compagnie du Finistère, comme tant d'autres avant et après elle, en aura fait les frais !

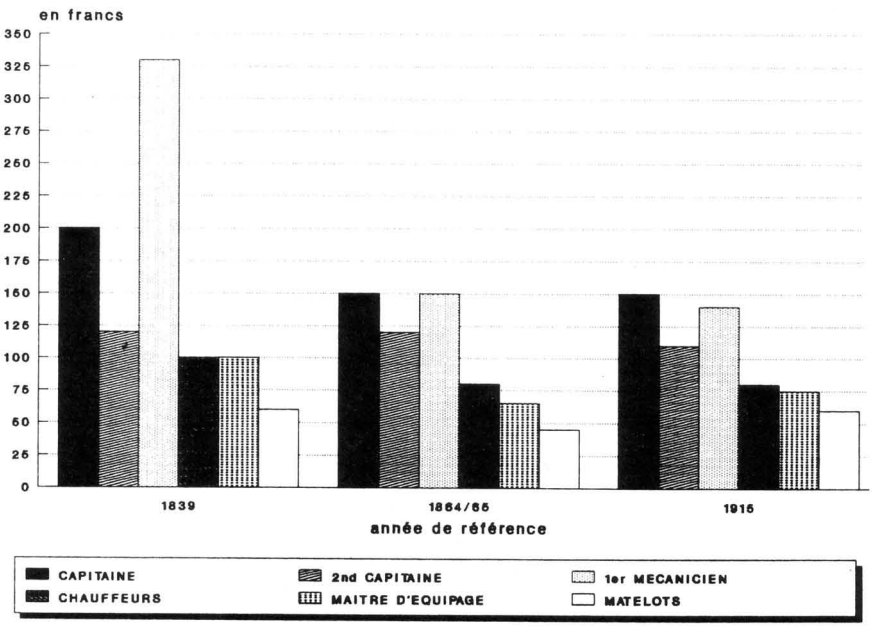


Carte 1. — La ligne Le Havre - Morlaix.

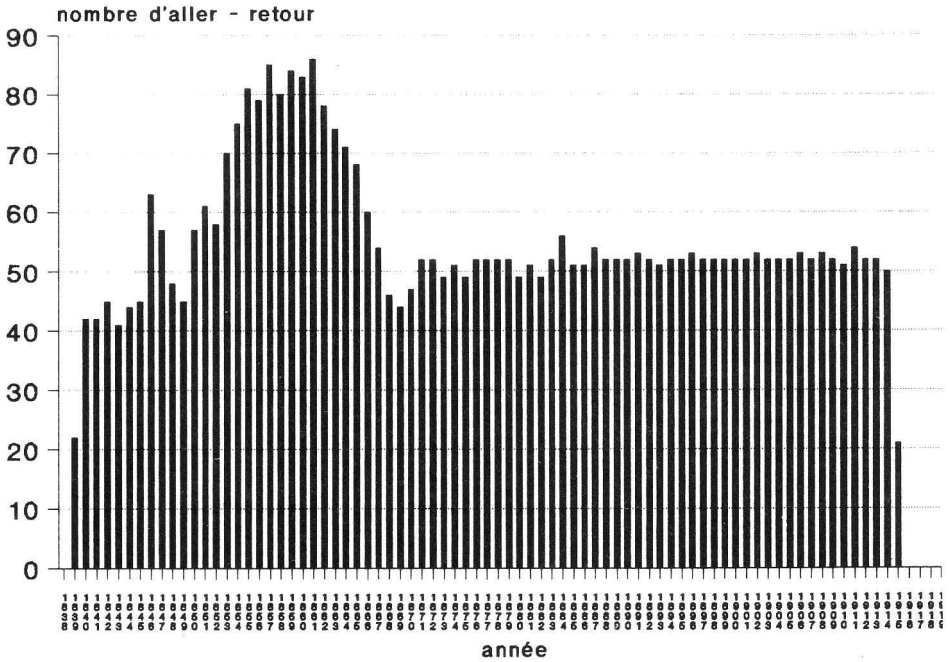
1. Abordage du *Finistère* (1862)
2. Voie d'eau *Finistère* (1904)
3. Sauvetage du *Saint-Jean-Baptiste* (1893)
4. Sauvetage du *Courrier du Moule* (1842)
5. Naufrage de *La Pérouse* (1907)
6. Naufrage de la *Jeanne* (1890)



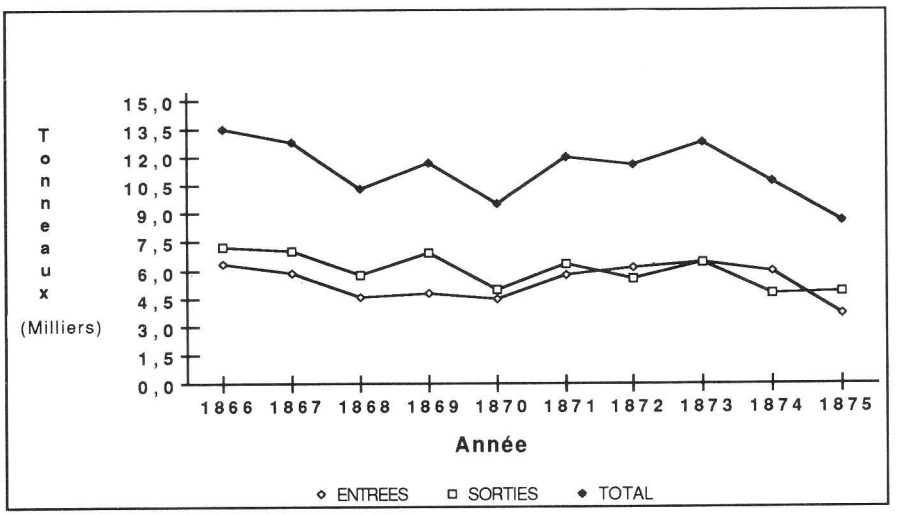
Graphique 1. — États de service dans la Compagnie du Finistère.



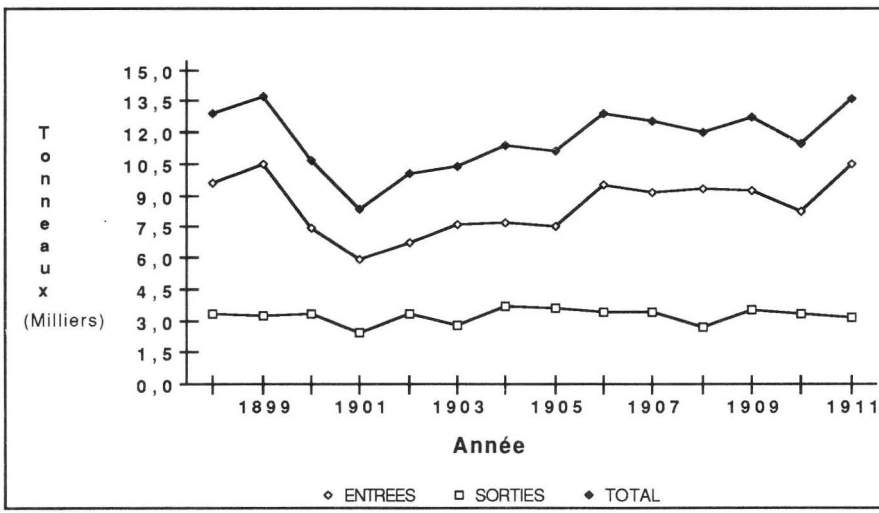
Graphique 2. — Éventail des salaires mensuels des équipages.



Graphique 3. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements annuels aller et retour).



Graphique 4. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements de marchandises de 1866 à 1875).



Graphique 5. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements de marchandises de 1898 à 1911).

LA SOCIETE CORNOUAILLAISE

JEAN-PAUL PÉRON

Une famille de magistrats de Quimper au XVIIIe siècle : les Silguy

S'il est une ancienne famille quimpéroise dont le souvenir s'est estompé, victime de deux siècles de distance et d'une notoriété qui fut strictement locale, c'est bien celle des Silguy, entendons les ascendants de Jean-Marie de Silguy (1785-1864), ingénieur des Ponts et Chaussées : le legs de sa collection d'œuvres d'art a permis la création du musée des beaux-arts de Quimper et lui a valu une petite rue dans ladite ville. La branche quimpéroise des Silguy s'est éteinte ou dispersée à la fin du XIXe siècle, et outre le musée et la rue, il ne reste comme « mémoire » que quelques tombes dans le cimetière Saint-Marc.

Ce que l'on ne sait pas (ou plus), c'est que les grand-père et arrière-grand-père paternels de Jean-Marie furent tous deux sénéchaux de Quimper, « premiers magistrats » du siège présidial : l'ancêtre, Hervé-Gabriel, tint cet office de 1726 à 1757, et son fils, Jean-Hervé, lui succéda de 1757 à 1768. La relative renommée — pour les Quimpérois cultivés et avertis au moins — du créateur du musée, occulte le souvenir des deux magistrats qui marquèrent pourtant de leur présence la société quimpéroise pendant une bonne partie du XVIIIe siècle.

Il ne s'agit pas ici de faire revivre pour l'anecdote une ancienne famille presque tombée dans l'oubli : l'auteur de ces lignes se propose, à travers les biographies de personnages représentatifs de la noblesse bretonne de la fin de l'Ancien Régime, de retracer deux carrières dont l'une, celle de Jean-Hervé de Silguy — un enfant des « Lumières » —, s'inscrivit dans la tentative de réforme de l'État de la fin du règne de Louis XV et en subit les avatars. Il s'agit aussi de les faire vivre, ainsi que leurs proches, au sein du microcosme local, autant que la documentation peut le permettre, et d'en pénétrer quelque peu la psychologie sociale.

La documentation sollicitée s'est révélée forcément inégale, mais c'est la loi du genre. A été consciencieusement pillé le fonds 49 J, dit de Silguy, aux Archives départementales du Finistère ; en accompagnement, toutes les séries archivistiques de l'Ancien Régime ont été interrogées. Ont été également mises à contribution les Archives nationales, celles de la Bibliothèque nationale,

celles du Service historique de la marine à Brest... Enfin le rédacteur ne saurait oublier l'extrême obligeance de M. le bâtonnier Raymond de Silguy et Mme la comtesse de Silguy qui mirent à sa disposition, à leur domicile rennais, leur fonds familial et lui permirent de faire tirer des photographies de portraits de leurs ancêtres, heureusement préservés des injures du temps. Sans leur aimable coopération, cet article eût été amputé d'une forte partie de sa substance. Qu'ils soient vivement remerciés pour leur précieuse contribution.

Une famille de noblesse ancienne

Lorsque Hervé-Gabriel vient au monde le 21 septembre 1701 à Guilers, diocèse de Léon (1), son père Claude-Tanguy de Silguy, a derrière lui onze quartiers de noblesse. En effet, lors de la grande « réformation » de 1669, Guillaume de Silguy, père de Claude, a été reconnu noble d'ancienne extraction depuis dix générations, avec le titre d'écuyer (2). En 1692 et 1696, aux revues des gentilshommes du ressort de Brest-Saint-Renan, devant le marquis de Brézal et le sénéchal, Claude de Silguy est au nombre des nobles dudit ressort — en compagnie de plusieurs parents par alliance — et est qualifié d'écuyer « brigadier » de Guilers (3).

Guillaume de Silguy, suivant en cela la tradition endogamique de la petite noblesse bretonne, avait épousé en 1658 Françoise Carn, fille d'écuyer Claude Carn, sieur de Keriven (4). Leur aîné, Claude, voit le jour à Guilers, au manoir de Coatirbescond, au commencement des années 1660 (5). Le 16 septembre 1694, à Guipavas, il prend pour femme, après un veuvage précoce, semble-t-il (6), Françoise de Coataudon, fille de François, écuyer, également d'ancienne noblesse, capitaine général de la garde-côte de Léon (7). Les Coataudon sont apparentés aux Poulpry, Kersauzon, Kernesne ainsi qu'à plusieurs autres familles de cette vieille noblesse d'épée de Léon et de Cornouaille (8). Le contrat de mariage, fait le 9 septembre devant M^e^ Nayl, notaire à Brest, stipule que Claude disposera de 800 livres de rente annuelle, et sa future épouse de 500 livres à prendre sur la succession immobilière de sa défunte mère (9).

---

(1) Simplement ondoyé, il fut baptisé le 22 septembre 1702. Bibl. nat., fonds Chérin 190, dossier 3735.

(2) *Ibid.*, ms. fr. 8320, fol. 502. Armoiries : *d'argent à deux chiens de sable colletés d'argent.* Devise : *Passe hardiment.* H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, Saint-Brieuc, 1914-1924, 5 vol.

(3) Arch. dép. Finistère, B 2355.

(4) H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *op. cit.*

(5) Les registres paroissiaux de Guilers manquent pour ces années ou sont très endommagés.

(6) Il a d'un premier mariage une fille prénommée Elisabeth. Arch. dép. Finistère, 49 J 108.

(7) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Guipavas, 1694. Hervé de Coataudon, prêtre, oncle de la mariée, unit les époux.

(8) *Ibid.*, B 1543.

(9) Bibl. nat., fonds Chérin 190, dossier 3735. — Arch. dép. Finistère, B 1923.

De Claude nous ignorons presque tout. Est-ce lui qui, à l'orée des années 1680, a été placé dans une pension rennaise par son père et confié à la vigilance de précepteurs rétribués par Guillaume ? Le 15 mars 1681, ce dernier mande à un correspondant, habitué au voyage de Rennes, de remontrer à son fils qu'il « ait à bien employer son temps et [...] ne fasse plus de folles dépenses, [...], soit assidu à ses exercices et à ses études » (10). On apprend beaucoup plus tard que Claude a servi le roi « tant sur terre que sur mer » avant de devenir capitaine de la milice bourgeoise à Saint-Renan à la fin de 1701 (11).

Le ménage a habité Guilers (plus précisément le manoir de Coatirbescond) et Saint-Renan (Guillaume de Silguy y a une maison) jusque vers 1700, puis s'est installé à Landerneau, paroisse Saint-Thomas, quai de Cornouaille, où sont nés trois des sept enfants du couple (12). Claude s'est-il livré aux activités du négoce au sein de la petite communauté des armateurs landernéens comme le laisserait penser une reconnaissance de dette envers un associé négociant présente dans les papiers de son inventaire ? C'est possible — et il ne dérogeait pas — mais ce ne fut probablement pas une affaire importante. Le ménage semble avoir connu la médiocre existence de cette « plèbe nobiliaire » dont a magistralement parlé Jean Meyer (13), vivant sur ses revenus fonciers avant tout.

A sa mort, en avril 1707 (14), Claude ne laisse qu'un inventaire fort chiche de 2 300 livres dans lequel l'ameublement, sans apparat, la vaisselle, le linge de maison, quelque argenterie, pourraient figurer dans la succession d'un bourgeois d'aisance médiocre (15). Rien ne nous est dit sur les revenus annuels du couple, outre les 1 300 livres de leur dotation propre. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a eu d'impérieux besoins d'argent : en mai 1704, les deux époux vendent à réméré pour 3 000 livres, à un marchand de vin en gros de Plougastel, un lieu qui appartenait à Françoise, avec faculté de rachat sous les six ans à venir (16). En outre, les dettes du mari — à sa mort il n'y a plus communauté des biens — semblent considérables, à tel point qu'en décembre 1709, Kermerrien-Kerléan

(10) Arch. dép. Finistère, 49 J 111.

(11) *Ibid.*, 49 J 107, lettre de Françoise de Coataudon, devenue veuve Silguy, à l'intendant de Bretagne, 25 mars 1709.

(12) Une partie de l'été se passe sans doute à Guilers.

(13) Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Paris, 1966, 2 vol.

(14) Arch. mun. Landerneau, registres paroissiaux de Saint-Thomas, 1707. — Arch. dép. Finistère, B 590.

(15) Arch. dép. Finistère, 49 J 108. Le montant de l'inventaire est de 2 300 livres. L'argenterie y figure pour 670 livres (soit environ 21 marcs pesant). La vaisselle est à base d'étain, agrémentée d'un peu de porcelaine et de faïence. L'ameublement est médiocre : un fauteuil et huit chaises capitonnées dans le salon, des lits de sapin dans les chambres à l'exception de celui du couple, au bois plus « noble ». La literie et le linge de maison sont banals (sur 46 draps, 30 sont de grosse toile et la moitié usagés). La famille, nombreuse — Guillaume de Silguy père a rejoint la maisonnée un peu avant la mort de Claude — vit dans une maison comportant une cuisine, une salle, quatre chambres, c'est-à-dire plutôt à l'étroit. Les vêtements de Claude, estimés 280 livres ne sont pas détaillés. Aucune mention n'est faite de ses livres.

(16) *Ibid.*, 49 J 109.

écrit par deux fois à sa cousine Coataudon, jeune veuve Silguy, tutrice et curatrice de ses mineurs, pour lui conseiller de faire vendre de gré à gré des terres de son défunt époux et lui rappeler qu'il vaut mieux vendre des biens que de souffrir une saisie (17). Le même correspondant évoque les 9 000 livres que la succession de Claude doit encore à un créancier tenace et peu accommodant. Et bien d'autres dettes ne sont pas éteintes.

Déjà, en août 1708, Françoise a épousé Joseph de Bellingant, également veuf, mais qui est nettement plus âgé qu'elle, et qui décède d'ailleurs en septembre 1714 (18). Vers 1720, Françoise-Ursule de Silguy, seule fille et deuxième des enfants de Claude et Françoise, s'unit à un fils de son défunt parâtre, Claude Hubert de Bellingant, écuyer, seigneur de Kerbabu (19). Les Bellingant entrent ainsi dans la parenté des Silguy dont la sphère des alliances comprend encore les du Beaudiez, les Penfeunteunio de Mesgrall (20), entre autres.

Hervé-Gabriel est le quatrième enfant de Claude de Silguy (21). Sa prime jeunesse a dû se passer entre Landerneau et Guilers. Une documentation particulièrement indigente simplifie à l'extrême la tâche du chercheur : tout au plus peut-on apprendre qu'il a été enseigné, comme ses frères, par Alain Guermeur, prêtre habitué à Saint-Thomas, futur curé de Saint-Marc de Brest, qui leur fit les « petites écoles » (22). Dans les premières années 1720, le jeune homme alla probablement faire son droit à Rennes : c'est aussi l'époque où il dut fréquenter ses futurs beaux-parents Marin qui possédaient un manoir à Dirinon, près de Landerneau. Sa mère meurt en 1723 (23), mais a été précédée dans la tombe par Guillaume-François (mort en 1721, sans postérité) et suivie par François-Louis qui disparaît à la fin de 1724, sans héritier également : il était depuis plusieurs années « garde de la marine » à Brest et attendait vainement sa nomination comme enseigne (24). Quant aux deux cadets, Hervé et Jean-Louis, le premier vit en 1724 à Paris où il semble employé dans un service du contrôle général des Finances (25) tandis que le second s'est destiné à

(17) *Ibid.*, 49 J 114, lettres du 11 et du 20 décembre 1709.

(18) *Ibid.*, 49 J 458.

(19) *Ibid.*, 49 J 458. La jeune fille a passé quelques années au couvent de Kerlot où elle a reçu quelque instruction, surtout religieuse.

(20) *Ibid.*, 1 Q 3187.

(21) Voir le tableau généalogique.

(22) Arch. dép. Finistère, 49 J 210, lettre du 13 juillet 1732 dudit Guermeur à Hervé-Gabriel de Silguy, sénéchal.

(23) *Ibid.*, 1 E 863-5. Françoise, par décision de justice (*ibid.*, B 1400 et 1431, cour royale de Brest et Saint-Renan), a été confirmée en septembre 1714 comme tutrice de ses mineurs, malgré l'opposition de son nouvel époux ; mais Hervé-Gabriel avait comme curateur Claude-Hubert de Bellingant, son beau-frère.

(24) *Ibid.*, 49 J 129 et 131. — Arch. nat., sous-série C 7, fichier des officiers de vaisseau. Les gardes de la marine sont les élèves-officiers de marine. Le recrutement est exclusivement noble. E, 1718, François-Louis est signalé à Brest dans ledit corps (Service historique de la marine, Brest, 1 L 35, fol. 52).

(25) Arch. dép. Finistère, 49 J 132, lettre du 18 août 1724, d'Hervé à Jean-Louis de Silguy.

l'Église (26). En 1730, lors du partage du patrimoine immobilier des parents, seuls sont présents Hervé-Gabriel, devenu « chef de nom et d'armes », son frère Gabriel-Mathieu, leur sœur Françoise-Ursule, épouse Bellingant (27).

Gabriel-Mathieu, quant à lui, choisit la marine comme François-Louis, ainsi que le célibat. En 1730, lors du partage ci-dessus évoqué, il est enseigne de vaisseau. Au commencement des années 1740, il a quitté la « Royale » et vit en location à Saint-Houardon-Landerneau chez une dame de la bourgeoisie, après avoir vendu ses biens en viager au marquis du Poulpry. Il meurt chez son hôtesse, à quarante et un ans, en juin 1744, couvert de dettes, ce qui amène Hervé-Gabriel et Françoise-Ursule à renoncer à une succession mobilière minable (l'inventaire du défunt se monte à 190 livres !) [28]. On notera que Hervé-Gabriel ne s'est pas déplacé pour l'enterrement de son frère.

A ce moment, notre homme a quarante-trois ans et est depuis dix-sept ans installé dans le mariage, et dans une nombreuse paternité, ainsi qu'au service du roi comme sénéchal de Quimper. Il a été reçu, en effet, devant le parlement de Rennes, qui enregistre la nomination royale, le 9 septembre 1726 (29). Il a acquis la charge de Pierre-Prigent Gouesnou, sieur de Keraval, le 17 décembre 1725, pour 56 000 livres. Le vendeur et sa femme, née Dondel, sont les héritiers directs de Charles-Augustin Dondel, sénéchal de Quimper de 1676 à sa mort en 1725, donc prédécesseur de Hervé-Gabriel dans l'office (30). Hervé-Gabriel

(26) *Ibid.*, 49 J 457. En 1721, Hervé doit fréquenter un collège parisien où il s'apprête à recevoir la tonsure. Le 27 juin, le duc de Rohan, prince de Léon, écrit à Guillaume, l'aîné, qu'il s'emploiera à demander au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, un bénéfice sans charge d'âmes pour le compte du jeune clerc.

(27) *Ibid.*, 24 C 1 73, fol. 12 r° ; 49 J 76. Les rentes nobles atteignent un montant de 3 000 livres l'an sur lequel Hervé-Gabriel se voit attribuer près de 2 400 livres (son préciput plus sa part d'aînesse). Il y avait d'autres rentes foncières, pour près de 1 000 livres, mais, en 1728, elles ont été cédées à un créancier pour qu'il renonce à ses droits sur la succession.

Toutefois celle-ci demeure obérée. Il faut encore, en 1730, rembourser pour près de 40 000 livres, ce qui montre bien l'ampleur des dettes paternelles (avant la mort de son mari, on l'a vu, Françoise avait renoncé à la communauté des biens). Par le fait qu'il est le mieux servi dans la succession, Hervé-Gabriel commence sa vie de chef de famille et de magistrat dans des dettes considérables dont il n'arrivera pas à se défaire puisque aussi bien il continuera lui-même à s'endetter, à l'instar de nombre de ses pairs. Faut-il voir là le résultat d'un appauvrissement progressif de cette petite noblesse bretonne, avec le recours à l'endettement permanent pour maintenir un niveau de vie conforme à un certain idéal nobiliaire ?

(28) *Ibid.*, 1 E 873-29 et 49 J 184, registres paroissiaux de Saint-Houardon, 1744. Le défunt est simplement qualifié d'« officier de marine ».

(29) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 35, fol. 95 r°-v°. Hervé-Gabriel est « avocat au Parlement », c'est-à-dire qu'après ses études de droit il a été reçu — enregistré — avocat devant ladite cour souveraine. En septembre 1726, il n'a que vingt-cinq ans, mais sa nomination porte dispense d'âge, car il faut trente ans pour être sénéchal (Arch. nat., V[1] 268, lettres de provision de M. de Silguy).

(30) Pour la provision de Charles Dondel, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 24, fol. 32 v°. Pierre-Prigent Gouesnou est lui-même conseiller au présidial de Quimper (*ibid.*, 1 Ba 31, fol. 108 r°) et occupe en outre un office de conseiller à l'amirauté de Cornouaille (*ibid.*, 1 Ba 31, fol. 296 v°). C'est donc un coopérateur d'Hervé-Gabriel au présidial. En 1728, le sieur Gouesnou est devenu conseiller honoraire dudit présidial (*ibid.*, 1 Ba 36, vol. 20 v°).

éprouvera d'ailleurs quelque difficulté à payer des 56 000 livres puisque aussi bien un procès a bientôt lieu entre le sieur Gouesnou et son épouse et le jeune sénéchal de Quimper, et l'instance ne se clôt qu'en 1739 (31).

Hervé-Gabriel : une longue magistrature (1726-1757)

Il est temps maintenant de parler de la fondation d'un foyer par Hervé-Gabriel — l'événement eut lieu l'année même où il devint sénéchal — ainsi que de la belle-famille du jeune magistrat dont on a vu qu'elle lui dispensa généreusement son assistance financière lors de ses démêlés avec le vendeur de l'office (31).

Un mariage avantageux

En avril 1726, à Saint-Malo, Hervé-Gabriel épouse Marguerite-Jeanne Marin, fille d'écuyer Vincent-François Marin, conseiller secrétaire du roi, commissaire de la marine, lui-même fils de défunt Vincent Marin, secrétaire ordinaire de la reine et intendant de la maison de Colbert (32). Le père de la mariée, né à Paris en mai 1664, avait eu pour parrain François Faille, maître des requêtes, secrétaire de Colbert (33). La famille Marin pouvait donc bénéficier de puissantes protections si le besoin s'en faisait sentir.

Vincent-François avait épousé le 16 septembre 1694, dans la paroisse des Sept-Saints de Brest (34), Marie-Anne Simon, dame de Kerbringall, fille de

(31) Arch. dép. Finistère, 4 E 208-52 et 49 J 165. En fait au moment de l'achat Hervé-Gabriel ne versa qu'une partie des 56 000 livres, le complément lui étant laissé à titre d'emprunt. Mais notre débiteur n'honora pas ses engagements puisque le sieur Gouesnou dut se pourvoir devant la juridiction du Châtelet à Paris où il obtint une sentence du 30 août 1730 condamnant le sénéchal de Quimper et ses beaux-parents, qui lui servaient de caution, à payer les 41 000 livres encore dues outre les intérêts arrérages. Hervé-Gabriel sembla faire la sourde oreille un moment, puis versa près de 10 000 livres à l'été 1736, représentant à peine la moitié des 20 000 livres d'intérêts qu'il devait depuis 1726, et sans rembourser le capital. Entre-temps, Gouesnou s'était plaint au parlement de Rennes dont il avait obtenu un arrêt, en août 1734, qui renvoyait le plaignant devant le présidial de Vannes : cette cour ordonna en mai 1735 la saisie de l'office de sénéchal de Quimper. Aussitôt Hervé-Gabriel fit appel de la saisie au parlement ! L'affaire risquait de durer longtemps.

En mars 1739, on finit par transiger sur le capital restant dû. Hervé-Gabriel paie 27 000 livres dont 20 000 réglées par ses beaux-parents ; les 14 000 livres de reliquat lui sont laissées à titre d'emprunt à 5 % et le sieur Gouesnou renonce à plus de 18 000 livres d'intérêts ! Le créancier a succombé à une guerre d'usure !

En 1744, la veuve du sieur Gouesnou (mort en 1740) entame une nouvelle instance contre le sénéchal de Quimper, toujours aussi mauvais payeur. La plaignante s'adresse dans un premier temps au présidial de Quimper dont les juges s'ingénient à faire traîner le procès pour une raison que la créancière découvre vite : le personnel de cette cour est dans sa quasi-totalité acquis à Silguy. Devant ce qu'elle appelle un déni de justice, la plaignante porte donc l'affaire devant le parlement de Rennes en mai 1745. Un nouveau mais court procès commence qui se terminera au détriment d'Hervé-Gabriel.

(32) *Ibid.*, 49 J 282 et Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 C 41 86, fol. 20 v°.

(33) Christine FAVRE-LEJEUNE, *Les conseillers secrétaires du roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, Paris, 1986, t. 2, p. 926-927.

(34) Arch. mun. Brest, registres paroissiaux des Sept-Saints, 1694.

défunt écuyer Olivier Simon et de Françoise du Mescam, reconnu noble d'extraction par arrêt de la chambre de réformation de 1669 (35), originaire de la paroisse de Dirinon (diocèse de Quimper). Sa famille est apparentée aux Guébriand et à plusieurs autres familles bas-bretonnes d'ancienne noblesse, et l'une de ses sœurs convolera vers 1710 avec le chevalier seigneur du Roscoat, l'autre devenant en 1712 novice aux hospitalières de Sainte-Catherine à Quimper (36).

A l'époque du mariage d'Hervé-Gabriel, son beau-père a déjà une longue carrière derrière lui et s'apprête à quitter le service du roi à soixante-deux ans passés. A vingt-deux ans, en février 1686, il était écrivain principal de la marine à Toulon où il resta plus de quatre ans. En juillet 1696, il se retrouve commissaire ordinaire de la marine à Rochefort et, trois ans plus tard, en mai 1693, il s'installe au Port-Louis pour quelques semaines seulement puisqu'on le retrouve à Brest en juin : c'est là qu'il a son congé en août 1702 par suppression de son office. Il rachète peu après une nouvelle charge de commissaire de la marine et des galères pour 30 000 livres (avec 2 000 livres de gages) et passe à Marseille en mars 1705 où il administre l'arsenal des galères. En juillet 1706, il réintègre Brest comme contrôleur de la marine. En 1716, il est commissaire ordinaire de la marine au département de Saint-Malo, aux gages de 2 400 livres par an. Enfin, en 1726, dans l'acte de contrat de mariage de sa fille, il s'intitule « commissaire de la marine départi aux classes des évêchés de Léon et de Cornouaille ». En novembre de la même année, il part à la retraite avec 1 200 livres de pension sur la marine et 1 200 livres sur les Invalides, pensions dont il a joui jusqu'à son décès en 1744, à quatre-vingts ans (37).

De 1716 à 1726, Vincent-François Marin réside à Saint-Malo où il loue une grande maison pour 1 000 livres par an ; en plus de sa charge de commissaire aux classes, il semble pratiquer le grand négoce (38). Écrivant le 15 septembre 1719 à Le Forestier du Quillien, avocat à Landerneau et ancien sénéchal de l'abbaye de Daoulas, qu'il a chargé de ses affaires dans la région, il lui signale qu'au printemps de 1720 l'État lui remboursera en argent comptant sa charge de commissaire de la marine et des galères, achetée en 1702, ainsi que toutes ses rentes sur l'Hôtel de Ville, ce qui lui permettra de disposer de 120 000 livres (39).

Un an plus tard, dans une autre lettre au même, il se montre désolé de n'avoir pas trouvé de fermes à acheter autour de Landerneau et se résout — ou

(35) Arch. dép. Finistère, 49 J 286 et Bibl. nat., ms. fr. 8320, fol. 502.

(36) Arch. dép. Finistère, 49 J 286. Le contrat de mariage Marin-Simon porte que chacun des époux apportera en meubles et effets 6 000 livres, le douaire étant fixé à 600 livres par an. *Ibid.*, 49 J 282. Vincent-François et qualifié de « commissaire de la marine ayant l'inspection des classes des évêchés de Léon et de Cornouaille ».

(37) Arch. nat. Marine, matricule des officiers de plume de la marine, C 2 56, p. 33 ; C 2 57, p. 6, 8, 12, 28, 118. — Service historique de la marine, Brest, 1 L 31, p. 24 v° ; 1 L 34, p. 80 r° ; 1 L 35, p. 148 v°. — Arch. dép. Finistère, 49 J 206.

(38) Arch. dép. Finistère, 49 J 206, lettre du... (illisible) 1724 à Guillemin de Kerillis à Quimper.

(39) *Ibid.*, 49 J 288, lettre du 15 septembre 1719.

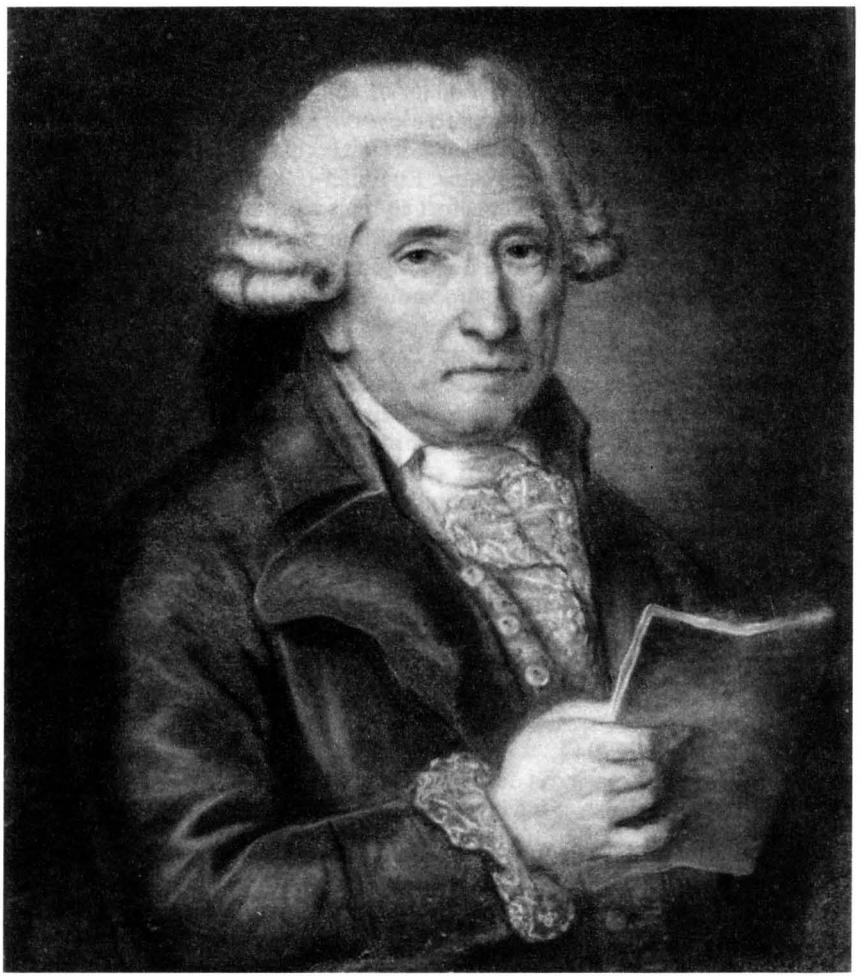


Fig. 1. — Portrait d'Hervé-Gabriel de Silguy (1701-1768).



Fig. 2. — Portrait de Marguerite-Jeanne Marin, épouse d'Hervé-Gabriel de Silguy (1701-1753).

plutôt se résigne — à l'achat de nouveaux titres de rentes sur l'Hôtel de Ville (40). Au début de 1724, le voici qui se porte acquéreur pour 100 000 livres d'une charge de secrétaire du roi de la grande chancellerie, à la suite d'un nouveau remboursement de plus de 100 000 livres de placements sur ledit Hôtel de Ville. N'ayant pas encore réussi à acquérir des terres, il s'est vu contraint de placer cet argent au plus vite car il a déjà été « victime des diminutions » et ne tient pas à « voir fondre son argent comme le beurre », d'où l'achat de ladite charge ainsi que de nouveaux contrats de rente (41).

En juillet 1724, Vincent Marin est cependant l'une des victimes, par le tirage au sort, de la suppression de cent offices (sur deux cent quarante existant) de conseillers secrétaires, conséquence de la relative bonne santé des finances de l'État, et doit en plus supporter le remboursement, 80 000 livres, au-dessous du prix d'achat (42). Il fait aussitôt sa soumission pour acheter une autre charge parmi celles qui ont été maintenues, puisque les victimes des suppressions ont priorité pour racheter lesdits offices en cas de vente par les titulaires ou leurs héritiers, son ambition étant de la laisser à son fils aîné qui « par un mariage avantageux aurait trouvé une femme qui eût payé par sa dot ce que j'aurais pu devoir sur cette charge », précise-t-il (44). Pour lui aussi, la recherche d'une sinécure, greffée sur un placement de prestige, consacre l'ascension sociale d'une famille. Au commencement de 1725, il parvient à ses fins : les héritiers de Pierre Beaucamp de Saint-Germain lui cèdent l'office de secrétaire, dont le défunt était pourvu pour 80 000 livres, et consentent à l'acheteur un délai de paiement pour 32 000 livres sous la forme d'un emprunt que le débiteur remboursera à sa convenance, à charge pour ses héritiers d'honorer les engagements du contractant décédé (44).

Lorsque Vincent Marin prend sa retraite à la fin de 1726, il se retire à Landerneau. A l'entendre, il disposerait d'une fortune appréciable : 60 000 livres en meubles et vaisselle d'argent, plus de 3 000 livres de rentes foncières autour de Landerneau, des acquêts pour 32 000 livres en capital dans la région de Quimper, plus de 20 000 livres à la mer dans la Compagnie des Indes, sans oublier les rentes sur l'Hôtel de Ville et la valeur de la charge de secrétaire (45). En outre, il se glorifie d'avoir une parentèle éminente : « J'ai une famille à Paris, brillante, [...] cinq présidents à mortier, deux cardinaux, un archevêque, cinq à

(40) *Ibid.*, 49 J 288, lettre de novembre 1720.

(41) *Ibid.*, 49 J 288, lettre du... (illisible) avril 1724 à Le Forestier. Vincent Marin n'a pas besoin de cette charge pour être anobli puisque « le roi, par mes lettres de provision de la chancellerie, me reconnaît pour noble et m'en donne la qualité », dit-il (*ibid.*, 49 J 206, lettre du... 1724 à Guillemin de Kerillis). Lorsqu'il évoque les « diminutions », il s'agit bien sûr de la politique monétaire du contrôleur général des Finances Dodun : de février à septembre 1724, l'écu et le louis ont été amputés de 40 % de leur valeur en monnaie de compte !

(42) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 34, fol. 247 r°.

(43) Arch. dép. Finistère, 49 J 288, lettre du 4 janvier 1725 à Le Forestier.

(44) *Ibid.*, 49 J 286. — Christine FAVRE-LEJEUNE, *op. cit.*

(45) *Ibid.*, 49 J 206, lettre du... avril 1724 à Guillemin de Kerillis.

six conseillers au Parlement. » (46) Hervé-Gabriel de Silguy peut donc nourrir l'espoir d'un bel héritage et d'un avenir prometteur pour sa descendance.

Déjà le contrat de mariage d'avril 1726 est engageant. Si Hervé-Gabriel apporte dans la corbeille son office nouvellement acheté pour 56 000 livres, les parents Marin promettent 64 000 livres, soit 4 000 livres de meubles, 30 000 livres en domaines et métairies autour de Quimper et 30 000 livres sur l'éventuel remboursement de la charge de secrétaire récemment acquise, sinon à la mort de Vincent Marin lorsque les héritiers la vendront. Comme son beau-père a soixante-deux ans, le sénéchal de Silguy a pu penser que ce reliquat important ne tardera pas à être récupéré (47). Du reste, Hervé-Gabriel ne tardera pas à harceler ses beaux-parents pour en obtenir la régularisation de la situation de la dotation de son épouse le plus rapidement possible !

Car Marguerite-Jeanne Marin n'est pas seule héritière : lorsque le jeune sénéchal entre dans la famille Marin, celle-ci compte, outre sa femme, cinq autres enfants : trois filles et deux garçons parvenus à l'âge adulte. L'une des filles, Marie-Anne, est devenue religieuse hospitalière à l'hôtel-Dieu Sainte-Catherine de Quimper, comme sa tante Simon (48). Deux autres filles ont passé quelques années, en guise d'éducation, chez les mêmes hospitalières, comme pensionnaires, et l'une d'elles semble avoir tâté du noviciat sans aller jusqu'à la vêture : il s'agit de Marie-Gillette et Marie-Thérèse. L'aîné des fils — il est né en 1702 — est entré à la Compagnie des Indes puisqu'en janvier 1725, son père mentionne, dans une lettre, qu'il vient de rentrer d'un voyage au long cours et est en quête d'embarquement : les efforts paternels pour lui obtenir un poste de premier enseigne n'ont, semble-t-il, pas porté leurs fruits auprès des directeurs de la Compagnie (49). Le cadet, Louis-Alexandre, né en 1703, se destinera à la carrière ecclésiastique ; il sera retrouvé ultérieurement.

Vincent-François Marin meurt à Saint-Thomas de Landerneau en août 1744 (50). En septembre, sa veuve et ses enfants vendent la charge de secrétaire du roi au sieur Gobert, de Paris, pour 90 600 livres (51) : sur cette somme,

(46) *Ibid.*, 49 J 206, lettre du 1er décembre 1733 à son gendre.

(47) *Ibid.*, 49 J 133. — Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 C 41 86, p. 20 vo

(48) Arch. dép. Finistère, 31 C2 3. Dotation, en juin 1725, de Marie-Anne Marin. — *Ibid.*, 50 H 3 et 49 J 207.

(49) *Ibid.*, 49 J 288, lettre du 4 janvier 1725. Cet aîné n'a guère donné de motifs de satisfaction à son père jusque-là. Il n'a même pas terminé ses études au collège (Saint-Malo ?) pour cause de débauche (*ibid.*, 49 J 288, lettre du 3 août 1718 de Vincent-François Marin à X) ; en 1725 (janvier) il « travaille depuis trois ans à son perfectionnement dans la navigation et depuis quelques mois bat le pavé à Landerneau » (*ibid.*, 49 J 288, lettre du 4 janvier 1725) et désole son père.

En 1735, Marie-Gillette Marin épouse Joseph de Marigo, écuyer, seigneur du Guermeur, officier de cavalerie. Elle reçoit 30 000 livres de dot, mais à verser seulement après la mort du père. En attendant, ses parents lui paient 2 400 livres de rente annuelle (*ibid.*, 49 J 288). Marie-Thérèse semble avoir supporté un précoce veuvage et, dès avant la mort de ses parents, s'est retirée comme pensionnaire au couvent des Carmélites à Morlaix (*ibid.*, 49 J 306). Elle n'a pas d'enfants.

(50) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Saint-Thomas de Landerneau, 1744.

(51) *Ibid.*, 49 J 286.

30 000 livres sont prélevées et versées aux Marigo pour honorer leur contrat de mariage, 32 000 livres servent à liquider la dette envers la succession Beauchamp qui avait vendu la charge, tandis que 23 000 livres sont laissées au nouvel acheteur à titre de constitut contre versement d'une rente de 1 150 livres. Marie-Anne Marin suit son mari dans la tombe en juillet 1745 (52) : le partage mobilier et immobilier des parents Marin a lieu en deux fois, soit en décembre 1746 et en août 1747. Lors de l'inventaire, les meubles meublants, la garde-robe, la vaisselle, etc., ont été évalués près de 9 000 livres dans une maison cossue de Landerneau où les deux vieillards vivaient très bourgeoisement : abondance de porcelaines, de linge de maison, beaux meubles et tapisseries de prix, toutes choses révélatrices d'une confortable aisance (53). Les constituts et rentes perpétuelles ont été estimés à 75 000 livres de capital tandis que les fermages et rentes foncières ou convenancières valaient au ménage environ 5 350 livres de revenu annuel. Le total des biens à partager n'atteint pas 200 000 livres en capital. On sait cependant que le patrimoine familial a déjà été amputé des « avancements d'hoirie » : ceux de l'épouse d'Hervé-Gabriel, de Marie-Gillette, femme Marigo, de Marie-Thérèse, veuve La Pallue, qui a pris pension chez les dames carmélites de Morlaix ; elles ont en outre un copartageant, le chanoine Alexandre Marin. Quant au fils ainé, il n'est plus mentionné en 1747, étant certainement décédé sans héritier.

Le partage du capital des « immeubles fictifs » (contrats divers de rentes) et « réels », attribue 51 000 livres à Hervé-Gabriel et sa femme ; 53 000 livres vont aux Marigo et 58 000 livres au chanoine qui récupère une majeure partie des contrats de rentes, Marie-Thérèse, tout à fait désintéressée, se désistant de ses droits au profit de ses cohéritiers (54). La documentation ne dit rien sur les dettes éventuelles du ménage et leur paiement. Il a fallu aussi continuer d'honorer la pension viagère (200 livres par an) de Marie-Anne, fille des défunts, religieuse hospitalière à Quimper.

Complications familiales. L'abbé Marin

Cependant le sénéchal de Quimper devait s'attendre à ce que le rentier Marin fût plus considérable et espérer qu'on découvrît une fortune en liquide. Pourtant, après la mort de sa belle-mère, son beau-frère Marigo lui a écrit le 30 juillet 1745, au moment de la levée des scellés — faite en présence de Marguerite-Jeanne, épouse Silguy — que l'argent monnayé découvert ne se

(52) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Saint-Thomas de Landerneau, 1745.

(53) *Ibid.*, 49 J 207 et 288 ; 31 C1 104, fol. non numéroté, août 1747.

(54) *Ibid.*, 49 J 289. On constate donc que la fortune des époux Marin était solide sans être considérable. Et il est utile de mentionner ici que Hervé-Gabriel a été désintéressé, quelques années avant la mort de ses beaux-parents, en ce qui concerne les « promesses flatteuses » de son contrat de mariage ; en effet, par un acte notarié de 1738, le sénéchal de Quimper et les époux Marin ont transigé pour les 30 000 livres que ces derniers restaient à devoir : ils cèdent à leur gendre près de 20 000 livres d'acquêts en capital autour de Quimper, outre 6 500 livres de créances sur un notable quimpérois et quelques revenus de complément. On voit que l'apport de Marguerite-Jeanne dans le patrimoine des Silguy est loin d'être négligeable : de 1726 à 1747, ce patrimoine s'est arrondi de près de 110 000 livres en capital immobilier. *Ibid.*, 49 J 287.

monte qu'à 1 700 livres, et que la rumeur publique qui laissait entendre que l'on devait trouver de l'or et de l'argent en abondance et des magasins regorgeant de toiles et d'étoffes de prix s'est révélée sans fondement, les magasins étant eux-mêmes vides (55). Peu après, dans une lettre du 12 août 1745, le chanoine Marin assure à Hervé-Gabriel qu'il vaut mieux ne pas se faire d'illusions (56). Rien n'est dit quant à l'argenterie des défunts. Toujours est-il que quelques mois après le partage, une procédure entamée par le sénéchal de Quimper est pendante au présidial : on n'en connaît pas les motifs précis, mais on peut penser que Hervé-Gabriel s'est estimé lésé, qu'il suspecte tel héritier — l'abbé Marin en l'occurrence — d'avoir détourné une partie des liquidités et de l'argenterie (57), avec la complicité de la sœur, épouse Marigo.

Ce procès dure jusqu'en 1759. On ne s'étonnera pas de cette longueur quand on sait que le 13 février 1746 déjà, Marie-Thérèse Marin, dont le désintéressement a été évoqué, se désolait, dans une lettre au sénéchal, que « les choses ne vont que de mal en pis », s'agissant simplement des préalables au partage (58), ce qui laissait entrevoir des difficultés ultérieures. En juillet 1759, Jean-Hervé de Silguy, alors que le procès est sur le point de se terminer, fort irrité contre son oncle le chanoine, écrit à son père qu'il n'y a pas « d'amitié ni de sûreté à attendre de parents de ce caractère » (59). Entre-temps, le 23 janvier 1753, Marie-Thérèse Marin est morte, sans enfants : ses immeubles, soit 54 000 livres en capital, sont répartis par tiers entre Hervé-Gabriel (devenu veuf en février 1753), le chanoine et sa sœur Marigo (60). A l'été de 1759, pour clore l'instance, les parties transigent sur un compromis : Louis-Alexandre Marin et sa sœur, devenue veuve Marigo puis remariée au comte de Villiers, décident de se démettre de leur part respective du précédent héritage en faveur de leur beau-frère Silguy, soit un capital de 36 000 livres (des biens fonciers autour de Landerneau) qui s'ajoute au patrimoine de l'ex-sénéchal. Ce nouvel apport est net de toutes charges, mais Hervé-Gabriel et ses héritiers devront payer aux cédants savoir 600 livres de pension viagère au chanoine, outre une somme de 3 000 livres payable immédiatement, et une autre pension de 700 livres à Marie-Gillette de Villiers (61). Les Silguy semblent donc dédommagés de leur déconvenue de 1745-1746, mais ce dont ils ne pouvaient se douter, c'est que le chanoine devait survivre vingt ans à Hervé-Gabriel ; en conséquence, pendant près de trente années, la pension viagère dut être payée à l'ecclésiastique. Quant à la tante de Villiers, elle devait décéder sans enfants au commencement de 1777, à Paris, où elle était allée vivre avec son mari, officier de cavalerie comme son défunt premier époux : Jean-Hervé et ses deux frères ont donc hérité par

(55) *Ibid.*, 49 J 207.

(56) *Ibid.*, 49 J 206.

(57) *Ibid.*, 49 J 133.

(58) *Ibid.*, 49 J 206, lettre du 13 février 1746.

(59) *Ibid.*, 49 J 133, lettre du 13 juillet 1759. Jean-Hervé est le fils aîné d'Hervé-Gabriel.

(60) *Ibid.*, 19 C2 42, fol. non numéroté.

(61) *Ibid.*, 4 E 225-68.

moitié avec leur oncle chanoine, des propres de Marie-Gillette et de la moitié des acquêts de son mariage avec Charles-François de Villiers, soit plusieurs dizaines de milliers de livres (62). Ceci compensa cela et, du reste, les biens fonciers, entre la fin des années 1750 et la veille de la Révolution, devaient acquérir une importante plus-value : les débours des enfants d'Hervé-Gabriel de Silguy — donc surtout de Jean-Hervé, principal héritier comme aîné — soit vingt-neuf ans de pension au chanoine et dix-huit années à la tante de Villiers, restèrent nettement en-deçà des gains en capital.

Le chanoine Marin, dont on a remarqué la longévité, peut être maintenant l'objet de notre attention, dans la suite de la présentation de la belle-famille d'Hervé-Gabriel et des relations parfois conflictuelles qui y surgirent et auxquelles l'abbé Marin fut mêlé.

Louis-Alexandre Marin représente l'archétype de l'abbé mondain du XVIII[e] siècle, à la foi aimable et passablement compréhensive, aussi préoccupé des satisfactions légitimes de la sociabilité et de la convivialité des favorisés de la vie que de religion.

La documentation n'a livré que peu de choses sur le personnage. Né à Brest-Saint-Louis (alors que la paroisse des Sept-Saints) en 1703, il a vécu fort longtemps, a-t-on dit, puisqu'il est mort le 1[er] juillet 1788 à Quimper. On ignore presque tout de sa jeunesse, jusqu'à la trentaine. Il semble avoir connu une vocation relativement tardive puisque c'est seulement en avril 1734 qu'il reçoit le sous-diaconat des mains de l'évêque de Léon, Mgr de La Bourdonnaye (63). Il accède à la prêtrise en mai 1735 (64) et, s'il faut croire son père, le prélat a eu mille égards pour le jeune clerc lorsqu'il était au séminaire de Léon, n'hésitant pas à l'ériger en modèle, allant même jusqu'à l'héberger quelque temps à l'évêché, faveur insigne (65). En 1731, Louis-Alexandre reçoit en commende l'abbaye de Lantenac sise dans la paroisse de La Chèze, diocèse de Saint-Brieuc (66), dont la mense abbatiale est toutefois médiocre (67) ; mais l'abbé est présentateur du prieuré de Notre-Dame-du-Clos (dans la paroisse de Saint-Samson, près de Rohan) qui vaudra dans les années 1750 de 800 à 1 000 livres de revenu net au bénéficiaire (68) : en 1753, ce prieuré servira de titre clérical au neveu de l'abbé Marin, Hervé-Gabriel de Silguy, fils du sénéchal de Quimper.

(62) Bibl. nat., fonds Chérin 190, dossier 3735.

(63) Arch. dép. Finistère, 5 G 538, registres d'insinuations du diocèse de Léon.

(64) *Ibid.*, *id.*

(65) *Ibid.*, 49 J 206, lettre du 1[er] décembre 1733 de Marin père à Hervé-Gabriel de Silguy, son beau-fils.

(66) *Ibid.*, 49 J 206. Dans une lettre du 15 novembre 1727, Vincent-François Marin mande à Hervé-Gabriel de Silguy que l'archevêque de Paris s'emploie activement auprès du cardinal de Fleury à obtenir un bénéfice en Bretagne en faveur de Louis-Alexandre, récemment tonsuré.

(67) En 1789, cette mense abbatiale est évaluée à 2 300 livres, selon l'*Almanach royal* de 1790. En 1732, un concordat est conclu entre le nouvel abbé et les moines : ces derniers lui paient 2 000 livres par an pour ladite mense et demeureront libres d'administrer les biens et revenus de l'abbaye. Daniel ANDREJEWSKI et collab., *Les abbayes bretonnes*, Paris, 1983, p. 253.

(68) Arch. dép. Finistère, 49 J 301, lettre de l'abbé Marin du 2 avril 1753.

Dès 1734, le jeune abbé Marin est au nombre des députés du clergé aux états de Bretagne (69), où il revient siéger régulièrement, ainsi que nous l'apprend son neveu Jean-Hervé de Silguy dans une lettre à son père du 13 juillet 1759 (70). En avril 1738, Louis-Alexandre est devenu chanoine de Léon sur nomination épiscopale (71), mais il choisit de résigner son canonicat en décembre 1739 (72). On le retrouve à la même époque chanoine de la cathédrale de Quimper et trésorier du chapitre (73), c'est-à-dire l'un des dignitaires dudit chapitre qui compte cinq dignités et douze canonicats ; à ce titre il est « recteur primitif » de Pluguffan, en nomme donc le desservant (« vicaire perpétuel ») à l'approbation épiscopale, et en perçoit les deux tiers des dîmes (l'autre tiers étant attribué au recteur-vicaire perpétuel, sauf à ce dernier à opter pour la pension congrue). C'est à ce moment qu'est mentionné son grade universitaire : le chanoine Marin est licencié en droit canon et droit civil. Il est quasi certain que ce degré a été acquis avant l'âge des ordres majeurs puisque aussi bien il n'existe pas de mention d'exeat pour études après 1734 en faveur du jeune prêtre-abbé, dans les registres, complets, des insinuations ecclésiatiques du diocèse de Léon. C'est par conséquent avant le sous-diaconat que Louis-Alexandre a pris ses grades universitaires, et cela à Paris. En effet, dans une lettre que l'on peut dater avec vraisemblance de 1725, Vincent-François Marin signale à son correspondant (Kerillis-Guillemin à Landerneau, son chargé d'affaires, Vincent Marin terminant à Saint-Malo sa carrière de commissaire aux classes de la marine) : [...], « mon fils est tonsuré et se plaît dans cet état, je vais le faire partir pour Paris [...] et le mettre au collège d'Harcourt pour faire sa philosophie » (74). Logiquement donc, le cursus universitaire de Louis-Alexandre a complété sans interruption ses études secondaires (75).

L'existence — fort peu religieuse peut-être — de ce membre du haut clergé s'est déroulée surtout entre Quimper, où il dispose d'une maison prébendale, et Rennes. Signalons cependant qu'à l'époque du mariage de son neveu Hervé-Gabriel, en 1769, Louis-Alexandre s'intitule aussi « vicaire général du diocèse de Troyes » ; deux ans plus tard, il est toujours revêtu de ce titre, dans un acte

(69) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2707.

(70) Arch. dép. Finistère, 49 J 133 : « L'abbé [...] aspire à la petite députation cette année. C'est le tour d'un abbé. Il est l'un des plus anciens de la province et n'a pas manqué une tenue d'états. » La petite députation est la délégation par les états auprès de la chambre des comptes à Nantes pour assister à la reddition des comptes du trésorier des états. Chaque ordre a un député.

(71) *Ibid.*, 5 G 538.

(72) *Ibid.*, 5 G 539. Résignation qui s'explique par sa nomination au chapitre de Quimper.

(73) *Ibid.*, 31 C1 77, fol. 5 r°. Les provisions lui ont été accordées le 15 février 1739 par le roi en vertu de son droit de régale ouvert par la mort de François-Hyacinthe de Ploeuc, évêque de Quimper, en janvier 1739. Le chanoine Marin sera trésorier du chapitre jusqu'à sa mort.

(74) *Ibid.*, 49 J 206. Le jeune homme a dû recevoir la tonsure alors qu'il fréquente la classe de logique, probablement au collège de Saint-Malo.

(75) En novembre 1727, Louis-Alexandre étudie en Sorbonne et est pensionnaire au collège de Cluny. *Ibid.*, 49 J 206, lettre de Vincent-François Marin à Hervé-Gabriel de Silguy, 15 novembre 1727.

notarié enregistré au contrôle des actes de Quimper (76). Gageons que ses séjours à l'abbaye de Lantenac ont dû être peu fréquents ! Par contre, c'est un habitué de la capitale bretonne, ce qui lui permet de s'introduire dans les familles du patriciat rennais, celles de la noblesse parlementaire aussi bien que celles de la robe roturière et d'y exercer son goût des mondanités. Ainsi le voit-on, au commencement de décembre 1752, invité à souper chez Le Chapelier (77), et il ne semble pas que ce soit la première fois. Le 11 du même mois, il a été reçu à la table du premier président du parlement de Rennes (78), et, le 25 avril suivant, il a encore dîné chez le même. Louis-Alexandre est également un assidu de l'hôtel de Mme de Langan et apprécie volontiers les jeux d'argent qui s'y pratiquent, mais s'y risque sans excès : la haute société rennaise est « saisie par le démon du jeu », assure-t-il. Lors de ces agréables soirées, il n'hésite pas à danser le quadrille, fût-ce en présence de l'intendant de la province (79).

A cette époque notre aimable chanoine-abbé a, semble-t-il, une certaine pratique de la cour : déjà au milieu des années 1740, il dit y avoir des amis influents (80). On a vu (note 70) que certains de ses séjours à Versailles sont à relier à la députation des états. Toujours est-il qu'en juin 1749, dans un courrier au sénéchal de Quimper, il fait part des efforts qu'il déploie dans les bureaux de la marine (à Paris) et auprès de personnes influentes (à Versailles sans doute) pour obtenir que Toussaint de Silguy, son neveu, fils du magistrat quimpérois et qui est garde de la marine depuis trois ans à Brest, puisse accéder au grade d'enseigne. Démarche qui, à ce moment, semble sans succès puisque Rosily lui a assuré que « les listes sont pleines [...] et en temps de paix les promotions sont rares » (81). Il apparaît donc que l'abbé Marin a eu le sens des solidarités familiales et n'a pas marchandé à user de recommandation à la fois pour la promotion de sa parentèle mais aussi bien pour consolider son prestige — voire

(76) *Ibid.*, 4 E 219 21. Il n'est pas fait mention de son incorporation à titre d'ecclésiastique « étranger » au diocèse dans les registres G 58, 59 et 60 (clergé séculier, Ancien Régime) des Archives départementales de l'Aube. Mais on sait qu'un évêque peut nommer vicaire général qui il veut, parmi les ecclésiastiques qu'il estime. Pour la présence de Louis-Alexandre au mariage de son neveu, Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux de Saint-Mathieu, mariages, 1769.

(77) Arch. dép. Finistère, 49 J 301, lettre du 8 décembre 1752. Le Chapelier est le père du célèbre député à la Constituante.

(78) *Ibid.*, *id.*, lettre du 16 décembre 1752.

(79) *Ibid.*, *id.*, lettre du 27 avril 1753.

(80) *Ibid.*, 49 J 206, lettre du 12 août 1745.

(81) *Ibid.*, *id.*, lettre du 4 juin 1749. François-Joseph de Rosily-Méros, né à Plonévez-du-Faou, diocèse de Quimper, où il possède un manoir, connaît certainement la famille Silguy. En 1749, il est capitaine de vaisseau et l'un des principaux officiers supérieurs de la place de Brest.

L'abbé Marin conseille en outre à son beau-frère de prendre contact avec le comte du Guay, qui demeure à ce moment au Hilguy en Plogastel, à quelques lieues de Quimper, et est fort influent au ministère ; c'est aussi l'un des officiers de haut rang dont l'appui serait indispensable à l'avancement rapide de Toussaint. Sur ces deux futurs officiers généraux, les renseignements ont été glanés dans Michel VERGE-FRANCESCHI, *Les officiers généraux de la Marine royale, 1715-1770*, Paris, 1990.

sauver une réputation ébranlée — au sein d'une famille dont nous savons qu'elle n'a pas été à l'abri des dissensions privées.

Un magistrat zélé au service du roi

Si, comme on vient de le voir, la documentation est relativement fournie sur les affaires de famille — le contentieux Marin entre autres — d'Hervé-Gabriel, par contre sa magistrature, longue pourtant, n'a pas laissé de trace documentaire « privée » manifestant des états d'âme, sauf une rapide allusion désabusée, dans une lettre de décembre 1733 à son beau-père Marin (82) sur une carrière qui s'annonce peu « gratifiante », dirait-on aujourd'hui. Il est du reste difficile d'évoquer le magistrat « en actes » du fait que les procédures judiciaires ne sont pas spécialement adaptées aux études de mentalité des juges ! Bornons-nous à tenter une esquisse — disons plutôt un survol bien imparfait — de l'existence judiciaire d'Hervé-Gabriel.

Dans sa fonction de « sénéchal du présidial et premier magistrat de Cornouaille », il eut à connaître de multiples procédures, outre ses attributions purement administratives (contrôle des aveux, des registres de catholicité, police des transactions...). Ses compétences englobent aussi bien le contentieux domanial, les procès sur les successions, ceux qui concernent le temporel ecclésiastique (contestations sur les dîmes, paiement des congrues, etc.) que telle instance au criminel pour laquelle il est assisté par ses collègues et adjoints, les juges criminels du présidial.

Ainsi, en juillet 1755, est instruit devant le présidial de Quimper le procès de Marie Tromeur, chef de malfaiteurs, dite « Marion du Faouët », transférée aux prisons de Quimper depuis Nantes où elle avait été arrêtée quelques mois auparavant. Hervé-Gabriel de Silguy participe à son interrogatoire et l'affaire est expédiée promptement puisque, condamnée à la pendaison après un rapide jugement, la jeune femme est exécutée le 2 août, jour même de la sentence (83). En fait, le procès n'a eu lieu à Quimper que parce qu'il s'est agi d'un « cas prévôtal » puisque aussi bien relèvent des cas prévôtaux les crimes commis par les vagabonds, mendiants, soldats déserteurs, ainsi que les vols de grands chemins, ceux avec effraction (exemple, les vols dans les sacristies, courants à l'époque), ainsi que les crimes de duel, à condition cependant que tous ces méfaits aient été perpétrés dans la sénéchaussée où le présidial est établi. Or, Marion, avant d'être arrêtée, avait exercé ses talents sur le territoire de la sénéchaussée de Quimper et des sénéchaussées voisines qui sont sous le ressort dudit présidial. Le jugement prononcé le 2 août 1755 l'a donc été en premier et dernier ressort, par conséquent non susceptible d'appel au parlement de Rennes, alors que tous les crimes qui ne relèvent pas de ces cas prévôtaux et ces

(82) Arch. dép. Finistère, 49 J 206.

(83) Jean LORÉDAN, *La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses associés, 1740-1770*, Paris, 1905. — Julien TRÉVÉDY, *Marion du Faouët...*, dans *Études historiques bretonnes*, Quimper-Rennes-Vannes, 1890.

cas eux-mêmes, quand ils sont nés dans les sénéchaussées non présidiales, relèvent du parlement en appel (84).

On a constaté rapidement combien la compétence au criminel des présidiaux demeure limitée, les parlements pouvant capter leurs causes. S'il est vrai qu'Hervé-Gabriel devait assister régulièrement — et participer — aux interrogatoires et jugements des voleurs de grands chemins et autres pilleurs de troncs d'églises, ses compétences s'exerçaient avant tout au civil, mais là aussi les attributions des présidiaux sont bridées par les parlements. Tous les procès engageant plus de 250 livres en capital — somme non réévaluée depuis... 1552 ! — peuvent être portés en appel à Rennes, le présidial ne statuant en dernier ressort que pour des procédures médiocres, et certaines juridictions, de surcroît, lui échappent, comme celle des reguaires de Quimper dont les appels ressortissent directement au parlement (85). Ainsi, relégué dans les affaires prévôtales au criminel, instruisant et jugeant au civil en première instance des affaires qui, revêtues de quelque importance, sont déférées à Rennes en dernier ressort, Hervé-Gabriel, dont les gages sont modestes par rapport à une charge coûteuse, n'a eu le plus souvent pour faire valoir ses aptitudes de magistrat, qu'un univers restreint de minables procédures (86).

Aussi la question de l'ordre public à Quimper semble avoir été l'une de ses principales préoccupations en consortie avec la communauté de ville. Quelques événements intéressant cette police urbaine peuvent être retenus. On sait que le passage des troupes risque d'occasionner quelque perturbation : ainsi, le 26 juin 1738, les membres de la communauté de ville, en présence du sénéchal qui préside la délibération, dénoncent les agissements des officiers recruteurs d'un régiment dont une compagnie stationne à Quimper, qui n'hésitent pas à enrôler des écoliers du collège, souvent trop jeunes et insuffisants en taille (et auxquels on a probablement offert à boire !). Les parents, inquiets, ont rappelé leur progéniture pour éviter qu'elle ne soit ainsi « enlevée ». Or, selon la même délibération, le quart des habitants de Quimper — une ville de 7 000 à 8 000 âmes — vivrait du collège (pensions, habillement...). Le souci de protection de la jeunesse apparaît en retrait des préoccupations économiques ! On ne nous dit pas comment l'affaire s'est terminée : sans doute Hervé-Gabriel, pressé par les jésuites et les municipaux, a-t-il pris contact avec lesdits militaires pour en modérer le zèle (87).

Ces écoliers de Quimper posent eux-mêmes des problèmes d'ordre public. La même année, une délibération municipale du 24 août prévoit qu'il faudra acheter trente fusils lorsque la ville sera en fonds pour armer une garde

(84) René GIFFARD, *Essai sur les présidiaux bretons*, Paris, 1904. Le ressort du présidial de Quimper couvre tout le diocèse de Léon, la partie occidentale du diocèse de Tréguier, la plus grande partie du diocèse de Quimper.

(85) La juridiction des regaires est la juridiction seigneuriale de l'évêque.

(86) Il se plaint de la modicité des gages dans une lettre de 1760 aux maire et échevins de Quimperlé (Arch. dép. Finistère, 100 J 32). A la même époque, Jean-Hervé, son fils, nouveau sénéchal en titre, dénonce également cette insuffisance (*ibid.*, 49 J 133, lettre du 28 mai 1760).

(87) *Ibid.*, 2 E 104, fol. 68 r°-v°.

nocturne car les « coureurs de nuit » provoquent des désordres et les habitants ne se sentent pas en sécurité (88). Quelques années plus tard, on apprend qu'il existe un certain nombre d'élèves de mauvaise conduite au collège, dont les équipées nocturnes inquiètent. Dans une lettre adressée à Silguy, en février 1744, Jacques Heussaf d'Oixant, procureur du roi de la maréchaussée, évoque le ressentiment d'élèves exclus qui parviennent à débaucher d'anciens condisciples tentés par le libertinage : ces jeunes gens attroupés et armés de bâtons, voire de sabres, ont empêché des écoliers de se rendre aux cours et en ont molesté plusieurs (89). Il s'agit d'une espèce de sédition et une procédure est aussitôt entamée (les attroupements avec armes relevant aussi des cas prévôtaux ci-dessus évoqués) : la bande en question a causé du scandale dans les rues de la ville dans la nuit du 31 janvier, contraignant des aubergistes à rouvrir et à servir à boire, chantant des obscénités et s'en prenant finalement aux baliveaux, saccagés, du Champ-de-Viarme (la promenade publique d'alors, actuelle place de la Résistance) ; en outre, quelques personnes ont été attaquées. De plus, les violences verbales à l'encontre de ceux — régents ou préfets du collège — qui sont supposés être à l'origine de l'exclusion des meneurs et se sont ainsi exposés à leur vindicte, le risque de corruption « rampante » sur l'ensemble des écoliers, ne laissent pas d'inquiéter et le sénéchal et les notables quimpérois (90).

L'enquête dirigée par le sénéchal — elle repose sur l'audition de nombreux témoins — prouve que parmi les meneurs figurent des jeunes gens « en vue » —un Poulpiquet par exemple — y compris un proche de l'évêque de Quimper (qui est alors Mgr de Farcy de Cuillé) ; dans ladite bande on trouve aussi le fils du meunier du moulin de l'évêché qui jouit tout de même de quelque considération, outre l'inévitable menu fretin. Bref, de quoi mettre en émoi le petit monde de l'élite quimpéroise (91).

Il y eut, semble-t-il, des accommodements sous la forme de réparations en argent pour les dégâts commis et l'ordre parut rétabli pour quelque temps. Gageons qu'Hervé-Gabriel eut à intervenir pour éviter qu'un trop fort discrédit n'atteignît d'honorables familles. En tout cas, la violence écolière ne cessa pas (92). En effet, dans la nuit du 14 au 15 décembre 1755, la garde bourgeoise est attaquée par plusieurs jeunes gens et il faut une escouade de fusiliers pour ramener le calme. Se déplacer la nuit dans Quimper est décidément risqué ! La

(88) *Ibid.*, *id.*, fol. 77 r°.

(89) *Ibid.*, 49 J 622.

(90) *Ibid.*, *id.*

(91) *Ibid.*, 49 J 624.

(92) En décembre 1736, les juges du présidial avaient déjà interdit à tout particulier de courir les rues la nuit avec armes et bâtons et de s'attrouper pour attaques ou tapages, défendant en outre à tous les maîtres artisans de laisser sortir les apprentis ou compagnons et à tous ceux qui hébergent des écoliers de leur permettre de quitter la pension après 21 heures (*Ibid.*, B 48, fol. 127 r°).

Rien de bien nouveau, d'ailleurs, puisque le 23 avril 1682, le présidial s'était déjà ému des attroupements nocturnes et avait exigé des hôtes et hôtesses hébergeant des écoliers qu'ils signalent les détenteurs d'armes ; les jésuites avaient été, en même temps, sollicités de dénoncer les élèves en rupture de ban ! (*Ibid.*, B 879).

nuit de l'agression, les énergumènes avaient fait du tapage rue Obscure après avoir beaucoup consommé chez un débitant de vin (93).

Autre question primordiale — connue dans toutes les villes — : celle des subsistances, donc des crises de cherté des denrées de première nécessité. En janvier 1739, la municipalité dénonce le prix excessif du pain alors que les blés sont à bon marché, et accuse le meunier du moulin de la Terre-au-Duc et celui du moulin de l'évêché de faire obstacle à la vente de farines « extérieures » sur les marchés de la ville pour demeurer maîtres de livrer à haut prix leurs farines aux boulangers « intra-muros » que les deux compères n'hésitent pas à intimider pour les empêcher de se ravitailler à la périphérie. Achetant les céréales à bas prix, les deux meuniers tirent donc des profits illicites de la vente de farines (94).

Cela conduit peu après la communauté de ville à nommer douze commissaires choisis parmi les notables bourgeois, qui reçoivent pour mission de vérifier les mesures chez les marchands de grains, contrôler la qualité des farines et du pain, avec d'autres décisions de « police » auxquelles s'associe Hervé-Gabriel de Silguy (95). Ces mesures n'ont guère eu d'effet, semble-t-il : la documentation évoque l'indolence des douze commissaires à faire appliquer les décisions de la municipalité (96). Le 21 juillet 1741, cette dernière accuse les marchands, « courtiers et regrattiers » d'accaparer les denrées — céréales, viandes, beurre — avant leur arrivée sur les marchés de la ville, d'en faire monter artificiellement les prix, « pratiques honteuses » génératrices de chertés dans une ville où vivent beaucoup de ménages (artisans, compagnons) aux revenus médiocres, sans compter les nécessiteux (97). Il est d'ailleurs rappelé aux contrevenants que le procureur du roi près le parlement a déjà obtenu de la cour une peine de 500 livres d'amende contre de telles pratiques par l'arrêt du 20 juin 1741 qui les interdit.

A peine un an plus tard, une délibération de mai 1742 décrit une crise de mortalité qui sévit à Quimper, la misère du peuple, la disette, les hôpitaux débordés, tandis que les marchands — toujours eux — au mépris de l'intérêt public, ont accumulé des céréales dans leurs greniers pour profiter de leur renchérissement (98). L'arrêt de juin 1741 ne semble pas avoir été dissuasif !

Hervé-Gabriel de Silguy, on l'a déjà noté, est de toutes les délibérations importantes. Son souci du bien public a sans doute été reconnu par l'ensemble de la municipalité puisque le voici délégué pour représenter le tiers état de la

(93) *Ibid.*, 49 J 613.

(94) *Ibid.*, 2 E 104, fol. 74 v°, délibération du 30 janvier 1739.

(95) *Ibid.*, 49 J 613.

(96) *Ibid.*, *id.* Cette négligence ne peut s'expliquer que par la nombreuse parentèle que ces commissaires ont au sein de la « marchandise » à Quimper.

(97) *Ibid.*, 2 E 105, fol. 8 r°.

(98) *Ibid.*, *id.*, fol. 30, 31 et 32. Vingt-deux années plus tard, le 1er mai 1764, le « conseil municipal » délibère sur l'éventualité d'instaurer un maximum des prix du pain et de la viande, et dénonce la non-conformité des mesures et poids chez les marchands (*Ibid.*, 2 E 105 *bis*, fol. 192).

ville de Quimper aux états de Bretagne pour la session de 1732 (99). En juillet 1742, il est de nouveau député aux états (100) et, en novembre 1746, la communauté de ville « l'agrège » à Louis Frollo de Kerlivio, conseiller au présidial, pour représenter Quimper à l'assemblée bretonne, sur accord sollicité auprès du duc de Penthièvre, gouverneur de la province (101), accord obtenu sans difficulté.

Bref aucun fait vraiment saillant n'apparaît dans l'existence du « premier magistrat de Cornouaille ». En mai 1757, il cède son office à son fils aîné, mais obtient du roi d'être nommé « sénéchal associé » — et cela pendant neuf ans par reconduction triennale — « en considération des services rendus [...] pendant plus de trente ans » et pour récompenser également ses « talents et capacités » (102). En avril 1766, le voici sénéchal honoraire (103).

Qu'il ait été un serviteur zélé de la couronne et ait eu le sens du bien public à quelques faiblesses près, ainsi qu'il sera vu ci-après, ne peut sans doute être nié puisque aussi bien M[e] Rannou, doyen des avocats, d'une probité unanimement reconnue (104) fait un vibrant éloge du sénéchal démissionnaire, le 15 juin 1757, devant le présidial au complet, les avocats en corps et bien sûr le nouveau sénéchal, en saluant son dévouement au roi et au public, son intégrité, son expérience et ses lumières (105). Rien ne permet de penser que le probe Rannou ait forcé la note pour raison de bienséance.

Cependant quelques notables quimpérois ne partagèrent pas l'avis de M[e] Rannou et Hervé-Gabriel a dû supporter de farouches inimitiés, qui furent durables.

De solides inimitiés locales

Le 29 septembre 1732, Nicolas Loëdon, avocat, receveur de la capitation pour la ville de Quimper, se plaint à l'intendant des Gallois de La Tour que la population est déchaînée contre lui tandis que le subdélégué — Bobet de Lanhuron — lui refuse tout soutien et que le sénéchal lui doit quatre années d'impôt (106). L'exemple du magistrat a dû faire école ! Loëdon signale dans la même lettre qu'il a employé toutes les voies de la politesse envers Silguy et, en exécution des ordres de l'intendant lui-même, a dû se résoudre à exiger le paiement du montant des sommes que lui refuse le sénéchal des vassaux de ce

(99) *Ibid.*, 2 E 103 *bis*, fol. 41 r°.

(100) *Ibid.*, 2 E 105, fol. 45 r°.

(101) *Ibid.*, 2 E 105, fol. 103 r°. Ce Frollo de Kervilio est le père de celui avec lequel Jean-Hervé de Silguy sera lié en amitié et en affaires.

(102) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 41, fol. 116 r°. — Arch. dép. Finistère, B 2667, fol. 15 et 16.

(103) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 41, fol. 181 r°.

(104) Arch. dép. Finistère, 105 J 505, lettre de Le Baron de Boisjaffray, avocat à Quimper, à Briand du Stang, 26 août 1760.

(105) *Ibid.*, B 74, fol. 181 r°.

(106) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2123.

dernier, c'est-à-dire de ses fermiers. Selon le malchanceux receveur, Silguy aurait clamé publiquement qu'il ferait « tout le mal souhaitable au représentant du fisc lors des prochains États de Bretagne ». Enfin le plaignant laisse entendre qu'il existe une connivence entre le sénéchal mauvais payeur et le sub-délégué (107).

Loëdon ajoute que « Monsieur de Silguy ne paie personne, pas même les dettes les plus nécessaires pour la vie et ruine beaucoup de pauvres habitants ». La charge est certainement outrée, mais Hervé-Gabriel doit déjà être considérablement endetté. En effet, après son décès, une correspondance entre ses fils Toussaint et Jean-Hervé — datée d'octobre 1769 — précise que le défunt a plus de 80 000 livres de dettes, dont certaines « anciennes », ce qui donne quelque crédit aux assertions de Loëdon en 1732 (108).

Loëdon semble d'ailleurs avoir été à l'origine d'une cabale anti-Silguy. Le 19 novembre 1736 (109), Huchet d'Angeville, avocat et procureur au présidial, écrit à Hervé-Gabriel qui assiste aux états de Bretagne à Rennes : « On a vu avec indignation toutes les impostures qu'on vous a imputées... faits aussi graves pour l'honneur [...] (mais) il n'est pas jusqu'aux artisans qui ne s'élèvent contre ce qu'on vous impute à l'égard du peuple dont ils vous nomment le père et le soutien. » Des libelles ont donc pris à partie violemment le jeune sénéchal de Quimper : homme en vue dans la bonne société de la ville, en butte à l'hostilité et à la jalousie déclarées d'une partie des notables locaux, capable sans doute de s'endetter outre mesure — voire d'être mauvais payeur — il ne pouvait qu'être la cible, périodiquement, de malveillances et ragots, vite colportés dans une petite cité d'à peine 8 000 âmes. Et il lui arrive aussi de prêter le flanc aux malveillances.

Ainsi une lettre adressée de Rennes le 15 mars 1749 au sénéchal de Quimper, probablement par le procureur du roi près le parlement, mentionne un procès que le magistrat vient de perdre en appel devant ledit parlement. Son

(107) *Ibid.*, *id.* Le 19 janvier 1734, le sieur Raillard, nouveau receveur de la capitation, écrit à l'intendant qu'il lui est impossible de faire payer Silguy, « ne trouvant pas des officiers dans ce département qui veuillent le contraindre ». Raillard n'étant pas suspect de complaisance envers Loëdon, puisqu'il est du nombre de ceux qui eurent à se plaindre en 1732 des irrégularités du personnage, on constate que le sénéchal de Quimper prend des libertés avec l'impôt. Du reste, il n'est pas le seul : nombreux sont les officiers du présidial qui négligent de se mettre à jour.

Ce Nicolas Loëdon fera encore parler de lui. Receveur des deniers d'octrois de la ville depuis quelques années, il sera l'objet, lors de la délibération de la communauté de ville du 30 décembre 1739 (Arch. dép. Finistère, 2 E 104, fol. 96 v°), d'une sévère admonestation pour cause de malversation présumée (omission d'une inscription de recette dans son livre de comptes) et, le 6 mai suivant, (*ibid.*, 2 E 104, fol. 106 r°-v°), les délibérants de la communauté lui reprocheront de récuser la nomination de deux commissaires aux comptes, comptes qu'il a refusé de soumettre à la communauté.

On précisera ici qu'en décembre 1732, l'intendant avait destitué l'indélicat receveur — il percevait la capitation depuis deux ans — et ordonné à la communauté de ville d'en nommer un autre. Le choix désigna le sieur Raillard (*ibid.*, 2 E 103 *bis*, fol. 44 v°, 45 r°-v°).

(108) *Ibid.*, 49 J 187.

(109) *Ibid.*, 49 J 210.

correspondant, visiblement irrité, n'hésite pas à parler de la conduite déréglée de Silguy, au moment où, à son domicile quimpérois, il a menacé d'un coup de pistolet l'huissier venu lui signifier l'arrêt de la cour (110) ! Cet arrêt est, en effet, l'aboutissement d'une affaire que nous avons déjà évoquée, puisqu'il s'agit de la plainte de Mme Gouesnou de Keraval, née Dondel, veuve de celui qui vendit la charge de sénéchal à Hervé-Gabriel, et qui, à défaut d'obtenir justice devant le présidial de Quimper, avait porté le procès devant le parlement (en 1746) où elle obtint gain de cause, comme on l'a vu. Au même moment, le sénéchal de Quimper doit subir une instance portée d'abord au siège royal de Brest puis en appel au présidial de Quimper : son parent, Joseph-Marie de La Fruglaye de Kervers, lui avait prêté 7 000 livres en 1743, prêt dont Silguy n'a pas honoré une seule annuité d'intérêts pendant sept années écoulées ; en 1747, il refusa même de comparaître à une audience du présidial ! (111).

On comprend mieux la réflexion de l'abbé Marin, beau-frère d'Hervé-Gabriel, dans une lettre du 12 janvier 1753 où il assure que « [...] l'autorité (du sénéchal) [...] fait trembler tous les officiers du présidial de Quimper » (112). Même en admettant que la formule soit excessive, on imagine que les juges du siège puissent ressentir quelque appréhension à mettre en cause à travers un procès la notoriété et la réputation du premier d'entre eux, outre que les relations d'amitié, de clientèle et de parentèle ont pu se tisser au sein ou autour de ce corps judiciaire, renforçant la solidarité corporative.

La famille Silguy bénéficie d'ailleurs de solides soutiens à Quimper. A la fin de la décennie 1750-1760, une affaire quelque peu délicate oppose le bureau de la commission intermédiaire des états de Bretagne à Rennes à sa délégation de Quimper, à propos justement des Silguy, affaire dont l'essentiel de la documentation se trouve dans le compte rendu des séances de la commission de Rennes pour l'année 1759 (113). Armand Rébillon a évoqué ce contentieux dans ses *États de Bretagne* (114).

---

(110) *Ibid.*, 49 J 138. L'arrêt est du 9 mai 1746 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 1396, arrêts de la Grand-Chambre). L'arrêt prononce la saisie réelle de l'office de sénéchal de Quimper.

Hervé-Gabriel n'est décidément pas à l'abri de sévères reproches ! Entre autres, il se montre particulièrement susceptible sur les questions de préséance, bien à tort, semble-t-il. Ainsi lors de la réunion de la communauté de ville du 17 janvier 1737 (Arch. dép. Finistère, 2 E 104, fol. 38-39), il fait irruption en pleine séance présidée par Hyacinthe de Marigo, l'un des juges les plus anciens, unanimement respecté, député de Quimper aux états venu faire son rapport, et lui ordonne de lui laisser la présidence de séance comme revenant de droit au sénéchal. Ce que refuse Marigo, soutenu par l'ensemble de l'assemblée qui déclare Silguy « mal fondé à troubler un usage établi ». Les membres du corps de ville se disent d'ailleurs indignés de la conduite emportée du magistrat. Ce genre d'accès injustifié de colère — Hervé-Gabriel claqua la porte après avoir insulté le syndic de séance — n'a pu que porter préjudice à la réputation locale du sénéchal.

(111) Arch. dép. Finistère, 49 J 283. En février 1751, enfin, Hervé-Gabriel rembourse Mme de Keraval-Dondel (*ibid.*, 31 C1 118, fol. 5 r°).

(112) *Ibid.*, 49 J 301.

(113) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3815, fol. 553 r°-v°, 575 r°-v°..., 625, 890, 1050, 1123, 1226. — Arch. nat., H 607.

(114) Armand RÉBILLON, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789 : leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris, 1932, p. 484-487.

En 1759, Hervé-Gabriel est, depuis plusieurs années déjà, commissaire du bureau de Quimper et correspondant du bureau « central » de Rennes. Cette même année, il a été nommé à la grande députation des états à Versailles, et ses huit collègues du bureau de Quimper ont désigné son fils Jean-Hervé, nouveau sénéchal en titre depuis deux ans — le père, on l'a vu, étant devenu sénéchal associé — pour lui succéder, provisoirement au moins, à la fois comme commissaire et correspondant, cette dernière nomination devant recevoir l'agrément du bureau de Rennes. En juin 1759, les commissaires rennais refusent la « correspondance » à Jean-Hervé et l'attribuent à Royou de Kerliezec, avocat à Quimper (115). Le 1er juillet 1759, les commissaires de Quimper protestent et sollicitent la révocation de Royou, prétextant que ce dernier ne serait pas bien considéré par le maire et les échevins et pas davantage par la population « qui ne sait pas obéir à ses égaux », puisque aussi bien Royou est roturier et simple procureur du roi de la maréchaussée.

Le bureau de Rennes répond le 5 juillet que le remplacement d'Hervé-Gabriel à la correspondance s'explique par sa longue absence de Quimper (la députation en cour dure deux ans) et par les plaintes réitérées d'habitants de la ville contre leur sénéchal qui, en qualité de commissaire, aurait commis de graves irrégularités dans la confection des rôles de la capitation depuis 1735 et dont la correspondance aurait été ternie par le défaut de paiement exact aux plaignants et à d'autres habitants des indemnités dues pour le logement des troupes de passage ou la fourniture de lits aux casernes, et cela avec la complicité de ses collègues du bureau de Quimper ! De plus, ajoutent les commissaires de Rennes, cumuler les deux fonctions — commission et correspondance — n'est pas conforme à l'usage, outre que nommer le fils à la place du père, c'eût été l'exposer à devenir suspect. « Nous les estimons trop l'un et l'autre pour les desservir ainsi », assurent les gens du bureau de Rennes dont la

---

Les *correspondants* sont apparus en 1733 : ils s'occupent du service du casernement, reçoivent des fonds des états — de la commission intermédiaire depuis 1734 — pour payer les indemnités aux ménages requis de fournir aux casernes (soit de loger des soldats, soit de prêter des lits et ustensiles...) et aux propriétaires de chevaux et voitures réquisitionnés pour les convois.

La *commission intermédiaire* est une institution déléguée des états, comprenant dix-huit commissaires à Rennes au bureau central (six de chaque ordre, élus par leur ordre respectif), ils sont chargés du contrôle du recouvrement des impôts, de répartir entre les correspondants les fonds du paiement des indemnités du casernement ; ils s'occupent aussi du financement des grands travaux de voirie (réseau routier) entre autres.

La *députation en cour* est un honneur recherché auquel s'attache une rémunération élevée, mais la mission n'a qu'une importance médiocre : les députés ne sont que de simples porteurs de mémoires, de remontrances respectueuses...

(115) C'est le frère de Jacques Corentin Royou, avocat lui aussi, qui, à la fin des années 1750, devient procureur fiscal de la baronnie du Pont et dont une fille épousera Élie Fréron — cousin des Royou — en 1766. Ils sont issus de Guillaume Royou, greffier de l'officialité, procureur et notaire de la juridiction des regaires de Quimper au début du XVIIIe siècle.

sincérité n'est peut-être pas feinte, accompagnée d'un réel souci d'accommodement (116).

On apprend de surcroît, par la même lettre, que Royou a donné des preuves de probité comme associé à la confection des rôles de la capitation —ce qu'ont volontiers reconnu des membres du bureau de Quimper — et que le fait qu'il est roturier n'exclut pas l'intérêt qu'il porte au bien public car « bon nombre de correspondants ne sont pas nobles ni n'exercent pas au service du Roi et ils n'en sont pas moins dignes d'éloges ». Cette argumentation du bureau de Rennes ne convainc pas les commissaires de Quimper qui, par une lettre du 22 juillet suivant, persistent à demander le renvoi de Royou et proposent, le 6 août, à leurs collègues rennais, d'attribuer la correspondance à du Boishardy, procureur au présidial et maire de Quimper, mais essuient un refus poli (117).

Près de trois mois plus tard, le 4 novembre, l'intendant Le Bret reçoit un prétendu « Mémoire des habitants de Quimper », adressé au contrôleur général des Finances. Le Bret en réfère aussitôt à la commission intermédiaire de Rennes qui rapporte le fait au bureau de Quimper. Ce dernier répond par une longue lettre dans laquelle il dénonce le nouveau libelle diffamatoire contre les Silguy et les commissaires de Quimper, « imposture rédigée par de mauvais citoyens qui ne représentent qu'eux-mêmes » et parmi lesquels figure... Loëdon — toujours lui — devenu procureur au présidial, personnage turbulent et « ennemi déclaré de l'obéissance », dont on rappelle avec insistance qu'il fut dans le passé destitué de la recette de la capitation et que, calomniateur impénitent, il a été flétri publiquement par ordonnance de l'intendant et condamné par un arrêt du parlement à faire des excuses à un maire de Quimper. Quant aux affidés de Loëdon, signataires du libelle, l'un — le sieur Picard, également procureur au présidial — s'adonne notoirement à la boisson, l'autre, le sieur Flamant, est un cabaretier employé par le beau-père de Royou, marchand de vin en gros (118).

Ainsi, à la tête des cabalistes, on retrouve Nicolas Loëdon ! On comprend que, dans une lettre adressée à Jean-Hervé, depuis Paris, Silguy père écrive que

(116) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3815, fol. 553-554. Ce type d'indélicatesse dont Hervé-Gabriel se trouve suspecté à dû se produire souvent dans les villes bretonnes quand un correspondant négligent ou prévaricateur parvenait à bénéficier de la complaisance voire de la complicité des notables du lieu, amis ou alliés, entre autres des membres de la communauté de ville. Les 16 et 17 octobre 1754, une centaine de chefs de ménage de Quimperlé (2 000 habitants à peine) font rédiger devant notaire une plainte contre le sieur Frogerays, notaire, subdélégué, correspondant de la commission intermédiaire qui, après avoir reçu l'argent des indemnités du casernement pour 1747 et 1748, a payé avec un extrême retard et à un taux insuffisant, ou pire, a « omis » de payer de nombreux ménages. Selon les plaignants, des familles attendent leurs indemnités depuis dix ans, parfois vingt. Les requêtes précédentes adressées au sénéchal de Quimperlé ont subi une fin de non-recevoir à chaque fois, le magistrat déclarant qu'il ne peut intervenir ! (Arch. dép. Finistère, 4 E 233-154). Les états n'exigeaient pas de cautionnement des correspondants !

(117) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3815, fol. 890-891.

(118) *Ibid.*, C 3815, fol. 1123 *sqq.*

« Loëdon est un monstre en tout genre et un fripon » (119), en réponse à une missive reçue récemment où son fils évoquait le comportement de Royou —l'un des amis de Loëdon — qui « fait toujours preuve de la plus grande impertinence [...] (et) a mendié chez tous les avocats un certificat de probité et de distinction qu'ils lui ont tous accordé ». Jean-Hervé ajoute : « On m'assura hier que sa cabale s'est encore assemblée, que Loëdon, Picard et autres, couraient les boutiques pour faire signer des placets et requêtes dans lesquels on fait dire au peuple que Kerliezec-Royou est seul capable d'être correspondant, [...] placets qui doivent être adressés aux commissaires à Rennes (120). Dix mois plus tard, le jeune sénéchal, indigné, mande à son père que Royou, lors de la distribution des indemnités du casernement pour 1759, a fait payer les artisans au-dessous du taux (121).

L'affaire se clôt, semble-t-il, à la fin de 1760 par la démission de Royou — reçue à Rennes le 26 décembre 1760 — dont le bureau de Rennes n'a pas été particulièrement satisfait (122). Déjà, dans une lettre adressée le 29 décembre 1759 par les commissaires rennais à leur correspondant à Quimper (123), il est reproché à ce dernier d'avoir voulu assujettir aux fournitures au casernement (lits, ustensiles...) les maisons de retraite, les ecclésiastiques — y compris le collège des Jésuites — ainsi que les nobles, sans passer par l'accord des intéressés. Il semblerait donc que Royou ait voulu délibérément contraindre à un service dont ils sont exempts la noblesse et le clergé de Quimper : tentative de revanche — maladroite — du roturier méprisé (ou s'estimant tel) sur le petit monde solidaire des privilégiés de sa cité ? En tout cas, cela ne lui a pas été pardonné (124). Fin décembre 1760, les commissaires de Quimper proposent comme correspondant Michel Bobet de Lanhuron, juge au présidial, et le bureau de Rennes donne son aval (125).

On notera au passage, à l'instar d'Armand Rébillon, que dans cette crise entre le bureau de Rennes et celui de Quimper, les commissaires de ce dernier bureau (six sur neuf étant des privilégiés, trois nobles et trois ecclésiastiques)

(119) Arch. dép. Finistère, 49 J 133, lettre du 13 août 1759. Il est vrai que quinze ans auparavant, Nicolas Loëdon avait été le procureur de la veuve Keraval-Dondel dans le procès qui opposait cette dernière au sénéchal de Quimper, son débiteur ! On comprend que Silguy ait eu, ici encore, la rancune tenace !

(120) *Ibid.*, *id.*, lettre du 6 août 1759.

(121) *Ibid.*, *id.*, lettre du 3 juin 1760.

(122) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3817, fol. 123. Ladite démission fut sans doute « encouragée ».

(123) *Ibid.*, C 3815, fol. 1226.

(124) Les plaintes contre ledit Royou n'ont pas manqué pendant son court mandat. Le 15 janvier 1760, les fermiers des devoirs de Bretagne dénoncèrent au bureau de Rennes l'inscription par le correspondant de Quimper, au rôle du casernement, du sieur Deslandes, receveur des devoirs, donc exempté de l'obligation (*ibid.*, C 3816, fol. 1290). Quelques semaines plus tard, plusieurs habitants de Quimper clament leurs griefs à l'encontre du même Royou (*ibid.*, C 3816, fol. 1540) accusé de malversations... Enfin, en juin suivant, le bureau de Quimper vient au secours des plaignants : cependant le bureau de Rennes exige des preuves (*ibid.*, C 3816, fol. 2018).

(125) *Ibid.*, C 3817, fol. 123.

n'hésitèrent pas à adresser un mémoire aux autres bureaux diocésains de Bretagne dont six (sur huit) approuvèrent sa « résistance ». A la session d'automne 1760 des états, la question fut débattue, la noblesse soutenant les commissaires de Quimper. Le 22 octobre, après délibération et vote, les états obligèrent le bureau de Rennes à nommer des candidats présentés par les diocèses et interdirent de les révoquer sans l'accord des commissaires diocésains (126).

En tout état de cause, Jean-Hervé de Silguy n'a été commissaire que temporairement — deux ans — au lieu et place de son père, puisque aussi bien, le 23 octobre 1760, les états renouvelèrent les membres des neuf bureaux diocésains : Silguy père se vit reconduit dans sa commission (127). Jean-Hervé avait toutefois pris ses responsabilités à cœur : le 23 juillet 1759 — il vient à peine d'entamer son mandat au bureau de Quimper — n'a-t-il pas écrit à son père, à Paris, que Charles Cossoul, l'oncle de sa femme, négociant, également membre du bureau diocésain, est « plus préoccupé de son commerce que des affaires de la province » (128) ?

Le sieur Royou, quant à lui, semble avoir continué à s'attirer les foudres des notabilités quimpéroises (129). Hervé-Gabriel, dont la nouvelle nomination vaut renouvellement de confiance en dépit des accusations passées de cabalistes acharnés à le perdre, exerce son mandat jusqu'à la fin de 1766 — il assiste régulièrement aux réunions du bureau diocésain — où la maladie et les infirmités l'obligent à se retirer (130).

A ce moment, il doit se trouver déjà au seuil de l'impotence. Depuis le commencement de 1765, Silguy père est sérieusement handicapé : Françoise, sa belle-fille, écrit à Anne Cossoul, veuve La Poterie, le 14 mai 1765, que « nous sommes indispensablement obligés de vivre avec mon beau-père, à qui il faut des soins et de la tranquillité » tout en se plaignant du caractère du vieillard, difficile à vivre (131). Ce dernier est veuf depuis 1753 (132) : sa femme est morte à cinquante ans, enfermée au couvent des Hospitalières à Quimper, malgré elle, semble-t-il, et ce depuis mai 1749, sur présomption de dérangement men-

(126) A. RÉBILLON, *op. cit.*, p. 465.

(127) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3817, fol. 112.

(128) Arch. dép. Finistère, 49 J 133.

(129) Dans une lettre adressée au gouverneur de Bretagne, le 29 septembre 1762, le sieur Laennec — le père du célèbre médecin —, « lieutenant-maire » de Quimper (c'est-à-dire premier adjoint) dénonce les actions de Royou, membre du corps municipal dont il trouble l'harmonie, parlant avec mépris de la communauté de ville... et ledit Laennec de rappeler que Royou, accusé d'avoir prévariqué lorsqu'il était correspondant, fut destitué après un court mandat (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 556-557). Le manque de documentation incite à la prudence.

(130) Arch. dép. Finistère, 1 C 75.

(131) *Ibid.*, 49 J 187.

(132) Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux de la Chandeleur, sépultures, 1753. Il survit quinze années à son épouse et meurt le 15 avril 1768 en son hôtel, place Saint-Corentin, même paroisse.

tal (133). De Marguerite-Jeanne Marin, épouse effacée, sans doute très soumise à un mari dominateur et autoritaire, nous n'avons guère de renseignements à l'exception d'une lettre du 10 décembre 1731 dans laquelle la jeune femme se plaint de ne pas recevoir de courrier — Hervé-Gabriel assiste aux états à Rennes — et s'inquiète humblement de la santé de l'absent, en femme aimante et obéissante (elle se dit la « servante » de son époux) [134], à l'exception aussi d'un portrait du début des années 1740 peint par Nicolas de Largillière qui fit également celui du sénéchal de Quimper — le couple profita d'un séjour à Paris pour faire une commande à l'illustre artiste — portrait qui montre une femme vieillissante, dans sa quarantaine, vêtue fort bourgeoisement, au visage affable, qui dut être jolie, tandis que, sous sa perruque poudrée, l'austère Hervé-Gabriel semble vouloir poser comme un magistrat (135).

Un père exemplaire mais exigeant

Il est banal de dire que la quête de la consécration d'une réussite sociale se traduit aussi, à cette époque surtout, par le souci de se faire portraire par un maître de renom et de laisser son image à la postérité au moins familiale. Mais là ne s'arrêtent pas les ambitions de Silguy. L'une des préoccupations majeures du sénéchal de Quimper fut, on s'en doute, d'assurer l'avenir de ses trois garçons survivants (136).

Pour l'aîné : la magistrature

L'aîné, Jean-Hervé, prend la succession de son père au présidial où il devient sénéchal le 10 mai 1757, sur résignation paternelle (137). Il a fait ses études de droit à Rennes et il y a été reçu « avocat au parlement » — c'est-à-dire reconnu comme tel par la cour et inscrit sur ses registres — très tôt, semble-t-il, à vingt ans à peine, comme le confirme une attestation extraite des registres du parlement (138) dans laquelle il est dit « licencié aux lois ». Au commencement des années 1750, Jean-Hervé réside à Paris : il ne semble pas que les longs séjours qu'il fait dans la capitale aient été destinés à parfaire son droit, puisque aussi bien il ne figure pas dans les index ni dans les registres d'inscription de la faculté de droit de Paris (139).

Une lettre adressée de Paris, le 30 août 1751, à Hervé-Gabriel à Quimper, donne quelques indications vagues. Jean-Hervé a pris pension dans une mai-

---

(133) Le 19 janvier 1753, l'abbé Marin écrit à son beau-frère qu'il est persuadé qu'il n'y avait pas d'autre solution et que Hervé-Gabriel agit pour le bien de sa femme, mais il le prévient tout de même que les habitants de Quimper « murmurent »... (Arch. dép. Finistère, 49 J 301).

(134) *Ibid.*, 49 J 138. L'orthographe est purement phonétique, le style relève du charabia.

(135) Arch. privées de la famille Silguy.

(136) Sur la progéniture d'Hervé-Gabriel, voir le tableau généalogique.

(137) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 41, fol. 24 r°, provisions de l'office de sénéchal de Quimper en faveur de Jean-Hervé de Silguy.

(138) Arch. privées de la famille Silguy.

(139) Arch. nat., MM 1084, 1085, 1157, 1158, 1165.

son bourgeoise : son hôte souligne que le jeune homme a prévu de prolonger d'un mois son séjour parisien, puis d'aller à Rennes assister à la tenue des états et de « se conformer après son voyage à vos intentions, soit pour retourner auprès de vous, soit pour revenir à Paris. Dans le temps qu'il est resté au logis, je n'ai rien trouvé que d'aimable et de sociable dans sa pratique, beaucoup de politesse et de savoir-vivre, une façon aisée, de l'inclination et de l'amour pour la lecture, mais aimant à voltiger et à cueillir des fleurs dans les livres, sans, je le pense, beaucoup s'y arrêter. Ami des spectacles, partisan des plaisirs, passionné par le sexe, en un mot curieux des divertissements conformes à son âge, il partageait son temps entre l'étude et les amusements » (140). Mentionnons une lettre de mars 1753 de Jean-Hervé à son père dans laquelle le fils évoque un séjour durable dans la capitale (141), et avouons notre incapacité à préciser les motifs de ces longs stages : a-t-il fréquenté tel cours de littérature, a-t-il été admis dans tel salon ? Par contre il est fort probable que ses premiers contacts avec Fréron — qui n'est pas encore célèbre — datent de ces années de jeunesse heureuse et libre, sinon frivole.

Le second fils d'Hervé-Gabriel, Toussaint-François-Marie, fera carrière dans la marine royale. Nous reparlerons de lui ultérieurement après nous être intéressé au cadet, normalement destiné au sacerdoce par ses parents.

Dans la famille Silguy, c'est devenu une tradition d'avoir un ecclésiastique par génération, séculier ou régulier, ou une religieuse. Hervé-Gabriel a vu un frère se faire tonsurer puis accéder à la prêtrise (142). En 1689, une de leurs tantes, fille de Guillaume de Silguy, sieur de Coatirbescond, prononce ses vœux solennels aux Carmélites de Ploërmel (143) où elle rejoint son aînée qui l'a précédée d'une douzaine d'années (144). Dix ans plus tard, Françoise, leur cadette, devient ursuline à Saint-Pol-de-Léon sous le nom de mère de Saint-Augustin (146). Déjà au commencement du XVIIe siècle, lors du partage des biens de Jean de Silguy, grand-père de Guillaume, est mentionné un fils du défunt, religieux à Landévennec (146), et, au siècle précédent, des prêtres ornent la maison de Silguy : en 1540, Yves de Silguy est signalé comme chapelain de Notre-Dame de Recouvrance et il est lui-même le neveu d'Hervé de Silguy, prêtre (147).

Le cadet : rebelle à la vocation religieuse

Le jeune Hervé-Gabriel — il est né, rappelons-le, en 1739 — commence ses

(140) Arch. dép. Finistère, 49 J 206.

(141) Arch. privées de la famille Silguy.

(142) Arch. dép. Finistère, 49 J 457. Il n'a pas été possible de découvrir quelque renseignement sur ce prêtre, même pas son titre clérical dans les registres du contrôle des actes des bureaux des diocèses bas-bretons.

(143) *Ibid.*, 49 J 180. Il s'agit de Marie de Silguy.

(144) *Ibid.*, B 1382. Il s'agit de Marie-Ursule de Silguy.

(145) *Ibid.*, B 590. Le vêture est du 3 septembre 1701.

(146) *Ibid.*, 49 J 40.

(147) *Ibid.*, 49 J 2 et 17.

études au collège de Quimper — tenu par les jésuites jusqu'en 1762 — où il retrouve son frère Toussaint, son aîné de neuf ans, mais qui doit peiner dans ses études, Jean-Hervé les ayant lui-même précédés (148). En 1750, les deux frères vivent dans une pension pour écoliers bien que leurs parents demeurent à proximité du collège ! Toujours est-il que cette pension est décriée par les jésuites et, le 24 avril 1750, le révérend père de Saint-Malon écrit au sénéchal de manière significative : « [...] sur les plaintes qu'a faites Mgr l'évêque du dérangement de la pension où sont vos enfants et surles bruits désavantageux qui en courent dans toute la ville [...] (et) qui ne sont que trop bien fondés, le père recteur nous a ordonné de ne plus recevoir en classe aucun écolier qui demeure en cette maison jusqu'à ce qu'il ait changé de pension » (149). Suit une autre lettre, le 13 juin, après que le sénéchal a repris Toussaint à son domicile : « Il est enfin temps de retirer votre fils — c'est-à-dire Hervé-Gabriel — tous les honnêtes gens crient contre cette pension [...] ; il s'y est commis des horreurs que je n'ose vous mander. Notre parti est pris d'en retirer tous nos écoliers. Votre cadet [...] ne fait plus rien en classe » (150).

C'est certainement l'indolence quimpéroise du jeune collégien qui incite son père à le mettre au collège de La Flèche, tenu également par les jésuites, puis à Paris, au collège de Navarre, en 1759, l'expérience de La Flèche n'ayant sans doute pas été probante, tant du point de vue des résultats scolaires que de celui de l'ardeur au travail (151). C'est à La Flèche que l'adolescent a reçu la tonsure, en avril 1753 (152). Déjà, le 13 avril 1749, alors que le gamin n'est pas encore entré au collège de Quimper, Le Chapelier, avocat à Rennes — il s'agit du père du célèbre député de la Constituante — qui connaît bien Silguy puisqu'ils ont siégé ensemble aux états, lui mandait : « Avez-vous fait tonsurer votre fils ? Il n'y a point de temps à perdre. L'abbé (il s'agit de Louis-Alexandre Marin, abbé de Lantenac, donc du beau-frère du sénéchal de Quimper) est à ma connaissance « persécuté » par les premiers de la ville (de Rennes) pour le bénéfice dont il est présentateur [...] ; les moines bénédictins le sollicitent fortement pour qu'il remette ce bénéfice dans la mense abbatiale [...] en le conférant à un moine ; je lui représente plus fortement encore qu'il le doit à son neveu [...]. Cinq cents livres de rentes et quittes de toute charge ne sont point à négliger [...]. » (153).

Finalement, c'est le 3 septembre 1753 que l'abbé Marin nomme le jeune clerc tonsuré, son neveu, au prieuré commendataire de Notre-Dame-du-Clos

(148) La série D (Collèges) des Archives départementales du Finistère est fort chétive. Les listes d'écoliers ont quasi toutes disparues. Quelques épaves subsistent.

(149) *Ibid.*, 49 J 613. Le R.P. de Saint-Malon est l'un des régents.

(150) *Ibid.*, *id.*

(151) *Ibid.*, 49 J 133. Lettre de Jean-Hervé à son père, du 25 février 1760, qui relate ce « cursus », outre, dans 49 J 138, une supplique du sénéchal adjoint de Quimper au comte de Saint-Florentin (1760, sans date précise), où le magistrat précise que le fils dissipé, qui a vingt ans échus, s'apprête à fréquenter la classe de philosophie et n'est pas très avancé dans ses études.

(152) *Ibid.*, 49 J 301, lettre du 27 avril 1753, de l'abbé Marin à son beau-frère.

(153) *Ibid.*, 49 J 138.

— ce bénéfice auquel faisait allusion Le Chapelier — dépendant de l'abbaye de Lantenac, dans le diocèse de Saint-Brieuc, et dont le revenu servira ultérieurement, à la veille de son ordination, de titre clérical au jeune aspirant à la prêtrise (154). On peut imaginer que son père, avide de considération, envisage pour lui une belle carrière ecclésiastique couronnée au moins par l'obtention d'un riche canonicat, voire d'une abbaye (ou les deux à la fois comme l'abbé Marin), si ce n'est l'accès à l'épiscopat, promotion dont l'honneur ne pourrait qu'augmenter le lustre de la famille (155). Encore fallait-il que le jeune homme se sentît une vocation, ce qui n'est pas le cas précisément.

Car son installation au collège de Navarre, l'un des plus réputés de Paris, ne semble pas avoir arrangé les choses, et Silguy père n'a certainement pas nourri les illusions de l'évêque de Quimper (156). Aussi bien les craintes paternelles ont vite été justifiées : en juin 1759, Jean-Hervé, correspondant avec son père — ce dernier est à la grande députation des états à Versailles et peut surveiller passablement son jeune fils puisqu'il fait lui-même élection de domicile à Paris — en réponse à un courrier désabusé qu'il vient de recevoir du vieillard, laisse encore entrevoir quelque espoir : « Ce que vous me marquez de mon frère nous afflige tous [...]. J'ai toujours craint qu'il n'eût resté quelque temps sur le pavé de Paris. Il est timide et doux [...], il a de bien bonnes qualités [...], des mœurs pures. Il ne faut que réveiller un peu sa paresse et modérer sa légèreté et son envie de courir [...]. Nous le conjurons de vous donner un peu plus de consolation [...], qu'il est plus que temps de cesser d'abuser de vos bontés. » (157)

La crise, définitive, éclate à la fin de la même année quand le jeune « abbé » — c'est le terme courant pour désigner les clercs tonsurés — se met à exprimer violemment son refus d'embrasser l'état ecclésiastique où, selon lui, il ne pourrait qu'être malheureux. Au début du mois de novembre, Jean-Hervé reçoit une lettre de son jeune frère et en livre aussitôt la teneur à leur père. A propos de la déception infligée à ce dernier, « l'abbé » dit son désarroi : « Je sais combien il désire d'avoir un bon ecclésiastique dans sa famille, mais il vaut mieux n'en avoir pas que d'en avoir un mauvais. Aussi j'implore votre secours [...], adoucissez l'esprit de mon cher père, préparez-le à recevoir cette nouvelle [...], je serai au désespoir d'être un sujet de chagrin. » Il envisage même d'entrer dans le régiment de Brie-Infanterie (158) ! Voilà exprimé sans détour son dégoût pour la carrière ecclésiastique.

(154) *Ibid.*, 4 E 216-46.

(155) Le sénéchal de Quimper est lui-même neveu de François-Hyacinthe de La Fruglaye, évêque de Tréguier de 1731 à 1745, ancien chanoine et vicaire général de Quimper (*Ibid.*, 49 J 209, lettre du 3 octobre 1733).

(156) L'inscription au collège de Navarre, difficile et coûteuse, a été obtenue par Silguy avec l'appui d'Auguste Farcy de Cuillé, évêque de Quimper ; il s'agit d'une maison « où il sera très bien tant pour la science que pour la piété », où il pourra enfin « épanouir ses heureuses dispositions et réparer le temps perdu » (*Ibid.*, 49 J 133, lettre du 5 juillet 1759, de Jean-Hervé à son père, où le fils rapporte les propos de l'évêque à son retour de Paris).

(157) *Ibid.*, 49 J 133, lettre du 15 juin 1759.

(158) *Ibid.*, *id.*, lettre du 7 novembre 1759.

Et, au commencement de 1760, il faut bien se rendre à l'évidence. Jean-Hervé se désole de la dissipation de son frère (159) qu'il juge irrécupérable sous le coup de la colère : « L'abbé n'a aucun ordre ni principe de conduite [...]. Si vous parvenez à lui obtenir une lieutenance d'infanterie [...], il quitterait peut-être encore son nouvel état [...], il est âgé et incapable de travail », écrit-il le 14 mai 1760 (160). A Paris, le malheureux père désespère de ce fils qui lui vaut bien des désagréments : le 11 mars 1760, il a déjà laissé éclater son indignation, ayant appris — il le rapporte à son aîné — que l'« abbé » s'est mis en relation avec l'évêque de Quimper pour lui faire part de son refus de devenir prêtre et cela à l'insu de la famille (161) ; le vieil homme ajoute que « l'esprit de libertinage du petit Kervélégant avec lequel il est extrêmement lié et sa grande paresse naturelle l'ont achevé ». Il lui est difficile d'admettre que son cadet n'a pas besoin d'être sous influence pour « mal faire » (162).

On imagine l'accablement paternel — Silguy souffre de surcroît d'un accès de goutte —, d'autant que le fils ingrat a débité, devant l'évêque, des impostures au sujet de l'état que sa famille veut lui imposer (163). L'ultime solution est donc de faire entrer le prêtre manqué dans la carrière des armes. Au printemps de 1760, Silguy adresse une supplique au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État à la Maison du roi, document duquel nous extrayons un passage éloquent : « Resté veuf il y a plusieurs années avec une fortune très médiocre et trois enfants [...], le dernier s'est dégoûté de l'état ecclésiastique et paraît souhaiter ardemment d'entrer dans l'armée ou la marine. Agé de vingt et un ans, il est trop avancé pour solliciter une lettre de garde-marine... » (164). Le père demande donc pour son cadet la croix de l'ordre de Saint-Lazare qui permettrait au jeune homme de résigner le prieuré de Notre-Dame-du-Clos contre une pension, en faveur d'un religieux dudit ordre et d'embrasser ensuite la carrière militaire.

La démarche a une issue heureuse, puisque aussi bien nous retrouvons Hervé-Gabriel le jeune lors d'un baptême chez Jean-Hervé, en juillet 1761, avec le grade de cornette au régiment des dragons de la reine (165), et pourtant, huit ans après, en 1769, au moment du partage de la succession mobilière paternelle,

(159) *Ibid.*, *id.*, lettre à son père, 25 février 1760.

(160) *Ibid.*, *id.*

(161) *Ibid.*, *id.*

(162) Il s'agit d'Alexis-François Le Goazre de Kervélégan né en 1743, fils de François-Guillaume, conseiller au présidial ; l'adolescent a rattrapé Hervé-Gabriel puisqu'ils font leur classe de logique en même temps. Il est « flatté d'avoir Monsieur l'abbé de Silguy pour compagnon d'études », écrit le conseiller à l'ancien sénéchal le 23 juillet 1759 après avoir émis quelques doutes sur les bonnes résolutions proclamées par son jeune fils quant à son acharnement aux études (*Ibid.*, 49 J 208).

(163) *Ibid.*, *id.*, lettre du 11 mars 1760.

(164) *Ibid.*, 49 J 138. Les gardes-marine sont, rappelons-le, les élèves officiers de la marine royale, d'origine noble.

(165) Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux de Saint-Mathieu, baptêmes, 1761.

il est qualifié d'« ancien officier de dragons » (166). Il a donc quitté l'armée assez vite, ce qui paraît donner raison aux appréhensions du frère aîné quant à l'inconstance du cadet (167). Enfin, le 11 novembre 1769, à trente ans, il épouse la fille d'un marchand de Quimper, Marguerite Clémensin (168), puis se met à vivre uniquement de ses rentes et de celles de sa femme et en même temps s'adonne au jeu (169).

Toussaint, officier de marine sans relief

Toussaint de Silguy apparaît plus stable. Il est entré dans les gardes-marine en 1746, obtenant son brevet à seize ans à peine (170). En mai 1751, le voici brigadier dans le même corps (171). Dix ans plus tard, il est promu lieutenant de vaisseau (172). Enfin, en avril 1776, il termine sa carrière, à quarante-six ans, comme capitaine de vaisseau nouvellement nommé et part à la retraite nanti d'une pension annuelle de 1 500 livres (173) : des raisons de santé sont alléguées dans une des lettres qu'il a écrites à Jean-Hervé quelques années avant sa mise à la retraite (174). Ces lettres sont d'une orthographe fantaisiste ou phonétique et la syntaxe est tout aussi déplorable. Faut-il croire que les compétences — certaines au moins — techniques dans la « Royale » n'avaient pas besoin alors du soutien d'une langue claire et correcte, sinon irréprochable ? Ou que la recommandation aidant, l'état-major de la marine n'était pas très regardant sur les qualités littéraires d'une partie des jeunes recrues nobles dont on attendait d'autres talents ? (175).

Toussaint, retiré à Quimper dès 1776, y demeura célibataire jusqu'à sa mort en 1817, la même année que son frère Hervé-Gabriel (176).

(à suivre)

(166) Arch. dép. Finistère, 49 J 140.

(167) En octobre 1767, déjà mentionné comme « ancien officier », il assiste à un mariage dans l'église Saint-Mathieu de Quimper (Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux de Saint-Mathieu, mariage Laparra-Dumay).

(168) *Ibid.*, *id.*, mariages, 1769.

(169) Arch. privées de la famille Silguy. Dans une lettre du 23 février 1776 adressée à Jean-Hervé, Françoise, sa femme, lui annonce que le « chevalier de Silguy » a gagné 200 louis aux cartes.

(170) Service historique de la marine, Brest, 1 L 37, fol. 199 r°. — Arch. nat., C7-308.

(171) Service historique de la marine, Brest, 1 L 38, fol. 82 v°. — Arch. nat., C7-308.

(172) Service historique de la marine, Brest, 1 L 39, fol. 56 r°. — Arch. nat., C7-308.

(173) Service historique de la marine, Brest, 1 L 40, fol. 74 r°. — Arch. nat., C7-308.

(174) Arch. dép. Finistère, 49 J 187.

(175) Toujours est-il que « (Toussaint) son frère est bien noté dans les bureaux et fort estimé chez Monsieur le duc d'Aiguillon », écrit Jean-Hervé à sa femme le 9 décembre 1772. Archives privées de la famille Silguy.

(176) Arch. mun. Quimper, état civil, décès, 1817.

JEAN-YVES GUIOMAR

La *Galerie bretonne*. Une œuvre ambiguë

La *Galerie Bretonne* (1808, puis 1835, 1838) a fait l'objet, ces dernières années, d'études qui ont pour l'essentiel porté sur les illustrations, surtout celles de l'édition de 1808, due à la collaboration du peintre Olivier Perrin et de Louis-Auguste Mareschal, l'auteur du texte (1). Si ces travaux importants (2) ont enfin mis la *Galerie bretonne* à sa juste place et montré l'intérêt et la profonde originalité de cette œuvre, le fait que le texte y ait été quelque peu laissé de côté nous a paru appeler un complément. C'est pourquoi nous nous proposons d'esquisser ici une analyse du commentaire des illustrations.

Nous nous attacherons surtout au texte de 1835-1838, dû à Alexandre Bouët, car si les études sur les illustrations reposent, pour l'édition de 1808, sur un corpus complet (les vingt-quatre planches dessinées et gravées par Perrin, plus les dessins qu'il avait préparés en vue de l'édition complète), en revanche

---

(1) La *Galerie bretonne* est l'histoire de Corentin, un paysan de Kerfeunteun, près de Quimper, né dans une famille de laboureurs propriétaires de leur ferme. En principe le récit devait couvrir toute la vie de Corentin, mais l'édition de 1808, qui fut un échec, s'arrête à la première communion. Quant à Bouet, il va jusqu'au mariage de Corentin.

L'ouvrage publié en 1808 porte le titre de *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique* (réimpression en fac-similé en 1973 par J. Floch, Mayenne, avec le concours de la Société archéologique du Finistère). En 1834, le Brestois Alexandre Bouët met en chantier une édition complète en confiant au peintre Réveil la gravure de l'ensemble des illustrations. Réveil regrave les vingt-quatre planches de l'édition de 1808 et grave le reste d'après les dessins préparatoires laissés par Perrin. Les trois volumes, parus en 1835, 1836 et 1838, portent le titre de *Galerie bretonne ou Vie des Bretons de l'Armorique*. Pour la réédition de 1844, *Galerie bretonne* fut remplacé par *Breiz-Izel* et les rééditions suivantes garderont ce titre. Par commodité, nous n'emploierons que le titre de *Galerie bretonne*. A noter que l'édition de 1808 donnait les titres de chaque scène en breton et en français ; Bouët ajoute un titre en anglais, que ne reprend pas l'édition donnée en 1977 par J. Floch et la Société archéologique du Finistère. C'est à cette dernière édition que renvoient les références de pagination des textes que nous citons.

(2) Nous avons principalement utilisé pour la préparation de cet article : 1) L'édition donnée en 1977 par la Société archéologique du Finistère, avec une importante introduction due au médecin général Charles Laurent ; 2) L'ouvrage de Denise DELOUCHE, *Peintres de la Bretagne* (Paris, Klincksieck, 1977) ; 3) Du même auteur, *Les peintres et le paysan breton* (Ursa, Le Chasse-Marée, 1988) ; 4) Le catalogue de l'exposition Olivier Perrin (Saint-Brieuc, 1989-Quimper, 1990).

nous n'avons que les vingt-quatre premiers textes de Mareschal. Mais, à notre avis, il existe, en dépit de différences, un projet commun à Mareschal et à Bouët (3), aussi ce dernier nous livre-t-il un texte dans lequel nous pouvons saisir la signification de cette œuvre étonnante, élaborée entre 1794 et le Consulat, puis reprise et achevée sous la monarchie de Juillet.

*
* *

Dans sa préface à l'édition de *Breiz-Izel* publiée en 1977 par la Société archéologique du Finistère, Georges-Henri Rivière écrit qu'après avoir longtemps espéré trouver en France un ouvrage équivalent à la *Galerie bretonne*, il a dû se convaincre que l'ouvrage de Perrin-Mareschal était une œuvre unique en son temps, « car il n'est qu'un Olivier Perrin ». Cette raison nous paraît insuffisante, car à l'époque des Demarne, Boilly et autres peintres de scènes de genre, rurales et urbaines, à la suite de l'essor du ruralisme dans l'Europe de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, il ne manquait certainement pas en France de peintres susceptibles d'entreprendre un cycle d'illustrations de la vie paysanne. En fait, plus qu'à un seul homme, c'est à tout un milieu qu'il faut faire appel pour comprendre la genèse et l'éclosion du projet.

Ce milieu, c'est celui de la bourgeoisie de Quimper (et du Finistère) de la Révolution et des années suivantes, bourgeoisie formée intellectuellement par le collège des jésuites, devenu collège communal puis école centrale avant de devenir lycée. Ajoutons-y l'importance activité franc-maçonne (loge *la Parfaite Union)* qui s'est continuée sous la Révolution dans la curieuse et trop mal connue Société pantomatique de Quimper (4). Dans ce milieu se détache un quatuor, dont aucun des membres n'est originaire de Quimper, mais qui y ont tous plus ou moins longtemps séjourné : Olivier Perrin, le peintre François Valentin (tous deux membres de la Société pantomatique), Louis-Auguste Mareschal et Jacques Cambry. Ces quatre hommes, de milieux bourgeois aisés et de forte culture classique, qui ont vécu à Paris et voyagé, ont joué un rôle actif dans la Révolution. Le *Voyage dans le Finistère* de Cambry, élaboré en 1794-1795 (comme la *Galerie bretonne*), manifeste chez cet auteur un intérêt subit pour la société rurale bas-bretonne, spécifiée d'emblée comme différente de celle du reste de la France : nous sommes au temps où s'impose nettement la thèse du bas-breton seul reste de l'antique langue gauloise, et de la langue on en appelle à un peuple (bas-) breton lui-même particulier. Selon toutes apparences, chez Perrin et Mareschal, l'intérêt pour la Bretagne est aussi nouveau que chez

(3) On ne peut en dire autant des gravures. Tous les commentateurs ont noté que celles de Réveil étaient d'une qualité très inférieure à celles de Perrin. Cela n'est pas contestable quoique ce jugement nous paraisse un peu sévère ; les gravures de Réveil ne sont pas dépourvues de charme.

(4) Même s'il existe d'utiles études parues notamment dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* et la *Nouvelle Revue de Bretagne*, il est vraiment regrettable que nous ne disposions pas d'une étude poussée sur la vie intellectuelle et culturelle à Quimper et à Brest entre les années 1760 et la Restauration. Le rayonnement du collège fondé à Quimper par les jésuites, l'académie de marine à Brest sont des foyers qui mériteraient une belle thèse. La Société pantomatique a disparu en 1809, continuée par la Société épicurienne du Finistère, présidée par Mareschal. Elle publie à Brest *La Muse bretonne* (1809-1811).

Cambry. Ce qui se dégage tant du *Voyage dans le Finistère* que des textes de la *Galerie bretonne* de 1808 (parue chez Dubray, l'imprimeur de l'Académie celtique, et avec une dédicace à celle-ci), c'est qu'il s'agit de peindre non *la* société rurale, mais *une* société rurale particulière, différente de l'ensemble rural français. L'introduction de Mareschal est claire à cet égard, concernant le « peuple simple et antique », qualifié de « nation », qu'il se propose de décrire à travers la vie de Corentin, et c'est encore plus évident chez Bouët qui, comme Mareschal, précise qu'il suit l'orthographe de Le Gonidec, membre de l'Académie celtique, dont la *Grammaire celto-bretonne* était parue en 1807.

Quant aux milieux dans lesquels a été élaborée l'édition de 1835-1838, il s'agit de la bourgeoisie brestoise, dont Alexandre Bouët est un bon représentant. Né en 1798 d'un père normand devenu maire de Lambézellec (de 1808 à 1826, puis de 1830 à 1838), qu'il a fortement modernisée notamment sur le plan de la voirie, Alexandre Bouët est un homme d'affaires et un directeur de journaux (*Le Finistère* [1830-1833], *Le Brestois* [1832-1833], *L'Armoricain*, lancé en 1833), libéral éclairé, bon représentant des « capacités » à qui, selon Guizot, doit revenir la conduite du pays (5). Il est lié entre autres au Quimpérois Armand Duchatellier, qui collabore activement à *L'Armoricain* et auquel, dans une lettre de juillet 1834, il annonce son projet de publication de la *Galerie bretonne*. Duchatellier est lui aussi un libéral orléaniste « de gauche » qui, à Quimper, anime une Société d'émulation et s'intéresse aux milieux ruraux, avec son journal bilingue *Mignon al labourer* (L'ami du cultivateur).

Comme l'ont montré bien des analyses parues ces dernières années, il existe une continuité, par-delà les options politiques proprement dites, entre 1) l'essor des idées relatives à la mise en valeur de la terre et à la valorisation de la vie paysanne au XVIII[e] siècle, telle qu'elle s'exprime notamment chez les physiocrates qui militent ardemment pour la suppression de toutes les entraves à la vie économique et pour la liberté d'entreprendre ; 2) le mouvement girondin, qui fait une large place à la sensibilité rurale (le Girondin Cerutti a publié *La Feuille villageoise*), à la diversité de la vie sociale, et qui, lui aussi, prône contre l'égalitarisme et le dirigisme économique et social des Montagnards la liberté de la production et du commerce, et 3) les couches dirigeantes bourgeoises de la monarchie de Juillet, héritières du projet girondin. Le texte de Bouët affirme constamment que la base de la société est l'agriculture et que la campagne est supérieure à la ville, et il plaide pour la nécessité de mettre en valeur la terre et l'énergie paysanne, de les féconder par l'introduction de machines, d'engrais et de capitaux (6).

Mais ces derniers éléments, d'où viennent-ils, sinon de la ville ? Car le trait qui caractérise le plus fortement les milieux où est née l'œuvre qui nous occupe,

(5) Alexandre Bouët est lui-même conseiller municipal, et sera maire de Lambézellec de 1846 à 1848. Il est mort à Brest en 1857. Son frère Adolphe est contre-amiral, un autre frère, Louis-Édouard, deviendra le comte Bouët-Willaumez.

(6) Par exemple, dans « Le travail », il écrit qu'il faut faire « affluer dans nos campagnes les spéculateurs et les capitaux » et faire des avances de fonds, car sans le crédit aucun développement n'est possible (p. 136).

c'est qu'ils sont constitués d'hommes de la ville qui portent un regard sur la vie rurale, des hommes cultivés, épris de développement économique et social, qui veulent répandre l'instruction dans les campagnes (ce point, tout particulièrement, est commun aux trois générations caractérisées ci-dessus), décidés à asseoir la mainmise de la ville sur son environnement. Perrin et Mareschal ont situé leur récit à Kerfeunteun, bourg aux portes de Quimper, et non dans un village isolé ; quant au promoteur de l'édition de 1835-1838, il est de Lambézellec, bourg qui fait la jonction entre Brest et le plateau du Léon (et le père de Bouët a fortement accentué cette jonction).

Cela doit être mis en rapport avec un fait majeur : depuis 1789, que le suffrage soit large ou restreint, les campagnes françaises sont, pour la première fois dans l'histoire, devenues par le vote — et par d'autres formes — des acteurs importants et parfois décisifs de la vie politique. Cela est conforme aux vues des physiocrates qui certes étaient partisans de la monarchie absolue, mais dont un important volet portait sur la nécessité d'établir des assemblées représentatives tant au niveau local qu'à celui du royaume dans son ensemble. Ce n'est pas de 1851, comme l'a écrit Marx, que date l'entrée des paysans dans la vie politique française, mais de 1789.

*
* *

Comme il a été remarqué (7), la *Galerie bretonne* jette sur le monde paysan un regard davantage convivial et social que proprement technique. Peu de gravures de Perrin s'attachent à décrire les gestes du paysan au travail (alors qu'il existe des dessins de lui sur ce sujet, qui le rapprochent de Mathurin Méheut) et en fin de compte le travail même de la terre est peu évoqué. En revanche, la vie domestique, les jeux, les rapports complexes entre catégories sociales — laboureurs, tailleurs, mendiants, clergé — sont abondamment traités, de manière souvent fine (8). Ce trait porte la marque de l'essor de l'ethnologie et de l'anthropologie dans les milieux des idéologues du Directoire et du Consulat (9). Là encore, Cambry est en Bretagne un bon représentant de cet essor. C'est très justement que le catalogue de l'exposition Olivier Perrin de 1989-1990 écrit de ce dernier : « Dit haut et fort, non sans une séduisante fidélité, son appartenance au terroir de Kerfeunteun et de Quimper l'amène à n'appuyer que sur les "différences" qui importent dans son projet ; celles qui dans la société cornouaillaise distinguent les femmes des hommes, les jeunes des vieux, les riches cultivateurs des simples laboureurs, les ruraux des citadins. » (10)

(7) Denise DELOUCHE, *Les peintres et le paysan breton*, *op. cit.*

(8) Dans le premier texte, « Le nouveau-né », Bouët écrit que « c'est de la Bretagne réelle que nous voulons offrir l'image, et non d'une Bretagne factice et de convention » (p. 2). Sous bénéfice d'inventaire et malgré quelques poncifs, il semble réaliser assez bien son projet. Sa remarque montre que le travail d'invention du « stéréotype breton », comme l'a justement défini Catherine Bertho, est déjà commencé.

(9) Voir Jean COPANS et Jean JAMIN, *Aux origines de l'anthropologie française*, Paris, éditions Le Sycomore, 1978, et notamment tout ce qui touche à la Société des Observateurs de l'homme (1799-1805), d'esprit idéologique.

(10) *Op. cit.*, p. 28.

Cette option est très nette chez Bouët, qui ne s'attarde pas sur le travail de la terre et donne des portraits fouillés des mœurs rurales, par exemple sur les relations des tailleurs avec les femmes — celles-ci font l'objet de nombreuses notations, leur isolement, leur confinement sont souvent relevés, leur vie est dépeinte comme un drame permanent (11) —, sur les rites, comme l'approche de l'entremetteur pour le mariage de Corentin et de sa promise, sur les repas de fête, sur le pardon local, etc. Il y a des détails bien vus : peu de paysans sont capables de se raser eux-mêmes, chaque semaine a donc lieu la cérémonie de la tonte des joues au poil dru. Bouët, qui, au fur et à mesure qu'il avance dans l'ouvrage, néglige de plus en plus le commentaire de l'image, se lance dans de longs exposés techniques, sur les types de cultures, les assolements, les rendements. Il y a même des observations quantifiées, liées à la nécessité d'introduire les machines à la campagne : le paysan abat son fléau sur la récolte trente-sept fois par minute pour un résultat médiocre ; les moulins tournent avec un volume d'eau deux fois plus grand que nécessaire, etc.

Il est un aspect de cette approche sociale et sociologique de la campagne par des hommes de la ville où Bouët se montre très fidèle à Mareschal, qui était médecin, c'est celui de la dénonciation d'une foule de traits gravement nuisibles à la santé et à la sécurité des populations : emmailloter étroitement les nouveau-nés, les nourrir d'une bouillie compacte, dormir dans des lits clos où l'air ne circule pas, s'en remettre à des sages-femmes (des « matrones » décrites comme d'effroyables sorcières) ou à de douteux guérisseurs, laisser les porcs entrer dans la maison (un danger pour les nouveau-nés laissés seuls), etc. D'une façon plus générale, Bouët dénonce la médiocrité de l'alimentation, bien plus responsable selon lui que le climat du mauvais état physique des paysans bas-bretons, et il appelle de ses vœux une alimentation plus diversifiée, l'introduction du pain blanc et d'une bonne viande de bœuf. Comme Mareschal, il dénonce aussi l'ivrognerie — d'où la scène scandaleuse, destinée à provoquer un choc, du petit garçon ivre. Selon Bouët, du reste, les Bretons sont sujets à l'ivresse non parce qu'ils boivent beaucoup, mais parce qu'ils ne résistent pas à la boisson, un rien les rend soûls. Mais peu importe, c'est un grave fléau à combattre.

*
* *

En fin de compte, l'analyse du texte d'Alexandre Bouët montre que, comme Mareschal mais de façon beaucoup plus poussée, il plaide pour l'introduction dans les campagnes d'un ensemble de mœurs et de techniques qui viennent de la ville et sont le produit des Lumières, phénomène bourgeois et urbain par excellence. Aussi la *Galerie bretonne* est-elle « structurée » sur une opposition fondamentale : celle qui place d'un côté un peuple bas-breton antique et rural, porteur de vertus fondamentales à préserver, et de l'autre le monde

(11) Il parle dans « Le goûter » de « l'îlotisme de la femme en Bretagne » (p. 141). Il pense que le progrès passe par elle (« Le meilleur moyen de conquérir à l'homme plus de bien-être matériel et moral, c'est de commencer par améliorer la femme », p. 144). Mais il indique aussi que la femme, sujette aux tentations de la frivolité, doit être soumise à son mari, « suzerain des ménages campagnards » (*ibid.*).

moderne urbain, techniquement et socialement développé, générateur des nécessaires progrès. Il y a là une contradiction qui permet de considérer l'œuvre, dans une première approche, comme ambivalente.

Dans son introduction, Mareschal caractérise fortement le peuple armoricain des campagnes bas-bretonnes comme celtique, porteur d'une antique civilisation, injustement moqué et dédaigné jusqu'à nos jours (12). Isolé, le paysan armoricain est ignorant, mais de ce fait « plus près de la nature que les autres portions du peuple français » ; maintes fois revient l'idée de « l'instinct naturel » du paysan. Il décoche de multiples traits contre le monde de la ville, raffiné mais décadent, amolli par le luxe. Bouët renchérit. Sans cesse il souligne le caractère antique du peuple bas-breton (13). Lorsque Corentin s'éloigne de son bourg par crainte des gendarmes, il trouve refuge sous un dolmen, ce qui nous vaut un exposé sur les monuments druidiques / celtiques, dont l'évocation revient plusieurs fois, ainsi que des considérations sur la langue bretonne. Maints rites et coutumes sont rapportés aux Celtes, dont les Grecs sont les « frères cadets » (ce qui rehausse nettement le niveau de civilisation des anciens Armoricains). Le christianisme en Bretagne est dépeint comme le successeur et l'héritier du druidisme. Mais force est de noter aussi que chaque fois que Bouët épingle un trait néfaste de la société rurale bretonne, il le met en rapport avec l'héritage celte, qui apparaît comme un puissant obstacle à l'introduction du nécessaire progrès (14). La routine, le refus des innovations apparaissent comme venus des origines celtiques. De sorte qu'en fin de compte, si le caractère celtique des campagnes bas-bretonnes est mis en avant et en principe exalté comme source de sagesse profonde des Bas-Bretons et de leur quasi-identification à la Nature, on ne peut pas dire que la *Galerie bretonne* soit un éloge de la « celtitude » (15).

---

(12) Il serait intéressant de voir sur quoi au juste repose cette idée que les Bretons ont été un peuple moqué, et à quel moment elle s'est installée.

(13) Dans la physionomie armoricaine, « il y a partout un cachet national qui y fait reconnaître les véritables Bretons de la Bretagne bretonnante » (« Le nouveau-né », p. 2).

(14) Les pratiques des sages-femmes procèdent « de quelques vieilles et barbares coutumes » (« Le nouveau-né », p. 1) ; les ignominies des naufrageurs « sont encore un héritage des Celtes » (p. 101), une « législation de sauvages » (p. 102) ; il évoque aussi le « culte sombre des druides » (p. 32), etc.

(15) Ce jugement doit cependant être tempéré par la référence à un thème qui, s'il n'est pas directement présent dans le texte de Bouët, se retrouve dans des publications brestoises de l'époque proches de lui. On trouve en effet dans la *Revue du Finistère* en 1837 de nombreuses poésies de bonne facture, dues à Lennoch (pseudonyme de Joseph Danguy Desdéserts), où l'auteur oppose la vision farouche des Celtes belliqueux et sauvages à celle des Armoricains sages, qui représentent la vision que nous avons appelée celle du « Gaulois paisible » (voir J.-Y. GUIOMAR, *Le Barzaz-Breiz*, dans *Les France* [*Les Lieux de mémoire*, t. III / 2, p. 526-565, sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1992]). Dans *Le Menehom*, par exemple, Lennoch s'écrie : « Ne peut-on célébrer que les vertus guerrières / Il est d'autres vertus au sein de nos chaumières. » Et dans *Les Deux Bardes*, il oppose le barde qui chante la guerre, l'esprit farouche et l'épopée, à celui qui chante la paix, la nature et le lyrisme. Lorsque A. Proux, beau-frère de Bouët, publie à Brest en 1843 la *Revue bretonne*, le premier numéro exprime la volonté de poursuivre l'œuvre de la *Revue du Finistère* et on y lit : « Il faut que la Bretagne se montre digne de son passé. La gloire n'est plus, de notre temps, le partage exclusif des entreprises guerrières. » La *Galerie bretonne* illustre parfaitement cette vision du Celte devenant civilisé, laboureur et entrepreneur efficace.

Il ne semble pas que Bouët se soit rendu compte de cette contradiction, qu'il ne cherche ni à expliquer ni à réduire (c'est pourquoi nous parlons ici d'ambivalence plus que d'ambiguïté). L'héritage celtique apparaît chez lui comme un bien précieux, un témoignage du passé dont la valeur doit être mise en évidence, mais sur lequel il n'est pas possible de s'appuyer pour l'indispensable développement de la Bretagne (16). Il n'appelle en rien à préserver cet héritage sinon sur le mode de la connaissance : il ne faut rien oublier, il ne faut pas mépriser ce passé, mais il n'est que le passé. C'est là, en particulier, que nous voyons une grande parenté entre Mareschal et Bouët. Médecin, membre de l'Académie celtique, Mareschal n'a pas pu ne pas être marqué par les idées des idéologues et d'auteurs du siècle des Lumières comme Dupuis, Bailly et bien d'autres, qui étudient les sociétés anciennes, leurs rites et leurs religions, non pour les exalter dans le présent mais pour retracer l'évolution de l'esprit humain et comprendre, selon une démarche annonçant celle d'Auguste Comte, comment l'homme est peu à peu arrivé à la raison en se dégageant du mythologique et du merveilleux. Cette attitude imprègne également le texte de Bouët, plus restrictif que Mareschal puisque celui-ci, dans son introduction, louait une littérature et une poésie celtiques anciennes dont Bouët ne parle pas.

Il faut insister sur cette ambivalence. Lorsque, à la fin du XVIII[e] siècle et sous la Révolution, est née l'ethnographie, celle-ci s'intéresse essentiellement à deux aspects de la vie des peuples considérés comme des sociétés distinctes : leurs rites et leurs croyances, leurs modes de vie. Les analyses ne font aucune place à l'ethnique ou au culturel, qui apparaîtra au cours du XIX[e] siècle. Pourtant, ethnie et ethnographie ont une même racine, *ethnos*, et, à partir de là, il y a de possibles glissements. Déjà présents en filigrane chez Mareschal (17), ils sont évidents chez Bouët. Celui-ci en effet parle souvent de « pure race » bretonne (la mère de Corentin « appartient à une famille de Bretagne de pure race »), et par exemple à propos du costume, il souligne le caractère de « vraie et pure nationalité » des paysans bas-bretons. Il indique aussi que ce paysan cherche à protéger sa nationalité : si son père accepte que Corentin aille à Quimper pour acquérir un peu d'instruction, c'est parce qu'il a vu que l'enfant devait « s'initier à cette langue française que dédaignent les vrais enfants de l'Armorique ». On ne sait trop si Bouët fait ce genre de notations parce qu'elles font partie du tableau qu'il dépeint ou s'il les reprend à son compte ; c'est sans doute la première hypothèse qui est la bonne, car il les fait en passant et sans insister, mais l'ambivalence du propos est ici très nette, même si on ne trouve jamais sous sa plume cette exaltation d'une Bretagne celtique voire antifrançaise à laquelle se livre au même moment La Villemarqué. A bien des égards, la *Galerie bretonne* est un anti-*Barzaz-Breiz*, sauf sur un point que nous soulèverons dans notre conclusion.

(16) Sa peinture de la barbarie celte est parfois si poussée et ses conséquences néfastes si fortement soulignées qu'on se demande comment il peut soutenir en même temps que la campagne est un milieu plus favorable que la ville au développement des individus.

(17) Mareschal annonce certes dans son introduction qu'il va peindre des laboureurs, mais il les spécifie comme appartenant à un peuple armoricain distingué du reste de la France.

On la retrouve chez Souvestre, qui fut gérant du journal de Bouët, *Le Finistère*, entre décembre 1832 et juillet 1833. Souvestre est à coup sûr, davantage que Brizeux et avant La Villemarqué, celui qui a le mieux popularisé l'image de la Bretagne celtique dans la France de la monarchie de Juillet. Au moment où il collabore avec Bouët, il commence à publier (d'abord dans la *Revue encyclopédique* en 1832, puis dans la *Revue des Deux Mondes* en 1833-1835) ce qui va devenir *Les Derniers Bretons* (1836). Or s'il dépeint avec fougue cette Bretagne « barbare » qui campe aux portes de la France éclairée, il ne faut pas oublier que Souvestre, en 1831-1832, est saint-simonien, c'est-à-dire partisan d'un développement économique et social harmonieux sous la houlette des « industriels » (ceux-ci, dans les vocabulaires saint-simonien et fouriériste, sont tout autant agriculteurs qu'industriels au sens actuel). S'il abandonne bien vite son saint-simonisme, en revanche Souvestre, fidèle en cela à son amitié avec Ange Guépin et à ses années d'enseignement à Nantes puis à Brest, demeure fermement partisan du développement de l'instruction dans les classes défavorisées. Son *Finistère en 1836*, qui accompagne la réédition qu'il donne du *Voyage dans le Finistère* de Cambry, témoigne en termes véhéments, statistiques à l'appui, de son indignation devant l'état lamentable de l'équipement scolaire de la basse Bretagne. Nous sommes loin de l'idée, défendue par Mgr Graveran, La Villemarqué et d'autres, de la langue bretonne cordon sanitaire contre l'invasion des Lumières corruptrices venues de Paris.

Comment rendre compte de l'ambivalence de ces attitudes, qui consiste d'une part à mettre en évidence l'antiquité et l'originalité d'une civilisation bretonne celtique et, de l'autre, à plaider vigoureusement pour le progrès technique, économique, social et culturel du monde rural ? Nous pensons que la réponse est à chercher dans ce fait essentiel qu'est l'entrée du monde rural dans la vie politique à partir de 1789. Laissons de côté la Révolution et l'Empire, et regardons ce qui se passe à partir de la Restauration, où commence à s'instaurer en France une vie politique stable avec des consultations électorales régulières. La lecture d'un journal comme *La Guêpe*, publié à Brest de novembre 1818 à juin 1819 par Édouard Corbière, montre combien les paysans (les électeurs, certes, mais aussi ceux qui n'ont pas le droit de vote, car ils peuvent devenir électeurs) sont devenus un enjeu politique, une masse qu'il faut absolument arracher à l'emprise du pouvoir (18) et, tout autant sinon davantage, du clergé. On ne sait si beaucoup de paysans ont connu la *Galerie bretonne* de 1835-1838, mais l'ouvrage peut se lire comme un traité d'éducation des paysans, un appel pour qu'ils se dégagent de l'étouffante routine et d'un passé noble certes, mais devenu inapte à la vie moderne. On trouve le même état d'esprit chez Duchatellier à Quimper, et plus encore dans les milieux de la Société académique de Nantes, où la vaste question de la modernisation des campagnes est au premier

(18) On lit dès le premier numéro : « Abandonnés à la merci d'un maire et d'un juge de paix qu'ils considèrent comme les arbitres suprêmes de leurs droits, les cultivateurs se soumettent sans murmure aux abus d'un pouvoir qu'ils croient sans limites ou contre lequel ils n'osent jamais réclamer ; comme hommes, ils ont pourtant des titres à la bienfaisance ; comme Français, ils ont des droits à la sollicitude nationale. » Les journaux que Bouët publiera sous la monarchie de Juillet continuent dans cette voie.

plan des préoccupations de nombre de membres, au premier rang desquels Pierre Athénas (19). Parmi les problèmes qui reviennent le plus souvent dans les publications bretonnes entre la Révolution et la monarchie de Juillet figurent l'emploi des terres communales, dont le statut a été transformé par la Révolution, et la mise en valeur des landes bretonnes, sujet qui revient sous la plume de Bouët. Des concours sont lancés sur ces questions, ainsi que sur la manière de résorber l'immense troupe des mendiants bretons (figure très présente chez Bouët [20]).

L'idée qui domine le texte de Bouët est que la basse Bretagne est un immense réservoir de forces que la féodalité, qu'il stigmatise souvent au passage, avait laissées en friche. Le paysan bas-breton, par ses origines celtiques qui l'ont préservé de la marche amollissante de la civilisation dans les cadres de l'ancien régime, par son ignorance et sa « naïveté », est une force de la nature qu'il faut mettre au travail de façon rentable (pour lui-même et pour la société). Deux traits illustrent cette idée :

— Autant Bouët déplore les déperditions d'énergie au cabaret ou dans des foires (trop nombreuses, elles sont sources de dispersion), autant il exalte les jeux celtes — la lutte, la soule — qui mettent en valeur la puissance physique et la virilité du paysan, renforcées par l'air pur des campagnes ;

— Les laboureurs sont souvent qualifiés de « hauts barons de la chaumière », de « noblesse de nos campagnes », le *penbaz* est l'équivalent de l'épée du gentilhomme. A l'oisive et immorale aristocratie d'ancien régime s'est substituée une noblesse de mérite, que le travail productif signale mieux que tout titre.

Les idées qui inspirent le projet de la *Galerie bretonne* sont, avons-nous dit, l'expression de courants qui prennent leur naissance dans les années 1760 et ont été fortement affirmés au cours de la Révolution, continuant de progresser à travers l'Empire et la Restauration. Mais il est incontestable que leur plein épanouissement date de la monarchie de Juillet. Parmi les multiples facteurs qui en rendent compte, il faut faire intervenir un élément qui a tout particulièrement joué pour la Bretagne. C'est en 1823 que, pour la première fois, a été posée, par Adrien Balbi, l'existence d'une ligne appelée à devenir fameuse : la ligne Saint-Malo-Genève (21), qui situe au sud une France ignare et sous-développée et au nord une France instruite et en expansion. Et la Bretagne est au sud de cette ligne fatidique. Le géographe Konrad Malte-Brun reprend le thème l'année suivante dans le *Journal des Débats* mais c'est le baron Charles Dupin qui, en 1826 et surtout en 1827, dans ses *Forces productives et commerciales*, va donner à cette ligne sa signification la plus poussée.

(19) C'est dans les milieux de la Société académique de Nantes que Jules Rieffel va trouver les concours qui vont lui permettre de créer l'important établissement agricole de Grand-Jouan sous la monarchie de Juillet.

(20) Il y a aussi le problème de la délinquance des jeunes, d'où l'idée des « colonies agricoles » très à la mode sous la monarchie de Juillet. La terre est alors tenue pour la panacée à tous les maux engendrés par la société moderne.

(21) Voir Roger CHARTIER, *La ligne Saint-Malo-Genève*, dans *Les France (Les Lieux de mémoire*, t. III/1, *op. cit.*, p. 738-775).

Ce moment n'est pas n'importe lequel : c'est celui où les forces libérales s'organisent de plus en plus face à Charles X dont tout le monde sait qu'il va tenter un coup de force contre la Charte. Et dans les attaques de plus en plus vives contre le monarque réactionnaire, le clergé — et plus particulièrement les jésuites qui se sont discrètement réimplantés un peu partout —, est la cible privilégiée du mouvement libéral. Or la Bretagne est à ce titre dans la ligne de tir des libéraux : n'est-elle pas, plus ou moins confondue avec la Vendée contre-révolutionnaire (comme le fera Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize*), la terre des prêtres par excellence ? L'ignorance, la saleté, la barbarie des paysans bretons enkystés dans une langue inculte, tout cela est vu comme le fruit des œuvres conjuguées de la noblesse et du clergé. Aussi, en cette fin de Restauration, la Bretagne est-elle, dans l'opinion publique française, l'objet d'attaques virulentes, qui vont appeler des réponses dans les années suivantes. La *Galerie bretonne* de Bouët est l'une d'elles, le *Barzaz-Breiz* en est une autre.

Mais en Bretagne même, il existe un mouvement de libéraux qui mènent une lutte ardente contre l'emprise cléricale (22). *La Guêpe*, mentionnée plus haut, est parue à Brest au plus fort d'une lutte victorieuse contre la fameuse mission de 1819 et les missions qui se succèdent dans le grand port de 1818 à 1826 sont l'occasion de manifestations bruyantes (et efficaces). Ces libéraux s'organisent sous diverses formes, notamment celles de banquets annuels qui se tiennent à Paris depuis 1820 et rassemblent de nombreux libéraux bretons et non bretons, autour de Dubois, Charles-Louis Armez, Ange Guépin, Keratry, le dramaturge Alexandre Duval, le chanteur Elléviou, etc. Lors du banquet du 22 avril 1826 (23), dont le héros est, significativement, La Chalotais, il est dit que « plus qu'aucune autre province de France, la Bretagne a besoin du mutuel accord de ses citoyens : sa pauvreté, les habitudes funestes de l'ignorance, le défaut de communications, l'obstacle d'une langue qui n'est pas la langue de France, enfin la ligue des hommes intéressés à maintenir le triste état d'indolence et de misère qui fait leur force, tout exige des patriotes éclairés un concert d'efforts et de travaux jusqu'ici trop longtemps retardés ». Et un appel est lancé pour la création de « mille associations diverses, toutes dirigées vers le même but : *sociétés d'instruction élémentaire, sociétés d'instruction pour les artisans, sociétés industrielles et agricoles, sociétés de bienfaisance, sociétés littéraires (...)* » (24). Cet appel n'est pas un vœu pieux puisque, déjà entrepris à Nantes et à

(22) Ce mouvement est lié un temps à la charbonnerie et à des loges telles que *les Amis de l'Armorique* (Bibl. nat., Fonds maçonnique, FM2 35 *bis*). Paul-F. Dubois, né à Rennes en 1793, fondateur du *Globe* et futur député de Nantes, est l'un des principaux artisans du mouvement (voir Paul GERBOD, *Paul-F. Dubois, universitaire, journaliste et homme politique*, Paris, Klincksieck, 1967).

(23) *Procès-verbaux du banquet annuel des cinq départements de la Bretagne, année 1826* (Bibl. mun. Nantes, 48 842).

(24) On y retrouve, comme chez Bouët, la référence à la nationalité bretonne, puisque le banquet appelle à « célébrer avec amour la vieille indépendance de nos pères, et leur énergique sentiment de *nationalité* » (en italique dans le texte), sans toutefois « chercher à rétablir des distinctions de provinces détruites et à jamais abolies ». Il faudra bien un jour faire le point sur la signification et la portée de ce genre de déclarations dans des milieux qui seront assurément fort hostiles aux idées bretonistes.

Vannes, le mouvement de création de sociétés savantes tournées vers les couches populaires va bientôt démarrer sur une plus vaste échelle. La Société d'émulation de Quimper à l'initiative de Duchatellier, celle de Brest sous la houlette de Levot vont répondre à ce programme qui exprime précisément les positions sous-tendant le texte d'Alexandre Bouët. A l'idée du mutuel accord des citoyens bretons répond dans la *Galerie* la vision plusieurs fois reprise des bienfaits du « mutuellisme breton » qui doit unir les forces paysannes (25) — ce qui est tout autre chose que les horribles idées saint-simoniennes et, plus encore, fouriéristes (26) !

Sur un seul point, les idées de Bouët s'écartent quelque peu de celles des patriotes bretons de 1826-1827 (mais nous sommes maintenant en 1835, et la menace du prolétariat est apparue à Lyon, à Paris) : s'il dénonce certaines interventions abusives du clergé dans la vie paysanne (il fait preuve d'un rigorisme excessif quant aux plaisirs comme la danse), en revanche Bouët ne manque pas d'associer les prêtres (séculiers) et la religion à l'œuvre de régénération des campagnes bas-bretonnes. Ce que le christianisme a de farouche vient de ce que, pour s'implanter, il s'est greffé sur la religion druidique mais, épuré par le temps, il peut et doit apporter son concours à la « régénération religieuse et morale » du pays, car la vie d'un culte, c'est sa morale, pense-t-il. Le clergé doit agir pour discipliner les énergies bouillonnantes et les canaliser vers une efficacité productive, puisque, écrit-il, « Dieu et le travail se touchent » (27).

*
* *

Tout ce que nous avons vu montre à quel point la *Galerie bretonne* n'est pas à mettre sur le même plan que la série des œuvres qui, de *Marie* (1831) au *Barzaz-Breiz* (1839), ont, en une décennie capitale, placé la Bretagne au premier plan de la « scène pittoresque » française (*Les Derniers Bretons* occupant une position intermédiaire entre cette série et la *Galerie bretonne*). Entre 1808 et 1835, beaucoup de choses ont changé et Alexandre Bouët est un libéral beaucoup plus mitigé que Perrin et Mareschal. Mais, de ceux-ci à celui-là, le projet fondamental est le même : sans dévaloriser ses prestigieuses origines celtiques, fondement de « l'honneur », source de puissance et de richesses dormantes, faire passer la Bretagne du monde antique des origines au monde moderne.

Nous avons noté l'ambivalence du projet, patente chez Bouët, ambivalence dont une analyse poussée livrerait bien des clefs concernant les luttes des années

---

(25) Par exemple, dans « L'aire neuve », il évoque « les travaux que nécessite chez nous une aire neuve [qui] sont encore de ceux que facilite le mutuellisme breton » (p. 121).

(26) Dans « Le goûter », on lit, à propos des relations entre les sexes en Bretagne : « On voit que nous sommes loin ici des idées d'égalité et de promiscuité de l'école saint-simonienne, et bien plus loin encore de cette école soi-disant humanitaire, pour qui l'égalité n'est déjà plus orthodoxe, qui prétend établir la supériorité et même l'antériorité de la femme, et prêche, sous le masque philosophique, un mahométisme retourné, poussant l'impudence jusqu'à demander des sérails d'hommes ! » (p. 142).

(27) « Le travail », p. 135.

1840 et suivantes autour du bretonisme (28). Mais il nous reste à considérer un aspect de la *Galerie bretonne* que nous ne saurions ignorer. Que cette œuvre ait été conçue dès le départ comme l'alliance d'illustrations de grande qualité et d'un commentaire explicatif est fondamental, c'est ce qui la distingue radicalement d'un quelconque traité de morale sociale. Nous voulons parler de l'image de la Bretagne du point de vue esthétique. Il ne s'agit pas de revenir sur les analyses de Denise Delouche et de son école, mais de nous demander principalement ici si Bouët, dans son texte, a pris en compte cette question. Dans nombre de gravures, le paysage breton apparaît à l'arrière-plan et puisqu'il s'éloigne souvent du strict commentaire de l'image, il aurait pu le faire sur ce plan aussi s'il l'avait voulu. Or, on ne trouve aucun exposé développé à ce sujet, mais un certain nombre de notations sont cependant intéressantes, aussi révélatrices par ce qu'elles disent que par ce qu'elles ne disent pas.

Ainsi note-t-il plusieurs fois que le monde moderne marche à l'uniformité et que la Bretagne est le dernier champion de l'esprit poétique « contre l'esprit prosaïque qui étend chaque jour ses ailes de plomb sur le monde civilisé ». Il ne développe guère cette idée, que l'on sent plus ou moins présente lorsqu'il évoque le « costume national » des Bretons (mais il ne s'étend guère sur son aspect chatoyant, mettant la diversité des costumes au compte des démarcations seigneuriales et des « caprices somptuaires que la féodalité imposait pour modes aux aïeules de nos Bretons »), ou lorsqu'il décrit minutieusement le biniou. Il est étonnant qu'il qualifie de « curieux » le monument de Plougastel sans voir que ce calvaire est une œuvre d'art (à moins qu'il ne répugne à louer la beauté d'un monument religieux).

On pourrait se borner à penser qu'Alexandre est un béotien qui n'a aucun sens artistique et sans doute, en effet, malgré sa décision de republier les œuvres de Perrin (29), est-il un homme fort prosaïque. Pourtant, ce parti pris nous paraît procéder d'une sorte d'« esthétique négative ». La Bretagne de Bouët est une terre rude et sombre. Elle est dominée par un « rude climat », générateur d'un « ciel brumeux, lourd et triste qui, étendant son dais de plomb sur un pays sauvage, pénètre l'âme de pensées mélancoliques et sauvages » ; elle est « traversée par une de ces vastes chaînes de montagnes qui sont comme la charpente du globe » (30). Enfin, elle est entourée par « l'immense Océan ». Il est remarquable

(28) La présente étude fait partie d'un ensemble d'investigations consécutives à ma thèse de 1986 (*Le Bretonisme*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987) sur le bretonisme. Pour situer les prodromes de ce courant, j'y étais remonté jusqu'à la Restauration mais il m'est rapidement devenu évident qu'il fallait remonter plus haut (ce qui, de la Révolution — moment clef — m'a conduit jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle) pour saisir un état où les idées qui donneront naissance au bretonisme se mêlent inextricablement à celles qui alimenteront les courants de résistance à celui-ci. Le processus dépasse du reste le cadre breton, il concerne l'ensemble des idées et des courants relatifs à la naissance du nationalisme, phénomène qui s'élabore silencieusement au sein des profondes contradictions du siècle des Lumières.

(29) Republier et publier, puisqu'il s'est aussi lancé dans l'édition, financièrement périlleuse, de la *Galerie chronologique* de Perrin, une histoire de l'humanité en vignettes.

(30) On retrouve ici la marque du géographe du siècle des Lumières Philippe Buache, avec sa théorie des bassins, ainsi que la manie du temps de voir la Bretagne comme une région montagneuse.

que dans tout l'ouvrage, la mer ne soit présente qu'une seule fois, lors d'une escapade que fait Corentin et qui l'amène sur les rivages du pays pagan. Ce qui nous vaut un tableau d'une extrême violence, où Bouët dénonce avec véhémence les pratiques sauvages des naufrageurs, qui révoltent Corentin. Ajoutons à cela qu'il qualifie l'ensemble de Karnak (*sic*) de « grandiose » et que s'il rapproche plusieurs fois les Bretons des Grecs, il écrit aussi que « notre pays celto-chrétien (qui) est une terre non moins hiéroglyphique que la terre des pharaons ». Chacune de ces notations aurait pu donner lieu à un développement proprement esthétique, mais, par inattention, par incapacité ou par décision, Bouët s'y refuse. Il ignore la beauté de la lande, qui n'est que « des grands et stériles lambeaux de terre, la honte de notre pays, que recouvrent à perte de vue la mousse, la bruyère et çà et là quelques buissons de landes rabougries ». Quant au bocage breton, au charme si puissant pour nous, il n'est constitué que de « champs encaissés par d'informes remparts ».

Bref, le celtisme est barbare, même si les monuments druidiques sont grandioses ; la « vaste chaîne de montagnes » centrale est un lieu désolé, le ciel est de plomb, la mer n'est associée qu'à la fureur des éléments et à la sauvagerie des hommes. Le paysage breton (géographique et monumental) tel que nous le connaissons à partir de la manière dont le siècle passé l'a inventé — avec ses poncifs et ses réalités — ne dit rien à Bouët, il n'est pour lui la source d'aucune émotion. Pour expliquer cela, deux voies sont possibles : ou bien il n'éprouve aucun intérêt pour ce qui touche à la beauté, ou bien quelque chose l'empêche de s'exprimer en ce sens.

Et bien que le texte de la *Galerie bretonne* ne nous offre rien de positif pour étayer notre position, nous nous demanderons si la seconde hypothèse n'est pas la bonne. En effet nous savons, après la thèse de Catherine Bertho (31), qu'avant le XVIII[e] siècle il n'existe rien qui corresponde à l'exaltation culturelle, littéraire et esthétique qui va valoriser la Bretagne à partir du XIX[e] siècle. Cette valorisation, qui commence dès la Révolution (32), ne cesse de se développer jusqu'à la grande efflorescence de l'école de Pont-Aven, à la fin du siècle. Mais si, jusqu'à ce dernier mouvement, la Bretagne est l'objet de productions picturales intéressantes, dues à des peintres bretons et non bretons, force est de constater qu'aucune œuvre d'art majeure n'apparaît avant Pont-Aven. Ce qui est réalisé tient davantage du document ethnographique que de l'œuvre artistique. En littérature, malgré tous les appels, la Bretagne n'a pas accouché d'un Walter Scott et, comme Sainte-Beuve l'a bien vu, Brizeux n'a pas su choisir entre l'esprit méditerranéen, lumineux et classique, et l'esprit « celtique », tourmenté et romantique.

Nous avancerons ici une idée qui nous est venue il y a quelques années : la Bretagne n'a pas fait son entrée dans l'imaginaire de la France moderne sous le

(31) *La naissance des stéréotypes régionaux en Bretagne au XIX[e] siècle*, dactyl., École des hautes études en sciences sociales, 1979 (un résumé en a été publié en novembre 1980 par les *Actes de la recherche en sciences sociales*).

(32) Que le père du mouvement, Cambry, ait été un esthète, grand connaisseur de la peinture classique européenne, nous paraît un élément essentiel du processus d'invention de la Bretagne.

signe de l'esthétique, mais sous celui du sublime. Certes, le sublime, tel qu'il s'est constitué au XVIII[e] siècle surtout par les Anglais (de Francis Hutcheson à Edmund Burke) et les Allemands (Baumgarten, Moïse Mendelsohn, Kant), relève de l'esthétique. Mais à l'époque qui nous occupe, entre la fin du XVIII[e] siècle et 1848, le classique, la grande beauté classique de l'« *Ut pictura poesis* » (33), résiste fortement au romantisme (celui-ci triomphe en littérature, mais les tensions sont fortes en peinture, malgré Géricault, Delacroix et bien d'autres. Comme Fréminville — pourtant antiromantique — méditant sur l'immensité des temps révélée par les monuments « druidiques », qualifiant la Bretagne de Terre des Grands Souvenirs (34), Bouët est sensible au grandiose de ces constructions. Si Cambry a beaucoup écrit sur ces monuments sous le Consulat et au début de l'Empire, c'est leur valeur significative et non leur beauté qui l'ont retenu, et nous voyons chez un homme de forte culture classique, le chanoine vannetais Joseph Mahé, à quel point il répugne à reconnaître des œuvres d'art dans les dolmens, menhirs et allées couvertes (35). Or, à la différence de l'esthétique de l'*Ut pictura poesis*, le sublime admet le laid, le « non-beau », pourvu que ce laid soit grand, qu'il témoigne d'une puissance capable d'impresssionner, de dominer l'homme et de l'engloutir. Et c'est bien sur ce mode que la « nature bretonne » (la mer, la campagne, les monuments de tous les âges, les paysans, demeurés tout proches de l'état de nature cher au siècle des Lumières) fait son entrée dans le processus d'invention du paysage au XIX[e] siècle. Mais cela est source de difficulté, car l'époque, si elle est sensible au sublime, exige que tout ce qui touche à la beauté finisse par entrer dans les canons de l'esthétique proprement dite, celle de la beauté classique dont le maître mot est équilibre. Il faudra attendre la fin du siècle pour que, une rupture définitive s'étant produite avec la beauté classique, l'école de Pont-Aven puisse accorder la nature bretonne avec une vision de la beauté qui soit l'expression d'une Idée (au demeurant ambiguë).

Il se pourrait que cette difficulté soit l'une des causes de l'échec de l'entreprise de Perrin-Mareschal : Perrin, formé au classicisme de Doyen, traite ce qui est matière de sublime sur le mode de l'esthétique classique, et cet aspect est accentué jusqu'à la caricature par Réveil dont les gravures de 1835-1838 procèdent du courant néo-classique issu d'artistes comme Flaxman et Girodet. Les conséquences sont moins sensibles dans l'édition de Bouët, car nous disposons ici d'un texte complet et c'est de toute évidence celui-ci qui donne son assise à la *Galerie*, alors que l'édition de 1808 reposait essentiellement sur les dessins de Perrin. Cette première édition mettait majestueusement en regard de chaque scène l'image et le texte dans un format in-folio, tandis que dans l'édition de Bouët l'image est noyée au milieu de trois ou quatre pages de texte, le tout dans un petit format qui n'accorde au dessin qu'une maigre place.

(33) L'expression vient d'Horace, c'est la théorie qui postule l'égalité fondamentale de la peinture et de la poésie. Voir Rensselaer W. LEE, *Ut pictura poesis*, Paris, éditions Macula, 1991, et surtout la critique de cette théorie par Lessing dans le *Laocoon*, Paris, éditions Hermann, 1990.

(34) *Antiquités de la Bretagne. Monuments du Morbihan* (deuxième partie), Brest, 1828.

(35) La seconde partie de son *Essai sur les antiquités du Morbihan* (Vannes, 1825), intitulée « Antiquités non celtiques », est ajoutée par Mahé pour satisfaire ceux qui n'aiment pas les « monuments gaulois », « et qui sont le plus grand nombre » (p. 309).

Cette exploration dans le domaine du sublime et de l'esthétique nous mènera à notre conclusion. Ce qui nous apparaît comme la caractéristique la plus nette de l'œuvre qui nous occupe ici, c'est qu'elle est, de sa première élaboration en 1794-1795 jusqu'à son achèvement en 1838, le fruit d'hommes et de milieux très cultivés, très au fait de la vie moderne. Qu'il s'agisse de Perrin, de Mareschal ou d'Alexandre Bouët, c'est en tant qu'hommes de la ville qu'ils saisissent la vie rurale, manifestant à travers leur approche des préoccupations ethnographiques, culturelles et esthétiques, morales, économiques et sociales. Il s'agit de comprendre les paysans, de les situer dans l'histoire de l'humanité et de rendre compte de leur arriération (en magnifiant celle-ci), afin de les englober dans le projet de développement économique et social de la société moderne impulsé et contrôlé par la ville. Alexandre Bouët, notable d'une commune rurale proche d'une grande ville, incarne parfaitement ce projet, et la version qu'il donne de la *Galerie bretonne* est cohérente avec ses activités politiques et les idées qu'il défend dans ses journaux.

Or c'est précisément dans la relation intime entre les visées modernistes (économiques et sociales) de l'œuvre et les thèmes culturels qui la traversent que nous voyons une faille. Nous avons qualifié la *Galerie bretonne* d'ambivalente dans le cours de l'étude, mais nous dirons maintenant en quoi elle nous apparaît ambiguë, d'une ambiguïté dont la signification dépasse de très loin cette seule œuvre. Ces attaques répétées contre la ville (qui introduisent à cet égard une connivence avec l'œuvre de La Villemarqué et des autres bretonistes, Souvestre faisant le lien) sont un indice du malaise profond que la bourgeoisie triomphante ressent quant aux fondements mêmes de son entreprise prométhéenne de transformation du monde (36). Tout se passe comme si la « modernité », érigée depuis le XVI^e^ siècle — avec le dialogue parfois orageux de la Cour et de la Ville — contre la vie paysanne, misérable, oppressante et triste, se repliait soudain sur celle-ci comme sur une matrice insurpassable, idéalisée, épurée par une opération culturelle. Ce renversement, nous le voyons s'opérer dans les dernières décennies du XVIII^e^ siècle lorsque, en même temps que s'élabore le projet physiocratique, une réaction s'élève contre le baroque mourant pour mener au néoclassique qui triomphe aux abords de la Révolution et domine les générations qui vont occuper le devant de la scène durant les trente ans qui suivent. Marc Régaldo, dans sa thèse sur les idéologues, va jusqu'à écrire de ceux-ci, si souvent présentés comme des rationalistes purs et durs, héritiers de Condillac : « Tout ce que devait symboliser plus tard le thème barrésien de l'"enracinement" était déjà

(36) Dans son introduction à la traduction qu'il a publiée en 1978 (Louvain, éd. Peeters) du *Système de l'idéalisme transcendantal* de Schelling (1800), Christian Dubois écrit avec une très grande pertinence : « Des deux figures mythiques que Goethe a données pour modèles à toute la génération du "Sturm und Drang", il semble bien que ce soit Prométhée — le héros de l'affirmation solitaire, de la résistance de l'homme jusque contre l'absolu — qui l'emporte sur Ganymède, symbole de l'abandon au monde.» Et il montre que, pour Schelling, les deux attitudes sont également précieuses. Cela ne vaut pas que pour lui, mais peut-être pour toute son époque : au sein même de l'entreprise prométhéenne de la Révolution française, la classe bourgeoise, qui impulse le mouvement, et tout le peuple français en fin de compte, font du passé et de la Nature (rousseauiste) comme une « âme du monde » qui porte sur ses ailes le désir d'abandon confiant de la créature.

dans leur esprit. » (37) Et encore : « Ils se moquent du "bon sauvage" mais ils croient ferme au "bon paysan". A lui la droiture, le bon sens, l'aisance et les bonnes mœurs. » (38)

N'est-il pas troublant de devoir constater que les idées fondamentales du barrésisme, et en fin de compte du pétainisme (39), se retrouvent chez d'indiscutables champions des Lumières, étroitement entrelacées à des thèmes de libération, sociale, économique et politique ? Nous avons eu l'occasion de dire ailleurs (40) que bien des idées qui s'épanouiront au XIXe et au XXe siècle dans les mouvements régionalistes et nationalitaires se retrouvent à la fin du XVIIIe siècle et sous la Révolution chez des hommes et dans des courants que ces mouvements font profession de mépriser et de haïr. Pour surprenant qu'il soit, ce constat — qui choquera peut-être — nous apparaît indiscutable. La Révolution et l'Empire ont abouti à un résultat inattendu : à la civilisation des XVIIe et XVIIIe siècles, marquées par la primauté de la ville qui était jusque-là objet d'investissements urbanistiques importants (à l'usage des seules classes dominantes) succède un « enfoncement » de la bourgeoisie provinciale — Paris devenant l'exception qui confirme la règle — dans une ruralité certes davantage idéologique que réellement vécue, mais qui a pour conséquence un abandon de la ville comme espace de construction maîtrisée de la vie moderne (41).

Cette « utopie régressive » a débouché sur l'école de Pont-Aven. Paul Sérusier, Émile Bernard, Maurice Denis et tant d'autres, et par-dessus tout Paul Gauguin — qui seul a porté le mouvement à la hauteur du génie pictural — plongent dans la nostalgie des origines et de l'ineffable durée (42). Ce qu'ils ont projeté sur leurs toiles, bien des esthètes et bien des artistes de la fin du XVIIIe siècle le pensaient et tentèrent de le dire. A cette époque, le mouvement avait pris une forme trompeuse, celle pseudo-moderniste du culte de la Grèce (43), bientôt relayé par l'essor du néo-gothique qui puise à la même

(37) *Un milieu intellectuel, « La Décade philosophique » (1794-1807)*, dactyl. p. 752.

(38) *Ibid.*, p. 866.

(39) Le pétainisme n'est pas seulement le « retour à la nature », c'est l'alliance de ce thème et d'une forte vision technocratique de la société. Cette alliance est au cœur de la *Galerie bretonne*.

(40) Jean-Yves GUIOMAR, *La Révolution française et les origines celtiques de la France*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1992, et *Les nations ou La cause de la mort*, article à paraître en 1993.

(41) En témoignent les innombrables laideurs que le XIXe siècle nous a léguées en matière d'urbanisme, et la régression des styles, notamment en matière d'architecture religieuse, vers le néo-gothique et le néo-moyenâgeux, quand ce n'est pas dans un salmigondis gothico-byzantin dont l'incontestable chef-d'œuvre est la basilique Notre-Dame de Fourvière, à Lyon, érigée à partir de 1872.

(42) Nous ferons une exception pour l'œuvre infiniment émouvante, jusqu'en ses impasses, de Charles Filiger. Mais Filiger, contrairement aux épigones de l'école de Pont-Aven, avait réellement quelque chose à dire.

(43) Regardons les profils féminins dans les gravures d'Olivier Perrin (et encore plus nettement chez Réveil) : on y retrouve la plupart du temps le célèbre profil « grec », avec le nez droit dans le prolongement du front.

source (44) tout en substituant les valeurs du christianisme à celles du paganisme. L'école de Pont-Aven montre d'ailleurs que le mouvement ne s'est pas épuisé, puisqu'il est lui aussi partagé entre influences paganisantes (Gauguin) et christianisantes (Denis), tout comme chez Barrès et au sein de l'Action française.

Si nous nous sommes intéressé à la *Galerie bretonne* et à ses différents auteurs, c'est que cette œuvre nous est apparue comme d'une grande richesse de significations. D'une certaine manière elle est, nous l'avons dit, un « anti-*Barzaz-Breiz* », mais, de façon plus profonde, elle exprime toute la difficulté de « penser les lieux périphériques », périphériques sur le plan géographique mais aussi sur le plan politique et social. La Bretagne, les paysans : deux ensembles qui ont été en même temps mis en évidence, exhibés et posés *en tant que représentants de la marginalité* par les Lumières et la Révolution ; deux ensembles que les élites sociales issues de la Révolution (et qui en furent les principales bénéficiaires) ne cesseront au cours du XIX[e] siècle de maintenir dans cette situation, d'une façon de plus en plus spectaculaire, par la construction complexe, intellectuelle, culturelle et esthétique dont nous avons dans ces pages esquissé l'analyse.

(44) Et il n'est pas indifférent que la Bretagne ait joué un rôle important dans cet essor, avec la construction de l'église Saint-Nicolas de Nantes en 1836, et les liens de Montalembert avec Rio et La Villemarqué sur fond de menaisiannisme (voir *Le Bretonisme, op. cit.*, chap. II et III).

DOCUMENTATION

CHANTAL GUILLOU
TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1990)*

MANUELS GÉNÉRAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

1 COUSIN (Bertrand). Bretagne : à l'ouest, du nouveau ! Paris, Jean Picollec, 1990, 24 cm, 207 p.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille - Le Courrier du Léon*, 2 février 1991, p. 5).

2 DENIS (Michel). La Bretagne au XIX^e^ siècle (1789-1914). *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 272-281, ill.

3 DENIS (Michel). La Bretagne au XX^e^ siècle. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 374-379.

4 GUIOMAR (Jean-Yves). La Nation entre l'histoire et la raison. Paris, éd. La Découverte, 1990, 22 cm, 202 p. (Coll. Armillaire, la découverte).

5 LE DANTEC (Jean-Pierre). Bretagne. Paris, éditions du Seuil, 1990, 18 cm, 151 p., ill. (Points planète).

Bibliographie, p. 238-244.
(Compte rendu dans *ArMen*, n° 28, juillet 1990, p. 55).

6 Le Finistère. S.l., Les éditions du Bastion, 1990, 30 cm, 107 p., ill.

7 LE GOFF (Jean-Yves). Histoire du Léon. Lesneven, Musée du Léon, 1990, 21 cm, 7 p., ill.

8 LE NAIL (Bernard). Sur les traces des Bretons à travers le monde. *Le Pays breton*, n^os^ 349-359, janvier-décembre 1990.

9 LE ROUX (Françoise), GUYONVARC'H (Christian-J.). La civilisation celtique. Rennes, éd. Ouest-France, 1990, 219 p.

(Compte rendu par Thierry GUIDET, dans *ArMen*, n° 27, mai 1990, p. 47).

(*) Les auteurs remercient particulièrement M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux, ainsi que M. Eugène Kerbaul, qui a aimablement fourni de précieuses références.

10 PELLETIER (Yannick) [dir.]. Histoire générale de Bretagne et des Bretons. T. I, Les Bretons : des Vénètes à nos jours. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1990, 26 cm, 761 p., ill. en coul.

Bibliographie, p. 719-724. Index des noms de personnes, p. 727-736. Index des noms de lieux, p. 737-743. Avec la collaboration de Christian Bougeard, Claude Benoît et Jean-Yves Andrieux.

11 PELLETIER (Yannick) [dir.]. Histoire générale de la Bretagne et des Bretons. T. II, Culture et mentalités bretonnes. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1990, 26 cm, 762 p., ill. en coul.

Bibliographie, p. 717-724. Index des noms de personnes, p. 727-740. Index des noms de lieux, p. 741-747. Avec la collaboration du frère Marc Simon, de Gwennole Le Menn, Remi Chauvet et Jean Le Clerc de La Herverie.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 novembre 1990, p. 28 ; par Thierry GUIDET, dans *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 48-49 ; par Jean KERHERVÉ, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 361-368).

12 STEIN (Annick). La maison dans sa région : la Bretagne. Paris, Ch. Massin éditeur, 1990, 28 cm, 96 p., ill. en coul.

Bibliographie, p. 96.

Géographie

13 ATELIER MAB DE L'ÎLE D'OUESSANT. Ateliers : approches comparatives des méthodologies d'étude et d'expression des résultats de recherche relatifs aux systèmes micro-insulaires en Méditerranée et en Europe du Nord : île d'Ouessant (France), 12-15 avril 1988. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 123 p., schémas, cartes en coul., tableaux.

Préfaces de Gilbert Long, Jacques Lecomte, Maurice Le Demezet, Louis Brigand, M.-P.-G. d'Ayala.

14 CANÉVET (Corentin), LAURENT (Loeiz), LE QUÉAU (Jean-René), LE RHUN (Pierre-Yves), MOUNIER (Jean), PIHAN (Jean), PRIOUL (Christian), REMY (François). Atlas de Bretagne. Rennes, Skol Uhel Ar Vro ; Morlaix, Skol Vreizh ; Rennes, INSEE, 1990, 32 cm, 64 p., cartes en coul. (*Skol Vreizh*, nos 15-16-17 ; *Les dossiers d'Octant*, nos 19-20).

(Compte rendu par Alain CROIX, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 97/2, 1990, p. 189-190).

15 Chercheurs d'île. *Atouts Bretagne*, n° 5, 1990, p. 24-27.

Iles du Ponant.

16 GOASGUEN (P.). Étude géo-économique de trois projets de golf de la région de Morlaix. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 172 p.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

17 LE FAOU (Valérie). La filière « algues » en Bretagne : exploitation - nouveaux débouchés, s.l., s.n., 1990, 30 cm, 174 p. + 10 p.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

18 LE GUÉVEL-AGOMBART (Michel). Mémoires d'un ouragan. Le Guilvinec, Impr. Bretagne Sud, 1990, 22 cm, 129 p., ill. en coul.

Introduction de Claude Fons.
La tempête d'octobre 1987.

19 MUSSAT (André). A la pointe de l'Europe. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 14-17, carte.

20 PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE. Parc naturel régional d'Armorique. S.l., s.n., 1990, 21 cm, n.p., ill. en coul.

21 SCLIPPA (Jean-Claude). Bilan d'un modèle de développement en côte d'Iroise : du rôle essentiel des plantations dans la croissance aux difficultés économiques. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 168 p.

Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

22 Le Stang-Alar à Brest. Un conservatoire pour plantes menacées. *ArMen*, n° 25, février 1990, p. 28-35.

23 YONI (Catherine). Les dunes de Keremma, baie de Goulven, Finistère, évolution du milieu naturel depuis l'intervention du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 259 p. + 186 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi les nos 493 (littoral de Trégunc), 494 (Trémaouézan, tourbière), 495 (*id.*).

Archives et bibliothèques

24 Archives départementales : une mémoire toute neuve et pleine d'avenir. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 8.

25 B. (H.). Une autre façon de conserver la mémoire du Finistère : les archives sonores, par Yves Philippe. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 octobre 1990, p. 17.

26 BERRE (Hélène). Les Archives du Finistère, version XXIe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 septembre 1990, p. 23.
Le nouveau bâtiment des Archives départementales, à Ty-Nay, Quimper.

27 BERRE (Hélène). Réouverture au public des Archives départementales : les archives, mode d'emploi. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 9.

28 HENRAT (Philippe), DELHAYE (Marion), SCHMIT (Pierre). Archives nationales. Innovations techniques dans la Marine, 1641-1817. Mémoires et projets reçus par le département de la Marine (Marine G 86 à 119). Inventaire analytique. Paris, Archives nationales, 1990, in-8°, 396 p.
Avant-propos par Jean Favier. Index, p. 353-394.

29 PEYRONNET (G.). Les sources documentaires anglaises de l'histoire médiévale de la Bretagne (suite). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 97, n° 4, 1990, p. 463-478.

30 STOFFT (Henri), SEGALEN (Jean). La bibliothèque de Bouëstard en 1810. *Histoire des sciences médicales*, organe officiel de la Société française d'histoire de la médecine, t. XXIV, n° 1, 1990, p. 55-63, ill.

Bibliographies et dictionnaires

31 BROUDIC (Fañch). Langue et littérature bretonnes. Bibliographie. 1983-1988. Brest, éd. Brud Nevez, 1990, 382 p.
(Compte rendu par Yann BREKILIEN dans *Armor-Magazine*, n° 254, mars 1991, p. 25).

32 DANIEL (Chantal). Périodiques régionaux. Finistère. *Revue de l'histoire de l'Église de France*, t. LXXVI, n° 197, juillet-décembre 1990, p. 391-393.
Bibliographie de l'histoire religieuse du Finistère pour l'année 1989.

33 GUILLOU (Chantal), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1987). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 329-361.

34 KERGRIST. Il y a dix ans paraissait l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère*. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 novembre 1990, p. 27.

35 HENWOOD (Annie), HENWOOD (Philippe). Bulletin historique : bibliographie de l'histoire de Brest. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 321-401.

36 LAGRÉE (Michel) [dir.]. Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. T. 3 : la Bretagne. Paris, Beauchesne ; Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 24 cm, 425 p.
Collaboration d'Yvon Tranvouez, Christian Brunel, Yves-Pascal Castel, Marie-Thérèse Cloître. Bibliographie, p. 22-23.

37 PASCAL (Jean). Les femmes députés de 1945 à 1988. Paris, Jean Pascal, 1990, 24 cm, 360 p.

Préface de Marie-Madeleine Dienesch.
Index des noms, p. 354-355. Bibliographie, p. 356.

38 TANGUY (Bernard). Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère : origine et signification. Douarnenez, ArMen - Le Chasse-Marée, 1990, 24 cm, 263 p., ill. en coul.

Préface d'Yves Le Gallo. Illustration de Ronan Olier.
Index des noms de saints celtiques, p. 231-234. Index des noms de lieux, p. 237-259. Bibliographie, p. 261-263.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 août 1990, p. 16).

39 TRÉPOS (Pierre). Le Catholicon de Jehan Lagadeuc (pour son cinquième centenaire). Brest, Brud Nevez - Emgleo Breiz, 1990, 21 cm, 54 p.

Extrait des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXI, fasc. 4.

40 YVERT (Benoît) [dir.]. Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989. Paris, Perrin, 1990, 23 cm, 1028 p.

Préface de Jean Tulard.

Publications de textes et documents

41 CORRE (Bruno). Marines. L'album de photos d'un médecin de marine du second Empire. Cherbourg, les Éditeurs associés, 1990, 24 x 33 cm, 152 p., 141 ill.

Photographies de Jules Maréchal, médecin de marine, entre 1858 et 1869.

42 DUCHATELET (Bernard). Deux lettres d'André Savignon à Yves Le Febvre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 224-227.

43 GARGADENNEC (Roger). Des lettres de M. Trehot de Clermont. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 208-211.

44 GURY (Jacques). En marge d'une expédition scientifique : « Fragments du dernier voyage de La Pérouse » (1797). *Dix-huitième siècle*, n° 22, 1990, p. 195-236.

A propos d'un opuscule publié à Quimper an l'an V chez P.-M. Barazer, et attribué à Jacques Cambry.

45 HENWOOD (Annie). Brest en Révolution : choix de textes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 196-203.

46 SANDERS (James B.). Une lettre inédite de Saint-Pol Roux à François de Curel. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 9.

Lettre datée de Paris, 14 novembre 1890, adressée à l'auteur dramatique F. de Curel.

47 SANDERS (James B.). Une lettre de Saint-Pol Roux à Madeleine Ancey. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 12-13.

Lettre datée de Camaret, 5 décembre 1917, à l'occasion de la mort de Georges Ancey.

Historiographie. Biographies

48 CASTILHO (Catherine de). La belle Bretonne : Louise de Keroual. Plougrescant, éditions Confrérie Castille, 1990, 21 cm, 125 p., ill. en coul.

49 DUIGOU (Serge). Georges Monot, grand érudit de son pays. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 9-13.

Archéologue et généalogiste bigouden.

50 LE THOER (Yves). Tanguy Prigent (1929-1944) : un socialiste paysan. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 181 p., ill.

Bibliographie et sources, p. 173-176.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

51 ROUSSEL (Claude). Alain Guivarc'h : 1908-1967, photographe à Commana. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 22-25.

52 TOURAULT (Philippe). Anne de Bretagne. Paris, Perrin, 1990, 21 cm, 323 p., ill.
Bibliographie, p. 319-323.

Colloques et congrès

53 GUIOMAR (Jean-Yves). « Du provincialisme au régionalisme (XVIII[e]-XX[e] siècle) ». *Le Pays breton*, n° 352, avril 1990.
Compte rendu du colloque de Montbrison.

54 LE MENN (Claude). Troisièmes rencontres historiques du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 octobre 1990, p. 24.

55 LES AMIS DU MUSÉE DU LÉON. Troisièmes rencontres..., 13 octobre 1990. Thème : archéologie léonarde. Textes des communications. Lesneven, Musée du Léon, 1990, 30 cm, 58 p., ill.
Rencontres historiques du Léon, Lesneven.

Musées et expositions

56 An taolennou - le ciel et l'enfer : 1630-1950. Des tableaux de mission à la bande dessinée. Château de Kerjean, Saint-Vougay, 15 juin - 5 novembre 1990. Morlaix, Impr. de Bretagne, 1990, 21 cm, 96 p., ill. en coul.
Exposition.
Avant-propos par Fañch Roudaut. Préface de Jacques de Menou. Collaboration d'Agnès Himeur, Annick Lamezec, Jean-Bruno Renard.

57 B. (H.). Exposition des faïences à Quimper : toute une mise en scène. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 octobre 1990, p. 16, ill.
Exposition au musée des beaux-arts de Quimper.

58 BOULAIRE (Alain), BEYOU (Marie-Annick). Yves-Joseph-Marie de Kerguélen-Trémarec (1734-1797). Quimper, Bibliothèque municipale, 1990, 30 cm, 12 p., ill.
Exposition.
Préface de François Rouillard. Collaboration de Monique Jourdrain, Nicole Lavenant, Jean-Pierre Jacob.

59 Brest en romans, Bibliothèque municipale - Association Ponant, octobre 1990. Brest, Mairie de Brest, 1990, 30 cm, 12 p., ill.
Exposition.

60 CASTEL (Y.-P.). Une grande exposition bretonne hors frontière : l'Armorique à Schallaburg. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 septembre 1990, p. 29, ill.

61 CHILOU (Père Jakez), PELLETIER (Yannick). Dévotes dentelles, canivets des XVII[e] et XVIII[e] siècles : legs de Morant, 15 juin - 4 novembre 1990. Landévennec, Abati Landevenneg - Abbaye Saint-Guénolé ; Parc naturel régional d'Armorique, 1990, 30 cm, 110 p., ill. en coul.
Exposition.
Collaboration de Dominique Lerch.

62 DELOUCHE (Denise), SUPINEN (Marja). Artistes finlandais en Bretagne, 1880-1890, Musée de Pont-Aven, 1[er] juillet - 26 septembre 1990 ; Institut finlandais, Paris, 11 octobre - 11 novembre 1990. Pont-Aven, Musée de Pont-Aven, 1990, 30 cm, 64 p., ill. en coul.
Exposition.
Bibliographie, p. 63.
Préface de Matti Klinge. Collaboration de Catherine Puget et Erik Kruskopf.

63 FAGNEN (Claude), TANGUY (Marc). Alors naquit le Finistère. Quimper, Archives départementales du Finistère, 1990, 24 cm, 61 p., ill.
Exposition.

64 Henri Queffélec. Février 1990, Bibliothèque municipale de Brest. Brest, Mairie de Brest, 1990, 30 cm, n.p., ill.

Exposition.
Textes de Julien Gracq, Edouard Peisson, Georges Blond, Henri Queffélec, A.-P. Segalen, Jean Balcou.
Bibliographie d'Henri Queffélec.

65 L. (J.-P.). Plouhinec : exposition de cartes postales anciennes. A la recherche du temps passé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 8.

66 M. (Cl.). Edouard Corbière et le roman maritime. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juillet 1990, p. 18.

Exposition à la mairie de Morlaix.

67 MORIZUR (Alain). Dirinon. Musée de la chapelle Sainte-Nonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juin 1990, p. 16.

68 Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec = Mirdi abati coz Landevenneg. (Landévennec), Parc naturel régional d'Armorique - Parc an Arvorig - Abati Landevenneg, 1990, 30 cm, 4 dossiers, n.p., ill.

I : Landévennec : commune du Parc naturel régional d'Armorique.
II : Un nouveau musée pour la Bretagne.
III : *Dihun*, n° 7.

69 MUSÉE DES BEAUX-ARTS. Quimper, trois siècles de faïences : 1690-1990. Rennes - Quimper, éditions Ouest-France, Ville de Quimper, 1990, 30 cm, 2 vol., 270 p. + 144 p., ill. en coul.

II : catalogue.
Exposition.

70 Musée du bateau de Douarnenez : un musée en constante évolution. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 9, ill.

71 Peintres finlandais en Bretagne à la fin du XIX^e siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juin 1990, p. 8.

Exposition à Pont-Aven.

72 RIOU (Guy). 1790 : alors naquit le Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 9.

Exposition réalisée par les Archives départementales du Finistère.

73 SIMON (Frère Marc). Quinze siècles pour un musée. *Chronique de Landévennec*, n° 63, juillet 1990, p. 106-112.

74 TROMEUR (Jean). Un nouveau musée à l'abbaye de Landévennec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juillet 1990, p. 29.

75 Un train nommé « patates ». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 décembre 1990, p. 22, ill.

Exposition à Cléder.
Ligne de chemin de fer du Léon qui fonctionna de 1894 à 1947.

Voir aussi le n° 298 (exposition de Schallaburg, Autriche).

Héraldique

76 CASTEL (Yves-Pascal). Les bourdons de La Bourdonnaye bâtisseurs. De l'hôtel de Blossac à Rennes... à l'hôtel de ville de Saint-Pol. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1990, p. 27, ill.

Épigraphie

77 CASTEL (Y.-P.). Ces vieilles inscriptions martelées il y a deux siècles : énigme à Châteaulin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 décembre 1990, p. 25.

78 CASTEL (Y.-P.). Le Conquet, vieille demeure. Marques de charpentiers : une question ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1993, p. 16, ill.

79 CASTEL (Y.-P.). Plouézoc'h. L'inscription en breton de la cloche de Saint-Antoine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 octobre 1990, p. 26.
Inscription de 1545.

Généalogie et familles

80 Les Lacarrière. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 40.
Arbre généalogique d'Auvergnats installés au pays bigouden.

81 PENFENTENYO (Valentine de). Une très ancienne famille de Bretagne : les Penfentenyo. Spézet, Diffusion Breizh, 1990, 30 cm, 179 p., ill.

82 Sur quelques têtes couronnées d'Europe et leurs ancêtres du Cap-Caval. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 19-21.
Jean Quélennec, seigneur du Hilguy (Plogastel-Saint-Germain).

83 THOMAS (Georges-Michel). La famille de Le Guen de Kerangal. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 181-183.

Toponymie et anthroponymie

84 AMICALE LAÏQUE DE NÉVEZ. Les noms de lieux de Névez = Anvioù - lec'h Nevez. (Concarneau), Impr. Concarnoise, (1990), 30 cm, 43 p., ill.
Bibliographie, p. 43.
Introduction par A. Cornec.

85 CASTEL (Y.-P.). 19 mai : saint Yves. Un prénom breton aux curieuses variantes. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mai 1990, p. 29.

86 DANTEC (Abbé François). De Bazal à Verneur : la signification expliquée des noms de villages de Plonévez-du-Faou. Carantec, s.n., 1990, 21 cm, 146 p., ill.
Bibliographie, p. 145.

87 DESHAYES (Albert). Les noms de famille bretons. *ArMen*, 1990, n° 25, février, p. 50-53 (les traits physiques : la tête) ; n° 26, avril, p. 60-61 ; n° 27, mai, p. 44-45 (de la tête aux pieds) ; n° 28, juillet, p. 48-51 ; n° 29, août, p. 52-55 ; n° 31, novembre, p. 44-47 (les vêtements).

88 DESHAYES (Albert). Villages et lieux-dits en Loctudy, Plobannalec et Pont-l'Abbé : étude toponymique. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 35-39.

89 LE GALL (Charles). Patronymes bretons. Dites-nous qui vous êtes. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 36, 4e trimestre 1990, p. 21-23.

90 LE MAÎTRE (L.-P.). S.V.P., le Cabellou avec un C ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er décembre 1990, p. 11.
Étude toponymique.

91 LE MENN (Gwennole). Grand choix de prénoms bretons. Spézet, Coop Breizh, 1990, 21 cm, 92 p.

92 LE MERCIER (André). Que signifient nos noms ? Les noms de personnes. *Le Pays breton*, nos 349-359, janvier-décembre 1990.

93 LE ROY (Thierry). La commission de toponymie de l'Institut culturel de Bretagne en assemblée à Quimper. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1990, p. 32.

94 PLONÉIS (Jean-Marie). Histoire de Bretagne. Toponymie et géographie. *Le Pays breton*, nos 349-359, janvier-décembre 1990.
Le monde végétal.

95 TANGUY (Bernard). Noms de communes du Finistère. *ArMen*, n° 30, septembre 1990, p. 50-54.
Voir aussi le n° 477 (Plouguerneau, toponymie).

ARCHÉOLOGIE

Généralités

96 GALLIOU (Patrick), LE BIHAN (Jean-Paul). Chronique d'archéologie antique et médiévale (années 1988-1989), *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 39-62.

97 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1989, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 9-22.

98 GIOT (P.-R.). Le niveau de la mer : changeant, fluctuant, mouvant. *Bulletin d'information de l'AMARAI*, n° 3, 1990, p. 5-16.

99 LE MAÎTRE (L.-P.). Après les canons de la *Vénus*, Concarneau futur centre de traitement pour l'archéologie sous-marine ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 novembre 1990, p. 12.

100 LE ROY (Thierry). Archéologie aérienne : toute la technique au pied du mur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1990, 23 juin 1990, p. 30.

101 PAPE (Louis). Des temps préhistoriques à l'installation des Bretons. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 18-25, ill.

Préhistoire

102 La Bretagne et l'Europe préhistorique : mémoire en hommage à Pierre-Roland Giot. Rennes, R.A.O., 1990, 30 cm, 397 p., ill. (*Revue archéologique de l'Ouest*, suppl. n° 2).
Mélanges.

103 BRIARD (Jacques). Dolmens et menhirs de Bretagne. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1990, 26 cm, 64 p., ill. en coul.

104 GIOT (P.-R.). Menhirs et dolmens : monuments mégalithiques de Bretagne. Châteaulin, Éditions d'art Jos Le Doaré, 1990, 22 cm, 35 p., ill. en coul.

105 KAYSER (Olivier), LE GOFF (Jean-Claude), ROUÉ (Daniel). Le site mésolithique de Toul-an-Naouc'h (Plougoulm, Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 7, 1990, p. 23-30.

106 POLITZER (Annie). Les sanctuaires des constructeurs de mégalithes en Bretagne. Paris, Albin Michel Jeunesse, 1990, 29 cm, 61 p., ill. (Coll. Un lieu, des hommes, une histoire).
Bibliographie, p. 61.
Illustrations de Francis et Michel Politzer.

Protohistoire

107 CASTEL (Y.-P.). Plougonvelin : stèles au chevet de l'église. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 septembre 1990, p. 11, ill.

108 CASTEL (Y.-P.). Les stèles de l'enclos paroissial de Guimaëc. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 mars 1990, ill.

109 DAIRE (Marie-Yvane). Les fouilles archéologiques de l'île d'Yoc'h (29) : un aspect de la campagne de 1990. *Penn ar Bed*, n° 138, 1990, p. 16-18.
Landunvez.

110 DAIRE (Marie-Yvane). Les surprises de la campagne de fouille de 1990 sur l'île d'Yoc'h en Landunvez (29). *Bulletin d'information de l'AMARAI*, n° 3, 1990, p. 29-33.

111 DAIRE (Marie-Yvane), GIOT (Pierre-Roland). Les stèles de l'âge du fer dans le Léon (Finistère). Rennes, Institut culturel de Bretagne - Association des travaux du laboratoire d'anthropologie - Préhistoire - Université de Rennes I, 1990, 30 cm, 105 p., ill.

112 GIOT (P.-R.), MORZADEC (H.), MARGUERIE (D.), ONNÉE (Y.). Un enclos ceinturé du second âge du fer : Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère). La partie occidentale. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 85-114, ill.

113 LE BIHAN (Jean-Paul), ROBIC (Jean-Yves). Le village du premier âge du fer de Mez-Notariou à Ouessant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 63-84, ill.

114 LE GOFFIC (Michel). Fouille d'une sépulture de la nécropole de l'âge du bronze de Graeoc en Saint-Vougay. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 23-38, ill.

115 LE GOFFIC (Michel). Les souterrains armoricains de l'âge du fer. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 29-34.

116 LE GOFFIC (Michel), GARGADENNEC (Roger). La stèle de Laoual en Plogoff. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 115-118, ill.

Époque gallo-romaine

117 CASTEL (Y.-P.). Découverte en Bretagne, une coupe gallo-romaine identifiée au Musée départemental breton de Quimper ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1990, p. 33, ill.

118 CHEVILLOTTE (Yves). Le port antique de Porsliogan ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 119-124, ill.

119 GALLIOU (Patrick). Sur la « carte archéologique de la Gaule », le Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 mars 1990, p. 10, plans, carte.

Moyen Age

120 BARDEL (Annie). L'abbaye carolingienne de Landévennec. *Chronique de Landévennec*, n° 62, avril 1990, p. 53-56 (plan).

121 ROBERT (Émilien). Archéologie : à Locronan, après l'or, l'argent sort des ténèbres du Xe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 août 1990, p. 6, ill.

Voir aussi le n° 417 (Concarneau, remparts).

HISTOIRE POLITIQUE

Moyen Age

122 CASSARD (J.-C.). Les Bretons de Nominoë. Brasparts, éd. Beltan, 1990, 24 cm, 316 p.
Bibliographie, p. 311-316.
(Compte rendu par Thierry GUIDET, dans *ArMen*, n° 27, mai 1990, p. 47).

123 KERHERVÉ (Jean). Évolution politique de la Bretagne du Ve au XIVe siècle. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 26-29, ill.

124 KERHERVÉ (Jean). Le temps des ducs (XIVe-XVe siècles). l'État et la politique. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 38-45.

125 PHILIPPE (J.). Il y a cinq siècles, le combat de Dour Ru... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juillet 1990, p. 26.

Histoire moderne

126 CASTEL (Y.-P.). Le passage de Jacques II d'Angleterre à Landerneau, il y a trois cents ans. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juillet 1990, p. 31.

127 TANGUY (Jean). La Bretagne monarchique (1532-1789). Introduction historique. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 150-167, cartes, graph., ill.

Révolution française

128 BRIANT DE LAUBRIÈRE (Tanneguy). Souvenirs d'enfance d'un fils d'émigré (1789-1801). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 177-182.

129 DEBAUVE (Jean-Louis). Pour une réhabilitation de l'accusateur public Donzé-Verteuil, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 183-189.
Brest.

130 GARGADENNEC (Roger). Pages d'archives : une scène de perquisition en 1789. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 216.
Pont-Croix.

131 GUILLERM (Gérard). Guy Le Guen de Kerangal. Le météore de la nuit du 4 août. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 153-179.

132 HENWOOD (Philippe). Paris en Révolution : les Brestois témoignent. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 190-195.

133 LE GARS (Jean-Pierre). Landerneau, une ville pendant la Révolution (1789-1799). S.l., s.n., 1990, 30 cm, IX - 288 p., ill.
Bibliographie, p. II-VIII.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

134 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Premiers « carrés » du nouvel échiquier national : les départements ont deux cents ans ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 janvier 1990, p. 28, ill.

135 Le raid des chouans de Cadoudal sur la poudrerie de Pont-de-Buis en juin 1795. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 juin 1990, p. 29 ; 9 juin 1990, p. 29.

136 RAPHALEN (Didier). La Révolution dans le canton de Plonéour (1789-1799). S.l., s.n., 1990, 30 cm, 266 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

137 La Révolution à Saint-Marc. Les habitants de Saint-Marc dénoncent leur prêtre (1792). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 65.

138 ROUDAUT (Fañch). Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven et du clergé du Léon pour les états généraux de 1789. Brest, C.R.B.C., 1990, 24 cm, 316 p. (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 11).
Glossaire, p. 286-293. Index, p. 295.
(Compte rendu par J.T., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juillet 1990, p. 31).

139 ROUDAUT (Fañch). Cahiers de doléances et députés du Finistère en 1789. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, p. 242-264.

140 THOMAS (G.-M.). Pages d'archives. Des secours pour les veuves des administrateurs du Finistère, guillotinés le 22 mai 1794. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 219-220.

141 THOMAS (G.-M.). Pages de la Révolution à Brest et dans le Léon lues dans un journal parisien. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 204-207.

Voir aussi les n^{os} 83 (Le Guen de Kerangal), 414 (Clohars-Carnoët), 434 (Guiclan), 442 (Lanhouarneau), 443 (Lanildut), 456 (Pleyben), 472 (Plougonvelin).

Second Empire

142 Napoléon III à Saint-Marc (août 1858). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 66-67.

Troisième République

143 CHAPPÉ (François). Les anticléricalismes « maritimes » à Paimpol (1880-1914). Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 39-55.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

144 FLOCH (Jean-Charles). Les Républicains démocrates du Finistère : 1911-1940. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 229 p., ill.
Sources et bibliographie, p. 220-225.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

145 HÉLIAS (Claude). La présence américaine à Saint-Marc en 1918-1919. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 90-101.
Brest.

146 SALAUN (Marie-Noëlle). Les anarchistes dans le Finistère entre les deux guerres : Brest, enclave libertaire (1918-1939). S.l., s.n., 1990, 30 cm, 144 p.
Bibliographie, p. 4.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n^{os} 423 (Concarneau, vie municipale), 459 (Plobannalec, conseil municipal), 460 (*id.*), 486 (Quimper, vie municipale, 1850-1914).

Seconde Guerre mondiale

147 GUÉGUEN (Michel), LE MAÎTRE (Louis-Pierre). 17 juin 1940 : le rendez-vous manqué de Concarneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juin 1990, p. 7, ill.
Rendez-vous prévu le 17 juin 1940 à Concarneau entre Winston Churchill et Paul Reynaud.

148 LOHOU (Jean). Échos du bombardement du 24 juillet 1941. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 140-141.
Brest.

149 MAZÉAS (Michel). Nuit du 28 au 29 novembre 1941 : Tréboul bombardé. *Mémoire de la Ville*, n° 13, 1990, p. 7-67.

150 SÉVEUR (Hervé). Bref bilan de l'Occupation. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 102-103.
Brest.

Voir aussi le n° 390 (libération d'Audierne).

Depuis 1945

151 EUGÈNE (Sylvie). Les démocrates chrétiens dans le Finistère de 1945 à 1958. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 178 p., cartes.
Bibliographie, p. 4-6. Index, p. 169-172.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative

152 CASTEL (Y.-P.). La création des départements bretons : le problème des estuaires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 avril 1990, p. 29, carte.

Histoire judiciaire

153 MONDEGUER (M.). Mesgloaguen, une prison qui dura (presque) deux siècles. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1990, p. 29, ill.

154 MORIZUR (Alain). Brest. Prison de Pontaniou : un voyage au bout de l'ennui. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 juin 1990, p. 16.

155 THOMAS (G.-M.). Pages d'archives : exécuteurs des hautes œuvres en Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 217-219.

Histoire militaire

Marine

156 BOULAIRE (Alain). Brest et la Marine royale de 1660 à 1790. *Association « Les amis de Saint-Mathieu »*, bulletin de liaison, n° 24, octobre 1990, p. 5-11, ill.

157 BOULAIRE (Alain). Yves-Joseph-Marie de Kerguélen - Trémarec. *Association bretonne*, 1990, p. 137-144.

158 CARRÉ (Adrien). L'affaire du brick « le Papillon ». *Bulletin du Centre généalogique de l'Ouest*, 1989-1990, nos 62, p. 229-234 ; 63, p. 96-105 ; 64, p. 174-182 ; 65, p. 244-249.
Récit d'une mission en Inde en 1787-1788 sous le commandement du lieutenant de vaisseau du Trévoux, originaire du château de Trofeunteuniou en Ploujean.

159 DUMUR (Xavier), LE GUENNEC (Olivier). L'armement brestois à la veille de la Révolution (1784-1789). S.l., s.n., 1990, 30 cm, 2 vol., VII-128 p. + 226 p., ill.
Sources et bibliographie, p. II-VII.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

160 EPIN (Christian). Les ouvriers des arsenaux de la marine sous Napoléon : vivre et survivre en travaillant pour l'État. Montreuillon, l'Herminette, 1990, 24 cm, 296 p., ill.
Sources et bibliographie, p. 284-293.

161 LE ROC'H MORGÈRE (Louis). Navires : mémoire de la mer. Paris, Rempart, 1990, 21 cm, 223 p., ill. (Patrimoine vivant).
Avant-propos de Louis Le Pensec. Préface d'Éric Tabarly.
Index des noms de bateaux p. 218-221. Bibliographie p. 222.
Histoire des bateaux, du navire primitif au sous marins nucléaire.
Patrimoine maritime.

162 LE ROY (Thierry). La guerre sous-marine en Bretagne. 1914-1918 : victoire de l'aéronavale. Bannalec, Impr. Régionale, 1990, 24 cm, 254 p.
Préface de Charles-Yves Peslin.
Index des noms de personnes, p. 252-254.

163 LE ROY (Thierry). Pointe Saint-Mathieu : réhabilitation du monument aux marins morts en 1914-1918. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 avril 1990, p. 26.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme

Généralités

164 Bretagne et religion. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, 145 p.
Avant-propos par Michel Lagrée. Travaux de la section religion de l'Institut culturel de Bretagne.

165 CROZON (Pierre). Il y a 50 ans dans le diocèse. 1940. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 13, 7 juillet 1990, p. 377-381.

166 CROZON (Pierre). Cette année-là dans le diocèse. 1889. *Quimper et Léon*, n° 14, 21 juillet 1990, p. 407-411.

167 CROZON (Pierre). Il y a 100 ans dans le diocèse. 1890. *Quimper et Léon*, n° 22, 22 décembre 1990, p. 634-636.

168 LAGRÉE (Michel). Religion et cultures en Bretagne (1850-1950). S.l., s.n., 1990, 30 cm, 556 p.
Sources et bibliographie, p. 527-547.
Thèse de doctorat d'État soutenue à Rennes.

169 LE FLOC'H (Jean-Louis). L'Église en Finistère et la Révolution. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, nos 3, 10 février 1990, p. 81-85 (la Constitution civile du clergé) ; 11, 9 juin 1990, p. 315-319 (le serment à la Constitution civile du clergé).

Voir aussi le n° 442 (Lanhouarneau, Révolution).

Vie et sentiment religieux

170 CARICHON (Christophe). Les scouts de France dans le diocèse de Quimper et de Léon des origines à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, 1924-1939. S.l., s.n., 1990, 29 cm, 251 p., ill.
Sources et bibliographie, p. 6-12.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

171 CASTEL (Y.-P.). 17,870 km en 4 h 30. Un record nouveau ? C'est la Troménie de Gouesnou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 mai 1990, p. 25.

172 DENÈFLE (Sylvette). Croyances et pratiques aux fontaines en Cornouaille et Léon. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 25-38.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

173 LOZACH (Joël). Pardon de Saint-Salomon en 1913. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 29-30.

174 MARTIN (Hervé). Le sentiment religieux dans la Bretagne ducale (XIVe et XVe siècle). *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 54-63, ill., cartes.

175 MERDRIGNAC (Bernard). Pouvoir de rire, ou rire et pouvoir ? A propos de trois miracles de saint Lunaire. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 7-23.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

176 VILAIN (Christiane), LE GRAND (Béatrice). Locronan et sa troménie. L'affirmation d'une identité. *ArMen*, n° 28, juillet 1990, p. 2-15.

177 VOITON (Josette). Le Renouveau charismatique : un courant né à Brest en 1971. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 avril 1990, p. 28.

Voir aussi les nos 429 (Douarnenez, vie religieuse, XIXe siècle), 460 (Plobannalec, début XXe siècle).

Clergé

178 A Tréflévénez, le « Minihy Levenez » ou le monastère de la joie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 août 1990, p. 13.
Fondé par le P. Jo Irien en 1984.

179 CASTEL (Y.-P.). Au cœur de la Révolution en Finistère. *Quimper et Léon*, n° 1, 13 janvier 1990, p. 27-27.
Compte rendu de J. L'HERRON, *Un Morlaisien dans la Révolution, L.-A. Expilly*, 1989.

180 CAOUISSIN (Herry). L'érudit prêtre Jean Feutren. *Breiz Santel*, n° 141, 1990, p. 21, ill.

181 CASTEL (Y.-P.). Jean Feutren, prêtre, 1912-1990. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mai 1990, p. 29.

182 CASTEL (Y.-P.). M. le chanoine Jean Feutren (1912-1990). *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 11, 9 juin 1960, p. 320-322.

183 Le clergé constitutionnel. Saint-Thégonnec. *La Voix de Saint-Thégonnec*, bulletin paroissial, janvier-décembre 1990.

184 FERREC (Dominique). L'épiscopat de Monseigneur Nouvel de La Flèche, évêque de Quimper et de Léon de 1872 à 1887. S.l., s.n., 1990, 30 cm, XIX-382 p., ill.
Bibliographie, p. IV-XIX.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
(Compte rendu par Thierry LE ROY, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juillet 1990, p. 18).

185 LAURENT (Pierre). Les Bretons de Paris et l'abbé Élie Gautier : témoignage. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 91-97.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

186 LE MAÎTRE (L.-P.). Le seul Concarnois à avoir sa statue repose, méconnu, au Trévoux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er décembre 1991, p. 11.
Jean-François Gadon (1827-1898), recteur du Trévoux de 1867 à 1898.

187 LÉOST (Alain). L'épiscopat de Mgr Dubillard, 1899-1908. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 183 p.
Sources et bibliographie, p. 1-9.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

188 Nécrologie : l'abbé André Le Moal. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 mars 1990, p. 16.
Né et mort à Brest (1920-1990).

189 TOUBIN (Yves). Yves-Marie Audrein, l'évêque assassiné de Quimper. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 125-130.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

190 TRANVOUEZ (Yvon). Charles Le Roux, vicaire à Lambézellec (1933-1953). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1990, p. 19-21.

191 TRANVOUEZ (Yvon). Un prêtre d'influence : René Cardaliaguet (1875-1950). Esquisse pour un portrait. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 131-142.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

192 TROMEUR (Jean). Entretien avec l'abbé Le Quéméner, responsable de la « Mission bretonne Ti ar Vretoned » de Paris. Hier et aujourd'hui. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 juin 1990, p. 4-5.
Historique de la « Mission bretonne » de Paris créée en 1947 par l'abbé Elie Gautier.

Ordres et congrégations

193 CASTEL (Y.-P.). Le frère Louis Divanac'h, 1912-1990. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 octobre 1990, p. 15.

194 SIMON (Frère Marc). Religieux et religieuses du Finistère dans la Révolution. *Chronique de Landévennec*, 1990, n° 61, janvier, p. 34-41 ; n° 62, avril, p. 66-70 ; n° 63, juillet, p. 113-116 ; n° 64, octobre, p. 156-160.

195 TANGUY (Bernard). Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 141-152.

Hagiographie

196 FUR (Gweltas), OLLIVIER (Corentin). Saint Corentin en Cornouailles britannique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 août 1991, p. 25.

197 KERLOUÉGAN (François). Landévennec à l'école de Saint-Sauveur de Redon ? dans *Haut Moyen Age, culture, éducation et société*, études offertes à Pierre Riché, La Garenne-Colombes, Éditions européennes Erasme, 1990, 24 cm, p. 315-322.

Importance de Redon dans l'histoire politique et ecclésiastique, mais supériorité culturelle et intellectuelle de Landévennec.

198 MILLOUR (Glaoda). Les saints vétérinaires en Bretagne. Morlaix, éd. Skol Vreizh, 1990, 84 p., ill.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 26).

199 POULIN (J.-C.). Sources hagiographiques de la Gaule (SHG). II : les dossiers de saint Magloire de Dol et de Saint-Malo d'Alet (Province de Bretagne). Complément n° 1 à la bibliographie générale sur l'hagiographie bretonne. *Francia. Forschungen zur westeuropäische Geschichte*, herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut, Paris, Band 17/1, 1990 : Mittelalter-Moyen Age.

Complément à la bibliographie générale sur l'hagiographie bretonne, publiée par le même dans le tome 15, 1987.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 98, 1991, n° 3, p. 339-341).

200 SIMON (Frère Marc). Saint Bernard, la Bretagne et les Bretons. *Chronique de Landévennec*, n° 64, octobre 1990, p. 137-144.

201 STERCKX (Claude). La première branche du Mabinogi et la vie de saint Hervé. *Ollodagos*, t. I, fasc. 3, 1990, p. 111-115.

(Compte rendu par U. ZANETTI, dans *Analecta Bollandiana*, t. 108, fasc. 1-2, 1990, p. 213).

202 TANGUY (Bernard). De la vie de saint Cadoc à la vie de saint Gurtiern. *Études celtiques*, vol. XXVI, 1989 (paru en 1990), p. 159-185.

203 TANGUY (Bernard). Saint Hervé : vie et culte. S.l., Minihi Levenez, 1990, 23 cm, 144 p., ill. en coul.

Collaboration de Job an Irien et Saïk Falhun.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 avril 1990, p. 29).

Voir aussi le n° 175 (saint Lunaire).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

204 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). Les cahiers de la conférence des œuvres du grand séminaire de Quimper (1886-1908). Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 73-76.

Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

205 LAGRÉE (Michel). Les associations confessionnelles d'aide aux Bretons de Paris (fin XIX^e siècle). Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 77-89.

Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

206 PHILIPPE (Jean-Marie). L'abbaye de Saint-Mathieu et son temporel des origines à la fin du XVII^e siècle. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 2 vol., 127 p. + 67 p.

Bibliographie, p. 23-28.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Études générales

207 KERHERVÉ (Jean). Le temps des ducs. L'économie. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 46-49.

Agriculture

208 DEMONET (Michel). Tableau de l'agriculture française au milieu du 19e siècle : l'enquête de 1852. Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990, 24 cm, 304 p., graph., cartes, tabl. (Les hommes et la terre, 20).
Préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Postface de Gabriel Brown.
Bibliographie, p. 273-277.
Thèse de 3e cycle d'histoire soutenue à Paris I (version remaniée).

209 LE BERRE (Yvon). Le cheval breton : l'élevage des étalons lourds. *ArMen*, février 1990, p. 2-19.

210 SERPE (Gaëlle). Les mutations de l'agriculture à Plougastel-Daoulas. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 162 p. + 47 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

211 TRÉPOS (Pierre). Enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme. Brest, Brud Nevez-Emgleo Breiz, 1990, 21 cm, 155 p. (*Studiou brezoneg*, Études bretonnes).
3e édition.

Commerce

212 LE MENN (Claude). Lesneven. Foires et marchés d'hier et d'aujourd'hui. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er septembre 1990, p.12.

Artisanat et industrie

213 CARN (Hervé). Une dynastie de forgerons : les Salaün de Plonévez-du-Faou. *ArMen*, no 29, août 1990, p. 20-31.

214 CASTEL (Y.-P.). Plouézoc'h et son vieux moulin à pirouette. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 mars 1990, p. 28, ill.

215 Le chantier Pichavant à Pont-l'Abbé. *Le Chasse-Marée*, no 53, décembre 1990, p. 34-49.

216 CHAURIS (Louis). Un projet de haut fourneau à Trégarvan au XIXe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, no 3, juillet-septembre 1990, p. 156-163.

217 DERRIEN (Dominique). La tradition du cuir dans la région de Landivisiau, 1760-1960. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 183-XXI p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

218 HENRY (René), GLORENNEC (Hervé). Au fil de ses cours d'eau... Les moulins de Kerfeunteun. Quimper, Association Les Amis de Kerfeunteun, 1990, 20,8 x 15,6 cm, 54 p., ill.

219 LE PORTAL (Cristhine). Bolloré, des papeteries à la haute technologie. *ArMen*, no 26, avril 1990, p. 2-19.

220 MOAL (Nathalie). L'industrie ardoisière de Pont-Coblant et Lothey de 1800 à 1914. S.l., s.n. 1990, 30 cm, XI-203 p., ill. en coul.
Sources et bibliographie, p. VI-XI.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

221 MORIZUR (Alain). Plougastel-Daoulas : renaissance des fours à pain. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 avril 1990, ill.

222 PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE. Bienvenue aux moulins de Kerouat. Sizun, Association des Amis et usagers de l'écomusée des monts d'Arrée, 1990, 30 cm, n.p., ill.

223 Rolland à Pencran. Un artisan rural devenu industriel. *ArMen*, n° 27, mai 1990, p. 12-19.

224 SIMON (Jean-François). Charrettes du Léon. Construire une charrette, un remarquable savoir-faire. *ArMen*, n° 27, mai 1990, p. 2-11.

Voir aussi le n° 432 (Elliant, moulins).

Pêche

225 DENEZ (Herlé). La « guerre » du Brésil (suite et fin). *Mémoire de la ville*, n° 13, 1990, p. 92-117.

1962. Les langoustiers douarnenistes et camarétois partent pour le Brésil et entendent pêcher au-delà de la limite des 12 milles malgré l'interdiction.

226 DOMENECH DE CELLES (François). En Mauritanie à bord de la « Belle Bretagne ». *Le Chasse-Marée*, n° 48, avril 1990, p. 16-31.

Voyage de l'auteur en 1910 sur le dundee *Belle Bretagne* de Douarnenez.

227 GIRAUDINEAU (Laurent). Dernière campagne des mauritaniens : le chant du cygne de la langouste rose. *Le Chasse-Marée*, n° 48, avril 1990, p. 2-15.

Douarnenez.

228 JONIN (Bruno). Recordman du monde de chasse sous-marine : Pierrick Poulain. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 14-18.

229 La « Jument » de Paul. Le dernier sloop d'Ouessant. *Le Chasse-Marée*, n° 53, décembre 1990, p. 56-65.

230 PRIMOT (Pierre). A bord du dernier sablier de l'Odet. *Le Chasse-Marée*, n° 49, juin 1990, p. 2-13.

Exploitation du sable et du maërl sur les gisements de Sein et des Glénan.

Voir aussi le n° 428 (Douarnenez, récit de vie d'un pêcheur).

Ports

231 LE MAÎTRE (L.-P.). Dans la stratégie de Nicolas Fouquet, Concarneau, point d'appui du nouvel armement colonial. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 février 1990, p. 6-7, ill.

Transports et communications

232 BULOT (Jean). Le drame de l'*Amoco-Cadiz*. *Le Chasse-Marée*, n° 51, octobre 1990, p. 38-47.

233 COLLET (Daniel). L'éclairage des côtes du Finistère jusqu'en 1860. *Le Chasse-Marée*, n° 53, décembre 1990, p. 14-20.

234 Une grande idée sans lendemain : le canal de Nantes à Brest. 1. Déjà, au milieu du XVI^e siècle... 2. Par la seule force des hommes. 3. La triste fin d'une voie inutile et déserte. *Ouest-France*, éd. Carhaix - Châteaulin, 28-29 juillet, 31 juillet et 1^er août 1990.

235 LAEDESICH (P.), BOZÉ (B.), JACQUOT (A.). Le réseau breton. Valignat, éd. de l'Ormet, 1990, 128 p.

236 LE HÉNAFF (Noël). L'épopée des phares du raz de Sein. *Le Chasse-Marée*, n° 53, décembre 1990, p. 21-23.

237 LE PENNEC (Stéphane). Étude d'un réseau routier antique entre Carhaix et l'Atlantique. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 124 p.
Bibliographie, p. 116-123.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

238 LE ROY (Thierry). 1990 : année Clément Ader, pour le centenaire des expériences du pionnier de l'aviation. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 26, ill.
Extraits du récit imaginaire d'un combat aéronaval devant Ouessant et Brest, par Clément Ader.

239 LE ROY (Thierry). Les Bretons et l'aéronautique, des origines à 1939. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, 30 cm, 140 p.
D.E.A. soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

240 MAISON POUR TOUS DE LANDERNEAU. Le train à Landerneau : 1865... 1990. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 44 p., ill. + cartes.
Préfaces de Paul Peden, Robert Perrot, François Cavarec, Gérard Borvon.

241 Parlons tram : le tramway à Brest, ça se décide en commun. Brest, C.U.B., (1990), 30 cm, n.p., ill.

242 Phare d'Ar Men : clin d'œil sans vie humaine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 23, ill.
L'automatisation du phare d'Ar Men.

243 RENARD (Léon). Les phares. Saint-Malo, éditions l'Ancre de Marine, 1990, 24 cm, 360 p., ill.

Tourisme

244 GUIDET (Thierry). A pied, le long du canal de Nantes à Brest. *ArMen*, n° 30, septembre 1990, p. 36-49.

245 MÉNEZ (François). Rivières bretonnes. Quimper, Calligrammes - Cercle culturel quimpérois, 1990, 179 p.
(Compte rendu par Thierry GUIDET, dans *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 49).

246 SIGNOR (Jean-Michel). L'aménagement du sentier littoral dans le Finistère. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 220 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

HISTOIRE SOCIALE

Démographie

247 Évolution de la population en Bretagne, dans le Finistère et la zone de Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juillet 1990, p. 6.

Groupes sociaux

248 CALVEZ (Nathalie). La noblesse en basse Cornouaille aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 2 vol. III-231 p. + 267 p., ill.
Bibliographie, p. 218-222.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

249 ÉLÉGOËT (Louis). Ancêtres et terroirs : onze générations de paysans en Basse-Bretagne. Rennes, éditions Ouest-France, 1990, 23 cm, 375 p., ill. (Coll. De mémoire d'homme : l'histoire).

Préface d'Yves Le Gallo.
(Compte rendu par Jean TANGUY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 370-371).

250 GUILLOU (Anne). Les femmes, la terre, l'argent : Guiclan en Léon. Brasparts, éditions Beltan, 1990, 23 cm, 221 p., ill.

Bibliographie, p. 219.
Illustrations d'Isabelle Guyot.
(Compte rendu par Cl. M., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 mars 1990, p. 20 ; Jean TROMEUR, *ibid.*, 4 août 1990, p. 11 ; par Pascal RANNOU, dans *ArMen*, n° 28, juillet 1990, p. 53-54).

251 PÉRON (André). Les Bas-Bretons à Nantes : un sort peu enviable autrefois. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 22-28.

252 PERSON (Hervé). Conditions de vie et migrations des ouvriers agricoles dans le Finistère. S.l., Calligrammes, 1990, 22 cm, 56 p.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juin 1990, p. 15).

253 PEUZIAT (Jean-Marie). La vie rurale à l'aube de ce siècle. *Cap-Caval*, n° 14, décembre 1990, p. 3-8.

Témoignage d'un paysan de Plovan.

254 RAPHALEN (Daniel). La situation de fermier à Quimper à l'aube de la Révolution. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 août 1990, p. 25.

Contrat de fermage de 1782.

Mouvements sociaux

255 GESLIN (Claude). Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre de 1914-1918. S.l., s.n., Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, *Enquêtes et documents*, t. XVII, 1990, p. 81-142.

256 GESLIN (Claude). Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale. Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces écrits, 1990, 29 cm, 3 vol., 295 p. + p. 296-672 + p. 674-988, ill.

Sources et bibliographie, p. 883-922. Index, p. 924-948.

257 HASCOËT (Didier). La Jeunesse agricole catholique du Finistère : un vivier de responsables professionnels et politiques. Université de Rennes I, Faculté de droit et sciences politiques, 1990, 30 cm, 3 vol., 130 p. + p. 131-300 + annexe, ill.

D.E.A. Études politiques.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 août 1990, p. 4-5).

258 HAUDEBOURG (Guy). Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^e^ siècle. Brest, U.B.O., 1990, 30 cm, 110 p.

D.E.A. soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

259 HUARD (Jacques). La Jeunesse ouvrière chrétienne dans le Finistère des origines à 1939. S.l., s.n., 1990, 30 cm, IX-140 p.

Bibliographie, p. III-IX.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

260 KERGUILLEC (André). Le Syndicat national des instituteurs, section du Finistère, de ses origines à 1969. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 112 p.

Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Santé publique et assistance

261 FILLAUT (Thierry). Les institutions psychiatriques dans le Finistère de la Révolution à nos jours. S.l., s.n., 1990, 30 cm, p. 355-359, *Gestions hospitalières*, n° 295, avril 1990.

262 Jacques de Thézac et les Abris du marin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 28.

263 THOMAS (Georges-Michel). Dentistes brestois d'autrefois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 150-153.

Vie quotidienne

264 CADIOU (Didier). La vie quotidienne dans les paroisses littorales de Camaret, Crozon, Roscanvel et Telgruc au XVIII[e] siècle d'après les inventaires après décès. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 2 vol., XVII-306 p. + 117 p., ill.
Bibliographie, p. II-XVI.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

265 DENIEL (Didier). Les embarras de Quimper. La vie quotidienne entre 1750 et 1800. *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 14-25.

266 LE STUM (Philippe). Les costumes populaires en Bretagne au XIX[e] siècle. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 298-303.

267 MORAND (Simone). Galette et crêpes en Bretagne. Châteaulin, Jos Le Doaré, 1990, 22 cm, 32 p., ill. en coul.

268 PRISER (Louis). Mariage d'autrefois en Bretagne et... à Paris. *Le Pays breton*, n° 354, juin 1990.

269 SALAÜN (Jacqueline). Fêtes et spectacles (loisirs à Quimper) de 1850 à 1914. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 139 p., ill.
Sources et bibliographie, p. 129-134.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

270 TOULHOAT (Pierre). Potager domestique : des précisions de Pierre Toulhoat. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juillet 1990, p. 33.
Les « foculi » ou petits foyers à braise.

Voir aussi les n[os] 439 (Landeleau, noces), 496 (Tréouergat, vie quotidienne).

Sports et jeux

271 C'hoariou Breizh : guide annuaire des principaux jeux traditionnels de Bretagne. S.l., s.n., (1990), 24 cm, 28 p., ill.
Préfaces d'Anne Guillou et Guy Jaouen.

272 LE ROY (Thierry). Aéro-club du Finistère (Brest). Soixante ans d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 22, ill.

273 LE ROY (Thierry). Photo ancienne : les pilotes de l'aéro-club de Quimper en 1937. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 juillet 1990, p. 12, ill.

Traditions et croyances populaires

274 DANIEL-LE BARS (Magdeleine). Mœurs et coutumes de Basse-Bretagne. Tribulations des morts au XVIII[e] siècle en Bretagne et singulièrement dans le Finistère actuel. *Le Lien*, Centre généalogique du Finistère, n° 35, 4[e] trimestre 1990, p. 13-16.
Reproduction d'un article publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 245-254.

275 HARDY (Laurence). L'évolution récente des attitudes devant la mort en Haute-Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 67-71.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

276 HÉLIAS (Pierre-Jakez). Le quêteur de mémoire : quarante ans de recherche sur les mythes et la civilisation bretonne. Paris, Plon, 1990, 21 cm, 425 p., ill. (Coll. Terre humaine).

Index des noms, p. 387-392. Index des lieux, p. 393-397. Index des thèmes, p. 399-421.
(Compte rendu par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 388-389).

277 HOUSEMAN (Michael). Le tabou du lapin chez les marins : une spéculation structurale. *Ethnologie française*, n° 2, 1990, p. 125-142.

278 MILIN (Gaël). La légende de sainte Azénor et les variantes médiévales du conte de la femme calomniée. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 304-320.

279 MILIN (Gaël). La traversée prodigieuse dans le folklore et l'hagiographie celtiques : essai de typologie. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 125-140.

280 Tradition et histoire dans la culture populaire : rencontres autour de l'œuvre de Jean-Michel Guilcher, Grenoble, Musée dauphinois (20-21 janvier 1989). Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1990, 24 cm, 335 p., ill. (Documents d'ethnologie régionale, vol. II).

Mélanges.

281 TRELLU (René). Contes des monts d'Arrée et des Montagnes noires. *Mouez ar Menez*, n° 11, (1990), 57 p.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Corps savants et associations culturelles

282 CASTEL (Y.-P.). G.-M. Thomas nommé président honoraire de la Société archéologique du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 février 1990, p. 4.

283 INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. Institut culturel de Bretagne = Skol-Uhel ar Vro. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, 90 p.

284 LE ROY (Thierry). Conférences de la Société d'études. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1990, p. 18.

Activités de la Société d'études de Brest et du Léon.

285 LE ROY (Thierry). Société d'études de Brest et du Léon. Conférence mensuelle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 avril 1990, p. 14.

Témoignage de Charles Le Gall sur ses années de radio et de télévision (1958-1974).

286 Le manoir de Kernault, en Mellac, propriété du département. Un nouveau centre du patrimoine finistérien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juillet 1990, p. 15.

Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale de l'Ouest européen.

287 MARTINIE (Marie-Madeleine). Brauite Breiz Santel. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 117-123.

Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

Enseignement

288 CASTEL (Y.-P.). Des cahiers d'écoliers de petits julots vieux de deux siècles. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 juin 1990, p. 22.

289 DANIEL (Chantal), DANIEL. Les écoles publiques à Gouézec avant 1914. *L'Écho gouézecois*, n° 2, mai 1990, p. 6.

290 DANIEL (Chantal), DANIEL (Tanguy). L'école publique de garçons de Gouézec avant 1914. Les instituteurs. *L'Écho gouézecois*, n° 3, novembre 1990, p. 4-5.

291 HENWOOD (Annie). Les grandes dates de l'histoire scolaire de Saint-Marc. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 79-86.
Brest.

292 LACOMBE (Philippe). Les mobilités scolaires en collèges ; sur la commune du Relecq-Kerhuon. Brest, UBO, 1990, 30 cm, 130 p.
D.E.A. soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

293 LAOT (Emmanuel). Les instituteurs publics finistériens de 1873 à 1914. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 369 p., ill.
Sources et bibliographie, p. 6-14. Index des noms de lieux, p. 349-351. Index des noms propres, p. 352-357.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Imprimerie et presse

294 BRUNEL (Christian). Le public de « Feiz ha Breiz ». Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 99-116.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

295 Catalogue des éditeurs de Bretagne. Spézet, Impr. Keltia Graphic, 1990, 20 cm, 94 p., ill.
Introduction de Ronan Huon, Pierre Le Treut, Yvon Bourges, Claude Veyssière-Pomot.

296 DANIEL (Aude). Un hebdomadaire catholique départemental : « Le Courrier du Finistère » de 1919 à 1939. Paris, Université de droit, économie et sciences sociales de Paris II, Institut français de presse et des sciences de l'information, 1990, 21 x 29,7 cm, 135 p. + tableaux et annexes.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.
Sources et bibliographie, p. 145-148.

297 INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. La presse en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, 99 p.
6e édition.

Art

Études générales

298 Arts de Bretagne, XIVe-XXe siècle. S.l., Institut culturel de Bretagne, Association des conservateurs des musées de Bretagne, 1990, 23,5 cm, XXIV-432 p., ill.
Catalogue de l'exposition de Schallaburg (Autriche), 28 avril - 4 novembre 1990.
Préfaces de Siegfried Ludwig, Yvon Bourges, Pascal Aumasson.
(Compte rendu par Michel MAUGER, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 374-376).

299 BARRIÉ (Roger). Innovations et permanences artistiques au temps de la monarchie. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 168-179.

300 BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie). Les arts en Bretagne au XXe siècle. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 380-385.

301 Monuments et objets d'arts du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1988-1989). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 201-218.
Argol, Concarneau, Crozon, Le Folgoët, Pleyben, Plougonvelin, Plourin-lès-Morlaix, Roscanvel.
Notices rédigées par Y.-P. Castel, Y. Chevillotte, A.-H. Dizerbo, E. Le Guen, L.-P. Le Maître, C. Prigent.

Voir aussi les nos 399 (art sacré, Brest), 410 (artistes à Camaret).

Architecture

302 CASTEL (Y.-P.). Ces indispensables châteaux d'eau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 avril 1993, p. 33, ill.
L'architecture des châteaux d'eau.

303 KERVRAN (Marcel). De l'ancienne église paroissiale romane de Scaër disparue en 1873. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 219-230, ill.

304 LE COUÉDIC (Daniel), LE BIHAN (René). Le rêve lancinant d'une modernité bretonne. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 386-393.

305 LE GRAND (Alain). Le Quimpérois Corentin Quéré, maître d'œuvre des flèches de la cathédrale. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 321-327.

306 LE MAÎTRE (L.-P.). Découvertes d'archives. Le poste de garde révolutionnaire redevient la chapelle de la Croix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 20, plan.
Œuvre de l'architecte Joseph Bigot, à Concarneau.

307 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La maison à pignon, représentative de l'architecture ville-closienne ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 février 1990, p. 6, ill.

308 LE MARC (J.-P.). Cathédrale de Quimper : recherche d'équilibre, un travail d'orfèvre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 21, plan.

309 MILLET (Christian), CASTEL (Y.-P.). A Saint-Jean-du-Doigt, mise au point de la chronologie de la tour. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 septembre 1990, p. 11, plans.

310 MUSSAT (André). La création gothique. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 64-71, ill.

Voir aussi le n° 451 (église de Melgven).

Peinture et gravure

311 L'artiste peintre Yves Floc'h. *Breiz Santel*, n° 141, 1990, p. 1.
Originaire de Plouguerneau, décédé en 1990.

312 BEAULIEU (François de). Un trésor retrouvé : les originaux d'Henri Charpentier. *ArMen*, février 1990, p. 44-47.

313 BELLEIL (Bruno). Albert Clouard (1866-1952). L'ami oublié de Sérusier et de Maurice Denis. *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 60-76.

314 BUREL (Marcel). Dominic Agnello (1921-1988). *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 30-32, ill.
Peintre qui fréquenta Camaret de 1948 à sa mort.

315 DELOUCHE (Denise). La Bretagne, terre des peintres. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 282-291, ill.

316 DELOUCHE (Denise). Yvonne Jean-Haffen. Dinan, *Le Pays de Dinan*, 1990, 24 cm, 31 p., ill. en coul.
Bibliographie, p. 32.

317 DESPERT (Jehan). Pierre Brette (1905-1961), peintre du silence et de l'immensité... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1990, p. 31-36.
Aquarelliste né à Brest, mort à Granville.

318 DIROU (Maurice-René), FLOCH (Éric). Lionel Floch, peintre breton. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1990, p. 37-42.

319 DIROU (Maurice). Le peintre britannique Christopher Wood à Tréboul dans les années 1929-1930. *Mémoire de la ville*, n° 13, 1990, p. 131-149.

320 GROUPEMENT TOURISTIQUE DE CORNOUAILLE. La route des peintres en Cornouaille : 1850-1950. Quimper, Groupement touristique de Cornouaille, 1990, 24 cm, 126 p., ill. en coul. + annexe.

Avant-propos par Michel Colardelle.
Index des artistes, p. 114-118. Index des noms de lieux, p. 124.

321 KÖNIG (Eberhard). Manuscrits enluminés bretons. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 72-75.

322 LAURENTIN (Antoine). Ferdinand du Puigaudeau (1864-1930). *ArMen*, avril 1990, p. 64-75.

323 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Aux origines de la « matière bretonne ». Le manoir de Kerlagadic en Bannalec, séjour des peintres Vidal et Bernier. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 juin 1990, p. 8, ill.

324 LE MAÎTRE (L.-P.). Concarneau, galerie Gloux : extrait des carnets de dessins de Le Gout-Gérard. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 mai 1990, p. 8.

Fernand Le Gout-Gérard, peintre mort en 1924.

325 LE MAÎTRE (L.-P.). Figuration abstraction. Jean Deyrolle à la galerie Gloux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 août 1990, p. 8, ill.

Jean Deyrolle, peintre (Nogent-sur-Marne, 20 août 1911 - Toulon, 30 août 1967).

326 LE MAÎTRE (L.-P.). Concarneau. Alfred Delobbe à la galerie Gloux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 décembre 1990, p. 11, ill.

Peintre, 1835-1915.

327 LE RHUN (Simon). Eugène de Bie (1914-1983). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1990, p. 43-47.

Peintre belge.

328 Nécrologie : Claude Kerfriden, graveur en taille douce, illustrateur quimpérois. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juillet 1990, p. 13.

Quimper, 1946 - Rennes, 1990.

Sculpture

329 CASTEL (Y.-P.). Musée de Pont-Aven. Exposition Jean Mingam (1927-1987). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 mai 1990, p. 25, ill.

Sculpteur originaire de Ploudiry.

330 CASTEL (Y.-P.). Musée de Pont-Aven, Jean Mingam. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 juin 1990, p. 32.

331 CASTEL (Y.-P.). Ploujean : qui était Francis Renaud, l'auteur du monument commémoratif du maréchal Foch ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 19, ill.

Francis Renaud, sculpteur né à Saint-Brieuc en 1887.

332 CASTEL (Y.-P.). Un de nos cent sculpteurs : Jean-Louis Castel, de Landunvez. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 juin 1990, p. 28, ill.

333 CHAMARD-BOIS (Pierre), LE GENTIL (Michel), GAC (Hélène), PENHOET (Bernard), LE REST (Jo), CHAPALAIN (Claude). Enclos paroissiaux : livres de bois, livres de pierre. Rennes, éditions Ouest-France, 1990, 26 cm, 63 p., ill. en coul.

Collaboration d'Iffig Poho, de Fons de Kort. Illustration d'Alain Pennec.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juillet 1990, p. 32 ; par Pierre CROZON, dans *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 15, 15 septembre 1990, p. 432).

334 DURAND (Gildas). Nouvelle théorie sur le retable de Runan. Ses conséquences pour la connaissance de l'art gothique breton. *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 18, 1990, p. 91-104, ill.

Runan (Côtes-d'Armor) : retable en kersanton du second quart du XIVe siècle.

335 LE MAÎTRE (L.-P.). Le puits de Keriolet, œuvre d'un Morlaisien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 janvier 1990, p. 6, ill.
Œuvre d'Even, de Morlaix.

336 LE MAÎTRE (L.-P.). Une statue exhumée en 1902 en Ville-Close? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 décembre 1990, p. 10.
Une pietà du XVI[e] siècle.

337 RUSSO (Daniel). Les retables en Bretagne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 180-191, cartes, ill.

Voir aussi les n[os] 393 (manoir de Kerlec, Bannalec), 441 (Roland Doré).

Vitrail

338 LE BIHAN (Jean-Pierre). La verrière de l'église Saint-Pierre de Gouézec. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 261-283, ill. en coul.

339 LE MAÎTRE (L.-P.). Concarneau. Derniers vitraux à Lochrist. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 juin 1990, p. 36.
Vitraux de Jean-Pierre et Antoine Le Bihan.

Orfèvrerie

Voir le n° 441 (Benjamin Febvrier).

Céramique

340 CAHN (Laurent). Vierges et saints : les statuettes en faïences de Quimper. Quimper, Impr. Bargain, 1990, 29 cm, 159 p., ill. en coul.
Bibliographie, p. 158.

341 CAHN (Laurent). Vierges et saints. Les statuettes en faïence de Quimper. *ArMen*, n° 30, septembre 1990, p. 30-35.

342 HENRIOT (Joseph). Mémoires d'un faïencier quimpérois, éditions Primset, 1990, 22 cm, 94 p., ill.
Directeur de la faïencerie Henriot de 1927 à 1959.

343 LE CARDUNER (J.). Note sur une céramique découverte à l'île Callot. *Bulletin d'information de l'AMARAI*, n° 3, 1990, p. 27-28.

344 LE STUM (Philippe). Les faïences de Quimper. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 304-305.

345 VERLINGUE (Bernard Jules), MANNONI (Edith). Les faïences de Quimper, Paris, Massin éditeur, (1990), 28 cm, 96 p., ill. en coul.

Mobilier domestique

346 LE ROUX-PAUGAM (Marguerite). Mobilier breton. Richesse et diversité. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 292-297, ill.

Musique, chansons, danse

347 BELLAING (Véfa de). Les compositeurs en Bretagne. *Musique bretonne*, n° 100, mars 1990, p. 6-7.

348 BERRE (Hélène). Dan Ar Braz, l'inclassable. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 novembre 1990, p. 12.
Chanteur.

349 GUYOMARC'H (Jean-Paul). Le treujenn-gaol. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 14-21.
Clarinette populaire.

350 GUYOMARC'H (Jean-Paul). Sonneurs de treujenn-gaol en haute Cornouaille. *Musique bretonne*, n° 102, mai 1990, p. 10-14.

351 MERLE (F.). Brest musical d'autrefois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 123-128.

352 MILLON (Abbé A.). Botrel, le barde de Pont-Aven. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, IX-60 p., ill.

Réimpression.

353 VILLIEU (Hervé). Musiciens de Dinéault et Trégarvan de 1890 à 1940. *Musique bretonne*, n° 107, décembre 1990, p. 6-10.

Histoire littéraire

Langue bretonne

354 Les aventures du citoyen Jean Conan de Guingamp. Avanturio ar citoien Jean Conan a Voengamb. Morlaix, éditions Skol Vreiz, 1990, 30 cm, 319 p., ill. en coul.

Collaboration de Bernard Cabon, Jean-Christophe Cassard, Paolig Combot, Joël Cornette, Francis Favereau, Jean-René Le Quéau, Fañch Peru, Yann-Ber Piriou, Pierre Salaun.
Index des noms de personnes, p. 314. Index des noms de lieux, p. 315-317.

355 CORNILLET (Gérard). Michel Madeg, poltred ur skrivagner brezoneg. Michel Madeg, portrait d'un écrivain breton. *Le Pays breton*, n° 353, mai 1990.

356 GRALL (Cécile). Une religieuse écrivain breton : Anne de Mesmeur (1823-1909). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 185-200.

357 HARA (Kiyoshi). Shûenteki Bunka no Henbô-buruton-go no sonzoku to furansu kindai. La culture périphérique en transformation. La langue bretonne et la France contemporaine. Tokyo. Sangensha, 1990, XXI-262 p.

358 LAURENT (Donatien). Tradition and innovation in breton oral literature. Cardiff, University of Wales Press, 1990, 22 cm, p. 57-89.

International Congress of celtic studies, Swansea, 1987 : The Celts and the Renaissance, tradition and innovation.

359 LE MENN (Gwennole). Le livre en Bretagne. Les livres en breton. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 198-203, ill.

360 1990 sera-t-elle l'année de reconnaissance officielle des langues et cultures régionales de France ? *Le Pays breton*, n° 350, février 1990.

Interviews de parlementaires bretons.

361 Roparz Hemon, 1900-1978. Lorient, Dalc'homp Soñj, 1990, 22 cm, 187 p., ill.

Avant-propos par Yves Tymen. Préface de Per Denez.
(Compte rendu par Pascal RANNOU, dans *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 50).

362 SIMON (Frère Marc). Un poète oublié : Per Pronost, « Barz Treflez », 1861-1909. *Chronique de Landévennec*, n° 62, avril 1990, p. 74-80.

363 TANGUY (Bernard). La langue bretonne à travers les âges. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 30-35, 2 cartes.

364 La vie culturelle en Bretagne : Journée commémorative du « Barzaz-Breiz ». Cent-cinquantième anniversaire, le 23 septembre 1989. *Association bretonne*, 1990, p. 145-154.

Langue française

365 BERTHOU (Jean). « La Corbièreïde ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 117-122.

Edouard Corbière et le comte de Corbière, ministre de l'Intérieur en 1827.

366 DESPERT (Jehan). Chère Zénaïde... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1990, p. 228-229.

Zénaïde Fleuriot.

367 DESPERT (Jehan). Rencontres avec Saint-Pol Roux. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 13-16.

368 GILLES (F.). Anne Péron, chantre du bout du monde *Chronique de Landévennec*, n° 61, janvier 1990, p. 27-30.
Auteur de recueils de poèmes, originaire de Saint-Nic.

369 GONTARD (Marc). Victor Segalen. Une esthétique de la différence. Paris, éd. L'Harmattan, 1990, 327 p.
(Compte rendu par Thierry GUIDET, dans *ArMen*, n° 29, août 1990, p. 58).

370 HÉRAULT (Jacqueline), HOFMAN (Geneviève). Vingt-quatre « Finistériens », écrivains originaires du Finistère, y habitant ou encore ayant un lien très fort avec le département. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 30, ill.

371 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore). Myrdhin ou l'enchanteur Merlin. Paris, éd. Terre de brume, 1990.
Réédition de l'ouvrage paru en 1862.

372 KERHERVÉ (Jean). Le temps des ducs. Les activités intellectuelles. *Arts de Bretagne*, s.l., 1990, p. 50-53.

373 KERVRAN (Jean-Michel). Saint-Pol Roux ou le mage de l'image. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 10-11.

374 LA PAQUERIE (Ch. DE). Extraits d'« Expiation », roman écrit vers 1900 (?). Souvenirs de Bretagne. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 40-47.
Pardon de Huelgoat.

375 LE BRAZ (Anatole). Contes du soleil et de la brume. Paris, éd. Terre de brume, 1990.
Réédition de l'ouvrage paru en 1905.

376 LE MENN (C.). [Compte rendu de] Yves LOISEL, Xavier Grall (1930-1981), biographie, Paris, 1989. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1990, p. 17.

377 REYNAUD (Georges). De Saint-Henri à Pierrefeu-lez-Marseille : études et vacances du jeune Saint-Pol Roux. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 3-7, ill.

378 SCHULTZ (Joachim). La procession : principe de vie et de style chez Saint-Pol Roux. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 17-18.

379 SEGALEN (A.-P.). Saint-Pol Roux à Camaret en 1920. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1990, p. 1-5.

380 TROMEUR (Jean). Robert Gravot : conférences Imago Mundi. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 avril 1990, p. 5.
Philosophe brestois, mort en 1976.

Voir aussi le n° 398 (vie intellectuelle, Brest).

Théâtre et cinéma

381 BEAULIEU (François DE). Jean Kergrist. Le T.N.P. : Théâtre National Portatif. *ArMen*, n° 31, novembre 1990, p. 2-13.
Jean Hamon, auteur dramatique et comédien, né à Kergrist (Côtes-d'Armor) en 1940.

382 LÉVY-ALCOVER (Dr M.-A.). Le foyer artistique de Camaret : à propos de deux artistes dramatiques. *Nautisme, Arts, Culture* (Camaret), été 1990, n° 5, p. 22-29, ill.
Pierre Alcover (1893-1957) et Colonna Romano (Gabrielle Dreyfus) [1883-1981]. P. 28 : lettre de Saint-Pol Roux à Pierre Alcover, datée du manoir de Coecilian, 19 janvier 1929.

383 TROMEUR (Jean). Guillaume Kergourlay ou comment un Finistérien, de souche paysanne, est devenu auteur dramatique, metteur en scène, comédien, responsable d'organismes culturels... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 janvier 1990, p. 5 ; 27 janvier 1990, p. 5 ; 17 février 1990, p. 4.

Né à Elliant en 1926.

Sciences et techniques

384 QUILGARS (Claude). Radio-Rennes PTT, l'émetteur de Thourie des origines aux années 1950. Brest, U.B.O., 1990, 30 cm, 117 p.

D.E.A. soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

385 ASSOCIATION « DE L'ABER-BENOÎT À L'ABER-ILDUT ». De l'Aber-Benoît à l'Aber-Ildut, images du passé. Landerneau, Impr. Cloître, 1990, 30 cm, 141 p., ill.

386 BEAULIEU (François DE). En baie d'Audierne. Un lumineux et fragile paradis. *ArMen*, n° 30, septembre 1990, p. 18-29.

387 CROIX (Alain), GUYVARC'H (Didier) [dir.]. Guide de l'histoire locale : faisons notre histoire. Paris, éditions du Seuil, 1990, 21 cm, 347 p., ill.

(Compte rendu par Chantal DANIEL, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 371-374).

388 DUIGOU (Serge). Les Bigoudens (et surtout les Bigoudènes). Quimper, éd. Ressac, 1990.

(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 décembre 1990).

Voir aussi les n^{os} 7 (histoire du Léon), 15 (îles du Ponant), 20 (Parc naturel régional d'Armorique), 21 (côte d'Iroise), 54 (histoire du Léon), 55 (*id.*), 111 (stèles gauloises du Léon), 138 (cahiers de doléances, Léon), 141 (Révolution, Léon), 172 (fontaines, Cornouaille et Léon), 224 (charrettes du Léon), 248 (noblesse de Cornouaille), 320 (peintres en Cornouaille), 350 (musique, haute Cornouaille).

Argol

Voir le n° 301 (monuments et objets d'art).

Audierne

389 Église Saint-Raymond. Saint Fily, saint Rumon et saint Péran. *Bulletin paroissial d'Audierne*, 1990, mai, p. 12 ; juin, p. 8.

390 Notes sur la libération d'Audierne en 1944. *Bulletin paroissial d'Audierne*, 1990, janvier, p. 8 ; février, p. 7-8.

Bannalec

391 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Les coquines sculptures du manoir de Kerlec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 janvier 1990, p. 6, ill.

392 On ne faiblit pas pour faire renaître la chapelle de Trébalay en Bannalec. *Breiz Santel*, n° 141, 1990, p. 9-10, ill.

Voir aussi le n° 323 (manoir de Kerlagadic).

Berrien

393 CADIOU-FER (Lucienne). La belle hôtesse du Squirriou. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 32-34.

394 CADIOU-FER (Lucienne). Village du Squirriou. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 35-39.

Botmeur

395 GUEN (Marie), GOYEN (F.). Botmeur : extrait du journal « Le Progrès du Finistère » : souvenir d'inauguration (25 mars 1909). *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 26-28.
Inauguration de l'église.

Brélès

396 Petite histoire de Brélès. *Bulletin paroissial de Brélès-Lanildut*, avril 1990.

Brest

397 Au pays des Korrigans, le Quartz de Brest, Le Quartz, (1990), 30 cm, n.p., ill. en coul., 1 dossier + 7 feuillets.

398 BELLEC (Robert). Renaissance de la vie intellectuelle à Brest après la Libération. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 142-149.

399 CELTON (Yann). Le renouveau de l'art sacré : le cas de la reconstruction de Brest de la Libération au Concile Vatican II. S.l., s.n., 1990, 30 cm, X-229 p., ill. en coul.
Sources et bibliographie, p. V-IX.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

400 DUFIEF-MOIREZ (Denise). Le cimetière Saint-Martin de Brest. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990, 21 cm, p. 57-66.
Extrait de *Bretagne et religion*, n° 164.

401 FOUCHER (Jean). Ker-Stears et ses hôtes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 74-78.

402 KERVERN-QUEFFÉLEANT (Anne-Marie). Comme un petit train noir. Sene, Ubapar éditions, 1990, 21 cm, 195 p.
Roman.

403 LE GOFF (Patrick). La chapelle du vieux Saint-Marc. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 68-70.

404 LE GOFF (Patrick). L'église paroissiale. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 71-73.

405 Petit dictionnaire saint-marcois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 104-109.

406 SAVARY (Eugène). Keravel, mon quartier. Mémoires d'un « Tit voyou ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, juillet-septembre 1990, p. 129-139.

407 SÉVEUR (Hervé). Drame au Douric en 1741. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 64.

408 THOMAS (G.-M.). Dans le passé de Saint-Marc. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 60-63.

409 THOMAS (G.-M.). Le Casino de Kermor. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, avril-juin 1990, p. 87-89.

Voir aussi les n^{os} 35 (bibliographie), 59 (romans), 64 (H. Queffélec), 129 (Donzé-Verteuil), 132 (Révolution), 137 (Saint-Marc, 1792), 141 (Révolution), 142 (Napoléon III), 145 (Première Guerre mondiale), 146 (anarchistes), 148 (bombardement, 1941), 150 (Occupation), 154 (prison de Pontaniou), 156 (Marine, 1660-1790), 159 (armement, fin XVIII^{e} siècle), 160 (arsenal, premier Empire), 177 (Renouveau charismatique), 190 (Lambézellec), 238 (aviation), 241 (tramway), 263 (dentistes), 291 (écoles, Saint-Marc), 317 (Pierre Brette), 351 (musique), 380 (R. Gravot).

Camaret

410 DUROC (Jacqueline). De « l'Hôtel de la Marine » à l'« Hôtel moderne » : les Dorso et les seigneurs. *Nautisme, Arts, Culture*, (Camaret), été 1990, n° 5, p. 19-21, (ill.).
Le logement des artistes à Camaret.

Voir aussi les n^{os} 47 (Saint-Pol Roux), 225 (langoustiers), 264 (vie quotidienne, XVIII^{e} siècle), 379 (Saint-Pol Roux), 382 (foyer artistique).

Carantec

411 LE GOFF (J.-C.), ROUÉ (D.). Découverte de l'île Callot (Finistère). *Bulletin d'information de l'AMARAI*, t. 3, 1990, p. 21-26.

Voir aussi le n° 343 (céramique).

Carhaix

412 DU LAZ (Comtesse). Histoire de Carhaix. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 91 p., ill. (Monographies des villes et villages de France, 314).
Réimpression de l'édition de 1899.

Voir aussi le n° 237 (réseau routier antique).

Châteaulin

Voir le n° 77 (inscription).

Cléden-Cap-Sizun

413 CASTEL (Y.-P.). Une fontaine au Cap-Sizun. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 décembre 1990, p. 11, ill.
Fontaine Saint-Guénolé, à Cléden-Cap-Sizun.

Cléder

Voir le n° 75 (exposition).

Clohars-Carnoët

414 Chronique de Clohars sous la Révolution. *Écho de Clohars*, bulletin paroissial, 1990, janvier, p. 8-12 ; février, p. 5-8 ; mars, p. 5-8 ; avril, p. 5-8 ; mai, p. 7-10 ; juin, p. 8-11 ; juillet, p. 8-12 ; octobre, p. 10-12 ; novembre, p. 8-10 ; décembre, p. 8-11.

Commana

Voir le n° 51 (A. Guivarc'h).

Concarneau

415 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Au détour de la Corniche : les boulets de canon de « Fort-l'Amour » ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 septembre 1990, p. 24, ill.

416 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Au long des remparts, une rue Militaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 février 1990, p. 10, ill.

417 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Remise au jour d'un « couloir de guet » médiéval dans la masse des remparts. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 6, ill.

418 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Place de la Contre-Garde. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 mars 1990, p. 6, ill.

419 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La porte des Larrons retrouvés. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1990, p. 7, ill.

420 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le puits du château dans le jardin du gouverneur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 6, ill.

421 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Reconstruire l'église en Ville-Close (en 1830). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 avril 1990, p. 6, ill.

422 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le « rempart » découvert au Passage : les fondations du manoir de Porzambris ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 7, ill.

423 MORLEC (Marc). La vie municipale à Concarneau : 1918-1939. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 247 p., ill.

Bibliographie (10 p.).
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

424 TRÉVÉDY (J.). Histoire de Concarneau. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 204 p. (Monographies des villes et villages de France).

Réimpression.

Voir aussi les n^os^ 90 (toponymie), 99 (archéologie sous-marine), 147 (1940), 186 (J.-F. Gadon), 231 (Nicolas Fouquet), 301 (monuments et objets d'art), 306 (chapelle de la Croix), 324 (exposition), 325 (*id.*), 335 (puits de Keriolet), 336 (pietà, Ville-Close), 339 (vitraux, Lochrist).

Conquet (Le)

Voir les n^os^ 78 (marques de charpentiers), 118 (Porsliogan).

Crozon

425 L'aber de Crozon. S.l., s.n., 1990, 30 cm, (2 p.), ill. (*Rivages*, n° 28, juillet 1990).

Voir aussi les n^os^ 264 (vie quotidienne, XVIII^e^ siècle), 301 (monuments et objets d'art).

Dinéault

Voir le n° 353 (musiciens).

Dirinon

426 CASTEL (Y.-P.). Dirinon : « Croas Guenole » remis en valeur. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 juin 1990, p. 31, ill.

Une œuvre du « maître de Saint-Thégonnec ».

427 CASTEL (Y.-P.). Dirinon : retrouvailles des cloches, en 1990. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 avril 1990, p. 33, ill.
Quatre cloches, de 1655, 1843 et 1897.

Voir aussi le n° 67 (musée).

Douarnenez

428 Eugène Coulloc'h raconte... *Mémoire de la ville*, n° 13, 1990, p. 70-89.
Récit de vie d'un marin-pêcheur de Douarnenez : l'enfance, les jeux, la pêche, la guerre.

429 LE DOARÉ (Alain). Une chrétienté maritime au XIX[e] siècle : Douarnenez, 1800-1914. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 283 p.
Sources et bibliographie, p. 271-278.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

430 PEUZIAT (Josick). Inspiration maritime dans les églises et chapelles de Douarnenez. *Mémoire de la ville*, n° 13, 1990, p. 118-130.

Voir aussi les n[os] 70 (musée du bateau), 149 (Tréboul, 1941), 225 (langoustiers), 226 (*id.*), 227 (*id.*), 319 (C. Wood).

Drennec (Le)

431 GESTIN (F.). Un acte de foi ancestrale : la chapelle de Lok-Mazé. *Breiz Santel*, n° 141, s.d. (1990), p. 3-6, ill.
Chapelle du Drennec, en Léon, restaurée entre 1979 et 1984 par des bénévoles locaux.

Elliant

432 DAOUDAL (J.). Les moulins autrefois. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1990, mars, p. 2 et 8 ; avril, p. 2 et 8 ; mai, p. 2 et 8.

433 Histoire d'Elliant pendant la Révolution. *Bulletin paroissial d'Elliant*, 1990, janvier, p. 7-8 ; février, p. 7-8.

Voir aussi le n° 383 (Guillaume Kergourlay).

Folgoët (Le)

Voir le n° 301 (monuments et objets d'art).

Fouesnant

Voir le n° 230 (sable et maerl, Glénan).

Gouesnou

Voir le n° 172 (troménie).

Gouézec

Voir les n[os] 220 (ardoisières), 289 (écoles publiques), 290 (*id.*), 338 (verrière de l'église).

Guiclan

434 MIOSSEC (Yves). Histoire locale. La Révolution. *Le Kannadig*, bulletin paroissial, 1990, janvier, p. 4 ; février, p. 8 ; mars, p. 6 ; avril, p. 4 ; mai, p. 4 ; juin, p. 6 ; juillet-août, p. 7 ; septembre, p. 6 ; octobre, p. 4 ; novembre, p. 6 ; décembre, p. 6.

Voir aussi le n° 250 (société).

Guimaëc

Voir le n° 108 (stèles gauloises).

Guipavas

435 PEYRON (Chanoine), ABGRALL (Chanoine). Histoire de Guipavas. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 66 p., ill. (Monographies des villes et villages de France, 350).
Réimpression d'un extrait du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* de Quimper et de Léon, 1912.

Hanvec

436 CASTEL (Y.-P.). A la recherche de la fontaine de Keronezou à Hanvec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 29, ill.

Ile de Sein

Voir les nos 230 (sable et maerl), 236 (phares).

Kerlouan

437 CASTEL (Y.-P.). Sauvetage du patrimoine : la chapelle Saint-Guénal à Kerlouan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 mars 1990, p. 29, ill.

Lampaul-Guimiliau

438 CASTEL (Y.-P.). Que faire en face du vandalisme ? A Lampaul-Guimiliau, on s'attaque à une statue de la Vierge. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juillet 1990, p. 31, ill.
Statue du XVIe siècle, au lavoir du Ped.

Landeleau

439 Les noces d'autrefois. *A travers les chemins de la Troménie*, bulletin paroissial, juillet-août 1990, p. 5-6.

Landerneau

440 COURCY (P. de). Histoire de Landerneau. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 71 p., ill. (Monographies des villes et villages de France, 677).
Réimpression de l'édition de 1842.

441 Roland Doré et Benjamin Febvrier, deux grands artistes landernéens. *Ouest-France*, éd. de Brest, 6 août 1990.

Voir aussi les nos 126 (passage de Jacques II), 133 (Révolution), 240 (train).

Landévennec

Voir les nos 61 (exposition), 68 (musée), 73 (*id.*), 74 (*id.*), 120 (fouilles), 197 (abbaye, haut Moyen Age).

Landivisiau

Voir le n° 217 (cuir).

Landunvez

Voir les nos 109 (île d'Yoc'h), 110 (*id.*), 332 (J.-L. Castel).

Lanhouarneau

442 KEROUANTON (Yves). La Révolution et l'Église. *Mouez Sant Herve*, bulletin paroissial, 1990, février, p. 5-6 ; mars, p. 6.

Lanildut

443 Lanildut des années 1789. *Bulletin paroissial*, mars 1990, p. 14-15.

444 Lanildut. Une histoire liée à la mer. *Bulletin paroissial*, 1990, septembre, p. 9 ; décembre, p. 9.

Lesneven

445 MIORCEC DE KERDANET. Histoire de Lesneven. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 64 p., ill. (Monographies des villes et villages de France).
Réédition.

Voir aussi les nos 55 (Rencontres historiques), 138 (cahiers de doléances), 212 (foires et marchés).

Locmaria-Berrien

446 CASTEL (Yves-Pascal). Coup d'œil sur le patrimoine de Locmaria-Berrien. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 10-13.

447 PRIMEL (André). A la découverte du patrimoine de Locmaria-Berrien. *Patrimoine des monts d'Arrée*, 1990-1991, p. 3-9.

Locmélar

448 CASTEL (Y.-P.). Locmélar : restauration du calvaire de Boscornou. Une croix de déforestage du XVe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 septembre 1990, p. 29, ill.

Locronan

Voir les nos 121 (fouilles du camp des Salles), 177 (troménie).

Loctudy

449 LE MARC (J.-P.). Le manoir de Kerazan à Loctudy. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 août 1990, p. 28.

Voir aussi le no 88 (toponymie).

Lothey

Voir le no 220 (ardoisières).

Melgven

450 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). A la jonction de trois communes : un bosquet appelé « Fort du Fresq ». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 décembre 1990, p. 10, ill.
Melgven, Trégunc, Lanriec.

451 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). L'église des saints Pierre et Paul de Melgven. Restaurations, reconstructions (1715-1855). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 285-319, ill.

452 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le combat d'une cloche. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 août 1990, p. 6, ill.
Les cloches de l'église de Melgven.

Mellac

Voir le n° 286 (manoir de Kernault).

Morlaix

453 CASTEL (Y.-P.). Morlaix-Ploujean : le carrefour de la Vierge noire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 janvier 1990, p. 27, ill.

Voir aussi les n^{os} 16 (golf), 66 (Edouard Corbière), 158 (château de Trofeunteuniou, Ploujean), 331 (monument de Foch, Ploujean).

Névez

Voir le n° 84 (toponymie).

Ouessant

454 LE LOUET (Michel). Qui voit Ouessant. Paris, Imprédite, 1990, 21 cm, 93 p., ill.
Illustrations de Jacques Michel.

Voir aussi les n^{os} 13 (société), 113 (fouilles de Mez-Notariou), 229 (bateaux), 238 (aviation).

Pencran

455 CASTEL (Y.-P.). L'enclos paroissial de Pencran et ses accès. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1990, p. 16, ill.

Voir aussi le n° 223 (entreprise Rolland).

Pleyben

456 Regard sur le passé de Pleyben. La Révolution. *Bulletin paroissial*, 1990, janvier, p. 4 ; mars, p. 4 ; avril, p. 4 ; juin, p. 4 ; octobre, p. 4 ; novembre, p. 4 ; décembre, p. 4.

Voir aussi les n^{os} 220 (ardoisières), 301 (monuments et objets d'art).

Plobannalec

457 CARIOU (Raymond). Au bourg, histoire d'une horloge (1896-1899). *Le Travailleur bigouden*, n° 137, janvier-mars 1990.

458 CARIOU (Raymond). Des lavoirs et des fontaines. *Le Travailleur bigouden*, n° 140, octobre-décembre 1990.
1884-1936.

459 CARIOU (Raymond). Plobannalec-Lesconil. Première Guerre mondiale et conseil municipal. *Le Travailleur bigouden*, n° 139, juillet-septembre 1990.

460 CARIOU (Raymond). Plobannalec-Lesconil : tension politique et religieuse. *Le Travailleur bigouden*, n° 138, avril-juin 1990.
En 1904, 1906, 1907 et 1908.

Voir aussi le n° 88 (toponymie).

Ploeven

461 PATERNAULT (Jacqueline), GOURLAY (Patrick), SAVINA (Marie). Ploeven en Porzay : un territoire, une paroisse, une commune : de la préhistoire aux portes de l'an deux mille. [s.l.], [s.n.], 1990, 30 cm, 240 p.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 septembre 1990, p. 36).

Plogoff

Voir le n° 113 (stèle de Laoual).

Plomeur

462 Plomeur : chapelle Notre-Dame de Tréminou. Restauration de cinq statues. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 juillet 1990, p. 10.

Plomodiern

463 DIZERBO (A.-H.). La chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 231-260, ill. en coul.
2e article.

Plonéour-Lanvern

464 COGNEC (Abbé Eugène). Histoire de Plonéour-Lanvern. Paris, Res Universis, 1990, 20 cm, 196 p., ill. (Monographies des villes et villages de France, 407).
Réimpression de l'édition de 1904.

465 Le presbytère. La chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. *L'Écho paroissial*, 1990, janvier, p. 5-6 ; mars, p. 5-6.

Voir aussi le n° 136 (Révolution).

Plonévez-du-Faou

Voir le n° 86 (toponymie), 213 (forgerons).

Plouézoc'h

Voir les nos 79 (inscription en breton), 214 (moulin).

Plougasnou

466 CASTEL (Y.-P.). A propos de l'église de Plougasnou. Quand les églises bretonnes étaient blanches. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 32.

467 VOITON (Josette). L'église de Plougasnou : un délabrement de plus en plus inquiétant, sauf pour les Monuments historiques. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 28.

Plougastel-Daoulas

468 BOURLÈS (Chanoine). Regards sur le passé. *Bulletin paroissial*, 1990, octobre, p. 15 ; novembre, p. 3 ; décembre, p. 3.

Voir aussi les nos 210 (agriculture), 221 (fours à pain).

Plougonvelin

469 CASTEL (Y.-P.). L'anneau d'or du Prédic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 avril 1990, ill.

470 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin. S.l., n.d., [1990], 21 x 29,7 cm, 29 p., ill.
Recueil d'articles parus dans le *Bulletin communal* et le *Bulletin des amis de Saint-Mathieu* en 1990, et dans *le Télégramme*.

471 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin. Le château de Bertheaume, la pointe de Perzel, des origines à Vauban (1694). S.l., n.d. [1990], 21 x 29,7 cm, 15 p., ill.

472 CHEVILLOTTE (Yves). Histoires et choses d'autrefois à Plougonvelin. La Révolution. *Bulletin communal* de Plougonvelin, janvier-décembre 1989.
Tiré à part, 49 p. (fasc. 2).

473 GOACHET (Gilbert). Plougonvelin..., la pointe Saint-Mathieu d'hier, d'avant-hier et d'aujourd'hui en reproductions et agrandissements d'anciennes cartes postales et de photos récentes. Brest, Imprimerie Pam, 1990, 29 cm, 87 p., ill.
Préface de Louis Caradec.

Voir aussi les nos 107 (stèles gauloises), 164 (monuments aux marins morts), 206 (abbaye de Saint-Mathieu), 301 (monuments et objets d'art).

Plougoulm

Voir le no 105 (site mésolithique).

Plougourvest

474 FRÈRE (Yvon). A propos de la Vierge noire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 février 1990, p. 29.
Vierge noire dans la fontaine de Pont-an-Ilis, en Plougourvest.

Plouguerneau

475 CASTEL (Y.-P.). A Plouguerneau. Tremenac'h, le village englouti par les sables. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 janvier 1990, p. 33, ill.

476 CASTEL (Y.-P.). A Plouguerneau, Tremenac'h, nécropole témoin, livre soixante-trois dalles funéraires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 février 1990, p. 33, ill.

477 CASTEL (Y.-P.). Photo aérienne, toponymie, fouille et saints bretons. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mars 1990, p. 19.
Le site gallo-romain de Lannerchen, en Plouguerneau.

478 LE GALLO (Yves), CASTEL (Yves-Pascal), RICHARD (Roger), ROUDAUT (Fañch), ABJEAN (René), FICHAUT (B.), CHAURIS (Louis), KERVELLA (Goulc'han), GUÉGUEN (François). Plouguerneau = Plougerne. Quimper, Conseil général du Finistère ; Plouguerneau, Ville de Plouguerneau, (1990), 24 cm, 31 p., ill. en coul.
Préface de Bernard Le Ven.

Plouhinec

Voir les nos 65 (exposition), 112 (enclos de Kersigneau Saint-Jean).

Plounéour-Ménez

479 CASTEL (Y.-P.). La croix de couverture du *Propre de Quimper et de Léon. Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 17 mars 1990, p. 29.
Croix de Plouégat-Moysan déposée depuis 1959 à l'abbaye du Relec en Plounéour-Ménez.

Plounévez-Lochrist

480 Histoire du goémon. *Ar Vuhez e Guernevez*, bulletin paroissial, 1990, janvier, p. 12-15 ; février, p. 13-15 ; mars, p. 8-12 ; avril, p. 11.

Plourin-lès-Morlaix

Voir le n° 301 (monuments et objets d'art).

Plovan

Voir le n° 253 (vie rurale, début XX^e^ siècle).

Plozévet

481 LE MARC (J.-P.). Chapelle de la Trinité à Plozévet. S.O.S... héritage en danger. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 septembre 1990, p. 11.

Pluguffan

Voir le n° 125 (combat de Dour-Ru).

Pont-Aven

Voir les n^os^ 62 (exposition), 71 (*id.*), 329 (*id.*), 330 (*id.*), 352 (Théodore Botrel).

Pont-Croix

Voir le n° 130 (1789).

Pont-de-Buis-lès-Quimerch

Voir le n° 135 (chouans, 1795).

Pont-l'Abbé

482 LE MARC (J.-P.). Défense du petit patrimoine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 novembre 1990, p. 17.
Pont-l'Abbé, Tréogat, Peumerit.

Voir aussi les n^os^ 88 (toponymie), 215 (chantier Pichavant).

Primelin

483 ABJEAN (Abbé). Le cahier de Monseigneur Abjean : notice sur Primelin, Saint-Tugen. S.l., s.n., [1990], 30 cm, n.p., ill.
Présentation par R. Moullec.

484 CASTEL (Y.-P.). Le manoir de Lézurec à Primelin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 janvier 1990, p. 11, ill.

Quimper

485 Il eut sa chapelle, mais non des reliques. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 août 1990, p. 25.

Reconstruction de la chapelle de Quistinit, à Penhars, en 1669, par Etienne Malherbe, marchand de Quimper.

486 LE BRAS (Christine). La vie municipale à Quimper de 1850 à 1914. S.l., s.n., 1990, 30 cm, 323 p., ill.

Sources et bibliographie, p. 295-306. Index des noms de personnes, p. 293-294.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 57 (faïences), 69 (*id.*), 153 (prison de Mesgloaguen), 204 (grand séminaire), 218 (moulins de Kerfeunteun), 254 (fermage, XVIIIe siècle), 265 (embarras, XVIIIe siècle), 269 (fêtes et spectacles, XIXe siècle), 273 (aéro-club), 305 (Corentin Quéré), 308 (cathédrale), 328 (Claude Kerfriden), 341 (faïences), 342 (*id.*), 344 (*id.*), 345 (*id.*).

Quimperlé

487 KERVRAN (Marcel), BELLANCOURT (Yves) [dir.]. Prestige d'une cité bretonne : Quimperlé. Les rues du Château et du Gorréquer. (Quimperlé), Société d'histoire du pays de Kemperlé, 1990, 24 cm, 537 p., ill.

Collaboration d'Alain Pennec, Jean-Jacques Gouriou, Jean Plouet, Anne Brillet, Ange Pellizoni. Source et bibliographie, p. 531-533.
(Compte rendu par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 377).

Relecq-Kerhuon (Le)

Voir le no 292 (collège).

Roscanvel

Voir les nos 264 (vie quotidienne, XVIIIe siècle), 301 (monuments et objets d'art).

Rosnoën

488 LARS (Yvonne), ROSMORDUC (Denise), RIOU (Yves). Rosnoën à travers l'histoire. Spézet, Keltia Graphic, 1993.

Saint-Jean-du-Doigt

Voir le no 309 (tour de l'église).

Saint-Pol-de-Léon

489 CASTEL (Y.-P.). La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon est-elle une Notre-Dame ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 mai 1990, p. 25.

490 CASTEL (Y.-P.). Le Kreisker, clocher sans cloches. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 avril 1990, p. 33, ill.

Voir aussi le no 76 (hôtel de ville).

Saint-Thégonnec

491 CASTEL (Y.-P.). Saint-Thégonnec patrimoine : une nouvelle association. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mars 1990, p. 32.

Voir aussi le no 183 (clergé constitutionnel).

Saint-Vougay

Voir les nos 56 (exposition), 114 (tombes de l'âge du bronze).

Scaër

Voir le no 303 (ancienne église romane).

Sizun

492 Un peu d'histoire avant 1664. Le doyenné dans la tourmente. *Kleier an Arre*, bulletin paroissial, 1990, janvier, p. 5 ; février, p. 3 ; mars, p. 3 ; avril, p. 3 ; mai, p. 7 ; juin, p. 2.

Voir aussi le no 222 (moulins de Kerouat).

Telgruc

Voir le no 264 (vie quotidienne, XVIIIe siècle).

Tréflévénez

Voir le no 179 (Minihy Levenez).

Tréflez

Voir les nos 23 (dunes de Keremma), 362 (Per Pronost).

Trégarvan

Voir les nos 216 (haut fourneau), 353 (musiciens).

Trégunc

493 LE GOFF (Laurent). Enjeux naturels et économiques d'une gestion du littoral. Cas de la commune de Trégunc (Finistère). S.l., s.n., 1990, 30 cm, 405 p.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Trémaouézan

494 LE BOURDIEC, PAUGAM. 1941-1944. La tourbière de Langazel en Trémaouézan. *Les Cahiers de l'Iroise*, no 3, juillet-septembre 1990, p. 164-166.

495 LEOST (Raymond). Langazel encore menacée : la remise en état ordonnée par le tribunal. *Penn-ar-Bed*, no 138, 1990, p. 7-10.

Tréouergat

496 CONQ (Louis). Les échos du vallon sourd. Brest, Brud Nevez - Emgleo Breiz, 1990, 21 cm, 279 p.
Vie quotidienne à Tréouergat.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

ABJEAN (Mgr), 483
ADER (Clément), 238
AGNELLO (Dominic), 314
ALCOVER (Pierre), 382
ANCEY (Georges), 47
ANCEY (Madeleine), 47
ANNE DE BRETAGNE, 52
AR BRAZ (Dan), 348
AUDREIN (Yves-Marie), 189
AZÉNOR (sainte), 278

BARAZER (P.-M.), 44
BERNARD (saint), 200
BERNIER, 323
BIE (Eugène DE), 327
BIGOT (Joseph), 306
BOTREL (Théodore), 352
BOUESTARD, 30
BRETTE (Pierre), 317

CADOC (saint), 202
CADOUDAL (Georges), 135
CAMBRY (Jacques), 44
CARDALIAGUET (René), 191
CASTEL (Jean-Louis), 332
CHARPENTIER (Henri), 312
CHURCHILL (Winston), 147
CLOUARD (Albert), 313
CONAN (Jean), 354
CORBIÈRE (comte DE), 365
CORBIÈRE (Edouard), 66, 365
CORENTIN (saint), 196
CUREL (François DE), 46

DELOBBE (Alfred), 326
DENIS (Maurice), 325
DEYROLLE (Jean), 325
DIVANAC'H (Louis), 193
DONZÉ-VERTEUIL, 129
DORÉ (Roland), 441
DREYFUS (Gabrielle), 382
DUBILLARD (Mgr), 187
DU PUIGAUDEAU (Ferdinand), 322
DU TRÉVOUX, 158

EVEN, 335

FEBVRIER (Benjamin), 441
FEUTREN (Jean), 180, 181, 182
FILY (saint), 389
FLEURIOT (Zénaïde), 366
FLOCH (Lionel), 318
FLOC'H (Yves), 311
FOUQUET (Nicolas), 231

GADON (Jean-François), 186
GAUTIER (abbé Elie), 185, 192
GIOT (Pierre-Roland), 102
GRALL (Xavier), 376
GRAVOT (Robert), 330
GUILCHER (Jean-Marie), 280
GUIVARC'H (Alain), 51
GURTIERN (saint), 202

HAMON (Jean), 381
HEMON (Roparz), 361
HERVÉ (saint), 201, 203

IRIEN (Jo), 178

JACQUES II D'ANGLETERRE, 126
JEAN-HAFFEN (Yvonne), 316

KERFRIDEN (Claude), 328
KERGOURLAY (Guillaume), 383
KERGRIST (Jean), 381
KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph-Marie), 58, 157
KEROUAL (Louise DE), 48

LA BOURDONNAYE, 76
LACARRIÈRE, 80
LAGADEUC (Jehan), 39
LA PÉROUSE, 44
LE FEBVRE (Yves), 42
LE GALL (Charles), 285
LE GOUT-GÉRARD (Fernand), 324
LE GUEN DE KERANGAL (Guy), 83, 131
LE MOAL (André), 188
LE QUÉMÉNER (abbé), 192
LE ROUX (Charles), 190
LUNAIRE (saint), 175

MADEG (Michel), 355
MERLIN, 371
MESMEUR (Anne DE), 356
MINGAM (Jean), 329, 330
MONOT (Georges), 49

NAPOLÉON III, 142
NOMINOÉ, 122
NOUVEL DE LA FLÈCHE (Mgr), 184

PENFENTENYO, 81
PÉRAN (saint), 389
PÉRON (Anne), 368
PICHAVANT, 205
POULAIN (Pierrick), 228
PRIGENT (Tanguy), 50
PRONOST (Per), 362

QUEFFÉLEC (Henri), 64
QUÉLENNEC (Jean), 82
QUÉRÉ (Corentin), 305

RENAUD (Francis), 331
REYNAUD (Paul), 147
ROMANO (Colonna), 382
RUMON (saint), 389

SAINT-POL ROUX, 46, 47, 367, 377, 378, 379, 382
SALAUN, 213
SAVIGNON (André), 42
SEGALEN (Victor), 369
SÉRUSIER, 313
THÉZAC (Jacques DE), 262
THOMAS (Georges-Michel), 282
TRÉHOT DE CLERMONT, 43
VIDAL, 323
WOOD (Christopher), 319
YVES (saint), 85

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

ABGRALL (Jean-Marie), 435
ABJEAN (abbé), 483
ABJEAN (René), 478
AMICALE LAÏQUE DE NÉVEZ, 84
AMIS DU MUSÉE DU LÉON, 55
ANDRIEUX (Jean-Yves), 10
AN IRIEN (Job), 203
ASSOCIATION « DE L'ABER À L'ABER-ILDUT », 385
ATELIER MAB DE L'ÎLE D'OUESSANT, 13
AUMASSON (Pascal), 298
AYALA (M.-P.-G. D'), 13

B. (H.), 25, 57
BALCOU (Jean), 64
BARDEL (Annie), 120
BARRIÉ (Roger), 299
BEAULIEU (François DE), 312, 381, 386
BELLAING (Vefa DE), 347
BELLANCOURT (Yves), 487
BELLEC (Robert), 398
BELLEIL (Bruno), 313
BERRE (Hélène), 26, 27, 348
BENOÎT (Claude), 10
BERTHOU (Jean), 355
BEYOU (Marie-Annick), 58
BLOND (Georges), 64
BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie), 300
BORVON (Gérard), 240
BOUGEARD (Christian), 10
BOULAIRE (Alain), 58, 156, 157
BOURGES (Yvon), 295, 298
BOURLÈS (chanoine), 468
BOZÉ (B.), 235
BREKILIEN (Yann), 31
BRIANT DE LAUBRIÈRE (Tanneguy), 128
BRIARD (Jacques), 103
BRIGAND (Louis), 13
BRILLET (Anne), 487
BROUDIC (Fañch), 31
BROWN (Gabriel), 208
BRUNEL (Christian), 36, 294
BULOT (Jean), 232
BUREL (Marcel), 314

CABON (Bernard), 354
CADIOU (Didier), 264
CADIOU-FER (Lucienne), 393, 394
CAHN (Laurent), 340, 341
CALVEZ (Nathalie), 248
CANÉVET (Corentin), 14
CAOUISSIN (Herry), 180
CARADEC (Louis), 473
CARICHON (Christophe), 170
CARIOU (Raymond), 457, 458, 459, 460
CARN (Hervé), 213
CARRÉ (Adrien), 158
CASSARD (Jean-Christophe), 122, 354
CASTEL (Yves-Pascal), 36, 38, 60, 76, 77, 78 79, 85, 117, 126, 152, 171, 179, 181, 182, 198, 203, 214, 282, 288, 301, 302, 309, 329, 330, 331, 332, 413, 426, 427, 436, 437, 438, 446, 448, 453, 455, 466, 469, 475, 476, 477, 478, 479, 484, 489, 490, 491
CASTILHO (Catherine DE), 48
CAVAREC (François), 240
CELTON (Yann), 399
CHAMARD-BOIS (Pierre), 333
CHAPALAIN (Claude), 333
CHAPPÉ (François), 143
CHARPY (Jacques), 276, 487
CHAURIS (Louis), 216, 478
CHAUVET (Remi), 11
CHEVILLOTTE (Yves), 118, 301, 471, 472
CHILOU (Jakez), 61
CLOÎTRE (Marie-Thérèse), 36, 204
COGNEC (Eugène), 464

COLJ ARDEL (Michel), 320
COLLET (Daniel), 233
COMBOT (Paolig), 354
CONQ (Louis), 496
CORNEC (A.), 84
CORNETTE (Joël), 354
CORNILLET (Gérard), 355
CORRE (Bruno), 41
COULLOC'H (Eugène), 428
COURCY (Pol DE), 440
COUSIN (Bertrand), 1
CROIX (Alain), 14, 387
CROZON (Pierre), 165, 166, 167, 333

DAIRE (Marie-Yvane), 109, 110, 111
DANIEL (Aude), 296
DANIEL (Chantal), 32, 289, 290, 387
DANIEL (Tanguy), 32, 289, 290
DANIEL-LE BARS (Magdeleine), 274
DANTEC (François), 86
DAOUDAL (J.), 432
DEBAUVE (Jean-Louis), 129
DE KORT (Fons), 333
DELHAYE (Marion), 28
DELOUCHE (Denise), 62, 315, 316
DEMONET (Michel), 208
DENÈFLE (Sylvette), 172
DENEZ (Herle), 225
DENEZ (Per), 361
DÉNIEL (Didier), 265
DENIS (Michel), 2, 3
DERRIEN (Dominique), 217
DESHAYES (Albert), 87, 88
DESPERT (Jehan), 317, 366, 367
DIENESCH (Marie-Madeleine), 37
DIROU (Maurice-René), 318, 319
DIZERBO (A.-H.), 301, 463
DOMENECH DE CELLES (François), 226
DUCHATELET (Bernard), 42
DUFIEF-MOIREZ (Denise), 400
DUIGOU (Serge), 49, 388
DU LAZ (comtesse), 412
DUMUR (Xavier), 159
DURAND (Gildas), 334
DUROC (Jacqueline), 410

ELEGOËT (Louis), 249
EPIN (Christian), 160
EUGÈNE (Sylvie), 151

FAGNEN (Claude), 63
FALHUN (Saïk), 203
FAVEREAU (Francis), 354
FAVIER (Jean), 28
FERREC (Dominique), 184
FICHAUT (B.), 478
FILLAUT (Thierry), 261
FLOCH (Eric), 318
FLOCH (Jean-Charles), 144
FONS (Claude), 18
FOUCHER (Jean), 401
FRÈRE (Yvon), 474
FUR (Gweltas), 196

GAC (Hélène), 333
GALLIOU (Patrick), 96, 119
GARGADENNEC (Roger), 43, 116, 130
GESLIN (Claude), 255, 256
GESTIN (F.), 431
GILLES (F.), 368
GIOT (Pierre-Roland), 97, 98, 104, 111, 112
GIRAUDINEAU (Laurent), 227
GLORENNEC (Hervé), 218
GOACHET (Gilbert), 473
GOASGUEN (P.), 16
GONTARD (Marc), 369
GOURIOU (Jean-Jacques), 487
GOURLAY (Patrick), 461
GOYEN (F.), 395
GRACQ (Julien), 64
GRALL (Cécile), 356
GROUPEMENT TOURISTIQUE DE CORNOUAILLE, 320
GUÉGUEN (François), 478
GUÉGUEN (Michel), 147
GUEN (Marie), 395
GUIDET (Thierry), 11, 244, 369
GUILLERM (Gérard), 131
GUILLOU (Anne), 250, 271
GUILLOU (Chantal), 33
GUIOMAR (Jean-Yves), 4, 53
GURY (Jacques), 44
GUYOMARC'H (Jean-Paul), 350, 351
GUYONVAR'H (Christian-J.), 9
GUYVARC'H (Didier), 387

HARA (Kiyoshi), 357
HARDY (Laurence), 275
HASCOËT (Didier), 257
HAUDEBOURG (Guy), 258
HÉLIAS (Claude), 145
HÉLIAS (Pierre-Jakez), 276
HENRAT (Philippe), 28
HENRIOT (Joseph), 342
HENRY (René), 218
HENWOOD (Annie), 35, 45, 291
HENWOOD (Philippe), 35, 132
HÉRAULT (Jacqueline), 370
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore), 371
HIMEUR (Agnès), 56
HOFMAN (Geneviève), 370
HOUSEMAN (Michael), 277
HUARD (Jacques), 259
HUON (Ronan), 295

INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE, 283, 297
JACQUOT (A.), 235
JAOUEN (Guy), 271
JONIN (Bruno), 228
JOURDRAIN (Monique), 58

KAYSER (Olivier), 105
KERGRIST, 34
KERGUILLEC (André), 260
KERHERVÉ (Jean), 11, 123, 124, 207, 372
KERLOUÉGAN (François), 197
KEROUANTON (Yves), 442
KERVELLA (Goulc'han), 478
KERVERN-QUEFFÉLEANT (Anne-Marie), 492
KERVRAN (Jean-Michel), 373
KERVRAN (Marcel), 303, 487
KLINGE (Matti), 62
KÖNIG (Eberhard), 321
KRUSKOPF (Erik), 62

L. (J.-P.), 65
LACOMBE (Philippe), 292
LAEDESICH (P.), 235
LAGRÉE (Michel), 36, 164, 168, 205
LAMÉZEC (Annick), 56
LAOT (Emmanuel), 293
LA PAQUERIE (Ch. DE), 374
LARS (Yvonne), 488
LAURENT (Donatien), 358
LAURENT (Loeiz), 14
LAURENT (Pierre), 185
LAURENTIN (Antoine), 322
LAVENANT (Nicole), 58
LE BERRE (Yvon), 209
LE BIHAN (Jean-Paul), 96, 113
LE BIHAN (Jean-Pierre), 338
LE BIHAN (René), 304
LE BOURDIEC, 494
LE BRAS (Christine), 486
LE BRAZ (Anatole), 375
LE CARDUNER (J.), 343
LE CLERC DE LA HERVERIE (Jean), 11
LECOMTE (Jacques), 13
LE COUÉDIC (Daniel), 304
LE DANTEC (Jean-Pierre), 5
LE DÉMÉZET (Maurice), 13
LE DOARÉ (Alain), 429
LE FAOU (Valérie), 17
LE FLOC'H (Jean-Louis), 169
LE GALL (Charles), 89
LE GALLO (Yves), 38, 478
LE GARS (Jean-Pierre), 133
LE GENTIL (Michel), 333
LE GOFF (Jean-Claude), 105, 411
LE GOFF (Jean-Yves), 7
LE GOFF (Laurent), 493
LE GOFF (Patrick), 403, 404
LE GOFFIC (Michel), 114, 115, 116
LE GRAND (Alain), 305
LE GRAND (Béatrice), 176
LE GUEN (Emmanuel), 301
LE GUENNEC (Olivier), 159
LE GUÉVEL-AGOMBART (Michel), 18
LE HÉNAFF (Noël), 236
LE LOUET (Michel), 454
LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 90, 99, 134, 147, 186, 231, 301, 306, 307, 323, 324, 325, 326, 335, 336, 339, 391, 415, 416, 417, 418, 420, 421, 422, 450, 451, 452
LE MARC (J.-P.), 308, 449, 482
LE MENN (Claude), 54, 212, 376
LE MENN (Gwennole), 11, 91, 359
LE MERCIER (André), 92
LE NAIL (Bernard), 8
LEOST (Alain), 187
LEOST (Raymond), 495
LE PENNEC (Stéphane), 237
LE PENSEC (Louis), 161
LE PORTHAL (Cristhine), 219
LE QUÉAU (Jean-René), 14, 354
LERCH (Dominique), 61
LE REST (Jo), 333
LE RHUN (Pierre-Yves), 14
LE RHUN (Simon), 327
LE ROC'H MORGÈRE (Louis), 161
LE ROUX (Françoise), 9
LE ROUX-PAUGAM (Marguerite), 346
LE ROY (Thierry), 93, 100, 162, 163, 184, 238, 239, 272, 273, 284, 285
LE ROY LADURIE (Emmanuel), 208
LE STUM (Philippe), 266, 344
LE THOER (Yves), 50
LE TREUT (Pierre), 295
LÉVY-ALCOVER (M.-A.), 382
L'HERRON (J.), 179
LOHOU (Jean), 148
LOISEL (Yves), 376
LONG (Gilbert), 13
LOZACH (Joël), 173
LUDWIG (Siegfried), 298

M. (Cl.), 66
MAISON POUR TOUS DE LANDERNEAU, 240
MANNONI (Edith), 345
MARÉCHAL (Jules), 41
MARGUERIE (D.), 112
MARTIN (Hervé), 174
MARTINIE (Marie-Madeleine), 287
MAUGER (Michel), 298
MAZÉAS (Michel), 149
MÉNEZ (François), 245
MENOU (Jacques DE), 56

MERDRIGNAC (Bernard), 175, 199
MERLE (F.), 351
MILIN (Gaël), 278, 279
MILLET (Christian), 309
MILLON (A.), 352
MILLOUR (Glaoda), 198
MIORCEC DE KERDANET, 445
MIOSSEC (Yves), 434
MOAL (Nathalie), 220
MONDEGUER (M.), 153
MORAND (Simone), 267
MORIZUR (Alain), 67, 154, 221
MORLEC (Marc), 423
MORZADEC (H.), 112
MOULLEC (R.), 483
MOUNIER (Jean), 14
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER, 69
MUSSAT (André), 19, 310

OLIER (Ronan), 38
OLLIVIER (Corentin), 196
ONNÉE (Yvan), 112

PAPE (Louis), 109
PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE, 20, 222
PASCAL (Jean), 37
PATERNAULT (Jacqueline), 461
PAUGAM, 494
PEDEN (Paul), 240
PEISSON (Edouard), 64
PELLETIER (Yannick), 10, 11, 61
PELLIZONI (Ange), 487
PENFENTENYO (Valentine DE), 81
PENHOËT (Bernard), 333
PENNEC (Alain), 333, 487
PÉRON (André), 251
PERROT (Robert), 240
PERSON (Hervé), 252
PERU (Fañch), 354
PESLIN (Charles-Yves), 162
PEUZIAT (Jean-Marie), 253
PEUZIAT (Josick), 430
PEYRON (Paul), 435
PEYRONNET (Georges), 29
PHILIPPE (J.), 125
PHILIPPE (Jean-Marie), 206
PIHAN (Jean), 14
PIRIOU (Yann-Ber), 354
PLONÉIS (Jean-Marie), 94
PLOUET (Jean), 487
POLITZER (Annie), 106
POHO (Iffig), 333
POULIN (J.-C.), 199
PRIGENT (Christiane), 301
PRIMEL (André), 447
PRIMOT (Pierre), 230
PRIOUL (Christian), 14
PRISER (Louis), 268
PUGET (Catherine), 62

QUEFFÉLEC (Henri), 64
QUILGARS (Claude), 384

RANNOU (Pascal), 361
RAPHALEN (Daniel), 254
RAPHALEN (Didier), 136
REMY (François), 14
RENARD (Jean-Bruno), 56
RENARD (Léon), 243
REYNAUD (Georges), 377
RICHARD (Roger), 478
RIOU (Guy), 72
RIOU (Yves), 488
ROBERT (Emilien), 121
ROBIC (Jean-Yves), 113
ROSMORDUC (Denise), 488
ROUDAUT (Fañch), 56, 138, 139, 478
ROUÉ (Daniel), 105, 411
ROUILLARD (François), 58
ROUSSEL (Claude), 51
RUSSO (Daniel), 337

SALAUN (Jacqueline), 269
SALAUN (Marie-Noëlle), 146
SALAUN (Pierre), 354
SANDERS (James B.), 46, 47
SAVARY (Eugène), 406, 407
SAVINA (Marie), 461
SCHMIT (Pierre), 28
SCHULTZ (Joachim), 378
SCLIPPA (Jean-Claude), 21
SEGALEN (A.-P.), 64, 379
SEGALEN (Jean), 30
SERPE (Gaëlle), 210
SÉVEUR (Hervé), 150
SIGNOR (Jean-Michel), 246
SIMON (Jean-François), 224
SIMON (Marc), 11, 73, 194, 200, 362
STEIN (Annick), 12
STERCKX (Claude), 201
STOFFT (Henri), 30
SUPINEN (Marja), 62

T. (J.), 138
TABARLY (Eric), 161
TANGUY (Bernard), 38, 95, 195, 202, 203, 353
TANGUY (Jean), 127
TANGUY (Marc), 63
THOMAS (Georges-Michel), 83, 140, 141, 155, 263, 408, 409
TOULHOAT (Pierre), 270
TOURAULT (Philippe), 52
TOURBIN (Yves), 189
TRANVOUEZ (Yvon), 36, 190, 191
TRELLU (René), 281

TRÉPOS (Pierre), 39, 211
TRÉVÉDY (Julien), 424
TROMEUR (Jean), 11, 74, 192, 257, 333, 380, 383
TULARD (Jean), 40
TYMEN (Yves), 361

VERLINGUE (Bernard Jules), 354
VEYSSIÈRE-POMOT (Claude), 295
VILAIN (Christiane), 176
VILLIEU (Hervé), 353
VOITON (Josette), 177, 467

YONI (Catherine), 23
YVERT (Benoît), 40

ZANETTI (U.), 201

LA VIE
DE LA SOCIETE

Procès-verbaux des séances et excursions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 25 JANVIER 1992

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 1991. — Le président donne lecture aux membres présents, réunis en assemblée générale, du rapport d'activité de l'année 1991. La liste des membres, arrêtée au 31 décembre 1991, s'élève à 2 070 personnes physiques. Si l'on tient compte des institutions culturelles, associations diverses et sociétés savantes de France ou de l'étranger qui sont abonnées ou échangent leurs publications avec les nôtres, le total s'élève à 2 208. Au cours de l'année, 144 personnes ont adhéré à notre Société (60 directement, 84 en rejoignant leur conjoint déjà adhérent). Le décès de 34 de nos adhérents nous a été signalé (et parmi eux, notre président honoraire, Georges-Michel Thomas, ainsi qu'Auguste-Pierre Segalen et le chanoine Pierre Loaëc, qui furent des membres actifs de notre conseil d'administration).

Les séances d'étude se sont tenues régulièrement, à Quimper et à Brest ; les excursions ont permis de visiter la région de Concarneau-Rosporden, La Roche-Maurice, la voie antique entre Quimper et Bannalec, Douarnenez et ses environs. M. A.-H. Dizerbo a organisé les activités de la Société dans la presqu'île de Crozon au cours de l'été.

La Société archéologique a accueilli, à Brest, du 2 au 4 septembre, le congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Ce congrès, qui a obtenu un beau succès, a été suivi d'une excursion, à laquelle ont participé plusieurs de nos membres, dans le bas Léon.

Conformément à ses statuts, la Société a contribué à l'accroissement des collections du Musée départemental breton en transmettant à celui-ci des pièces de costumes de Cornouaille qui lui avaient été remises par deux donatrices.

Le prix annuel de 3 000 francs, récompensant un travail de recherche dans le cadre universitaire, a été décerné à M. Franck Ysnel pour son mémoire de maîtrise sur « L'aménagement du port et de la baie de Morlaix au XVIII[e] siècle ».

Les travaux scientifiques de la Société ont été présentés en séances par Mlle Gaëlle Peger et MM. Daniel Collet, Serge Duigou, Camille Goujon, Bernard Tanguy, Franck Ysnel.

La Société archéologique a publié son *Bulletin* annuel (tome CXIX) et participé à la publication des *Charpiania*, mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy, qui fut, entre 1960 et 1973, secrétaire général puis vice-président de notre Société.

Le fonctionnement de la Société a été assuré grâce au dévouement efficace des membres du bureau et de quelques autres personnes bénévoles : M. Daniel Collet, secrétaire général, assisté de Mlle Annie Boucher et de M. Hervé Glorennec ; Mme Lénaïg Carval et son mari, pour l'informatique ; le docteur Goujon pour la bibliothèque ; M. Alain Daniel pour l'expédition du *Bulletin*. Le conseil d'administration s'est réuni en novembre à Châteaulin.

Rapport financier. — M. Patrick Galliou, trésorier, donne ensuite lecture du bilan financier de l'année écoulée. Le compte de résultat dégage un solde positif de 138 882 francs, qui n'est qu'apparent puisqu'une grande part des frais d'impression du dernier *Bulletin* n'a pas été réglée avant le 31 décembre 1991 (63 000 francs) et que, d'autre part, il inclut l'encaissement d'un reliquat de cotisations 1990 perçues au début de l'année 1991 (46 000 francs). Il apparaît donc que le solde réel n'est que légèrement excédentaire.

Le rapport d'activité et le rapport financier, soumis au vote de l'assemblée, sont adoptés à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle témoigne aux responsables de la Société.

Remise du prix de la Société à M. Didier Cariou. — Pour son mémoire de maîtrise sur *La vie quotidienne dans les paroisses littorales de Camaret, Crozon, Roscanvel et Telgruc au XVIII^e siècle*, soutenu à Brest à la faculté des lettres sous la direction de M. Fañch Roudaut, M. Didier Cadiou, actuellement garde des espaces naturels à Crozon, reçoit le prix annuel de la Société archéologique. Utilisant essentiellement les archives judiciaires de la série B des Archives départementales, M. Cadiou a su restituer de façon vivante les activités des habitants de la presqu'île avant la Révolution. Le président le félicite et souhaite qu'il approfondisse ses études sur le sujet et rédige un article pour le *Bulletin de la Société archéologique.*

Augmentation de la cotisation. — Le conseil d'administration, devant les frais d'imprimerie et d'expédition toujours plus élevés, a proposé l'augmentation de la cotisation annuelle, de 120 à 130 francs pour les adhérents seuls, de 130 à 140 francs pour les ménages. L'assemblée générale vote cette augmentation à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

L'assemblée générale étant close, le président ouvre la séance ordinaire. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Mériadec BELBEOC'H, agriculteur retraité, de Douarnenez, présenté par le docteur Camille Goujon et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Nicole BRANCILHON, retraitée, de Paris, présentée par MM. Jean Le Minor et Daniel Collet ;

— M. Yannig CREC'HRIOU, agriculteur de Penvénan (Côtes-d'Armor), présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— M. André GODOC, médecin, d'Epernay, présenté par MM. Hervé Le Meur et Daniel Collet ;

— M. Marcel JAOUEN, retraité, de Quimper, présenté par MM. Jean Guéguen et Tanguy Daniel ;

— M. Paul LE BOURG, médecin (E.R.), de Brest, présenté par Mme Henry et M. Tanguy Daniel ;

— Mlle Jeanne LE GALL, directrice infirmière, de Brest, présentée par M. et Mme Raymond Le Den ;

— M. Louis LE MARC, retraité, de Pont-l'Abbé, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

— M. Pierre LOZACHMEUR, retraité, de Douarnenez, présenté par Mlle Marguerite Lozachmeur et M. Daniel Collet ;

— M. Joël LUBIN, pilote de l'Aéronavale, de Brest, présenté par MM. Michel Le Goffic et Tanguy Daniel ;

— M. René-Philippe MIGNON, de Fouesnant, présenté par Mme Michelle Jéquel-Mignon et M. Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès, le 13 janvier, de l'écrivain Henri Queffélec, qui était membre de la Société archéologique depuis 1960. Né à Brest le 29 janvier 1910, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres, il publia plus d'une cinquantaine de livres, inspirés tout à la fois par son amour de la Bretagne, sa passion pour la mer et sa foi chrétienne. Devenu célèbre en 1944 grâce à son roman *Un recteur de l'île de Sein* (dont Jean Delannoy tira, quelques années plus tard, le film *Dieu a besoin des hommes*), Henri Queffélec ne cessa, ensuite, avec la plus grande modestie et la plus grande discrétion, de publier romans et essais qui ont fait de lui l'un des plus grands écrivains bretons de ce siècle. Que sa famille trouve ici l'hommage que la Société archéologique se doit de rendre à celui qui a été, sans doute, l'un des plus illustres de ses membres.

Bibliographie. — Le président présente le tome CXIX du *Bulletin de la Société archéologique*, sorti des presses au mois de décembre dernier, ainsi qu'un ouvrage posthume de Louis Le Guennec récemment publié, et d'un puissant intérêt : *Une famille de la noblesse bretonne : les Barbier de Lescoët.*

Monuments historiques. — Plusieurs monuments du Finistère ont fait l'objet de mesures de protection, en 1990 et 1991 :

— Brélès, manoir de Bel-Air (logis en totalité, façades et toitures des ailes en retour, murs de clôture, portail et sol de la cour, colombier, cales et piliers d'entrée de l'allée) [inscrit à l'Inventaire supplémentaire, 13 mars 1991].

— Garlan, manoir de Kervézec (façades et toitures du logis, chapelle en totalité) [inscrit I.S., 19 avril 1990].

— Landrévarzec, chapelle et fontaine de Quilinen (classées parmi les monuments historiques, 9 octobre 1990).

— Mellac, manoir de Kernault (façades et toitures de l'ensemble des bâtiments [à l'exclusion des deux dépendances du XIXe siècle, de la cour et du jardin], grande salle du rez-de-chaussée du logis, jardin situé à l'est et murs de clôture avec leur portail) [classé M. H., 13 août 1991].

— Pencran, ensemble de l'église avec les sols, comprenant notamment le mur de clôture avec les murs sud et est du presbytère situés dans son prolongement, les portails, l'église Notre-Dame et la sacristie, les deux calvaires, l'ossuaire (classé M.H., 9 octobre 1990).

— Plounévez-Lochrist, ensemble du domaine du château de Maillé, comprenant la cour d'honneur et les bâtiments, murs et douves qui l'entourent, les murs de clôture des jardins, la chapelle, la motte féodale, les allées du Cavalier, de Kerveur, de Morlaix, de Broko et de Plouescat (inscrit I.S., 19 avril 1990).

— Pluguffan, manoir de Kerascoët (façades et toitures sur cour des bâtiments constituant le manoir, la cour, le jardin avec sa double enceinte et la rabine) [inscrit I.S., 13 mars 1991].

— Taulé, Coat-Ilès (infrastrutures architecturées du jardin comprenant le nymphée avec ses escaliers, les murs de soutènement des terrasses et le mur d'enceinte) [inscrit I.S., 9 octobre 1990].

La restauration de la crypte de l'église paroissiale de Lanmeur. — M. Philippe Guigon, membre de notre Société et responsable, naguère, des fouilles dans la crypte de l'église paroissiale de Lanmeur, nous a fait parvenir des informations sur la restauration récente de ce vénérable monument.

« Le dallage du XVIIe siècle, précise-t-il, a été replacé à son emplacement initial, ce qui a pour principal inconvénient de masquer de nouveau la base des piliers préromans ; en particulier, on ne voit plus le début de la tige du végétal sculpté sur le pilier nord, empêchant ainsi son identification et rendant la confusion possible avec des serpents. De plus, ce dallage moderne ne semble pas avoir été replacé exactement à sa position d'origine, en particulier les dalles au nord qui ont été fixées de façon anarchique, comme elles l'étaient avant la fouille : mais ces modifications avaient été provoquées par la très récente installation de l'électricité, dans les années 1960...

« Le bassin de réception des eaux de ruissellement — qui n'est pas une fontaine — n'a pas été replacé à sa hauteur originelle, contemporaine de celle du dallage, mais au moins 5 cm au-dessus. Le fond, constitué de plaquettes d'ardoise, a disparu, remplacé par du vulgaire gravier...

« Les *fenestellae* du sud et du nord ont été débouchées partiellement, sans aucun contrôle archéologique, à l'indignation de la Direction régionale des antiquités, laquelle a hérité d'ossements dans un cageot... Par contre les *fenestellae* de l'ouest ont été en partie obstruées, ce qui a eu pour effet de cacher, dans la meurtrière du sud-ouest, un fragment de sculpture provenant de la destruction (malheureuse) de l'église supérieure, au début de ce siècle.

« Un enduit translucide de couleur blanchâtre (destiné à la protection ?) a été appliqué un peu partout, donnant à la crypte un air de salle de bains fraîchement ripolinée... L'atmosphère d'antan, qui faisait son charme étrange, et qui avait touché plus de cent vingt auteurs ayant laissé un écrit sur le sujet, a disparu. »

M. Guigon élève une protestation — que soutient la Société archéologique du Finistère — contre une restauration qui dénature un monument particulièrement précieux de notre histoire archéologique.

De jeunes Léonards au secours du patrimoine. — La Société archéologique se réjouit de voir des jeunes se mobiliser pour la défense du patrimoine.

Au lycée de l'Harteloire, à Brest, plusieurs élèves, sous l'impulsion de l'un des leurs, Eric Dilasser, ont fondé une Association pour la mise en valeur du patrimoine historique et artistique du Léon (A.M.V.P.H.A.L.). Au moyen d'expositions, de visites guidées, ils ont pour ambition de rallier à eux d'autres jeunes, mais aussi des adultes qui les seconderaient et les conseilleraient. Leur action veut se concentrer, pour commencer, sur deux points précis : participer à la sauvegarde du château de Trémazan, en Landunvez, avec l'association « De l'Aber-Benoît à l'Aber-Ildut » et le Musée du Léon ; restaurer la chapelle de Guicquelleau, au Folgoët.

La Société archéologique ne peut qu'encourager ces jeunes gens et encourager les adultes à leur apporter aide et soutien.

La fontaine Saint-Corentin à Quimper. — M. Corentin Ollivier fait circuler un pastel de Camille Moreau, ancien luthier de la rue des Gentilshommes à Quimper, représentant la fontaine Saint-Corentin à son emplacement initial. Cette fontaine, aujourd'hui remontée dans le jardin de l'Évêché, à l'intérieur des remparts, se trouvait autrefois rue du Pont-Firmin (aujourd'hui rue Aristide-Briand) et était alimentée par une source qui sourdait au pied du mont Frugy. Elle passait, selon M. Ollivier, pour fournir en abondance de l'eau au quartier de la rue Neuve (aujourd'hui rue Jean-Jaurès). La statue de saint Corentin, qu'elle abritait, aurait été brisée en 1640 par un ivrogne : Dieu, pour punir celui-ci, l'affligea de la peste qui gagna ensuite toute la ville...

M. Ollivier et l'association S.O.S. Vitraux qu'il anime considérant que la fontaine fait partie d'un patrimoine méconnu des Quimpérois, émettent le vœu que cette fontaine soit déplacée à l'extérieur des remparts, près des parterres fleuris, et remise en eau.

Archéologie et photographie aérienne en Léon. — Mlle Marie-Yvane Daire, chargée de recherche au C.N.R.S., fait ensuite une communication traitant des découvertes archéologiques qu'elle a faites en 1991, par voie aérienne, lors d'une première campagne de prospection intensive qui a couvert une partie du nord du Finistère, en particulier la région des abers.

Après avoir rappelé les principes de la détection des sites archéologiques par le biais de photographies aériennes obliques prises à basse altitude, Mlle Daire a précisé que ces recherches effectuées dans le Léon étaient à replacer dans un contexte plus général, touchant l'ensemble de la région bretonne, et a mis en évidence les apports des prospections archéologiques réalisées durant ces dernières années, notamment en Haute-Bretagne.

Les sites archéologiques découverts dans le Léon, en 1991, représentent une moisson de soixante-huit structures inédites : Mlle Daire, à partir d'exemples significatifs, a abordé les problèmes de localisation des sites, de la typologie des structures détectées, etc., à la fois grâce à la projection de photographies aériennes et au moyen des relevés qui en découlent.

Les résultats positifs de cette première campagne de recherche intensive en Léon incitent à poursuivre les investigations dans les années à venir, en diversifiant les méthodes utilisées et en élargissant également la zone géographique étudiée.

La communication de Mlle Daire sera publiée dans le prochain *Bulletin.*

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1992

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. et Mme Robert FLOC'H, cadre bancaire, de Brest, présentés par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel ;

— Mme Marie-Thérèse GUESNART, d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), présentée par M. Hervé Glorennec et Mme Auffret ;

— M. Michel HUON, de Morlaix, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Millet ;

— M. Jean-Pierre KERLEROUX, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, de Porspoder, présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— Mlle Andrée LE BRUN, laborantine, de Quimper, présentée par MM. André Le Guerch et André Froger ;

— M. Jo LE PORT, commerçant à l'Ile de Groix (Morbihan), présenté par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel ;

— Mme Yvette LE STUM, de Brest, présentée par Mme Marie Daubard et Mlle Renée Henry ;

— Mme Nicole OLLIVIER, secrétaire, de Quimper, présentée par MM. André Le Guerch et André Froger ;

— M. Henri POUPON, retraité, Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. Yves Le Page et Pierre Le Dreff.

Bibliographie. — Le président présente les dernières revues reçues par la Société : le tome 98/4 des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, où figure une intéressante étude d'Ellen Badone sur « Le folklore breton de l'anticléricalisme », d'après une enquête réalisée à La Feuillée ; deux publications du Centre régional d'archéologie d'Alet : le n° 19 des *Dossiers du CeRAA* et un fascicule à part, consacré à « un établissement gaulois de Haute-Bretagne : la fouille du site de l'Homme-mort en Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine) », publié sous la direction de Gilles Leroux.

Le président signale aussi deux petits ouvrages récents dans la collection Universels Gisserot, consacrés l'un à la *Préhistoire*, l'autre à la *Protohistoire de Bretagne et d'Armorique*, et rédigés respectivement par Jean-Laurent Monnier et Jacques Briard.

Enquête sur le clergé du diocèse de Quimper entre 1902 et 1908. — M. Yves Tripier, maître de conférences à la faculté de droit de Brest, fait ensuite une communication sur le clergé du Finistère dans une période particulièrement agitée de l'histoire religieuse : celle de l'expulsion des congrégations, de la séparation de l'Église et de l'État, et des inventaires. S'appuyant sur une documentation puisée dans les Archives départementales et dans la presse de l'époque, il replace ces événements dans l'histoire générale, brosse un portrait du clergé du début de ce siècle, rappelle l'évolution de la législation

concernant les relations de l'Église et de l'État entre 1902 et 1908, évoque les troubles qui en résultèrent dans le Finistère et notamment le Léon, et précise le rôle qu'y tint le clergé, aussi bien l'évêque, François-Virgile Dubillard, que le clergé paroissial.

L'étude de M. Tripier sera publiée dans le *Bulletin*.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 28 MARS 1992

Brest

Présidence de M. A.-H. Dizerbo, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans observations.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Loïc BESNARD, professeur d'histoire et de géographie, d'Hanvec, présenté par M. et Mme Collobert ;

— Mme Rita DEMADE-PELLORCE, infirmière, de Douarnenez, présentée par Mme Rault et M. Lagadec ;

— M. Jean-Pierre GRIFFON, enseignant, de Beuzec-Cap-Sizun, présenté par MM. Roger Gargadennec et Tanguy Daniel ;

— M. et Mme Serge REMOND-PENON, dirigeant de société, Saacy-sur-Marne (Seine-et-Marne), présentés par MM. Paul Moal et Daniel Collet ;

— M. Bernard LE BEC, ingénieur, de Bohars, présenté par MM. Hervé Glorennec et Daniel Collet.

Deux membres du conseil d'administration de la Société archéologique accidentés. — M. Dizerbo fait part à l'assistance du grave accident de voiture qui a touché deux membres du conseil d'administration de la Société archéologique : M. Patrick Galliou, notre trésorier, et M. Jean-Paul Le Bihan, archéologue de la ville de Quimper, qui a perdu son fils dans ces tragiques circonstances. La Société s'associe à la douleur de nos deux confrères, leur souhaite un prompt rétablissement et adresse ses condoléances les plus vives à M. Jean-Paul Le Bihan et à sa famille.

La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au IXe siècle. — M. Dizerbo donne ensuite la parole à M. Jean-Christophe Cassard, maître de conférences à la faculté des lettres de Brest, qui expose ses recherches sur les méthodes des rédacteurs de vies de saints à Landévennec au IXe siècle.

Rédiger une Vie de saint à Landévennec au IXe siècle pose quelques problèmes spécifiques de matériau et d'intention. Véhiculée par divers canaux (écrits mais aussi oraux et topographiques), la mémoire monastique innerve tout le projet de l'hagiographie qui doit déboucher sur un texte répondant à certains impératifs de forme (correc-

tion de la langue latine employée, qualité du style, voire recherche d'effets littéraires) et de fond : comme depuis 818 la règle bénédictine revue par Benoît d'Aniane s'est imposée en Bretagne, un véritable travail de mise en conformité du passé avec le présent s'impose.

Ce travail s'appuie d'abord sur le rassemblement de tous les renseignements disponibles sur la vie du saint et les diverses traditions qui s'y rapportent : quoique ne nous soit parvenu aucun document écrit antérieur, il est de bonnes raisons de penser que les moines du scriptorium de Landévennec ont accès à des sources assez nombreuses et diversifiées pour constituer un dossier préparatoire solide. Comment l'utilisent-ils ? quelle vision du passé entendent-ils en tirer ?

Le cadre historique de la fin du Ve et du commencement du VIe siècle en Armorique survit dans ses grandes lignes à travers les écrits alors que les événements insulaires ont sombré dans l'oubli. Les saints fondateurs débarquent sur une terre désertée de ses anciens habitants gallo-romains, peuplée seulement de communautés bretonnes éparses récemment arrivées. La nouvelle Bretagne naît comme vierge de la transplantation dans cet espace en friches d'un peuple d'immigrants et d'une foi pure sous la férule des saints fondateurs : elle est en quelque sorte « incréée », en rupture complète avec un passé païen dont l'histoire a fait table rase. Bientôt les moines nouent des relations de confiance avec le bon roi de Paris, Childebert, un fils de Clovis : la figure de ce souverain pieux permet aux hagiographiques de brosser le portrait du chef temporel conforme à leurs vœux, généreux et point autoritaire. La rencontre avec d'autres dynastes, bretons cette fois, certains plus ou moins légendaires (Marc, Gradlon), affine encore les qualités attendues d'un roi ou d'un prince et fournit la matière de salutaires rappels en direction de leurs héritiers.

Les tensions du IXe siècle au point de vue religieux se traduisent dans les Vies par un double mouvement : un effort évident de préservation d'un passé qui n'a pas démérité par la transmission des anciens usages « scottiques », mais aussi la modération des hagiographes qui ne les présentent pas comme des modèles de vie dont l'imitation soit forcément souhaitable et gomment les aspérités exagérées des pratiques d'ascèse et de mortification de leurs pères. Sans rien renier du passé, le présent bénédictin s'impose à eux. Au milieu des évolutions en cours, ils prennent date et fixent par écrit une tradition vénérable dont il importe de sauver la sève tout en émendant certaines branches mortes.

La communication de M. J.-C. Cassard sera publiée dans le prochain *Bulletin*.

Le vice-président,
A.-H. Dizerbo

SÉANCE ET EXCURSION DU 26 AVRIL 1992

Sur les traces du peintre Yan' Dargent

La journée s'ouvre par une séance qui se tient à la salle polyvalente de Saint-Servais, commune d'origine du peintre Yan' Dargent.

Le président salue la présence de Mme Brenaut, maire de Saint-Servais, qui prononce une allocution d'accueil et présente brièvement sa commune. Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté sans observations, de nouvelles adhésions sont acceptées.

Adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Marie-Louise BENOT, enseignante, de Gouesnach, présentée par MM. Jean-Paul Benot et Daniel Collet ;

— M. et Mme Guillaume FERTIL, administrateur en chef des Affaires maritimes (E.R.), de Quimper, présentés par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— M. Michel LE BEC , menuisier, de Blois (Loir-et-Cher), présenté par M. Yves Tanneau et le chanoine Jean-Louis Le Floc'h ;

— Mme Denise GUIDOU, directrice d'école maternelle (E.R.), de Plogastel-Saint-Germain, présentée par M. et Mme René Gourrette ;

— M. Marcel MOYSAN, technicien de laboratoire, de Querrien, présenté par MM. Jean-Yves Éveillard et Henri Guillou ;

— Mme Odile PETIT, enseignante, de Limay (Yvelines), présentée par M. Claude Petit et Mlle Annie Boucher ;

— Mme Jeanne TIERCELET, de Brest, présentée par Mmes Dalibard et Le Stum.

Le peintre et graveur Yan' Dargent (1824-1899). — M. Jean Berthou, professeur d'Université à Paris, fait une communication sur la vie et l'œuvre de Yan' Dargent, originaire de Saint-Servais. L'exposé, extrêmement brillant, accompagné de la projection de nombreuses diapositives, suscite de nombreuses questions de l'assemblée, auxquelles M. Berthou répond avec autant d'obligeance que de science.

Une étude de M. Jean Berthou sur l'œuvre de Yan' Dargent sera publiée dans le *Bulletin.*

Visite de Saint-Servais. — Après le déjeuner pris en commun à La Roche-Maurice, retour à Saint-Servais pour retrouver l'œuvre de Yan' Dargent :

— à l'église paroissiale, les deux vitraux du chœur, vraisemblablement sortis de l'atelier morlaisien de Jean-Louis Nicolas, provenant de cartons de Yan' Dargent (bien que les deux œuvres ne soient pas signées) ; deux tableaux : *le Baptême du Christ* et une *Vierge au rosaire* ;

— à l'ossuaire voisin, un vitrail représentant la sainte Famille ; le grand tableau de *la Mort de Salaün ar Foll, légende du Folgoët* ; à deux pas de l'ossuaire se trouve la tombe de Yan' Dargent ;

— au musée Yan' Dargent, récemment aménagé par la municipalité dans l'ancienne école, et où M. Jean Berthou, qui a rassemblé des œuvres de l'artiste (ou des reproductions) et une documentation fort intéressante, prépare une exposition pour l'été prochain.

L'église Saint-Houardon de Landerneau. —Après avoir remercié Mme Brenaut et M. Berthou et pris congé, les excursionnistes achèvent la journée à Landerneau. L'église de Saint-Houardon comportait, en effet, jusqu'en 1957, douze grandes toiles de Yan' Dargent, qui ornaient le chœur ; aujourd'hui déposées, elles sont en attente de restauration. Mais l'église conserve cependant encore un grand tableau du peintre, daté de 1859, et représentant saint Houardon traversant la mer sur une auge de pierre poussée par deux anges.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 24 MAI 1992

Dans les monts d'Arrée

Séance à Brennilis. — A la salle polyvalente de Brennilis, le président ouvre la séance préliminaire à l'excursion en présentant la candidature, acceptée par l'assemblée, de cinq nouveaux membres :

— Mlle Anne AGEZ, secrétaire, d'Audierne, présentée par MM. Roger Gargadennec et Daniel Collet ;

— Mme Agnès GUSTIN, retraitée de l'enseignement, de Brasparts, présentée par M. et Mme Quélen ;

— Mme Marie LEPELLETIER, retraitée, de Brest, présentée par Mme Vigouroux et Mlle Inizan ;

— M. Alain RAPIN, vétérinaire, de Bains-les-Bains (Vosges), présenté par Mme Joëlle Rapin et M. Tanguy Daniel.

Le président donne ensuite la parole à M. Le Goffic pour un exposé général sur l'archéologie préhistorique et protohistorique de la région, exposé appuyé sur de très belles diapositives. M. Le Goffic fait le point sur les recherches et les fouilles les plus récentes, en guise d'introduction à l'excursion sur le terrain.

Le dolmen de Ti-ar-Boudiged. — Le premier arrêt se situe tout près, à Brennilis même, au dolmen de Ti-ar-Boudiged. Ce monument, propriété de la Société archéologique, a été fouillé il y a peu par M. Le Goffic : il a pu en profiter pour consolider le monument et faire aménager les abords, grâce à des subventions du conseil général.

Le dolmen en « V » est une sépulture mégalithique qui a conservé son péristalithe et son tertre tumulaire. Il date du Néolithique final (entre 3 500 et 3 000 av. J.-C.) et correspond à un stade de l'architecture dolménique qui aboutit aux allées couvertes.

Une étude approfondie de ce monument par M. Le Goffic sera publiée dans le *Bulletin*.

La stèle christianisée de Commana. — Après le déjeuner en commun pris à Commana, M. Le Goffic présente la stèle christianisée qui se dresse sur le champ de foire. De forme tronconique, haute de 2,30 m, cette stèle en granite date de l'âge du fer et a été rapprochée de l'enclos paroissial à une époque indéterminée. Elle a pu servir de borne milliaire à l'époque gallo-romaine et a été christianisée par adjonction d'un crucifix au Moyen Age.

L'enclos paroissial de Commana. — Le célèbre enclos paroissial voisin date en grande partie du XVII[e] siècle. Il comprend un arc de triomphe, une chapelle ossuaire, un calvaire, une croix de cimetière de Roland Doré. L'église à la haute tour surmontée d'une flèche sans clochetons a été commencée à la fin du XVI[e] siècle (la date de 1592 est inscrite sur la tour) et la construction s'est poursuivie tout au long du XVII[e] siècle : le porche sud, inspiré de celui de Saint-Houardon à Landerneau, est daté de 1650-1653, la sacristie de 1701.

A l'intérieur, trois retables, dont le plus célèbre est celui de sainte Anne, sont présentés par le recteur de Commana, M. l'abbé Claude Chapalain, qui, avec passion, fait une lecture très personnelle de ces œuvres, selon les principes de la « sémiotique ».

Les fonts baptismaux (cuve de 1656, baldaquin de 1683) et la chaire à prêcher retiennent aussi l'attention des visiteurs.

L'allée couverte du Mougau-Bihan. — Toujours sur le territoire de Commana, l'excursion se poursuit par la visite, commentée par M. Michel Le Goffic, de l'allée couverte du Mougau-Bihan, sépulture mégalithique datant de la fin du Néolithique (vers 2 500 av. J.-C.). Longue de 14 mètres, possédant une cella terminale, elle est orientée nord-sud, l'entrée se faisant par le nord. La chambre principale, à l'intérieur, est décoré de gravures pariétales : paire de seins, palettes, hache emmanchée. Fouillée au XIXe siècle, on ignore malheureusement ce qui y fut découvert.

L'alignement mégalithique dit « An eured vein ». — Cheminant à travers la lande entre le Menez Mikel (Mont Saint-Michel de Brasparts) et le Roc'h Kleger, dans un paysage d'une sauvage beauté, les excursionnistes se rendent ensuite auprès d'un petit alignement de menhirs dominant le Yeun Ellez. Le nom de « Noce de pierre » (*An eured vein*), lui vient, selon une légende locale, d'une noce pétrifiée pour ne s'être pas recueillie au passage d'un prêtre portant le viatique à un mourant. L'alignement est constitué de blocs de quartzites et de quartz orientés ouest-nord-ouest - est-sud-est.

La maison forte de Saint-Nicolas à Loqueffret. — La journée s'achève par la visite des vestiges d'une maison forte dite « motte Saint-Nicolas », difficilement accessible en contrebas du bourg de Lannédern, mais sur le territoire de la commune de Loqueffret. Datant vraisemblablement du XIIIe ou du XIVe siècle, cette « motte », de forme quadrangulaire, est protégée par un important talus de terre précédé par un profond fossé. Des substructions sont encore visibles à l'intérieur.

Pour le secrétaire,
Michel Le Goffic

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 28 JUIN 1992

Dans le pays de Châteaulin

La journée, organisée et guidée par le frère Guy Leclerc et l'abbé Yves-Pascal Castel, débute par une séance tenue dans l'amphithéâtre du lycée d'enseignement professionnel agricole de Châteaulin, en présence de cent vingt-trois sociétaires.

Adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Louis CHAURIS, directeur de recherche au C.N.R.S., de Brest, présenté par MM. A.-H. Dizerbo et Tanguy Daniel ;

— M. Ronan RAULT, décorateur, de Plogonnec, présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— M. et Mme Loïc SALIOU, enseignants, de Brest, présentés par MM. Jean-Pierre Lamidon et Tanguy Daniel ;

— Mme Alice TANNEAU, retraitée des télécommunications, de Quimper, présentée par Mlle Henriette Méraud et Mme Jacqueline Le Louët.

L'iconographie de sainte Anne trinitaire dans la moyenne vallée de l'Aulne. —Guy Leclerc fait ensuite une communication sur des groupes sculptés de sainte Anne en compagnie de la Vierge et de l'Enfant Jésus, représentation fréquente de cette « trinité humaine » dans la moyenne vallée de l'Aulne.

D'excellentes diapositives permettent d'étudier les statues de la chapelle Notre-Dame de Châteaulin, du Vieux-Bourg de Lothey, de la chapelle Notre-Dame de Tréguron en Gouézec, de l'église de Châteauneuf-du-Faou et de l'ossuaire de Saint-Hernin.

L'orateur compare les styles, étudie les sources iconographiques, propose des interprétations de ces représentations.

Le résultat de ces recherches sera publié dans le *Bulletin*.

Notre-Dame de Châteaulin. — Après la réunion, la première visite est consacrée à la chapelle Notre-Dame, sur les hauteurs de Châteaulin. Après plusieurs années de travaux de restauration, ce bel édifice dont certaines parties remontent au XIII^e^ siècle, présente aujourd'hui un aspect tout à fait remarquable. Les retables ont retrouvé leur splendeur d'origine (l'un d'eux comporte une toile du Rosaire, œuvre du peintre Valentin). Entre le placître et la porte monumentale, le calvaire offre une iconographie peu fréquente : la représentation du Jugement dernier.

Le château de Châteaulin. — Au-dessus de la chapelle subsistent quelques éléments de l'ancienne forteresse des comtes de Cornouaille : on peut encore apercevoir des vestiges des murs d'enceinte et des tours à proximité du parking de l'hôpital dont plusieurs bâtiments ont été construits à l'emplacement de l'ancien château.

Les édifices religieux de Saint-Coulitz. — Après le déjeuner pris en commun à Châteaulin, l'abbé Y.-P. Castel présente l'église paroissiale de Saint-Coulitz, charmant édifice des XVI^e^-XVII^e^ siècles élevé dans un bourg minuscule, puis la chapelle Saint-Laurent de Troboa qui renferme une pierre tombale de la famille du Guermeur (1750).

L'ancien manoir de la poudrerie de Pont-de-Buis. — La journée se termine à Pont-de-Buis, dans la cour entourée par les bâtiments de l'ancien manoir de la poudrerie présentés par M. André Le Gall. La poudrerie fut créée en 1688 et le manoir fut construit peu après sur un terrain acheté en 1694 à la dame de Trégoazec par Charles-Gilbert de La Forest, directeur des moulins à poudre de Pont-de-Buis. Agrandi au XIX^e^ siècle, il servit de résidence aux directeurs jusqu'en 1881. Cette demeure historique devrait abriter le futur musée des armes et poudres.

Le président,
Tanguy Daniel

EXCURSION DU 23 JUILLET 1992

Saint-Pol-de-Léon et la baie de Morlaix

L'excursion d'été, mi-terrestre, mi-maritime, centrée sur Saint-Pol-de-Léon, a été organisée par le commandant Paul Cheval.

La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. — L'abbé Yves-Pascal Castel, originaire de Saint-Pol et grand connaisseur de sa ville natale, fait la présentation de la cathédrale, insistant tout d'abord sur les vestiges romans de l'édifice, encore visibles à l'extérieur à partir de l'espace aménagé au pied du collatéral nord. A l'intérieur, l'attention des visiteurs est attirée sur certains détails généralement négligés, en particulier les pierres tombales, fort nombreuses mais peu visibles.

La baie de Morlaix. — Après le déjeuner en commun pris à Kerisnel, d'où la vue est superbe sur la baie de Morlaix, l'excursion reprend, sur deux vedettes, au départ de Pempoul. Une liaison radio permet aux passagers des deux bateaux de profiter des explications très érudites du commandant Cheval, d'autant plus appréciées que la mer est calme et le temps superbe. Vus de la mer, on peut ainsi admirer le site de Carantec, l'île Callot, le château du Taureau, le tumulus de Barnenez, l'anse du Dourduff, les îlots fortifiés de la baie de Morlaix. Le débarquement a lieu à Roscoff, en raison de la marée.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE ET EXCURSION DU 27 SEPTEMBRE 1992

Presqu'île de Crozon

Présidence de M. A.-H. Dizerbo, vice-président

La journée débute par une réunion de travail dans les locaux de la Maison du temps libre de Crozon, en présence de M. Jean Cornec, maire de Crozon, et de M. Yves Moullec, maire adjoint. M. Dizerbo adresse ses remerciements à la municipalité, ainsi qu'à M. Didier Cadiou, chargé de la protection et de la mise en valeur du patrimoine de Crozon, qui ont contribué à l'organisation de cette séance et de l'excursion.

M. Dizerbo donne la parole à M. Tanguy Daniel, qui fait part à l'assemblée de quelques informations concernant la Société.

Adhésions. — Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Patricia DESPORTES, standardiste, de Quimper, présentée par Mlles Andrée Le Brun et Annie Boucher ;

— M. et Mme Yves DOUGUET, agriculteurs, de Gouézec, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mme Thérèse GUÉDEZ, infirmière de Quimper, présentée par M. Hervé Glorennec et Mlle Annie Boucher.

— M. Pierre-Yves PIRIOU, professeur, de Toul (Meurthe-et-Moselle), présenté par MM. Tanguy Daniel et Daniel Colllet ;

— M. et Mme Marcel POSTIC, professeur à l'université de Nantes, d'Orvault, présenté par Mme Jeanne Bluteau et M. Yves Coupa.

Nécrologie. — Le président fait part à l'assemblée du décès de M. Alain Le Grand, ancien inspecteur des renseignements généraux, membre correspondant de la Commission d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et qui fut secrétaire de la Société archéologique de 1953 à 1969. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur Quimper et sur la période de l'Occupation et de la Résistance. Sa collaboration avec son ami Georges-Michel Thomas a été particulièrement fructueuse : ils ont tous deux travaillé de longues années sur les manoirs du Finistère et sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Le président rend hommage à sa mémoire et adresse à sa famille les condoléances attristées de la Société archéologique.

Le congrès de Quintin. — Le président rend compte du congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui s'est tenu à Quintin (Côtes-d'Armor), les 2, 3 et 4 septembre dernier. Plusieurs membres de la Société archéologique y ont participé. Le thème des communications portait sur la famille et la vie privée. Les excursions ont permis de visiter les villes de Quintin et de Moncontour.

Bibliographie. — Le président présente les derniers ouvrages reçus par la Société : le tome LXIX (1992) des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, volume important qui comporte plusieurs articles intéressant le Finistère ; *Nicholas Roscarrock's lives of the saints : Cornwall and Devon*, édité par Nicholas Orme; *Brest et la mer, 1848-1874*, de Marie-Thérèse Cloître, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, ouvrage publié par le Centre de recherche bretonne et celtique ; *Chronique d'une section communiste de province (Brest, janvier 1935-janvier 1943)*, publié à compte d'auteur par Eugène Kerbaul ; les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 99/2 (1992) ; *Breiz Santel*, n° 147, été 1992.

Communications. — M. Dizerbo fait ensuite une communication sur l'histoire des seigneurs et des manoirs du Poulmic.

M. Jean-Jacques Kerdreux, professeur à Crozon, présente enfin une étude sur les enfants mis en nourrice ou abandonnés dans la presqu'île de Crozon depuis le XVIII^e^ siècle jusqu'au début du XX^e^.

Saint-Hernot. — L'excursion commence par la visite de Saint-Hernot. La Maison des minéraux, dirigée par M. Yves Cyrille, présente un très didactique panorama de la formation géologique de la Presqu'île, accompagné d'un remarquable échantillonnage des roches de la région.

A proximité, la chapelle Saint-Hernot, présentée par M. Dizerbo, offre, dans un édifice du XVII^e^ siècle passablement endommagé par des agrandissements au XIX^e^ siècle et des restaurations au XX^e^, une statuaire intéressante, notamment une Vierge à l'Enfant du XVIII^e^ siècle provenant des atelirs de la marine à Brest.

L'arrêt prévu au Cap de la Chèvre n'a pu avoir lieu, en raison de la pluie et du brouillard.

La tour Vauban à Camaret. — Après le déjeuner en commun pris à Morgat, l'excursion s'est poursuivie à Camaret. Au pied de la tour Vauban, et sous un ciel plus clément, M. Didier Cadiou a fait un remarquable historique des fortifications de la Presqu'île, replaçant la construction de la tour Vauban dans la longue histoire de la défense de cette partie de la Bretagne toujours exposée aux agressions extérieures en raison de la proximité de Brest.

La tour Vauban, construite en grande partie entre 1690 et 1694, renferme aujourd'hui un petit musée où sont conservés des objets et documents concernant l'histoire de la marine en général, et l'histoire de Camaret en particulier (avec l'évocation de ses illustrations littéraires : Saint-Pol Roux, André Antoine, Georges Toudouze...).

L'église Saint-Magloire de Telgruc. — De Camaret, l'excursion se déplace à Telgruc, en passant par les sites de Trez-Rouz (où eut lieu la célèbre bataille de 1694 contre les Anglo-Hollandais) et de l'Aber (vaste estuaire aujourd'hui partiellement reconquis par la mer après la destruction en 1981, grâce au Conservatoire du littoral, d'une digue édifiée en 1956), sites sur lesquels MM. Dizerbo et Cadiou, chacun dans un car, donnent les explications appropriées.

La journée s'achève à Telgruc où l'église paroissiale est présentée par Me Marcellin Conan. L'édifice, victime des bombardements de 1944, a été reconstruit après la guerre : seuls le clocher du XVIe siècle, le chevet et le mur sud ont été conservés, ainsi que la porte triomphale à l'entrée de l'enclos, et la pietà en granit au pied de la croix, près du porche sud de l'église. A l'intérieur se remarquent une belle série de statues anciennes, ainsi que l'ancien maître-autel à pavillon, du XVIIe siècle, aujourd'hui relégué dans une chapelle sud et heureusement promis à une prochaine restauration.

Le vice-président,
A.-H. Dizerbo

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1992

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance-excursion du 27 septembre est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Raymonde DARNAJOU, de Quimper, présentée par M. et Mme Belleil ;

— M. et Mme Patrick LE POUPON, responsables technique et informatique, de Brest, présentés par MM. Jean-Henri Le Poupon et Hervé Glorennec.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M. Pierre Thérené, de l'île de Batz, membre de notre Société depuis 1979. Capitaine de vaisseau honoraire, ancien directeur au Commissariat à l'énergie atomique, M. Thérené s'était consacré depuis plusieurs années à la défense et à la mise en valeur du patrimoine de l'île de Batz, mettant ses connaissances techniques au service de la recherche archéologique. Il était officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite national, croix de guerre 1939-1945. Que Mme Thérené et sa famille trouvent ici l'expression de nos condoléances.

Colloques. — Deux intéressants colloques sont annoncés pour le mois de novembre :

— à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), le 7 novembre, une journée d'étude sur « les représentations de l'imaginaire dans la Bretagne contemporaine », organisée par la section d'ethnologie de l'Institut culturel de Bretagne et l'écomusée du pays de Montfort ;

— à Pont-l'Abbé, du 19 au 21 novembre, des « Rencontres : le Pays bigouden à la croisée des chemins », organisé par l'Association de promotion du Pays bigouden / Cap-Sizun.

Des bulletins d'inscription sont mis à la disposition des membres de la Société archéologique qui voudraient y participer.

Le musée des beaux-arts de Quimper. — La réouverture du musée des beaux-arts de Quimper est annoncée pour la fin du mois d'avril 1993. En travaux d'extension et de rénovation depuis deux ans, le musée, grâce à un accroissement de plus de 1100 m² de sa surface, pourra présenter, en plus des expositions temporaires, 450 œuvres exposées en permanence (collections anciennes, cabinets de dessins, école de Pont-Aven, peinture bretonne, dont la décoration des anciennes salles à manger de l'hôtel de l'Épée, à Quimper, exécutée en 1905 par Jean-Julien Lemordant). Un espace de projection, un service éducatif et culturel, etc., sont prévus pour l'agrément des visiteurs.

Essai de définition du manoir : l'exemple de la châtellenie de Quimperlé au XVᵉ et au XVIᵉ siècle. — Mlle Nathalie Calvez, auteur d'un mémoire de D.E.A. sur « les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé d'une réformation à l'autre (1426-1536) », entrepris sous la direction de M. Jean Kerhervé et soutenu en 1991 à l'université de Bretagne occidentale, présente ensuite le résultat de ses recherches.

Délaissant volontairement l'étude architecturale, Mlle Calvez s'appuie sur les réformations de la noblesse de Cornouaille et de Léon en 1426 et en 1536, ainsi que sur les aveux et dénombrements de la sénéchaussée de Quimperlé (conservés aux Archives départementales de la Loire-Atlantique), pour proposer une définition du manoir qui, loin de s'en tenir à l'image traditionnelle du « bâtiment aux formes robustes, auquel se greffent deux ou trois dépendances, l'ensemble formant un L ou un U [avec] un mur d'enceinte percé d'un portail d'accès et d'une porte piétonnière », l'identifie essentiellement par ses fonctions (résidentielle, sociale : lieu noble), par ses attributs spécifiques (colombier, moulin, droit de garenne), par ses privilèges juridiques (lieu où l'on signe les aveux) et fiscaux (exemption de fouages). Mais Mlle Calvez insiste sur la complexité des réalités, car tous les manoirs ne sont pas dotés d'un pigeonnier ou d'un moulin, tous ne sont pas des lieux où l'on signe un aveu, tous ne sont pas des demeures dans lesquelles vivent des nobles, mais tous sont exempts malgré divers abus.

Ayant établi un corpus de 218 manoirs pour la période considérée, Mlle Calvez s'attache ensuite à montrer l'évolution du nombre des manoirs (un accroissement sensible à la fin du XVᵉ siècle et dans la première moitié du XVIᵉ siècle), leur implantation dans l'espace géophysique (la presque totalité s'élève sur une hauteur, à flanc ou au sommet d'une butte), leur localisation sur le territoire paroissial (près des trois quarts sont concentrés dans un rayon de quatre kilomètres par rapport au bourg), leur position sur des terres propices aux cultures (les revenus de ces exploitations agricoles ne sont cependant pas élevés : dans la majorité des cas, de dix à quinze livres), la diversité de leurs propriétaires (noblesse, mais aussi clercs et, à partir surtout du milieu du XVIᵉ siècle, bourgeois).

Ainsi apparaît, dans toute sa complexité, la réalité matérielle, économique, sociale, juridique, fiscale, du manoir. Peu d'entre eux subsistent aujourd'hui dans le paysage de la région de Quimperlé : Mlle Calvez en présente quelques photographies pour illustrer son exposé.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1992

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mlle Anne BRIGNAUDY, étudiante, de Quimper, présentée par M. le chanoine Le Floc'h et Daniel Collet ;

— Mlle Danielle EOUZAN, professeur, de Quimper, présentée par MM. Henri Guillou et Jean-Yves Éveillard ;

— M. et Mme Jean-Pierre GESTIN, conservateurs de musée, de Commana, présentés par MM. Michel Le Goffic et Bernard Le Moën ;

— Mme Françoise GUILLOU, contrôleur administratif, présentée par MM. Jean-Yves Éveillard et Tanguy Daniel ;

— Mlle Colette JEHL, guide-conférencière, de Quimper, présentée par MM. Jean Guéguen et Hervé Glorennec ;

— M. et Mme Paul LE GALLOU, directeur d'école primaire, de Notre-Dame-de-L'Isle (Eure), présentés par MM. Tanguy Daniel et Daniel Collet ;

— Mlle Viviane LE MENN, chargée de mission contrat de mission, de Quimper, présentée par MM. Jakez Cornou et Lucien Le Cam ;

— M. François VERGOS, retraité de l'enseignement, de Crozon, présenté par MM. A.-H. Dizerbo et Tanguy Daniel ;

— Mlle Josiane VIGOUROUX, de Saint-Goazec, présentée par MM. Guy Leclerc et Tanguy Daniel.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M. Pierre Péron, de Larmor-Plage (Morbihan), ancien inspecteur des succursales COOP, et qui était membre de la Société archéologique depuis trente ans. Il présente à sa famille les condoléances de la Société.

Bibliographie. — Le président présente les livres et revues récemment reçus :

— le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, tome 127, qui contient une remarquable étude de Philippe Contamine sur « Bretagne et France à la fin du Moyen Age : le temps de Jean V, de Charles VII et de Jeanne d'Arc ».

— *Saint Yves de Tréguier. Un saint du XIII^e siècle*, publié aux éditions Beauchesne par Jean-Christophe Cassard, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale : c'est un ouvrage original dans la mesure où l'auteur, qui ne prétend pas apporter du nouveau sur la personnalité du saint, cherche à « percer (...) les structures mentales d'un homme du XIII^e siècle » et à comprendre « la naissance d'un saint au fil des étapes successives que l'homme puis son souvenir parcoururent en un siècle ».

— *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Age à la Révolution*, publié aux éditions Ouest-France Université (Collection « De mémoire d'homme : l'histoire ») par

Jean Gallet, professeur à l'université de Nancy II. L'auteur offre une synthèse tout à fait remarquable de ce sujet, alternant avec bonheur texte et documents, rendant ainsi plus attrayant un sujet parfois aride.

— *1491. La Bretagne, terre d'Europe.* Les actes du colloque international qui s'est tenu à Brest du 2 au 4 octobre 1991, sont publiés en coédition par le Centre de recherche bretonne et celtique et par la Société archéologique du Finistère : trente-trois communications d'auteurs britanniques, espagnols, portugais, allemands et français font de ce volume une somme sur la place tenue par la Bretagne en Europe à la fin du Moyen Age.

D'autre part, plusieurs publications sont annoncées : *Saint Winoc, prince de Bretagne et apôtre de Flandre*, par François Herry ; *Naufrages, conditions de navigation et assurances dans la marine de commerce du XVIIIe siècle. Le cas de Nantes et de son commerce colonial avec les îles d'Amérique*, par Jacques Ducoin ; *La santé en Bretagne*, ouvrage collectif consacré à l'état de santé et à l'art de soigner en Bretagne, de la préhistoire à nos jours, publié sous la direction de Jean-Loup Avril ; *Noëls du Finistère et d'ailleurs*, par Yves-Pascal Castel.

Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne. — M. Louis Chauris, directeur de recherche au C.N.R.S. et professeur à l'université de Bretagne occidentale, fait ensuite une communication remarquée sur un sujet très novateur : la nature et la provenance des pierres utilisées dans les constructions des monuments et bâtiments de Basse-Bretagne. M. Chauris, grâce à sa connaissance profonde de la géologie finistérienne, montre, à partir de l'exemple de Morlaix, combien la méthode « naturaliste », peut apporter une contribution fondamentale à la connaissance des monuments du passé et à l'histoire des villes anciennes.

M. Chauris passe en revue les problèmes soulevés par ce type d'enquête : la recherche préalable des documents historiques sur les édifices étudiés ; la connaissance visuelle approfondie de toutes les roches — d'origine locale, régionale, voire lointaine — nécessitée par l'impossibilité de prélever des échantillons sur les monuments ; la localisation de l'extraction des roches, donc les carrières, dont certaines sont aujourd'hui comblées ; le transport des matériaux (par voie d'eau le plus souvent) ; les périodes d'utilisation de certains matériaux : le granite de Ploujean a été à la mode du XIe au XVIIe siècle, puis a été abandonné ; l'échelonnement dans le temps de la construction des édifices, qui entraîne une modification dans la nature des matériaux utilisés : ainsi l'altération du kersanton à gros grain au Folgoët ou à La Martyre, etc.

S'appuyant sur une cartographie fort intéressante des zones d'extraction et des zones d'utilisation qui fait ressortir les contraintes géologiques, les concurrences, les modes, les voies de transport, M. Chauris détaille la très grande variété de roches utilisées à Morlaix et dans le haut Léon : granites de Ploujean, de l'île de Batz, de l'île Callot, de l'Ile Grande (à Trébeurden), de Sainte-Catherine (à Mespaul), de Kersaint-Plabennec, de Cléder, de Plounéour-Ménez, de Huelgoat et de Brennilis, de Logonna, les diorites du haut Léon, le kersanton (à grain fin de Rosmorduc, gris de L'Hôpital-Camfrout, à gros grain de Kersanton), les grès ou schistes tuffacés, le calcaire de Caen... A chaque type de roche correspondent des monuments ou parties de monuments que cite M. Chauris avec un luxe de détails qui montrent l'ampleur de l'enquête entreprise.

Ce remarquable travail sera publié dans le prochain *Bulletin*.

Le président,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1992

Quimper

Présidence de M. Tanguy Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Didier CADIOU, de Crozon, présenté par MM. A.-H. Dizerbo et Tanguy Daniel ;

— M. Pierre LE MEUR, retraité, de Quimper-Penhars, présenté par Mme C. Pennamen et M. Hervé Glorennec ;

— M. Louis LEONUS, ingénieur, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et C. Le Pape ;

— Mme Paulette PÉRON, de Crozon, présentée par MM. A.-H. Dizerbo et Tanguy Daniel.

— M. Jacques TRIVIDIC, animateur de loisirs, de Quimper, présenté par MM. Daniel Collet et Tanguy Daniel ;

— Mme Marie-Christine VERNEJOUX, de Quimper, présentée par MM. Daniel Collet et Hervé Glorennec.

Colloques et congrès. — Le président annonce la tenue à Rennes les 29, 30 et 31 mars 1993, d'un colloque consacré, sous l'égide de l'université de Cork et de la ville de Rennes, au thème « Irlande et Bretagne. Relations historiques ». Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Mme Catherine Laurent, présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, organisatrice du colloque.

Le 118e congrès national des sociétés historiques et scientifiques aura lieu à Pau du 25 au 29 octobre 1993. Parmi les thèmes généraux abordés : peuplements et enjeux territoriaux ; la transmission du savoir scientifique ; relations interculturelles au Moyen Age : pèlerinages et croisades ; histoire des jeux et des sports. Les membres de la Société qui voudraient participer ou assister à ce congrès devront s'inscrire auprès du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, avant le 31 mars 1993.

Bibliographie. — Le président présente des ouvrages récemment reçus par la Société : *Noëls du Finistère et d'ailleurs*, par Yves-Pascal Castel, aux éditions du Progrès de Cornouaille ; *Brest des Ozanne*, par Alain Boulaire et René Le Bihan, aux éditions de la Cité et Ouest-France ; *Phares du Ponant*, par Daniel Collet, n° 26 de *Skol-Vreizh* ; les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 99/3, 1992.

La Révolution à Quimper de l'automne 1792 à l'automne 1795. — M. Daniel Collet, secrétaire général de la Société archéologique, fait ensuite une communication sur l'histoire de Quimper (en réalité des quatre communes du Quimper actuel) à l'époque de la Convention, contribuant ainsi à la commémoration du bicentenaire de la Révolution française.

Au début de septembre 1792, les électeurs du Finistère désignèrent huit députés à la Convention : parmi ceux-ci, trois Quimpérois, Kervélégan, Gomaire (tous deux Girondins) et Marec.

Durant les neuf premiers mois de la République, Quimper adhéra au nouveau cours politique en appliquant les décisions législatives de la Convention et en adoptant des mesures symboliques : laïcisation de l'état civil, changement de noms de rues et places, participation à la levée de 300 000 hommes. La lutte contre les ennemis du nouveau régime entraîna l'arrestation de nombreux prêtres réfractaires dont les plus âgés furent enfermés à Kerlot, la mise sous surveillance ou l'emprisonnement des aristocrates, le recensement des émigrés et de leurs biens, la capture puis l'exécution d'Alain Nédélec, le chef des révoltés de Fouesnant. Pourtant, dans l'ensemble, les autorités de Quimper répugnèrent aux mesures d'exception.

Au cours du printemps et de l'été 1793, Quimper devint un foyer du fédéralisme : les mesures exceptionnelles votées par la Convention dès mars-avril, la montée de l'influence des Montagnards, l'arrestation des Girondins (dont Kervélégan et Gomaire) provoqua la rebellion ouverte des administrateurs du Finistère. Devant cette situation, la Convention transféra l'administration départementale à Landerneau, cependant qu'une quinzaine de députés girondins fugitifs venaient se cacher à Quimper et aux environs (Locmaria et Penhars notamment), avant de s'échapper, en août et septembre, par Bénodet et Lanvéoc. Kervélégan vécut en proscrit, Gomaire fit sa soumission.

L'échec du fédéralisme brisa toute velléité de résistance et Quimper, comme le reste de la France, vécut sous le régime de la Terreur. En octobre 1793, deux délégués du représentant Bréard vinrent « régénérer » les diverses autorités de Quimper ; un ultra-montagnard, Pierre Dagorne, ancien receveur des domaines, devint maître de la ville et exerça sa tyrannie du 7 décembre 1793 au 7 janvier 1794 : ses excès même (saccage de la cathédrale, brûlis des saints, appellation de Montagne-sur-Odet, arrestations) lui valurent d'être destitué par Robespierre. Mais le climat resta tendu : arrestation de suspects, manifestations montagnardes, exécution des administrateurs du Finistère à Brest (mai 1794), déportation d'ecclésiastiques et même exécution de quatre d'entre eux à Quimper, persécution des religieuses, instauration de cultes nouveaux (Déesse Raison, Etre suprême).

La chute de Robespierre ne mit pas immédiatement un terme à la Terreur. Il fallut attendre novembre-décembre 1794 pour voir apparaître des signes de détente : retour du chef-lieu à Quimper, fin des activités de la société populaire et fonctionnement normal des institutions, libération d'une partie des détenus.

Des mesures plus significatives furent prises au cours du premier semestre de 1795 : suppression et désarmement du comité de surveillance, apaisement religieux grâce à la proclamation de la liberté des cultes et de la neutralité de l'Etat (février), suivie en mars de la libération sous condition des prêtres insermentés. Le débarquement de Quiberon, en juin, provoqua cependant un retour des emprisonnements.

Toute cette période fut marquée par une dégradation croissante de la situation économique et financière, et c'est sous le double signe de l'incertitude politique et de la faillite financière que la Convention se sépara à la fin d'octobre 1795.

Le secrétaire,
Serge Duigou

Le président
Tanguy Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Notices d'archéologie finistérienne.

Fig. 1. — Bénodet, *Poulquer*, plan des structures retrouvées sur la parcelle 146 41
Fig. 2. — Bénodet, *Poulquer*, mobilier céramique gallo-romain 42
Fig. 3. — Beuzec-Cap-Sizun, *Coat-Pin*, localisation de la découverte 44
Fig. 4. — Beuzec-Cap-Sizun, *Coat-Pin*, fragment de chaussée mis au jour en avril 1991 45
Fig. 5. — Bourg-Blanc, *Kerdidrun*, vase ayant contenu le dépôt monétaire 46
Fig. 6. — Carhaix, *rue Robert-Froger*, canalisation en béton 47
Fig. 7. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, vue d'ensemble de la fouille 49
Fig. 8. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, plan des structures mises au jour 50
Fig. 9. — Carhaix, *2, rue des Augustins*, mobilier céramique 51
Fig. 10. — Le Cloître-Pleyben, *Cleuz-Guen*, plan des parties visibles du souterrain de l'âge du fer 53
Fig. 11. — Le Cloître-Pleyben, *Cleuz-Guen*, vue de la chatière condamnée par un muret de pierres sèches 54
Fig. 12. — Concarneau, *Beuzec-Conq*, stèle de l'âge du fer de Trévidiern 55
Fig. 13. — Landrévarzec, *Le Salou*, stèle de l'âge du fer réutilisée en auge 60
Fig. 14. — Laz, *Pont-Pol*, face A de la statuette 62
Fig. 15. — Laz, *Pont-Pol*, face B de la statuette 62
Fig. 16. — Laz, *Pont-Pol*, vue de profil de la statuette 62
Fig. 17. — Loctudy, *Kermenhir*, plan du souterrain de l'âge du fer 64
Fig. 18. — Melgven, *Bellevue*, mobilier lithique néolithique 66
Fig. 19. — Melgven, *Coat-Keranbeuz*, hache à bouton en dolérite du groupe A. 68
Fig. 20. — Ouessant, *Mez-Notariou*, vue d'ensemble de la zone fouillée en 1992 71
Fig. 21. — Ouessant, *Mez-Notariou*, atelier de bronzier 73
Fig. 22. — Ouessant, *Mez-Notariou*, plate-forme empierrée, délimitée par des blocs de forte taille et par un fossé 74

Pages

Fig. 23. — Ouessant, *Mez-Notariou*, plan général, avec localisation des vestiges de transition Bronze ancien-moyen 76
Fig. 24. — Peumerit, *Kerven*, menhir 78
Fig. 25. — Plogastel-Saint-Germain, *Ruot-Nevez*, menhir 79
Fig. 26. — Plonéour-Lanvern, *Keroulé*, souterrain de l'âge du fer .. 80
Fig. 27. — Plougasnou, *Nerf-Hir*, souterrain de l'âge du fer..... 84
Fig. 28. — Plougasnou, *Nerf-Hir*, céramiques de l'âge du fer..... 85
Fig. 29. — Plounéour-Ménez, *Le Relec*, stèle christianisée de Ti-Kroaz 89
Fig. 30. — Pont-Croix, *Trévoédal*, stèle de l'âge du fer 93
Fig. 31. — Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Muriou*, hache polie en hornblendite 94
Fig. 32. — Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, *Muriou*, fragments d'amphores gréco-italiques 95
Fig. 33. — Querrien, *Kerrant*, denier de César, droit 96
Fig. 34. — Querrien, *Kerrant*, denier de César, revers 97
Fig. 35. — Quimper, *cathédrale*, flanc nord du chœur..... 99
Fig. 36. — Quimper, *cathédrale*, flanc sud du chœur 101
Fig. 37. — Quimper, *Penancreach* 104
Fig. 38. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, implantation approximative des structures repérées par prospections aériennes 109
Fig. 39. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, coupe du fossé .. 110
Fig. 40. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, céramique du deuxième âge du fer 113
Fig. 41. — Saint-Jean-Trolimon, *Castellou-Péron*, céramique romaine et médiévale 114
Fig. 42. — Saint-Ségal, *Ar-Groas-Ven*, stèle de l'âge du fer 118
Fig. 43. — Saint-Ségal, *Ar-Groas-Ven*, embase de la stèle 119
Fig. 44. — Saint-Vougay, vase gallo-romain 120
Fig. 45. — Scaër, *Kerbuzare*, haches à talon du dépôt de l'âge du bronze moyen 121
Fig. 46. — Spézet, *Bois-le-Duc*, menhir 123
Fig. 47. — Le Trévoux, sites gallo-romains de *Beuz* et de *Beuz-an-Dourdu* 125
Fig. 48. — Le Trévoux, *Beuz-an-Dourdu*, enclume..... 126

Michel Le Goffic. — *Le menhir de la Républicaine à Crozon.*

Fig. 1. — Situation géographique et topographique du menhir « la Républicaine » 128
Fig. 2. — Carte postale du début du XX^e^ siècle 129
Fig. 3. — Plan commenté, exécuté par l'architecte P. Dantan en octobre 1968 131
Fig. 4. — Vue du menhir dynamité, tel qu'il se présentait en 1986 132
Fig. 5. — Implantation de la surface fouillée par rapport aux fragments du menhir et à la dalle plate située à l'ouest 133
Fig. 6. — Coupe S.-S.-E.-N.-N.-O. de la fosse de calage du menhir... 134
Fig. 7. — Vue du menhir restauré..... 136

Pages

Marie-Yvane DAIRE. — *Une nouvelle campagne de prospection aérienne en Léon.*

Fig. 1. — A : La zone de prospection ; B : Cartographie des structures archéologiques détectées par voie aérienne en 1992 dans le Léon 138
Fig. 2 à 7. — Plans, après redressement, des structures archéologiques détectées par voie aérienne 143-153
Fig. 8. — Histogramme des superficies des enclos mesurables, détectés en 1991 et 1992 155
Fig. 9. — Carte cumulative des sites détectés, par voie aérienne, en 1991 et 1992 dans le Léon 156
Phot. 1. — Bourg-Blanc, *le Canada* 157
Phot. 2. — Ploumoguer, *Tréméal* 157
Phot. 3. — Porspoder, *Goréminihi* 158
Phot. 4. — Plouédern, *Larlac'h-Izella* 158
Phot. 5. — Plouarzel, *Gourzéhen* 159
Phot. 6. — Plabennec, *Kermenguy* 159
Phot. 7. — Ploudalmézeau, *Sandrioné* 160
Phot. 8. — Plouguin, *Kervignen* 160
Phot. 9. — Plabennec, *Kerguélen* 161

Patrick GALLIOU. — *Les trésors d'argenterie romaine du département du Finistère.*

Fig. 1. — Carhaix, casserole en argent n° 2 166
Fig. 2. — Carhaix, casserole en argent n° 3 166
Fig. 3. — Carhaix, casserole en argent n° 3 166
Fig. 4. — Saint-Pabu, vases en argent de Mesnaot 168
Fig. 5. — Bol de Rheinbach-Flerzheim (République fédérale d'Allemagne) 171
Fig. 6. — Water Newton (Grande-Bretagne), coupe n° 9 171
Fig. 7. — Coupe du Cap-Sizun (?) 174

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1991).

Fig. 1. — Châteaulin, *chapelle de Kerluan*, calvaire, 1639 180
Fig. 2. — Châteaulin, *chapelle de Kerluan*, le Christ du calvaire 181
Fig. 3. — Châteaulin, *chapelle Notre-Dame*, le retable du Rosaire ... 187
Fig. 4. — Concarneau, *église de Beuzec-Conq*, les fonts baptismaux 191
Fig. 5. — Concarneau, *ancienne chapelle de Keriolet*, vitrail 194
Fig. 6. — Concarneau, *chapelle de la Croix*, croix reliquaire 196
Fig. 7. — Le Conquet, *rue Lombard*, vestiges d'une peinture murale 197
Fig. 8. — Le Conquet, *2, rue Yvon-Troadec*, marques sur des éléments de charpente 198
Fig. 9. — Dirinon, *manoirs de Keranc'hoat*, portail sud 200
Fig. 10. — Dirinon, *manoir de Keranc'hoat*, écu à gauche du portail 201
Fig. 11. — Dirinon, *manoir de Keranc'hoat*, écu à droite du portail ... 201

Pages

Fig. 12. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, sablière au trophée de guerre 203
Fig. 13. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, lambris de la nef, côté nord : les peintures anciennes 205
Fig. 14. — Dirinon, *église Sainte-Nonne*, lambris de la nef, côté sud : les reprises de Jean-Louis Nicolas 205
Fig. 15. — Le Folgoët, *église Notre-Dame*, calvaire : statue du cardinal de Coëtivy 207
Fig. 16. — Rome, *église Sainte-Praxède*, tombeau du cardinal de Coëtivy 208
Fig. 17. — La Forêt-Fouesnant, *fontaine de Saint-Egarec* 209
Fig. 18. — Landunvez, *chapelle Saint-Gonvel*, graffiti sur une stèle de l'âge du fer 211
Fig. 19. — Morlaix, *église Saint-Mathieu*, calice de 1794 212
Fig. 20. — Plounéour-Ménez, *église Saint-Yves*, Vierge à l'Enfant 213
Fig. 21. — Plourin-lès-Morlaix, *chapelle ossuaire*, Christ en croix 215
Fig. 22. — Plourin-lès-Morlaix, *chapelle ossuaire*, élément de sablière 215
Fig. 23. — Plourin-lès-Morlaix, *église Notre-Dame*, chaire à prêcher 216
Fig. 24. — Saint-Hernin, *calvaire de Kerbreudeur*, le Baptême du Christ 218
Fig. 25. — Saint-Jean-Trolimon, *calvaire de Tronoën*, le Baptême du Christ 219
Fig. 26. — Plouvien, *chapelle Saint-Jean Bazlanant*, le Baptême du Christ 219
Fig. 27. — Olite (Espagne), *église Santa Maria la Real*, le Baptême du Christ 220
Fig. 28. — Saint-Pol-de-Léon, *chapelle du Kreisker*, armoiries de Guillaume Ferron 221
Fig. 29. — Truro (Grande-Bretagne), *cathédrale*, Vierge de pitié d'origine bretonne 223

Louis CHAURIS. — *Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne.*

Fig. 1. — Édifices religieux en granite de Ploujean 233
Fig. 2. — Utilisation du granite de Batz-Roscoff 237
Fig. 3. — Emploi du granite de Callot 241
Fig. 4. — Apport des granites de l'Ile Grande 243
Fig. 5. — Utilisation du granite de Sainte-Catherine 247
Fig. 6. — Emploi des diorites et des granodiorites du haut Léon 251
Fig. 7. — Utilisation du granite de Kersaint 253
Fig. 8. — Granite de Cléder et limite d'utilisation 256
Fig. 9. — Granite de Plounéour-Ménez au nord des monts d'Arrée et granite du Huelgoat au sud des monts d'Arrée 262
Fig. 10. — Extrémité occidentale du massif granitique de Plouaret 265
Fig. 11. — Granite de Verveur 267
Fig. 12. — Kersanton 269
Fig. 13. — Microgranite de Logonna 271

Pages

Phot. 1. — Détail du porche occidental de la chapelle Sainte-Geneviève (en Ploujean) [deuxième partie du XVI^e siècle], en granite albitique 229
Phot. 2. — Ossuaire de Ploujean (XVI^e siècle), en granite albitique 229
Phot. 3. — Large emploi du granite de l'île de Batz dans la tourelle occidentale de l'église Sainte-Melaine à Morlaix (début du XVI^e siècle ?) 230
Phot. 4. — Anciens trous pour l'emplacement des coins, agrandis par l'érosion, sur une boule de granite de l'île Callot en Carantec 230
Phot. 5. — Détail du porche sud de Bodilis (1585-1601). Contraste entre le granite clair de Sainte-Catherine et le kersanton noir 239
Phot. 6. — Vue partielle du porche de l'église de Lesneven (1762-1763) : colonne en diorite de Ploudaniel 240
Phot. 7. — Porche de Commana (1650-1653) en granite de Plounéour-Ménez 249
Phot. 8. — Détail du porche de La Martyre (XV^e siècle ?). Altération prononcée du kersanton à gros grain 250
Phot. 9. — Large emploi des schistes tuffacés dans le porche méridional (XII^e siècle) de la chapelle de Kernitron en Lanmeur 259
Phot. 10. — Baie en calcaire de Caen (localement très érodé) dans l'élévation méridionale de la nef (fin XIII^e - début XIV^e siècle) de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon 260

Guy LECLERC. — *La maîtresse-vitre de la chapelle Notre-Dame de Lannélec en Pleyben.*
Fig. 1. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, maîtresse-vitre 285
Fig. 2. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, Crucifixion ... 286
Fig. 3. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, Pietà 287
Fig. 4. — Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, sainte Barbe 288

A.-H. DIZERBO, F. VERGOS. — *L'orgue de l'église de Crozon.*
Fig. 1. — Crozon, *église Saint-Pierre*, les orgues avant restauration 294
Fig. 2. — Crozon, *église Saint-Pierre*, les orgues après restauration .. 295

Annick LAGEMANN, Maurice HASLÉ. — *Les origines des versions continentales du* Tristan *à travers l'onomastique.*
Carte générale du Cornwall 327
Carte du Cornwall, 1699 (détail) 328
Carte du Cornwall, 1699 (détail) 329
Carte du Cornwall, 1699 (détail) 330

Dom Yves CHAUSSY. — *L'abbaye Saint-Mathieu de Fineterre. Esquisse de son histoire.*
Fig. 1. — Plan de l'église abbatiale de Saint-Mathieu 393
Fig. 2. — Vue perspective de l'abbaye au XVIII^e siècle 395

Pages

Phot. 1. — L'abbaye de Saint-Mathieu. Dessin d'A. Mayer 397
Phot. 2. — L'abbaye de Saint-Mathieu, vue du nord-est 398
Phot. 3. — L'abbaye de Saint-Mathieu, vue du sud-est 398

Patrik TANNEAU. — *La Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère (1839-1921).*
Fig. 1. — Médaillon représentant Edouard Corbière (1793-1875), par David d'Angers 429
Fig. 2. — Le *Morlaisien* dans le port de Morlaix 441
Fig. 3. — Le *Finistère*, premier du nom 442
Fig. 4. — Le vapeur *Edouard Corbière*, par Edouard Adam, 1907 ... 445
Fig. 5. — Le *Finistère*, deuxième du nom, à quai dans le port de Morlaix 453
Carte 1. — La ligne Le Havre-Morlaix 465
Graphique 1. — États de service dans la Compagnie du Finistère 466
Graphique 2. — Éventail des salaires mensuels des équipages 466
Graphique 3. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements annuels aller et retour) 467
Graphique 4. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements de marchandises de 1866 à 1875) 467
Graphique 5. — Service régulier Morlaix - Le Havre (mouvements de marchandises de 1898 à 1911) 468

Jean-Paul PÉRON. — *Une famille de magistrats de Quimper au XVIII^e siècle : les Silguy.*
Fig. 1. — Portrait d'Hervé-Gabriel de Silguy (1701-1768) 478
Fig. 2. — Portrait de Marguerite-Jeanne Marin, épouse d'Hervé-Gabriel de Silguy (1701-1753) 479

Couverture, page 4. — Clohars-Fouesnant, Vierge de pitié, vitrail du XVI^e siècle. Cliché Guy Leclerc.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE RÉGIONALE
29380 BANNALEC

Dépôt légal 4e trimestre 1993 Directeur de la publication : Tanguy DANIEL